



HAL
open science

La ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine (XVIe-XVIIIe siècles)

Séverine Hurard, Olivier Bauchet, Muriel Boulen, Hubert Cabart, Émilie Cavanna, Benoît Clavel, Marie-France Dietsch-Sellami, Blandine Lecomte-Schmitt, Vincent Legros, Véronique Montembault, et al.

► **To cite this version:**

Séverine Hurard (Dir.). La ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine (XVIe-XVIIIe siècles). Inrap. CNRS Éditions, 296 p., 2012, Recherches archéologiques 3, 978-2-271-07435-5. hal-02046136

HAL Id: hal-02046136

<https://inrap.hal.science/hal-02046136v1>

Submitted on 27 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La ferme du Colombier

à Varennes-sur-Seine
(xvi^e-xviii^e siècles)

sous la direction de Séverine Hurard



RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

3

sous la direction de
Séverine Hurard

avec les contributions de

Olivier Bauchet, Muriel Boulén, Hubert Cabart, Émilie Cavanna, Benoît Clavel,
Marie-France Dietsch-Sellami, Blandine Lecomte-Schmitt, Vincent Legros,
Véronique Montembault *et* Fabienne Ravoire

La ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine (XVI^e-XVIII^e s.)

Expression matérielle de l'ascension sociale
d'élites rurales en milieu humide

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

La collection « Recherches archéologiques » publie, à destination de la communauté scientifique, des monographies et des synthèses issues d'opérations d'archéologie préventive menées par l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Ces travaux se distinguent par le caractère majeur des sites étudiés, leur aspect novateur, en termes méthodologiques ou scientifiques, ou encore l'ampleur du territoire pris en compte.

Comité éditorial

Jean-Paul Jacob, directeur de la publication (Inrap), Anne Augereau (Inrap), Élise Boucharlat (ministère de la Culture et de la Communication), Armelle Clorennec (Inrap), Pascal Depaepe (Inrap), Mark Guillon (Inrap), Paul Salmona (Inrap), Frédéric Séara (Inrap), un représentant de CNRS Éditions.

Comité de lecture

Véronique Abel (Inrap), Reginald Auger (université Laval de Montréal), Marie-Christine Bailly-Maitre (CNRS), Jean-François Berger (CNRS), Geertrui Blancquaert (SRA Champagne-Ardenne), Françoise Bostyn (Inrap), Jean Bourgeois (université de Gand), Dominique Castex (CNRS), André Delpuech (musée du Quai-Branly), Dominique Garcia (université d'Aix-en-Provence), Matthieu Honegger (université de Neuchâtel), Gilbert Kaenel (université de Lausanne), Jacques Jaubert (université Bordeaux I), Florence Journot (université Paris I), Sophie Liegard (département de l'Allier), Foni Le Brun-Ricalens (Musée du Luxembourg), Élisabeth Lorans (université de Rouen), Claude Mordant (université de Bourgogne), Claude Raynaud (CNRS), Gilles Sauron (université Paris IV), Stéphane Sindonino (Inrap), Marc Talon (Inrap), Jacques Tarrête, Laurence Tranoy (université de La Rochelle), Boris Valentin (université Paris I), Christian Verjux (SRA Centre), Laurent Verslype (université de Louvain), Eugène Warmenbol (université libre de Bruxelles).

Inrap

Jean-Paul Jacob, président
Arnaud Roffignon, directeur général
Pascal Depaepe, directeur scientifique et technique
Paul Salmona, directeur du développement culturel et de la communication
Martine Volf, pôle Édition Valorisation
Armelle Clorennec, direction éditoriale

Coordination éditoriale

Armelle Clorennec

Secrétariat d'édition

Sophie Montel

Mise au net des figures

Virginie Teillet, Italiques

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20 rue des Grands Augustins, F – 75006 Paris.

Sommaire

.....

AVANT PROPOS	11
INTRODUCTION	16
CHAPITRE 1 – UN SITE D’HABITAT FOSSOYÉ : STRUCTURES DE PROTECTION ET STRUCTURES PROTÉGÉES.....	21
Le fossé : une banque de données stratigraphiques, matérielles et environnementales	22
Des zones de rejets privilégiées : économie et écologie de l’habitat	22
Les franchissements du fossé.....	31
L’entrée principale : aménagements successifs autour d’une porte à pont-levis.....	31
L’entrée secondaire : « la porte des champs »	37
La plate-forme. Économie de la construction et structuration de l’habitat	38
Le bâti conservé : la ferme à cour fermée.....	38
Conservation des éléments bâtis.....	38
Le mobilier de la construction : huisseries, charpenterie, menuiserie.....	41
Le logis (3020)	50
Espaces bâtis, espaces ouverts à travers les structures en creux.....	52
Organisation d’un espace agricole et domestique.	
Le bâti restitué entre données archéologiques et historiques.....	60
Spatialisation des données sur le bâti	60
Spécialisation des espaces bâtis.....	63
CHAPITRE 2 – CULTURE MATÉRIELLE ET PRATIQUES SOCIALES	68
Ressources et approvisionnements, produits manufacturés.....	68
La céramique.....	69
Méthodologie.....	69
Présentation et datation des contextes de références	69
Le métal.....	78
Manières d’habiter : le reflet du quotidien d’une paysannerie aisée	79
Aménager l’intérieur	79
Meubles en bois et bois d’ameublement.....	79
Petits objets du quotidien.....	83
Organisation spatiale du logis.....	84
Se nourrir.....	88
L’alimentation végétale	88
L’alimentation carnée : un os dans le potage ?	89
Cuisiner, contenir, recevoir (vaisselle de table, cuisson et préparation culinaire).....	98
Le mobilier céramique.....	98
Verres à boire et autres bouteilles.....	121

Batterie de cuisine et mobilier métallique	123
Bois de tous les jours, objets du quotidien	129
Se vêtir : rapport au corps et représentation sociale.....	131
Les chaussures de cuir	131
Les accessoires de vêtement et la couture dans le mobilier métallique.....	134
L'hygiène et les soins du corps à travers la céramique	137
L'activité de la ferme et l'exploitation des ressources.....	139
La céréaliculture.....	140
Les plantes cultivées	140
L'outillage agricole métallique	140
L'élevage et les produits secondaires de l'élevage.....	143
De l'usage des animaux domestiques à partir des données archéozoologiques.....	143
Données archéobotaniques : fourrages et pâtures.....	146
Les traces de l'élevage dans le mobilier métallique	147
Artisanat et produits secondaires de l'élevage.....	149
Laine et artisanat textile : une activité tinctoriale ?.....	149
Transformation des produits laitiers à travers la céramique	151
D'une économie de subsistance à une économie de marché	156
CHAPITRE 3 – SITE, TERROIR ET TERRITOIRE : MILIEU VALORISÉ / MILIEU VALORISANT.....	159
L'implantation dans le marais : restitution du milieu, exploitation des ressources végétales et données archéobotaniques	159
Bois gorgés d'eau et vestiges ligneux.....	161
Indices carpologiques : graines imbibées et graines carbonisées	166
Indices palynologiques et restes polliniques	172
Lecture archéogéographique d'une implantation au XVI ^e siècle. Un ancrage dans l'espace pour une insertion sociale	181
Le choix du site d'habitat : un objet d'étude à l'échelle du territoire.....	181
Position géographique, position sociale : le choix du lieu, l'empreinte de pratiques sociales.....	181
Échelles et emprise de l'étude : l'espace comme support et objet d'analyse	182
Sources et méthodes de l'analyse archéogéographique	184
Analyse d'un ancrage spatial au XVI ^e siècle : un choix opportuniste ou raisonné ?	186
Insertion du Colombier dans un milieu alluvial entre Seine et Yonne.....	186
Insertion du Colombier dans un paysage hérité.....	191
Insertion du Colombier dans un maillage territorial existant.....	195
Des pratiques de distinction sociale inscrites dans l'espace ? Les indices spatiaux d'une aspiration ou d'une affirmation sociale.....	204
Mimétisme social : le poids du lieu.....	204
Concurrence sociale : le poids des autres.....	207
CHAPITRE 4 – HIÉRARCHIE DES PETITES ÉLITES RURALES ET RAPPORTS DE PRODUCTION.....	210
Seigneurs et fermiers : une lecture archéologique des sources écrites.....	211
Statuts, familles et domaine à travers les sources écrites.....	211
Naissance du fief du Colombier	211
Les propriétaires du Colombier	213
Les fermiers du Colombier	218
Le domaine du Colombier	221
L'illustration des mutations des élites rurales à travers le bail à fermage.....	224
Une petite élite de notables ruraux venus de la ville ?.....	224
Fermage et rapports de production entre seigneurs et fermiers.....	226

Les laboureurs d'Ancien Régime : un objet pour les historiens, une élite paysanne hétérogène	227
Reproduction du statut social	227
Des situations disparates et fluctuantes.....	229
Des petites élites rurales : pratiques de distinction sociale et estimateurs archéologiques.....	230
Projeter et construire un habitat : le modèle fossoyé médiéval.....	231
Le choix d'une forme d'habitat héritée.....	231
Le fossé fait-il l'élite ?.....	233
Habiter l'espace « réservé » : culture matérielle et indicateurs de niveaux de vie.....	234
Le mobilier comme marqueur social ?.....	234
Ressources alimentaires et modes de consommation.....	242
L'organisation de l'espace privé.....	246
Occuper, aménager, exploiter l'espace : la fabrique du paysage et l'appropriation du territoire.....	247
Espacement et distanciation sociale : s'imposer dans le réseau économique et social.....	248
Exploitation et valorisation d'une zone humide : réaliser une plus-value économique et sociale.....	248
Caractériser les petites élites rurales : la relativité des estimateurs matériels	249
Des estimateurs archéologiques pour éclairer les pratiques de distinction sociale	249
Des élites interdépendantes sur un même site.....	252
 CONCLUSION.....	 255
 PIÈCES JUSTIFICATIVES.....	 256
Pièce n° 1	256
Pièce n° 2.....	258
Pièce n° 3.....	260
 SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	 265
 PLANCHES COULEUR.....	 277

Auteurs

.....

Séverine HURARD (S.H.)

Inrap, UMR 7041 ArScAn, équipe « Archéologies environnementales », archéologue

Olivier BAUCHET (O.B.)

Inrap, étude de la documentation écrite

Muriel BOULEN (M.B.)

Inrap, UMR 7209, palynologue

Hubert CABART (H.C.)

Association française pour l'archéologie du verre (AFAV), Pôle archéologique universitaire de Nancy 2

Émilie CAVANNA (É.C.)

Doctorante Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, UMR 7041 ArScAn, équipe « Archéologies environnementales », archéogéographe

Benoît CLAVEL (B.C.)

CNRS, UMR 7209, Laboratoire d'archéozoologie de Compiègne, archéozoologue

Marie-France DIETSCH-SELLAMI (M.-F.D.-S.)

Inrap, UMR 5059, carpologue

Blandine LECOMTE-SCHMITT (B.L.-S.)

Inrap, xylologue

Vincent LEGROS (V.L.)

SRA Picardie, étude du mobilier métallique

Véronique MONTEBAULT (V.M.)

calcéologue, conservatrice-restauratrice, spécialiste de l'étude technico-typologique des objets en cuir

Fabienne RAVOIRE (F.R.)

Inrap, UMR 6273 CRAHAM, Université de Caen Basse-Normandie, céramologue

Illustrations : P. Pihuit, C. Bertrand, P. Raymond, L. de Cargouët, Inrap

A. Delor-Ahu, CNRS, UMR 5594 ARTeHIS, D. Charier, illustrateur indépendant

Remerciements

L'ouvrage présenté ici est l'aboutissement de plusieurs années de travail amorcées dès la phase de diagnostic en 2003. Il est le fruit d'une recherche collective et interdisciplinaire menée par l'ensemble des enquêteurs qui, à partir des sources archéologiques, sédimentaires, historiques et géographiques, ont rendu matérialité et sens à une ferme d'Île-de-France d'époque moderne. Je tiens donc à remercier l'ensemble de mes collègues de l'Inrap et d'ailleurs qui, depuis des années, se sont largement investis dans ce travail dont la publication constitue l'achèvement. Je remercie également ceux qui ont accepté de monter à bord en cours de voyage et d'apporter leurs précieux éclairages à l'étude de ce site si particulier. J'adresse mes sincères remerciements à l'ensemble des auteurs des textes et des illustrations du présent ouvrage. Merci enfin à F. Journot et J.-J. Schwien pour leur relecture du manuscrit.

Je remercie sans formalisme et dans le désordre, mais avec sincérité, les personnes qui, tout au long de ces années passées autour de Varennes-sur-Seine, m'ont témoigné leur soutien et leur amitié, prodigué leurs conseils et apporté leur aide, et dont je ne pourrais établir ici une liste exhaustive. Je remercie tout particulièrement David Charrier, Anne Dietrich, Émilie Cavanna, Sandrine Robert, Joëlle Burnouf, Florence Journot et Isabelle Catteddu... et tous les autres à travers eux.

Ce travail est également le fruit d'une longue maturation, dont la première étape fut la rédaction d'un mémoire de Master II en archéologie à l'Université Paris 1-Sorbonne consacré aux petites élites rurales médiévales et modernes (Hurard 2006). La présente publication constitue elle-même un des volets d'une réflexion plus large, soutenue par la réalisation de deux thèses de doctorat actuellement en cours à l'Université Paris 1-Sorbonne sous la direction de Joëlle Burnouf, menée par Émilie Cavanna et Séverine Hurard.

Avant propos

Joëlle Burnouf

Une monographie de site

C'est toujours une grande satisfaction de voir aboutir la publication d'une monographie de site. Publier ce type d'ouvrage fait toujours débat dans la communauté scientifique des archéologues, et ce depuis la naissance de l'archéologie « moderne » dans les années 1980. À cette époque, l'essentiel des opérations archéologiques était réalisé lors de fouilles programmées ; les chantiers s'étaient étalés sur plusieurs dizaines d'années et il n'était pas rare que ce soient « les héritiers » qui publient le site majeur, fouillé par le « maître », même si de très nombreux articles jalonnaient les découvertes dans les colloques idoines qui permettaient de suivre l'évolution des interprétations en fonction de l'avancement de ces fouilles de longue haleine. La publication du site d'Andonne est un exemple récent de ce type d'étude. Pourtant, à l'usage, les monographies de site ont démontré leur importance et leur utilité, et certaines – Rougiers, Dracy, Charavines, Fécamp – sont devenues des ouvrages de référence.

Avec le développement de l'archéologie préventive, la question se pose autrement. Comment publier ? Quelle cohérence invoquer dans le cas d'opérations le plus souvent diachroniques ? Comment expliciter la publication d'une « opération », alors que l'on observe dans bien des cas que la solution choisie a été celle de l'exposition avec catalogue ou du « gros article » dans une revue inter-régionale ou nationale (la motte d'Olby, Genlis) ou de la publication d'une partie intégrée dans des actes de colloques ou des volumes thématiques ? Ce fut le cas de Tours, de l'aéroport de Lorraine, de Besançon, du Grand Louvre ou de Dourges. Certes, ces solutions ont le mérite de mettre à la disposition des chercheurs les interprétations et une partie des données, mais c'est au détriment de la publication des données, souvent du catalogue des objets et presque toujours du raisonnement interprétatif, construit sur l'analyse raisonnée des dépôts et des mobiliers associés. Or, la question d'importance est celle du traitement des données et de leur publication, car les modèles interprétatifs changent et une bonne édition des données collectées est indispensable afin de pouvoir y revenir plus tard (c'est le cas de Lyon qui a fait l'objet de cinq volumes dans les Dara, ainsi que du Carrousel et de Montours, deux monographies dans les DAF).

Le débat a aussi longtemps porté sur le temps : celui du traitement des données, celui des analyses et des études complexes et spécialisées, celui de la discussion des résultats et des interprétations, celui de la rédaction. À l'occasion du bilan 1995-1999 du Conseil national de la recherche archéologique, publié en 2002 dans les *Nouvelles de l'archéologie*, à partir de l'examen des rapports de Cira que des collègues avaient eu l'obligeance de mettre à ma disposition, j'ai constaté que le calcul auquel nous nous étions livrés dans un article pour les *Nouvelles de l'archéologie* au début des années 1990 avec Catherine Arlaud était toujours pertinent : entre la date de la fouille et la sortie de la publication, il s'écoulait en général entre 6 et 10 ans ; c'était déjà le cas pour les premiers chantiers d'archéologie préventive (par exemple à Lyon pour les fouilles du pont de la Guillotière

1984-1990 soit 6 ans et pour celles de Tramassac 1984-1994 soit dix ans). La publication du site de Varennes-sur-Seine ne déroge pas à la loi du genre : la fouille a été réalisée en 2004 (2003 si on compte le diagnostic) et le manuscrit, prêt en 2010, paraît en 2012, soit 7 ou 8 ans après. Et ce faisant, c'est un exploit car aujourd'hui ce temps, qui fut longtemps « dérobé », est pris en compte ; et même s'il est toujours notoirement insuffisant, au moins existe-t-il.

La monographie de site reste donc l'étape incontournable : elle doit revêtir à la fois la forme de l'édition de la documentation et celle des interprétations (cf. *infra scenarii*).

La monographie du site de « la ferme du Colombier » à Varennes-sur-Seine est l'œuvre de 12 auteur(e)s sous la direction de Séverine Hurard, responsable de l'opération archéologique, du traitement des données et de la publication. C'est à bien des égards une opération exemplaire, tant dans la stratégie de recherche appliquée sur le terrain que dans la mise en œuvre de l'interdisciplinarité, si souvent prônée et hélas si peu effective la plupart du temps (pour de bonnes ou de mauvaises raisons).

Archéologie moderne

Ce manuscrit est aussi remarquable en ce qu'il traite d'archéologie « moderne », c'est-à-dire de cette période qui était encore nommée il n'y a pas si longtemps « post-médiévale ». Il n'y a pas lieu de revenir ici sur ce qui a déjà été largement exposé ailleurs (Journot, Burnouf 2004 ; Burnouf *et al.* 2009 ; Trombetta 2004 ; Journot, Bellan 2011) et que l'on peut désormais espérer acquis : l'archéologie n'est pas le propre du passé lointain, mais de tout « objet » étudié ; c'est une manière de traiter la documentation et l'exemple récent (Demoule, *Le déjeuner sous l'herbe*, à paraître) le démontre amplement. L'archéologie des périodes modernes et contemporaines a conquis sa place grâce au développement de l'archéologie urbaine (depuis les années 1970) et à l'archéologie préventive (depuis le milieu des années 1980).

Cette étude porte à notre connaissance un établissement du XVI^e au XVIII^e siècle à travers des éléments concrets, qu'il s'agisse des structures ou des objets de la vie quotidienne. Mais surtout, les recherches conduites sur ce site contribuent à revisiter totalement les interprétations sociales des vestiges archéologiques mis au jour et à alimenter le changement de paradigme sur les élites rurales, et c'est là son apport majeur.

Habitat des petites élites rurales

Les recherches sur cette thématique ont été très en vogue dans les années 1970, et ont même suscité des débats houleux, centrés surtout sur la fin du premier Moyen Âge (XI^e-XII^e siècle) (Sirinelli *et al.* 2010). La période du XVI^e au XVIII^e siècle, si elle était étudiée par les archéologues sur les sites où ils travaillaient, ne faisait pas l'objet de travaux spécifiques ni de valorisation : c'était des occupations considérées comme « parasites », certes fouillées, mais beaucoup plus rarement publiées. Ce qui intéressait les archéologues était l'origine du site d'une part, et d'autre part les périodes les plus anciennes, surtout les XI^e-XIII^e siècles, au plus tard le XV^e. C'est que les habitats des élites rurales ont constitué un enjeu fondamental dans les recherches archéologiques médiévales depuis la « refondation » de l'archéologie médiévale au début des années 1960. Sans entrer dans le détail du débat qui a animé la communauté des médiévistes, on peut dire que sur le plan historiographique le « colloque de Caen » 1980 (Archéologie médiévale 1981) est exemplaire d'un état des questions qui a

ensuite peu évolué jusqu'aux découvertes des sites en archéologie préventive, hormis dans le « groupe de Commarque » (site éponyme du lieu où se tenaient les colloques) qui réunissait des chercheurs de toutes les périodes autour d'une thématique et traitait largement des périodes modernes et contemporaines. Là encore c'est le développement de l'archéologie préventive qui a changé les conditions de la réflexion. La mise au jour de formes inédites d'habitats « à plat » attribuables à des élites a conduit à revisiter complètement ce que représentaient les vestiges conservés en élévation et « patrimonialisés ». Ils sont en fait l'exception, la règle commune est autre. La fouille exhaustive du site de Varennes le démontre. Elle porte aussi à la connaissance de la communauté scientifique, grâce à la qualité du travail réalisé, la subtilité des interprétations sociales des vestiges matériels mis au jour. Sur un pas de temps court à l'aune de la « longue durée », mais long à celle des générations, on suit l'histoire du site certes et de ses configurations spatiales, mais aussi la vie de ceux qui l'ont habité, transformé, aménagé en fonction de leurs moyens et de leurs activités. Il apparaît à la lecture de ce travail la fluidité de « l'usage des lieux » : élites certes, mais dans cette catégorie protéiforme, l'exploitation des données permet de démontrer qu'il s'agit de plusieurs catégories qui se succèdent sur le site durant trois cents ans.

Interdisciplinarité

Pour reconstruire les modalités de construction et d'occupation du site pendant ces trois cents ans, les chercheurs ont utilisé tous les types de documentation disponibles : sédiments, artefacts, écofacts, documentation écrite et planimétrique. Et c'est le travail interdisciplinaire qui a permis d'obtenir des résultats de cette qualité. L'interdisciplinarité ne se décrète pas, entre documents archéologiques et documents écrits ; la seule pratique raisonnable entre les spécialistes des documents archéologiques et ceux des documents écrits, afin d'éviter l'instrumentation, les déterminismes, la surinterprétation ou la sous-interprétation, est l'interdisciplinarité. Énoncer cette proposition ne résout cependant rien si on ne met pas en acte de manière explicite cette interdisciplinarité. La pratique *du travail interdisciplinaire* des chercheurs et/ou des groupes de chercheurs qui ont « intérêt » à discuter ensemble nécessite une convergence sur un même objet ; dans ce cas, cela met en jeu des forces sociales qui se regroupent sur un projet commun : il y a alors construction commune d'un objet de recherche. Toutefois, cet aspect « projet », avec toute la tension intellectuelle que cela suppose, est un élément fédérateur fort d'autant que, « regroupés » pour ce projet, ils constituent alors un « groupe » plus fort comme cela a été constaté dans les différents programmes : la création d'un objet commun de recherche devient alors créatrice « d'identité ». Cette construction de l'interdisciplinarité est possible et elle fonctionne bien. Une fois acquise la volonté de travailler de manière interdisciplinaire, par construction d'un projet commun, vient le moment de l'intégration. Les deux mots « intégration » et « interdisciplinaire » (et non pluri ou multi ou transdisciplinaire) ont une grande importance. Le mot « interdisciplinaire » est suremployé et ne correspond pas encore vraiment à une pratique, ce que cela doit être. C'est un mot qui « rapporte », au sens social du terme, dans les réponses aux appels d'offre comme dans les commissions diverses où chercheurs et laboratoires, leurs projets et programmes sont examinés. On rencontre encore multidisciplinaire et pluridisciplinaire, or ces deux préfixes ne renvoient aucunement à un renversement des questionnements et pratiques : c'est une simple « juxtaposition » des disciplines. Chacun arrive avec l'épistémologie et l'histoire

de sa discipline et continue à travailler comme s'il travaillait seul, simplement (et pour certains c'est déjà beaucoup) il accepte que les résultats de ses travaux soient mis sur la table et discutés (au sens de pris en compte) dans un champ plus large. Cette démarche est contraignante car elle exige :

- de connaître un minimum d'état de l'art des disciplines avec lesquelles on va discuter ;
- de connaître et critiquer les documents et leurs limites et pour chacun donc « d'ouvrir ses cuisines » et de voir comment on fabrique « les sources » à partir des documents ;
- de choisir un objet commun ;
- de se mettre d'accord sur un socle commun de questions à résoudre, donc de définir de nouveaux objets de recherche ;
- de mettre en pratique de nouvelles procédures, de nouveaux protocoles de collecte et de traitement des données.

Il y a alors véritablement « renversement » de la manière *de faire* (de travailler) puisque les « protocoles » (et leur définition) ne sont plus en amont du processus, mais en aval, quand tout le monde est d'accord sur les attendus. C'est le *changement de paradigme*.

Cette intégration conduit à un *changement d'échelle spatiale* : du vertical à l'horizontal, le « site » et « l'au-delà du site ». Elle induit surtout le choix d'une échelle spatiale pertinente pour construire l'interdisciplinarité. L'articulation entre les sources et/ou les disciplines ne peut vraiment se faire à une échelle d'étude trop vaste. C'est en s'appuyant sur de petites régions ou sur des sites ateliers de taille réduite que l'on peut le mieux évaluer le poids respectif des multiples facteurs à l'œuvre dans les phénomènes ou les événements observés, identifier les facteurs de changements et leurs interactions réciproques. C'est ce qui a été parfaitement mis en œuvre très en amont de l'opération dans le travail ici publié. Une fois posée la faisabilité des recherches sur le site, la stratégie adoptée a permis la mise en place des protocoles d'investigation, et a guidé la tactique quotidienne des choix de recherche durant toute l'opération. Ce cap bien posé et surtout bien tenu a permis d'obtenir les excellents résultats présentés.

Les temporalités des documents sont différentes selon leur type. Tant que chaque chercheur travaille sur la documentation qu'il maîtrise, on ose espérer qu'il connaît l'échelle de temps à laquelle cette documentation est pertinente. En revanche, *l'intégration des échelles* est un véritable casse-tête. En effet, il convient d'abord de comprendre que lorsque l'on change d'échelle, on change d'objet et les raisonnements ne peuvent par conséquent pas être conduits de la même manière. Ensuite il faut chercher, et c'est cela le dialogue interdisciplinaire, quel peut être le point d'accroche entre tous, chacun devant à ce stade « camper sur ses positions » et expliquer les limites des documents qu'il exploite. C'est souvent à ce moment de la discussion qu'apparaissent *les nœuds de blocage* et c'est un élément fondamental du dialogue interdisciplinaire : quand bloque le dialogue, cela pose un véritable problème scientifique et il faut alors travailler à le dénouer jusqu'à obtenir non un consensus, mais une solution. À l'expérience, il apparaît que dans les discussions interdisciplinaires, le plus difficile est d'amener les chercheurs à être capable de poser des questions « opératoires » dans les champs des autres chercheurs, car il faut acquérir un minimum de culture des autres disciplines pour non seulement les comprendre, mais encore connaître leur épistémologie (et leur habitus au sens bourdieusien), un peu comme un ethnologue. Dans le cas où il est difficile de trouver une explication, la solution est la construction de *scenarii*. La démonstration est ici remarquable : de la plus grande échelle, celle de l'interprétation au plus près des vestiges, à la plus petite, celle du lieu puis de

la région qui permet de replacer le site, par analyse archéogéographique dans les paysages et les réseaux locaux et supra-locaux.

Même chez les archéologues, où elle devrait pourtant s'imposer, cette pratique de construction des *scenarii* est loin de faire l'unanimité. Il s'agit, à partir des données acquises, de proposer un certain nombre d'interprétations (*scenarii*) probables et de dire explicitement quel est celui qui recueille pour le moment, c'est-à-dire en l'état de l'existant connu, l'approbation de tous. Ce qui permet de poser le maximum d'hypothèses sans arrêter définitivement ni fermer le champ des possibles. Outre les « nœuds de blocage » il y a aussi « des angles morts », tout aussi intéressants. Comme leur nom l'indique, c'est ce qui n'a pas été vu. Chez les archéologues, c'est un phénomène courant (on ne fouille bien que ce que l'on connaît), et dans les travaux des naturalistes qui travaillent sur la période contemporaine également, dans la mesure où il leur est difficile de prendre en compte la longue durée (ce n'est pas leur métier). C'est l'intérêt du dialogue interdisciplinaire de faire émerger de nouveaux objets de recherche.

Parmi les résultats de l'interdisciplinarité entre documentation archéologique et documentation écrite, les plus marquants sont les suivants : l'engagement dans l'interdisciplinarité est le lieu de transfert des savoirs disciplinaires, de leur confrontation à partir de laquelle se construit un *nouveau savoir interdisciplinaire*. La complémentarité des connaissances disciplinaires s'organisant, on assiste à l'émergence de nouvelles interrogations, de nouvelles hypothèses, à la construction de nouveaux raisonnements qui, à leur tour, conduisent à de nouvelles hypothèses. Ces avancées ont permis de poser les questions des « héritages » et de leur prise en compte ainsi que de la *résilience des phénomènes à des pas de temps variables*.

Héritages, environnement (zones humides), aménagement du territoire

Sur la durée d'occupation du site, à la fois dans l'étude archéologique et dans l'étude archéogéographique, on suit, au plus près de la documentation, la gestion des héritages par les générations qui se sont succédé sur le site. Un état des lieux d'abord, remarquablement servi par la conservation des écofactes : on suit l'usage d'une zone humide, son aménagement, son exploitation. Ce travail permet de comprendre, une fois de plus car les exemples sont de plus en plus nombreux, que les zones humides sont des lieux attractifs par leur riche biodiversité. Il donne à voir à la fois l'ingéniosité et l'opportunisme des sociétés dans la gestion de ces espaces et des contraintes qu'elles présentent. À une autre échelle, on suit la manière dont les occupants et gestionnaires du site ont géré le lieu lui-même, l'ont transformé et adapté aux contraintes économiques, sociales et politiques du moment afin d'optimiser leurs chances d'en tirer le meilleur parti. À grande échelle enfin, dans l'étude archéogéographique, on peut observer que ce site, modeste somme toute, mais « commun », est inséré dans les réseaux de circulation locaux et régionaux, dans les réseaux de pouvoirs, dans les réseaux d'habitats, et quel « aménagement du territoire » les propriétaires et usagers du site ont mis en œuvre sur près d'un demi-millénaire.

La publication de cet ouvrage remarquable fera date, comme toute monographie. Son exemplarité est à souligner. Gardons-nous d'oublier, au-delà des chiffres et des statistiques réducteurs, que l'aboutissement du travail que le lecteur a entre les mains représente des milliers d'heures de travail, une très grande ténacité, une patience parfois mise à rude épreuve. Il est aussi une grande leçon d'optimisme et de confiance en l'avenir : ces jeunes chercheurs représentent l'avenir de l'archéologie. Nous avons toutes les raisons d'être confiants et fiers de ce qu'ils préparent.

Introduction

S. Hurard

En 2004, préalablement à l'extension de carrières d'extraction de sable, le « marais du Colombier » de Varennes-sur-Seine a fait l'objet d'une importante intervention archéologique pour les besoins de laquelle 17 ha ont été décapés. Trois occupations archéologiques diachroniques ont été mises au jour à cette occasion. Deux habitats ruraux, l'un protohistorique, l'autre antique (Séguier 2007), ont ainsi pu être fouillés. La ferme du Colombier, établissement rural moderne (XVI^e-XVIII^e siècles), constituait le troisième pôle prescrit.

Le volume ici proposé réunit les résultats de l'opération archéologique réalisée par une équipe d'une dizaine de personnes de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), de mai à septembre 2004.

La « ferme du Colombier » avait suscité un vif intérêt dès la phase de diagnostic, où elle était clairement apparue comme un cas de « maison forte ». Habitat à plat fossoyé, la ferme se composait d'une plate-forme de 1 200 m², ceinturée par un imposant fossé de près de 12 m de large. La fouille a permis d'appréhender le site dans un environnement large, sur une superficie globale de 4 ha, et de prendre en compte la totalité de l'espace de la ferme et de ses abords immédiats. Ainsi, une zone de pacage de près de 2 ha a pu être fouillée sur le côté ouest de l'établissement (Hurard 2006 ; Hurard, Franzini 2006 ; Hurard 2007).

Implanté en zone humide, le site s'inscrit dans la plaine alluviale de la Seine, à quelques kilomètres de la confluence Seine-Yonne, marquée par la ville de Montereau-Fault-Yonne. Aux confins sud-est de l'Île-de-France, le territoire de la Bassée, enserré entre les plateaux du Gâtinais et de la Brie, au sud de l'actuel département de Seine-et-Marne (77), constitue un carrefour entre les territoires de l'Île-de-France, de la Champagne et de la Bourgogne. La ville de Montereau y est située à égale distance de Paris et de Troyes (90 km) et seulement à 40 km de Sens.

Varennes-sur-Seine, bourg voisin de Montereau, est implanté sur la rive gauche de la Seine, à 1 km environ de la confluence (fig. 1). Au cours des dernières décennies, la commune a fait l'objet de plusieurs opérations archéologiques, essentiellement dues à l'extension des carrières de granulats sableux. Elle a livré les rares sites médiévaux et modernes de ce secteur, notamment un cimetière carolingien (Delattre 2002) et une tuilerie du XVI^e siècle (Talin d'Eyzac 2009). L'étude de la ferme du Colombier, créée au début du XVI^e siècle dans une zone humide, constitue un exemple d'exploitation interdisciplinaire et multiscalaire de données archéologiques, paléoenvironnementales, historiques et archéogéographiques.

Le caractère anaérobie des niveaux inférieurs du fossé principal de la ferme a largement servi la cause de cet habitat rural moderne. La présence de ces contextes particuliers, propices à la conservation des matériaux organiques, a permis de mobiliser un grand nombre de disciplines. Palynologie, carpologie, xylogie et archéozoologie ont été largement sollicitées, afin d'éclairer l'interaction du site avec son milieu. La culture matérielle est abondamment documentée par les différents types de mobilier (verre, céramique, métal, bois, cuir).

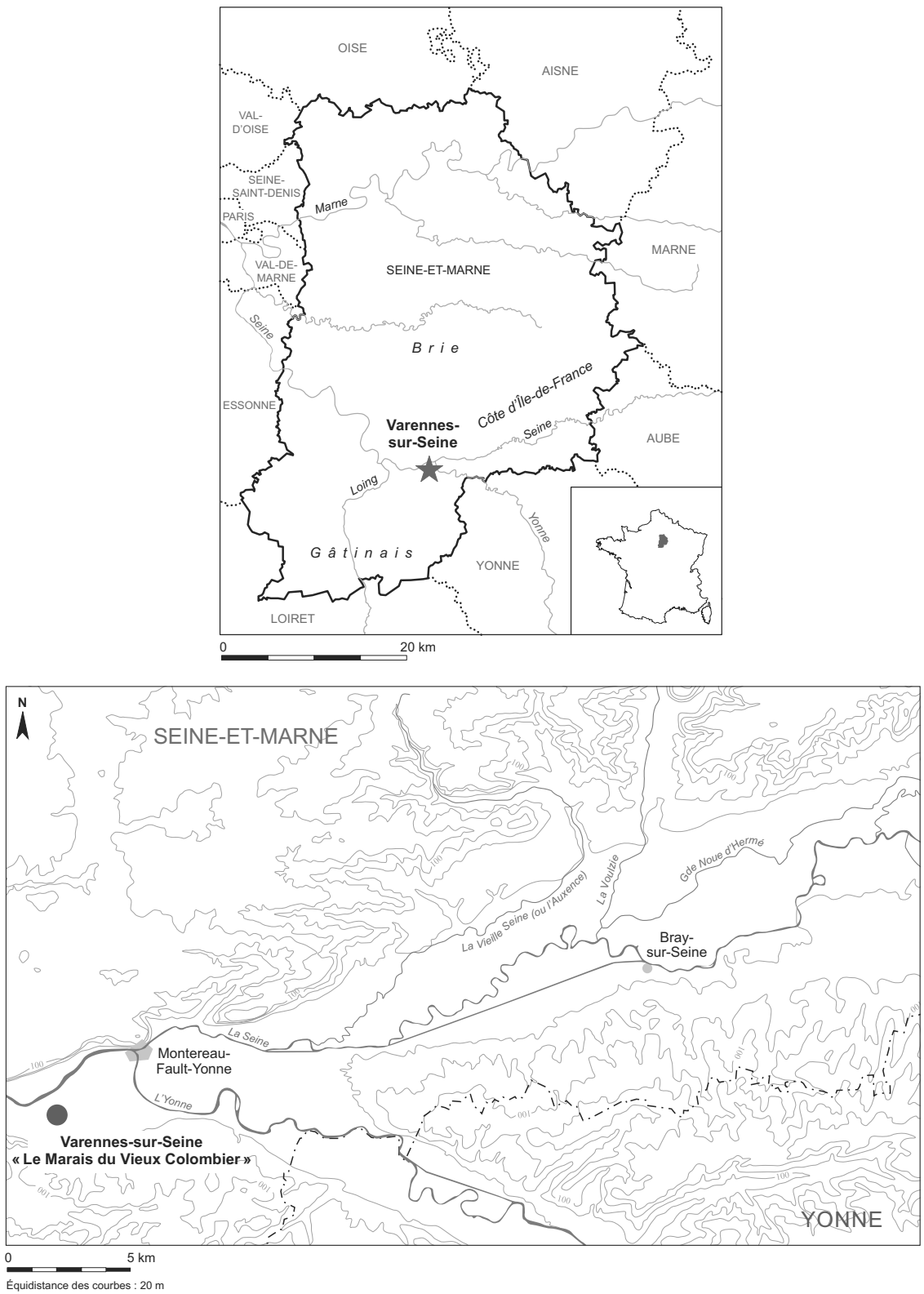


Fig. 1 : Localisation générale du site et contexte hydrographique local © P. Pihuit.

L'étude du mobilier métallique, qui n'avait pu être menée dans le cadre du rapport de fouille, a été réalisée pour les besoins de la publication. Ceci explique en partie son caractère exhaustif, également motivé par la faiblesse de la documentation des corpus de mobilier métallique pour les périodes médiévales et modernes. L'étude du mobilier calcéologique a également été approfondie.

Le potentiel de la documentation écrite a été mis en lumière dès 2001 dans le cadre de la programmation de l'extension des carrières de sable de Varennes, qui avait alors conduit R. Peake, coordinatrice des opérations archéologiques en Bassée, à lancer une étude documentaire sur le secteur. La ferme avait alors été repérée lors d'un recensement des documents textuels disponibles sur le finage de Varennes (Bauchet 2001). L'étude approfondie de ces sources fut poursuivie parallèlement à la fouille de la ferme du Colombier en 2004. Les données textuelles ont ainsi permis de confronter les données juridiques et foncières aux données archéologiques et ainsi d'envisager la ferme, sa matérialité et les pratiques sociales de ses habitants, sous deux éclairages différents. Dès la fouille, elles ont également permis de donner des noms, des statuts et des dates à l'ensemble des occupants et des propriétaires successifs du site, renseignant avec une relative précision les modalités de création et les modes d'exploitation de l'établissement sur près de trois siècles.

Enfin, une étude archéogéographique a été menée en 2009, en aval de la fouille et du rapport. Mise en place dans le cadre du projet de publication, elle a permis de replacer le site dans son territoire et dans différents réseaux (géographiques et sociaux), à plusieurs échelles spatiales, et de montrer combien la position topographique du Colombier résulte d'un acte raisonné, au-delà du potentiel agricole évident.

Ainsi, l'ensemble des données récoltées éclaire la lecture du milieu et du territoire et permet de proposer in fine une interprétation sociale du site.

Si la ferme du Colombier avait été fouillée il y a vingt ans, elle aurait été désignée sous le terme de « maison forte ». Emprunté à la documentation écrite, le terme ne permet pourtant pas de caractériser le site. Souvent utilisé pour désigner abusivement toute forme d'habitat fossoyé médiéval, le concept entrave la réflexion archéologique sur la caractérisation de ces types d'habitat, puisqu'il implique une assimilation mécanique de la forme et du statut. Or, il est clair – l'archéologie en a suffisamment fait la démonstration – qu'il existe une grande diversité au sein de cette catégorie d'habitat qui recouvre des réalités sociales hétérogènes ne pouvant être réduites à un concept. Comme le soulignait Joëlle Burnouf « en adoptant dès le début de la recherche la notion de maison forte et la typologie historico-juridique qui la sous-tend, l'archéologue fait preuve d'un manque d'autonomie et de confiance de ses propres critères et de ses propres méthodes » (Burnouf, Metz 1986). Les archéologues allemands et britanniques ont préféré opter pour une grille de description archéologique en parlant de « *Wasserburg* » ou de « *moated sites* » et privilégier ainsi une dénomination large englobant des phénomènes variés.

La forme d'habitat de Varennes est clairement héritée des habitats fossoyés médiévaux, répandus à travers une grande partie de l'Europe entre le XII^e et le XVI^e siècle. Elle symbolise l'attachement des élites à la terre et son rôle fondamental dans les stratégies d'ascension et de distinction sociales de ces élites rurales engagées, à des degrés divers, dans les processus de production agricole. Le choix du terme de « petites élites rurales » permet de réintégrer au sein des groupes dominants, ici en milieu rural, l'ensemble des acteurs qui, des franges supérieures de la paysannerie aux grandes élites seigneuriales, « concentre divers degrés de puissance, d'autorité et d'influence » (Chaussinand-Nogaret 1991,

p. 12-13) et règle au sein d'une communauté donnée les rapports économiques et sociaux. Les minorités dirigeantes en milieu rural sont multiformes et ne se limitent pas aux couches dites « aristocratiques » ou « nobles » (Morsel 2004 ; Menant, Jessenne 2007).

Dans le cas de la ferme du Colombier, l'analyse est complexe et impose de distinguer plusieurs types d'élites rurales à la charnière académique entre le monde médiéval et le monde moderne. La fondation du fief et la création du site en 1506 furent le fait d'une petite élite rurale non seigneuriale, probablement issue de la bourgeoisie marchande. À partir de la fin du XVI^e siècle et jusqu'à sa destruction à la fin du XVIII^e siècle, la ferme fut achetée par une succession d'écuyers, issus de la frange inférieure des élites seigneuriales. Ces derniers louaient l'exploitation à des fermiers, issus des franges supérieures de la paysannerie qui, par l'intercession du bail à ferme, disposaient de l'outil de production. Les témoignages matériels recueillis lors de la fouille reflètent donc les pratiques sociales de plusieurs groupes dont les choix et les modes de vie déterminent l'ensemble des composantes matérielles de l'habitat, mais aussi les modalités d'insertion dans le milieu écologique, économique et social.

La ferme du Colombier illustre un des aspects des mutations du monde rural et de ses petites élites entre la fin de l'époque médiévale et la fin de l'époque moderne. Le site représente une des rares occasions données à l'archéologie d'aborder un habitat rural moderne et de replacer l'ensemble des données dans un propos historique et sociologique. Au cœur des problématiques des historiens sur les sociétés rurales de l'Ancien Régime, elle offre l'opportunité de développer un discours et de soulever des problématiques archéologiques sur l'aspect des campagnes franciliennes à l'époque moderne, encore trop souvent écarté de nos réflexions.

La présente étude invite à une lecture archéologique de données sédimentaires, textuelles et géographiques. La confrontation de données de natures différentes a été largement rendue possible par le caractère tardif du site. Créé après 1500, il offre en effet l'occasion de traiter des données écrites relativement abondantes, et d'exploiter en parallèle une documentation archéologique riche et variée, favorisée par de bonnes conditions de conservation dans le fossé.

Au regard de la richesse documentaire, le site constitue donc un excellent cas d'étude pour s'interroger sur les « estimateurs archéologiques » qui permettraient, d'une part, la caractérisation et la hiérarchisation des petites élites rurales (Burnouf 2007) et, d'autre part, la mise en évidence de pratiques de distinction sociale dont témoigneraient un certain nombre d'indicateurs tels que la configuration de l'habitat, la culture matérielle (écofacts comme artefacts), le rapport au milieu et plus généralement les relations à l'espace.

La présentation du site dans ses composantes matérielles distingue d'abord le fossé principal et ses aménagements, puis la lecture de la plate-forme. Ce choix se justifie parce qu'une très grande partie des données sont issues du fossé, mais aussi parce que celui-ci permet de mesurer l'amplitude stratigraphique et chronologique du site. La lecture subséquente des structures aménagées de la plate-forme qui sont conservées permet d'esquisser une restitution de l'organisation spatiale et d'envisager les choix d'exploitation et les orientations économiques de la ferme.

Toujours en confrontation avec les données textuelles, l'analyse de la culture matérielle est organisée de manière à distinguer les « manières d'habiter » (Alexandre-Bidon 2006) sur le site au quotidien des modes d'exploitation de la ferme. Ces deux aspects complémentaires révèlent les modes de vie et l'économie domestique et agricole de l'établissement.

La troisième partie de l'analyse propose de changer d'échelle et d'appréhender l'insertion du site dans un milieu humide et les modalités d'exploitation des ressources végétales. L'étude archéogéographique permet de placer la focale à l'échelle du terroir et du territoire en traduisant « la géographicit  de la documentation arch ologique » (Burnouf *et al.* 2009, p. 39). Elle met en  vidence les modalités d'insertion de l' tablissement dans une zone humide valoris e, qui est aussi vecteur de valorisation sociale.

La confrontation des donn es textuelles et des donn es arch ologiques invite, dans le cadre de la synth se,   examiner le discours des historiens sur la hi rarchisation de ces diff rentes  lites rurales. Elle permet ensuite de souligner le potentiel du discours arch ologique sur les questions de caract risation, ainsi que les processus d'appropriation et d'ascension sociale dont le monde mat riel est aussi r v lateur.

Chapitre 1

Un site d'habitat fossoyé : structures de protection et structures protégées

S. Hurard, O. Bauchet, V. Legros

Le site de la ferme du Colombier se présente concrètement sous l'aspect d'une succession de systèmes d'enclos qui définissent des espaces de tailles, de fonctions et de densité différentes.

Un enclos extérieur à la ferme forme une aire de 2 ha, au sein de laquelle ont été identifiés des chablis et de nombreux fossés drainants (fig. I, cahier couleur). L'espace enclos est matérialisé par le fossé périphérique (US 2000) qui délimite une parcelle de 100 m sur 200 m. Ses dimensions fluctuent jusqu'à atteindre 3,40 m de large et 1 m de profondeur. Le caractère drainant et collecteur de ce fossé est démontré par la convergence de sept fossés plus modestes, tous perpendiculaires et orientés est-ouest. Le tiers inférieur du comblement du fossé collecteur présente par ailleurs un horizon limoneux gris-blanc lessivé caractéristique de la migration des oxydes de fer sous l'effet de la circulation de l'eau. Les dimensions et les orientations des petits fossés drainants implantés à l'intérieur de l'enclos laissent supposer qu'ils correspondent à deux campagnes de drainage distinctes. La première coïncide avec la mise en place du chemin d'accès à la ferme. Ce dernier est matérialisé par deux fossés bordiers, distants l'un de l'autre de 4,70 m. Longeant le côté est de la ferme dans un axe nord-sud, il se développe sur près de 150 m de long. Des lambeaux de sol de circulation, constitués d'un petit gravillon, y sont ponctuellement conservés, bien que très arasés. Le chemin reliait l'ancienne route de Bourgogne, dont le tracé est en partie repris par l'actuel RN6. Le fossé bordier est se prolonge jusqu'à la section principale du fossé collecteur.

La seconde campagne de drainage correspond au creusement de quatre fossés plus modestes, aux dimensions et aux orientations strictement identiques. Ils relient manifestement le fossé bordier du chemin à la section parallèle du fossé 2000. Cette seconde opération de drainage témoigne de la forte contrainte hydrographique exercée sur la parcelle. La présence de noues et de zones très humides était encore très prégnante au moment du décapage, notamment au sud du chemin. Un certain nombre de chablis répartis sur l'ensemble de la parcelle permettent de restituer un espace jalonné d'arbres et d'arbustes. L'absence de structures d'habitat et le caractère extrêmement humide de ce premier enclos indiquent qu'il fut vraisemblablement dédié à des fonctions agricoles. Les données recueillies tendent à démontrer qu'il s'agit d'une zone de pâture.

Hors de l'emprise de cet enclos, à plus de 250 m à l'est du corps de ferme, la découverte de quelques rares vestiges de tranchées de récupération et de trous de

poteaux, associés à un matériel céramique attribué au XVI^e siècle, permet d'envisager la présence d'une extension agricole de la ferme.

Un imposant fossé périphérique marque clairement la distinction entre l'espace agricole de 2 ha précédemment décrit et l'espace réservé dédié au rassemblement des structures d'habitat et aux bâtiments agricoles.

La différence de qualité des informations dont nous disposons entre le fossé et la plate-forme est très nette. Elle est essentiellement liée à un problème de conservation, les éléments de la plate-forme, plus superficiels, étant davantage exposés aux labours. C'est donc ce fossé périphérique (3000) qui concentre l'essentiel des données recueillies lors de la fouille. Les séquences sédimentaires conservées livrent la vision la plus diachronique de l'évolution de site, par opposition à une plate-forme où les contextes stratifiés, peu nombreux, font plutôt apparaître une image synchronique de l'ensemble.

Le fossé : une banque de données stratigraphiques, matérielles et environnementales (S.H., O.B.)

Le fossé 3000 est la première structure qui mette en évidence la fonction d'habitat. Il rassemble en outre à lui seul les deux tiers des données accumulées pendant la fouille, tant du point de vue sédimentaire que matériel (fig. 2, 3). Structure défensive ou tout au moins protectrice, le fossé constitue le témoignage premier de la structuration et de l'organisation du bâti. Réceptacle d'abondants rejets, il témoigne de la vie quotidienne et de l'économie de la ferme. Au-delà de ce qu'il révèle du rapport à l'espace et donc du rapport à l'autre, le fossé apparaît comme la véritable banque de données archéologiques du site.

Des zones de rejets privilégiées : économie et écologie de l'habitat (S.H.)

La nature des dépôts sédimentaires mis au jour dans le fossé révèle des informations essentielles sur l'évolution du site, de sa création à sa destruction. Son creusement en marque la fondation. Les processus de comblements intermédiaires traduisent des modes de vie, des modes de gestion des ressources et la relation d'un ou plusieurs groupes d'individus avec le milieu environnant. Quant au comblement final, il révèle les modalités de disparition de l'établissement.

Le fossé 3000 circonscrit une zone de 2 700 m² divisée entre le fossé lui-même, qui couvre 1 500 m², et une plate-forme non surélevée de 30 m sur 40 m, soit une surface de 1 200 m² (fig. 2). Constitué de deux tronçons de 45 m de long (axe est-ouest) et de deux autres de 60 m de long (axe nord-sud), le fossé mesure 10 m à 12 m de large selon les endroits et présente un profil évasé dont la profondeur varie entre 1,90 m et 2,20 m.

Les niveaux inférieurs du comblement du fossé présentaient d'importants niveaux anaérobies atteignant en moyenne 80 cm d'épaisseur. Alimenté par la remontée de la nappe phréatique, l'excès d'eau dans la couverture pédologique génère une saturation de tous les interstices présents dans les couches de comblement du fossé. Il en résulte un déficit en oxygène (anaérobie), qui bloque ou freine la plupart des processus biologiques parmi lesquels la décomposition des matériaux organiques. Les horizons holorganiques, saturés en eau plus de six mois par an, sont caractérisés par une couleur noire et dégagent une odeur caractéristique causée par la réduction du soufre. Le phénomène est accentué

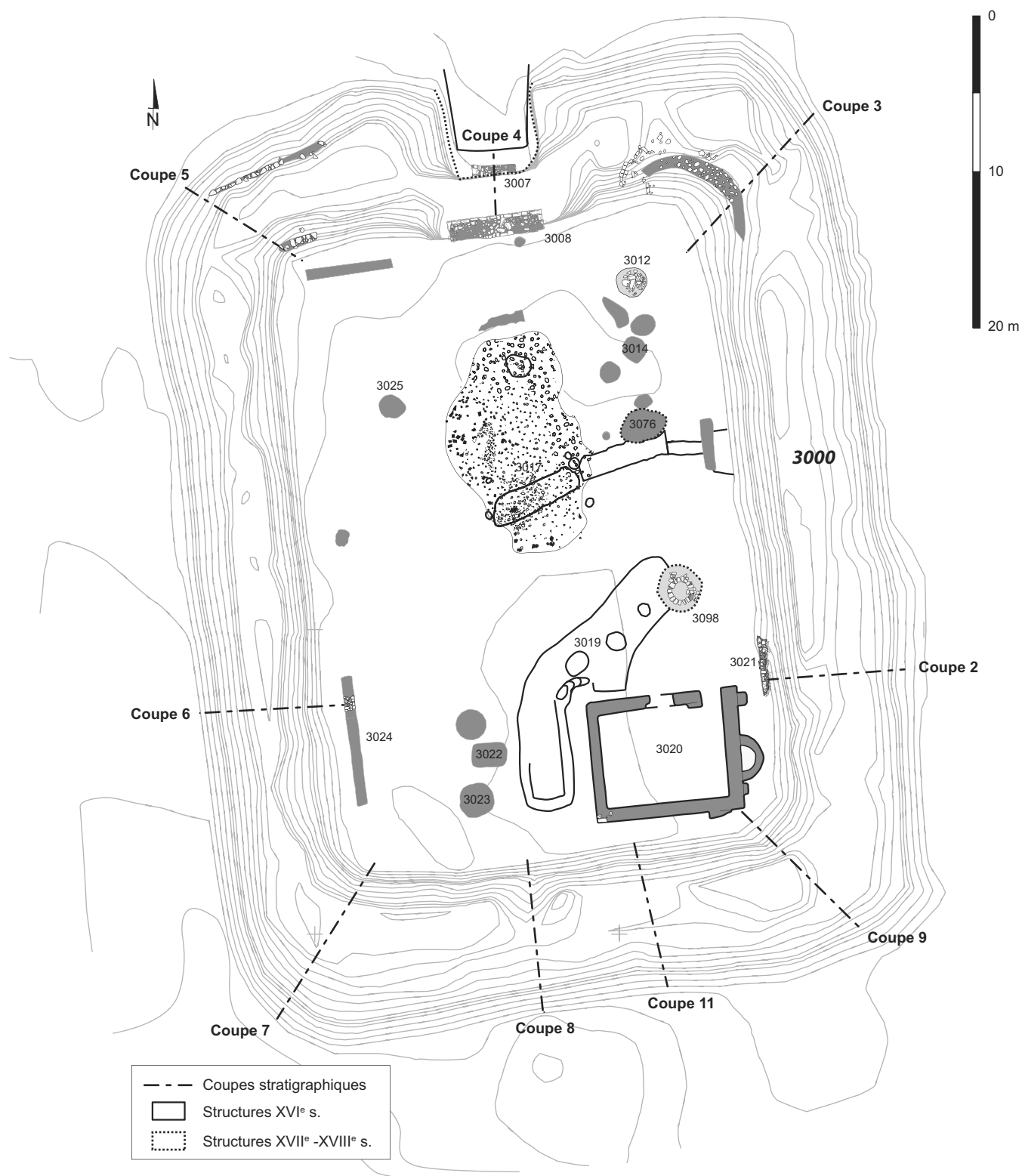


Fig. 2 : Plan général du site de la « ferme du Colombier » © C. Bertrand, S. Hurard.



Fig. 3 : Vue d'ensemble de la ferme
© S. Hurard.



Fig. 4 : Coupe 8 dans l'axe du logis
© S. Hurard.



Fig. 5 : Segment est du fossé 3000.
Les niveaux noirs correspondent
aux horizons hydromorphes encore
en contact avec la nappe phréatique
© S. Hurard.

par l'absence de circulation d'eau dans un système fermé dépourvu d'échanges avec le réseau hydrographique environnant (fig. 4, 5).

Le volume des niveaux anaérobies explorés a été estimé à près de 700 m³. Ils ont fait l'objet d'une fouille minutieuse, tantôt mécanique, tantôt manuelle, en fonction de la richesse des dépôts en différents points du fossé. Un pompage de la nappe phréatique a dû être organisé pour permettre la fouille des niveaux hydromorphes encore en partie immergés.

Neufs banquettes stratigraphiques ont été réalisées dans le fossé afin de permettre la lecture des modes de comblement et la réalisation de carottages et de prélèvements archéobotaniques (fig. 2).

La lecture des coupes stratigraphiques permet de dégager trois grandes phases de comblement du fossé entre le début du XVI^e siècle et la seconde moitié du XVIII^e siècle (fig. 6, 7). Elle permet d'appréhender les processus de comblement en relation avec les pratiques domestiques et agricoles et de les distinguer du comblement final survenu lors de la destruction de la ferme.

Ainsi, il apparaît très clairement sur la plupart des coupes réalisées (coupes 2, 3, 6, 7, 8, 9) que l'essentiel du comblement est constitué de différents types de remblais au sein desquels les matériaux de démolition sont extrêmement nombreux (blocs de grès, tuiles, calcaire...). On observe que les niveaux de destruction succèdent souvent immédiatement aux niveaux hydromorphes ; peu de couches intermédiaires viennent en effet s'intercaler entre les deux principales phases de comblement. Le remblayage final semble tardif et brutal. Son caractère intentionnel, mis en évidence par les nombreuses couches de démolition, apparaît sous la forme d'apports successifs, feuilletages divers de matériaux mêlés à un sédiment limoneux, traduisant des apports multiples par brouettes, charrois ou autres.

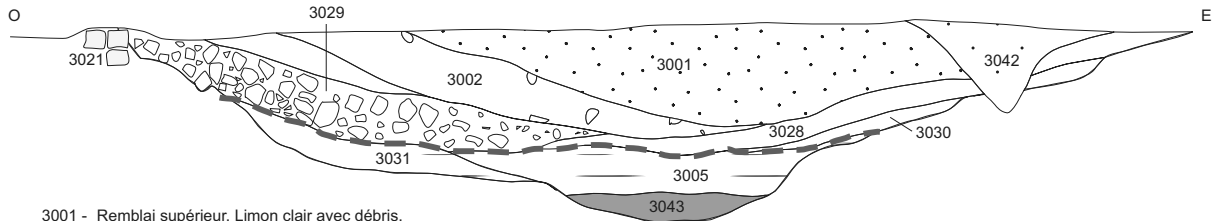
Riches en débris divers (matériaux de construction, tuiles, moellons, mortier), ils sont essentiellement en dévers de l'escarpe du fossé et témoignent d'un rejet depuis l'intérieur de la ferme. L'épaisseur de ces niveaux de démolition varie de 40 à 80 cm. Ils sont clairement attribués à la seconde moitié du XVIII^e siècle. Un ensemble d'horizons superficiels (3001) composés de diverses couches limoneuses scelle les niveaux archéologiques. Variant d'une épaisseur de 0,60 à 1,20 m, ils semblent correspondre à une phase de remise en culture de la parcelle et succèdent à des niveaux archéologiques variés, liés à la destruction de la ferme.

Les horizons hydromorphes constituent les niveaux de comblement initiaux du fossé. Il s'agit de profils d'envasement soumis aux battements de la nappe phréatique ou constamment immergés, qui varient entre 0,60 m et 1 m d'épaisseur et correspondent aux niveaux d'occupation de la ferme. De ce fait, ils contiennent le mobilier le plus ancien. La coupe 2 a livré une importante quantité de mobilier attribué au XVI^e siècle. Le secteur autour de la coupe 11 (en contrebas du logis) se caractérise en revanche par l'amplitude la plus intéressante et les témoignages matériels de rejets les plus abondants, s'étendant du XVI^e au XVIII^e siècle.

Les niveaux anaérobies ont livré une remarquable quantité de mobilier rejeté dans le fossé au cours de l'occupation. Ils ont favorisé la conservation de nombreux restes organiques (graines, pollens, bois, cuir) et objets domestiques (verre, céramique, mobilier métallique ou chaussures). Les restes polliniques et carpologiques y sont particulièrement bien conservés.

Trois points précis du fossé – l'entrée nord, le logis et l'entrée est – livrent l'essentiel du mobilier, par opposition à des zones où l'on observe une absence relative de rejets domestiques. La section ouest du fossé est par exemple quasi-

Fossé 3000. Coupe 2
Axe Est-Ouest

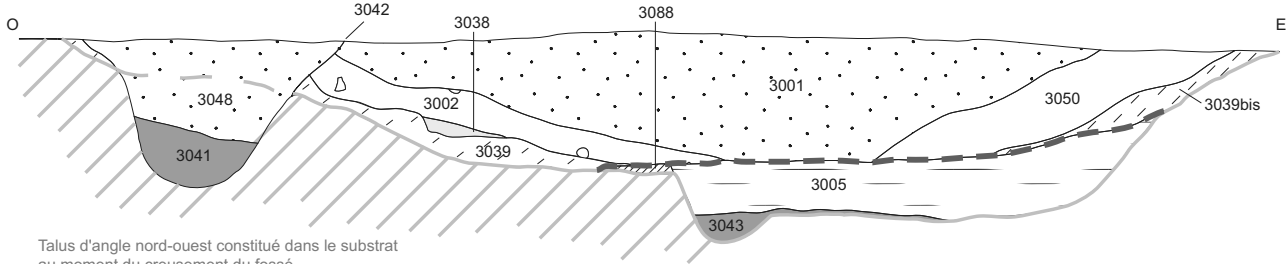


- 3001 - Remblai supérieur. Limon clair avec débris.
Comblement final du fossé. Remise en culture
- 3002 - Niveau de démolition riche en débris calcaire et tuiles
- 3005 - Niveau noir et homogène hydromorphe. Niveau de battement de la nappe
- 3021 - Maçonnerie en place contre l'escarpe
- 3028 - Sédiment gris avec débris dont tuiles. Niveau de démolition
- 3029 - Niveau de démolition chargée de moellons de grès, de mortier
- 3030 - Limon brun mêlé de granulats sableux et de quelques débris de tuiles
- 3031 - Niveau gris argileux constituée de granulats sableux propre à l'escarpe soumis à la fluctuation de la nappe phréatique
- 3042 - Recreusement dans le fossé 3000.
Correspond au fossé bordier du chemin traversant le fossé
- 3043 - Niveau hydromorphe argileux très homogène. Niveau humide permanent



— — Limites entre niveaux liés à l'occupation et ceux liés à la destruction

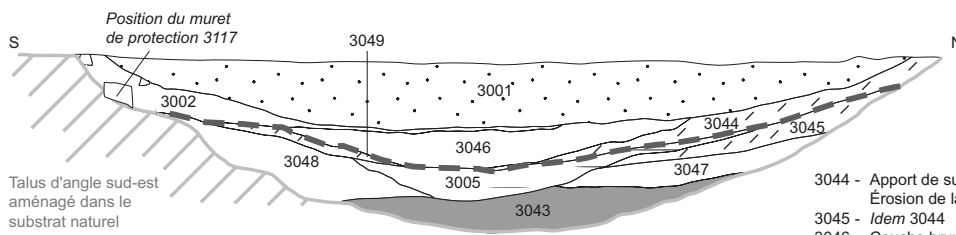
Fossé 3000. Coupe 3
Axe Est-Ouest. Angle Nord-Est



Talus d'angle nord-ouest constitué dans le substrat au moment du creusement du fossé

- 3042 - Recreusement dans le fossé 3000. Fossé bordier d'un chemin traversant le fossé 3000 après son comblement
- 3048 - Comblement final du fossé 3042. Limon identique au remplissage de 3001
- 3041 - Comblement primaire du fossé 3042. Niveau noir hydromorphe homogène
- 3088 - Niveau de mortier très homogène. Tranchée de récupération /fondation d'une tour
- 3050 - Niveau limoneux brunâtre
- 3039 et 3039bis - Dégradation des bords de l'escarpe et de la contrescarpe. Substrat naturel granulo-sableux
- 3038 - Petit creusement brunâtre

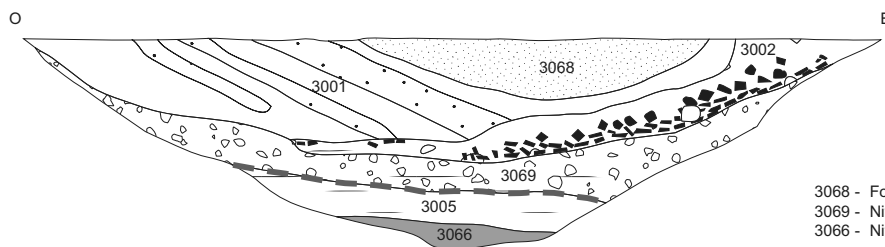
Fossé 3000. Coupe 5
Axe Sud-Nord



Talus d'angle sud-est aménagé dans le substrat naturel

- 3044 - Apport de substrat granulo-sableux homogène.
Érosion de la contrescarpe
- 3045 - *Idem* 3044
- 3046 - Couche brune argilo-limonieuse avec éléments de démolition
- 3047 - Niveau hétérogène. Litage de sable jaune et de limon sableux brun
- 3048 - Niveau brun/noir argileux avec débris
- 3049 - Couche de débris grisâtre avec granulats

Fossé 3000. Coupe 6
Axe Est-Ouest

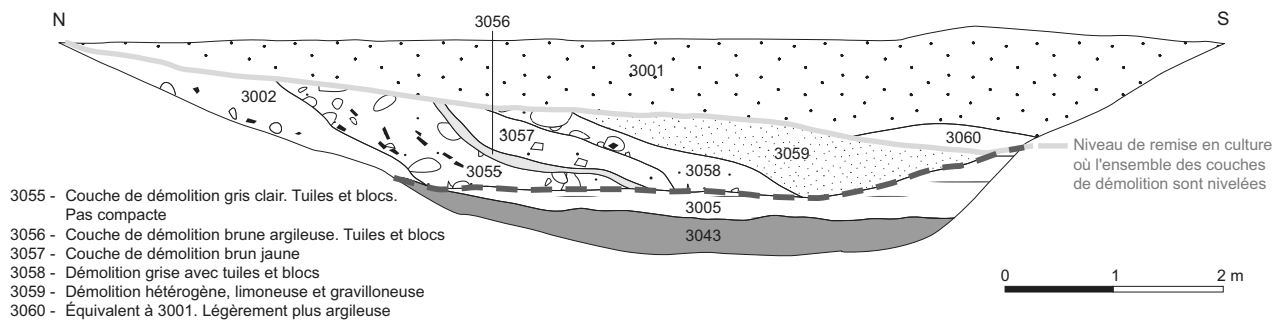


- 3068 - Fosse ou recreusement d'un fossé. Limon argileux brun hétérogène
- 3069 - Niveau noir hydromorphe avec percolation dans la partie centrale
- 3066 - Niveau noir hydromorphe argileux homogène. Equivalent à 3043

Fig. 6: Coupes stratigraphiques du fossé 3000. Coupes 2, 3, 5, 6 © S. Hurard.

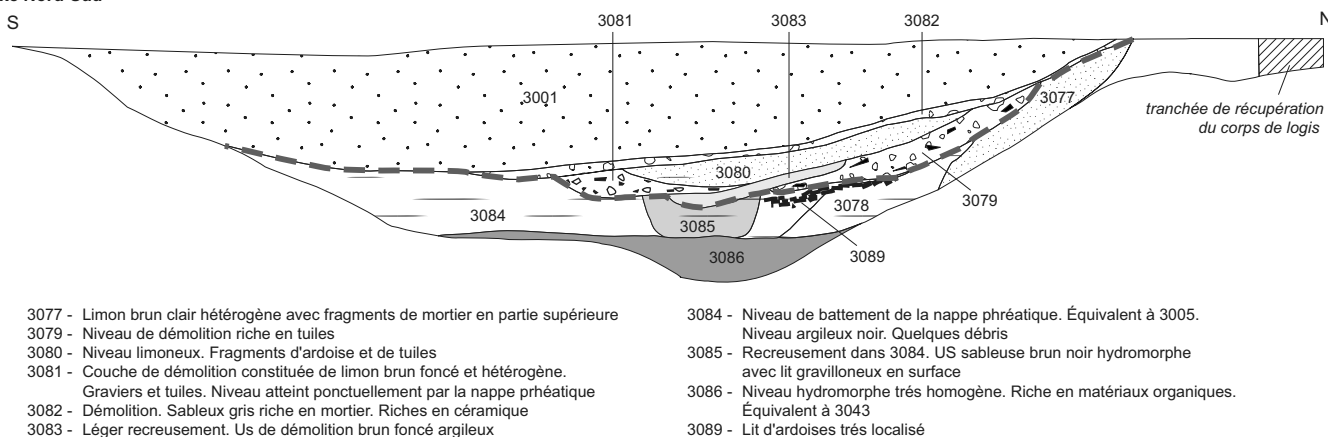
Fossé 3000. Coupe 7

Axe Nord-Est/Sud-Ouest



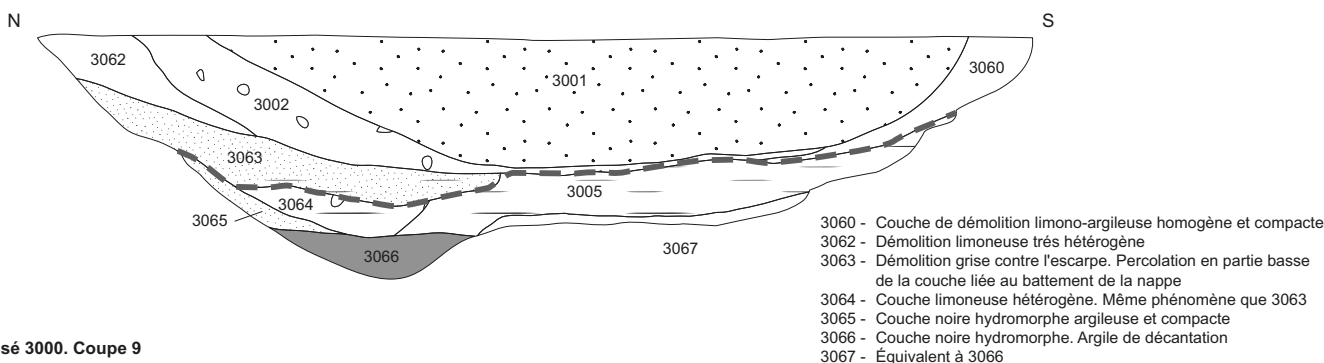
Fossé 3000. Coupe 11

Axe Nord-Sud



Fossé 3000. Coupe 8

Axe Nord-Sud



Fossé 3000. Coupe 9

Axe Nord-Sud

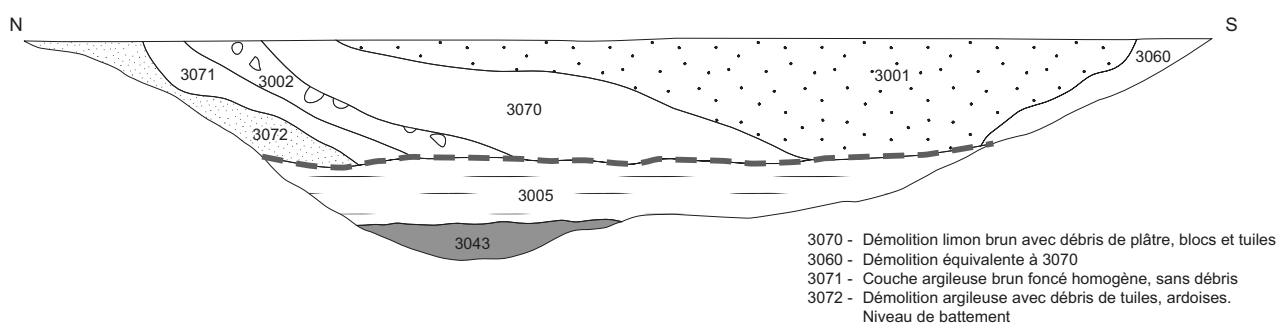


Fig. 7 : Coupes stratigraphiques du fossé 3000. Coupes 7, 11, 8, 9 © S. Hurard.

ment vierge de mobilier (coupes 5, 6, 7), si l'on exclut les matériaux de démolition. C'est également le cas des deux tiers nord du fossé est (coupe 3). Les rejets exhumés dans les parties nord et sud du fossé sont respectivement concentrés sur les franchissements et en contrebas du corps de logis (coupes 2, 4, 9, 11). Ce constat montre clairement qu'autour de la plate-forme de la ferme, le bâti forme une barrière physique aux rejets. Les ouvertures ménagées dans les bâtiments (fenêtres) ou entre les bâtiments (portes), sans doute rares et de petites dimensions, constituaient les seuls points d'accès au fossé. En qualité de lieux de passage, les deux entrées sont propices à la perte, à l'abandon ou au rejet de mobilier. Dans l'entrée nord a par exemple été mise au jour une quantité non négligeable de pièces métalliques, de pièces de harnachement et d'éléments d'huissierie. L'entrée est a, quant à elle, livré une quantité importante de matériel céramique, dont de nombreux éléments attribuables au premier quart du XVI^e siècle, ainsi que la quasi-totalité des éléments de cuir et de verre de table présents sur le site. L'abondance du mobilier retrouvé dans le fossé en contrebas du logis tend à montrer, en plus d'une grande quantité de fragments de verre plat, la présence de fenêtres qui, surplombant le fossé, favorisaient les rejets divers. Ont donc été exhumés en contrebas du logis près de 50 % de la collection céramique du site, mais aussi du verre à vitre et de nombreux éléments organiques et métalliques. La topographie des rejets renseigne par conséquent immédiatement sur l'organisation spatiale de la ferme, indépendamment de toute autre information sur le bâti.

Les données archéobotaniques recueillies permettent en outre de préciser le rapport des occupants avec le milieu environnant, notamment à travers les modes de gestion du fossé et son entretien. Il est possible de distinguer, en fonction de la représentation des taxons polliniques identifiés, la part de la végétation propre au fossé de celle, plus lointaine, qui l'environne.

La très forte représentation des plantes hygrophiles (lentilles d'eau) et aquatiques dans le fossé confirme l'importance de la stagnation de l'eau. L'absence de minéralisation des restes montre par ailleurs que le fossé n'a pas souffert de périodes d'assèchement. L'humidité y fut constante ; les plantes aquatiques sont présentes dans l'ensemble des prélèvements. Elles se développent dans la zone de battement de la nappe, à la base du creusement et jusqu'à 1 m de hauteur. La représentation de ces plantes fluctue par phases, montrant un entretien cyclique, au moins superficiel, du fossé. En période plus sèche, le fossé a pu être curé superficiellement. Les niveaux d'envasement ne semblent pas en revanche avoir fait l'objet d'un curage systématique, ce que paraît confirmer la bonne représentation des plantes rudérales, croissant dans les décombres (oseille, chardon, renouée...). Si nous avons pu observer des recreusements ponctuels dans les horizons hydromorphes en contrebas du logis (coupe 11, fig. 7), la présence au fond du fossé de mobilier contemporain de la création de la ferme ne plaide pas en faveur de son entretien régulier par curage. Pour autant, absence de curage ne signifie pas nécessairement absence d'entretien. L'absence relative de niveaux intermédiaires entre la phase de destruction et la phase d'occupation semble mettre en évidence un entretien raisonnable, mais non systématique, du fossé par les occupants de la ferme.

Certaines des essences observées protégeaient les talus du fossé. Le développement d'une végétation héliophile, herbacée, voire arbustive (noisetier, bouleau, sureau, viorne, cornouiller, genêt, genévrier...) favorise la cohésion et la stabilité des talus, fragilisés par les processus de ruissellement. Un couvert végétal, plus ou moins dense, peut s'y développer naturellement sans intervention ni choix

délibéré des occupants ou des propriétaires et permet de stabiliser les sédiments limono-sableux qui composent le substrat du site.

De manière générale, on note une faible érosion de l'escarpe et de la contrescarpe. Elle se traduit par la faible proportion de niveaux granulo-sableux liée à la dégradation des pentes et par l'absence de niveaux d'humus ou d'autres types de dépôts.

La coupe réalisée sur l'angle nord-ouest du fossé (coupe 5, fig. 6) fournit le seul exemple stratigraphique d'érosion nette des pentes. De nombreux niveaux de faible volume, constitués de granulats sableux proches du substrat, s'intercalent avec les niveaux hydromorphes, donnant l'impression d'une plus grande fluctuation de la nappe phréatique. L'absence de niveaux de rejet liés à la démolition témoigne d'un comblement avancé à cet endroit, avant la destruction de la ferme. Elle met en évidence le fait que le comblement avant destruction comme l'entretien n'ont pas été homogènes sur l'ensemble du fossé. L'angle nord-ouest du fossé a par ailleurs fait l'objet d'un aménagement de murets de pierre visant certainement à en limiter l'érosion. Leur altitude sur les pentes du fossé correspondait au niveau d'affleurement de la nappe phréatique avant pompage.

L'étude xylologique met en évidence l'utilisation de nombreux branchages non travaillés dont la présence dans le fossé n'est pas pour autant naturelle. L'extrémité de certains étant taillée, il s'agit certainement de restes de branches élaguées ou clayonnées.

Un pan de clayonnage d'environ 1 m² a été mis au jour dans les niveaux hydromorphes de la section ouest, non loin de l'angle nord-ouest. La claie se présente sous la forme d'une série de cinq piquets en aulne et en orme autour desquels étaient alternativement passés les brins d'aulne et de saule qui en composaient la trame. L'ouvrage, relativement grossier (fig. 8), fut vraisemblablement conçu et réalisé sur place : les piquets, d'une longueur maximale de 88,5 cm pour des diamètres compris entre 4,5 et 8 cm, ont été fichés dans le talus, avant que les petits brins de la trame (dont le diamètre compris est entre 0,8 et 3,2 cm) soient tressés entre les montants. Il semblerait que ces derniers aient été ébranchés avant leur mise en œuvre. Les éléments ont été coupés pour un usage immédiat : en effet, il s'agit exclusivement de sections complètes de tiges encore dotées de leur écorce, ce qui implique l'absence de séchage avant l'utilisation, qui aurait eu pour conséquence de détacher l'écorce des tiges.

Les trois essences ont été choisies pour leurs qualités respectives. L'aulne et l'orme, résistants et quasi imputrescibles dans l'eau, ont été employés pour les



Fig. 8 : Fragment de la claie en cours de dégagement dans le fossé. Le biseau visible sur le montant droit est dû à la fouille © S. Hurard.

pieux et les piquets formant les montants de l'ouvrage. Le saule est l'essence principale de la trame. Ses tiges souples sont particulièrement adaptées au tressage des ouvrages clayonnés (parois, claies, vanneries). L'aulne, au bois souple et résistant dans l'eau, est fréquemment employé dans ce type de structure de milieu humide (soutien de berge, etc.). Ces trois essences de bois sont précisément celles qui sont mentionnées dans les textes pour les bois coupés. De plus, selon les mêmes sources, certaines des terres du Colombier étaient plantées d'aulnaies, de saussaies ou d'ormais¹.

Ce panneau clayonné, parfaitement conservé, a sans doute glissé de sa position première vers les couches hydromorphes du fossé, auxquelles il doit sa conservation. La découverte de cette claie permet de supposer que tout ou partie de l'escarpe du fossé a pu être protégée par ce type de dispositif. L'analyse des restes ligneux et des taxons polliniques atteste que ces essences, qui croissent en milieu frais à humide, ont sans doute été prélevées sur le milieu environnant. La protection du fossé et son entretien étaient largement réglementés dans le cadre des relations entre propriétaires et occupants. L'aveu de 1598 précise que le logis est entouré de fossés (cf. pièce justificative n° 1). Ce document et les suivants ne précisent pas s'ils sont en eau, même si l'environnement marécageux le suppose. Il faut attendre le bail de 1653 pour trouver la mention de « fossez plains d'eau² ». On la retrouve également dans les deux baux suivants de 1662³ et de 1670⁴, avant qu'elle ne soit totalement abandonnée. À partir de 1715, les contrats de location précisent que l'entretien des fossés de la seigneurie était à la charge du fermier à l'exception des « grands fossez qui sont autour de la maison⁵ ». Autrement dit, c'est le seigneur qui devait s'y employer. Aucun document ne fait état d'un comblement, même partiel, de cette structure : dans la vente de 1765, qui précède la fin de l'utilisation du logis, les fossés sont encore mentionnés. Mais nous verrons qu'à l'entrée de la ferme logis, des comblements ont certainement été plus précoces. Il apparaît clairement que, si le creusement du grand fossé est attaché aux droits seigneuriaux, son entretien incombe également au propriétaire et non aux locataires. L'entretien des fossés parcellaires et drainants des surfaces agricoles incombe cette fois-ci aux exploitants. Cette distinction révèle une hiérarchisation des structures en fonction de leur charge symbolique et sociale. Le fossé confère un statut symbolique évident à l'habitat puisqu'il reste, au début du XVI^e siècle en milieu rural, l'apanage seigneurial.

Son caractère défensif paraît *a priori* assez modeste. De dimensions très respectables, il offre toutefois des qualités protectrices certaines qui, si l'on doit évidemment exclure toute fonction militaire, permettent au moins de résister à un coup de main et de décourager d'éventuelles bandes de maraudeurs. Nul doute qu'un fossé, même modeste, dont le fond est tapissé d'eau et de vase et dont les talus sont encombrés par la végétation, constitue un obstacle non négligeable. Surtout si, comme nous le verrons, l'escarpe est surplombée par des bâtiments quasi aveugles.

La région de Montereau connaît un certain nombre de troubles aux XVI^e et XVII^e siècles, notamment liés aux guerres de Religion. En 1567 et 1589, la ville est occupée par les Huguenots (Marais 1997). Des soldats, levés par M. de Brichanteau, seigneur de Nangis, pillent et rançonnent les villages entre Montereau et Troyes (Lebœuf 1740, t. 3, p. 163). En 1590 et 1595, l'entrée dans la ville des troupes du baron Biron (Marais 1997) empêche à deux reprises la tenue du marché à bestiaux local. On note que c'est à cette époque que naît l'intention d'élever un pont-levis au Colombier, projet qui se concrétise entre 1589 et 1598⁶. En 1642, la population doit faire face aux violences du régiment de Courcelles, en garnison à Montereau. Le 5 octobre, trois cents miliciens de la

.....

1. AD Seine-et-Marne, 192 E 75.

2. AD Seine-et-Marne, 192 E 75 : bail du 4 mai 1653.

3. AD Yonne, 3 E 22/392 : bail du 17 janvier 1662.

4. AD Seine-et-Marne, 192 E 84 : bail du 28 décembre 1670.

5. AD Seine-et-Marne, 192 E 122 : bail du 13 janvier 1715.

6. AD Seine-et-Marne, 192 E 122 : bail du 13 janvier 1722.

ville délogent de Ville-Saint-Jacques le régiment piémontais de Carignan. La paroisse de Ville-Saint-Jacques est située à 6 km au sud de Varennes ; l'unique chemin pour relier ces deux villages passe en lisière de la ferme du Colombier. En 1649, les habitants de Montereau résistent à l'entrée des troupes de Mazarin, avant de s'opposer au régiment de Picardie en 1653.

Il est certain que tous ces événements ont pu troubler la vie de la ferme et compromettre l'activité agricole. On comprend donc aisément que, dans ce contexte d'insécurité, le caractère fossoyé de la ferme répond à des contingences sécuritaires. À défaut de réellement défendre, le fossé offre une protection supplémentaire à un établissement fragilisé par son isolement. S'il ne faut pas minorer le caractère fossoyé de l'habitat, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, il ne faut pas non plus négliger la nécessité d'un retranchement physique et matériel, d'autant plus évident que, dans le paysage rural, l'établissement symbolise le rassemblement des richesses agricoles.

Les franchissements du fossé (S.H., O.B.)

Une attention toute particulière a été portée à la compréhension des franchissements du fossé et à l'aménagement des entrées. Situés au nord et au sud-est de la ferme, les passages sont au nombre de deux.

L'entrée principale : aménagements successifs autour d'une porte à pont-levis (S.H., O.B.)

L'entrée principale est aménagée sur la section nord du fossé. Un terre-plein central, ménagé dans le substrat au moment du creusement du fossé, est encadré par deux saillies semi-circulaires implantées à chaque angle de la plate-forme (fig. 9). Ce dispositif contribue à donner à l'accès principal un caractère monumental.

Une levée de terre, maintenue dans le substrat lors du creusement du fossé, est aménagée en partie centrale. Son extrémité supporte une contrescarpe maçonnée répondant à une escarpe du même type. Cette avancée provoque un rétrécissement ponctuel du fossé et permet son franchissement en réduisant la portée entre les deux talus.

L'escarpe maçonnée est un massif de grès de 6,50 m de largeur pour 1,40 m de hauteur conservée. Le parement est constitué d'un appareil irrégulier, formé de blocs de grès équarris. L'assise de réglage, régulière, surmonte une assise de fondation irrégulière et saillante faite de blocs équarris. Un soin particulier est manifestement apporté aux éléments non immergés. Le blocage interne est constitué d'une alternance de moellons calcaire et de moellons de grès liés au mortier de tuileau rose (fig. 10, 11).

Deux contrescarpes maçonnées se sont succédé pour répondre à l'escarpe. Elles correspondent à deux phases d'aménagement successives du dispositif de franchissement du fossé, au niveau de l'entrée principale.

Dans son état initial, le premier terre-plein mesure 5,50 m de long sur environ 4 m de large et atteint 1 m de hauteur. Une série de blocs de grès, conservée sur trois assises du côté est de la rampe, témoigne de l'existence d'un avant-pont en grande partie parementé. La première contrescarpe maçonnée, apparue après le déblaiement d'une partie de l'état final du terre-plein, est constituée de blocs de grès équarris et présente une assise de réglage irrégulière. La maçonnerie était ancrée dans une tranchée de fondation creusée dans le substrat sableux. La



Fig. 9 : Rampe d'accès nord de l'entrée nord. Escarpe au premier plan, contrescarpe au second © S. Hurard.



Fig. 10 : Vue de l'escarpe maçonnée de l'entrée nord depuis le fond du fossé © S. Hurard.

distance entre l'escarpe et la première contrescarpe est approximativement de 4,40 m (fig. 12).

Le second terre-plein mesure 5,50 m de large sur 7,50 m de long. Sa hauteur atteint 1,50 m. Les rallongement, rehaussement et élargissement de l'avant-pont sont obtenus par apports successifs de matériaux limono-sableux. La contrescarpe maçonnée, qui correspond à ce deuxième et dernier état, mesure 3,70 m de longueur pour 1,40 m de hauteur, et atteint 1m d'épaisseur. La construction est similaire à celle de l'escarpe : des blocs de grès équarris sont disposés en assises régulières, liés au mortier de tuileau. La présence, sur le terre-plein central, d'une tranchée de récupération au remplissage brun humifère mêlé à des débris calcaires révèle la présence possible d'un parapet maçonné ou tout du moins construit. La seconde contrescarpe est placée deux mètres en avant de la première. La distance entre l'escarpe et la contrescarpe, lors de cet état final, représente 2,40 m, en lieu et place des 4,40 m précédents (fig. II).

Le réaménagement du terre-plein central, provoquant un rétrécissement du fossé face à l'entrée, implique des modifications des modalités d'accès à la ferme et témoigne certainement de changements importants au niveau des bâtiments de l'entrée.

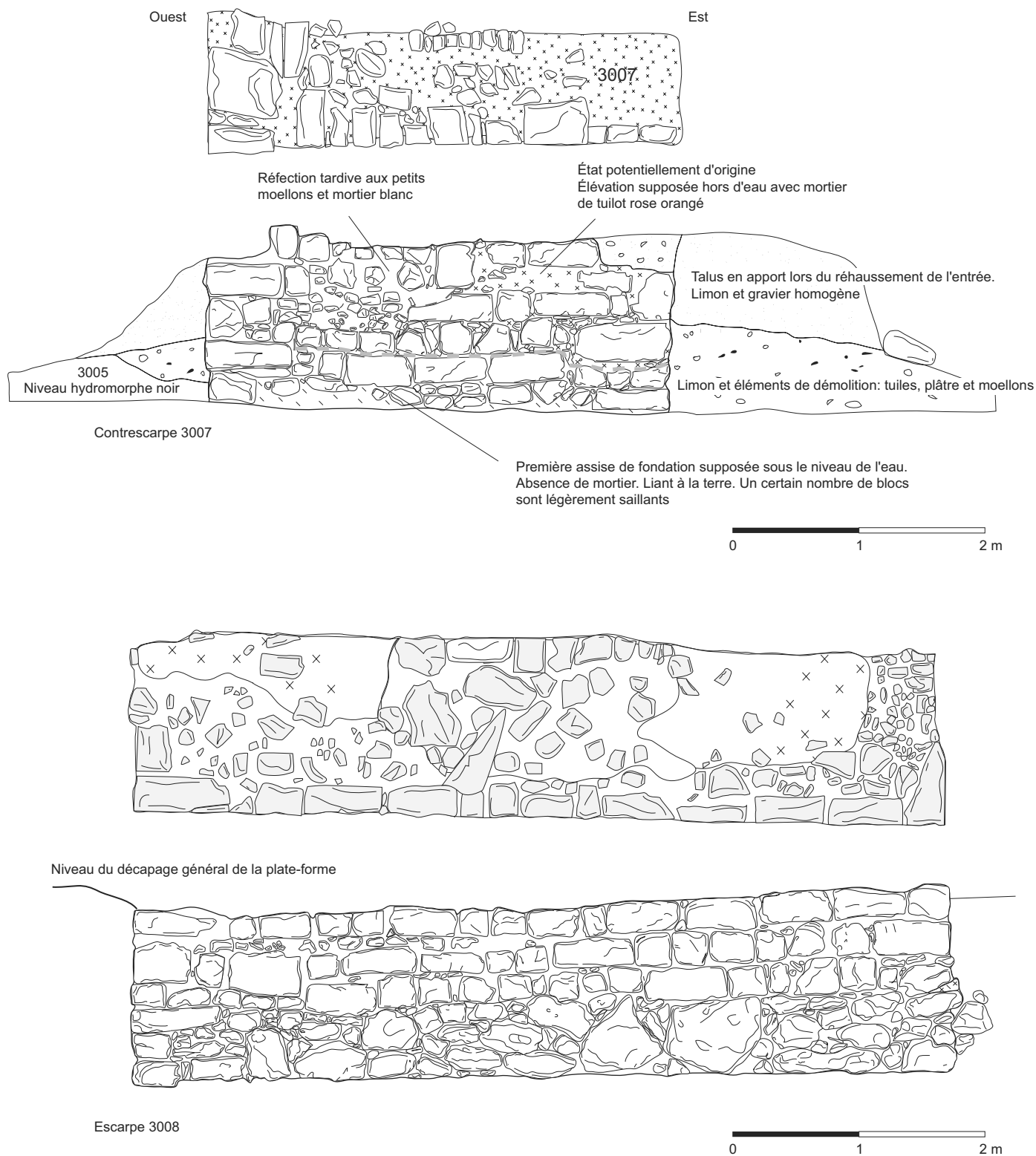


Fig. 11 : Plan masse et élévation de la contrescarpe 3007 et de l'escarpe maçonnée 3008 © S. Hurard.



Fig. 12 : État au XVI^e siècle de la rampe d'accès © S. Hurard.

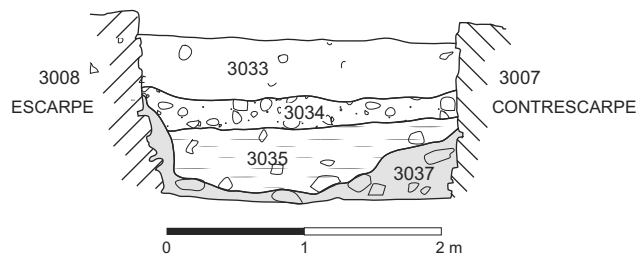


Fig. 13 : Entrée nord. Coupe du remplissage du fossé entre l'escarpe et la contrescarpe © S. Hurard.

- 3033 - Limon brun sableux homogène
- 3034 - Limon brun sableux avec graviers et quelques blocs calcaires
- 3035 - Limon brun et tuiles
- 3037 - Niveau de limon noir hétérogène avec débris calcaires. Battement de la nappe

La portée de 4,40 m qui sépare la contrescarpe du premier terre-plein et l'escarpe semble plaider en faveur d'un dispositif de franchissement fixe de type pont dormant. L'absence d'indices en fond de fossé ou de traces de jambages sur les maçonneries ne permet pas de déterminer s'il s'agissait d'un pont en pierre ou d'une structure plus légère en bois. La réduction de la portée à 2,40 m semble indiquer une modification du système de franchissement, favorable à un dispositif amovible de type pont-levis. Au regard des données stratigraphiques, les changements observés ne semblent pas intervenir avant la fin du XVI^e siècle.

La coupe stratigraphique réalisée entre l'escarpe et la contrescarpe montre que le réaménagement est intervenu après la formation des niveaux hydromorphes au fond du fossé. L'envasement est le fruit d'un processus lent, estimé à plusieurs dizaines d'années dans un contexte normal de sédimentation. Les phases de comblement postérieures se sont déroulées de manière lente, constituant des niveaux horizontaux, sans rejet lié à la démolition de la ferme. Si les maçonneries de l'escarpe et de la contrescarpe n'ont pas été récupérées dans la profondeur du fossé, alors que la ferme a fait l'objet d'une récupération systématique des matériaux au moment de sa démolition, c'est bien que ces éléments maçonnés n'étaient plus accessibles. Ils étaient déjà remblayés à cette date. Il apparaît très clairement que le comblement de cette partie du fossé est survenu avant l'abandon de la ferme, ce qui induit potentiellement une troisième rupture dans les modalités d'accès. Peut-être faut-il alors envisager un fossé comblé et l'abandon complet du pont (fig. 13) ?

Les sources textuelles permettent de mieux cerner l'évolution de l'entrée nord, au moins d'un point de vue chronologique. D'après deux documents consultés par le comte de Chastellux, le pont-levis n'aurait pas existé avant la fin du XVI^e siècle (Chastellux 1876, p. 41-42) : il cite pour preuve la mention d'un accord conclu entre Guillaume Allegrin, tuteur des enfants mineurs du seigneur de Varennes, et Nicolas Lequien, seigneur du Colombier. Par cet acte du 27 juin 1584, le seigneur de Varennes devait s'engager à construire un pont-levis et une volière, ce qui sous-entend que, jusqu'alors, les grands fossés du logis étaient franchis par un pont dormant. Aucun élément ne permet de préciser si ce dernier était construit en bois et/ou en pierre. Toujours est-il qu'à sa majorité, Jacques du Quesnay, nouveau seigneur de Varennes, obtint l'annulation de l'engagement par lettres patentes du 30 avril 1589.

La première mention du pont-levis est inscrite dans l'aveu de 1598, ce qui revient à supposer que l'ouvrage a été construit entre 1589 et 1598 par Françoise Poart⁷, dame du Colombier. Il est ensuite toujours indiqué dans les contrats postérieurs (actes de vente, aveux et baux) jusqu'en 1741, date à laquelle fut signé le bail concédé par Pierre-Étienne Maillot au fermier Jacques Soutan⁸. Dans le bail suivant, conclu en 1750, le terme de « pont-levis » est remplacé par celui de « porte charretière⁹ ». Le pont-levis a donc été démonté entre ces deux dates, et le vide existant certainement comblé. Contrairement à ce qui a pu être observé sur le terrain, les textes n'évoquent à aucun moment l'existence d'une seconde entrée.

La construction du pont-levis est donc intervenue, selon toute vraisemblance, entre la date d'annulation du premier projet en 1589 et sa première mention en 1598, générant l'abandon du système de pont dormant dont on peut estimer la durée d'utilisation à moins d'un siècle. Le pont-levis, mentionné jusqu'en 1741 dans divers documents, semble être remplacé avant 1750 par une porte charretière. La durée de vie du pont-levis peut donc être estimée à un siècle environ, au terme duquel il cède la place à deux battants de porte, engendrant certainement des modifications dans la physionomie de l'entrée. Ce dernier état pourrait être mis en relation avec le phénomène de hausses de production et le développement du marché de la paille et du foin qui, aux XVII^e et XVIII^e siècles, provoquent, en même temps que la multiplication et l'agrandissement des granges des fermes franciliennes, un accroissement de la taille des tombereaux et charrettes et par conséquent des portes charretières (Moriceau 1994).

On peut d'ailleurs se demander quelle fut la physionomie du bâtiment d'entrée, dont l'élévation nous est inconnue, sachant que son existence semble indispensable au fonctionnement d'un dispositif à pont-levis.

Le massif de maçonnerie de l'escarpe mesure 6,50 m de long sur 1,40 m de large. Ces dimensions laissent supposer que la porte ou bâtiment d'entrée atteignait également 5 ou 6 m de large en façade. Le seul autre vestige de la porte consiste en une petite tranchée de fondation extrêmement mal conservée, mesurant 0,80 m de large sur 5 m de long, parallèle à la maçonnerie de l'escarpe dont elle est distante d'environ 5 m. Ces indices permettraient de restituer un bâtiment de plan rectangulaire ou carré d'une superficie totale d'une trentaine de m².

La ferme de « la Folie » sur la commune de La Tombe (77), située à quelques kilomètres de Varennes, fournit une comparaison qui nous paraît opportune (cf. *infra* et fig. 34). Elle pourrait être contemporaine de la ferme du Colombier au moins dans son état du XVIII^e siècle. Sa physionomie n'en est d'ailleurs pas très éloignée. La porte d'entrée encore en élévation se présente sous la forme

.....
7. AD Seine-et-Marne, 193 E 4 : aveux de 1598 et 1599.

8. AD Seine-et-Marne, 192 E 31 : bail du 20 octobre 1741.

9. AD Seine-et-Marne, 192 E 227 : bail du 18 février 1750.

d'un bâtiment haut de plan rectangulaire, doté d'un étage dans lequel sont aménagés des boulins destinés aux pigeons. Ses dimensions importantes permettent le développement d'une arcade d'au moins 2 m de large et de près de 4 m de haut. L'absence de bâtiment peut être compensée, comme nous avons pu le constater dans un certain nombre de fermes alentour, par un simple linteau tendu entre les deux bâtiments encadrant la porte et surmonté d'un simple faitage de tuiles. Il paraît difficile de considérer qu'aucun bâtiment d'entrée n'ait été construit au Colombier, au regard des efforts consentis pour conférer un caractère monumental à l'ensemble de l'entrée nord.

Lors du creusement du fossé, deux buttes saillantes semi-circulaires faisant office de flanquements ont été maintenues dans les angles nord-est et nord-ouest de la plate-forme. Elles se présentent comme des extensions de cette dernière, à l'aspect asymétrique : l'angle nord-est forme une avancée circulaire de près de 6 m de diamètre, alors que l'angle nord-ouest ne mesure que 3 m de diamètre.

Le premier angle supportait un bâtiment circulaire dont témoignent les vestiges d'une tranchée de fondation très arasée, dont le remplissage se caractérise par l'abondante présence de nodules de mortier blanc composé de chaux. La présence de blocs de grès encore en place, disposés sur la pente de l'excroissance, signale l'existence d'un glacis maçonné. La tour d'angle atteindrait un diamètre de 6 m au sol (fig. 14). Malgré la présence du massif de fondation en grès, rien ne permet de préciser la nature de l'élévation de cette tour, ni ses dimensions.



Fig. 14 : Vue depuis l'angle nord-est du fossé nord. Sont visibles les angles renforcés, la rampe d'accès et l'escarpe maçonnée © S. Hurard.

L'angle nord-ouest, moins proéminent, s'organise en pente douce. Deux murets de moellons de grès, implantés à mi-pente de l'escarpe et de la contrescarpe, semblent participer à la protection du fossé contre l'érosion. Étant donné le caractère abrupt de l'escarpe tout le long du fossé nord, on peut estimer que cette section, placée au pied de la porte, était largement protégée par un glacis maçonné.

La façade nord de la ferme témoigne d'une volonté d'impressionner l'arrivant qui, au moins de la fin du XVI^e siècle au premier tiers du XVII^e siècle, se trouve face à un pont-levis. L'entrée, flanquée de deux angles saillants dont l'un supporte une tour d'angle et largement protégée par un glacis de grès, impose une image architecturale héritée de l'époque médiévale.

L'entrée secondaire : « la porte des champs » (S.H., O.B.)

Une seconde entrée se trouve située au sud-est de la ferme. Moins bien conservée que l'entrée nord, elle se présente sous la forme d'une maçonnerie implantée sur le rebord de l'escarpe, et mesure 4 m de long sur 0,70 m de large. L'appareil est constitué de blocs de grès équarris, liés au mortier de tuileau et disposés en assises irrégulières. Un grand nombre de blocs de grès a été retrouvé en rejet sur l'escarpe et, en contrebas de celle-ci, au pied de la maçonnerie. Ces blocs pourraient être issus de la démolition d'une porte ou d'un pont dormant maçonné. Aucune structure équivalente n'a été observée sur la contrescarpe, en réponse à l'escarpe maçonnée. Aucun dispositif de type poteau, permettant la mise en place d'un dispositif de franchissement, n'a pu être observé en fond de fossé. Pourtant, l'hypothèse d'une seconde entrée reste vraisemblable. Les premières preuves qui permettent de la conforter sont sa localisation en bordure d'escarpe et son mode de construction, identique à l'escarpe de l'entrée nord. De taille plus modeste, elle est située à proximité immédiate du logis et débouche directement sur le chemin d'accès au site.

Des indices supplémentaires sont fournis par le mobilier archéologique et par les données paléoenvironnementales. Cette seconde entrée correspond à une des trois zones de densité du mobilier rejeté dans le fossé dès le XVI^e siècle. On peut donc établir qu'il s'agit d'un point d'accès au fossé à défaut d'en être un franchissement avéré. Par ailleurs, l'analyse palynologique des prélèvements effectués sur la coupe 2, située dans l'axe de la maçonnerie, montre la plus forte concentration de plantes aquatiques de tout le fossé. Cette surreprésentation ne peut s'expliquer que par la présence d'un obstacle de type mur ou poteau en fond de fossé, ayant favorisé la stagnation des plantes, leur fixation et leur prolifération. Les études environnementales confortent donc l'idée d'une pile de pont ou de passerelle ainsi que celle d'un second franchissement du fossé. Plutôt envisagé comme une entrée piétonne en raison de ses dimensions, il desservait directement le logis et pourrait correspondre à la « porte des champs » mentionnée par Estienne et Liébault (Estienne, Liébault 1640) au sujet de la morphologie de la maison rustique.

Seule l'entrée nord est mentionnée dans les documents textuels relatifs au Colombier. L'analyse stratigraphique et chronologique montre pourtant clairement que les deux entrées sont contemporaines puisqu'elles ont toutes deux fonctionné dès le début du XVI^e siècle. Le comblement de cette portion du fossé n'est intervenu qu'au moment de la destruction de la ferme, comme en témoignent les abondants rejets de matériaux de construction.

Les franchissements du fossé sont les premiers indicateurs de l'organisation spatiale de la plate-forme.

La plate-forme. Économie de la construction et structuration de l'habitat

Les vestiges archéologiques mis au jour sur la plate-forme, essentiellement des structures en creux, se répartissent sur 1 200 m². Quelques tranchées de fondation de granges et de bâtiments agricoles, le logis et son fournil, deux puits, un espace de fumure au centre de la cour, un creusement de type silo, des tranchées de fondation et de récupération, des fosses diverses et quelques trous de poteaux constituent l'essentiel des structures qui permettent d'envisager l'organisation spatiale de la ferme.

Elles offrent une image assez lacunaire de la structuration et de l'organisation de l'habitat. L'arasement du site, fruit de la démolition, de la récupération des matériaux, ainsi que des labours récents, est évidemment sensible. L'absence de niveaux stratifiés et la faiblesse des recoupements stratigraphiques entre structures livrent une vision synchrone de la ferme. Comparativement au fossé, la plupart des structures de la plate-forme ont livré peu de mobilier et ce dernier, relatif à leur comblement final, s'est révélé souvent tardif.

Le bâti conservé : la ferme à cour fermée (S.H., O.B.)

Conservation des éléments bâtis (S.H.)

La lecture des éléments bâtis conservés sur la plate-forme n'est pas évidente, puisque très lacunaire. Les tranchées de fondation des bâtiments, placées en périphérie de la ferme et dont nous avons retrouvé la trace, sont peu nombreuses. L'arasement du site n'est pas la seule explication à leur absence. En effet, si les bâtiments avaient été systématiquement fondés, ils auraient laissé des traces comparables à la tranchée de fondation conservée au sud-est sur près de 40 cm de profondeur.

Si l'on excepte le logis et la tour nord-est sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir, seules quatre tranchées de fondation et de récupération ont pu être identifiées. Elles sont systématiquement implantées sur le rebord de la plate-forme, en bordure de l'escarpe dont elles suivent le tracé. Leurs dimensions sont variables et dépendent de leur conservation. Elles mesurent de 3,40 m à 10 m de longueur, pour une largeur constante de 0,80 m. Trois d'entre elles ne sont profondes que d'une dizaine de centimètres. La quatrième atteint 45 cm de profondeur. Cette dernière a également conservé les seuls vestiges d'une fondation encore en place, bâtie au moyen de moellons calcaires liés au mortier. Le remplissage des tranchées se caractérise par un limon brun riche en inclusions de mortier blanc. Si les tranchées de fondation ne sont conservées que sur 58 m des 140 m du périmètre total, elles témoignent néanmoins d'une organisation périphérique des bâtiments (fig. 15).

Cette constatation nous amène à envisager l'hypothèse de bâtiments, en particulier à usage agricole, peu ou pas fondés. Seul le bâtiment bordant l'escarpe ouest semble montrer un ancrage marqué.

La récupération systématique des matériaux lors du démantèlement de la ferme explique en partie la mauvaise conservation du bâti, également liée à une mise en œuvre architecturale relativement modeste et aux types de matériaux utilisés. L'utilisation de la tuile, du calcaire et du grès est attestée archéologiquement. Bien qu'aucun indice matériel de torchis ou de chaumes ne nous soit parvenu, ces matériaux, issus de l'exploitation des ressources locales, étaient très certainement utilisés pour les élévations et les toitures.



Fig. 15 : Tranchée de fondation 3024
© S. Hurard.

L'aveu de 1598¹⁰ étaye l'hypothèse de bâtiments périphériques formant une cour fermée et décrit la présence de « murailles » ou de « rempart » constitués de « baulges ». Antoine Furetière, dans son *Dictionnaire universel*, en propose en 1690 la définition suivante : « se dit des murs qui ne sont basties que de cailloux, dont la liaison est faite de terre grasse humectée, et mêlée avec de la paille et du foin. Presque toutes les cabanes de paysans n'ont que des murs de bauges ». Ces « murailles » sont évoquées systématiquement dans les baux, actes de vente et aveux postérieurs. Elles furent remplacées à partir de 1741, et ce jusqu'au dernier acte de 1765, par le terme de « murs ». Mais ce changement de vocabulaire s'explique certainement plus par l'évolution de la langue que par une réalité architecturale.

Il nous paraît probable que les murs décrits correspondent en fait à l'enchaînement des murs gouttereaux extérieurs des bâtiments plutôt qu'à une muraille à proprement parler. L'exigüité générale de la plate-forme autorise difficilement la perte gratuite de l'espace utile.

Les murs de moellons calcaires liés au torchis semblent constituer l'essentiel du bâti. Ils témoigneraient d'une économie de la construction relativement modeste et fidèle à l'architecture vernaculaire au moins pour la fin du XVI^e siècle. Tout porte à croire qu'il s'agit des constructions d'origine. Aucun indice, ni archéologique ni textuel, ne permet de supposer que les modes de construction ont pu radicalement changer entre le XVI^e et le XVIII^e siècle.

Les hypothèses de restitution du bâti ne peuvent malheureusement pas être phasées en l'absence de données suffisantes. Il s'agit d'ailleurs plutôt de suppo-

.....
10. AD Seine-et-Marne, 193 E 4 : aveux de 1598 et 1599.

sitions, développées à partir des données évoquées ci-dessus et sur la base de comparaisons avec des exemples franciliens.

L'absence de fondations systématiques et le caractère relativement modeste des fondations observées nous invitent à envisager des élévations à pans de bois et torchis pour l'ensemble des bâtiments d'exploitation. Solins de pierres ou sablières basses peuvent recevoir le poids des charpentes sans avoir besoin d'être fondés. La charge peut par ailleurs se répartir sur des poteaux intermédiaires reposant par exemple sur des dés de pierres. On observe ce type de dispositif dans des bâtiments de très grandes dimensions, notamment pour les halles du XVI^e siècle de Méreville dans l'Essonne (Hoffsummer 2002). Cette solution permet l'utilisation d'un matériau local peu coûteux et ne nécessite qu'une mise en œuvre relativement simple. L'espace au sol entre les poteaux est aisément modulable. Une autre variante consiste à envisager qu'un seul mur gouttereau, implanté en bordure d'escarpe, soutienne la poussée de la charpente. Le mur gouttereau interne donnant sur la cour serait alors constitué d'une file de piliers sur dés de pierres. Il est difficile d'envisager le recours systématique à cette technique, notamment pour les étables, mais elle a pu être mise en œuvre pour certains des hangars mentionnés dans les inventaires après décès.

Les dimensions de la plate-forme de la ferme n'invitent pas à envisager de très grands bâtiments agricoles. Leur largeur moyenne est estimée entre 5 et 6 m, en tenant compte de la largeur de la cour, estimée à 13 m, et du fait que les tranchées de fondation sont toujours situées légèrement en retrait de l'escarpe. La hauteur moyenne des granges peut être estimée à environ 8 m sous comble. Faut-il reconnaître, à l'emplacement de la tranchée profonde identifiée sur la bordure sud-ouest de la plate-forme, un bâtiment agricole plus élevé (fig. 16) ? Il nous semble que, conformément aux charpentes des XVI^e et XVII^e siècles, une simple charpente à ferme et à pannes, où l'entrait servirait de tirant entre les murs gouttereaux, suffirait au déploiement des bâtiments (Hoffsummer 2002) et permettrait le développement d'un comble à surcroît volumineux. Les piliers intermédiaires deviendraient alors inutiles. Des lucarnes ont également pu être aménagées à hauteur du comble pour favoriser le stockage des blés, foin et fourrages depuis la cour. Au sol, le bétail peut être parqué, les trains de charrue et autre outillage entreposés.

De la couverture des bâtiments agricoles, nous savons peu de choses. De nombreux fragments de tuiles ont été retrouvés en rejet dans le fossé principal. Ils étaient particulièrement abondants dans la partie ouest de ce dernier, témoignant de toitures de tuiles sur une ou plusieurs des granges. Ce couvrement ne

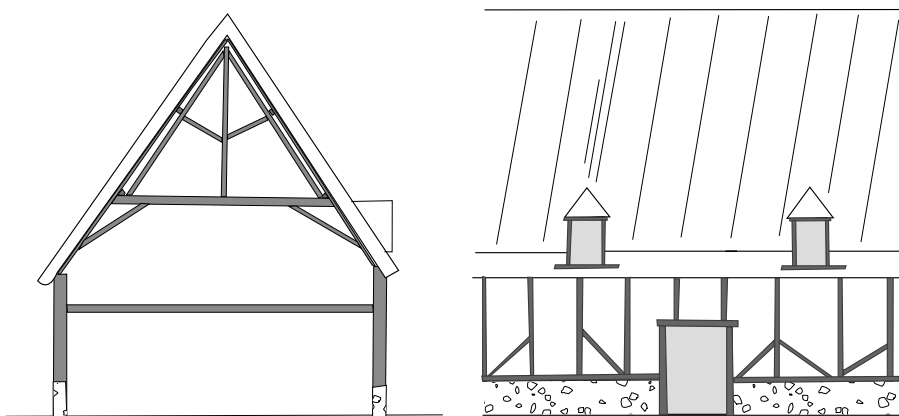


Fig. 16 : Hypothèse de restitution de la construction et de la physionomie des bâtiments agricoles © S. Hurard.

correspond qu'à l'état final de la ferme. Nous ne possédons aucune information sur les modes de couverture des bâtiments pour les périodes antérieures.

Si l'on sait, grâce aux documents écrits, que certains des bâtiments furent couverts de tuiles au moins à partir de 1670, cela n'exclut ni d'autres modes de couverture (ardoise ou chaume) sur certains bâtiment, ni l'usage d'autres matériaux pour les périodes antérieures. Parmi la totalité des documents écrits consultés, seul un acte de partage de 1664 indique la réalisation récente de travaux de réparation sur les bâtiments de la ferme (y compris la maison d'habitation)¹¹.

Le mode de couverture joue un rôle essentiel sur la physionomie générale des bâtiments et l'économie de la construction. Le poids de la couverture détermine la pente du toit et la résistance des bois employés. Nous n'excluons pas l'utilisation du chaume, plus léger, même si celui-ci n'a pas livré de traces archéologiques. La restitution schématique qui est proposée (fig. 16) n'a pas vocation à répondre à l'ensemble de ces questions, pour lesquelles les données dont nous disposons sont trop lacunaires.

Le mobilier de la construction : huisseries, charpenterie, menuiserie

(V.L.)

Les éléments métalliques liés à la construction, la charpenterie ou la menuiserie reflètent de manière indirecte l'économie de la construction. Ils peuvent être d'excellents indices des manières de bâtir et des matériaux mis en œuvre. Ils sont bien représentés avec 44,8 % de la totalité du mobilier exhumé pour le XVI^e siècle (phase 1) et 72,2 % pour les XVII^e et XVIII^e siècles (phase 2). Lorsqu'on ne tient pas compte des clous, ces proportions sont réduites à 30 % pour les deux phases. Les pentures, nécessaires à l'articulation des vantaux de bois, sont principalement recensées en phase 2 (n^{os} 8, 18, 76 et 198), avec deux gonds de scellement (n^{os} 14 et 82) et une charnière de rotation (n^o 201). En phase 1, deux pentures (n^{os} 92 et 107), un gond (n^o 126) et une charnière de rotation (n^o 278) ont été identifiés (fig. 17, 18).

Les gonds retrouvés lors des fouilles de la ferme du Colombier sont caractéristiques de la période moderne. Ils se composent de deux parties : la première est une plaque de section rectangulaire ou carrée qui s'effile vers son extrémité pour devenir plate. Elle est plantée dans un élément de menuiserie fixe du type chambranle de porte. La seconde partie du gond, ou mamelon, est de forme cylindrique pleine. Elle est aménagée orthogonalement sur l'autre extrémité du gond. Orienté vers le haut, ce cylindre reçoit la boucle de la charnière autorisant ainsi la rotation du vantail. Ce type de gonds de menuiserie apparaît vers la fin du XIII^e siècle et son usage perdure au moins jusqu'au début du XX^e siècle (n^o 82 ; cf. Armstrong *et al.* 1991, phase 8, p. 142, fig. 108, n^o 436).

Les gonds scellés dans une maçonnerie (n^o 14) présentent une configuration différente. La portion normalement plantée dispose toujours d'une section amincie, mais son extrémité est bifide. Elle forme ainsi un « T » ou un « Y » permettant au gond de se caler entre deux moellons et de bénéficier d'une meilleure fixation lorsqu'il est scellé (Diderot, d'Alembert 1751-1772, pl. VIII, n^o 66). Dans notre cas, l'extrémité du gond est réalisée par un pliage horizontal à l'image de nos gonds contemporain. D'autres configurations sont recensées notamment sur un exemplaire médiéval découvert à Rougiers (Démians d'Archimbaud 1980, p. 466, fig. 2), qui possède une série de stries en forme de chevrons offrant ainsi une meilleure adhérence au mortier. Ce principe n'a semble-t-il pas été réemployé à la période moderne, sauf pour des gonds

.....
11. AD Yonne, 3 E 33/52 : partage du 27 octobre 1664.

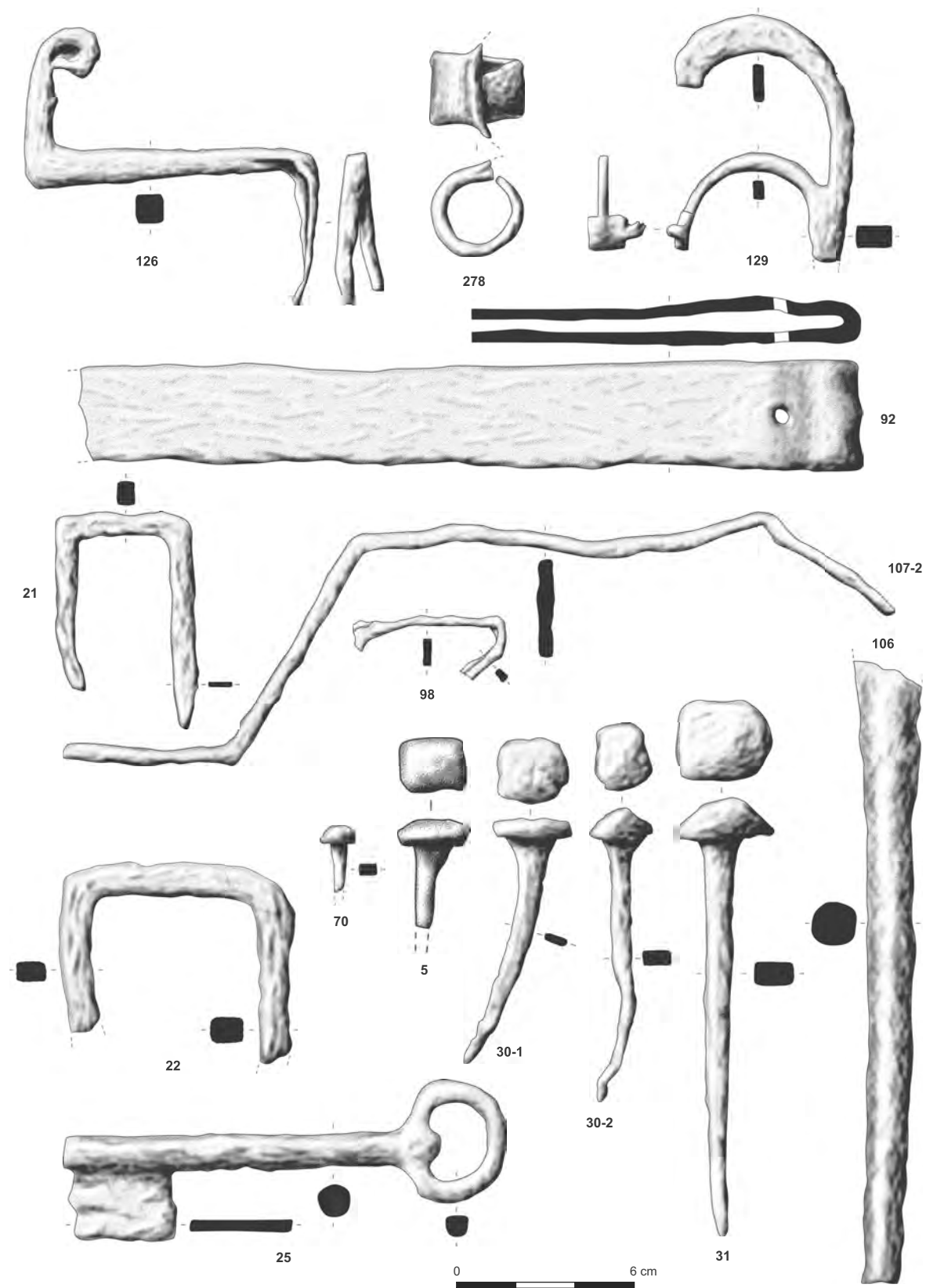


Fig. 17: Agrafes, charnières, gonds, clous et pentures © V. Legros.

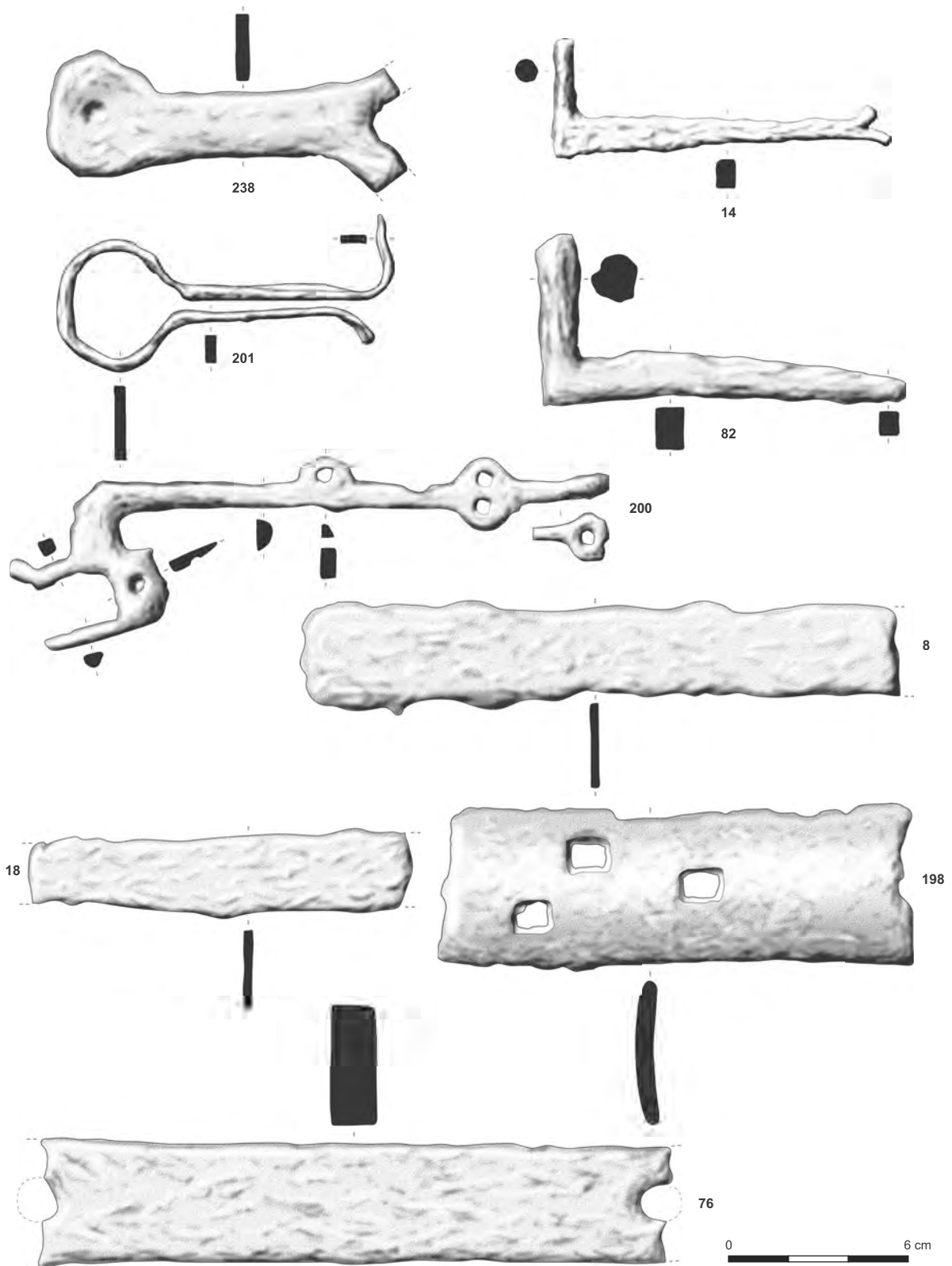


Fig. 18: Gonds, charnières et pentures © V. Legros.

destinés à la menuiserie ; mais ceux-ci comportaient plutôt de simples stries transversales qui s'auto-bloquaient à travers les fibres du bois. En phase 1, le seul gond répertorié (n° 126 ; 10 × 9,3 cm) présente une lame bifide repliée sur son extrémité. Ce type peu commun dispose d'un scellement dont les lamelles sont toutes deux orientées vers le bas, mais pas sur le même plan. La partie distale du mamelon est repliée vers l'intérieur signalant l'impossibilité d'enchâssement de la charnière. Il est possible que les deux éléments aient été assemblés lors du forgeage. Dans ce cas, la mise en place du vantail devait être délicate et son remplacement devenait impossible, à moins de désolidariser l'ensemble. Ces observations nous conduisent à douter de l'usage de cet objet comme gond et à envisager plutôt un crochet.

Les charnières peuvent présenter plusieurs configurations. Deux types sont recensés dans notre corpus. Il s'agit de la charnière n° 201 en phase 2 (11,8 × 5,3 cm), constituée d'une simple lamelle en fer dont le pliage central forme une boucle cylindrique. Les extrémités effilées sont repliées en agrafe afin de fixer la charnière à travers le vantail. La pose d'une charnière de ce type s'effectuait en plusieurs temps. La boucle était à l'origine prolongée par les deux tiges de section plate, rassemblées en vis-à-vis, plantées dans le panneau de bois jusqu'à la base de la boucle. Un premier pliage était réalisé sur leur extrémité, puis un second à leur base. En exécutant le dernier pliage, les portions terminales, déjà repliées, étaient alors plantées dans la menuiserie (Legros 2001a, p. 48, fig. 9). Deux pliages supplémentaires pouvaient être effectués si les extrémités réapparaissaient du même côté de la boucle cylindrique. Ce type de charnière est très courant au XIV^e siècle comme à Neuilly-en-Thelle (Legros 2001a, p. 47, fig. 6, n^{os} 62 et 63) et à Rougiers (Démians d'Archimbaud 1980, p. 466, fig. 444-7). Le second type de charnière est constitué d'un simple anneau aménagé dans le prolongement d'une penture (n° 278 ; L. : 3,26 cm et diamètre ext. : 3 cm). L'anneau est enroulé de manière asymétrique dans le prolongement de la penture et pivote autour du gond, apparaissant dans un espace en retrait dans l'angle de la maçonnerie (Diderot, d'Alembert 1751-1772, pl. VIII, fig. 63). Cette disposition technique permet au vantail, lorsqu'il est fermé, d'être sur le même plan que le mur, logé dans le chambranle ou dans l'axe de l'ébrasure externe.

Les quelques plaques métalliques de forme rectangulaire, percées d'un ou de plusieurs trous, ont été identifiées comme des pentures. On en recense 14 fragments pour la phase 1 et 9 pour la phase 2. On peut penser que certaines d'entre elles appartenaient à des meubles, et plus précisément à des coffres. La distinction reste toujours délicate et leur attribution fonctionnelle est le plus souvent établie en fonction de leurs dimensions. Ce critère réducteur ne peut systématiquement être pris en compte. Dans le corpus de la ferme du Colombier, on distingue toutefois une penture issue de la phase 2 susceptible de correspondre à l'articulation d'un coffre (n° 200 ; 20 × 6,4 cm). Elle est en outre ornée de quelques lobes bordant une tige fine de section plus ou moins semi-circulaire prolongée par une extrémité ramifiée. Les percements nécessaires à sa fixation sont ménagés sur les portions les plus larges et les excroissances de la penture. Les agrafes (n^{os} 21, 22, 196), les pitons (n° 222) et les fiches ou tirants (n^{os} 81 et 106) constituent une part non négligeable du métal utilisé dans le domaine de la construction. Les agrafes sont surtout liées à l'assemblage d'éléments en bois et plus particulièrement de vantaux. Elles permettent de fixer orthogonalement deux planches de bois. On note une finition plus aboutie pour les agrafes de la phase 2, ainsi qu'un aspect davantage stéréotypé. L'encyclopédie de Diderot et d'Alembert (Diderot, d'Alembert 1751-1772, pl. VIII, fig. 69 et 72) accorde

également à ce type d'agrafes la fonction de gâche d'angle, dénommé coude, destinée à contraindre l'articulation des loquets. Les tiges en fer n^{os} 81 et 106, de section circulaire relativement massive, correspondent probablement à des fragments de tirants. Elles permettaient de consolider les maçonneries par l'intermédiaire de croix de Saint-André enchâssées sur leurs extrémités.

Les 346 clous inventoriés correspondent à plus de la moitié des éléments métalliques du corpus de la ferme du Colombier. Les deux tiers sont recensés en phase 2. L'étude globale de cet ensemble sur les deux phases s'est réduite à l'échantillonnage des caractères physiques les plus représentatifs. Les critères retenus prennent en compte la forme de la tête, celle du collet et la section de la lame. La tête peut être rectangulaire (n^{os} 6, 169-1 et 169-2), carrée (n^{os} 12, 30-1 et 30-2) ou circulaire (n^o 10). Son profil est soit plat (n^{os} 5 et 12), soit bombé (n^{os} 11 et 31), et plus rarement en bâtière (n^o 169-1). Le collet, liaison entre la lame et la tête, est confondu lorsque la partie supérieure de la lame s'évase jusqu'à prendre les dimensions de la tête, ce qui peut éventuellement être le cas pour le clou n^o 97. Dans notre corpus, les collets sont principalement semi-confondus (fig. 17, n^o 30-2; fig. 19, n^{os} 10-11 et 87-1). Enfin, on note l'absence de collet sur certains clous possédant une lame en jonction directe avec la tête (n^{os} 31 et 70). Les lames sont toujours effilées vers la pointe et leurs sections sont rectangulaires ou plates. Elles sont particulièrement adaptées au cloutage du bois, perpendiculairement au sens des fibres afin d'éviter tout fendillement ou éclatement. L'élaboration d'une typologie fonctionnelle des clous, en dehors du ferrage, demeure un exercice difficile tant les formes sont variables et ne peuvent être directement associées à une utilisation précise. Il semble que la plupart des clous servaient à fixer les pentures, les parquets et les assemblages qui ne requerraient pas l'emploi du chevillage (fig. 19).

La serrurerie est peu représentée avec seulement 4 éléments dont une serrure en fer (n^o 209; 13,5 × 8,2 × 2,8 cm), un ressort en alliage cuivreux (n^o 61; 3,6 × 0,9 cm), un morillon à auberon (n^o 9; 9,9 × 3,4 cm) et une clé issue de la phase 1 (n^o 25; 14,9 × 5,5 cm). Cette dernière présente toutes les caractéristiques des clés d'époque moderne : l'anneau est en forme de « C », la réunion de ses extrémités est soulignée par une excroissance, la tige de section circulaire était éventuellement forée, le panneton dispose de deux découpes en façade destinées à épouser les bouterolles de la serrure et le museau est plat. Cette clé de grande taille était probablement destinée à faire jouer une serrure de porte. En revanche, la serrure n^o 209 devait plutôt être associée à la fermeture d'un coffre. Elle se compose d'un palâtre rectangulaire à pans cintrés et de pattes de fixation latérales de forme trapézoïdale. Le mécanisme interne est occulté par le foncet encore en place. En l'absence de radiographie, la corrosion ne permet pas de vérifier la présence d'aménagements sur la façade du palâtre et notamment celle d'une auberonnière. Une serrure du même type, aux dimensions analogues (13,9 × 7,5 cm), a été exhumée à Londres dans les niveaux archéologiques datés de la première moitié du XV^e siècle (Egan 1998, p. 108, fig. 82, n^o 284). Outre son origine plus ancienne, sa forme générale, comparable à notre exemplaire, laisse apparaître une auberonnière. Sa présence sur ce type de palâtre invite à restituer un aménagement analogue sur la serrure de la ferme du Colombier. D'ailleurs, les mécanismes à morillon sont attestés par une platine ovale munie d'un auberon (n^o 9). Enfin, un dernier élément de serrurerie a été recensé en phase 2. Il s'agit d'un ressort en alliage cuivreux (n^o 61) constitué d'une tige autour de laquelle est fixée, puis enroulée, une lamelle dont l'extrémité forme une seconde spirale. Cette pièce est généralement localisée à l'intérieur du palâtre, dans la partie inférieure gauche ou droite. Elle est

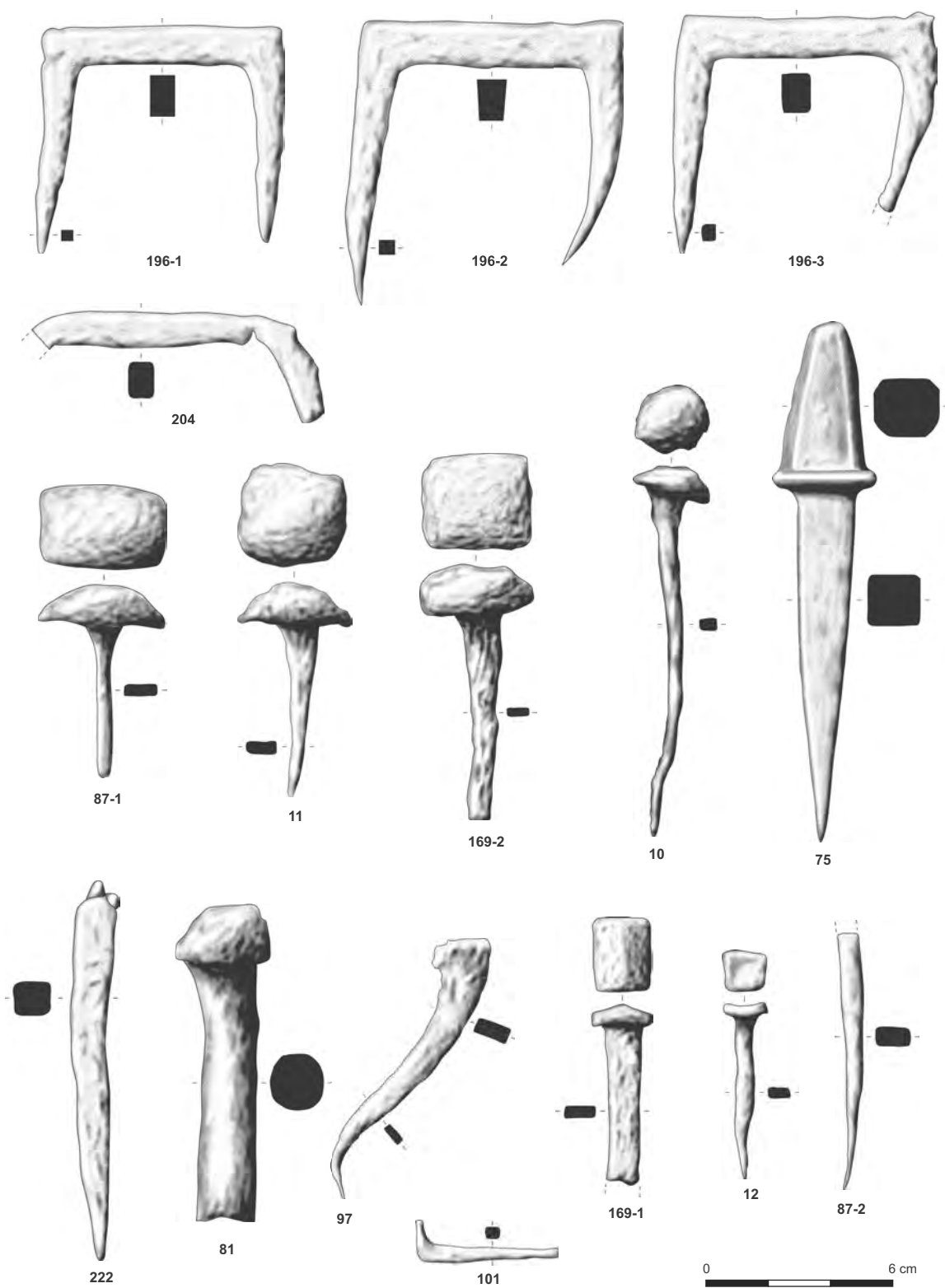


Fig. 19: Agrafes, pitons, tirants et clous © V. Legros.

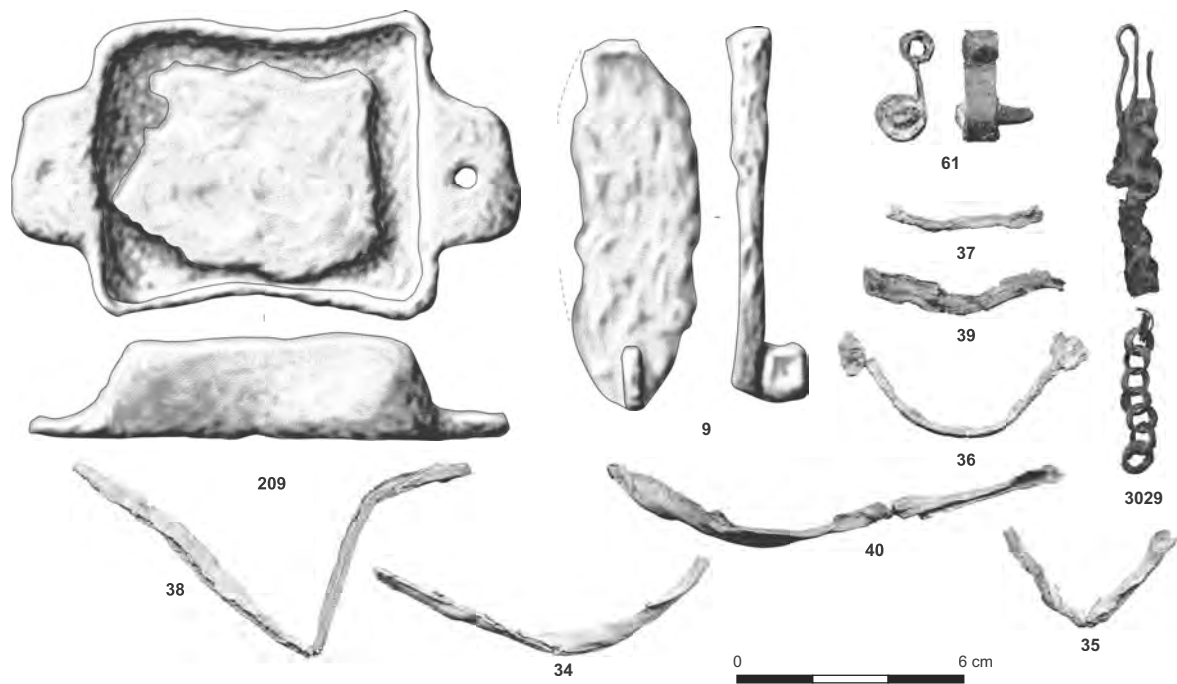
fixée par l'intermédiaire de la tige. Cette pièce, qui porte le nom de ressort à boudin (Diderot, d'Alembert 1751-1772, pl. XXIII, fig. 57), permet au pêne, dont l'extrémité est biseautée, de rester sous tension à l'intérieur du dormant. L'action de la clenche autorise le retrait de l'extrémité du pêne de la gâche. Le relâchement de la clenche laisse le pêne reprendre sa place initiale sous tension. Les ressorts à boudin sont exclusivement utilisés pour les pènes à extrémité biseautée actionnés par une clenche. Les pènes à extrémité droite sont, quant à eux, mus par une clé et possèdent des barbes. Ce dispositif vient doubler la sûreté du système d'ouverture. Notre ressort à boudin, datant certainement du XVIII^e siècle, devait être associé à une serrure à glissière de petite taille, probablement destinée à la fermeture d'un coffret (fig. 20, 23).

Plusieurs objets fonctionnellement isolés ou indéterminés méritent d'être évoqués même si en l'état leur identification reste incertaine.

L'outil n° 188, long d'environ 14,5 cm, se compose d'une tige de section circulaire brisée à sa base, et dispose sur une extrémité d'un élément trapézoïdal de section oblongue. Il s'agit d'une soie comparable à celle qui fut repérée sur une tarière exhumée dans le cadre d'une fouille préventive menée à Neuilly-en-Thelle dans l'Oise (Legros 2001a). Cette dernière mesure 19,5 cm de longueur et sa partie travaillante est brisée. Elle présente des dimensions proches de celle de Varennes-sur-Seine, tant pour le diamètre de la tige que pour la taille de la soie. Ces deux exemplaires sont datés du XVII^e siècle. Contrairement à la vrille, qui perce un trou, la tarière enlève de la matière. Elle est normalement constituée d'une portion spiralée creuse, dont l'extrémité en demi-cercle est coupante. Cet outil nécessite une soie assez large afin que le manche, fixé orthogonalement, puisse faire pivoter la tige métallique sur elle-même. Sa longue tige permettait d'extraire la matière en profondeur et de traverser une pièce de bois d'environ 16 cm de large. D'autres tarières pouvaient disposer d'une soie bien plus longue (Egan 2006, p. 153, fig. 146, n° 804, vers 1530-1550) pour réaliser des assemblages de charpenterie (Andrews, Milne 1979, p. 373, fig. 90-117). En taraudant une poutre, celle-ci pouvait ensuite être chevillée. Néanmoins, le diamètre de notre tarière, légèrement inférieur à 1 cm, ne semble pas correspondre aux dimensions requises pour assurer la solidité d'une telle structure. Son utilisation pouvait être destinée à la réalisation d'ouvrages plus légers, comme la confection de meubles (fig. 20) (Ligny 1990).

La tige en fer n° 130, issue de niveaux archéologiques datant des XVI^e et XVII^e siècles mesure, 17,7 cm. Elle présente deux extrémités effilées et une section centrale circulaire de 0,5 cm de diamètre. Un objet similaire provient de la fouille des fermes de Neuilly-en-Thelle (Legros 2001b, t. IV, pl. 35, n° 181). Repéré dans le corpus de la phase moderne (XVII^e siècle), il mesure 20,4 cm de long et dispose – contrairement à l'exemplaire de la ferme du Colombier – d'une section carrée épaisse de 0,7 cm. Ses extrémités sont également effilées. Elle fut en premier lieu identifiée comme une grande alêne. Elle pouvait éventuellement être utilisée comme une aiguille destinée à fixer les mottes de chaume sur les toits. Dans ce cas, l'extrémité brisée repérée sur les deux aiguilles devait comporter à l'origine un anneau ou un chas. Son usage comme passe-corde en bourrellerie ou en sellerie n'est pas non plus exclu.

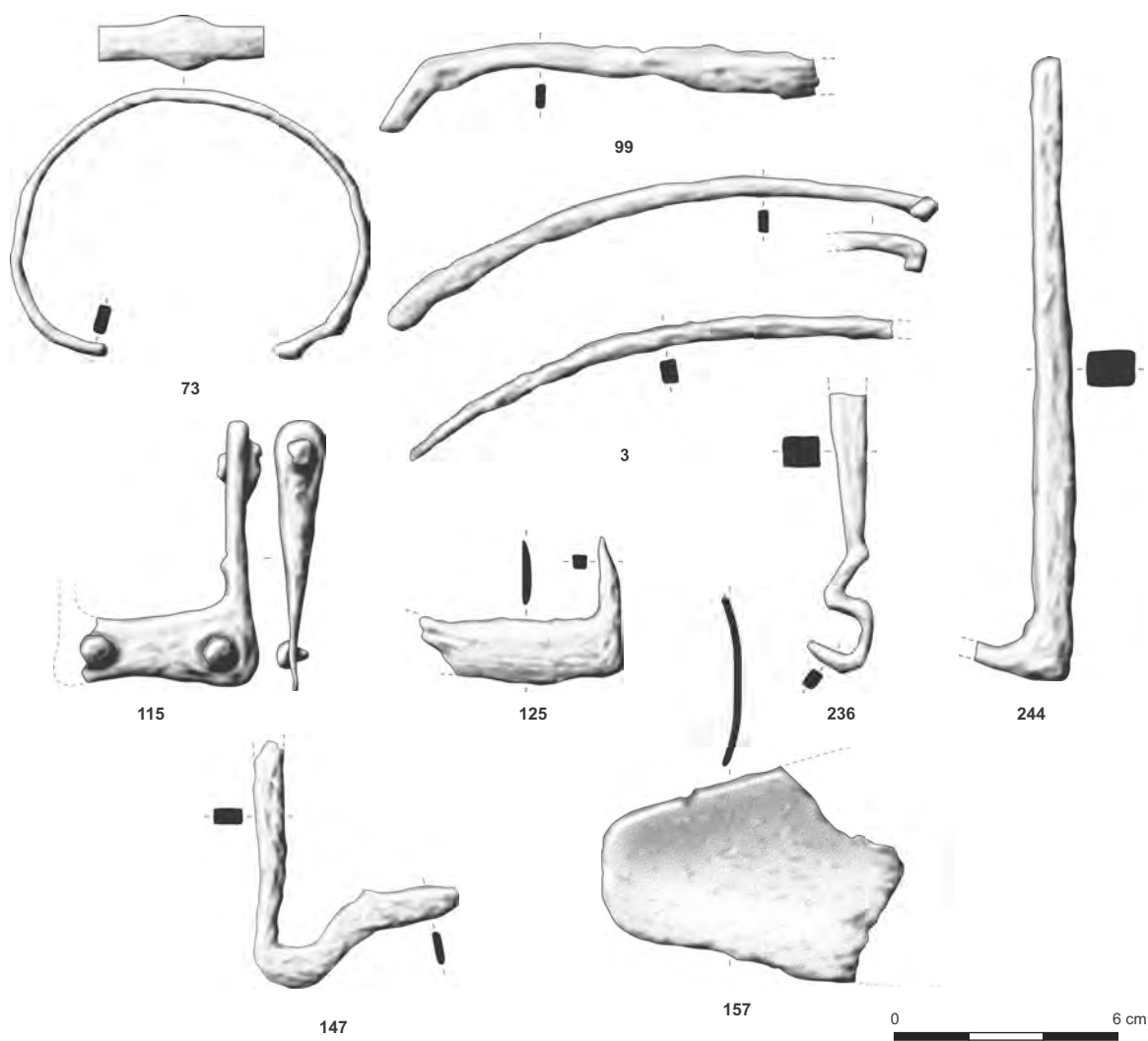
La douille semi-ouverte bi-tronconique n° 272 (L. : 16,05 cm, diamètre max. ext. 3,01 cm) semble difficilement pouvoir s'associer à un outil muni d'une hampe en raison de la fragilité des extrémités. En règle générale, le diamètre de la douille se réduit pour laisser place à un élément plein de section variable, faisant office de liaison relativement consistante avec la partie travaillante. Toutefois, il est envisageable que notre exemplaire ait servi à assembler deux



pièces de bois. Mais ce type d'agencement n'a jamais été appréhendé dans les corpus d'objets métalliques modernes, le contexte technologique de la période étant à même d'offrir des dispositifs d'emmanchement plus efficaces. Il est également possible d'envisager la mise en œuvre d'une réparation ou d'une consolidation, mais le doute subsiste quant à la parfaite symétrie de l'objet et à sa régularité. L'usage comme bougeoir est également une éventualité, fondée sur des éléments semblables repérés dans certains corpus datant du bas Moyen Âge (cf. *infra* et fig. 83) (Egan 1998, fig. 392-424).

D'autres éléments en fer ne peuvent être identifiés de manière certaine. Néanmoins, si l'on prête attention à leurs formes évocatrices, il est possible de formuler quelques hypothèses quant à leurs fonctions possibles. L'objet en fer n° 115 (7,05 × 4,9 cm – 2^e moitié du XVI^e siècle ; fig. 21) se compose d'une plaque rectangulaire cintrée comportant deux clous encore enchâssés. Sur l'extrémité est aménagé un montant orthogonal qui s'évase et dispose d'un ajour distal traversé par une tige. L'objet, qui est brisé, devait être symétrique à l'origine. Considérant ses différents points de fixation et sa configuration générale, il paraît probable que cet élément ait été utilisé comme charnière de petite taille attribuable à l'articulation d'un coffret. L'objet en fer n° 125 (5,5 × 4 cm – 2^e moitié du XVI^e siècle) se compose d'une plaque également rectangulaire de section asymétrique et d'un appendice orthogonal forgé sur une extrémité. Il peut éventuellement s'agir d'un petit gond. Un autre élément présente une forme qui évoque une anse (n° 236 – 7,55 × 1,8 cm – 2^e moitié du XVIII^e siècle). Mais l'aspect angulaire de l'anneau ouvert, auquel succèdent deux inflexions prolongées par une tige de section carrée s'évasant fortement, correspond à un aménagement technique bien trop élaboré pour servir d'anse. Le fragment de tôle n° 157 (5,7 × 8,15 cm – phase 2) semble correspondre à l'extrémité d'une petite pelle d'après sa forme et sa section incurvée. Les deux grandes tiges en fer n° 3 (14,7 et 12,95 cm – phase 1) présentent une forme

Fig. 20 : Serrurerie, plombs de vitre et petit mobilier en alliage cuivreux © V. Legros.



courbe régulière de section rectangulaire. L'une d'elles comporte une extrémité repliée suggérant à l'origine un pliage en boucle ou une terminaison en crochet. Portion d'anse ou cerclage, la fonction de ces deux tiges demeure indéterminée. Il en est de même pour les tiges n° 99 (11,75 cm – XVIII^e siècle) et n° 244 (16,7 cm – XVII^e siècle), qui pouvaient être utilisées comme agrafe (n° 244) ou comme manche (n° 99). Enfin, l'anneau ouvert en fer n° 73 (9,65 × 7,25 cm – XVI^e-XVII^e siècles), de forme ovale, confectionné à partir d'une épaisse lamelle repliée, se rapproche de la forme d'une frette sans pour autant correspondre aux formes classiques de ce type d'élément recensées pour la période. De plus, l'élargissement médian en forme de disque ne présente pas d'intérêt technique dans le cadre de cet usage.

Le volume et la diversité des pièces métalliques, essentiellement ferreuses, relatives à la construction, témoigne de la place du métal dans l'architecture des bâtiments. Tirants, ferrures, huisserie, clouterie sont abondamment représentés. Associés au bois comme à la pierre, ils témoignent également de la multiplicité des matériaux mis en œuvre dans la construction.

Fig. 21 : Série d'objets indéterminés : agrafes, manches, anses, anneau ?
© V. Legros.

Le logis (3020) (S.H., O.B.)

Le logis est le seul bâtiment dont nous connaissons le plan complet et l'un des rares qui soit clairement identifié. Ce petit bâtiment d'habitation est localisé dans l'angle sud-est de la plate-forme. Ses tranchées de fondation sont conservées sur 80 cm de large et une vingtaine de centimètres de profondeur. Elles sont constituées d'un comblement unique très hétérogène composé de petits blocs de calcaire, de tuiles et de graviers, dans une matrice de limon jaune. Seul un bloc de grès en place dans l'angle ouest témoigne de la nature du chaînage. De taille modeste, le bâtiment mesure environ 8 m sur 10 m, soit 80 m², maçonneries comprises. L'espace interne couvre environ 52 m². Le seuil, matérialisé par une interruption d'environ 1 m de large, signale l'emplacement de la porte sur la face nord-est du bâtiment. Le fournil apparaît sous la forme d'une maçonnerie saillante semi-circulaire, accolée au mur est et encadrée par deux petits contreforts. Sa tranchée de fondation atteint à cet endroit une profondeur de 50 cm. L'utilisation de la brique est attestée archéologiquement, au moins pour le four. La découverte de blocs de grès en fondation et en position de chaînage invite à envisager des chaînages et des encadrements de portes et de fenêtres en grès, associés à des éléments en calcaire et en brique. La mixité des matériaux mis en œuvre pour la maison nous semble probable.

Aucun niveau de sol n'a pu être identifié au sein de ce bâtiment. Aucun cloisonnement interne n'est perceptible. L'archéologie nous livre donc l'image rase d'un volume unique. Les nombreux fragments d'ardoises découverts dans les structures environnantes (cellier et fossé en contrebas du logis) renseignent sur la nature de la toiture. La couverture d'ardoise ne semble avoir été mise en place que dans la seconde moitié ou à la fin du XVI^e siècle, à en juger par la position stratigraphique de ce type de rejets dans le cellier voisin. La première mention textuelle de ce mode de couverture apparaît dans l'aveu de 1598¹². Jusqu'en 1662, on ne trouve aucune allusion à la couverture de la maison ni même des autres bâtiments. Dans le bail de 1670, il est enfin précisé que tous les bâtiments sont couverts de tuiles¹³. Ce dernier type de couverture s'est maintenu jusqu'à la destruction de la ferme. Contrairement aux matériaux précédemment cités, l'acquisition de l'ardoise, matériau d'importation, nécessitait des ressources plus importantes, tant logistiques que financières.

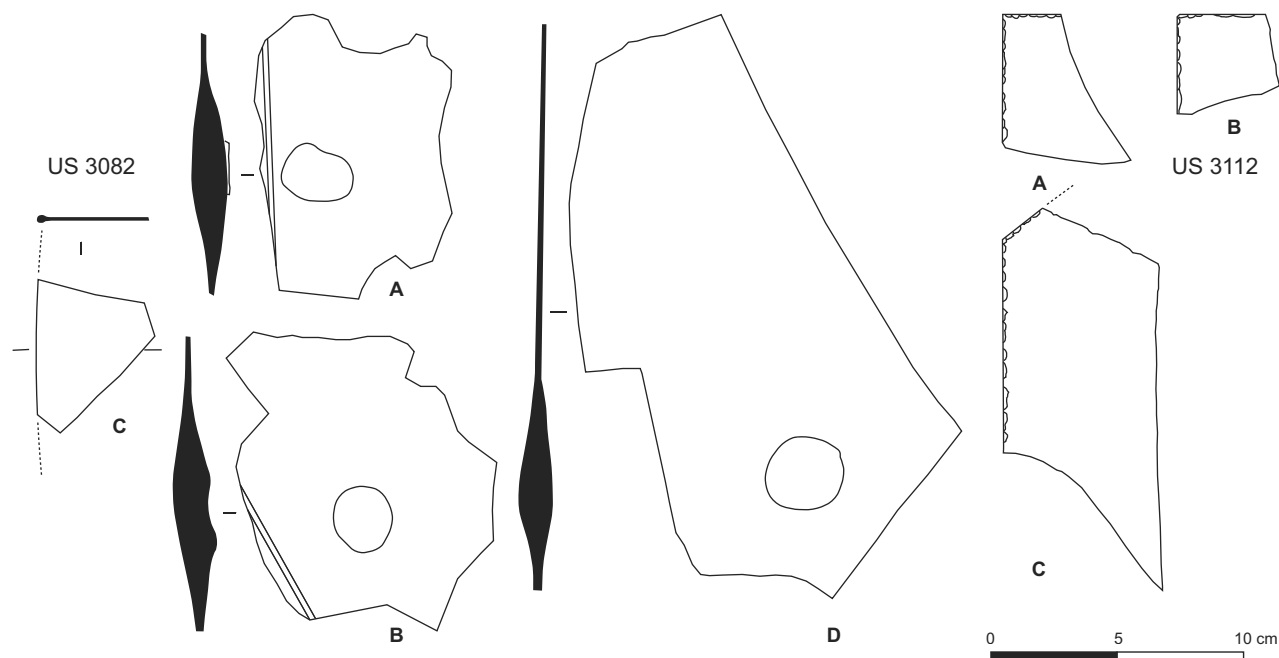
► *Les fenêtres du logis (H.C.)*

Enfin, de très nombreux fragments de verre à vitre ont été découverts en contrebas du logis, dans les niveaux de destruction du fossé. Ils attestent l'existence de surfaces vitrées sur le bâtiment.

Une centaine de fragments compose l'échantillon du verre plat (fig. 22). Les fragments de verre retrouvés sur le site proviennent de plateaux fabriqués à la façon normande comme le prouvent les boudines bien conservées. Ils ont été produits selon la technique du verre en « cive » ou en plateau, qui consiste à souffler une sphère puis à la reprendre au pontil. Le verrier ouvre l'orifice qui correspondait à la canne, puis par l'action de la force centrifuge, il transforme la sphère en large disque plat. La « cive » est une feuille de verre de petites dimensions, prête à l'emploi dès la fin de l'opération de façonnage. À partir de 40 cm, ou plus, on parle de plateau. Vers 1700, le disque peut mesurer près de 1 m de diamètre (38 pouces). Le procédé employé ici est éclairé par la marque du pontil, dont l'utilisation laisse une « boudine » au centre du plateau circulaire. Cette méthode est décrite par l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert (vol. 11, 1765). Il est remarquable que les morceaux retrouvés ne comportent pas de traces de grugeoir (outil qui permet de rectifier une coupe en enlevant de petits

.....
12. AD Seine-et-Marne, 193 E 4 : aveux de 1598 et 1599.

13. AD Seine-et-Marne, 192 E 84 : bail du 28 décembre 1670.



fragments de matière). Il est donc possible que les tessons, où la boudine est souvent visible, correspondent à la partie des plateaux rejetée par le vitrier après le vitrage d'une fenêtre. Trois fragments ont des côtés retouchés, ce qui prouve qu'ils ont bien été utilisés comme vitres. Les deux premiers sont taillés à angles droits ; ce sont des carreaux de forme rectangulaire ou carrée. Le troisième fragment pourrait correspondre à une borne, forme hexagonale utilisée au XVII^e siècle. La méthode lorraine consiste à souffler un long manchon ou cylindre. Une fois les deux extrémités enlevées, le cylindre est fendu dans le sens de la longueur, puis étalé à plat sur une table de manière à obtenir des verres rectangulaires.

Des documents du XVIII^e siècle enseignent l'art de découper ces formes en verre pour en « tirer tout ce qu'on peut » (Philippe 1998, p. 176). Ces vitres étaient livrées en panier et mises en place par le vitrier. La pose de surfaces vitrées était très probablement le fait d'artisans itinérants spécialisés.

La quantité de verre à vitre retrouvée en contrebas du logis ne permet pas de proposer une estimation des surfaces vitrées sur le logis. Nous pouvons néanmoins supposer qu'elles ne devaient pas être très importantes puisque, si elles généraient un confort supplémentaire par l'apport de lumière, elles posaient également un problème d'isolation thermique, sans compter la redevance auxquelles les portes et fenêtres étaient soumises.

Plusieurs lamelles en plomb découvertes sur le site (n^{os} 34-40) étaient manifestement destinées à l'assemblage de vitraux domestiques (Egan 1998, p. 53, fig. 34-35, n^{os} 50-53 et Armstrong *et al.* 1991, p. 163, fig. 119, n^{os} 793, 795 et 799 en phase 6 et n^{os} 806, 807, 810 et 816 en phases 8-9 et 9/10).

Les élévations du bâtiment peuvent être partiellement restituées grâce à l'apport des sources textuelles. Une garde-robe située à l'étage était réservée au seigneur lors de ses visites épisodiques, ce qui sous-entend que le rez-de-chaussée était dédié à la vie domestique des locataires¹⁴. L'inventaire après décès de 1762¹⁵ fait allusion à un grenier accessible au locataire. Nous supposons qu'il s'agissait

Fig. 22 : Le verre plat de Varennes-sur-Seine © H. Cabart.

.....
14. AD Seine-et-Marne, 192 E 75 : bail du 4 mai 1653.

15. AD Seine-et-Marne, 192 E 247 : inventaire après décès du 29 novembre 1762.

d'un grenier sous comble qui servait, selon d'Estienne et Liébault, à stocker, à l'abri de la convoitise et sous la seule protection des fermiers, les principales productions de la ferme : « fruits, légumes, graines et racines » (Estienne, Liébault 1640). L'inventaire de 1762 y mentionne des fromages.

Dans le même inventaire, la mention « d'une cave régissant sous la maison » pose quelques problèmes d'interprétation, mais permet néanmoins d'envisager une surélévation du rez-de-chaussée. Aucune structure excavée n'existe sous le logis et la seule structure pouvant être assimilée à une cave sur la plate-forme est condamnée à la fin du XVI^e siècle (cf. cellier). Seule peut-être retenue la solution d'un cellier aveugle sous plancher. Un solin de grès d'environ 1 mètre de haut aurait par exemple permis d'aménager un espace de stockage équivalent à la surface de la maison soit 45 m² utilisables. Le solin pouvait être percé d'une porte permettant un accès par l'extérieur. La description de la cave dans l'inventaire après décès de 1762 suit d'ailleurs celle de la laiterie, dite « hors du corps de logis ». Il y est fait mention de « 4 demi-queues de vin et de 2 demi-queues de boisson non identifiée » stockées dans le dit cellier. La queue est une unité de mesure du vin qui équivalait 402 litres à Paris. La cave accueillait donc près de 1 200 litres de liquide, probablement stocké en tonneaux. Le comptage de l'huissier permet de supposer qu'il s'agissait de tonneaux de 200 litres ; le cellier devait donc contenir environ 6 tonneaux. La capacité de stockage d'un cellier de 45 m² sur 1 m de hauteur serait d'environ 45 m³, soit dix fois le volume de vin effectivement stocké. Le cellier aurait de surcroît pu permettre de stocker les provisions en vin, cidre, lard, huile et chandelles (Moriceau 1994, p. 251).

Le logis apparaît donc comme un bâtiment assez haut, doté d'un cellier surélevé, d'un étage et d'un comble. La maison est désignée sous les termes alternatifs d'« hostel » (1598), de « maison » le plus souvent (1653, 1670), ou de pavillon (1715). Le choix du vocabulaire semble induire le caractère relativement ostentatoire du bâtiment et la qualité de son mode de construction. Il fait clairement l'objet d'une attention particulière. Par sa physionomie générale et par le choix des matériaux employés dans sa construction, le logis de la ferme se distingue nettement comme l'espace réservé. Positionné en fond de cour, dans l'axe de la porte d'accès de la ferme, il est le premier bâtiment visible en franchissant le seuil, mais le dernier que l'on atteint.

Les divers indices archéologiques témoignent clairement d'une économie de la construction où s'opère une forte distinction, tant dans les modes de construction que par le choix des matériaux, entre les bâtiments d'exploitation et le bâtiment résidentiel – auquel il faut ajouter la porte et la tour de l'angle nord-est. Ces éléments bâtis à forte valeur symbolique se singularisent également par leurs dimensions et leur hauteur. L'usage de la pierre équarrie, peut-être taillée, et celui de l'ardoise leur est réservé.

Espaces bâtis, espaces ouverts à travers les structures en creux (S.H.)

Les autres structures de la plate-forme sont essentiellement en creux, leur caractère excavé ayant permis une meilleure conservation. Il ne s'agit pas directement de structures bâties, au sens où l'on entend les tranchées de fondation. Elles sont néanmoins riches d'enseignement sur l'organisation de l'espace de la plate-forme. Leur type, leur localisation et leur répartition livrent de précieuses informations sur la fonction de certains espaces, et permettent de localiser les espaces ouverts dédiés à la circulation et les espaces polyvalents dédiés aux activités agricoles (séchage, battage, tonte...).

Une quinzaine de structures en creux indéterminées, de dimensions variées, sont dispersées sur l'ensemble de la plate-forme. Leur identification est malaisée en l'absence d'éléments caractéristiques permettant d'en déterminer la nature et la fonction. Leur remplissage, souvent relatif au comblement final, est caractérisé par des horizons limoneux homogènes où fragments de tuiles et plâtres sont fréquents. Elles livrent peu ou pas de mobilier, ce qui rend impossible toute attribution chronologique.

Une première concentration de structures se situe au nord-est de la plate-forme, aux abords du puits 3012. Une deuxième est localisée au sud-ouest, à proximité du cellier 3019. À l'exception de la structure 3022 dont le plan est rectangulaire, il s'agit de structures circulaires à ovoïdes, dont la taille varie entre 80 cm et 2,60 m de diamètre, pour 20 à 65 cm de profondeur. Seule la structure 3074 pourrait, en raison de ses faibles dimensions (80 cm de diamètre), être assimilée à un trou de poteau.

► Le cellier (3019)

Immédiatement au nord du logis se trouve une structure excavée dont l'usage et la durée de vie semblent être liés au logis. Il s'agit de l'excavation la plus importante de la plate-forme, tant du point de vue de la taille que du volume, mais aussi celle qui, avec le fossé, a livré le plus de mobilier. Elle mesure près de 20 m de long. Elle est formée par l'articulation de deux espaces rectangulaires d'une dizaine de mètres chacun. La première moitié du creusement est orientée est-ouest, quand la seconde est orientée sud-ouest/nord-ouest. L'ensemble a une largeur moyenne de 3,20 m et une profondeur conservée d'1 m. Un escalier de quatre degrés, creusé dans le substrat limono-sableux, est localisé à l'articulation des deux sections et permet l'accès depuis le logis. Deux structures en creux circulaires dans la première moitié du creusement, potentiellement identifiables à des trous de poteaux, permettent d'envisager une éventuelle superstructure à pan de bois. Aucune maçonnerie à même de nous renseigner sur le mode de construction n'a pu être observée (fig. 23, 24, 25).

Le remplissage de la structure est constitué d'une multitude de petits apports hétérogènes de sédiments, composés de matériaux de construction (débris calcaires, ardoise) et de rejets charbonneux divers, en partie attribuables à des vidanges de foyer. Plusieurs niveaux recèlent des matières organiques riches en phosphates, vraisemblablement du fumier. La structure a clairement servi de dépotoir. L'ensemble témoigne d'un comblement volontaire, par ailleurs marqué par la présence de nombreux fragments de céramique et d'objets métalliques. Attribué à la fin du XVI^e siècle, le comblement est survenu de manière précoce, ce qui implique une durée d'utilisation de la structure relativement courte, d'un siècle tout au plus.

Ce comblement fut bouleversé par le creusement d'un puits postérieur, vraisemblablement dans la première moitié du XVII^e siècle. L'interprétation de cette structure est malaisée en l'absence d'éléments de comparaison. Nous serions tentés d'y reconnaître une structure de stockage, cellier ou silo à légumes, située directement au pied de la maison. Pour autant, nous peinons à proposer la restitution d'une élévation potentielle. La coexistence de ce bâtiment et du logis est également problématique, bien que le cellier semble s'articuler autour du bâtiment d'habitation. Sa morphologie particulière semble exclure l'hypothèse d'une construction du logis *a posteriori*. Sa condamnation fut peut-être liée à l'évolution du logis, ultérieurement doté d'un étage, d'un comble ou d'un cellier intégré. Les niveaux de comblement supérieurs ont livré de nombreux

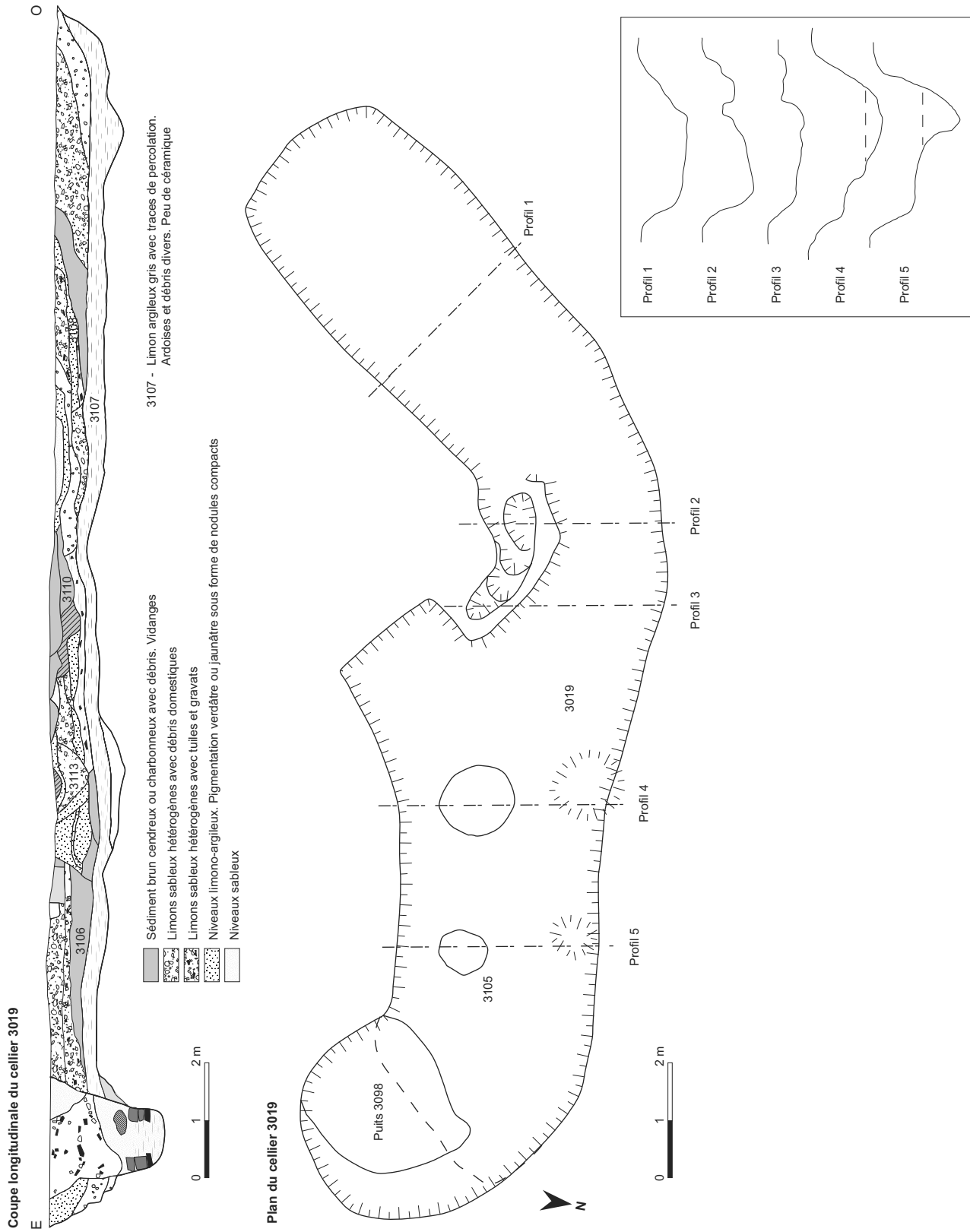


Fig. 23 : Plan et coupe du cellier 3019 © S. Hurard.



Fig. 24 : Cellier 3019 et puits 3098 au premier plan © S. Hurard.



Fig. 25 : Vue générale de la cour et de la moitié est de la plate-forme avec le fossé en cour de fouille. Cellier 3019 au premier plan © S. Hurard.

fragments d'ardoise, qui témoignent d'un processus d'amélioration du logis coïncidant avec l'abandon de la structure excavée.

L'articulation du phasage de cette structure excavée avec celui du logis pose une difficulté majeure, en l'absence de toute stratigraphie relative entre les deux structures. On imagine cependant l'obstacle que pouvait constituer une structure profonde de cette dimension entre le logis et la cour principale.

► La cour, espace de fumure

La cour, espace ouvert entre les différents corps de bâtiments, est occupée en son centre par un aménagement légèrement excavé, dont la gestion conditionne les modalités de circulation. La cour couvre un espace total d'environ 312 m² (13 m sur 24 m) : cette estimation est en partie fondée sur les hypothèses de restitution des bâtiments et sur la localisation des structures en creux (fig. 3, 4). La partie centrale excavée se caractérise comme une faible dépression de forme irrégulière mesurant 15 m sur 10 m, singularisée par la mise en place d'un cailloutis dense (fig. 26, 27). L'ensemble se présente sous la forme d'une préparation de sol, composée d'une succession de rechapés de tuiles, graviers et autres matériaux damés et tassés. Il est possible que cet aménagement, à l'origine plus vaste, n'ait été conservé que sur la partie la plus basse. Les limons en contact



Fig. 26 : Degrés d'accès au cellier
© S. Hurard.



Fig. 27 : Vue générale de la cour 3027
et de la zone de fumure © S. Hurard.

avec cet aménagement sont caractérisés par une coloration verdâtre propre aux horizons phosphatés. La mise en place de ce radier a succédé au creusement d'un petit fossé qui, depuis la cour, se déploie jusqu'à la section est du fossé principal. Interprétée comme une rigole d'écoulement, la structure mesure 18 m de longueur et 1,40 m de largeur en moyenne. Son remplissage limoneux, en particulier au niveau du contact avec le substrat, est fortement coloré par les phosphates. Elle est en outre recoupée par plusieurs structures en creux postérieures.

L'ensemble des informations collectées permet d'identifier un espace de fumure, doté d'un fossé d'évacuation. Le manuel d'agronomie du physiocrate Olivier de Serres (*Le théâtre d'agriculture et ménasge des champs*), publié au début du XVII^e siècle, indique qu'une ferme doit être dotée d'espaces « un peu creusés au milieu et pavés au fond, où seront déposés les fumiers ». « L'egout des pluies venant de la cour » doit permettre l'évacuation des « graisses » issues du fumier. Cette préconisation théorique est vraisemblablement fondée sur l'observation des usages. L'exemple de la ferme du Colombier montre que l'aménagement peut être réalisé à l'économie, avec les matériaux disponibles. L'aménagement d'un sol, en plus du caractère drainant, facilite la gestion des déchets et leur curage régulier.

Le dégagement complet du niveau de sol lié à la fumure a permis de mettre en évidence un faible nombre de structures en creux antérieures, fosses indéterminées peu profondes, dont l'interprétation reste délicate. Quatre trous de poteaux situés de part et d'autre de la rigole forment un espace rectangulaire irrégulier d'environ 3 m sur 6 m, se rapportant à un aménagement antérieur.

► Les puits

Deux puits ont été identifiés sur la plate-forme (fig. 3).

Le premier puits (3012), situé au nord-est de l'entrée, mesure 1,60 m de diamètre à l'ouverture et atteint 1,80 m de profondeur. Creusé dans le substrat limono-sableux, il est comblé par deux niveaux de limon brun homogène, très similaires aux horizons de comblement final du fossé, qui montrent une condamnation tardive et brutale du puits. Si aucun bloc de parement n'a été observé en place, plusieurs blocs de grès, de volume important, y ont été rejetés lors du comblement. L'un d'entre eux correspond probablement à un des blocs de la margelle.

Le second puits (3098) est localisé au sud-est de la plate-forme, en avant du logis. Il est creusé dans le comblement du cellier 3019. De profil légèrement évasé, son diamètre est de 2,05 m, sa profondeur de 2 m. Le comblement du puits est composé de niveaux hétérogènes liés à la démolition du site, qui succèdent à un horizon de limon brun argileux, lui aussi chargé de débris. On y retrouve gravats, moellons calcaires, tuiles, mortier et briques. Ce mode



Fig. 28 : Fond de seau du puits 3098
© S. Hurard.



*Fig. 29 : Douelles trouvées dans le puits 3098
© S. Hurard.*

de comblement témoigne de l'utilisation du puits jusqu'à l'abandon du site. La moitié inférieure du remplissage est composée d'un horizon humide propice à la conservation des éléments organiques. Le fond du puits a livré de la céramique attribuable à la seconde moitié du XVII^e siècle et plusieurs fonds de seau en bois et autres rouelles (fig. 28, 29, 30).

Deux assises de la couronne du puits étaient conservées. Constituées de petits blocs de grès réguliers organisés en assises irrégulières, elles étaient encore soutenues par un cadre de chêne constitué de quatre poutres chevillées.

Les poutres assemblées à mi-bois forment un cadre quadrangulaire de 1,40 à 1,50 m de côté : la face interne de ce quadrilatère a été vaguement façonnée pour lui donner une forme circulaire, de sorte que le bois n'apparaît pas sous le conduit de pierre.

Tous les éléments ont été grossièrement sciés dans un ou plusieurs troncs de chêne. Il s'agit de demi-troncs ou de dosses, auxquels la surdosse a été enlevée pour aplanir la face côté écorce. Ces bois proviennent de la partie haute du fût (surbille), d'où partent les branches maîtresses. Le fil tortueux et les nombreux départs de branches n'en font pas un bois de très bonne qualité. On lui préfère en général la partie basse du tronc, entre les racines et le houppier, qui offre un bois droit de fil de meilleure qualité et plus facile à travailler. Le choix de cette partie du tronc semble indiquer une économie de la matière : le beau bois est utilisé à d'autres fins, quand les « bas morceaux » sont utilisés dans les parties masquées des structures.

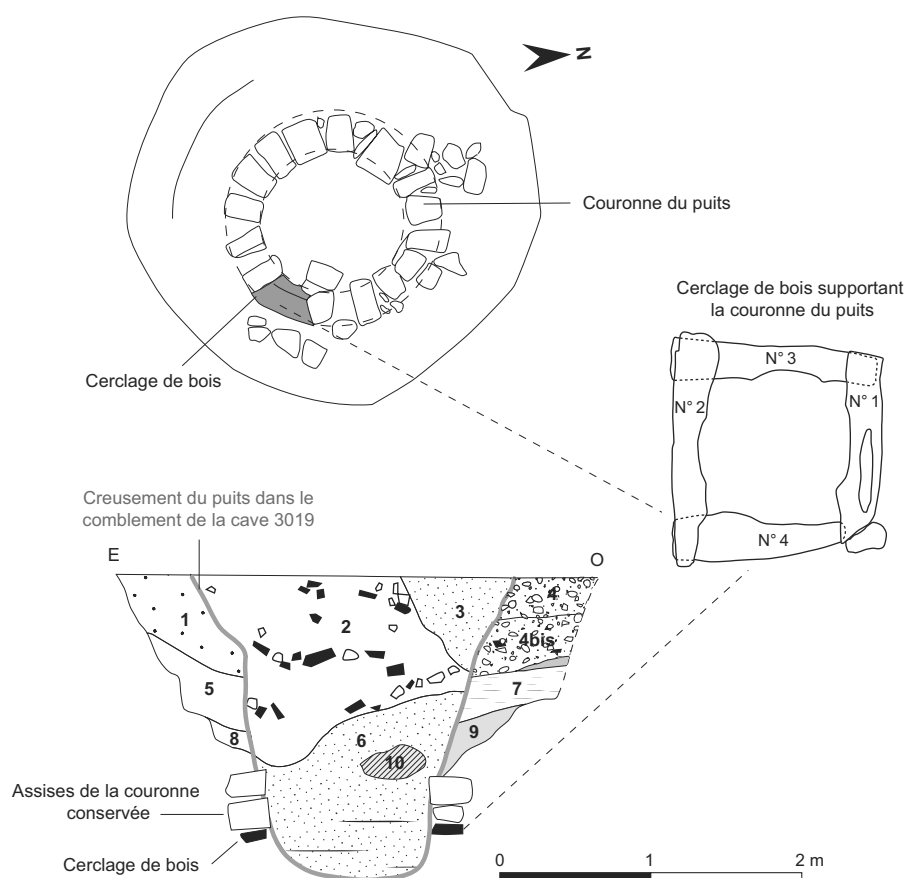


Fig. 30 : Plan et coupe du puits 3098
© S. Hurard.

Ces gros éléments en chêne étaient maintenus entre eux, aux quatre angles du cadre, par un assemblage à mi-bois fixé par des chevilles, également en chêne, et des tiges métalliques de section carrée. Chaque angle compte deux chevilles et une tige métallique, à l'exception de l'assemblage des poutres 1 et 4, maintenues par une unique tige métallique (fig. 31).

Un puits de même type a été mis en évidence lors de la fouille des Jardins du Carrousel à Paris en 1989-1990 (puits O, parcelle n° 7, états III-VI; Van Ossel 1998, p. 231). Il était composé d'un parement en moellons calcaires liés au plâtre reposant sur un bâti en chêne. Ce cadre était composé de quatre pièces de chêne en quart de cercle, chaque bois étant fixé par un tenon et une mortaise. L'abattage des bois a été daté entre 1505 et 1513. Bien que les bois soient mieux travaillés dans le cas parisien, la solution technique adoptée est tout à fait similaire.

Le creusement des puits s'interrompt dès que l'on rencontre la nappe phréatique, à une altitude équivalente à celle du fond de fossé. Cette observation pose la question de la qualité de l'eau puisée et de sa contamination par les agents extérieurs liés à l'activité de la ferme.

Le comblement tardif des deux puits semble impliquer un fonctionnement simultané. À moins de supposer l'absence de puits jusqu'au XVII^e siècle, nous pouvons raisonnablement envisager l'antériorité du puits 3012 sur celui qui sera percé dans la seconde moitié du XVII^e siècle, près du logis.

L'ensemble des données rassemblées sur le bâti doit permettre d'esquisser les grands traits de la structuration du site et de son organisation sociale. Le caractère extrêmement resserré de cet espace, où cohabitent structures agricoles et structures domestiques, limite notre capacité à opérer les distinctions chronologiques et fonctionnelles qui permettraient de comprendre l'évolution de ces espaces sur une longue durée. Les structures de stockage de l'exploitation et les structures d'approvisionnement en eau permettent d'en compléter la lecture.

Organisation d'un espace agricole et domestique. Le bâti restitué entre données archéologiques et historiques (S.H.)

Face à une conservation du bâti très lacunaire et à des contextes stratigraphiques faibles, notre capacité à restituer le bâti et à livrer une analyse spatiale de la plate-forme reste limitée. La mauvaise conservation, voire la disparition, des bâtiments qui encadraient la cour limite notre capacité à interpréter leur disposition au regard du seul témoignage archéologique. Toutefois, la confrontation avec les informations disponibles dans les documents écrits et cartographiques nous permet de proposer une hypothèse de restitution.

Spatialisation des données sur le bâti

Les Atlas des routes de Trudaine et Perronet, document cartographique de la seconde moitié du XVIII^e siècle représentant le paysage sur 600 m de part et d'autre d'une vingtaine d'itinéraires routiers de la Généralité de Paris, fournissent une représentation succincte de la ferme et de ses bâtiments. L'échelle relativement grande du document (1/8640) offre une vision planimétrique peu détaillée de la ferme. Une cour centrale est encadrée par deux ensembles de bâtiments continus. Le premier, à l'ouest, encadre l'entrée nord et longe le fossé ouest jusqu'à l'extrémité sud de la plate-forme. Le second, à l'est, encadre à son tour l'entrée nord, longe le fossé est et se termine par un retour au sud-est de la plate-forme. Plusieurs indices nous laissent à penser que la représentation

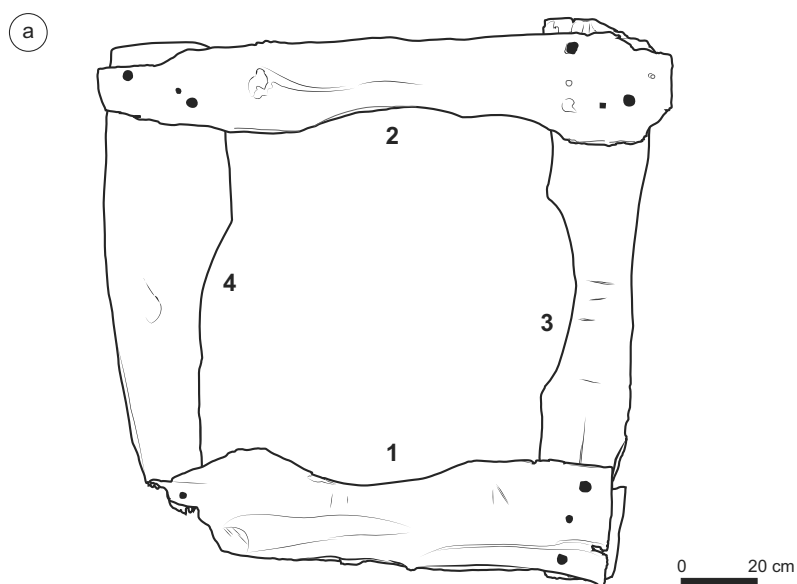


Fig. 31a : Les éléments du cadre du puits 3098 : assemblage
© P. Raymond.

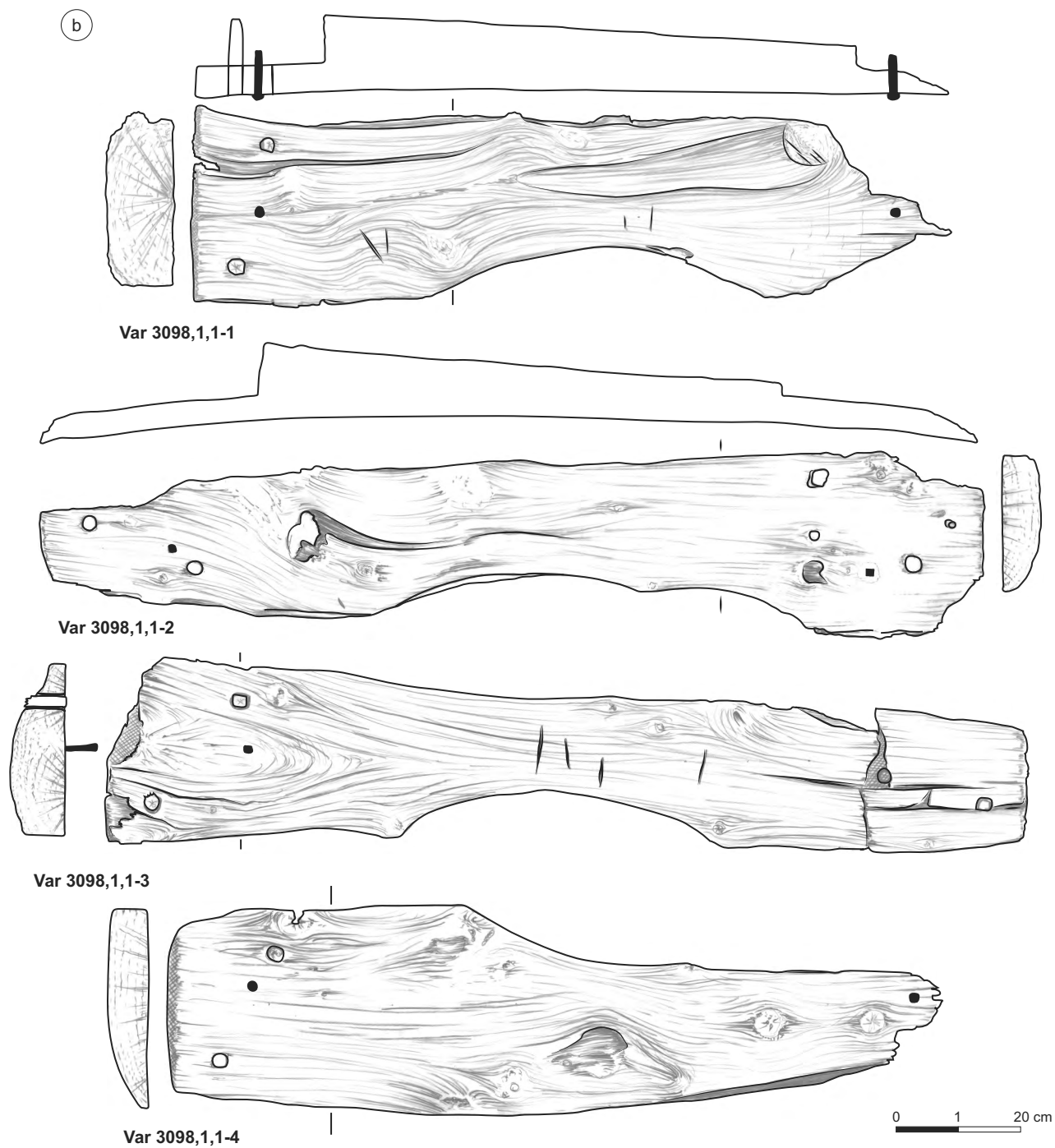


Fig. 31b : Les éléments du cadre du puits 3098 : caractéristiques © P. Raymond.

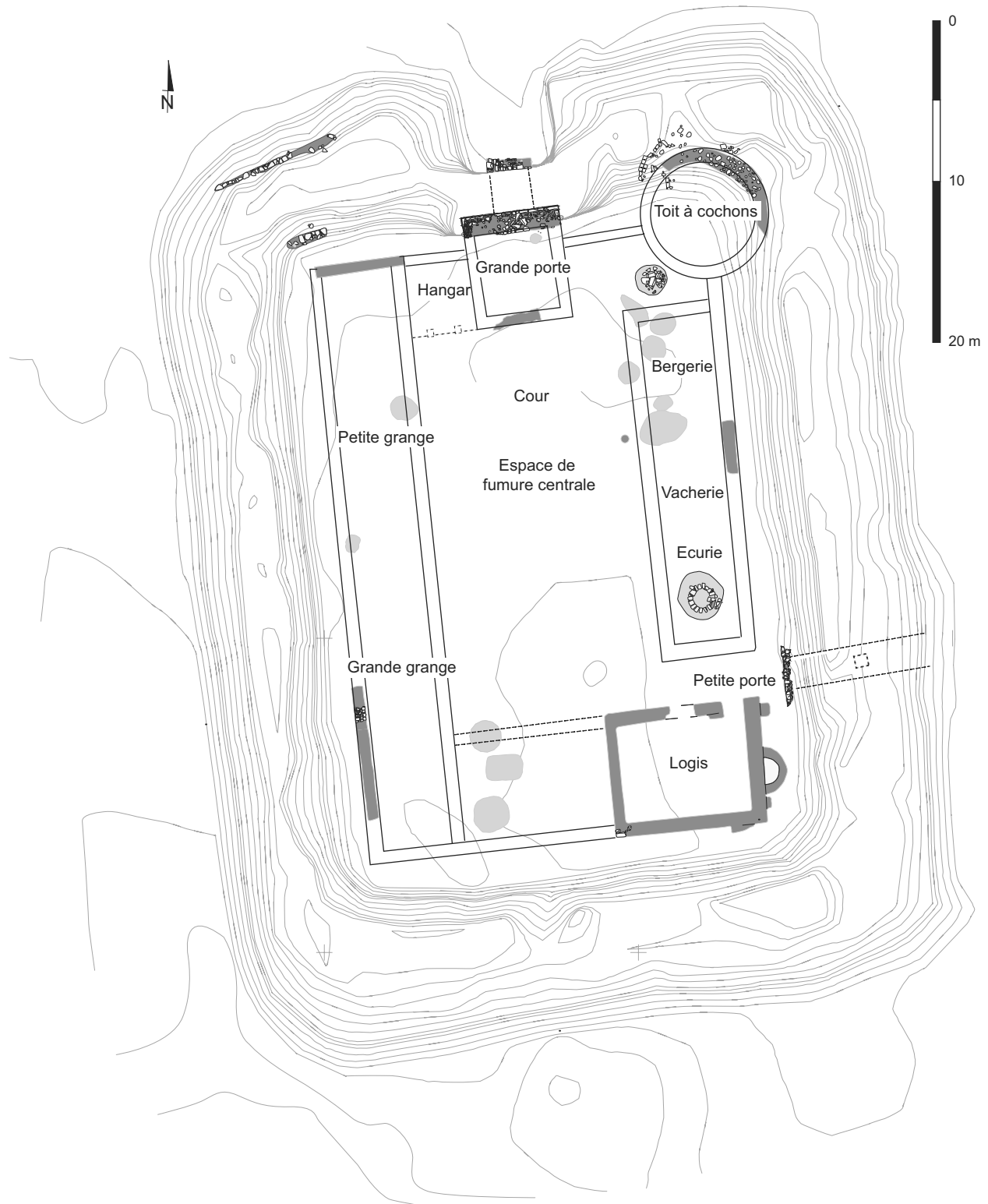


Fig. 32 : Proposition de restitution des espaces bâtis et organisation de la plate-forme © S. Hurard.

du bâti est assez schématisée. Il s'agit donc déjà d'une interprétation. N'apparaissent ni la tour d'angle ni le fossé. L'absence de bâtiments marque un espace ouvert au sud-ouest de la ferme, alors que l'absence de rejets dans le fossé à cet endroit montre bien la présence d'une contrainte physique, bâtie ou non (fig. 32).

Les textes, qui mentionnent à plusieurs reprises l'existence d'une « muraille » ou d'un « rempart », permettent de supposer la continuité de l'espace bâti à l'intérieur du fossé. Plus qu'une véritable enceinte, il faut plutôt envisager que les murs arrière des bâtiments assumaient une fonction défensive.

De simples murs ou palissades pouvaient être positionnés sur la plate-forme entre les bâtiments, sans compromettre l'idée d'une muraille.

Cette vision de la ferme correspond à un état tardif du XVIII^e siècle, au plus tôt du XVII^e siècle. Nous ne connaissons que très peu l'état du XVI^e siècle. Cependant, au regard de l'exiguïté de la plate-forme et de la faible amplitude chronologique de l'occupation du site, on peut raisonnablement supposer que l'implantation du bâti a peu changé entre la construction originelle et la destruction finale.

On peut estimer que la surface bâtie avoisine les 800 m² sur une surface totale de 1 200 m². Suivant ce postulat, les structures en creux observées sur la plate-forme, ainsi que les puits, sont toutes inscrites dans le plan des bâtiments.

L'ensemble s'organise classiquement sur le modèle de la cour fermée. Seuls la porte, le logis et la tour d'angle rompent, par leurs dimensions et le choix des matériaux employés, la continuité architecturale du bâti.

Spécialisation des espaces bâtis

Il est difficile de préciser la spécialisation des espaces à partir des seules données archéologiques et donc d'envisager la spatialisation des activités de la ferme. Un certain nombre d'entre elles sont attestées par le mobilier archéologique, écofacts comme artefacts. Mais la partition des bâtiments et la sectorisation éventuelle des activités qu'ils abritent restent souvent très hypothétiques.

L'étude de la répartition du mobilier sur le site et dans le fossé principal n'est pas nécessairement d'un grand secours dans la mesure où les rejets se font systématiquement aux mêmes endroits, dans des dépotoirs tels que le cellier où le contrebas du logis.

L'archéologie met surtout en lumière un éventail d'activités, qu'il est souvent difficile de connecter à un bâtiment particulier, en dehors de quelques exceptions. L'étude carpologique montre par exemple que le secteur nord-ouest du fossé principal concentre de forts taux de macrorestes céréalières, notamment d'orge et de blé. Cette forte représentation, qui ne correspond pas à un mode de dépôt volontaire, semble induire qu'une grange de stockage surplombait ce secteur du fossé. Deux granges sont mentionnées dans l'inventaire de 1762¹⁶ : l'une « au bout du midy du corps de bâtiment servant de granges » et l'autre dite « la plus petite (...) au nord de celle cy-dessus ». Il est indiqué que la première, par déduction la plus grande, servait à stocker blé et avoine. La seconde servait à stocker blé, orge et bois d'aulne.

Les données archéozoologiques mettent en évidence l'abattage régulier des ovins sur le site et témoignent donc d'une activité d'élevage dès le XVI^e siècle. L'augmentation de la part des caprinés après le XVI^e siècle montre que l'activité pastorale fut surtout prégnante pendant la deuxième phase d'occupation du site. Les bergeries n'apparaissent dans les baux qu'à partir de 1750¹⁷. Néanmoins l'élevage du mouton est attesté depuis 1671. L'inventaire après décès du

.....
16. AD Seine-et-Marne, 192 E 247 : inventaire après décès du 29 novembre 1762.

17. AD Seine-et-Marne, 192 E 227 : bail du 18 février 1750.

24 février 1672 indique en effet qu'un bail de quatre-vingts bêtes à laine fut signé entre Marie Charmeux et les frères Verjus le 3 juin 1671 (minute en déficit dans l'étude de Lenfant). Pour autant, il n'était pas régulier : preuve en est donnée par l'inventaire après décès de Claude Trouvé, qui ne signale aucune bête à laine¹⁸. En revanche, lorsque Nicolas Baudin meurt, cent soixante-treize bêtes (brebis et agneaux) sont comptabilisées dans la bergerie¹⁹. Le chiffre ne manque pas d'étonner, au regard de la place disponible sur la plate-forme. Les bergeries sont clairement mentionnées, dans l'inventaire de 1762, à l'intérieur de la cour de ferme. Aucun indice archéologique ne permet de restituer des bergeries à l'extérieur de la plate-forme. Le ou les bâtiments dédiés à cet usage n'avaient pas nécessairement besoin d'être très grands, le mouton supportant relativement bien la promiscuité avec ses congénères. Il est cependant probable que les ovins passaient une grande partie de leur temps sur les pâtures plus ou moins éloignées de la ferme. La zone d'enclos extérieure était probablement utilisée comme zone de pacage pour les moutons, en alternance avec d'autres terres du domaine. La bergerie, qui n'est pas clairement localisée sur la plate-forme, est décrite après « un hangar étant près de la grande porte d'entrée de la cour » et avant la vacherie et l'écurie. Faut-il envisager que tous les espaces de stabulation étaient rassemblés du même côté de la plate-forme ?

La lecture des deux inventaires après décès (pièces justificatives n^{os} 1 et 2 p. 256) permet de collecter de précieuses informations concernant les activités de la ferme et leur spatialisation. Le décompte mercantile révèle une image fonctionnelle de l'espace et permet de suivre le parcours de l'huissier pendant sa campagne d'enregistrement. Malheureusement, les deux inventaires fixent une image quasi contemporaine, et nous ne disposons d'aucun document équivalent pour les XVI^e et XVII^e siècles.

Dans les documents les plus anciens, les bâtiments d'exploitation sont à peine détaillés : l'aveu de 1598 distingue par exemple une grange et des étables. Dans les baux, les lieux de stabulation sont différenciés : à partir de 1653, on compte une écurie, une étable à vaches et un toit à porcs²⁰.

Les inventaires après décès apportent d'autres données de capacité : en 1722, l'écurie compte quatre chevaux et un âne. En 1762, elle accueille cinq chevaux²¹. Ces deux sources signalent aussi la présence de deux lits pour les charretiers, très certainement établis au-dessus de l'écurie. Dans la vacherie, on compte huit vaches laitières et trois génisses en 1722, et douze vaches laitières en 1762. Quant aux trois porcs signalés dans l'inventaire de 1722, on ignore où ils étaient engraisés. En revanche, les deux porcs de 1762 étaient enfermés au rez-de-chaussée de la tourelle, située à l'un des angles du corps de ferme. Cette comparaison permet de constater qu'en l'espace de quarante ans la composition du bétail n'a été bouleversée que par l'introduction des bêtes à laines.

L'inventaire de 1762 signale en outre deux bâtiments qui, jusque-là, étaient passés sous silence : tout d'abord la laiterie qui, selon toute vraisemblance, se trouvait à proximité du corps de logis ; ensuite un hangar situé près de la porte d'entrée de la ferme. Il précise enfin qu'à cette date il y avait deux granges : une grange dite au blé et une plus petite située au nord de la première, dans laquelle étaient stockés le blé, l'orge et du bois d'aulne. Les espaces de granges ne sont décrits qu'après avoir traversé la cour.

L'inventaire après décès de 1722 mentionne indistinctement dans « l'escurye » quatre chevaux, huit vaches laitières, trois génisses, au moins un âne et trois porcs. Le soin quotidien que requièrent ces animaux explique largement la nécessité de les rassembler dans des espaces proches ou communs. En revanche, en 1762, vacherie et écurie sont clairement distinguées : un cloisonnement de

.....
18. AD Seine-et-Marne, 222 E 13 : inventaire après décès du 10 décembre 1722.

19. AD Seine-et-Marne, 192 E 247 : inventaire après décès du 29 novembre 1762.

20. AD Seine-et-Marne, 192 E 75 : bail du 4 mai 1653.

21. À cette date, l'âne est installé dans la petite grange.

l'espace a pu être effectué entre les deux dates. Il paraît vraisemblable d'envisager la localisation d'étables à proximité du logis. En 1762, un âne est mentionné dans une des granges. Deux literies sont maintenues au-dessus des écuries à la fin du XVIII^e siècle, à l'attention des charretiers. Il est possible que d'autres literies de fortune aient été aménagées dans les granges ou dans d'autres espaces, notamment pour les valets de ferme et les ouvriers agricoles recrutés au moment des grands travaux saisonniers. Le reste de la main-d'œuvre nécessaire à l'activité de la ferme devait être constituée de journaliers et manouvriers embauchés à la journée, de Varennes et des alentours.

La laiterie, mentionnée « hors du corps de logis » en 1762, devait néanmoins se situer à proximité immédiate, puisque les fromages étaient stockés au grenier. La céramique retrouvée (tèles à lait, pots à crémier, jattes) et éventuellement le battoir en bois constituent autant d'indices archéologiques concernant cette activité. La localisation de la laiterie à proximité de la vacherie, elle-même vraisemblablement située à proximité du logis, semble par ailleurs logique. Il semble qu'il faille envisager une partie de bâtiment consacrée à cette activité, plutôt qu'un bâtiment spécialisé, exclusivement réservé au stockage du lait et à la confection de fromages et de crèmes. Estienne et Liébault parlent d'une « chambrette » organisée au rez-de-chaussée du logis, servant à la préparation des laits et fromages (Moriceau 1994, p. 250). Éminemment domestique, cette activité était probablement pratiquée à peu de distance de l'habitat, de préférence sur la file est des bâtiments, à proximité de l'étable où étaient parquées les vaches laitières. L'inventaire après décès de 1762 mentionne 30 fromages suspendus dans le grenier du logis. Il est donc probable que le logis ne se limitait pas à la pièce à vivre des fermiers, mais qu'il incluait un espace où pouvaient se dérouler les activités de transformation de produits agro-pastoraux.

Les différents inventaires signalent les animaux de la basse-cour, poules et canes déambulant dans la cour, sans qu'il soit fait mention d'un poulailler. Estienne et Liébault (*Agriculture et maison rustique*, 1564) recommandent un « poulailler conçu en tour carrée à deux niveaux, le bas étant réservé à la volaille d'eau » (Moriceau 1994). L'étude archéozoologique des échantillons fauniques montre que ces animaux étaient bien présents dans la ferme, sans qu'aucun espace spécifique ne leur ait été dévolu. Le seul animal de la basse-cour qui semblait disposer d'un espace particulier est le cochon : les quelques individus comptabilisés dans l'inventaire de 1762 étaient regroupés sous un toit à cochons situé au rez-de-chaussée de la tour d'angle nord-est.

Il convient, pour terminer cette tentative de répartition des activités dans l'espace bâti, d'évoquer le cas des espaces qui ne sont pas mentionnés dans les inventaires ni autres sources écrites.

Comme nous venons de le signaler, la tour d'angle n'est jamais mentionnée, sinon en guise de toit à cochons. Bien que dotée d'un massif de fondation en grès de 6 m de diamètre, la tour n'était pas nécessairement dotée d'une élévation maçonnée. Il est probable qu'il faille restituer une élévation composée de « baulges », comme pour le reste des bâtiments d'exploitation. Sa hauteur et sa position la distinguaient peut-être de ces derniers. Cependant, la tour d'angle de la « ferme de la Folie », située à quelques dizaines de kilomètres de Varennes, sur la commune de La Tombe, fournit un excellent point de comparaison. La ferme en question est très certainement contemporaine de celle de Varennes, au moins pour la phase du XVIII^e siècle. La tour d'angle encore conservée apparaît relativement petite et assez trapue. Son élévation se réduit à un niveau aveugle, au rez-de-chaussée, et à un seul étage. Elle surplombe un large fossé qui, aujourd'hui comblé, sert de potager (fig. 33).



Fig. 33 : Tour d'angle de la ferme de la Folie à La Tombe, en Seine-et-Marne © S. Hurard.

L'interprétation de la tour d'angle comme colombier fut évidemment une hypothèse de travail au début de l'enquête archéologique. Pourtant, l'identification du colombier, qui donne son nom au domaine de la ferme et au marais qui l'entoure, est plus qu'incertaine. En premier lieu, le toponyme du « Colombier » semble préexister à la création de la ferme, la première mention datant de 1393²². En second lieu, aucun élément archéologique ne permet de localiser un tel bâtiment dans la cour de la ferme, où le manque d'espace pose par ailleurs un problème majeur. Aucune mention d'un colombier n'a été relevée avant 1715²³ où il est fait mention d'un élevage de pigeons. À cette date, le fermier du Colombier devait maintenir la présence de quatre à cinq douzaines de pigeons dans une volière. « L'autorisation d'édifier en la dite maison une faye ou volière sur la porte ou un autre endroit commode à la dite damoiselle six vingt bollins... » ne fut obtenue qu'en 1598²⁴, au moment de la vente du fief à un écuyer. La coutume de Paris interdisait en effet aux roturiers la possession de « colombiers à pied », dont les boullins se développaient du pied au sommet. L'étage de la tour d'angle ou celui de la grande porte pourrait avoir été transformé en volière par la mise en place de trous de boulin. On observe un tel dispositif sur la grande porte de la ferme voisine de « la Folie » (fig. 34).

Ainsi, le toponyme utilisé pour désigner le domaine, puis le marais, pourrait se référer à un fief médiéval disparu, mais mentionné à Varennes dans un texte de la fin du XIV^e siècle. En tout état de cause, la ferme du Colombier ne possède aucun édifice de cette nature. Il est cependant certain que l'emploi du toponyme permettrait de valoriser symboliquement l'établissement et ses propriétaires.

La porte principale ne fait l'objet d'aucune mention ou description, en dehors du pont-levis signalé dans l'aveu de 1598. Cette absence nous paraît liée à la nature du bâtiment, qui n'est ni un espace de stockage ni un espace de travail, mais un espace de transit. Comme pour la tour, rien ne nécessite d'y être inventorié pour les besoins de la vente par adjudication. Nous ne disposons d'aucun indice pour restituer la physionomie d'un bâtiment ou d'un dispositif éventuel matérialisant la petite porte et le franchissement est du fossé, devant le logis.

L'hypothèse émise en matière de spatialisation des activités de la ferme se fonde sur l'ensemble des données exposées ci-dessus, mais reste évidemment schématique. La tour, la porte et le logis sont les éléments les mieux attestés. Les bâtiments d'exploitation sont localisés approximativement, mais nous ne dispo-



Fig. 34 : Porte monumentale de la ferme de la Folie à La Tombe, en Seine-et-Marne © S. Hurard.

.....
22. AD Seine-et-Marne, 134 F 446.

23. AD Seine-et-Marne, 192 E 122 : bail du 13 janvier 1715.

24. AD Seine-et-Marne, 193 E 4 : aveu et dénombrement du 3 septembre 1598.

sons que de très peu d'informations au sujet de leur taille et de leur apparence, si bien qu'il est impossible d'en évaluer les différences de volume. Suivant les indices collectés sur le site et ceux issus des inventaires après décès, nous proposons de placer les espaces de stabulation dans le prolongement du logis, sur le côté est du fossé. Les granges pourraient être situées sur le côté opposé, le long de la section ouest du fossé. La présence de hangars de part et d'autre de la porte principale est suggérée par les inventaires. Enfin, l'absence d'indices n'empêche pas d'envisager la présence de bâtiments sur la section sud.

L'analyse des contextes archéologiques du fossé et de la plate-forme met en évidence notre difficulté à établir leur phasage entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. La physionomie générale de la ferme, telle qu'elle est appréhendée à travers le bâti et l'économie de la construction, nous renseigne d'abord sur les commanditaires de l'établissement. Les choix d'implantation, de construction, et celui des matériaux dépendent des propriétaires qui fondent le fief et l'exploitation. La forme de l'habitat participe dans sa globalité à l'affirmation d'une position sociale dominante.

L'étude de la culture matérielle qui suit permet d'approfondir les questions relatives à la caractérisation des modes de vie des occupants, plus que de ceux des propriétaires. L'ensemble du mobilier recueilli reflète en effet les usages de la paysannerie aisée qui exploite la ferme.

Chapitre 2

Culture matérielle et pratiques sociales

La ferme du Colombier a révélé un abondant mobilier issu des contextes de consommation. Organiques, céramiques ou métalliques, ces éléments proviennent en grande partie du fossé, où ils ont été abondamment rejetés, et du cellier. L'ensemble de ce mobilier constitue une collection exceptionnelle et un apport documentaire non négligeable qui, au-delà de son caractère typo-chronologique, témoigne de pratiques sociales, de modes et niveaux de vie et de circuits d'approvisionnement diversifiés.

La confrontation de ces données avec celles issues des inventaires après décès permet d'élaborer une image pondérée des modes de vie, qui reste néanmoins très partielle.

Cette culture matérielle, à laquelle nous intégrons artefacts comme écofacts, reflète les modes de vie des occupants de la ferme sur près de trois siècles. Elle permet d'aborder les manières de vivre, les manières d'habiter (Alexandre-Bidon *et al.* 2006) et les manières d'exploiter. Les changements sont à même de caractériser l'évolution des niveaux de vie et du statut social des occupants.

Ressources et approvisionnements, produits manufacturés (production, fabrication, diffusion)

Les données matérielles concernant les produits manufacturés qui ne sont pas issus de l'exploitation immédiate des ressources de la ferme sont nombreuses. Les échantillons de mobiliers céramiques et métalliques offrent une image des réseaux d'échange et de diffusion auxquels avaient recours les fermiers pour fournir la ferme en vaisselle et outillage. C'est l'étude céramologique qui éclaire le mieux notre connaissance des circuits d'approvisionnement, grâce aux informations précises dont nous disposons sur des aires de production et de diffusion.

Les aspects quantitatifs des études du mobilier sont essentiels à la compréhension des phénomènes de mise en réseau culturel et commercial de la ferme. Ils permettent d'appréhender la qualité des matériaux et de l'approvisionnement. Les volumes examinés livrent une image de l'économie de la ferme, de la diversité des activités et des revenus certes floue, mais néanmoins instructive.

La qualité du corpus réside également dans la diversité des types de matériaux et des objets représentés, dont la combinaison éclaire le niveau de vie et les manières d'habiter et d'utiliser l'espace domestique. Ces artefacts permettent de s'interroger sur les problèmes de production, de circulation et de consommation des produits manufacturés, et de mettre en évidence l'importance des circuits champenois et bourguignons.

La céramique (F.R.)

Méthodologie

La vaisselle en céramique se trouvait en grande quantité dans le comblement des fossés au niveau de l'entrée de la ferme et, à l'opposé, aux abords du corps de logis ainsi que dans le comblement de la cave (après son abandon et la récupération des structures porteuses). Son étude a à la fois permis d'étayer la chronologie des occupations, de rendre compte des phénomènes de diffusion des productions à l'échelle locale et d'entrevoir leurs usages, en mettant en relation ces objets avec la population francilienne, bien étudiée par les spécialistes du monde paysan, mais fort méconnue par les autres historiens et par les archéologues travaillant sur la culture matérielle.

Il faut encore souligner son apport à la compréhension du site et à l'étude des modes de vie des occupants, dans une large mesure complémentaire des données fournies par les sources écrites (principalement les deux inventaires après décès du XVIII^e siècle). En effet, en Île-de-France comme dans de nombreuses régions françaises, les études sur la céramique médiévale et moderne sont fondées essentiellement sur les fouilles urbaines et les fouilles de châteaux, et encore très peu sur celles des établissements ruraux (Ravoire 2008b ; Journot *et al.* 2011).

Le vocabulaire descriptif utilisé pour l'étude de la céramique produite en Île-de-France et celle provenant du Beauvaisis est emprunté à nos travaux antérieurs, et plus particulièrement à notre thèse de doctorat (Ravoire 1997, 2006a). Pour le XVII^e siècle et le XVIII^e siècle, nous renvoyons aux travaux sur la céramique du couvent des Feuillantines à Paris (Ravoire 2004) et du château de Roissy-en-France (Ravoire 2005b), et également à des travaux plus anciens relatifs aux contextes urbains des fouilles du Grand Louvre à Paris (Bonnet, Ravoire 1987 ; Le Boëdec 1989 ; Ravoire 1998 ; Archéologie du Grand Louvre 2001). Les articles de référence concernant la céramique de Seine-et-Marne sont peu nombreux (Orssaud 1992 ; Coxall *et al.* 1994 ; Ravoire 1994, 1997, à paraître ; Ravoire *et al.* 2004). En ce qui concerne la vaisselle en grès de Puisaye, les travaux de Marcel Poulet restent la référence ; nous utilisons ici la typologie publiée dans sa synthèse sur la poterie traditionnelle de grès de cette région (Poulet 1984).

Présentation et datation des contextes de références

L'occupation du XVI^e siècle est particulièrement documentée par deux contextes riches en céramiques de cette période, qui sont relativement bien conservées : il s'agit d'une part du mobilier recueilli dans les premières couches d'utilisation du fossé, qui ont ponctuellement servi de

dépotoir – que ce soit au niveau de l'entrée nord, du passage à l'est et à l'arrière du logis –, et d'autre part du comblement d'une cave située devant le logis. Plusieurs petites fosses situées dans la cour de la ferme ont été étudiées dans le cadre du rapport, mais le mobilier n'était pas de nature à être pris en compte dans cette étude (Ravoire 2006b). Les occupations du XVII^e et surtout du XVIII^e siècle sont documentées par les très nombreuses céramiques provenant du remplissage du fossé qui, autour du logis, dans l'angle sud-est de la ferme, a servi de vaste dépotoir. Du mobilier de ces périodes se retrouve de manière plus ponctuelle au niveau de l'accès principal de la ferme, au nord, mais également dans plusieurs creusements situés dans la cour, dans le comblement du puits et celui des abords de la cave du XVI^e siècle (Ravoire 2006b).

Au total, ce sont environ 800 récipients qui ont été comptabilisés sur le site, dont une centaine pour le comblement de la cave et près de 400 pour le dépotoir du fossé sud. Le reste du mobilier se répartissait dans les nombreuses structures en creux dispersées dans la cour (fosses, puits, creusement divers) et dans le reste du fossé.

Contexte 1 : Les céramiques des couches d'utilisation du fossé

Dans les couches d'utilisation du fossé de la maison forte, mises au jour dans le sondage effectué à l'aplomb de l'entrée latérale à l'est (US 3043) ainsi que dans le fossé sud (US 3086, 3077, 3084, 3089, 3085 et surtout US 3078), derrière le logis, fut retrouvé un important lot de céramiques du XVI^e siècle. Dans la couche 3043, cinq récipients étaient presque entiers, les autres ont été jetés à l'état de fragments. Les formes identifiées sont essentiellement des coquemars à bord en bandeau. Les céramiques provenant du fond du fossé ont des origines assez différenciées. On distingue des productions locales à pâte blanche, à pâte beige et à pâte rouge, et des productions importées en grès du Beauvaisis. Si quelques tessons datent du début du XVI^e siècle, l'essentiel du mobilier se rapporte au milieu du XVI^e siècle. La comparaison avec les céramiques retrouvées dans la latrine 3 du château de Blandy-les-Tours, en particulier les coquemars, les tèles à lait et le réchauffoir, conforte cette datation (Ravoire 2002a).

Contexte 2 : Les céramiques de la cave 4102

Les récipients en céramique retrouvés dans le comblement de la cave (US 3019-3102) étaient très morcelés. Certains ont cependant pu être reconstitués, dont un coquemar et plusieurs petits récipients en grès. 102 récipients ont été dénombrés en NMI pour 622 NR. Parmi eux, des productions présumées locales blanches et bistre et/ou orangées, des productions du Beauvaisis et de grès bas-normand. Les récipients identifiés, quels que soient les groupes de pâtes, sont peu variés. Mis à part deux réchauffoirs de table et une assiette, quelques coupelles, albanelles et saloirs, on trouve surtout des coquemars, des petits pots tripodes accompagnés de petits couvercles et des tèles à lait. Le mobilier de la cave est homogène chronologiquement, hormis une anse de

pichet « à oreille » du XIV^e siècle et douze fragments de récipients en grès gris clair typique du nord de la Puisaye, qui sont intrusifs et datent de l'abandon et du comblement définitif de la cave au XVII^e siècle. L'essentiel du corpus peut être daté des dernières décennies voire de la fin du XVI^e siècle, par la typologie des coquemars et par la présence de céramique glaçurée du Beauvaisis, répandue dans la seconde moitié du siècle. Les nombreux petits pots tripodes, utilisés à partir du dernier quart de ce siècle (Ravoire 1997, 2006a et 2009), permettent d'affiner la fourchette. Une monnaie d'Henri III retrouvée dans ce contexte vient étayer cette datation. L'origine de ce comblement peut être consécutive aux travaux effectués par le nouveau propriétaire de la ferme, au moment de son rachat à la fin du XVI^e siècle.

Contexte 3 : Le puits 3098

Le comblement de ce puits intervient après l'abandon de la cave 3019. Plusieurs fragments céramiques qui en proviennent ont pu être assemblés à d'autres, retrouvés dans le fossé derrière le logis, suggérant qu'un épisode de rejets massifs de céramiques a pu intervenir dans la seconde moitié du XVII^e siècle (cf. *infra*). Un grand fragment d'écuille brûlé recolle avec des bords provenant du fossé (cf. *supra*). Le mobilier est peu abondant dans ce puits. Il s'agit essentiellement de céramiques en grès de la Puisaye : boyau, saloir, cadin et surtout des fragments de pots à lait. Une tèle à lait à glaçure interne au laitier marron était presque complète. Les tèles à lait locales sont à pâte blanche avec glaçure verte ou à pâte beige rosée. Ce puits a en outre livré un bord de pot à beurre en grès brun rouge du Bessin-Cotentin, quelques fragments de grès du Beauvaisis indéterminés, un bord de pot à onguent et une panse de pot en faïence blanche.

Contextes 4 et 5 :

Les céramiques du dépotoir du fossé au sud et à l'est

En dehors de la majorité des écuelles et des petits récipients, la vaisselle rejetée dans ce fossé s'est révélée, après un travail de remontage poussé, très incomplète et fragmentaire. Le nombre maximal de récipients qui a été rejeté dans cet espace a été estimé à 363 pour un NR de 3 270. La répartition de ces derniers en fonction des catégories de vaisselle en terre cuite montre la nette domination de la vaisselle en grès qui représente 42 % (153 NMI) du corpus total, suivie par celle en pâte commune qui correspond à 29 % (124 NMI et 1 272 NR) et celle en faïence à 24 % (86 NMI). De nombreuses céramiques ont été remontées à partir de tessons appartenant à des couches différentes. L'étude de la distribution des céramiques, qui tient compte de la dispersion des tessons dans les différentes couches stratifiées, est compliquée par l'existence de collages entre les premières et les dernières couches de remplissage du fossé. Elle a néanmoins permis de mettre en évidence deux phases de comblement : la première dans la seconde moitié du XVII^e siècle (US 3079 et 3083) et la seconde dans la première moitié du XVIII^e siècle (US 3080, 3081, 3082). Les céramiques jetées au niveau de l'entrée est, dans les US 3028 et 3029, sont contemporaines. Le comblement du puits 3098 et des fosses 3013, 3014 et 3075 peut être daté de la même période. Ces deux phases sont validées par la répartition de productions et de formes différen-

ciées dans chacun des complements. Quantitativement, le nombre de tessons rejetés dans le dépotoir au XVII^e siècle (NR : 1 558) est légèrement inférieur à celui qu'on observe pour le XVIII^e siècle (NR : 1 712).

Les céramiques provenant de la première séquence de dépotoir sont majoritairement des céramiques communes. On identifie des assiettes à pâte blanche couvertes d'une glaçure jaune mouchetée ou d'une glaçure jaspée brun sur fond jaune, des pots à cuire tripodes glaçurés verts, des récipients liés aux activités laitières (bassins et plats à pâte à inclusions noyées et glaçure vert olivâtre), des plats, bassins et jattes à pâte blanche avec glaçure verte interne et engobe, et enfin des pots à pâte grossière brune à brun-rouge. Quelques grès de la Puisaye à pâte très claire, douce au toucher, avec glaçure à la cendre ou parfois glaçure au laitier verdâtre, de rares grès du Beauvaisis et quelques faïences nivernaises complètent ce lot.

Stratigraphiquement, la couche de destruction 3079 est antérieure à la couche 3083. Des différences dans la composition des assemblages sont également perceptibles. En effet, les productions à pâte blanche engobée et glaçure verte se trouvent essentiellement dans la couche 3079 où les pièces présentent un aspect très cassé, « sabré ». Dans cette couche se trouvent également les pots à beurre à pâte commune grossière brune, et tous les types de productions à glaçure verte. Les grès de la Puisaye sont déjà abondants dans cette couche, ce qui nous fournit un bon jalon chronologique, puisque les premières exportations vers l'Île-de-France ont débuté à partir de 1642, date de l'achèvement du canal de Briare. Il en est également de même des faïences nivernaises. Dans la couche 3083, les grès de la Puisaye sont souvent couverts d'une glaçure verte. Les assiettes à rebord décorées d'une glaçure jaune mouchetée de vert et brun, qui annonce les productions du XVIII^e siècle, ne sont attestées que dans cette seule couche. En chronologie absolue, les céramiques de la couche 3079 peuvent être datées des années 1650-1675 et celles de la couche 3083 des années 1675-1700, ou peut-être plus tard (mais avant 1720), si l'on considère qu'il n'existe pas d'hiatus entre ce comblement et celui du XVIII^e siècle.

Les céramiques provenant de la seconde séquence de dépotoir se caractérisent par une part nettement plus faible de vaisselle à pâte commune : sont essentiellement représentées des écuelles à bord à « tore » à glaçure jaune marbrée de brun, glaçure brune ou jaune orangée tachetée de brun. On souligne une forte proportion de vaisselle en faïence (les deux tiers), en particulier des assiettes à bord oblique et liseré bleu (sur les 20 assiettes archéologiquement complètes, une seule provenait d'un endroit différent). La vaisselle en grès de la Puisaye, à glaçure au laitier, est très abondante : il s'agit essentiellement de récipients destinés à la laiterie (« cadins », tèles et surtout pots à lait). Ces céramiques peuvent être attribuées à la première moitié du XVIII^e siècle. Plusieurs éléments permettent de confirmer cette datation. Les assiettes en faïence à bord oblique apparaissent dans le deuxième quart du XVIII^e siècle, à Nevers. Des biscuits d'assiettes de ce type ont été découverts dans cette ville, notamment dans un dépotoir de la manufacture de l'Ecce Homo (Ravoire 2007b). Elles sont en outre attestées dès cette période dans les contextes québécois (L'Anglais 1994). Les assiettes et saladiers à bord « tore » à pâte

commune sont présents sur les natures mortes peintes par Jean Siméon Chardin entre 1740 et 1750. Une assiette à « tore » a été peinte à trois reprises par Chardin en 1738 et 1739 dans un tableau intitulé *La pourvoyeuse* (Catalogue Chardin 1999, p. 231-233). On remarque cependant que l'écuelle ne se trouve pas en situation d'utilisation, mais a été posée à même le sol pour équilibrer la composition. Seuls quelques éléments céramiques pourraient être plus tardifs. C'est le cas de quelques fragments de faïence « cul-noir », bien que ces productions soient attestées dans certains contextes dès le deuxième quart du XVIII^e siècle, par exemple au couvent des Feuillantines à Paris (Ravoire 2004). Il en est de même de la faïence fine anglaise, utilisée par les derniers occupants de la ferme. En chronologie absolue, ce second comblement peut être placé dans le deuxième tiers du XVIII^e siècle et plus précisément entre 1720 et 1762, date de la mort du dernier fermier¹.

Contexte 6 : Le sol du logis

Les rares tessons retrouvés dans la couche 3020 (lambeau de sol du logis) ne sont pas homogènes chronologiquement. L'un, à pâte crème et glaçure verte, date peut être du XVI^e siècle. Trois autres datent avec certitude du XVII^e siècle. Il s'agit d'un fond de pot de chambre à pâte blanche avec engobe et glaçure verte interne, qui s'apparente à un exemplaire complet trouvé dans le fossé, d'une anse et d'une panse cannelée de pot à lait en grès de la Puisaye. Enfin, un col de cafetière ou de pichet en faïence « cul-noir » appartient à la période d'abandon définitive du lieu, vers le milieu du XVIII^e siècle.

Caractérisation des céramiques

Dans la mesure où l'on ne connaît pas les ateliers de potiers qui ont fourni les céramiques utilisées à la ferme du Colombier, il est nécessaire de recourir au regroupement par « groupes techniques », définis par un type de pâte et éventuellement par un revêtement de surface (peinture, glaçure ou engobe) afin de caractériser macroscopiquement les différentes céramiques.

Ainsi, on peut distinguer quatre types de produits céramiques :

- Les céramiques généralement glaçurées issues des ateliers traditionnels.

- Les céramiques à matrice feuilletée, dites « sableuses », de couleur allant du blanc crème au rouge orangé. Les argiles utilisées sont des argiles sparnaciennes, qui couvrent la région d'Île-de-France. Elles sont riches en quartz et comportent de fins nodules de fer et de chamotte. Certaines sont légèrement plus riches en fer, ce qui leur donne une couleur plus rouge ; d'autres sont au contraire plus riches en alumine et en calcaire, d'où une pâte plus blanche. La texture de ces pâtes est plus ou moins douce ou râpeuse au toucher.

- Les céramiques à pâte fine rose, à texture compacte.

- Les céramiques à pâte épaisse riche en quartz grossier, de couleur brun à brun-rouge.

.....

1. AD Seine-et-Marne, 192 E 247.

Dénomination des groupes de pâtes discriminés :

Les céramiques sableuses, à pâte blanche : GT1
 GT11a Pâte blanche et glaçure verte
 GT11b Pâte blanche et glaçure jaune
 GT12 Pâte blanche à surface orangée et glaçure verte
 GT13 Pâte blanche à surface engobée et glaçure verte
 GT14 Pâte blanche avec glaçure jaune et brune
 GT14a Pâte blanche et glaçure jaune mouchetée de brun
 GT14b Pâte blanche et glaçure jaune jaspée de brun
 GT14c Pâte blanche et glaçure jaune marbrée
 GT14d Pâte blanche et glaçure brune
 GT15 Pâte blanche ou rose, à surface orangée et glaçure brune ou tachetée de brun
 GT16 Pâte blanc crème à inclusions de quartz visibles et glaçure verte.

Les céramiques sableuses, à pâte crème ou beige, beige rosé : GT2
 GT21 Pâte crème ou rosée avec et sans glaçure
 GT22 Pâte beige à surface orangée et glaçure verte (Paris)
 GT23 Pâte beige à engobe et glaçure (Paris)
 GT26 Pâte beige chamois ou bistre
 GT27 Pâte beige, rouge orangé à brun-rouge
 GT27a Pâte brun-rouge à rouge orangé, de texture homogène
 GT27b Pâte rouge brique contenant des inclusions de quartz de taille moyenne et des inclusions calcaires, parfois assez grosses (aspect de surface « cratérisé »), surface externe engobée.

Les céramiques à matrice fine : GT3

GT30 Pâte fine blanche et glaçure jaune

GT31 Pâte fine beige et glaçure verte

GT32 Pâte fine rose sans glaçure

GT33a Pâte fine blanche et glaçure jaune ou brune

GT33b Pâte fine rose et glaçure brune

GT34 Pâte très fine blanche et glaçure (Beauvaisis).

Les céramiques à matrice grossière : GT4

GT41 Pâte beige grossière à surface orangée et glaçure

GT42 Pâte beige grossière à engobe et glaçure

GT43 Pâte sableuse grossière brun-rouge.

On doit isoler également les céramiques à couverture stannifère (faïences monochromes et polychromes) issues des manufactures des XVII^e et XVIII^e siècles.

La faïence est une « poterie de faible cuisson, à pâte tendre et poreuse recouverte d'un émail blanc et opaque qui le rend imperméable. Cet émail est composé de sable, d'oxydes de plomb et d'étain calcinés et d'un alcali telle la soude, la potasse ou le sel marin. Ce sont les particules d'étain contenues dans l'émail qui lui confèrent sa blancheur et son opacité. C'est d'ailleurs ce qui distingue la faïence stannifère [...] de tous les autres types de céramiques » (Genêt 1980, p. 17). Selon A. Brongniart (1877, p. 22), la composition « moyenne » de l'argile destinée à la fabrication des faïences se faisait dans les proportions suivantes : 8 % d'argile plastique d'Arcueil, 36 % de marne argileuse verdâtre, 28 % de marne calcaire blanche et 28 % de sable impur et marneux jaunâtre. La composition de l'émail, « la plus usitée » au

XIX^e siècle, également connue grâce aux travaux de A. Brongniart (1877, p. 25), comprend 47 % de calcine (composée de 18 % d'oxyde d'étain et de 82 % d'oxyde de plomb), 47 % de sable (de Decize, près de Nevers), 3 % de sel marin et 3 % de soude d'Alicante.

Toutes les faïences retrouvées sur le site sont des faïences de grand feu. Si la provenance de certaines productions, notamment des formes sans décor, est incertaine – bien que l'on puisse raisonnablement penser qu'ils s'agissent de productions locales – les autres sont plus aisément identifiables. Aucune marque de fabrique ou signature de peintre n'a été relevée. Les formes de vaisselle monochrome sont essentiellement des récipients liés à la toilette (pot de chambre, pot à onguent, pichet et surtout assiette). Celles de la faïence à décor bleu et à décor polychrome – la présence de cette dernière étant anecdotique sur le site – relèvent des domaines de la table et de la toilette. Les faïences identifiées au Colombier sont des productions typiques de Nevers, qui étaient commercialisées par les marchands potiers parisiens. Cependant, la situation de Varennes à proximité du port de Montereau, par lequel transitaient des marchandises acheminées par voie fluviale depuis la Bourgogne, permet d'envisager un approvisionnement direct, sans passer par la capitale. La faïence brune dite « cul-noir » est quasiment absente du site : seul un fragment de cafetière a été identifié dans le sol du logis. « Cette production qui va au feu se développe dans plusieurs faïenceries dont celles de Nevers et de Rouen à partir du début du XVIII^e s. » (Rosen 1995, p. 130-131). Cette production inédite devait répondre aux nouvelles sensibilités et exigences de l'époque en matière de cuisine, en satisfaisant notamment au triple impératif de résistance au feu, de salubrité et de fonction décorative. La faïence brune ou « terre à feu » se distingue de la faïence, tant par la composition de sa pâte que par celle de son enduit (Brongniart 1877). Sa pâte est plus grossière et plus lâche que celle de la faïence, afin de résister au choc thermique. Plus rouge, elle contient quatre fois plus d'argile plastique, destinée à limiter l'écaillage de l'émail, et beaucoup moins de marne calcaire, qui blanchit le biscuit de la faïence stannifère, mais le rend sensible aux écarts de température. L'intérieur des faïences brunes est enduit d'un émail stannifère blanc, comme la faïence blanche (dont il se distingue cependant par des proportions moindres d'étain – au maximum 5 %, contre 5 à 20 % pour les faïences stannifères), alors que l'extérieur est recouvert d'une glaçure plombifère brune, terreuse et opaque dissimulant les traces de feu et plus résistante au tressaillage.

FA10 Faïence monochrome blanche

FA11 Faïence monochrome bleutée

FA12 Faïence blanche ou bleutée à décor bleu

FA13 Faïence blanche à décor bleu et jaune

FA14 Faïence blanche à décor polychrome de grand feu

FA15 Faïence blanche et manganèse dite « cul-noir ».

On distingue aussi les céramiques en pâte non argileuse : faïences fines d'origine anglaise (un tesson et un petit récipient entier) et terre de pipe en pâte fine blanche (cf. *infra*).

La faïence fine se caractérise par « une pâte blanche opaque à texture fine, dense, sonore, recouverte d'un vernis cristallin plombifère » (Brongniart 1877, p. 109). En fait, cette définition ne s'applique véritablement qu'aux productions dites anglaises autrement définies comme de la « faïence fine cailloutée », dont l'argile est additionnée de silex calciné et pulvérisé, qui affine et blanchit la pâte. Les premières faïences fines ont été produites en Angleterre dans le Staffordshire à partir de 1750. Mais ce n'est qu'à partir du dernier quart du XVIII^e siècle qu'elles se répandirent et qu'elles commencèrent à être fabriquées en France. Les exemplaires de Roissy sont sans doute des produits anglais. La couleur blanche de la pâte suggère une fabrication dans le dernier quart du XVIII^e siècle (avant les pâtes sont crème).

FF Faïence fine « anglaise »

TP Terre de pipe blanche.

La dernière catégorie comprend les céramiques en argile à grès : grès gris sans glaçure, grès gris à glaçure à la cendre, grès gris à glaçure au laitier (vert à brun), grès bruns et grès gris à surface engobée brun violacé.

GTgb Grès gris, gris jaunâtre du Beauvaisis

GTgp Grès gris, gris jaunâtre orangé de la Puisaye

GTgp1 Grès gris sans glaçure

GTgp2 Grès gris à glaçure au cobalt

GTgp3 Grès gris à glaçure au laitier vert

GTgp4 Grès gris à glaçure au laitier brun

GTgv Grès à pâte fine beige et surface brun violine

GTgn Grès brun bas-normand.

Sur le site, les rares fragments de grès brun sont d'origine bas-normande. Leur pâte est franchement marron à surface brune.

Des groupes techniques aux ateliers (fig. 35, 36)

Le corpus de céramiques mises au jour sur le site est constitué de productions franciliennes, sinon locales, et de productions importées. L'état des connaissances sur les céramiques médiévales et modernes de la région est encore peu développé, en dehors des travaux sur les céramiques du haut Moyen Âge réalisés par N. Mahé-Hourlier et sur la célèbre manufacture de Creil et Montereau, qui a fonctionné de la fin du XVIII^e au milieu du XX^e siècle. On peut donc espérer que le site de Varennes constituera un référentiel pour le sud de la Seine-et-Marne. Des études encore en partie inédites ont été réalisées sur deux sites situés plus au nord : le château de Blandy-les-Tours (Ravoire 2006c) d'une part et le prieuré Saint-Sauveur de Melun (Ravoire 2005a) d'autre part. Des ensembles conséquents de céramiques, notamment de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne (XVI^e et XVII^e siècles), y ont été mis au jour. Ils sont composés en majorité de céramiques sableuses à pâte beige rougeâtre (orangée à brun-rouge). À Varennes, ce faciès n'a été

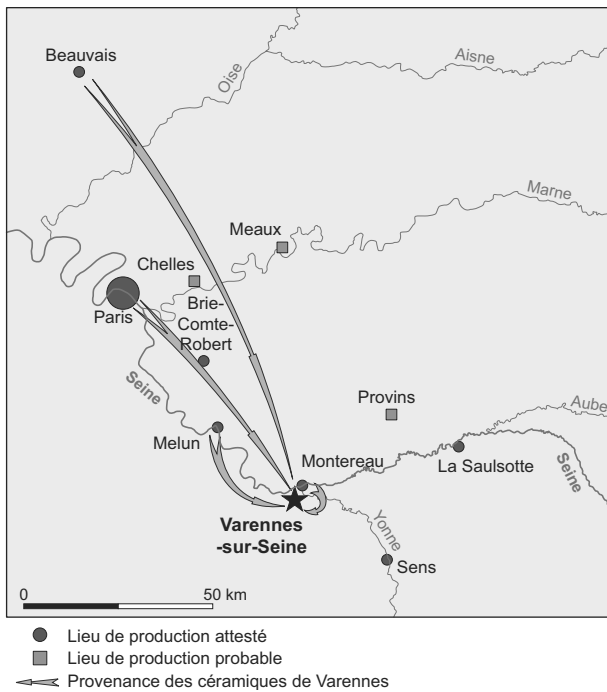


Fig. 35 : Le site dans son cadre régional avec les principaux approvisionnements de céramiques au XVI^e siècle © F. Ravoire / P. Pihuit.

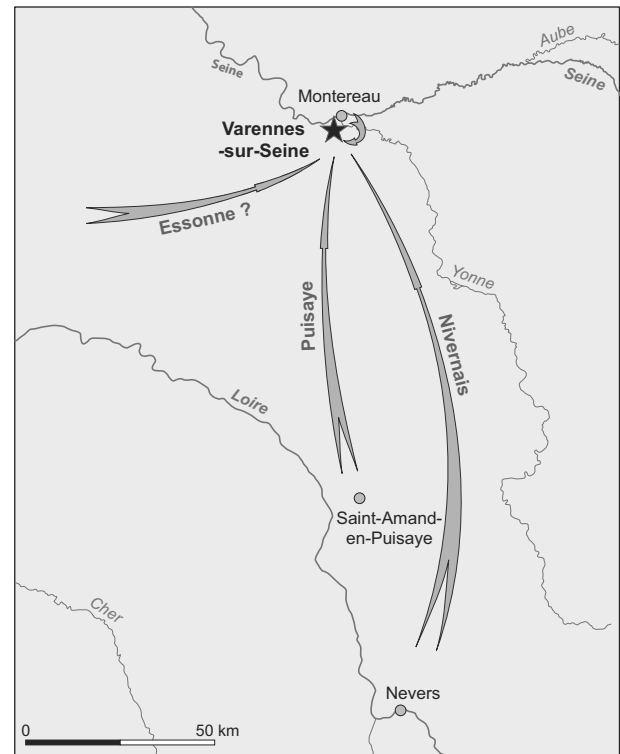


Fig. 36 : Le site dans son cadre régional avec les principaux approvisionnements de céramiques aux XVII^e et XVIII^e siècles © F. Ravoire / P. Pihuit.

reconnu que dans le contexte 1, le plus ancien du site. Les céramiques identifiées dans les contextes postérieurs sont essentiellement des productions à pâte blanche (tabl. 1), également attestées au nord-est du département, sur les sites de Chelles et de Meaux, en bord de Marne. Elles sont majoritaires dans les lots du XVI^e siècle découverts à Meaux et constituent une part importante des effectifs d'un vaste dépotoir monastique à l'abbaye de Chelles. Toutefois, l'hypothèse d'une origine locale pour tout ou partie des céramiques à pâte blanche s'avère très probable. En effet, on sait par les sources écrites que des potiers exerçaient à Montereau au XVI^e siècle. Au XIX^e siècle, les argiles de Montereau étaient réputées, si bien qu'on les faisait venir à Creil et à Chantilly dans l'Oise pour la fabrication des faïences. Au XIX^e siècle, une très importante manufacture de faïences fines, créée au début de la période, a diffusé ces productions sur l'ensemble de l'Île-de-France et même exporté au-delà, jusqu'à sa fermeture dans le milieu du XX^e siècle. Dans le cadre de l'Enquête des préfets réalisée au début du XIX^e siècle par Alexandre Brongniart, trois échantillons d'argiles de Montereau ont été prélevés. Ces argiles ont été analysées dans le cadre du programme de recherche sur Bernard Palissy réalisé par le

C2RMF², par Pixe et ICP-AES/MS (Ravoire *et al.* 2004, Analyses réalisées par le CRPG de Nancy³ et interprétées par le C2RMF). Ces argiles se sont révélées très riches à riches en silices (80,12 ; 75,10 ; 64,39) et alumines (21,44 ; 31,51 ; 16,04) et très faibles en fer et en calcium. De ce fait, elles sont particulièrement réfractaires. La composition de l'une d'elle est comparable à celle des argiles de Provins (SiO₂ : 72,59 ; Al₂O₃ : 25,57) qui, d'un point de vue minéralogique, sont parmi les meilleures argiles kaoliniques de la région parisienne. S'il est donc plus que probable que la plupart des céramiques à pâte blanche proviennent d'officines locales, on ne peut écarter la possibilité d'autres sources d'approvisionnement, d'autant que les groupes techniques sont assez nombreux. En effet, tout le secteur au sud (Yonne), à l'est (Nogent, Troyes, Provins) et au nord du site (Coulommiers et Meaux) est une zone à argile réfractaire blanche. Des ateliers sont d'ailleurs attestés au Moyen Âge dans plusieurs de ces villes (Meaux, Provins, La Saulsotte près de Nogent-sur-Seine et Sens). Dans le cadre du programme

2. Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France.
 3. Centre de Recherches Pétrographiques et Géologiques.

Tabl. 1 : Répartition des groupes techniques dans les principaux contextes, en % sur le nombre de NR et le NMI © F. Ravoire.

	GT	contexte 2	contexte 4	contexte 5	T.NR	% T.NR	contexte 2	contexte 4	contexte 5	T.NMI	% T.NMI
Sableuses IDF	pâte blanche avec et sans glacure verte	11	240	130	67		47	11	6		
	pâte blanc crème ou rosée avec inclusions et glacure	16	10	40	39		6	4	1		
	pâte beige rougeâtre chamois	26/27	189	0	0		10	0	0		
	pâte beige et crème avec glacure	21/22/23	69	73	38		17	11	1		
	pâte blanche glacure (jaune et brun mouchetée)	14a	0	71	44		0	17	11		
	pâte blanche (glacure jaune marbrée)	14c	0	0	39		0	0	7		
	pâte blanche glacure (jaune jaspée brun)	14b	0	2	36		0	2	8		
	pâte blanche glacure marron	14d	0	3	8		0	0	1		
	pâte blanche ou rose, surface orangée glacure brune et tachetée de brun	15	0	1	50		0	0	20		
	pâte brune, rouge orangée ou grise grossière	41/42/43	0	293	23		0	10	1		
Total Productions "sableuses"		508	613	344	1465	36,5	80	55	56	191	40,7
Grès	grès du Beauvaisis (gris et jaunâtre)	GB	98	38	8		19	8	1		
	grès gris de Puisaye sans glacure	GP1	0	358	280		0	43	21		
	grès gris de Puisaye avec glacure	GP2	0	191	421		0	16	40		
	grès beige/beige orangé de Puisaye	GP3	0	193	95		0	14	2		
	grès brun bas normand	GN	8	106	16		1	5	0		
	Total Grès		106	886	820	1812	45,2	20	86	64	170
Fine	pâte fine glacurée du Beauvaisis	34	1	0	0		1	0	0		
	pâte fine rosée (amphore espagnole)	32	0	0	2		0	0	2		
	pâte fine blanche avec glacure jaune ou brune	33a	0	56	16		0	9	2		
	pâte fine rosée avec glacure marron	33b	0	0	7		0	0	3		
	Total pâte fine		1	56	25	82	2,0	1	9	7	17
Faïence	faïence blanche	FA10	0	34	18		0	4	1		
	faïence blanche bleuté	FA11	0	50	220		0	6	19		
	faïence blanche bleuté décor bleu et en bleu et jaune	FA12 et 13	0	15	225		0	3	51		
	faïence polychrome	FA14	0	11	65		0	0	3		
	faïence cul-noir	FA15	0	1	10		0	0	1		
	faïence fine	FF	0	0	1		0	0	1		
	terre de pipe	TP	0	0	2		0	0	2		
	Total Faïence		0	111	541	652	16,3	0	13	78	91
TOTAL					4011	100				469	100

Palissy, compte tenu de l'intérêt à pouvoir caractériser des céramiques produites à la Renaissance, à Montereau ou dans la région, le C2RMF a poursuivi les travaux engagés en analysant quelques échantillons. En 2004, nous avons ainsi pu distinguer des zones de productions différenciées en Seine-et-Marne. Outre les zones à pâte blanche, on identifie un faciès de céramiques à pâte « rouge » circonscrit autour des secteurs de Melun et de Brie-Comte-Robert, où des officines sont attestées (Ravoire *et al.* 2004 ; Ravoire 2009). En ce qui concerne les pâtes sableuses beiges, présentes à la fois dans les secteurs de Melun, de Chelles et de Varennes, une origine parisienne était envisagée.

Enfin, l'origine des pâtes sableuses grossières brun orangé (GT4) reste à déterminer. Il serait tentant de situer les ateliers dans une zone comprise entre l'Essonne et le sud de la Seine-et-Marne car, jusqu'à présent, les pots fabriqués dans cette pâte n'ont été identifiés qu'à Varennes et à Étampes, dans des contextes de la fin du XVI^e et du XVII^e siècle.

Il s'avère, en définitive, que les céramiques retrouvées à Varennes sont plus proches de celles reconnues dans l'Essonne – sur les sites du château de Bellejame à Marcoussis (Celly, Ravoire 2001) et surtout de la rue des Remparts à

Étampes (Ravoire 2011a) – que de celles retrouvées sur les sites de Seine-et-Marne, notamment ceux situés à quelques kilomètres au nord, comme Blandy-les-Tours ou Melun. C'est donc sur ce territoire qu'il faut envisager l'origine de la plupart des céramiques retrouvées à Varennes.

Les importations proviennent d'une part du Beauvaisis, principal pourvoyeur de récipients en grès de la région parisienne depuis le Moyen Âge, du nord de la Bourgogne d'autre part, avec la Puisaye pour les grès, et enfin du Nivernais pour la faïence.

Sauf exception, les grès de Varennes viennent de la zone de production de Saint-Amand, principal centre potier de la Puisaye, qui diffusait ses productions via la Loire. Marcel Poulet avait pu le constater pour une cargaison de la première moitié du XIX^e siècle, retrouvée au fond de la rivière près de Bray-sur-Seine (Poulet 1984, p. 78). En effet, les grès de cette région sont de couleur crème grisâtre et à paroi fine car ils utilisent des argiles de Myennes (Nièvre) qui sont très pures et non teintées d'ocre comme d'autres argiles de la région (Albien moyen), très plastiques et très grasses (Poulet 1984, p. 32, n. 47 *sq.*). On constate cependant qu'une assez grande quantité de fragments de grès de Puisaye (296 NR répartis dans le remplissage, en particulier dans les couches 3079-3083 et

3082) présentent des pâtes de couleur jaunâtre à rouge orangé et non grise. La plupart de ces récipients présentent des glaçures internes vertes et brunes. Ces glaçures, très caractéristiques, sont obtenues par la fonte de laitiers de métallurgie, activité artisanale très répandue dans la région. Cette technique a été utilisée dès le XVII^e siècle et s'est répandue au XVIII^e siècle dans toute la Puisaye (Poulet 1984, p. 30).

Les autres importations sont mineures quantitativement et concernent non pas de la vaisselle de service, mais des contenants ayant servi à transporter des graisses. Ce sont des pots à beurre en grès brun de Basse-Normandie et du Domfrontais en particulier (GTgn), et peut-être de Haute-Normandie, pour les pots en grès gris à surface violine (GTgv ; fig. 60, n° 1). Les récipients du groupe GT32, hélas seulement représentés par des bords de section triangulaire, semblent pouvoir être interprétés comme des pots de stockage de type amphore, malgré un diamètre à l'ouverture beaucoup plus large que celui des exemplaires habituellement connus (fig. 60, n° 2). La finesse et la couleur de la pâte étayent également l'hypothèse d'une origine espagnole ; il pourrait s'agir d'amphores destinées à transporter et à conserver l'huile d'olive ou d'autres denrées. Ce type de récipient n'a jamais été identifié en Île-de-France à ce jour, mais les amphores à huile sont systématiquement identifiées sur les sites littoraux atlantiques des XVI^e et XVII^e siècles (Ravoire 2011b).

Évolution de l'approvisionnement (milieu XVI^e – milieu XVIII^e s.)

Le site de la « ferme du Colombier » permet de mettre en évidence la circulation des productions céramiques entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, dans le sud de la Seine-et-Marne, c'est-à-dire une zone située aux confins de l'Île-de-France, aux marges du Gâtinais et du Hurepoix, de la Champagne et de la Bourgogne. Rappelons qu'à ces périodes, cette région fait partie de la Généralité de l'Île-de-France. Par sa proximité avec l'Yonne, elle bénéficiait du commerce fluvial qui, en amont via le canal de Briare construit en 1642, permettait l'arrivée des marchandises venant de Bourgogne. La région était elle-même pourvoyeuse de la capitale. Montereau accueillait par ailleurs un marché important pour toute la région.

La répartition des grands groupes de céramiques par contextes et par périodes (fig. 37) montre la décroissance de la part des productions régionales par rapport aux productions importées entre le milieu du XVI^e et le milieu du XVIII^e siècle. Cette évolution tient de façon très nette à l'apport considérable que prit, à partir du XVII^e siècle, la céramique en grès, en particulier pour les besoins de la ferme.

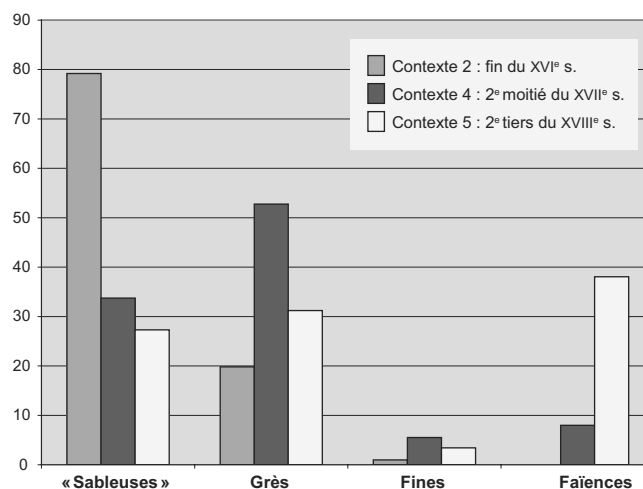


Fig. 37 : Histogramme de répartition des grands groupes techniques par période, en % sur le nombre de restes (NR) et le nombre minimum d'individus (NMI) © F. Ravoire.

Au XVI^e siècle, les sources d'approvisionnement paraissent essentiellement régionales, les importations ne représentant qu'une faible part de la poterie utilisée à Varennes (fig. 35). On trouve néanmoins de la vaisselle en grès du Beauvaisis, et de la vaisselle fine glaçurée, qui reflète d'un certain raffinement. Cette dernière n'est illustrée que par une albarelle à décor gravé sur double engobe du Beauvaisis. On ne relève ni faïence ni grès rhénan. Le grès du Beauvaisis est peu représenté dans le dépotoir du fossé sud (avec seulement 102 NR) ; il provient essentiellement des couches du XVI^e siècle. Les formes identifiées sont des coupelles, des pichets et des gourdes. On remarque la présence de pots en grès à pâte beige et surface brun violine (GTgv) provenant du comblement d'une fosse (3022) située au sud de la cour, dont le mobilier associé est daté du XVI^e siècle. Cette production est également présente dans un dépotoir de Meaux daté de la seconde moitié du XVI^e siècle (Orssaud 1992). La vaisselle à pâte fine glaçurée du Beauvais (GT29) apparaît dans le comblement de la cave (contexte 2), illustrée par une partie inférieure de forme fermée. La pâte blanc cassé est très fine, ornée d'un décor sommaire de glaçure verte couvrante interne qui se désolidarise du support. Dans le même secteur, une albarelle, qui provient de la tranchée de récupération du puits 3098 (US 3100), présente un décor sophistiqué gravé sur deux couches d'engobe (« sgraffiato » ; voir *infra* et fig. 80, n° 1).

Dans le contexte 1, les productions régionales semblent dominées par des céramiques sableuses à pâte beige, peu ou pas glaçurées. On a constaté des ressemblances avec des céramiques découvertes dans des contextes du XVI^e siècle à Étampes, ainsi qu'avec une partie des céra-

miques identifiées du nord de la région, dans le secteur de Melun-Blandy. Des céramiques à pâte blanche présumées locales sont également attestées, mais en faible quantité ; celles à pâte beige rougeâtre sont encore moins importantes (seulement 2 NTI). En revanche, dans le contexte 2, vers la fin du XVI^e siècle, ce sont les céramiques à pâte blanche qui prédominent (47 % des effectifs des pâtes sableuses, sur le NMI). Dans la plupart des cas, elles sont pourvues d'une glaçure verte (GT11). Les formes ouvertes à glaçure couvrante interne sont les plus nombreuses. Les pots à cuire présentent une glaçure couvrante interne, ou en coulure externe. Les céramiques à pâte beige rougeâtre du secteur de Melun-Blandy sont également très bien représentées (37 %). On peut encore noter la présence de céramique sableuse à pâte beige d'origine parisienne ou proche du faciès parisien (GT21/22/23 : 13,6 %). Apparaissent à cette période des pâtes à inclusions visibles et glaçure (GT16 : 2 %).

À partir du milieu du XVII^e siècle, on assiste à un basculement des sources d'approvisionnement en céramique de la ferme (fig. 36). La part de la vaisselle en grès prédomine désormais avec 57 % des apports, suivie par la vaisselle commune (36 %) et par la vaisselle en faïence, qui fait son apparition (8 %). À titre de comparaison, dans le dépotoir du fossé du château de Montbrun à Sourduin près de Provins (Frichet, Frichet 1996, pourcentage exprimé sur un total de 100 récipients) près de Provins, comblé entre 1630 et 1660 d'après les nombreuses monnaies recueillies, la vaisselle en grès représentait 30 % du mobilier, la vaisselle régionale 57 % et la faïence 13 %. En ce qui concerne la faïence, on se situe à Varennes comme au couvent des Feuillantines de Paris, dans un dépotoir comblé à la fin du XVII^e siècle où la faïence représentait 8 % du mobilier (Ravoire 2004, p. 194). Dans les deux cas, on est loin des 30 % de vaisselle en faïence représentés dans le comblement des latrines de deux demeures aristocratiques parisiennes définitivement comblées vers 1660 (Fleury 1987 ; Bonnet, Ravoire 1987 ; Archéologie du Grand Louvre 2001). Au couvent des Feuillantines, la part de la vaisselle en grès atteint 34 %, soit presque autant qu'au château de Montbrun (Ravoire 2004, p. 194). Dans le comblement d'un puisard du château de Vincennes daté du XVII^e siècle, la vaisselle en grès (qui comprend des récipients du Beauvaisis et de la Puisaye) représente un tiers du lot (Ravoire 1999). Comme on peut le constater, cette catégorie de céramique est beaucoup moins importante qu'à Varennes. Une centaine de fragments de faïence, soit 16 % du total de la céramique en faïence provenant du dépotoir, ont été dénombrés dans le comblement du XVII^e siècle du fossé sud (US 3079 et 3083). Il s'agit de productions nivernaises de qualité, de récipients de table et de toilette bien datés du milieu du XVII^e siècle,

comparables aux exemplaires retrouvés dans des contextes aristocratiques de cette période, comme dans les latrines de deux maisons jumelles exhumées lors des fouilles du Grand Louvre à Paris (Fleury 1987 ; Archéologie du Grand Louvre 2001).

Au XVII^e siècle, sans doute vers la fin de la période (US 3083 surtout), la vaisselle commune semble moins abondante d'après le remplissage des fossés. On trouve toujours des productions à pâte blanche, mais une glaçure jaune mouchetée de brun et de vert a remplacé la glaçure verte (GT14a). Les céramiques à pâte blanche, engobe et glaçure verte (GT13) sont bien attestées dans le contexte 3, dans la séquence de dépôt de la seconde moitié du XVII^e siècle, et tout particulièrement dans la couche 3079. Les pâtes sont cependant très nettement engobées. Les pièces sont de grands plats de service à aile et des écuelles. On relève deux formes plus rares : une passoire et un pot de chambre (fig. 65, n° 1 ; fig. VII, n° 2 *infra*).

La proportion de vaisselle en grès qui provient essentiellement de la Puisaye – bien que le grès du Beauvaisis soit encore attesté à cette époque (il est peu représenté dans les couches du XVII^e siècle, à raison de 76 NR dont 35 dans l'US 3079 et 8 dans l'US 3083) – devient nettement plus importante. Les récipients en grès de la Puisaye étaient acheminés sur des bateaux à fond plat par le canal de Briare. Cette date haute est conforme à la datation proposée pour le premier état de comblement du fossé. Les plus beaux grès glaçurés au cobalt sont quasi absents du site, hormis une gourde à décor moulé (fig. 58, n° 5). Elle date du XVII^e siècle et provient du fossé sud (cf. *infra*). À la même époque, dans le logis du prieur du prieuré Saint-Sauveur de Melun, les pichets à glaçure bleue étaient nombreux (Ravoire 2005a). Les autres grès sont soit dépourvus de glaçure, soit glaçurés à la cendre. Dans le dépotoir sud, les grès normands ne sont présents que dans les niveaux du XVII^e siècle.

Un autre basculement s'observe dans la première moitié du XVIII^e siècle, puisque la vaisselle en faïence occupe désormais la seconde place, avec 31 % des apports. Dans plusieurs contextes aristocratiques parisiens et franciliens, cependant datés plus tardivement de la seconde moitié du XVIII^e siècle, la faïence blanche et polychrome compte pour 40 à 60 % du vaisselier (Ravoire 2002a, p. 228, fig. 28). L'essentiel de la faïence provient des couches correspondant au dépotoir du XVIII^e siècle et en particulier de la couche supérieure 3082 où l'on compte 337 NR (soit 53 % de l'ensemble du dépotoir). Les récipients en faïence sont des assiettes de table et des pots de toilette. La faïence est essentiellement blanche à simple décor bleu. Les productions à décor polychrome, répandues dans les milieux aisés, sont pratiquement inexistantes à Varennes. Les seuls récipients ornés d'un décor sont des pichets ou pots à eau

et un pot de chambre. La faïence « cul-noir » est présente dans le fossé sud, à raison de 11 NR provenant des US 3081, 3082 et 3079. Les récipients ne sont pas identifiables. Ces productions apparaissent dans le deuxième tiers du XVIII^e siècle avant de se généraliser dans la seconde moitié du XVIII^e et la première moitié du XIX^e siècle.

La découverte de deux récipients en faïence fine dans la dernière couche de comblement du dépotoir sud (US 3082) est significative. En effet, ce produit céramique essentiellement fabriqué en Angleterre s'est diffusé clandestinement en France dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, jusqu'en 1786, date du Traité de Vergennes et d'ouverture du marché français aux céramiques anglaises. Ce produit est apprécié car d'un moindre coût par rapport à la faïence et à la porcelaine. Cependant, à Paris, dès le milieu du XVIII^e siècle, la manufacture de la rue de Charonne, dite « Pont-aux-Choux », en fabriquait également et l'on connaît de belles pièces qui imitent les pièces d'orfèvrerie parisienne. Le pot de Varennes vient-il de Paris ou d'Angleterre ? Qu'en est-il de la diffusion de pièces ordinaires ? En fait, ce récipient fut plus probablement produit à Montereau, où une manufacture de faïence fine anglaise fut créée en 1748. De ce fait, une datation dans les années 1760 est tout à fait plausible, fait assez exceptionnel car, dans les contextes archéologiques parisiens, ces faïences fines n'apparaissent pas avant les dernières décennies du XVIII^e siècle (latrines de Vincennes et des Tuileries). Deux fragments de tuyaux de pipe en terre fine blanche proviennent également des derniers niveaux de comblement du fossé (cf. *infra* et fig. 41). Ce type de pipe se retrouve

fréquemment dans les contextes des XVII^e et XVIII^e siècles, à Paris comme dans toute la France. Seul le fourneau aurait pu permettre de préciser la datation. Au XVII^e siècle, la plupart des pipes en terre fine blanche étaient importées de Hollande (Gouda), mais au XVIII^e siècle de nombreux ateliers en fabriquaient. Les très nombreuses pipes des XVII^e et XVIII^e siècles retrouvées à Paris lors des fouilles de la cour Napoléon venaient en grande partie de la région parisienne et de Rouen. Il n'est pas impossible d'envisager une production locale. En effet, la manufacture de faïence de Montereau, dont on sait qu'elle fabriquait des pipes au XIX^e siècle, en produisait peut-être déjà auparavant. La vaisselle en grès, qui prédomine toujours, provient quasi exclusivement de la Puisaye. Le grès du Beauvaisis a presque disparu : on n'en compte que 9 NR dans les couches du fossé sud (US 3080-81-82). La vaisselle commune, qui ne représente désormais plus que 21 % des apports, est exclusivement locale. Les pâtes sont blanches, soit à glaçure jaune jaspée de brun, soit à glaçure jaune marbré ou tacheté de brun (GT14b, GT14c).

L'étude des différents lots de céramique mis au jour dans la ferme fossoyée de Varennes permet d'appréhender la nature et la qualité des approvisionnements en mobilier céramique entre le XVI^e siècle et le XVIII^e siècle. Force est de constater qu'ils ne sont guère comparables à ce qui a pu être observé sur les sites parisiens, en particulier ceux du Grand Louvre qui font référence pour la période, tant du point de vue de l'origine que des types de récipients. La spécificité rurale du site ne fait aucun doute et ce trait, qui s'observe déjà vers la fin du XVI^e siècle dans le contexte 2 (la cave), ne fait que se renforcer aux siècles suivants.

Le métal (V.L.)

Une grande quantité des objets métalliques, si ce n'est la totalité, n'ont pas été produits sur le site et furent donc achetés sur les marchés. Il s'agit d'objets relativement stéréotypés dont l'évolution typo-chronologique est souvent difficile à mesurer. C'est en particulier le cas de l'outillage agricole, dont la provenance est extrêmement difficile à déterminer. La quantité de mobilier métallique est toutefois un excellent indicateur de l'économie de la ferme. Le mobilier en fer a notamment fait l'objet d'une consommation importante, tant pour les activités agricoles que pour l'activité domestique. Sa place et son rôle dans l'économie générale est souvent sous-estimée, en raison notamment de son caractère fragmentaire et de sa mauvaise conservation. Il est nécessaire de signaler que l'étude du mobilier ferreux a été entreprise à partir d'un corpus non restauré, qui n'avait pas non plus fait l'objet de radiographie. La caractérisation de chaque élément fut parfois délicate. On note également que de nombreux amas ferreux aux dimensions imposantes n'ont pu être étudiés pour ces mêmes raisons. Les dispositions préalables à ce type d'étude sont rarement mises en œuvre, à cause du coût élevé de la restauration dans le cadre d'une opération d'archéologie préventive, et d'un manque d'intérêt pour les fouilles de sites d'époque moderne. L'ensemble du mobilier a fait l'objet d'un nettoyage mécanique qui a permis une meilleure lecture des sections des pièces métalliques. Certaines d'entre elles ont subi un nettoyage intégral, consistant à faire apparaître les profils d'origine, disposition préalable à l'esquisse d'une typo-chronologie du matériel métallique de cette période à peine documentée par la recherche archéologique.

Le corpus du mobilier métallique compte 628 éléments y compris les clous et les objets qui n'ont pu être fonctionnellement identifiés. Un peu plus d'un tiers du mobilier

(221 éléments) est associé à la phase 1 (XVI^e siècle) et les deux autres tiers (407 éléments) sont issus de la phase 2 (XVII^e-XVIII^e siècles). La part du mobilier ferreux est de 94,9 % (596 individus), celles des objets en alliage cuivreux de 3,8 % (24 individus) pour seulement 1,3 % d'éléments en plomb (8 individus). Ces derniers, principalement constitués de plomb de vitre, datent exclusivement de la seconde phase. Les objets en alliage cuivreux sont en revanche équitablement répartis au sein des deux phases. La caractérisation de chaque artefact métallique permet une attribution fonctionnelle pour 143 individus en phase 1 (64,7 %) et 352 en phase 2 (86,5 %). La ventilation du mobilier par domaine – dont la lisibilité est largement réduite par le recensement de nombreux clous : 346 sur l'ensemble de la période, soit 79 (35,7 %) en 1^{re} phase et 265 (65,6 %) en 2^e phase – a été calculée sans tenir compte de ces derniers et sans intégrer les fragments indéterminés. La répartition entre les différents domaines représentés (économique, domestique et du bâtiment) est très homogène pour chaque période et quasi symétrique si l'on compare les proportions entre les deux phases (économique : 29,7 % et 29,4 % ; domestique : 34,4 % et 37,6 % ; bâtiment : 31,3 % et 31,8 %). Seul le « domaine personnel », composé exclusivement d'accessoires vestimentaires, biaise légèrement ce constat (4,7 % et 1,2 %).

Le mobilier métallique lié à l'activité agricole ou à la construction permet difficilement d'estimer la qualité du niveau de vie des occupants. Le choix des matériaux comme la qualité standard d'exécution des pièces de construction ou d'ameublement ne reflètent pas un investissement significatif sur ce type de mobilier. En revanche, certaines pièces à caractère vestimentaire ou certaines pièces d'ameublement sont davantage révélatrices des pratiques de distinction et des aspirations au confort.

Manières d’habiter : le reflet du quotidien d’une paysannerie aisée

Aménager l’intérieur

De l’aménagement intérieur et des manières d’habiter le logis, l’archéologie ne livre que le mobilier rejeté dans le fossé. Si nous savons que le logis était un bâtiment d’une cinquantaine de m² au sol, nous ignorons tout des partitions de l’espace interne. Seuls les quatre murs extérieurs et le fournil ont laissé des traces au sol. Le logis, doté d’un cellier sous plancher surélevé, d’un étage et d’un grenier, disposait donc d’au moins trois pièces vivables ; mais l’aveu de 1598 indique que l’étage était réservé aux visites épisodiques du propriétaire et à sa garde-robe. Les inventaires après décès montrent, parce qu’ils ne décrivent pas les biens stockés à l’étage, que cet espace était peu ou pas exploité. La lecture de l’inventaire après décès de 1762 montre qu’on entreposait un peu d’outillage dans la chambre haute, mais sans oser y installer de literie. Conformément aux usages des milieux paysans, les fermiers de Varenne vivaient dans une seule pièce, la chambre basse ou « bassier ». Les inventaires après décès font par ailleurs la part belle aux meubles et montrent qu’ils constituaient la véritable fortune des laboureurs.

Meubles en bois et bois d’ameublement (B.L.-S.)

Le mobilier en bois, parce qu’il est éminemment périssable et recyclable, est assez peu représenté dans les contextes archéologiques de la ferme, alors qu’il devait constituer l’essentiel du mobilier domestique (ameublement, vaisselle, menuiserie). Un petit nombre de fragments de planches, barres et autres éléments identifiés comme des fragments de meubles, confrontés aux textes du XVIII^e siècle, permettent d’envisager l’aménagement intérieur et le confort mobilier du logis. Provenant de contextes datés de la fin du XVI^e et du XVII^e siècle, ces éléments ne présentent pas de caractéristique propre à une période donnée. Forme et façonnage n’ont guère varié au cours de cette période, contrairement aux types de décors, dont ne conservons pas d’indices.

► Les barres

Une série de douze barres de section carrée à ovoïde (fig. 38), amincies aux extrémités, ont pu servir à maintenir différents éléments de meubles. Ces barres peuvent être séparées en deux groupes, non sur des critères morphologiques, mais d’après l’endroit où elles ont été trouvées. Ainsi, nous pouvons rattacher à la sphère domestique les 8 éléments en chêne des US 3084, découverts au droit du logis dans le fossé, et ceux issus du puits creusé dans le bâtiment attenant à la



Fig. 38 : Fragments de barres en chêne (3084-1-1)
© S. Hurard.

laiterie. Quatre fragments, dont 3 en orme, trouvés à proximité de l'entrée principale peuvent avoir appartenu à la sphère agricole.

Ces barres sont réalisées soit sur des tiges de section complète d'orme (3 éléments), soit sur des quartiers/faux quartiers équarris de chêne (au nombre de 9). La plus longue, qui semble complète, mesure 27,1 cm de long. Les sections sont homogènes, de 1,5 à 2,8 cm de côté. Nous pouvons souligner que les sections aux extrémités ovales sont particulièrement adaptées aux barreaux d'échelle, car elles évitent que les montants ne se fendent. Citons également un fragment de même type, en bois de cornouiller facetté, long de 63 cm, qui pourrait correspondre à un fragment de manche d'outil. Les essences choisies, des bois résistants aux tensions qui leurs sont imposées, sont parfaitement adaptées à ce type d'ouvrage. L'orme, bien que difficile à travailler, est encore aujourd'hui très apprécié en ébénisterie, menuiserie et charronnerie.

Les mentions fournies dans les inventaires après décès déjà cités offrent un complément d'information permettant d'éclaircir l'usage possible de ces barres. Sont ainsi citées en 1722 « trois méchantes chaises », « une petite table ronde playante », « un rouet à filler » et, en 1762 « une table de différents bois montés sur ses quatre pieds dormants », « une autre table monté sur son châssis ployant, huit chaises et un fauteuil de bois blanc foncées de paille », « trois rouets à filer avec un dévidoir à écheveau », « huit rateliers de différentes grandeurs et bois », et « deux échelles »⁴. Par ailleurs, les roues, les caisses des « tombereaux », « barettes », « charettes à ridelles » et autres « charrues » pouvaient également employer des barreaux dans leur structure, de même que les « herses » citées dans les deux inventaires. Ces barres plus longues, dont une seule est complète, ressemblent davantage à des manches d'outils tels que des râtaux ou des fourches, également mentionnés dans les textes.

Des éléments semblables en chêne et frêne, découverts sur le site médiéval et moderne de la « rue du Rempart » à Étampes, fouillé en 2005 et en partie contemporain de la ferme du Colombier, sont à interpréter de la même façon : éléments de mobilier de type barreau de chaise, pied de table et de tabouret, ou encore manche d'outil, usage auquel le frêne s'adapte d'ailleurs parfaitement.

► Les planches

Plusieurs planches ou fragments de planches témoignent d'un certain raffinement dans l'aménagement intérieur.

Les trois éléments en chêne (n^{os} 3005-1-1, 3005-1-10 et 3086-1-1) sont assez fins (15 à 5 mm d'épaisseur), ce qui exclut des lattes de parquet. Il pourrait s'agir de panneaux de petits meubles (coffre, coffret, armoire, etc.) ou de lambris ; ces derniers ne sont toutefois pas mentionnés dans les textes. Ces éléments, fins et soignés, ont visiblement été sciés. Dans le cas d'une planchette extrêmement fine (n^o 3005-1-10 ; 1 à 5 mm d'épaisseur), l'assemblage avec d'autres éléments était assuré par plusieurs clous et tiges métalliques. Cet élément, dont l'une des surfaces est très abîmée, pourrait correspondre à un bardeau. Le chêne se prête parfaitement à de tels usages : résistant, polyvalent, il se travaille bien. C'est le bois de l'ameublement et de la construction par excellence.

Les planches en noyer sont très certainement assimilables à des pièces de panneaux de meubles ou aux étagères d'une armoire. Bien que plus épaisses (jusqu'à 28 mm), elles sont finement sciées, comme en témoignent les séries de fines vaguelettes à leur surface. Le noyer est un bois de grande valeur, particulièrement recherché en ébénisterie, sculpture et marqueterie. La taille des éléments, surtout de la planche n^o 3005-1-6 (fig. 39), nous fait ici plutôt penser à un

.....

4. AD Seine-et-Marne, 222 E 13.



Fig. 39 : Planche en noyer (3005-1-6).
Noter les stries parallèles dues au sciage
© S. Hurard.

élément de meuble ou de lambris. Aucune trace d'usure caractéristique ne permet d'envisager des éléments de parquets. On peut également exclure l'hypothèse d'éléments de plafond, en l'absence de rives travaillées en biseau, qui témoigneraient de leur mode d'assemblage.

Une planche en orme (3035-1-6) de belle facture doit également appartenir à l'ameublement domestique. L'orme étant un bois difficile à travailler, on peut supposer que cette essence était réservée à des pièces particulières dont on prenait soin.

Une dernière planche (3005-1-11) complète, en bois de hêtre, est longue de 28,5 cm et large de 10 cm. Elle a été sciée sur maille sur une épaisseur de 0,5 cm. La ferrure à crochet qu'elle porte en son milieu attesterait soit un assemblage à la perpendiculaire avec un autre élément similaire, soit un système de fermeture élaboré. Le hêtre, bois homogène qui se travaille facilement, est entre autre apprécié pour la menuiserie, l'ébénisterie, les parquets et lambris. En revanche, sa couleur rosée, peu recherchée, était souvent masquée. Cette planche a dû appartenir à une boîte ou un coffret. Ses dimensions et sa ferrure renvoient en effet à ces objets pour lesquels aucune ossature n'est nécessaire, les six faces composant la boîte s'articulant directement l'une sur l'autre (Dietrich 2009).

Enfin, l'élément 3085-1-1 est particulièrement intéressant puisqu'il témoigne de la façon dont étaient montés les meubles (fig. 40). Complet, l'un des abouts



est façonné en tenon alors que le second est droit. Une rainure a été creusée sur toute la longueur de l'une des rives, de même largeur que l'épaisseur du tenon (7 mm). L'autre rive est droite. Cet élément faisait vraisemblablement office de montant dans des structures d'huissierie, de meuble ou même de plafond : sa rainure accueillait sans doute un panneau, peut-être composé de l'une des planches retrouvées. Un élément très similaire a été découvert sur le site contemporain d'Étampes (Dietrich 2009). Plus massif, des rainures longitudinales étaient ménagées sur trois des quatre côtés de sa section carrée de 8 à 8,5 cm. Il portait à une extrémité un tenon plat, à l'autre un tenon plus fin et plus long. Son appartenance à l'ossature d'un meuble ne fait aucun doute.

Les planches et le montant semblent soit relever de techniques de lambrissage, pour isoler les murs de l'intérieur, soit être issus de meubles à bâti et panneaux, tels que des armoires, maies, ou coffres. L'assemblage à rainure et languette s'effectuait sans chevillage. Les planches ne portent pas de décor : cela pourrait être un indice de la simplicité des meubles rustiques paysans, à moins qu'il ne s'agisse d'éléments masqués à la vue, comme les fonds par exemple.

Plusieurs fragments de lattes ou de planches en chêne (n^{os} 3005-1-2, 3005-1-14, 3035-1-2, 3035-1-3 et 3085-1-2), plus grossiers que ceux précédemment cités, nous font penser à l'aménagement extérieur des bâtiments, ou à des éléments invisibles. Les interprétations les plus plausibles sont les suivantes : parois internes ou étagères de meubles, éléments de cloison « à clin », éléments d'ossature ou de remplissage de parois en torchis ou encore bardeaux. Certaines pièces de bois peuvent donc avoir été employées dans l'architecture.

Les inventaires après décès, bien que postérieurs aux planches dont il est ici question, aident à se faire une idée des meubles auxquels elles ont pu appartenir. Dans l'inventaire de 1722 sont ainsi répertoriés deux « mets » (maies), caisses ou huches dans lesquelles on préparait la pâte et on conservait le pain, « un coffre vieux de bois de noyer fermant à clef », « un autre coffre de bois de chêne fermant à clef »⁵. Dans celui de 1762, on mentionne « dans la chambre d'habitation du dit deffunt Baudin [...], une armoire vieille, de différents bois, à deux battants fermante à clef, prisée 6 livres, [...], une armoire de bois de noyer et autres ayant au-dedans deux tiroirs dont un fermant à clef, prisés 30 livres, [...], une autre armoire de différents bois garnie de deux tiroirs avec leurs serrures, deux battants à double serrures prisée 30 livres ». Et encore « dans un fournil attenant ladite chambre, [...], le dressoir composé de onze planches de différents vieux bois, [...], une mète de différents bois, un garde manger aussy de différents bois étant au dessus ayant deux vantaux fermants à clef prisés 3 livres, [...] »⁶. Ainsi, il est intéressant de noter que les meubles en bois de chêne ou de noyer sont spécifiquement désignés, ce qui confère à ces essences une valeur vraisemblablement supérieure aux autres. La valeur du meuble semble également augmenter si ce dernier dispose de serrures fermant à clé. On peut d'ailleurs

Fig. 40 : Montant de meuble ? (3085-1-1)
© S. Hurard.

.....
5. AD Seine-et-Marne, 222 E 13.

6. AD Seine-et-Marne, 192 E 247.

s'étonner du fait que le bois ait été jeté dans le fossé plutôt que réutilisé, au moins comme bois de chauffage.

Bien que le bois soit relativement peu présent dans les contextes archéologiques de la ferme, il est omniprésent dans les inventaires après décès : literie, tables, ustensiles... Le nombre de meubles augmente très nettement entre 1722 et 1762, malgré un espace relativement exigü. Parmi les meubles mentionnés en 1722, on recense un lit à hauts piliers, une table pliante et trois chaises, un deuxième lit plus modeste, un coffre en bois de noyer et un autre en bois de chêne. Le mobilier est restreint, mais les essences sont de bonne qualité et l'on imagine que ne sont pas mentionnés les éléments sans valeur tels que les étagères par exemple. Dans le même espace, on note une très nette augmentation du nombre de meubles en 1762, qui peut être symptomatique d'une aisance plus marquée, mais aussi d'un processus d'accumulation et de la transmission des biens sur plusieurs générations. On compte désormais deux lits à hauts piliers, trois armoires, dont un dressoir à vaisselle et une armoire en bois de noyer, une table fixe « sur quatre pieds dormants », une table pliante et une autre table ovale, huit chaises et un fauteuil en bois. Cet inventaire met en lumière, à travers les armoires, les coffres et les lits à hauts piliers, un certain confort et un niveau de vie augmentant entre le début et la fin du XVIII^e siècle.

Petits objets du quotidien (F.R.)

Les seuls objets en terre cuite ayant décoré l'intérieur du logis sont deux figurines modelées, à pâte grisâtre entièrement glaçurée vert, conservées seulement dans leur partie supérieure. Elles représentent deux personnages dont l'un, les bras ramenés sur le ventre, porte un capuchon (?) sur les épaules (fig. 41, n^{os} 1, 2 ; fig. 42). Elles ont été trouvées dans la même couche et datent donc du XVII^e siècle (US 3079). De petites figurines décoratives attribuées au XIII^e siècle ont été récemment trouvées à Troyes sur un site de tanneurs (fouille Gilles Debordes, Inrap).

Une base à pâte blanche et glaçure verte pourrait appartenir à une lampe à huile (fig. 41, n^o 5). Il faut de surcroît signaler la présence de deux tuyaux de pipes en terre à talon à long tuyau (fig. 41, n^{os} 3-4), objets fréquents sur les sites du XVII^e siècle comme les maisons jumelles du site parisien du Grand Louvre. Ces tuyaux sont aussi comparables aux exemplaires de la ferme Le Ber à Québec, d'origine hollandaise et datés entre 1680 et 1720.

Le seul objet destiné à l'espace extérieur est un nichoir à oiseau à pâte crème à inclusions noyées, partiellement glaçuré (fig. 41, n^o 6). Le traitement des inclusions s'apparente à celui des jattes, mais il n'est pas certain que le nichoir provienne de la même source de production. Il s'agit d'une forme dont le fond a été évidé avant cuisson en ménageant un rebord d'environ 1 cm (US 3079-83 et 3089). Aucun pot de fleurs n'a en revanche été identifié.

Le bois et le métal ou l'os ne sont guère représentés parmi les découvertes. Ces petits objets que nous pourrions classer dans la catégorie des objets d'agrément sont évidemment peu nombreux. Les inventaires après décès, qui en mentionnent quelques-uns, permettent de compléter une image très lacunaire de l'intérieur. L'inventaire de 1722 signale par exemple la présence « d'une montre en étain à eau, une lumière à corne, une lanterne de bois »⁷. Dans celui de 1762, on trouve « une montre à eau munie de sa boîte »⁸, « une bassinatoire, une lampe à corne garnie de son lampion le tout de cuivre et de potin ». Cet inventaire, bien qu'anecdotique, nous renseigne sur le confort domestique.

.....

7. AD Seine-et-Marne, 222 E 13.

8. AD Seine-et-Marne, 192 E 247.

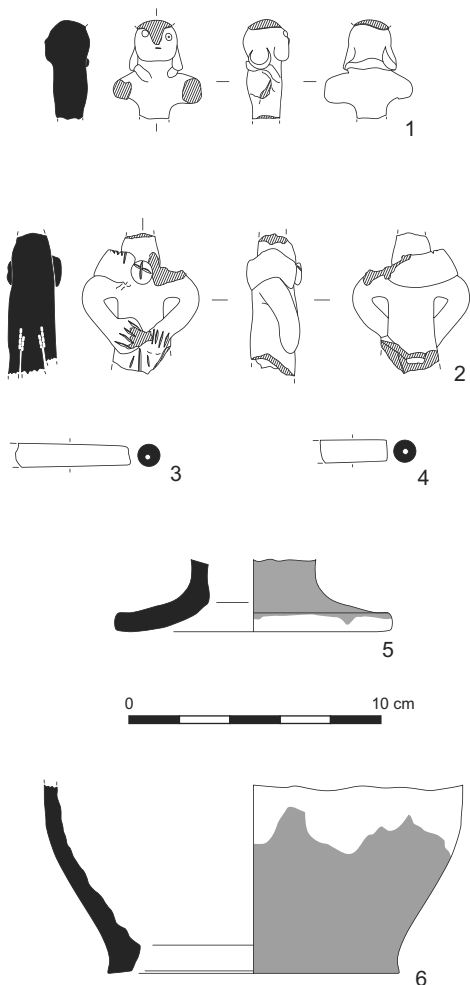


Fig. 41 : Objets : pipes, figurines
 © P. Pihuit, sauf n° 5
 © A. Delor-Ahu.

Organisation spatiale du logis (S.H., F.R.)

En l'absence de niveaux de sol associés au logis et de traces de cloisonnement interne, seule la confrontation des données issues de la culture matérielle – en particulier du mobilier céramique – et des inventaires après décès permet de proposer une restitution de l'aménagement de l'espace du logis et d'évaluer son confort (fig. 43 ; Ravoire 2008a).

Dans la chambre basse du logis se concentraient l'espace culinaire et l'espace privé, organisé autour du lit. La notion d'espace différencié est effective si l'on se fonde sur les plans et les inventaires, qui distinguent d'un côté le logis et de l'autre les bâtiments d'exploitation. Cependant, l'analyse spatiale et fonctionnelle du mobilier, et notamment de la céramique, ne permet pas de proposer une image aussi claire que celle de l'exemple québécois de la ferme Le Ber, qui date des XVII^e et XVIII^e siècles. En effet, sur ce site, l'étude des sources écrites et de la répartition spatiale des tessons dans le manoir de la ferme seigneuriale met en évidence deux espaces différenciés (Pothier, Duguay 1993). La partie sud, interprétée comme la pièce à vivre, comprenait presque exclusivement de la vaisselle de table (assiettes, gobelets) et des plats de préparation (terrines) (Pothier, Duguay 1993, p. 48). La partie nord du manoir, qui correspondait à la cuisine – hypothèse clairement démontrée par l'étude des restes alimentaires présents



Fig. 42 : Figurines © L. de Cargouët.

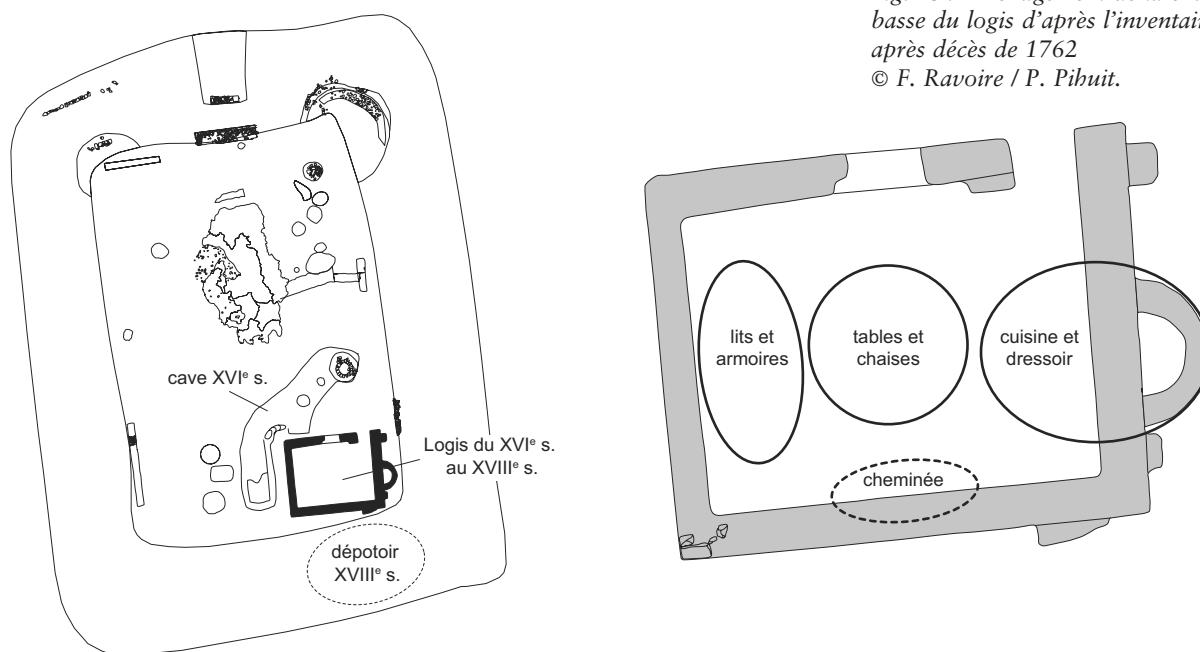


Fig. 43 : Aménagement de la chambre basse du logis d'après l'inventaire après décès de 1762

© F. Ravoire / P. Pibuit.

dans le sol (Pothier, Duguay 1993, p. 51) –, était nettement plus riche en céramiques : majoritairement des terrines, bols et plats d'origine française à glaçure verte sur pâte blanche ou beige, des pots à cuire d'origine locale et des assiettes en faïence blanche (Pothier, Duguay 1993, p. 49).

Le dépotoir du fossé contenait vaisselle de table, de préparation et de conservation, mais peu de vaisselle de cuisson. La question de la céramique de laiterie, clairement jetée au XVIII^e siècle en même temps que le reste de la vaisselle domestique, pose la question d'un espace mixte habitation/laiterie, alors que les sources écrites mentionnent une laiterie distincte du logis pour cette époque. Les sources textuelles permettent de préciser l'organisation interne du logis. On observe en premier lieu que les termes utilisés pour nommer le bâtiment d'habitation sont assez variables. En 1598, on distingue la « maison » de « l'hostel »⁹, ce qui suggère soit deux bâtiments distincts, soit une subdivision interne de l'habitation : les pièces réservées au seigneur se rapportant à « l'hostel » et celles habitées par le fermier étant désignées comme « maison ». Cette dernière hypothèse est confortée par les clauses des baux à ferme des XVII^e et XVIII^e siècles : dès 1653, les textes précisent qu'une chambre et une garde-robe situées à l'étage étaient réservées au seigneur¹⁰. Cette double appellation n'apparaît que dans les aveux, qui sont souvent des documents stéréotypés.

Dans les actes de vente ou de location, le terme de « maison » est le plus souvent employé (en 1652, 1670, 1679, 1715). Par deux fois, elle est dite « manable » (en 1653 et 1662)¹¹. À partir de 1726¹², on précise qu'elle est destinée au fermier. Enfin, dans les trois derniers documents, la formule devient plus explicite : « maison et bastiment pour le logement du fermier » (1750, 1755, 1765)¹³. Dans ces mêmes textes, la même habitation est qualifiée de « pavillon » lorsqu'il est question de la chambre réservée au seigneur (en 1626 et de 1741 à 1765). On distingue donc clairement, à travers le choix d'un vocabulaire significatif, des espaces aux statuts différents, au sein du même bâtiment.

.....
9. AD Seine-et-Marne, 193 E 4 : aveux de 1598 et 1599.

10. AD Seine-et-Marne, 192 E 75 : bail du 4 mai 1653.

11. *Ibid.* 12 et AD Yonne, 3 E 22/392 : bail du 17 janvier 1662.

12. AD Seine-et-Marne, 192 E 17 : bail du 14 décembre 1726.

13. AD Seine-et-Marne, 192 E 227 : bail du 18 février 1750;; AD Seine-et-Marne, 192 E 227 : bail du 17 décembre 1750;; AN, ét. CVIII/573/1 : vente du 26 juin 1765.

Les inventaires du XVIII^e siècle mettent en lumière l'importance de la chambre basse, pièce à vivre des fermiers, par opposition à la chambre haute du logis, réservée au propriétaire lors de ses visites. La partie seigneuriale de l'étage se trouvait au-dessus du fournil. Elle était composée d'une chambre et d'une garde-robe. Si ces pièces étaient réservées aux seigneurs durant leurs séjours au Colombier, le fermier s'octroyait néanmoins certaines libertés en y entreposant quelques outils.

La « chambre basse » ou « bassier », d'environ 50 m², ne semblait pas présenter de cloisonnements internes. Il s'agissait donc d'un volume unique, chauffé par une cheminée qui servait également à la cuisson des aliments. Dans la pièce attenante se trouvait le fournil, où l'on faisait cuire le pain. La chambre basse contenait l'ensemble des meubles et espaces de rangement ; elle servait donc à la fois de cuisine, de salle à manger et de chambre à coucher.

Nous savons par ailleurs qu'un grenier situé juste au-dessus de la « chambre haute » occupait certainement la plus grande partie de la surface. Le fermier en disposait pour stocker son grain¹⁴ ou d'autres productions (fruits secs, pois, chanvre). Des fromages y étaient suspendus d'après l'inventaire de 1762, sans doute afin d'être mis à l'abri des rongeurs¹⁵.

Sous la maison se trouvait une cave à vin qui pouvait contenir au moins 6 tonneaux de 2 hectolitres¹⁶. L'accès à cette cave se faisait certainement de l'extérieur, car la description de ce lieu intervient après celle de la laiterie, qui se situait « hors du corps de logis ».

Malheureusement, la lecture de l'organisation spatiale ébauchée à partir des inventaires après décès n'est permise, faute de documents antérieurs, que pour le XVII^e siècle. Il nous est donc impossible de mesurer l'évolution de l'organisation et du confort moyen sur la totalité de la durée d'occupation. La confrontation des deux inventaires après décès du XVIII^e siècle permet néanmoins de déceler une évolution de l'organisation spatiale, parallèlement à un accroissement du confort moyen.

La partition de l'espace interne semble en effet avoir changé entre les deux inventaires (Ravoire 2008a). En 1722, une cheminée, équipée de sa crémaillère et de ses chenets, correspond à l'espace où l'on cuisine. En revanche, en 1762, on distingue l'espace de la cheminée de celui du fournil, consacré comme une véritable cuisine. Un cloisonnement semble avoir été opéré entre le fournil et la chambre basse permettant apparemment d'isoler le couchage de deux servantes du reste de la maisonnée. La différenciation – il ne s'agit pas encore d'une spécialisation – des espaces au sein de la même pièce apparaît plus nette dans la chambre basse dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Se dessine alors une pièce, densément meublée plutôt qu'encombrée, où les espaces de couchage, de cuisine et de vie, à défaut d'être cloisonnés, sont différenciés (fig. 44). L'importance du nombre de meubles dans les deux inventaires, en particulier dans celui de 1762, est également un signe d'aisance et de confort. Il s'agit ici des biens propres des occupants, dont la présence est confirmée par de très nombreux fragments (lits-bahuts, armoires, chaises, tabouret, malles) en bois noble (chêne, orme, noyer) retrouvés sur le site. Les lits à hauts piliers et l'ensemble du linge associé constituaient de toute évidence la vraie richesse mobilière du ménage. S'il l'on ne considère que les biens de la maison, la literie représentait 25 % de la valeur des biens mobiliers en 1722, et 30 % en 1762. Le textile d'ameublement contribuait également à ce confort. On note en particulier la présence d'une tapisserie dite de Bergame (mais produite en Normandie), qui indique un certain souci décoratif et pouvait participer à l'isolation comme à la distinction des espaces.

.....
14. En juin 1764, le grenier contenait 100 bichets de blé méteil et 50 petits bichets d'avoine (AD Seine-et-Marne, 192 E 251).

15. AD Seine-et-Marne, 192 E 247.

16. D'après le mémoire contradictoire de 1768, il y avait jusqu'à 8 pièces de vin conservées dans cette cave (AD Seine-et-Marne, 192 E 247).

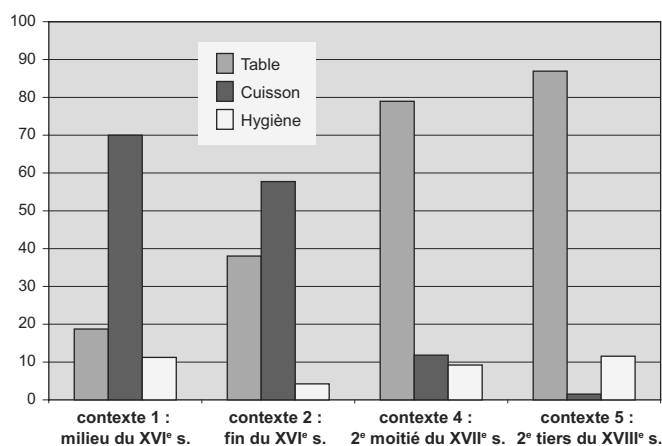


Fig. 44 : Histogramme de distribution des catégories fonctionnelles de céramiques dans le logis entre le XVI^e et XVIII^e s.
© F. Ravoire.

L'absence de cloisonnements fixes dans la chambre basse ne doit pas être envisagée selon nos critères de confort actuels. Comme le rappelle F. Journot au sujet de la maison bourgeoise médiévale, « les manières d'organiser l'isolement et la convivialité » peuvent être multiples (Journot 2008, p. 45). L'absence de cloisons inamovibles pour organiser la partition interne n'est « pas synonyme d'inconfort et de niveau de vie peu élevé » (Journot 2008, p. 47). Les meubles, tentures et autres dispositifs mobiliers participent à la structuration de l'espace interne. Le caractère mobile des espaces de convivialité est d'ailleurs attesté par la présence dans les inventaires de tréteaux et de tables pliantes. La modification de l'espace du logis dans la première moitié du XVIII^e siècle est la manifestation de l'adaptation d'un modèle de « pièce unique à vivre » en un espace plus diversifié et spécialisé. Cette évolution traduit des volontés d'organiser, comme en milieu bourgeois, des lieux de convivialité et d'intimité. L'exemple montre bien qu'il est important d'affiner le modèle de la maison paysanne traditionnelle et que l'on ne peut affirmer, avec B. Garnot, que les changements qui affectent les logis urbains au XVIII^e siècle sont quasi inexistantes dans le monde paysan sauf pour les plus aisés (Garnot 1995, p. 70-71). L'existence d'au moins une fenêtre vitrée, attestée par les débris de verre, montre que l'on cherche à augmenter le confort moyen de la chambre basse par l'apport d'une lumière naturelle.

La gravure intitulée *Le paisible ménage*, réalisée par Pierre Chenu en 1747, livre l'image d'un intérieur paysan au milieu du XVIII^e siècle (fig. 45). Il s'agit d'une peinture de genre, qu'il est évidemment difficile d'utiliser comme une source d'information objective. L'évocation semble plus proche du premier inventaire de 1722 que de celui de 1762. La vie se déroule dans une pièce unique, où l'on note l'absence d'éclairage naturel. La lumière n'est produite que par le feu et par la chandelle tenue par l'un des personnages. La cheminée occupe une grande partie de la pièce. La vie s'organise à proximité de celle-ci, puisqu'elle est source de lumière et unique source de chaleur ; c'est l'endroit où l'on cuisine dans le meilleur des cas en position assise, sinon accroupi. La batterie de cuisine, composée de jattes, de terrines et de cruches en céramique, est regroupée autour de la cheminée, de même que la vaisselle de table, qui comprend pichets, assiettes, bouteilles et verres, posés sur le tablier. Le volume de vaisselle paraît assez modeste. L'ameublement est assez rudimentaire. Près de la cheminée, on remarque un lit, auprès duquel est placée une des deux chaises. L'ensemble est sobrement complété par une table pliante.

La portion visible de la pièce est partiellement fermée par une cloison de bois, et l'on devine aux craquelures au-dessus de la cheminée que certaines de parois sont



Fig. 45 : Pierre Chenu, Le paisible ménage, 1747 © The British Museum, Londres, Dist. RMN / The trustees of the British Museum.

couvertes d'un enduit de chaux. Aucun revêtement de sol n'est lisible et l'on devine un simple sol en terre battue. La décoration générale de la pièce est sommaire, se résumant à une peinture et une gravure en mauvais état. Quelques livres sont disposés sur une étagère. Il s'agit selon toute vraisemblance d'un ménage assez modeste, dont le niveau de vie est sans doute en deçà de celui des occupants de la ferme du Colombier. Le rapprochement permet néanmoins une interprétation intéressante, qui rend compte, sans misérabilisme, des manières de vivre d'une partie de la paysannerie et du confort limité d'une chambre basse, où l'espace, l'air et la lumière sont insuffisants. La comparaison permet également de mettre cette vision en perspective avec celle de la ferme du Colombier et d'envisager les disparités sociales au sein de la population rurale.

Se nourrir

Un certain nombre d'indices matériels nous permettent de dresser une image incomplète de l'alimentation, des manières de cuisiner comme des manières de table. L'archéobotanique pour l'alimentation végétale, puis l'archéozoologie pour l'alimentation carnée révèlent des pratiques sociales que les textes à vocation juridique ne mentionnent pas. On est ici dans l'intimité des fermiers. L'alimentation est extrêmement révélatrice des niveaux de vie. Sa richesse et sa variété témoignent d'une aisance sociale plus ou moins marquée. À charge pour nous de décrypter la part du régime quotidien et celle du régime exceptionnel.

L'alimentation végétale (M.-F.D.-S., M.B.)

Comme on pouvait s'y attendre, les semences issues du fossé ne nous renseignent guère sur ce que contenait l'assiette des occupants des lieux. En plus de la lentille, du seigle et de l'avoine, dont il n'est d'ailleurs pas certain que l'homme ait été le seul consommateur, trois essences fruitières figurent parmi les plantes

cultivées. Si un seul noyau imbibé de pêche (*Prunus persica*) a été retrouvé au sein de la coupe 2, les fragments de coques de noix (*Juglans regia*) et les pépins de raisin (*Vitis vinifera*) figurent dans tous les échantillons. La noix manque toutefois en coupe 5. Sa consommation apparaît évidente, la fragmentation des coques constituant un préalable indispensable à la consommation de ce fruit. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées concernant le taux de fragmentation du raisin qui atteint jusqu'à 97,4 % : celle d'une transformation des fruits suivie d'un rejet des rebuts de préparation culinaire, celle de leur consommation suivie d'un rejet d'excréments dans le fossé, ou celle d'un pressurage des raisins. Cette dernière hypothèse peut être écartée, dans la mesure où le rejet de marc aurait dû se traduire par la présence d'autres éléments de l'infrutescence (baies écrasées, rafles ligneuses), tout à fait repérables dans les dépôts imbibés. En présence d'excréments, on se serait attendu à trouver des petits pépins d'autres fruits comestibles (fraises, framboises, figues, etc.) largement représentés dans les latrines de sites contemporains. Le tri des refus de tamis aurait également laissé voir de petits restes osseux, notamment des restes de poissons, lesquels font totalement défaut (cf. *infra*). La seule hypothèse plausible reste celle d'un rejet de préparation culinaire. Elle s'applique également à une autre espèce, le sureau noir (*Sambucus nigra*), particulièrement bien représentée dans les échantillons étudiés. En l'absence d'akène entier de sureau yèble (*Sambucus ebulus*) dont les semences, réduites à l'état de fragments, peuvent se confondre avec celles du sureau noir, il est très vraisemblable que les fragments de graines de sureau (*Sambucus* sp.) proviennent du seul sureau noir. La représentation massive du sureau, qui fournit, à lui seul, 14 % des semences en 3086, 18 % en 3085, 7 % en coupe 2 et 19 % en coupe 5, ne suffit pas à conclure à un rejet de ses semences par l'homme. Deux critères (Dietsch 2000) s'appliquent néanmoins au sureau : le premier réside dans le caractère hyperfragmenté de ses graines, lesquelles sont pourtant considérées comme coriaces. Le taux de fragmentation atteint 80,7 % en 3086, 94,9 % en 3085, 67,5 % en coupe 2 et 97,6 % en coupe 5. Le deuxième critère réside dans l'existence d'une semence carbonisée recueillie en coupe 2. Le sureau noir est le seul fruit sauvage concerné par ce mode de fossilisation. La conjonction de ces indices hautement significatifs de l'utilisation d'une plante par l'homme (surreprésentation, fragmentation massive et anarchique, carbonisation) ne laisse guère de doute sur l'utilisation des baies du sureau noir qui pouvaient être accommodées de différentes manières (Couplan 1989, p. 269). Le raisin et le sureau étaient donc transformés à des fins culinaires avant d'être rejetés dans le fossé.

La consommation de céréales ne fait aucun doute. Les restes carbonisés et fragmentés de céréales, de légumineuses et de fruits secs à proximité de l'habitat en témoignent. Aucun macroreste minéralisé n'a été identifié dans le fossé, ce qui renforce l'idée d'un épandage des déchets excrémentiels au détriment d'une accumulation dans le fossé (latrine ou dépôt...).

L'alimentation carnée : un os dans le potage ? (B.C.)

La description des animaux, qui relève de l'anatomie comparée et de l'étude de la conduite des troupeaux, sera abordée dans le chapitre suivant. S'y ajoutent les restes osseux qui portent les marques indiscutables de pratiques liées à l'alimentation (choix des animaux, des morceaux et découpe). C'est donc un faisceau d'indices qui concourt ici à témoigner de l'alimentation carnée au sein d'un complexe agricole sous l'Ancien Régime.

La présente étude se fonde sur 732 restes de mammifères et d'oiseaux, dont plus de 80 % ont été déterminés, soit un poids total d'environ 28 kg. À cela, il faut ajouter trois restes de mollusques : deux valves de moules d'eau douce (US 3019) et une d'huître (US 3081).

Les vestiges, datés des XVI^e-XVIII^e siècles, sont issus des niveaux de la cour, des fosses et de la cave de la plate-forme, ainsi que du fossé de la maison forte. Les os proviennent de 28 unités stratigraphiques, réparties dans 9 structures, qui ont livré des échantillons d'importance inégale. Deux d'entre elles, la cave 3019 et le fossé, totalisent à elles seules 86 % des restes collectés à la main lors de la fouille. Le nombre d'os par ensemble varie donc dans des marges importantes, entre 1 et 337 éléments.

Ces restes animaux révèlent non seulement des pratiques en relation avec l'alimentation carnée, mais aussi des phénomènes liés à la préservation et à la conservation différentielle. Selon que l'unité où ils ont été mis au jour était close ou libre d'accès aux prédateurs, ou encore susceptible de collecter les restes d'écuelles, de curage, de balayage ou autre, l'interprétation des résultats différera.

L'impression qui se dégage est que ces os ont effectivement subi des détériorations liées à des activités humaines intervenues avant l'enfouissement : désarticulation, découpe et fragmentation des éléments squelettiques. Près de 11 % des restes présentent des traces de découpe avérées. Les chiens ont contribué, dans une moindre mesure, au morcellement des os, puisque des traces de crocs sont visibles sur 7 % d'entre eux.

Ces caractéristiques indiquent un matériel majoritairement constitué de rejets d'origine culinaire, laissant peu de doute quant à la nature détritique de ces échantillons.

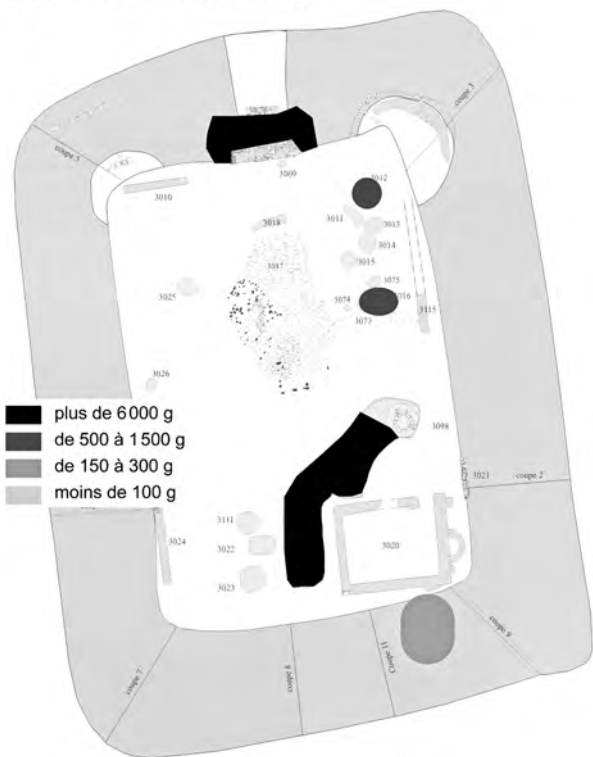
Comme sur les sites d'habitat plus anciens (Méniel 1997), on constate des fluctuations plus ou moins marquées dans la densité des vestiges. Les zones les plus denses sont situées au voisinage du logis (fig. 46). Au XVI^e siècle, les amas osseux se rencontrent en partie à proximité de l'habitation, soit au niveau de la cave, soit dans le fossé au sud, à l'aplomb d'une probable fenêtre. De fortes concentrations ont été relevées dans le fossé du côté de la porte nord, et dans deux structures (le puits 3012 et la fosse 3016) situées au nord-est de la plate-forme.

La phase suivante se démarque de la précédente par une évacuation des déchets légèrement différente. Il semblerait que l'on ne jette plus de rebuts alimentaires face au logis, mais désormais dans le fossé sud, par la probable lucarne, et dans les douves à l'est, au niveau de l'entrée. Le fossé nord et la partie centrale empierrée de la cour, qui pourrait être assimilée à l'emplacement du tas de fumier, continuent en revanche de recevoir des immondices.

La combinaison de la masse et du nombre de restes permet d'entrevoir également des niveaux de sélection différents en fonction des contextes (fig. 47). La variation du poids moyen des os de bœuf, qui renvoie au degré de fragmentation, est plus faible au voisinage du logis que dans le fossé. Les os trouvés dans le fossé ont tendance à être plus volumineux que ceux issus de la plate-forme, et l'on y rencontre le plus souvent des espèces plus massives telles que le bœuf et le cheval. Il s'agit, selon les cas, de vestiges erratiques plus exposés aux dégradations. Mais, à côté de cela, le dépôt de l'entrée est (aux XVII^e et XVIII^e siècles) présente pourtant des caractéristiques comparables à celles des vestiges issus de la cave.

La cartographie des espèces met en évidence une plus grande diversité de petits animaux aux abords du logis (fig. 48), et une augmentation concomitante de

Varennnes-sur-Seine (XVI^e siècle)



Varennnes-sur-Seine (XVII^e-XVIII^e siècles)

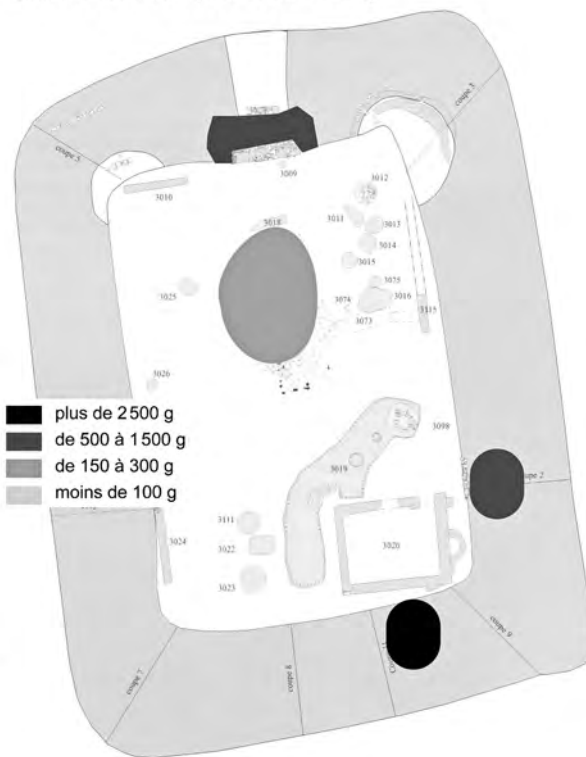


Fig. 46 : Les zones de dépôts sur la plateforme et dans les fossés de la ferme de Varennnes-sur-Seine, mises en évidence à partir de la masse des ossements © B. Clavel.

poids moyen des restes de bœufs

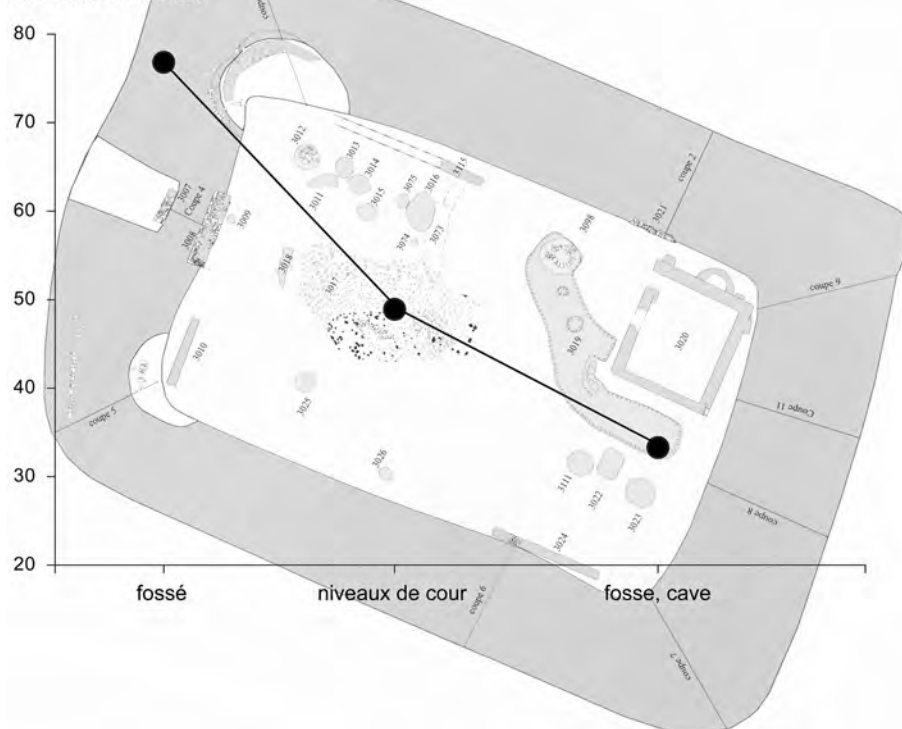
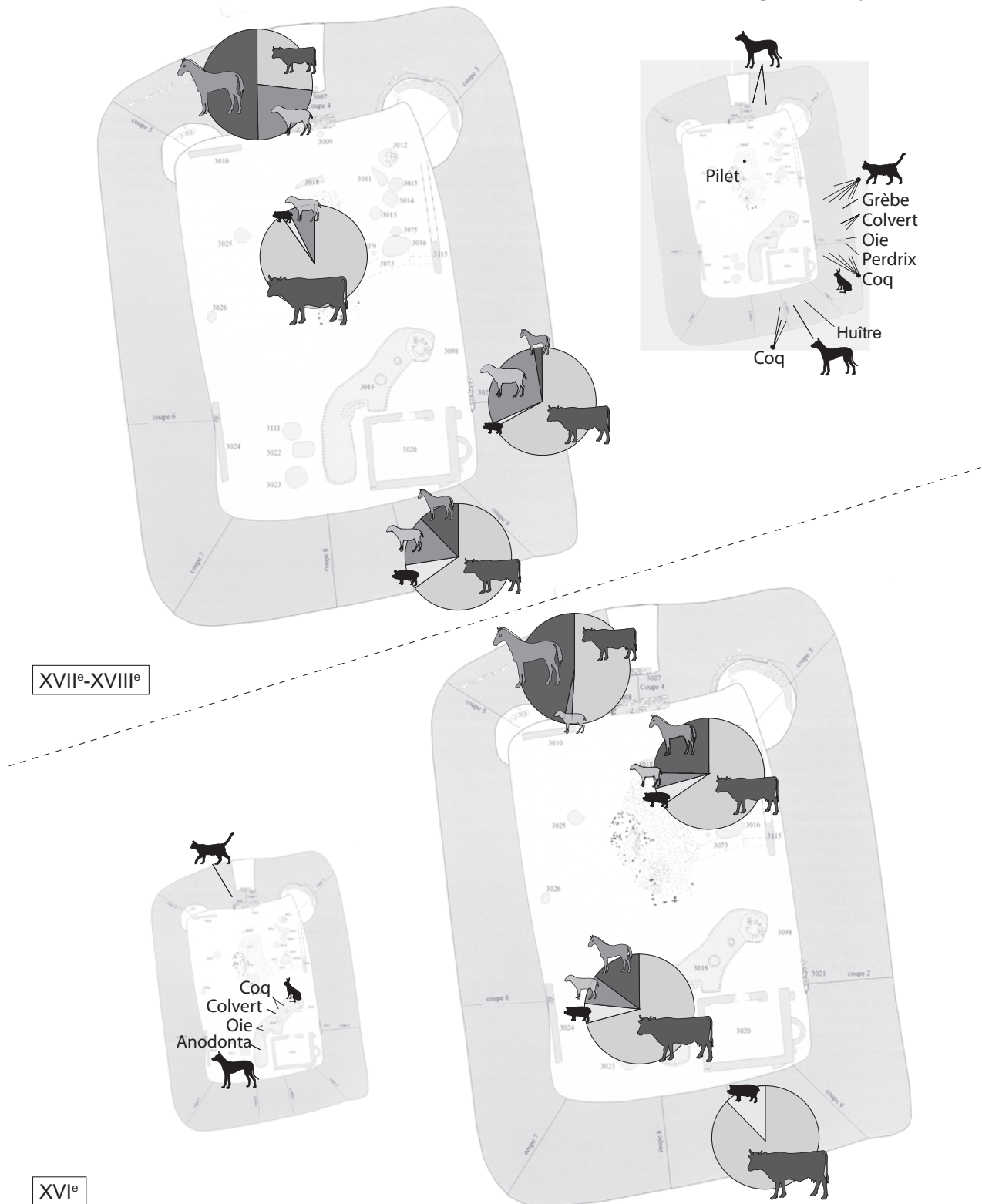


Fig. 47 : Variation du poids moyen des restes de bœufs sur l'ensemble de la séquence. Celui-ci, qui renvoie au degré de fragmentation, est plus faible au voisinage du logis © B. Clavel.

Fig. 48 : Les zones de rejets et la fréquence des restes des quatre taxons principaux à partir de leur masse, d'une part, et localisation des restes de chats, de chiens, de lièvres, d'oiseaux et de mollusques d'autre part © B. Clavel.



masse des grands taxons (cheval et bœuf) à mesure que l'on s'éloigne du même logis. La partie du fossé située près du bâtiment et la fosse de la cave ont reçu des déchets de table moins abîmés : il s'agit, pour l'essentiel, de rejets directs. Les restes de volaille, de sauvagines, de moutons et de porcs se retrouvent en plus grand nombre. Les os ont été recouverts plus rapidement et moins perturbés que leurs homologues déposés plus au nord. Les ossements d'origine culinaire retrouvés à distance du logis se sont pour la plupart retrouvés « piégés », après un temps d'exposition plus ou moins long, durant lequel ils ont subi une érosion plus active. Ceci explique la prédominance des grands mammifères domestiques, au détriment des espèces d'oiseaux et des petits mammifères de taille inférieure, qui ont plus ou moins disparu. Comme on l'a vu aussi avec les poids moyens, les effets des contextes affectent tous les taxons. Les données relatives à la consommation carnée reposent donc principalement sur les ensembles retrouvés dans les fosses et la cave situées face au logis, et sur les deux dépôts du fossé correspondant à l'entrée est et de la lucarne au sud. Ces trois principaux points de rejets ont fourni plus des trois-quarts des vestiges collectés sur l'ensemble du site. Les données qui nous sont parvenues reposent sur des ensembles très ponctuels circonscrits dans l'espace et dans le temps, à la merci de phénomènes particuliers. Il faut être conscient que des lacunes en disloquent finalement la continuité ; c'est donc en prenant en compte ces irrégularités qu'il nous incombe de retracer une histoire de la consommation carnée la plus linéaire possible.

La majeure partie des os retrouvés est surtout constituée de pièces éparses et disloquées, témoignant d'une consommation de viande et d'abats voire de graisse. Plus globalement, la présence de portions de squelettes de veau et d'équidés ainsi que la liste des espèces attestées nous renseignent, en tout premier lieu, sur le cheptel vif de l'exploitation. Il regroupait le bétail nécessaire au train de culture et à la fumure des terres, incluant des équidés (cheval, âne et peut-être mulet), des bovins, des moutons ou des chèvres. Le rang taxinomique des caprinés regroupe les chèvres et les moutons, deux espèces exploitées pour des finalités différentes, mais dont les squelettes sont très semblables. Les rares ossements que l'on peut distinguer indiquent une écrasante majorité de moutons (critères de Boessneck 1969, corrigés par Clutton Brock 1981) et de porcins. La basse-cour, quant à elle, associe le coq et l'oie. Les commensaux comme le chien et le chat complètent cet inventaire.

On trouve également des représentants de la faune sauvage avec le lièvre, la perdrix grise et des espèces aquaphiles, comme le canard colvert, le canard pilet et le grèbe castagneux. Ceci n'a rien de surprenant lorsque l'on considère l'environnement humide du site. Les informations relatives au domaine du Colombier, issues de l'étude de l'aveu rendu par Françoise Poart en 1598 (cf. *infra*), mentionne, outre des terres labourables, des prés mais aussi un marais et des saussaies. Prés et marais jouxtent la ferme, ce dernier s'étendant d'ailleurs sur 9 arpents vers 1755, d'après O. Bauchet. D'autre part, les fossés pleins d'eau entourant l'exploitation pouvaient attirer le gibier d'eau. Ils ont d'ailleurs pu accueillir aussi les rares bivalves d'eau douce retrouvés sur le site dans un niveau du XVI^e siècle (US 3019) : des anodontas, comparables aux unios mais au mode de vie un peu différent. Cette catégorie de moule, qui peut atteindre jusqu'à 20 cm, affectionne les eaux stagnantes moyennement polluées. Cette présence, si tant est que les moules proviennent bien du fossé alentour, trahirait la présence de douves en eau dès la seconde moitié du XVI^e siècle (tabl. 2, 3).

La proportion encore très importante des animaux d'élevage sur l'ensemble de la séquence indique que la principale source de produits carnés provenait des grands mammifères domestiques, laissant peu de place à la basse-cour et aux animaux

Tabl. 2 : Varennes-Sur-Seine (XVI^e siècle), spectre de faune. US : 3005, 3012, 3016, 3019, 3022, 3027, 3043, 3073, 3078, 3089, 3100, 3101, 3102, 3106, 3107, 3108 © B. Clavel.

Varennes-sur-Seine : XVI ^e siècle		N.R.	% N.R.	Poids (g)	% Poids
Bœuf	<i>Bos taurus</i>	226	57,9	9715	57,9
Porc	<i>Sus scrofa domesticus</i>	40	10,3	896	5,3
Caprinés	<i>Caprini</i>	94	24,1	1260	7,5
Chat	<i>Felis catus</i>	1	0,3	4	0,0
Chien	<i>Canis familiaris</i>	1	0,3	38	0,2
Lièvre	<i>Lepus europaeus</i>	1	0,3	6	0,0
Équidés	<i>Equus sp.</i>	27	6,9	4862	29,0
Déterminés		390	79,3	16781	97,5
Indéterminés		102	20,7	429	2,5
Total Mammifères		492	100	17210	100
Coq domestique	<i>Gallus gallus</i>	2	—	4	—
Oie	<i>Anser sp.</i>	2	—	12	—
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	1	—	1	—
Total Oiseaux		5	—	17	—
Anodonta		2	—	54	—

Tabl. 3 : Varennes-Sur-Seine (XVII^e-XVIII^e siècles), spectre de faune. US : 2029, 3017, 3028, 3029, 3035, 3053, 3079, 3080, 3081, 3082, 3083, 3087 © B. Clavel.

Varennes-sur-Seine : XVII ^e -XVIII ^e siècles		N.R.	% N.R.	Poids (g)	% Poids
Boeuf	<i>Bos taurus</i>	45	25,7	2659	49,2
Porc	<i>Sus scrofa domesticus</i>	8	4,6	163	3,0
Caprinés	<i>Caprini</i>	89	50,9	949	17,6
Âne	<i>Equus asinus</i>	1	0,6	38	0,7
Équidés	<i>Equidae</i>	16	9,1	1394	25,8
Chien	<i>Canis familiaris</i>	9	5,1	173	3,2
Chat	<i>Felis catus</i>	6	3,4	19	0,4
Lièvre	<i>Lepus europaeus</i>	1	0,6	4	0,1
Déterminés		175	83,7	5399	98,1
Indéterminés		34	16,3	102	1,9
Total Mammifères		209	100	5501	100
Coq domestique	<i>Gallus domesticus</i>	10	—	16	—
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	5	—	8	—
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	1	—	2	—
Oie	<i>Anser sp.</i>	2	—	3	—
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	1	—	1	—
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	1	—	—	—
Total Oiseaux		20	—	30	—
Huître	<i>Ostrea edulis</i>	1	—	14	—

issus de la chasse. Le bœuf, le porc et les caprinés dominent ici l'alimentation. Pendant la phase ancienne, les bovins jouent un rôle prééminent (en nombre et masse de restes). Dans la seconde période, plus récente (XVII^e-XVIII^e siècles), on remarque d'emblée une évolution puisque l'examen des proportions relatives des trois principaux taxons révèle une augmentation notable des caprinés dans le

régime carné. L'essentiel des restes se rapporte au petit bétail, en particulier au mouton et à la chèvre, le bœuf venant ensuite. En revanche, l'image qui se dégage de l'observation des masses d'ossements est celle d'une alimentation dont le bœuf est le principal pilier. Cela confirme l'importance de cet élevage, tant du point de vue de son développement que de celui de sa contribution au régime carné. La part du porc est faible, puisqu'il ne représente que 10 % des pièces recueillies dans les niveaux de la Renaissance, pour tomber à moins de 5 % des os de mammifères déterminés après cette période. Si incomplets et biaisés que demeurent les lots osseux retrouvés, ces résultats, pour simplement indicatifs qu'ils soient, ne sont pas sans signification (fig. 49).

Les autres espèces consommées occupent une place marginale, à l'image de la volaille, dont l'importance est difficile à évaluer. Cette faible part de l'ensemble de l'avifaune en général reflète probablement des conditions de collecte, de dépôt et de conservation moins favorables. Les os d'oiseaux sont plus facilement détruits ou non collectés. Trois espèces apparaissent dans la liste des oiseaux domestiques des deux phases : le coq, l'oie et peut-être le canard colvert. En règle générale, la fréquence des volatiles, qu'ils soient de basse-cour ou sauvages, est tout à fait minime. Cette situation vaut pour l'ensemble de la séquence. On note que le canard pilet et le grèbe castagneux, indicateurs d'étendues d'eau ou de marais, sont présents dans les niveaux tardifs (XVII^e-XVIII^e siècles) (tabl. 3). La pratique de la chasse est non seulement attestée ici par la présence du gibier d'eau, mais aussi par celle du gibier de plaine à poils et à plumes, comme le lièvre, présent au XVI^e et aux XVII^e-XVIII^e siècles, ou la perdrix grise, qui n'apparaît qu'en fin de période.

Les os d'animaux sauvages ne représentent donc qu'une très faible part du matériel, aux alentours de 0,2 % de la totalité des restes déterminés pour le XVI^e siècle et de 1,7 % pour les XVII^e-XVIII^e siècles. Le spectre des espèces identifiées est relativement réduit, reflétant une aire de chasse partagée entre la plaine et les zones humides.

La qualité de la viande, qui dépend non seulement de l'espèce, mais aussi des individus consommés, peut être évaluée d'après l'estimation des âges d'abattage et la détermination du sexe de chaque animal. Malheureusement, notre étude n'a pas permis d'obtenir ces deux informations de manière conjointe. La composition de l'échantillon ne se prête pas à la détermination du sexe : absence de cheville osseuse pour les caprinés, impossibilité d'analyse ostéométrique en raison de la fragmentation des métapodes de bovins ou encore rareté des os de

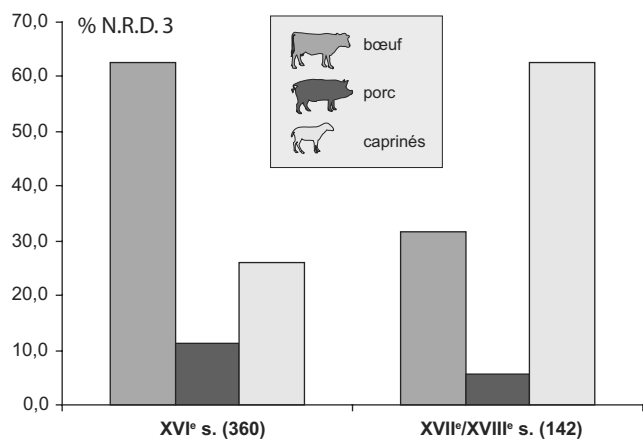


Fig. 49 : Fréquence relative des trois principales espèces de mammifères domestiques (en % NRD 3 : somme des restes de bœufs, caprinés, porcs, entre parenthèses les effectifs cumulés des trois principaux taxons consommés)
© B. Clavel.

Tabl. 4: Âges dentaires d'abattage des ovins dans chaque phase : a XVI^e s., b XVII^e-XVIII^e s. © B. Clavel.

a	Age	0-0,5	0,5-1	1-1,5	1,5-2	2-2,5	2,5-3	3-3,5	3,5-4	4-4,5	4,5-5	5-5,5	+ de 5,5 ans	Total
	Nb dents inf.	0	0	0,33	0,33	1,08	1,08	1,91	1,91	2,58	2,58	2,58	7,58	22
	% Nb dents	0,0	0,0	1,5	1,5	4,9	4,9	8,7	8,7	11,7	11,7	11,7	34,5	100

b	Age	0-0,5	0,5-1	1-1,5	1,5-2	2-2,5	2,5-3	3-3,5	3,5-4	4-4,5	4,5-5	5-5,5	+ de 5,5 ans	Total
	Nb dents inf.	0,5	0,5	2,50	2,50	2,00	2,00	2,5	2,5	0,00	0,00	0,00	0,00	16
	% Nb dents	3,3	3,3	16,7	16,7	13,3	13,3	16,7	16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	100

porcs, et donc quasi-absence de canines, qui auraient pu concourir à la distinction entre mâles et femelles. Il convient donc en premier lieu de distinguer des animaux de boucherie, abattus jeune, des animaux de réforme préalablement utilisés à diverses tâches (traction, production laitière ou lainière...).

Les mandibules sont suffisamment rares pour apprécier avec précision l'âge des animaux. Nous avons néanmoins utilisé le critère du « Nombre de Dents » tel que l'a décrit J.-D. Vigne (Vigne 1988) pour tenter, malgré tout, d'estimer les âges d'abattage. Les résultats de cette étude sont très modestes, puisque seulement 22 observations ont été réalisées pour la phase ancienne et 16 pour la plus récente (tabl. 4). C'est donc avec prudence qu'il convient d'interpréter les données disponibles. Au XVI^e siècle, il semble que la majorité des caprinés ait été abattue tardivement, après cinq ans. En fait, le maintien de sujets adultes semble avoir prévalu ici. Après le XVII^e siècle, la viande consommée provient de sujets d'âge moins avancé – ce qui lui confère une qualité supérieure – puisque aucune bête n'a dépassé quatre ans.

Les restes de porcs sont rares, quelle que soit la période. Les possibilités d'analyse des âges d'abattage se trouvent donc très réduites. D'après les trois mandibules retrouvées dans les contextes du XVI^e siècle, on recense la présence d'un individu âgé d'un an, d'un autre de 16-22 mois et d'un troisième de 22-24 mois (estimation fondée sur l'éruption et l'usure dentaire, d'après Horard-Herbin 1996). Il s'agit d'un âge d'abattage classique pour un animal uniquement destiné à la fourniture du charnier. Représenté par seulement 8 restes osseux aux XVII^e-XVIII^e siècles, le porc se dérobe à l'analyse. Rappelons qu'il ne compte alors que pour 5,6 % des restes de la triade de base.

Les estimations d'âge se fondent sur l'étude de l'état d'épiphyse des os du squelette appendiculaire. La répartition des âges d'abattage met en évidence une consommation quasi exclusive de viande d'animaux de plus de cinq ans pour le XVI^e siècle (fig. 50). Les données sont maigres pour la période suivante, l'abattage semblant s'effectuer après quatre ans pour la majorité du troupeau, sans

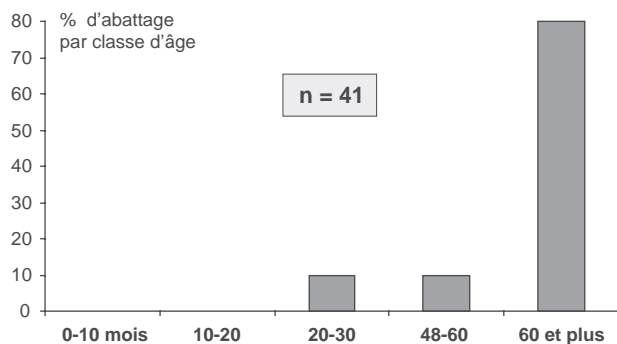


Fig. 50: Distribution des âges d'abattage des bœufs pour le XVI^e siècle (n = 41) © B. Clavel.

qu'il soit possible d'en préciser l'âge exact. On note la présence de pièces de veau, correspondant à 4,4 % des restes de bovins. Ces estimations ne sont pas assez fournies pour suivre en détail une évolution éventuelle du choix des sujets : néanmoins les résultats obtenus semblent indiquer une consommation de viande de moindre qualité au XVI^e siècle.

La répartition anatomique des restes témoigne, pour les deux phases, de la présence de l'ensemble des parties du squelette des animaux. Elle est, en outre, nettement déséquilibrée par la sous ou la surreprésentation de certaines parties (tabl. 5, 6). Les os les plus fragiles, tels que les côtes et les vertèbres, sont en sous-effectif. En revanche, les os des membres des bovins sont surreprésentés, de même que certains os des pieds (métapodes). La rareté des os les plus fragiles et le poids moyen élevé des restes suggèrent des contraintes taphonomiques marquées : seuls les ossements les plus résistants, et plus particulièrement ceux des espèces de forte taille, nous seraient parvenus. Il est donc probable que les espèces aux charpentes squelettiques les plus sensibles aux contraintes taphonomiques, c'est-à-dire les espèces de petite taille, soient sous-représentées.

Certaines parties des squelettes ont été désolidarisées, puis découpées. Les stigmates de découpe concernent environ 7 % des restes osseux. On note l'absence de marque de carbonisation. Les traces dues aux couperets et aux couteaux sont relativement peu fréquentes. Cette découpe bouchère affecte les pièces à des degrés divers. Les premiers gestes de la découpe de gros sont visibles sur le bœuf. Au XVI^e siècle, ils consistaient à fendre l'animal en deux, soit par le milieu des vertèbres, soit de part et d'autre des noyaux vertébraux, si l'on en croit deux lombaires sectionnées de cette manière. La fente médiane unique semble seule en vigueur après le XVII^e siècle. On relève l'usage du couperet (avec le plat de celui-ci ?), en particulier pour briser les diaphyses des os longs et des métapodes de bovins. Les côtes de bœufs ont la plupart du temps été sectionnées en morceaux d'une dizaine de centimètres. Quelques traces dues à l'emploi du couteau signalent la rupture des relations articulaires au niveau des coudes et des pieds, comme l'attestent les traces fines relevées sur les métapodes de bœuf. Un hyoïde de bœuf découpé (3102) témoigne du prélèvement de la langue.

L'importance des restes d'animaux domestiques s'observe ainsi de manière systématique tout au long de la séquence ; elle permet de conférer aux ressources issues de l'élevage un rôle de premier plan, conformément à l'image qui se dégage de la plupart des sites modernes dans les régions septentrionales. Ainsi, le bœuf a largement dominé l'alimentation carnée à Varennes.

Force est de constater, ici comme sur bon nombre d'autres sites ruraux, que la consommation des rebuts de la gestion des troupeaux semble de mise. Par exemple, des vaches laitières provenant de la vacherie de l'exploitation et deve-

Tabl. 5 : Répartitions anatomiques des restes (NRD : nbre de restes déterminés) pour le XVI^e siècle © B. Clavel.

XVI ^e , % N.R.D.	bœuf	porc	caprinés
tête	8	43	21
vertèbre	9	10	4
côte	34	3	11
membre	39	40	49
pieds	10	5	15
TOTAL (N.R.D.)	226	40	94

Tabl. 6 : Répartitions anatomiques des restes (NRD : nbre de restes déterminés) pour les XVII^e et XVIII^e siècles © B. Clavel.

XVII ^e -XVIII ^e , % N.R.D.	bœuf	porc	caprinés
tête	8,7	25,0	14,6
vertèbre	8,7	0,0	3,4
côte	4,3	25,0	21,3
membre	32,6	37,5	22,5
pieds	43,5	12,5	38,2
TOTAL (N.R.D.)	46	8	89

nues improductives pouvaient être abattues en fin de vie. Ces bêtes pouvaient être salées comme les porcs, pour approvisionner le charnier de la ferme.

Il semble que la qualité de la viande s'accroisse entre le XVI^e siècle et le XVIII^e siècle. Nous avons souligné que la proportion des espèces à viande évoluait, au profit des caprinés, et au détriment du porc et dans une moindre mesure du bœuf. Dans la seconde période, les petits ruminants sont désormais abattus plus jeunes. Les bovins continuent à fournir, en majorité, une viande de moindre qualité. Dans les phases récentes, on observe cependant l'apparition, certes en quantité infime (moins de 5 % des restes de bovins), de pièces de veau (viande blanche). Ces modifications, qui peuvent témoigner d'une amélioration de qualité, s'accompagnent aussi d'une consommation de mets d'appoint plus éclectiques, mêlant mollusque marin (huître dans l'US 3081), gibier d'eau et volaille. C'est en effet dans la dernière phase qu'ont été retrouvés l'essentiel des restes d'oiseaux domestiques et sauvages.

La volaille constituait sans aucun doute une ressource d'appoint, de même que quelques pièces de gibier à plumes ou à poils. Leur place dans l'alimentation des occupants du lieu est difficile à cerner, principalement du fait de la fragilité des ossements. Le gibier permet en outre d'évoquer les milieux fréquentés par les chasseurs.

À l'issue de cette étude, nous pouvons brosser un tableau certes partiel, mais contrasté, traduisant les motivations, les goûts et l'opportunisme de ces exploitants agricoles qui, par leurs activités, ont contribué à créer leur propre style de vie.

Cuisiner, contenir, recevoir (vaisselle de table, cuisson et préparation culinaire)

Les pratiques culinaires et les manières de table sont représentées par différents types de témoignages matériels. Qu'il s'agisse de la vaisselle ou des ustensiles de cuisine, le bois, le métal, la céramique et le verre sont associés, mais ne se conservent pas de manière égale et ne parviennent pas jusqu'à nous dans les mêmes proportions. La céramique et le métal sont évidemment les mieux représentés (Ravoire 2008c). La diversité des formes et des matériaux illustre celle des manières de cuisiner et de pratiques sociales en mouvement. La vaisselle de table représente un indicateur particulièrement pertinent des disparités sociales (Ravoire 2002b et 2007a).

Le mobilier céramique (F.R.)

La vaisselle culinaire occupe une place prédominante dans le mobilier céramique de la ferme. Toutefois, cette place a évolué au cours des trois siècles d'occupation, pour décroître progressivement. *A contrario*, la proportion de vaisselle de table augmente au XVII^e siècle, pour devenir prépondérante au XVIII^e siècle.

La grande quantité de céramiques rejetées permet d'appréhender les activités domestiques qui s'y déroulaient et d'apprécier le niveau de confort des occupants de la maison au cours des XVII^e et XVIII^e siècles.

Si cette vaisselle représente 45 % du mobilier céramique à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, marquant ainsi la part notable de la vaisselle individuelle et l'apparition des plats de service, ce taux atteint 63 % de l'équipement au milieu du XVIII^e siècle, ce qui est tout à fait considérable. La vaisselle de table se décline en 88 récipients de consommation individuelle, en terre glaçurée, en faïence et dans une plus faible mesure en grès, auxquels on peut rajouter

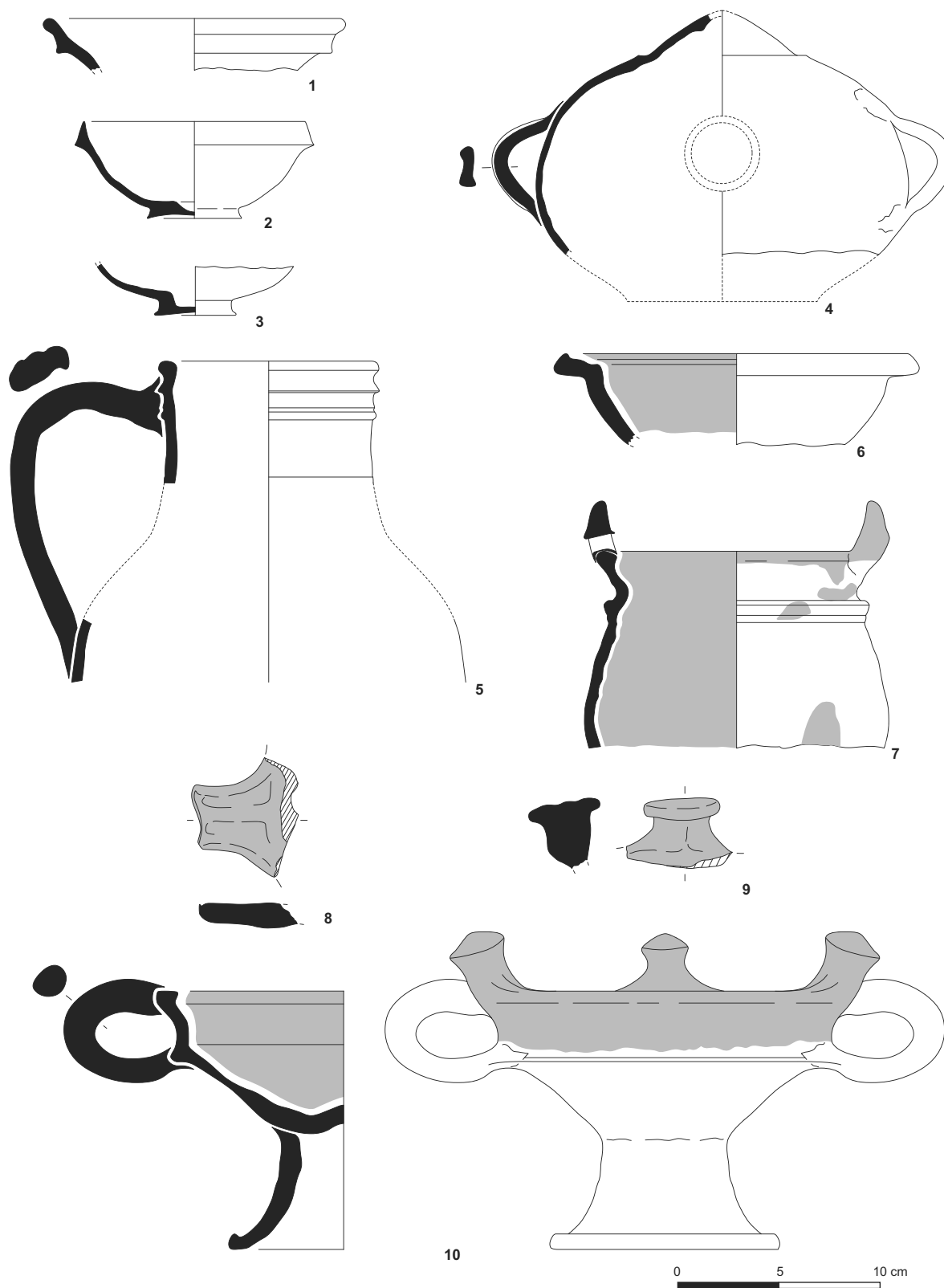


Fig. 51 : Vaisselle de table du XVI^e s. © P. Pibuit, sauf nos 5 et 7 © A. Delor-Abu.

des pichets et quelques gourdes (fig. 51). Le nombre élevé d'assiettes suggère la présence de nombreux travailleurs, sans doute saisonniers, aux côtés du couple de fermiers et de leurs enfants.

L'examen des céramiques met en évidence le fait que plus de 40 % d'entre elles avaient une fonction culinaire, notamment les pots à cuire tripodes. La vaisselle de table provenant de la cave ne représente guère plus de 12 % de l'ensemble, tandis que celle qui vient du fossé en représente plus de 30 %. Exprimées en quantité absolue de récipients retrouvés, cet écart doit cependant être grandement relativisé, puisqu'il se rapporte respectivement à seulement 15 récipients pour la cave et 27 pour le fossé. Destinés à la consommation individuelle, ils se déclinent en coupelles, écuelles et assiettes (fig. 51, n^{os} 1 et 2) et surtout pichets pour le service des boissons. Des réchauffoirs de table, qui permettaient de maintenir les plats au chaud (fig. 51, n^o 10), sont également attestés.

► La vaisselle de table

Au XVI^e siècle, la vaisselle de table (fig. 51-58) de la ferme est marquée par la présence de réchauffoirs de table, récipients qui font incontestablement référence à des manières de table de populations aisées. Ils ont été retrouvés dans le fossé de la ferme, au niveau de l'entrée est, ainsi que dans le comblement de la cave. Celui du fossé était presque entier (fig. 51, n^o 10 ; fig. III) : à pâte beige à cœur rosé et douce, la partie interne de la coupe et la partie supérieure externe sont pourvues d'une glaçure verte. Ce réchauffoir est composé d'une base haute cintrée et d'une coupe à paroi segmentée. Deux anses rondes opposées permettaient de saisir le récipient et trois tenons cylindriques à renflement supérieur (bouton) servaient à caler le plat qui était disposé au-dessus du bassin, que l'on remplissait d'eau chaude. La base, tournée, a été rapportée sur le bassin et a ensuite été tournassée intérieurement. L'extrémité du plan de pose forme un bandeau : ce type de piétement est extrêmement répandu sur les récipients du XVI^e siècle, qu'ils soient en métal ou en céramique.

La forme générale du récipient présente peu de comparaisons avec les très nombreux exemplaires mis au jour en Île-de-France, qu'il s'agisse de productions locales ou d'importations du Beauvaisis, essentiellement datées de la seconde moitié du XVI^e siècle (Ravoire 2006a, réchauffoir M4). En effet, ces récipients ont une panse soit rectiligne, avec ou sans ressauts, soit convexe, dotée de tenons de calages aplatis. C'est par exemple le cas d'un réchauffoir entier à pâte blanche et glaçure verte interne, qui provient d'une latrine des XVI^e-XVII^e siècles du château de Blandy-les-Tours (Gaxatte 1996), ou encore de l'exemplaire trouvé à Meaux (Seine-et-Marne), dans un contexte daté de la seconde moitié du XVI^e siècle (Orssaud 1992 ; Ravoire 2006a). Ce dernier présente une panse carénée à double inflexion, qui se rapproche de celle du réchauffoir de Varennes (type M441). Mais dans ces deux exemples, le système de préhension est différent (un manche et des tenons à pousier). Toutefois, un fragment supérieur de réchauffoir à tenons se terminant en bouton du même type que celui de Varennes, en pâte beige orangé, a été découvert dans la deuxième séquence de comblement d'une autre latrine de Blandy, datée du milieu du XVI^e siècle (Ravoire 2002a). La forme du réchauffoir de Varennes est également très semblable à celle d'un exemplaire lyonnais, tant par son piétement que par son bassin et ses anses de préhension. Seuls les tenons de blocages diffèrent, car ils sont aplatis. Le réchauffoir de Lyon provient d'un contexte daté du milieu du XVI^e siècle (Faure-Boucharlat *et al.* 1996, p. 242, fig. 131). Ces rapprochements convergent pour dater le réchauffoir de Varennes du milieu du XVI^e siècle.

Les autres exemplaires sont réduits à l'état de fragments. Un piétement à pâte blanche, surface engobée et glaçure verte provient également du fossé. Comparée à l'exemplaire complet, sa taille est inférieure et son extrémité à bord simple. De la cave proviennent encore deux tenons ayant appartenu à deux réchauffoirs à pâte blanche et glaçure verte interne (fig. 51, n^{os} 8-9). L'un d'eux est à bouton, comme l'exemplaire entier (fig. 51, n^o 9), tandis que le second est aplati (fig. 51, n^o 8). Ce dernier appartient à un modèle répandu sur les récipients produits au XVI^e siècle à Paris et dans le Beauvaisis.

Les céramiques destinées à la consommation proprement dite, de liquides comme de solides, sont extrêmement rares sur le site à cette période. La seule assiette mise au jour provient de la cave (fig. 51, n^o 6) : à pâte crème légèrement rosée avec une glaçure verte couvrante interne, sa forme creuse à aile courte est typique des productions de la seconde moitié du XVI^e siècle. Les récipients destinés à recevoir un liquide sont, à cette époque, essentiellement en grès du Beauvaisis. Ils sont présents sur le site, mais en quantité bien moindre que dans des contextes voisins, comme au château de Blandy-les-Tours ou au prieuré Saint-Sauveur de Melun (Ravoire 2002a). De même, on relève seulement deux coupelles, l'une dans le fossé et la seconde dans la cave (fig. 51, n^{os} 2 et 3). Leur forme à bord à bandeau court, pied court large et ombilic interne prononcé, est bien datée de la seconde moitié du XVI^e siècle (Type N121, Ravoire 1997 ; 2006a). Un bord d'écuelle (?) provient du même contexte (fig. 51, n^o 1). Deux fragments de pichets ont été identifiés dans la cave : le premier est une partie inférieure de petit pichet en grès marron gris du Beauvaisis (fig. 51, n^o 5), le second un bord de pichet à pâte sableuse blanche et glaçure interne verte. Une partie inférieure de pot verseur à pâte fine blanche et glaçure verte du Beauvaisis provient également de la cave. Dans une couche de remplissage du XVI^e siècle, dans le fossé, a été découverte une partie supérieure de grand pichet en grès gris, de type A161 à col haut cannelé (fig. 51, n^o 7, 3084 inv. 166). Un fragment supérieur de porte-dîner, récipient muni de deux tenons opposés verticaux perforés destiné au repas pratiqué hors de la maison, correspond à un type plus rare. Il témoigne des activités agricoles pratiquées en extérieur (fig. 51, n^o 7). Sa pâte est rosée et il est entièrement glaçuré. L'objet est très incomplet et la plus grande partie des tessons qui le composent provient des niveaux du fossé attribués au XVI^e siècle ; un seul était isolé dans une couche du XVII^e siècle. Un exemplaire comparable, issu d'une production parisienne, a été trouvé à Paris, dans les fouilles du Carrousel, dans un contexte de la fin du XVI^e siècle (Ravoire 1998).

Au XVII^e siècle, la vaisselle de table apparaît plus variée et plus luxueuse. C'est ce que révèle la présence de plusieurs récipients en faïence nivernaise, malheureusement extrêmement fragmentaires, retrouvés notamment dans le comblement des fossés sud et est. Quelques récipients peuvent être attribués à la première moitié ou au milieu du XVII^e siècle. Il s'agit d'un bord de coupe à godrons (fig. IV, n^o 3), de deux bols en faïence blanche, dont l'un à décor interne bleu (fig. IV, n^{os} 1 et 2), de deux pichets à décor bleu, dont un à décor « au chinois » représentant une femme au premier plan (fig. IV, n^o 5) et enfin d'une fiasque ou bouteille verticale (fig. IV, n^o 4). Le décor du pichet est très semblable à celui d'une assiette de service retrouvée dans le remplissage d'une des latrines d'une grande demeure parisienne du quartier du Louvre (Archéologie du Grand Louvre 2001, p. 162). Ces pièces en faïence historiée de Nevers s'inspirent des scènes pastorales du roman de l'*Astrée*, daté vers 1640-1650 (Archéologie du Grand Louvre 2001, p. 163, fig. 104). Ce même contexte a livré une quantité de bassins à « godrons ». Des bassins de ce type et des coupes

à décor au chinois ont été mis au jour dans une des latrines du château de Blandy-les-Tours (Gaxatte 1996).

Quelques pièces plus tardives sont attribuables à la seconde moitié du XVII^e siècle, voire au début du XVIII^e siècle : ce sont les fragments d'un bassin à bord ourlé, à décor *a compendiariorum* composé d'entrelacs bleus et jaune, qui ont été trouvés dans le comblement d'une fosse de la cour (3013) et dans le fossé (3083 ; fig. IV, n° 7). Un bassin presque complet, comparable à ceux de Varennes, a été récemment trouvé dans le dépotoir d'une auberge à Étampes (Ravoire 2011a) ; s'y ajoute un fragment provenant de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs dans les Yvelines. Deux pichets incomplets comportent de même un décor *a compendiariorum* bleu et jaune (fig. IV, n°s 9 et 10). Les tessons qui les composent proviennent des couches des XVII^e et XVIII^e siècles du fossé sud. Leur pâte est blanche et l'émail se délite. Le décor bleu est typique des productions nivernaises du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle. Un pichet de même type a été découvert dans l'une des riches latrines parisiennes, dont le comblement est daté des années 1660 (Archéologie du Grand Louvre 2001, p. 144, fig. 61). Du dépotoir du fossé proviennent encore une panse de forme ouverte à décor d'entrelacs (fig. IV, n° 6), une panse d'un autre pichet (fig. IV, n° 11) et un fond d'assiette à décor de semis bleu (US 3081 ; fig. IV, n° 8). Ce décor de semis se retrouve sur les écuelles provenant du même contexte parisien que le pichet à décor *a compendiariorum* (Archéologie du Grand Louvre 2001, p. 150, fig. 76).

Un service plus ordinaire complète ces récipients haut de gamme. Il se compose essentiellement de récipients en grès et de récipients à pâte blanche de production locale. À cette époque, les pièces du Beauvaisis étaient morphologiquement assez proches de celles de la Puisaye, aussi le doute subsiste-t-il parfois pour l'attribution de certaines pièces. Deux fragments de coupelle à bord en bandeau très court (fig. 58, n° 5 ; type N123 ; Ravoire 1997 et 2006a) proviennent certainement du Beauvaisis, ainsi que deux pichets en grès gris foncé à surface flammée, de type à bord en bandeau court et anse moulurée ; l'un est à bandeau et bec verseur.

Les récipients de table en grès de la Puisaye apparaissent à cette période. Pour la boisson, un broc à cidre (Poulet 1984, p. 121, type IIbC3), sorte de pichet à bec très prononcé, dont la liaison du col avec la panse est soulignée par une baguette, a été retrouvé dans le haut du dépotoir. Sa pâte est grise à surface interne orangée, flammée à l'extérieur. Un second exemplaire provient de la fosse 3013 datée du XVII^e siècle. Cette forme est apparue au XVII^e et a continué à être fabriquée aux siècles suivants. Un broc identique à ceux de la ferme a été trouvé au château de Sourduin dans le comblement du fossé daté du deuxième tiers du XVII^e siècle (Frichet, Frichet 1996, pl. 1, n° 7) ainsi que dans la cave des chanoines de Vincennes, elle aussi datée du XVII^e siècle (Ravoire 1999). Le pichet, dénommé « chopine » à Saint-Amand, est une forme très courante dans la production des grès de la Puisaye. Les six exemplaires recensés sont très fragmentaires. Deux portaient une glaçure à la cendre, tandis que la glaçure au cobalt n'est pas représentée sur ce site.

Parmi les récipients destinés à recevoir de la nourriture solide, se trouvait une écuelle à tenon, ou bol à oreille, destinée au repas aux champs (fig. 52, n° 3 ; fig. 53). Il correspond au type défini par M. Poulet comme « petit bol à rebord aminci refermé vers l'intérieur. Une oreille ovale ou rendue approximativement triangulaire par pincement, sur la courbure » (Poulet 1984, p. 104, type IbC1). Contrairement à cet exemplaire, le récipient de Varennes présente un fond lenticulaire et non plat. Une glaçure au laitier brun couvre les trois-quarts de sa partie interne. Cet émaillage au laitier est fréquent sur les exemplaires prove-

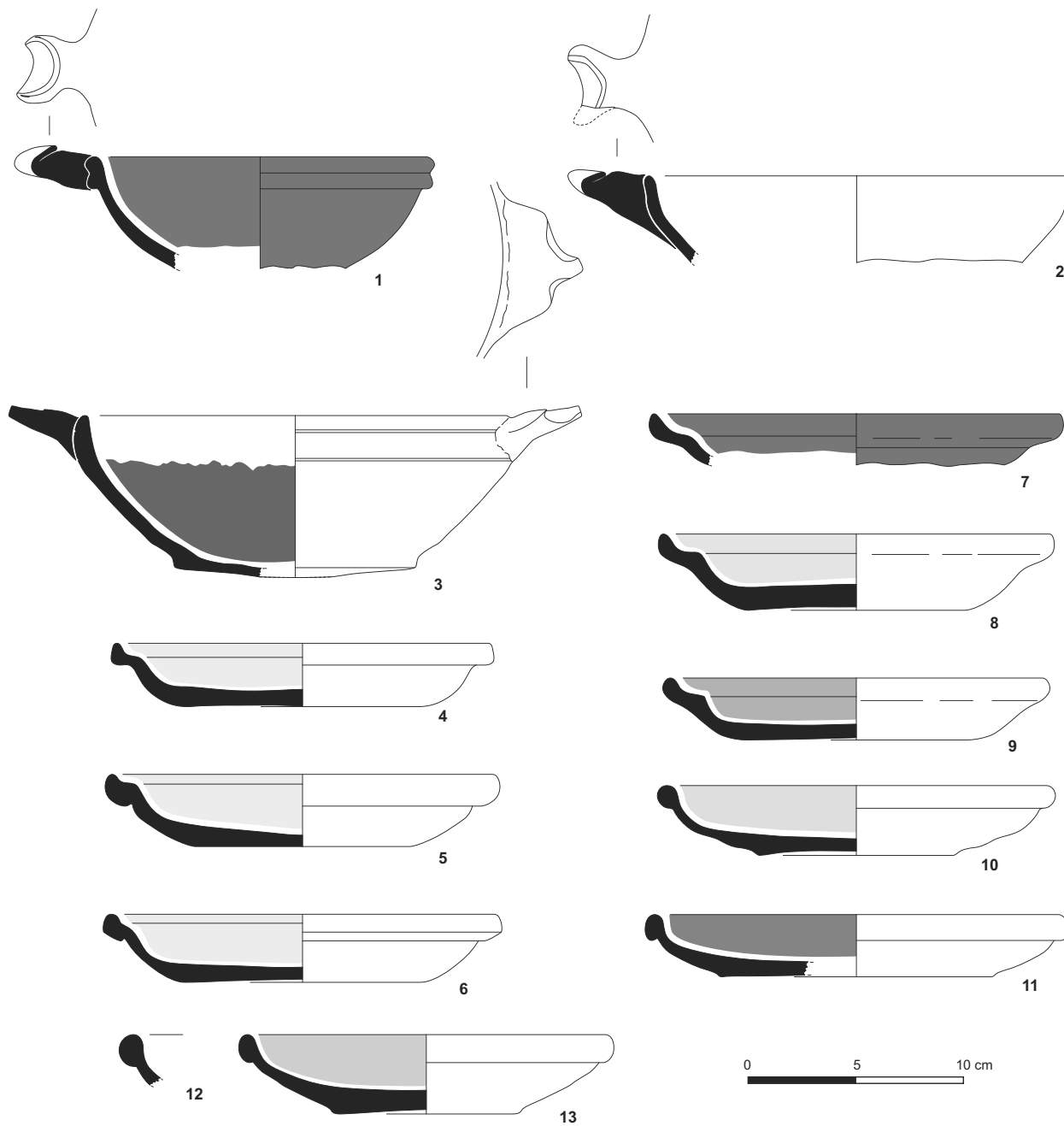


Fig. 52 : Vaisselle de table : les plats en grès et pâte commune glaçurée des XVII^e et XVIII^e s. © L. de Cargouët.



Fig. 53 : Écuelle en grès de la Puisaye
© L. de Cargouët.

nant du nord de la Puisaye, le sud privilégiant la glaçure bleue au cobalt (Poulet 1984, p. 104). Un fragment supérieur de bol à bord en bandeau en grès gris rosâtre et à glaçure interne brune provient de la couche 3079.

La vaisselle de table de production locale est relativement abondante. Cependant, il s'agit presque exclusivement des récipients de consommation individuelle : des écuelles à bord en bandeau et tenons (fig. 52, n^{os} 1-2) et des assiettes à rebord en gouttière (fig. 52, n^{os} 14-15). Les premières sont à pâte rouge et glaçure jaune interne et externe (n^o 1), et à pâte beige (n^o 2). Les secondes sont à pâte blanche. Elles sont larges, plates, le fond et la descente sont continus et le fond est tournassé. Dans le fossé (contexte 5), les écuelles constituent un lot d'environ trente pièces. Celles à bord en gouttière (fig. 52, n^{os} 4-7), sont les plus nombreuses avec 28 exemplaires, dont 12 archéologiquement complets. Elles sont pourvues d'une glaçure interne jaune mouchetée de vert et de brun (fig. 54) et mesurent 18 cm de diamètre pour 2 à 4 cm de hauteur. On remarque que deux récipients présentent des séries de 6 et de 5 incisions parallèles sous le fond. Ces assiettes sont constituées majoritairement de tessons provenant de la seconde couche du fossé, datable de la fin du XVII^e siècle (3083). Un individu, dont le fond était brûlé, était constitué par un gros tesson provenant du puits 3098 situé devant le logis et de quatre tessons du fossé (fig. 52, n^o 8). Quatre écuelles à glaçure verte, dont une complète (18 cm de diamètre ; fig. 55), ont une aile plus large. Le type d'une autre est différent, avec une surface externe légèrement engobée (16 cm de diamètre). Le seul pichet du lot est en céramique parisienne (fig. 58, n^o 4), à pâte grisâtre entièrement couverte d'une glaçure verte. Il présente un décor de lunules emboîtées à la liaison col/panse et un décor de marguerites très caractéristique sur la panse. Cette forme de pichet, produite dès le dernier quart du XVI^e siècle, a été fabriquée jusqu'au XVIII^e siècle sans grande évolution, si ce n'est des variations dans la morphologie du bord et du col, nettement plus cannelés au XVIII^e siècle qu'aux XVI^e et XVII^e siècles.

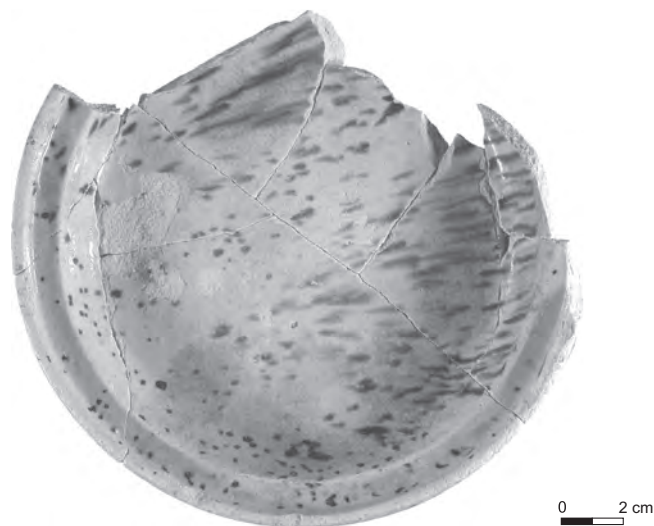


Fig. 54 : Assiette avec glaçure jaune mouchetée de brun et vert
© L. de Cargouët.

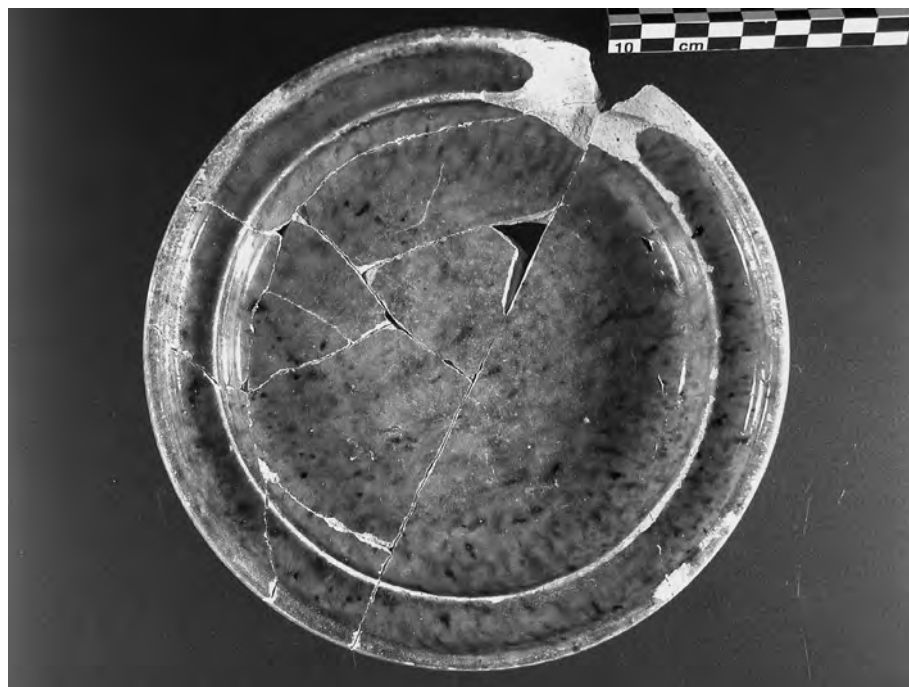


Fig. 55 : Assiette avec glaçure verte
© L. de Cargouët.

Au XVIII^e siècle, la vaisselle de table (écuelles, assiettes, plats, pichets) occupe une place désormais prépondérante par rapport à la vaisselle culinaire. Ce trait a pu être observé au couvent des Feuillantines de Paris vers la fin du XVII^e siècle (Ravoire 2004). Le goût pour la vaisselle de faïence et pour la vaisselle fine d'une manière générale, au détriment de celle en métal, se répand d'abord au XVII^e siècle dans les sphères aisées, puis se généralise à l'ensemble de la société au XVIII^e siècle. Cependant, la vaisselle en métal est toujours présente, mais, selon les milieux, en plus ou moins grande quantité. Dans les deux inventaires après décès des fermiers du XVIII^e siècle, des écuelles sont recensées. Dans la ferme de l'époque, le vaisselier de table en terre cuite est alors dominé par cette

forme, d'un diamètre d'environ 15 cm en production glaçurée, et par une forme d'assiette en faïence à bord oblique légèrement plus grande (22 cm). Il n'y a ni assiette ni plat à bord horizontal.

Les assiettes en faïence à bord oblique, dites « calotte » à décor de liseré bleu, sont très communes au XVIII^e siècle. Elles ont été représentées par Jean Siméon Chardin dans plusieurs de ces tableaux : sur les *Aliments de la convalescence* ou *La garde attentive* peints à Paris entre 1737 et 1741 (Catalogue Chardin 1999, p. 254-255), l'assiette se trouve sur une table, à côté d'un verre à pied et d'un pichet en faïence blanche. Le même type d'assiette apparaît dans *Le bénévolisme* dont plusieurs versions ont été peintes en 1740 et 1744 (Catalogue Chardin 1999, p. 246-247). Dans une gravure du XVIII^e siècle représentant l'intérieur d'une auberge, une pile d'assiettes de ce type figure au premier plan, sur une table de service. Dans le dépotoir du fossé (couches 3082 et 3081 : contexte 5), près de 60 assiettes ont été dénombrées, dont 27 sont archéologiquement complètes (fig. V, n^{os} 1-2). Elles appartiennent toutes au même type à large fond plat ou légèrement soulevé, et à bord oblique légèrement convexe à ressaut interne. L'une a été agrafée, technique fréquemment observée sur les assiettes et les plats en faïences du XVIII^e siècle, ce qui indique par ailleurs un usage sans doute assez long. Elles sont en faïence blanche ornée d'un simple liseré bleu sous le bord. La pâte est de couleur crème ou parfois rosée et l'émail légèrement bleuté (teinté au cobalt). Ce modèle d'assiette a été fabriqué par de très nombreuses manufactures parmi lesquelles celles du faubourg Saint-Antoine à Paris. Cependant, des exemplaires bourguignons, retrouvés dans une tessonnrière d'un four de la rue Saint-Genest à Nevers, sont strictement identiques à ceux de Varennes, tant par la pâte que par l'émail (Ravoire 2007b). D'autres tessonnnières de la ville étudiées par J. Rosen ont livré des assiettes du même type. Dans cette ville, l'industrie de la faïence a justement connu son apogée au XVIII^e siècle. Les productions de Nevers faisaient l'objet d'un commerce régulier avec les marchands potiers parisiens depuis le XVII^e siècle. Des analyses physico-chimiques permettraient bien évidemment de conforter cette hypothèse, les productions nivernaises étant parfaitement caractérisées pétrographiquement. Des assiettes comparables datées du XVIII^e siècle ont été trouvées dans le comblement de plusieurs latrines de la cour Napoléon du Louvre à Paris (Bonnet, Ravoire 1987). Certaines présentaient un bord oblique rectiligne, d'autres un bord à double inflexion. Il s'est avéré que les premières étaient plus anciennes que les secondes (Bonnet, Ravoire 1987). Par exemple, dans un puits comblé entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu du XIX^e siècle, le bord des assiettes, qui provenaient en majorité du niveau ancien, présentait une double inflexion (Le Boëdec 1989, pl. 47-49). C'est également le cas pour les assiettes des latrines des abbesses de Chelles, datées de la seconde moitié du XVIII^e siècle (Coxall *et al.* 1994, p. 238, fig. 185). Dans les latrines des maisons des logis des gardes Suisses du palais parisien des Tuileries, datées du milieu du XVIII^e siècle, les assiettes étaient à simple inflexion. À Québec, les exemplaires qui ont été trouvés dans deux latrines datées de la première moitié du XVIII^e siècle (celle de la maison Dumont et de la maison Le Picart) étaient également à bord rectiligne (Genêt 1980, p. 100, fig. 3a).

Les assiettes à pâte blanche glaçurée sont moins nombreuses au XVIII^e siècle que dans la séquence précédente.

Dix sont à aile courte, pourvues d'une glaçure interne jaune jaspée de brun (fig. 52 ; fig. 56). Trois d'entre elles, au rebord court, présentent une surface externe délimitée (17,5 cm de diamètre ; 11,5 cm de fond ; 3 cm de hauteur). Elles proviennent de couches supérieures (sauf 2 tessons de 3079). Les sept autres,

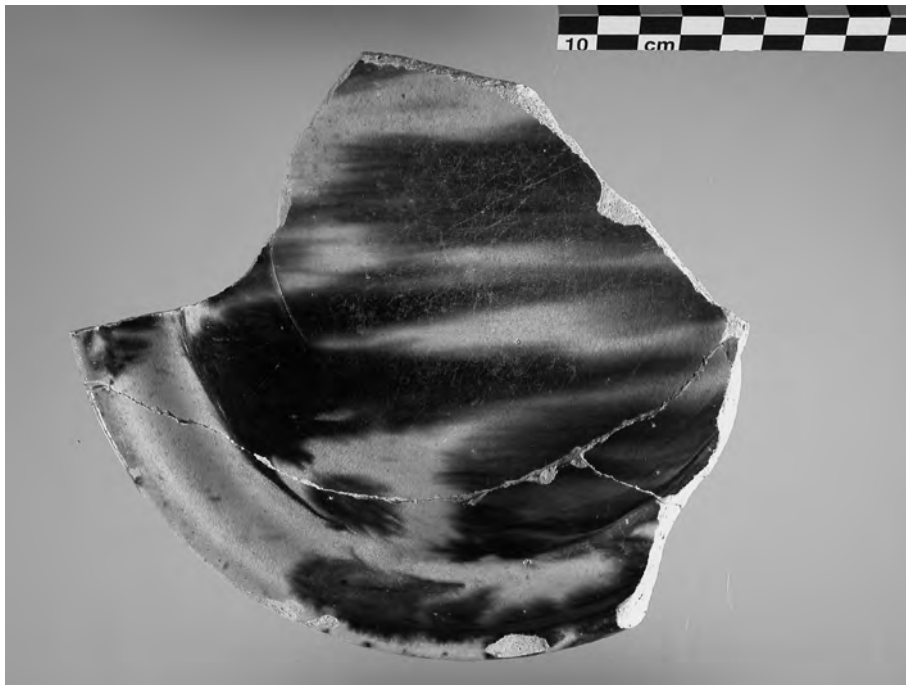


Fig. 56 : Assiette avec glaçure marbrée de jaune et de brun © L. de Cargouët.

dont la glaçure est identique (inv. 16, 17), sont légèrement plus larges (18,3 cm de diamètre ; 10 cm de fond ; 3,5 cm de hauteur) de même que l'est leur bord. Une dizaine d'autres assiettes présentent un bord qui forme un bourrelet « ou tore » et un fond plat, légèrement dégagé par rapport à la panse, ou légèrement soulevé (18 cm de diamètre ; 3,2 cm de hauteur ; 9 à 11 cm de fond). Elles sont pourvues d'une glaçure jaune foncé tachetée de brun (sept exemplaires : fig. 52, n^{os} 10-13, fig. 57), ou marron (deux exemplaires : fig. 52, n^o 7), tandis que leur surface externe est orangée ou engobée.

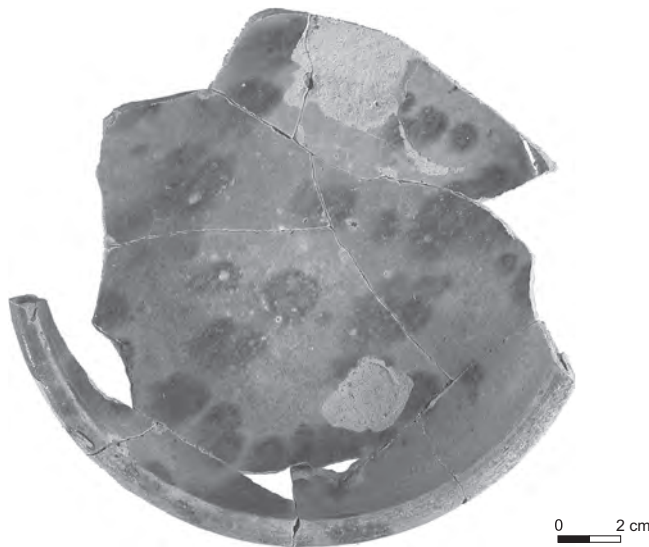


Fig. 57 : Assiette avec glaçure tachetée de brun © L. de Cargouët.

Quatorze assiettes à pâte fine rosée et à surface externe jaune orangé présentent un bord en forme de « tore » (18 cm de diamètre ; 4 cm de hauteur ; 9,5 cm de fond). Elles sont morphologiquement très proches des exemplaires en pâte blanche, mais leur fond est plus étroit et plus épais. Elles sont ornées d'une glaçure jaune orangé tachetée de brun. Sur le site de la cour Napoléon, ces petites assiettes sont présentes dans de nombreux contextes du XVIII^e siècle (Bonnet, Ravoire 1987).

Huit pichets accompagnent ces assiettes. Le seul qui soit orné d'un décor floral bleu et jaune de style nivernais pourrait aussi bien avoir été produit à Nevers qu'en Île-de-France (fig. V, n° 3, fig. VI). Sa pâte est de couleur crème et l'émail blanc bleuté, d'un bleu terne. Incomplet, puisque il manque l'anse, il peut être daté de la première moitié du XVIII^e siècle. Les autres pichets sont tous dépourvus de décor. Un seul est archéologiquement complet, à pâte rosée et émail bleuté (fig. V, n° 4). Un autre exemplaire, dont seule la partie supérieure est conservée, provient également du contexte 5 (fig. V, n° 5). Sa forme à petit bec verseur, anse ronde et col cylindrique ou légèrement tronconique est bien datée du XVIII^e siècle. Ces pichets étaient peut-être destinés à la toilette plutôt qu'à la table. En effet ils ressemblent beaucoup à ceux qui ont été retrouvés dans les dépotoirs riches en pots de chambre d'une auberge de Besançon, datés de la fin du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle (Goy 1995, p. 159, n°s 1-2).

Outre la vaisselle en faïence, quelques récipients à pâte fine et glaçure plombifère sont présents dans ces niveaux. On recense sept pichets fragmentaires, dont la glaçure marron homogène couvre soit la totalité, soit seulement l'extérieur des récipients, et deux fragments d'écuelles (une panse et un tenon enroulé). Cette dernière forme existait également en faïence, comme en témoignent les exemplaires du couvent des Feuillantines à Paris à la fin du XVII^e siècle (Ravoire 2004).

La vaisselle de table en grès de la Puisaye est modeste, essentiellement composée de pichets appelés « chopines » et d'écuelles. Le col des chopines est muni d'un bec pincé ; le bord et la liaison du col avec la panse sont soulignés par un ressaut (fig. 58, n° 2 ; Poulet 1984, p. 122, type IIbC4). À Varennes, il manque sa base à l'exemplaire le plus complet. L'anse, de section ovale, est légèrement moulurée. Un autre exemplaire en pâte jaunâtre, dont la partie supérieure manque, présente une base étalée (fig. 58, n° 3). Les exemplaires les plus anciens ont habituellement une base large et moulurée (Poulet 1984, p. 122), ce qui n'est pas le cas ici. Les six autres récipients en grès de la Puisaye sont très fragmentaires : les écuelles à bord rentrant et à fond plat sont toutes incomplètes. Sur les cinq, une seule est couverte d'une glaçure verte interne, les quatre autres d'une glaçure brune. S'y ajoute un bord à bandeau isolé, qui appartenait sans doute à une coupelle.

► La vaisselle culinaire

Dans la catégorie de la vaisselle culinaire (fig. 59-65), on distingue les pots ayant pu servir à la conservation des denrées, à leur préparation et enfin à la cuisson. Généralement larges et assez profonds, les récipients ayant servi à la préparation culinaire sont souvent malaisés à identifier ; il est difficile de les distinguer des récipients qui ont servi aux activités laitières. Pour faciliter le classement, nous avons regroupé dans la catégorie « préparation » les plats de service, que sont les plats à aile et les bassins à suspendre, qui sont des vases ouverts de taille moyenne (Ravoire 2006a), ainsi qu'une passoire. Tous les récipients larges et profonds, à savoir les jattes et les tèles à lait, ont été réunis dans la partie consacrée à la vaisselle de laiterie (cf. *infra*).

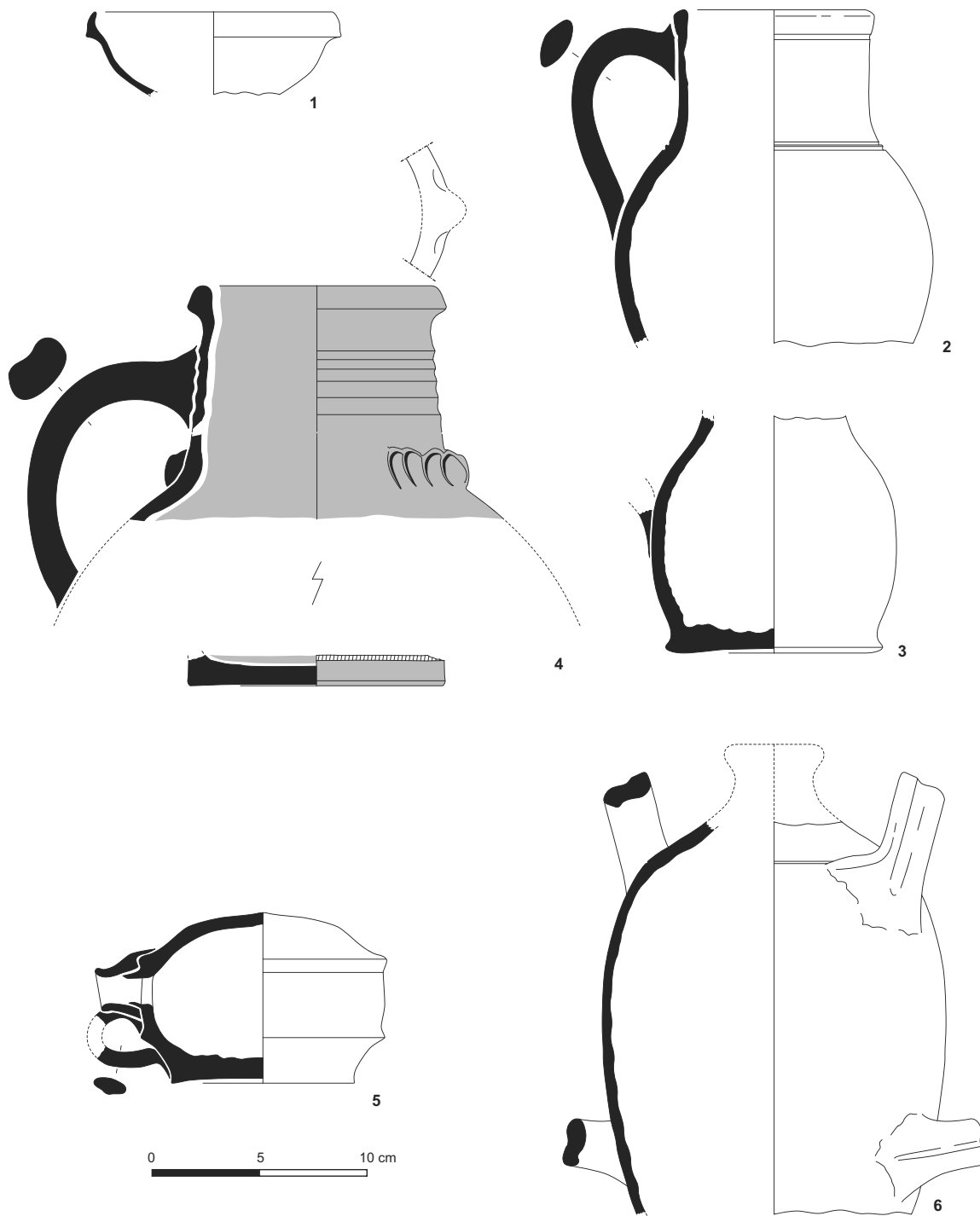


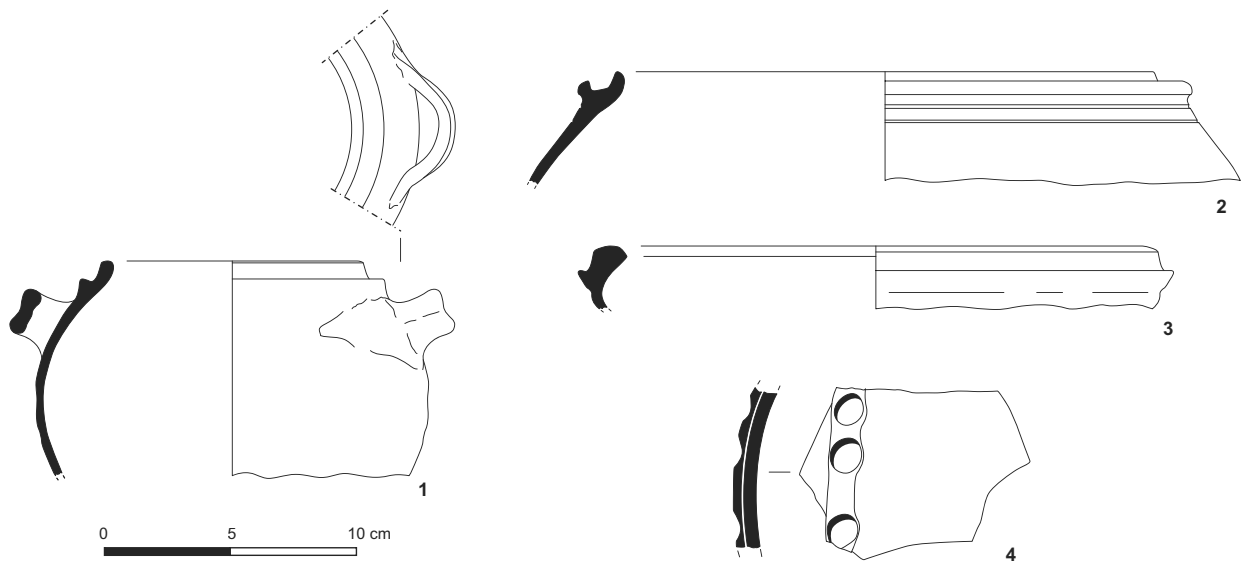
Fig. 58 : Vaisselle de table : les récipients à liquide en grès et pâte commune glaçurée des XVII^e et XVIII^e s.
 © P. Pihuit, sauf n° 4 © A. Delor-Ahu.

▮ Les récipients de conservation de salaisons

Les récipients de conservation, qui apparaissent en Île-de-France vers le milieu du XVI^e siècle, sont généralement en grès (Ravoire 1997). C'est le cas à la ferme du Colombier, où plusieurs saloirs et pots à conserver les graisses en grès du Beauvaisis ont été découverts dans le comblement de la cave (trois exemplaires : fig. 59, n^{os} 1-3) et dans le fossé sud. L'un d'entre eux, de petite taille, à surface flammée, était archéologiquement complet. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les saloirs sont plus nombreux qu'au XVI^e siècle. Seul un exemplaire, de grande taille (ouv. : 21 cm) est encore en grès du Beauvaisis, tandis que les autres sont en grès gris de la Puisaye. Pour le XVII^e siècle, on en dénombre trois glaçurés à la cendre, dont la pâte est grise et douce au toucher. Un seul exemplaire, à anse moulée, est archéologiquement complet. Le plus tardif, en pâte grise à surface externe marron, présente une glaçure interne au laitier et date donc du XVIII^e siècle. Ces saloirs étaient pourvus de couvercle. La moitié d'un grand couvercle plat glaçuré à la cendre, à anse horizontale latérale, a été trouvée dans l'une des fosses de la cour (3014). Un exemplaire semblable du XVII^e siècle (1630-1660) a été mis au jour au château de Sourdun, en Seine-et-Marne (Frichet, Frichet 1996, p. 116). À Varennes, deux autres couvercles plats, dont l'un est presque complet (diamètre : 18,5 cm), ont été retrouvés dans les couches hautes du dépotoir et datent du XVIII^e siècle.

Outre ces saloirs, treize pots à panse ovoïde à une anse (pot à lait ?) ont été dénombrés dans le fossé sud. Neuf exemplaires correspondant à des fragments supérieurs sont dépourvus de glaçure interne, à l'inverse de leur surface externe partiellement glaçurée à la cendre et/ou flammée. Ces pots proviennent majoritairement des couches du XVII^e siècle ; trois exemplaires très incomplets, à pâte gris clair et gris foncé et glaçurés au laitier brun, provenaient plutôt des couches supérieures. Un bord de couvercle conique trouvé dans ce niveau du XVIII^e siècle a pu servir à couvrir un pot de ce type. Enfin, une large anse festonnée horizontale et une panse à bande appliquée (fig. 59, n^o 4), typiques du XVII^e siècle, appartiennent sans doute à des pots à réserve de type viandier, produits dans la Puisaye ou le Beauvaisis (Cartier 2001, p. 182, cat. 543 : un vase trompeur du XVIII^e siècle présente une anse pareillement large et festonnée).

Fig. 59 : Les pots de conservation en grès des XVI^e et XVII^e s. © P. Pibuit.



► Les récipients de transport et de conservation du beurre et de l'huile

Au XVI^e siècle en Île-de-France, comme dans la plupart des régions du nord-ouest de la France, le beurre importé pour l'essentiel de Bretagne était conditionné dans des pots en grès fabriqués dans les ateliers normands du Bessin-Cotentin et du Domfrontais. Une base de pot à beurre retrouvée dans les niveaux d'utilisation du fossé témoigne de la consommation de beurre dans les premières décennies du XVI^e siècle. Les fragments sont un peu plus nombreux dans la cave : trois sont en grès gris-brun (Domfrontais), trois en grès brun-rouge (Bessin ?). Cinq exemplaires très fragmentaires ont été dénombrés dans le dépotoir du XVII^e siècle du fossé sud, mais aucun dans celui du XVIII^e siècle.

Cependant, d'autres récipients présentent une forme qui évoque celle des pots à beurre en grès bas-normand. Avaient-ils la même fonction ? C'est le cas d'un pot ovoïde en grès gris à surface engobée rouge, retrouvé dans une fosse du XVI^e siècle située près du logis (3022 ; fig. 60, n° 1). Un pot semblable a été découvert à Meaux, également dans un contexte du XVI^e siècle (Orssaud 1992, p. 151, 152, pl. 14, n° 84 : une datation plus précise, dans le troisième quart du XVI^e siècle, a été proposée depuis pour cet ensemble, cf. Ravoire 1997). Cette forme est également très proche d'un type de pot de conservation en grès du Beauvaisis dénommé « boyau », présent dans les contextes franciliens dès le milieu du XVI^e siècle (Ravoire 1997, 2006a). Dans la cave 3019 (mais dans la couche d'abandon du XVII^e siècle) et surtout dans plusieurs contextes du XVII^e siècle, dont le dépotoir du fossé sud, furent retrouvés plusieurs pots à pâte sableuse plus ou moins grossière, de couleur rouge à brun-rouge, à surface brune et souvent à cœur rouge (GT4). On en dénombre cinq individus dans la cave (fig. 60, n° 3). Ces céramiques ont toujours la même forme : une panse haute légèrement convexe, un fond plat et un bord évasé souvent subhorizontal et une anse. Un pot similaire entier a été retrouvé dans le dépotoir d'une auberge à Étampes (Essonne), daté de la seconde moitié du XVII^e siècle (Ravoire 2011a). Ces récipients s'apparentent certes à des pots à beurre, mais ils ne sont pas sans rappeler d'autres récipients à pâte rouge et surface grise qualifiés de marmites en Rhône-Alpes, qui étaient répandus au XVII^e siècle (À la fortune du pot 1990, p. 141, fig. 188). Un bord à pâte fine claire (fig. 60, n° 2) appartient vraisemblablement à une amphore espagnole à huile.

► Les récipients de transport et de conservation des liquides

Les gourdes sont nombreuses sur le site. Pour le XVI^e siècle, on en dénombre dix, dont trois dans le fossé (fig. 51, n° 4) et sept dans la cave. Ce sont des gourdes à panse globulaire et plan de pose horizontale, dites « crapauds », fabriquées en grès gris parfois flammé, grès jaunâtre ou en grès orangé du Beauvaisis (fig. 51, n° 4). L'une possède une anse festonnée sur un côté.

Pour le XVII^e siècle, trois gourdes de type vertical, en grès orangé du Beauvaisis, proviennent du dépotoir sud. L'une, de grande taille et à quatre passants, est presque complète (fig. 58, n° 6). Un exemplaire du même type, incomplet, mais en grès gris jaunâtre de la Puisaye, provient du même contexte. Les fouilles du château de Sourduin en Seine-et-Marne (Frichet, Frichet 1996, pl. 1, n° 5) en ont livré un exemplaire similaire provenant du comblement du fossé daté entre 1630 et 1660.

Un autre type de gourde était fabriqué au XVII^e siècle en Puisaye, horizontal ou plat et muni d'une petite anse, qui s'accroche sous un petit goulot perpendiculaire au plan de pose (Poulet 1984, p. 154, fig. b, type IvbC1) ; la partie supérieure était bombée et, pour les plus anciennes, moulée. Ce type de gourde

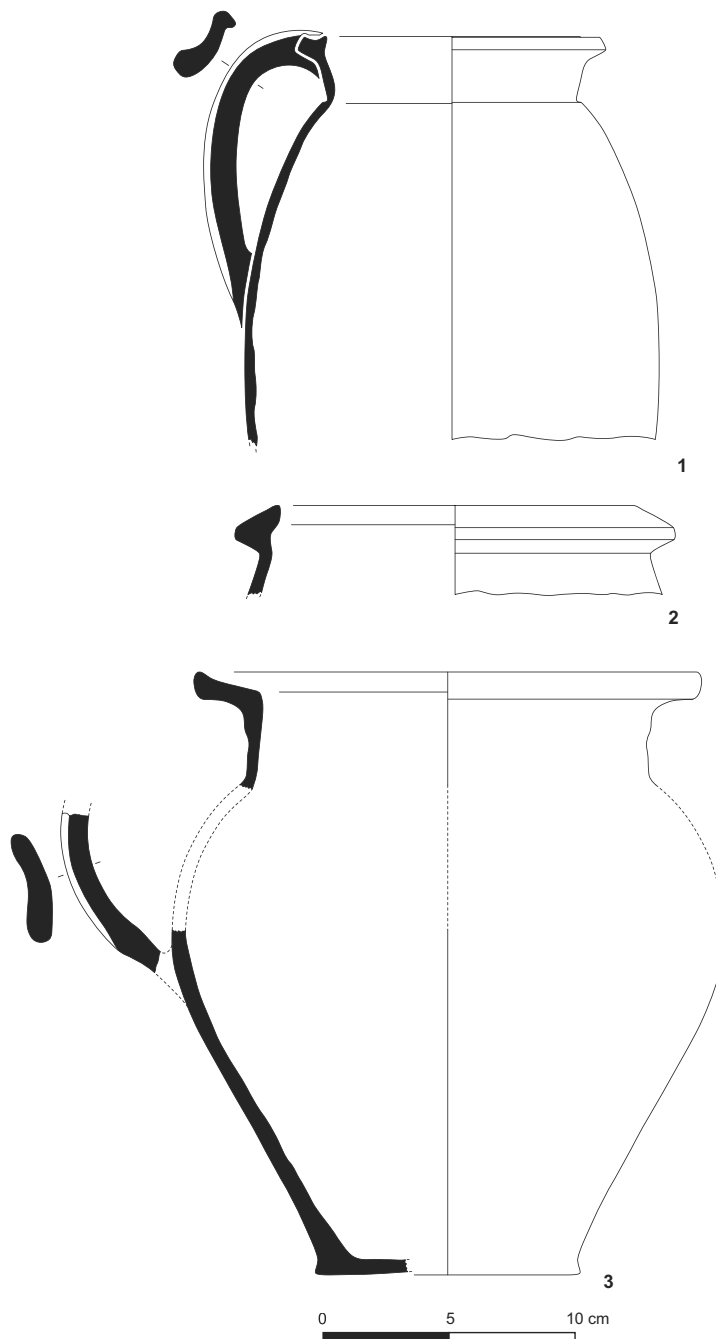


Fig. 60 : Les pots à beurre et à huile des XVI^e et XVII^e s. © P. Pibuit.

glacurée au cobalt apparaît au XVII^e siècle avant de disparaître au cours du siècle suivant (Poulet 1984, p. 154 ; Poulet 1998).

Plus raffinés, d'autres éléments de panses appartenant vraisemblablement à une gourde, en pâte grise douce glacurée au cobalt et à la cendre, ont été trouvés dans la couche du XVII^e siècle du fossé sud. Une gourde de même type a été découverte à Sourdun, dans le comblement d'une cave remblayée dans la seconde moitié du XVII^e siècle (Frichet, Frichet 1996, p. 116, pl. 1, n° 4). Deux

exemplaires retrouvés dans la partie supérieure du dépotoir sud sont glaçurés à la cendre. La plus petite de ces gourdes est presque entière et a été tournée d'un seul tenant ; la partie supérieure n'est donc pas moulée (fig. 51, n° 5 ; H. : 8 cm). La seconde, très incomplète est désignée comme « gourde de charretier » (Poulet 1984, p. 155) à cause de sa grande taille.

Outre ces gourdes, un goulot provenant du dépotoir du XVII^e siècle appartient peut-être à une forme fermée de type bonbonne.

► Les récipients de préparation

Parmi les récipients ayant servi à la préparation culinaire, on compte essentiellement des bassins et des plats à aile, auxquels s'ajoute une unique passoire provenant du dépotoir du XVII^e siècle (fig. 61, n° 1). Très incomplète, elle mesure 26 cm de diamètre. À pâte blanche, sa glaçure verte couvrant une surface externe légèrement engobée présente un aspect jaspé dû à l'altération. Trois bassins à bord débordant, à glaçure verte interne, proviennent du contexte du XVII^e siècle. Archéologiquement complet, le premier est à pâte rosée dont l'aspect est roulé ; le second est à pâte fine beige et glaçure verte « olivâtre » ; le troisième est à pâte blanche et son bord a un aspect cannelé. Ce dernier est très fragmenté, comme les autres récipients de préparation.

Un bassin presque complet, à pâte rosée et surface externe engobée, a été trouvé dans le dépotoir de l'entrée est (US 3028 ; fig. 61, n° 2 ; fig. 62). Il s'apparente aux bassins de production parisienne, répandus aux XVII^e et XVIII^e siècles, comme en témoigne le bassin peint par Chardin en 1738 dans un tableau intitulé *La ratisseuse* (Catalogue Chardin 1999, p. 238-241). Posé sur le sol au pied de la cuisinière, le récipient contient des navets qui baignent dans de l'eau. Les plats à aile, servant à la préparation et au service, abondent au XVII^e siècle. Plusieurs exemplaires à pâte blanche, glaçure interne couvrante et surface le plus souvent engobée (diamètre : 26 cm) ont été retrouvés dans le dépotoir du XVII^e siècle. Très usés et cassés, leur glaçure a le plus souvent disparu. Sur les sept récipients recensés, six sont archéologiquement complets. Les diamètres observables s'échelonnent de 24 à 30 cm, pour des hauteurs de 6 à 8 cm.

Un autre plat à aile provenant du même contexte, à pâte rosée avec inclusions de quartz noyés et glaçure vert-olive, est archéologiquement complet (US 3079). Un dernier provient de la couche 3002 (fig. 61, n° 5). Deux jattes complètes sont issues de la même production : la première, qui présente une surface externe engobée, provient du remplissage du XVIII^e siècle ; mais il s'agit d'une pièce réutilisée, comme le suggèrent des traces de découpes internes. On recense une jatte et un bassin à pâte fine beige et glaçure verte « olivâtre ».

Un récipient à bord rentrant et à fond plat, proche du bol, mais plus large et dépourvu de tenon, est dénommé « cadin » ou grande écuelle. Un exemplaire presque complet provient de la couche 3082 (ouv. : 25,5 cm ; fig. 61, n° 6). On aurait pu supposer qu'il s'agissait d'un récipient destiné à la table, mais ses proportions, en particulier sa profondeur, l'assimilent plus à la forme dite « cadin », destinée au service (Poulet 1984, p. 96). Six autres « cadins » incomplets, à pâte grise et glaçure au laitier brun, s'ajoutent à cet inventaire.

► La cuisson

Au XVI^e siècle, les aliments pouvaient être cuits dans différents types de récipients (fig. 63-66). Les coquemars, à fond plat et munis d'une anse, étaient des pots à cuire de capacité moyenne (3 à 4 litres). Les pots tripodes, également à anse unique, reposaient sur un fond à trois pieds. Enfin, les marmites, à fond plat, de grande capacité, étaient pourvues de deux anses facilitant leur préhension.

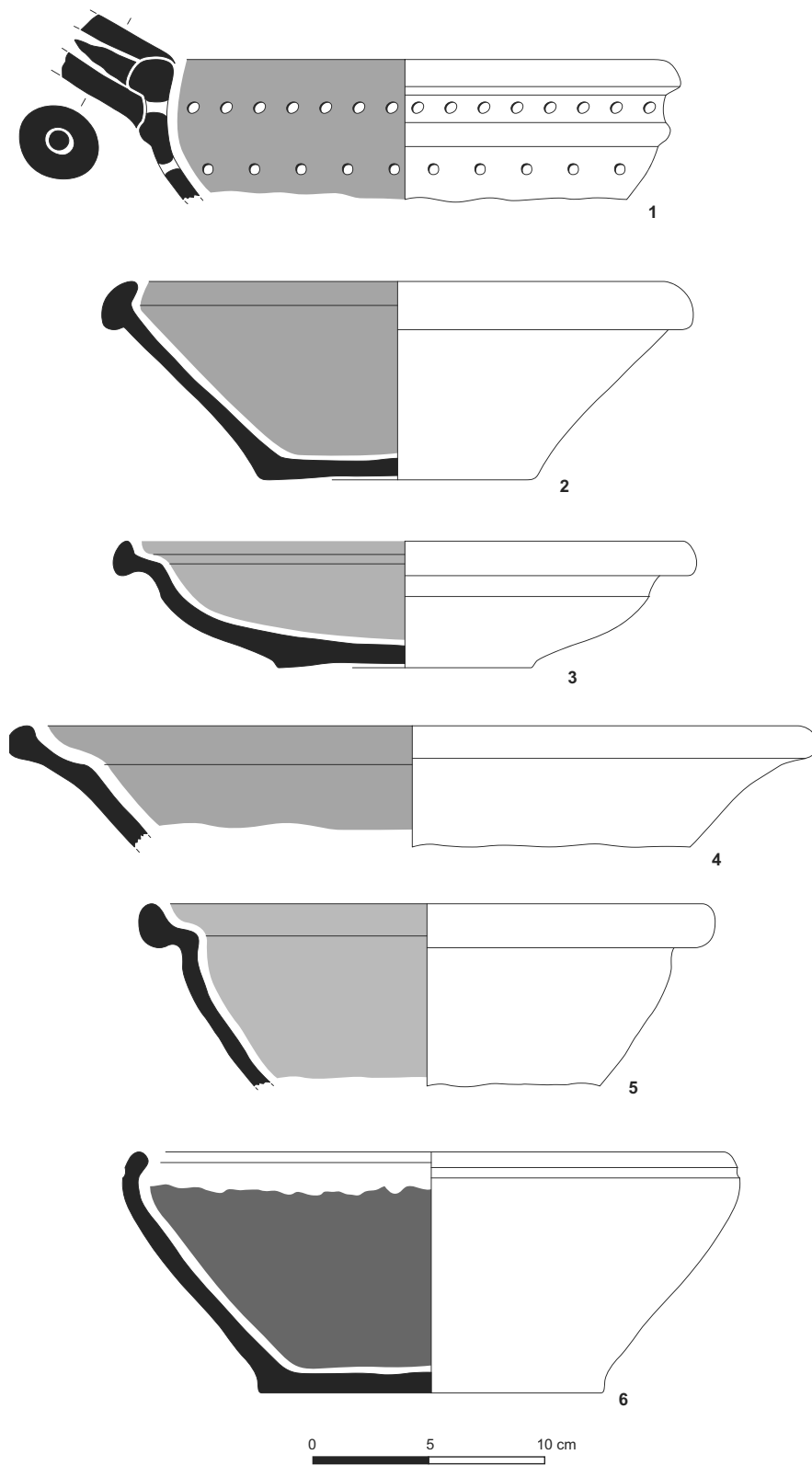


Fig. 61 : Les récipients de préparation © P. Pibuit.



Fig. 62 : Bassin glaçuré
© L. de Cargouët.

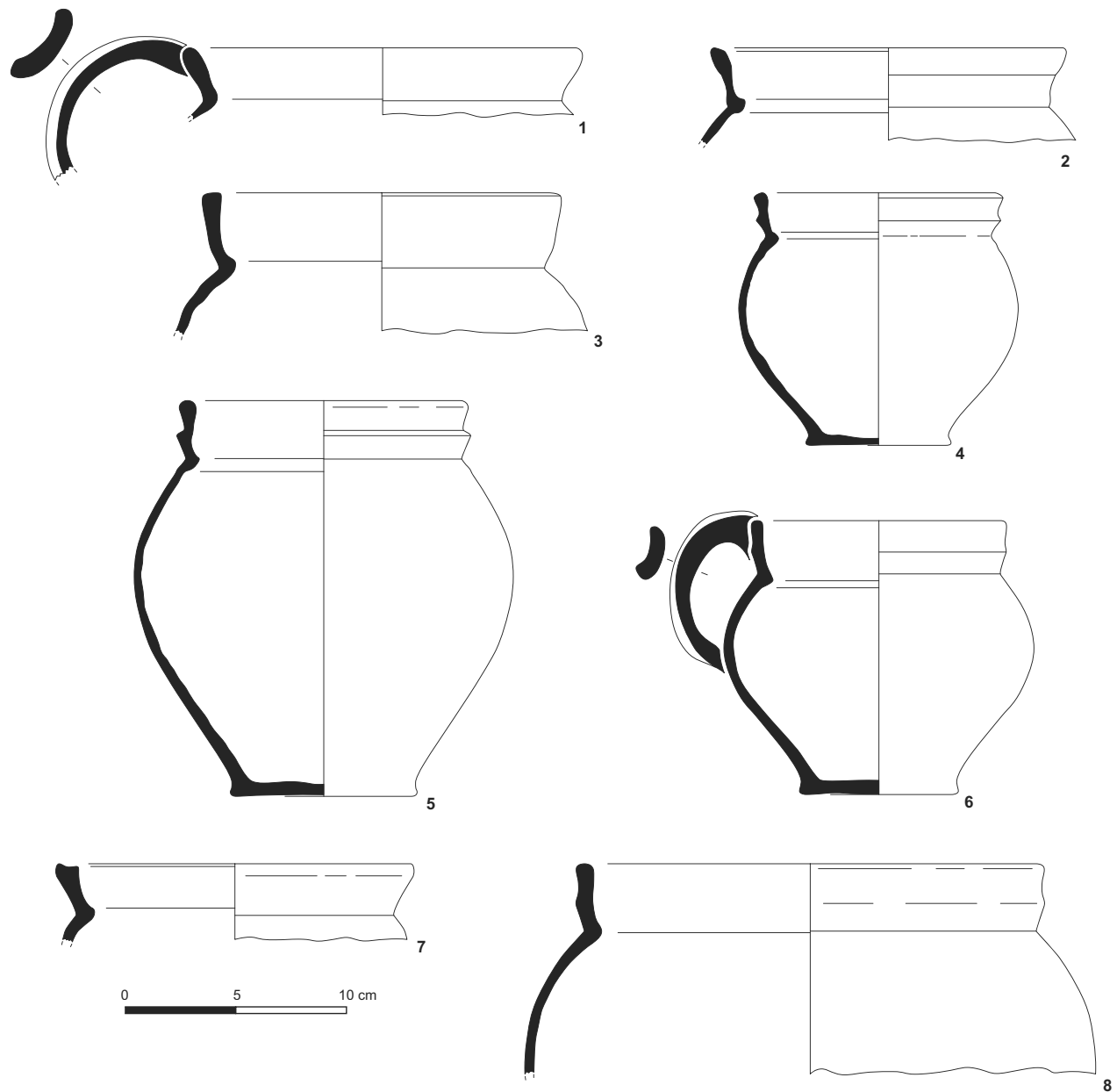
Sur le site de Varennes, le coquemar apparaît comme le principal récipient utilisé pour la cuisson des aliments au XVI^e siècle (Ravoire 2008c et 2009). Majoritairement de type à bord en bandeau (fig. 63, n^{os} 3-6), qu'ils soient à pâte beige (GT21), beige rougeâtre (GT27) ou blanche (GT11), les coquemars se retrouvent dans les contextes 1 et 2. Ce type de coquemars à bord en bandeau est attesté sur les sites du sud de l'Île-de-France, de Melun à Étampes. Quelques exemplaires à bord simple, d'un type répandu à Paris et dans une grande partie de la région parisienne, sont également attestés dans les deux contextes.

Plusieurs types de pâte se rencontrent pour les coquemars du fossé (contexte 1) : pâte beige sans glaçure (GT2), bistre sans glaçure (GT26), beige avec surface orangée et glaçure (GT22), et blanche avec glaçure (GT11) ou sans glaçure (GT1).

Les coquemars à pâte beige (GT2, GT26, GT22) sont au nombre de neuf. L'un d'entre eux, de petite taille (H. : 13 cm ; ouv. : 11,3 cm ; fond : 7 cm), à pâte bistre, est presque complet (3043, inv. 2 ; fig. 63, n^o 6). La partie opposée à l'anse a été fortement exposée au feu. Ce coquemar présente un bord à bandeau non saillant à extrémité arrondie (type F182), l'extremum de panse est médian et le fond est plat. L'anse en bandeau s'accroche sur la lèvre. On relève la présence de deux trous qui ont été effectués sous le bord après cuisson. Ce pot n'était pas glaçuré. La surface de plusieurs tessons présente des altérations brunes dues à l'enfouissement dans la vase.

Les autres coquemars de ce groupe sont très fragmentaires. Outre un bord à lèvre en bandeau avec anse, à pâte épaisse douce beige à cœur gris, plusieurs fragments de coquemars présentent un bord à lèvre simple (type F171) ; ils sont datables de la première moitié du XVI^e siècle. Leur pâte est beige grisâtre (fig. 63, n^{os} 1-2), beige (fig. 63, n^o 8), bistre (fig. 63, n^o 3) ou beige à surface orangée, avec une tache de glaçure verte sur le haut de panse, imitant les productions parisiennes.

Les coquemars à pâte blanche, au nombre de six, sont à l'état de fragments de bords et de fonds sauf deux individus. Le premier est de petite taille (H. : 12 cm ; ouv. : 11 cm ; fond : 6,4 cm), à pâte douce blanchâtre sans glaçure (3043, inv. 4 ; fig. 63, n^o 4 ; fig. 64). Datable du milieu du XVI^e siècle, il présente les mêmes caractéristiques que le coquemar à pâte beige précédent (bord à bandeau, traces d'exposition au feu, altérations brunes). Le second exemplaire est du même type que le premier, mais plus grand (H. : 18 cm ; ouv. : 15 cm ; fond : 8,2 cm). Sa pâte est blanchâtre à surface légèrement orangée (lissage à mains mouillées) et sans glaçure (3043, inv. 6 ; fig. 63, n^o 5). La surface externe présente un effet de coup de feu. On relève également un bord du même type. Deux fragments de coquemar, dont un à lèvre simple épaissie (type F174), présentent une pâte blanche à glaçure verte et un fond à glaçure jaune, noircie au contact du milieu d'enfouissement.



Les coquemars étaient nombreux dans la cave (contexte 2 ; fig. 65). On recense des pâtes beige-chamois (GT26), brun-rouge à orangée (GT27), crème ou beige engobée (GT23), blanche à glaçure (GT11) et enfin une pâte fine crème (GT21). Un petit coquemar archéologiquement complet, à paroi fine grise, dont la surface a viré à l'orangé-brun à cause de l'usage, présente une perforation intentionnelle sur la panse (fig. 65, n° 6). Un coquemar à pâte beige chamois et à bord en bandeau (type F182) est en tout point identique aux exemplaires provenant des latrines 3 de Blandy-les-Tours, datées de la seconde moitié de XVI^e siècle (Ravoire 2002a). Sa forme peut être comparée à celle du coquemar à pâte blanche du contexte 1 (3043, inv. 4).

Fig. 63 : Vaisselle culinaire : les récipients en pâte commune glaçurée du milieu du XVI^e s. © P. Pibuit.



Fig. 64 : Coquemar © L. de Cargouët.

Les coquemars à pâte brun-rouge (GT27) sont au nombre de cinq. Extrêmement incomplet et fragmentaire (53 NR), l'un d'eux présente une pâte contenant des fragments calcaires très petits et épars, une surface externe brune (GT27b ; ouv. : 18 cm ; fond : 11 cm ; fig. 65, n° 5). La paroi est épaisse (5 mm) et le bord à lèvres simple, éversé, à terminaison triangulaire épaissie à gorge (type F172 ; Ravoire 2006a). Un coquemar assez semblable a été trouvé au château de Blandy-les-Tours, dans un dépotoir des XVI^e-XVII^e siècles (Gaxatte 1996, fig. 3, n° 10). On trouve en outre trois bords de coquemars à pâte de couleur rougeâtre à grise, avec et sans glaçure verte, dont le bord est en bandeau court, et un fond de coquemar ou de marmite retaillé à 4 cm du plan de pose, à pâte épaisse rouge orangée. Un fond à pâte rougeâtre présente une perforation volontaire de 1 cm de diamètre (US 3102).

Une quinzaine de coquemars à pâte blanche a été recensée. Le seul exemplaire archéologiquement complet présente de nombreuses lacunes (64 NR ; inv. 10 ; fig. 65, n° 9). Son bord (non représenté) forme un bandeau non saillant à extrémité aplatie (type F181). La partie interne du fond porte des traces de glaçure verte. Des coulures de glaçure verte sont également visibles sur la face externe, qui est fortement desquamée. L'intérieur présente quelques dépôts qui semblent de nature organique. Ce coquemar est haut, avec un extremum de panse placé aux trois-quarts du vase. Des autres exemplaires ne subsistent que des fragments, dont on dénombre neuf bords de type à bandeau, trois bords simples et un fond. Un bord de coquemar, de forme éversée à gorge interne, est à pâte blanche, surface jaunâtre et glaçure partielle interne (inv. 20 ; fig. 65, n° 13). Un coquemar dont le fond manque est à pâte fine blanche, surface externe jaunâtre, avec glaçure brillante à l'intérieur et partielle à l'extérieur (inv. 19 ; fig. 65, n° 11). Un autre exemplaire, dont manque également le fond, présente un bord en bandeau semblable à celui des pots tripodes (inv. 21, US 3102 ; fig. 65, n° 10). La glaçure externe est mal dissoute sur les trois quarts de la pièce et l'intérieur est glaçuré.

Enfin, divers fragments de coquemars en productions variées ont été relevés dans cette cave : une partie inférieure de récipient de type coquemar, à pâte orangée très cuite (aspect externe grésé, alors qu'il ne s'agit pas d'un grès), surface externe orangée marbrée de brun, surface interne jaunâtre (nombreuses inclusions de quartz roulés ; US 3102). Une partie supérieure de coquemar à

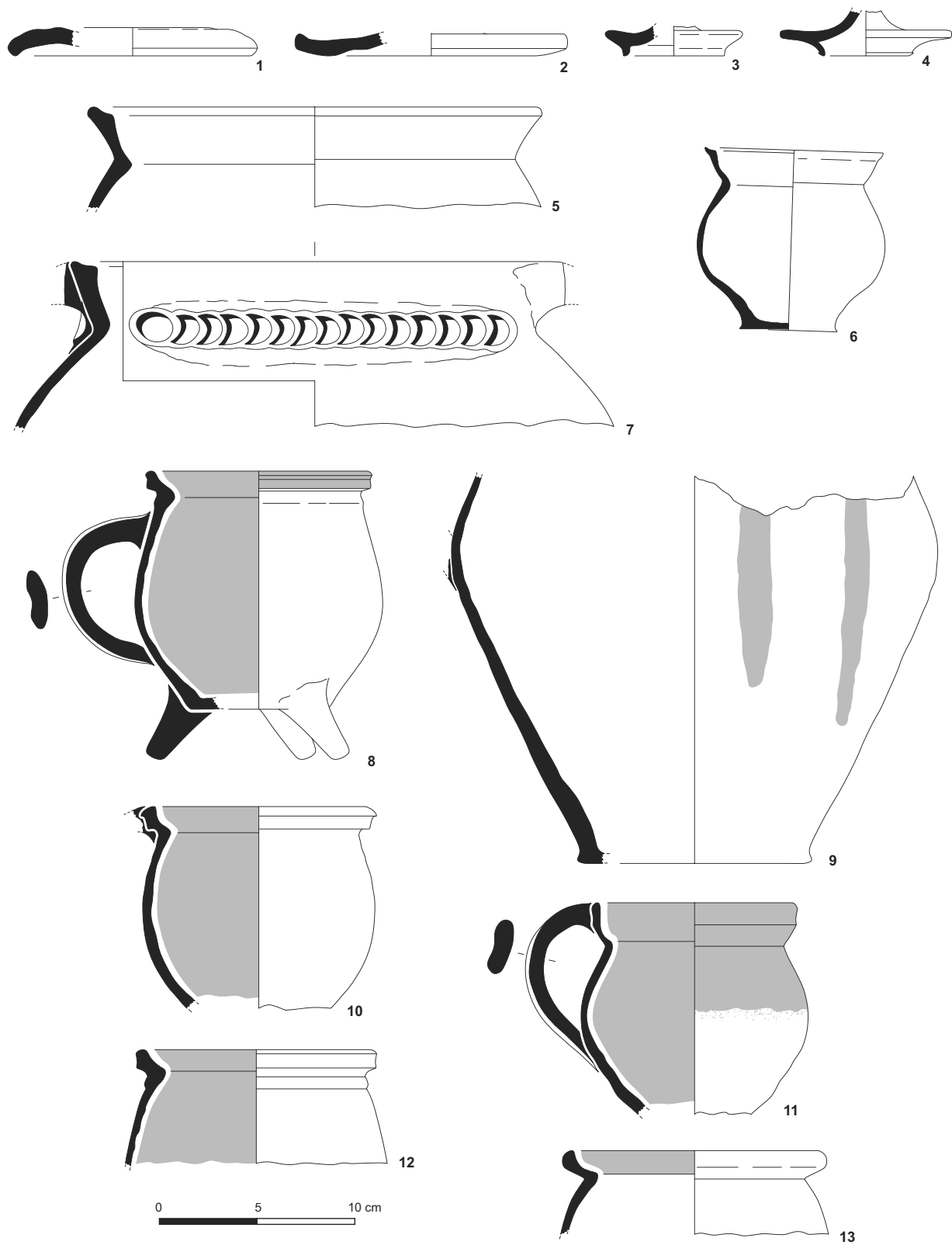


Fig. 65 : Vaisselle culinaire : les récipients en pâte commune glaçurée de la fin du XVI^e s. © P. Pihuit.

pâte sableuse rosée et surface orangée présente un bord en bandeau. Quatre bords de coquemars de type F182 sont à pâte fine rosée à surface interne, jaune externe et à pâte rosée à cœur crème (US 3102). Un bas de panse de coquemar (?) est fait d'une pâte jaunâtre à cœur rose, très riche en inclusions de quartz visibles, dont la surface externe est engobée rouge. Une partie supérieure de coquemar est à pâte crème à cœur localement rosé (coup de feu; US 3019). Deux bords sont à pâte blanc crème légèrement rosé, un bord et une anse à bord en bandeau à pâte fine crème (US 3019). Deux bords et anse de coquemars, de production parisienne, présentent une pâte sableuse crème et un engobe rouge, datables du milieu du XVI^e siècle (US 3102).

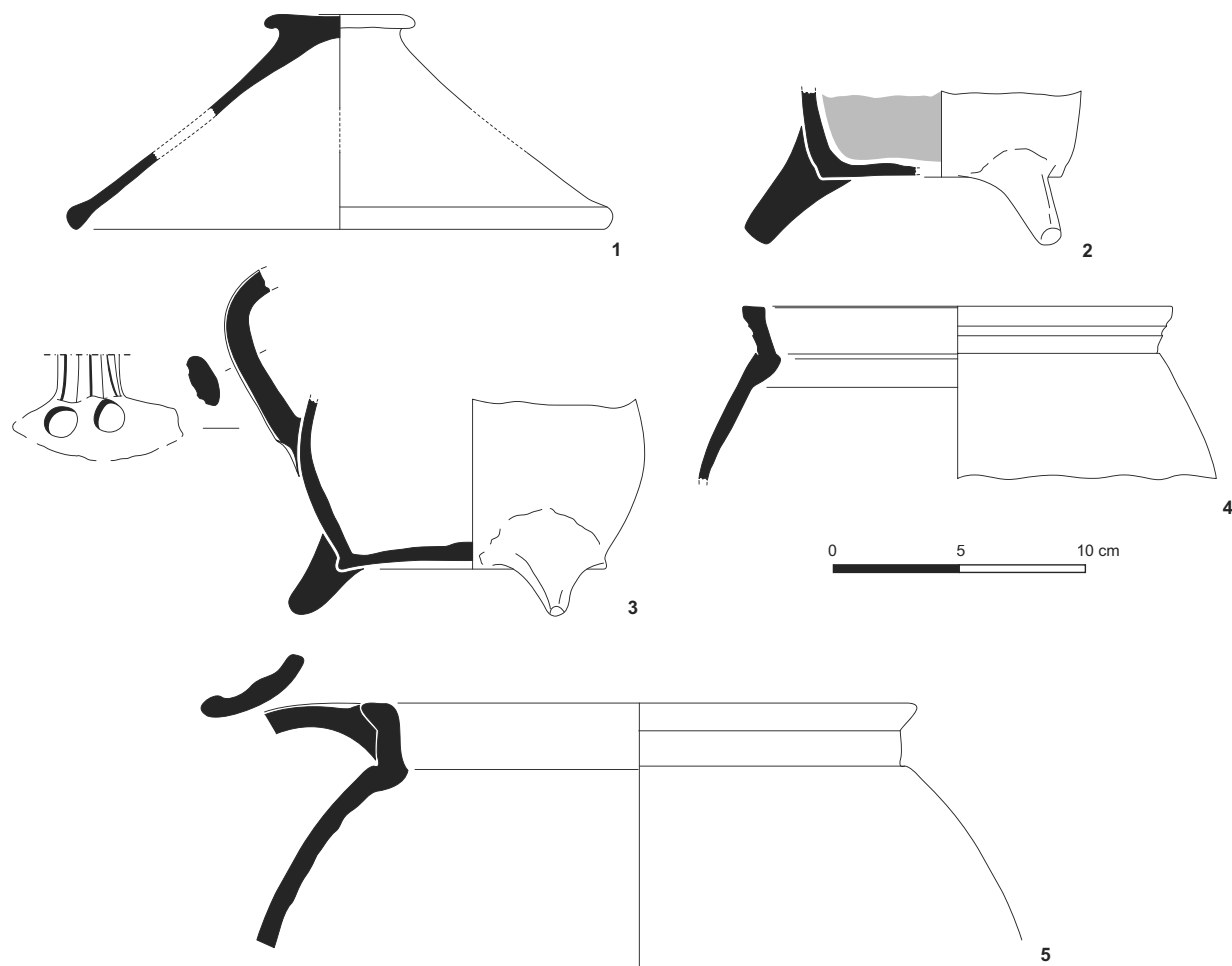
Destinés à couvrir des coquemars de petite taille, trois couvercles proviennent également de la cave (US 3019). L'un, à bord simple, est à pâte jaunâtre avec inclusions visibles et cœur rose (inv. 25; fig. 65, n° 2). Deux sont à bâte: le premier est à pâte crème surcuite (4 NR; inv. 23; fig. 65, n° 4); le second à pâte rosée à cœur crème (inv. 24; fig. 65, n° 3). Un fragment convexe pourrait également avoir appartenu à un couvercle (fig. 65, n° 1).

Les marmites n'ont été retrouvées que dans la cave. L'absence de pieds indique que leurs fonds étaient probablement plats. Parmi les fragments retrouvés, figure une partie supérieure de marmite à bord haut, éversé et rectiligne (inv. 11, US 3102, fig. 65, n° 7). Les deux anses opposées manquent. Sa pâte épaisse (5 à 7 mm) et dense est de couleur rouge brique; elle contient des inclusions de quartz de taille moyenne et des inclusions calcaires, parfois assez grosses, qui sont visibles en surface. De ce fait la surface présente un aspect « cratérisé » (GT27b). La surface externe engobée apparaît localement très brunie. Un décor de lunules emboîtées estampées souligne la liaison du col avec la panse; une glaçure verte en coulure est visible sur les éléments conservés. Par ailleurs, on recense un bord à petit bandeau de marmite à pâte beige rougeâtre, datable du premier quart du XVI^e siècle.

Le pot tripode n'est présent que dans le contexte 2 (cave). Il se distingue du modèle parisien par son anse sans tenon, qui est simplement posée à l'épaulement: mais comme ce dernier, il est de petite taille (les exemplaires du XVII^e siècle étant généralement plus grands). Les pots tripodes sont au nombre de quatre, dont un seul est archéologiquement complet (fig. 65, n° 8). On compte encore un bord à pâte grise (réduite) avec glaçure partielle externe et couvrante interne (fig. 65, n° 12), une base de petit pot tripode à pâte sableuse crème et surface beige à glaçure interne jaune orangée et deux fragments de pot tripode (type F42) à pâte gris beige parisienne, datables des dernières décennies du XVI^e siècle.

Contrairement au siècle précédent, les pots à cuire se raréfient considérablement au XVII^e siècle, sans doute avantageusement remplacés par de la vaisselle en métal. Les quelques récipients tardifs retrouvés dans le fossé sud sont des pots tripodes et des couvercles. Trois pots tripodes pourvus d'une glaçure interne verte, à pâte grise, auraient été produits localement (?), tandis qu'un exemplaire à pâte beige est une production parisienne (inv. 34). Un pot incomplet est très brûlé.

On trouve également un pot tripode incomplet en grès de la Puisaye (fig. 66, n° 3). Ce récipient était largement utilisé en Puisaye au XVIII^e siècle comme pot à châtaignes et était fabriqué dans une gamme étendue de volumes dont de très gros (Poulet 1984, p. 116, type IIbB9). D'après M. Poulet, l'anse moulurée avec dépression digitée est une caractéristique technique des productions de la Puisaye au XVIII^e siècle. Pourtant, notre exemplaire provient d'une couche du XVII^e siècle (3079). L'absence de laitier à l'intérieur plaide de surcroît en faveur



d'une telle datation. S'ajoutent à cet inventaire trois couvercles coniques à bouton à pâte fine blanchâtre (inv. 51 ; fig. 66, n° 1), à pâte crème (inv. 49) et à pâte crème à surface externe rougeâtre (inv. 50), qui proviennent du même contexte que les pots tripodes. Des pots de type coquemar en grès du Puisaye sont également attestés (fig. 66, n°s 4-5).

Au XVIII^e siècle, les pots à cuire en terre cuite sont de plus en plus rares dans le dépotoir du fossé et absents des fosses de la cour de la ferme. On ne recense qu'un fragment supérieur de pot tripode à pâte sableuse rosée et glaçure interne marron (fig. 66, n° 2), qui provient des couches supérieures du dépotoir, ainsi que la partie supérieure d'un couvercle conique à bouton, à pâte beige (inv. 38). Au XVIII^e siècle, on peut donc supposer que la vaisselle culinaire en terre cuite fut massivement remplacée par une batterie de récipients en métal, particulièrement abondants dans les deux inventaires de 1722 et 1762.

Aucun des inventaires ne mentionne en revanche de céramiques. Seules les mentions d'« ustensiles » dans une armoire et d'« étagères » laissent supposer que des récipients en terre cuite pouvaient être présents. La vaisselle était certainement disposée sur le dressoir « composé de onze planches de différents vieux bois », qui se trouvait, sans doute par manque de place, dans la pièce avec le fournil.

Fig. 66 : Vaisselle culinaire du XVII^e siècle © P. Pihuit, sauf n° 5 © A. Delor-Ahu.

Verres à boire et autres bouteilles (H.C.)

Le mobilier en verre constitue un mobilier un peu particulier. Peu fréquent dans les contextes médiévaux, son usage s'est très nettement développé à l'époque moderne, notamment pour le stockage des vins et le transport. Sa présence nous éclaire sur les manières et le service de table, grâce à la présence de la gobeletterie. Elle nous renseigne aussi sur l'évolution de la consommation des boissons (vin, cidre, bière, poiré) en rapport avec la multiplication des bouteilles, abondantes sur le site, surtout pour le XVIII^e siècle.

La verrerie qui nous est parvenue est très fragmentée et lacunaire. Elle est formée pour moitié de verre plat, pour un quart de grosses bouteilles et pour le dernier quart de gobeletterie, fioles et verres à boire. Aucun n'est complet, même archéologiquement. Les objets les plus anciens datent du XVI^e siècle (US 3043, entrée est), mais la majeure partie d'entre eux datent du XVIII^e siècle.

► Bouteilles

Le site a livré de nombreux morceaux de bouteilles en verre épais et verdâtre. Aucune bouteille n'est complète. Dans l'ensemble des couches réunies, on dénombre 11 fonds et 8 cols. Ces fortes bouteilles datent de l'époque où l'on commençait à conserver le vin en bouteille plutôt qu'en tonneau. Cette évolution intervint vers le milieu du XVII^e siècle, mais les bouteilles retrouvées sur le site sont surtout attribuables au XVIII^e siècle (fig. 67).

Les Anglais commencèrent à produire des bouteilles dites fortes, en verre noir, dans des fours chauffés au charbon, à partir des années 1630. Des bouteilles analogues, dites anglaises, furent fabriquées en France, à Folembray dans l'Aisne, dès le début du XVIII^e siècle. La forme n'était pas encore spécifiquement réservée au commerce du vin. Par contre, l'État contrôlait la capacité et le poids des bouteilles. En 1735, la contenance officielle fut fixée à une pinte de Paris (0,8 à 0,83 l), les bouteilles dites fortes devant peser 32 onces soit 960 g (Champenoises 2000, p. 11, 25). La forme moderne de la bouteille champenoise mit un siècle à être élaborée, si bien qu'au début du XVIII^e siècle, il est encore impossible d'affirmer que les récipients en forme de « poires » ou de « pommes » contenaient spécifiquement du vin de Champagne.

► Verre émaillé

L'objet le plus intéressant et le plus ancien est un verre mis au jour dans l'entrée est (3043 ; fig. 68). La coupe et le pied de ce grand verre sur piédouche sont tellement oxydés que la coupe est devenue opaque. Elle est couverte d'une pellicule jaunâtre et ses filets d'émail, sans doute blancs à l'origine, sont devenus brun foncé. La coupe est décorée de deux séries de filets horizontaux et d'autres en forme d'arcades, qui se prolongent jusque sur le pied. Celui-ci est refoulé et renforcé par un cordon dentelé travaillé à la pince, qui surélève l'ensemble du verre. Aucun collage n'est possible entre la coupe et le pied. Les éléments de comparaison portent en outre un autre filet ondulé au milieu du pied. Bien que cette forme ne soit pas fréquente, plusieurs exemplaires similaires ont été découverts dans une vaste zone du nord de la France. Un exemplaire presque complet, découvert à Meaux, présente un décor émaillé identique et un pied refoulé orné d'un filet (Hamadène 1992, p. 126). Un verre trouvé à Metz, presque identique bien que plus petit, puisque sa hauteur restituée n'excède pas 12,4 cm, présente un décor de filets se prolongeant sous le pied (Brunella, Cabart 1990, p. 242 ; Cabart 1996, p. 90).

D'un point de vue formel, on peut établir un parallèle avec une coupe sans pied identifiée à Dordrecht, Torenstraat aux Pays-Bas (Henkes 1994, p. 103).

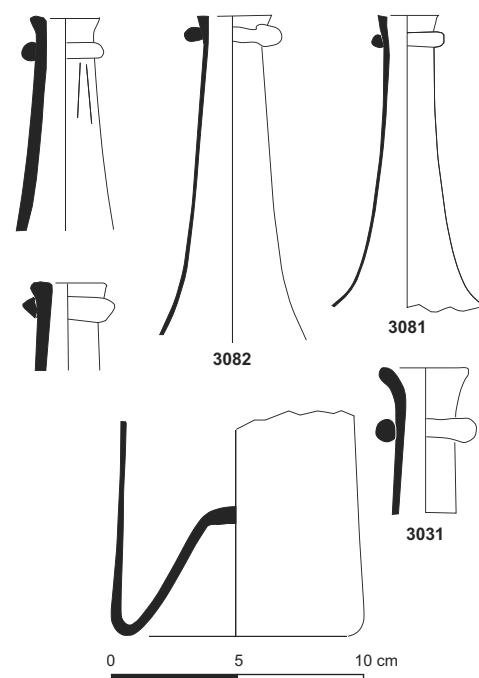
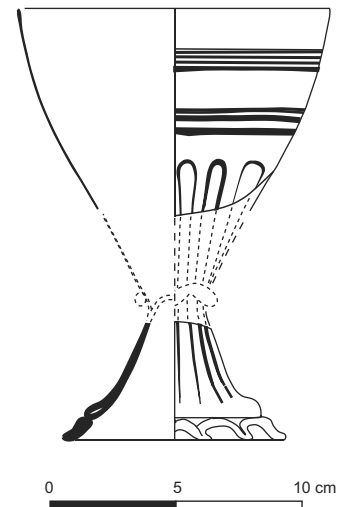
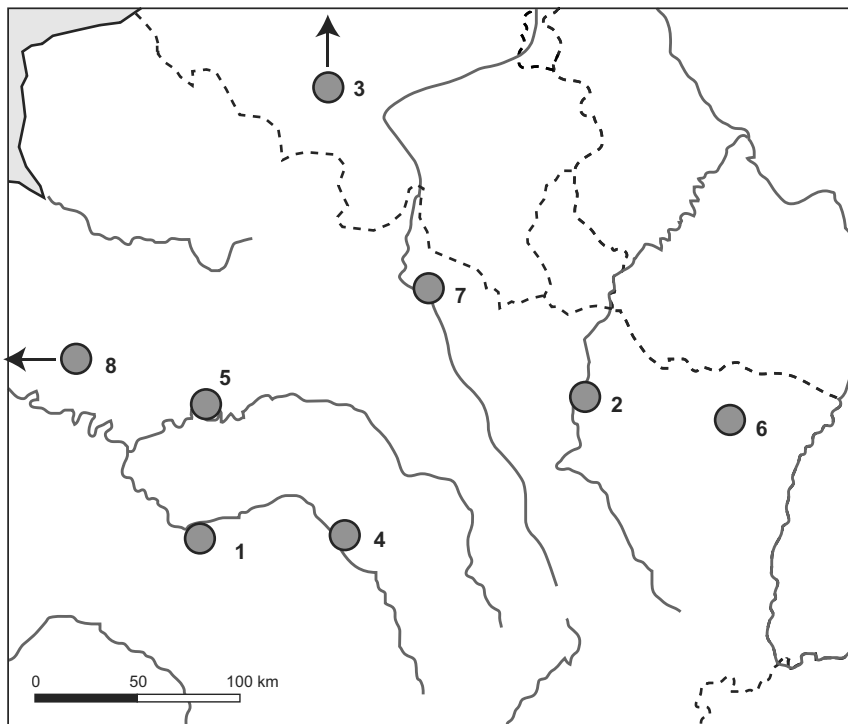


Fig. 67 : Bouteilles de Varennes-sur-Seine
© H. Cabart.



D'autres exemplaires plus ou moins bien conservés ont également été trouvés à Troyes, dans l'Aube, dans une latrine (fouilles de la rue du Palais-de-Justice; Cabart 2009), à Sarrebourg en Moselle (fouilles N. Meyer rue de la Paix, inédit), à Rouen en Seine-Maritime (Barrera 1990, n° 47), et au château fort de Sedan (inédit). Pour le pied, on peut souligner une certaine ressemblance avec des verres de Martigues et de Saint-Vulbens, datés de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle (Foy, Sennequier 1989, p. 281-282).

Fig. 68 : Le gobelet émaillé de Varennes-sur-Seine et carte de répartition des objets identiques. 1. Varennes-sur-Seine (77); 2. Metz (57); 3. Dordrecht (Hollande); 4. Troyes (10); 5. Meaux (77); 6. Sarrebourg (57); 7. Sedan (08); 8. Rouen (76) © H. Cabart.

► Gobelets et fioles

La couche 3043 contenait également deux pieds refoulés du XVI^e siècle. Ils appartenaient à deux gobelets respectivement bitronconique et biconique en verre verdâtre oxydé (fig. 69). À ces pieds peuvent correspondre une coupe transparente incolore à déformation moulée horizontale et un tesson de coupe à décor moulé de côtes verticales. Ces formes, courantes dans le nord de la France, ont été identifiées à Orléans (Barrera, 1987, pl. 12-16), à Metz (Bourger, Cabart 1990, p. 129), à Troyes (Cabart 1987, p. 116) ou à Meaux (Cabart 1992, p. 117).

Les autres formes sont plus tardives et proviennent de verres à boire du XVII^e siècle. Le pied de la couche 3083 est formé d'un bouton côtelé, dont la partie supérieure, aplatie à la pince, a l'aspect d'un petit plateau sur lequel est soudée la coupe. On trouve de nombreux parallèles du XVII^e siècle en Champagne, comme à Troyes (Cabart 1987, n°s 10 et 13) et à Châlons-en-Champagne (Cabart 1983, n° 56 p. 257; Cabart 1986, n° 8, p. 130; Derouard 1986, fig. 3). Le gobelet des couches 3081-3082, avec ses côtes torsées, peut être comparé à un exemplaire du XVII^e siècle trouvé à Breda en Hollande (Henkes 1994, p. 149, n° 34.3). Un pied balustre plein de la couche 3089 est identique à des pieds provenant de Montbéliard (Goetz 1990, fig. 3 et p. 189) et de l'atelier

de Pologne à Châtrice (Jannin 1990, fig. 1). Furent également mises au jour une petite fiole moulée, que sa taille réduite destinait à contenir un médicament (Henkes 1994, p. 330), et une coupe à décor de grains d'orge attribuée au début du XVIII^e siècle (Bellanger 1988, p. 484).

Ce site rural livre relativement peu de mobilier en verre, au regard des quantités mises au jour pour les XVI^e et XVII^e siècles en milieu urbain. Bien qu'elles soient peu abondantes, la gobeletterie et les bouteilles, qui constituent l'essentiel du verre présent sur le site, confortent l'idée d'une certaine diversification de la vaisselle de table, puisque la verrerie côtoyait la céramique et l'étain. La fragmentation du mobilier témoigne d'un rejet des objets en fin de vie, soit directement dans le fossé, soit sur les espaces de fumure, mêlés aux autres déchets, qui pouvaient ensuite être rejetés dans le fossé ou épandus dans les champs. Il est possible d'envisager qu'une bonne partie du verre brisé ait été récupéré pour être recyclé. La vaisselle de table en verre n'apparaît pour ainsi dire pas dans les inventaires après décès. Même lacunaire, les données archéologiques mettent en évidence une certaine diversité de la vaisselle de table, du premier quart du XVI^e siècle à la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les bouteilles semblent plus fréquentes pour les XVII^e et XVIII^e siècles, mais la vaisselle de table la plus significative d'une certaine aisance sociale, notamment les verres à pied refoulés émaillés, concerne surtout le XVI^e siècle. Encore représentés dans l'échantillon attribué au XVII^e siècle, les éléments de gobeletterie semblent en revanche quasiment disparaître au XVIII^e siècle, alors même que les bouteilles de vin deviennent omniprésentes.

La présence de verres décorés marque un certain souci décoratif et la rareté des occurrences amène à se demander si ces pièces peuvent constituer quelques éléments de luxe dans un quotidien plus rustique.

Batterie de cuisine et mobilier métallique (V.L.)

Le mobilier métallique exhumé est essentiellement lié à la batterie de cuisine, aux modes de préparation culinaire et de cuisson. La vaisselle est absente du corpus archéologique. Il est composé de 21 individus pour la phase XVI^e siècle, soit un tiers du corpus de la batterie de cuisine de cette phase (fig. 70, 71).

Les ustensiles sont représentés par un manche de cuillère en fer (n° 113, 12,85 cm; seconde moitié du XVI^e siècle), une louche en fer (n° 88, 23,15 × 7,75 cm; XVI^e-XVII^e siècle), un fragment de manche de cuillère en alliage cuivreux (n° 54, 3,9 cm; seconde moitié du XVI^e siècle), une dent de fourchette à chaudron (n° 128, 4,4 cm; seconde moitié du XVI^e siècle) et le manche d'une pelle à feu ou d'un tisonnier (n° 116, 26,3 cm; seconde moitié du XVI^e siècle).

Les deux manches de cuillère (nos 113 et 54) sont issus du même niveau d'abandon de la structure 3019. Toutefois, leurs caractéristiques morphologiques renvoient vers des horizons chronologiques différents. Le manche en alliage cuivreux se compose d'une tige de section quasi ovale à méplats latéraux, dont l'extrémité est parée d'une moulure ovoïde, bordée d'une moulure transversale. Au XVI^e siècle, les manches des cuillères disposent majoritairement d'une section rectangulaire (Legros 2001b; Egan 1998, p. 113, fig. 103) à pans latéraux convexes à plusieurs arêtes saillantes. Dans certains cas, le manche peut arborer une section hexagonale irrégulière, et plus rarement rhomboïdale. Ces cuillères présentent toutes un cuilleron ovale, dont la forme générale ressemble à une goutte. Les caractéristiques de l'exemplaire de la ferme du Colombier permettent de le rapprocher des cuillères en usage au XV^e siècle,

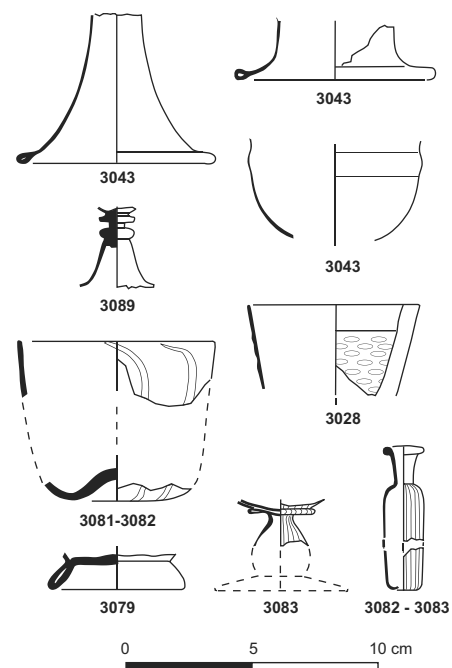


Fig. 69 : La gobeletterie de Varennes-sur-Seine © H. Cabart.

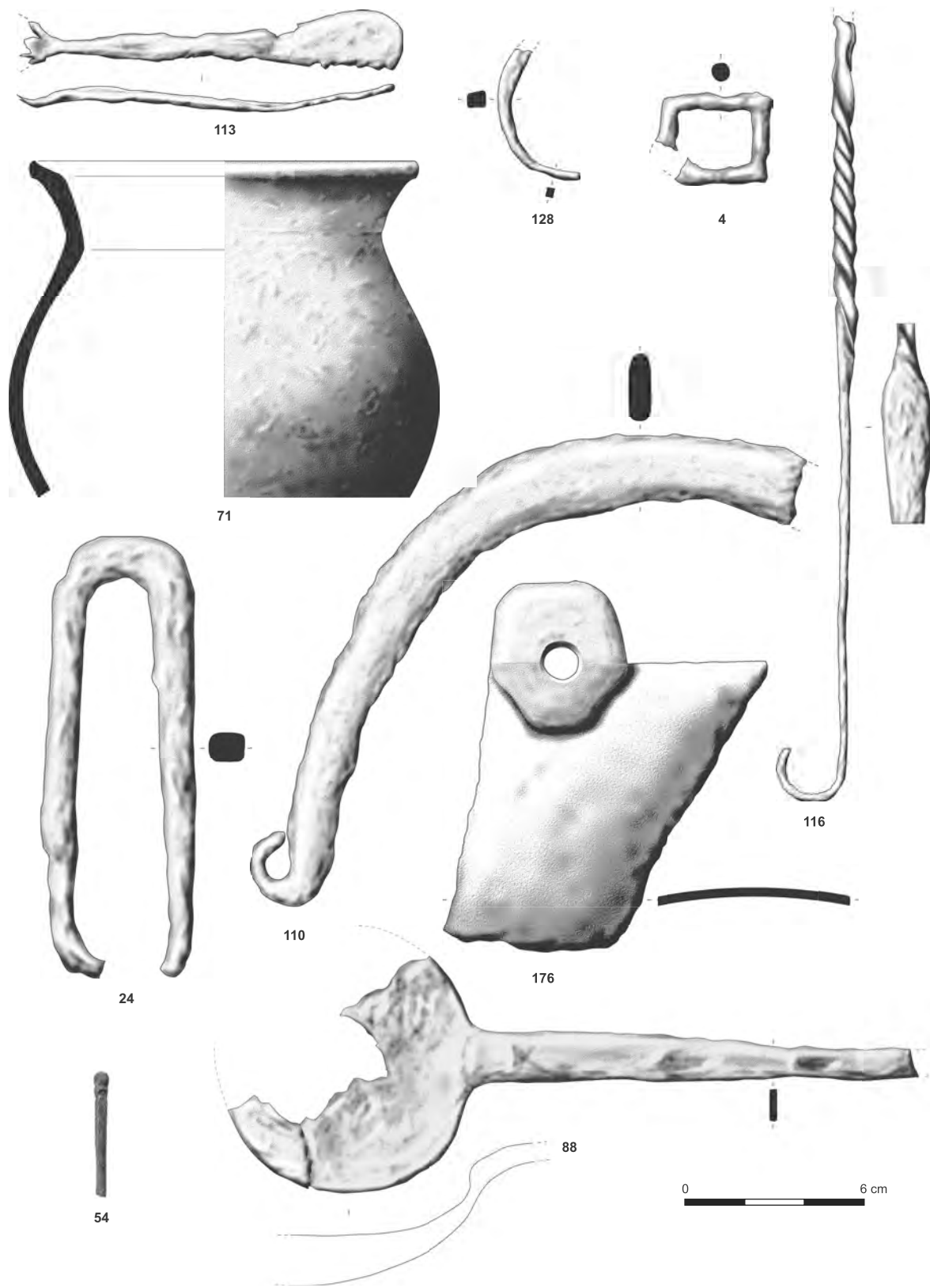


Fig. 70: Mobilier métallique du registre culinaire © V. Legros.

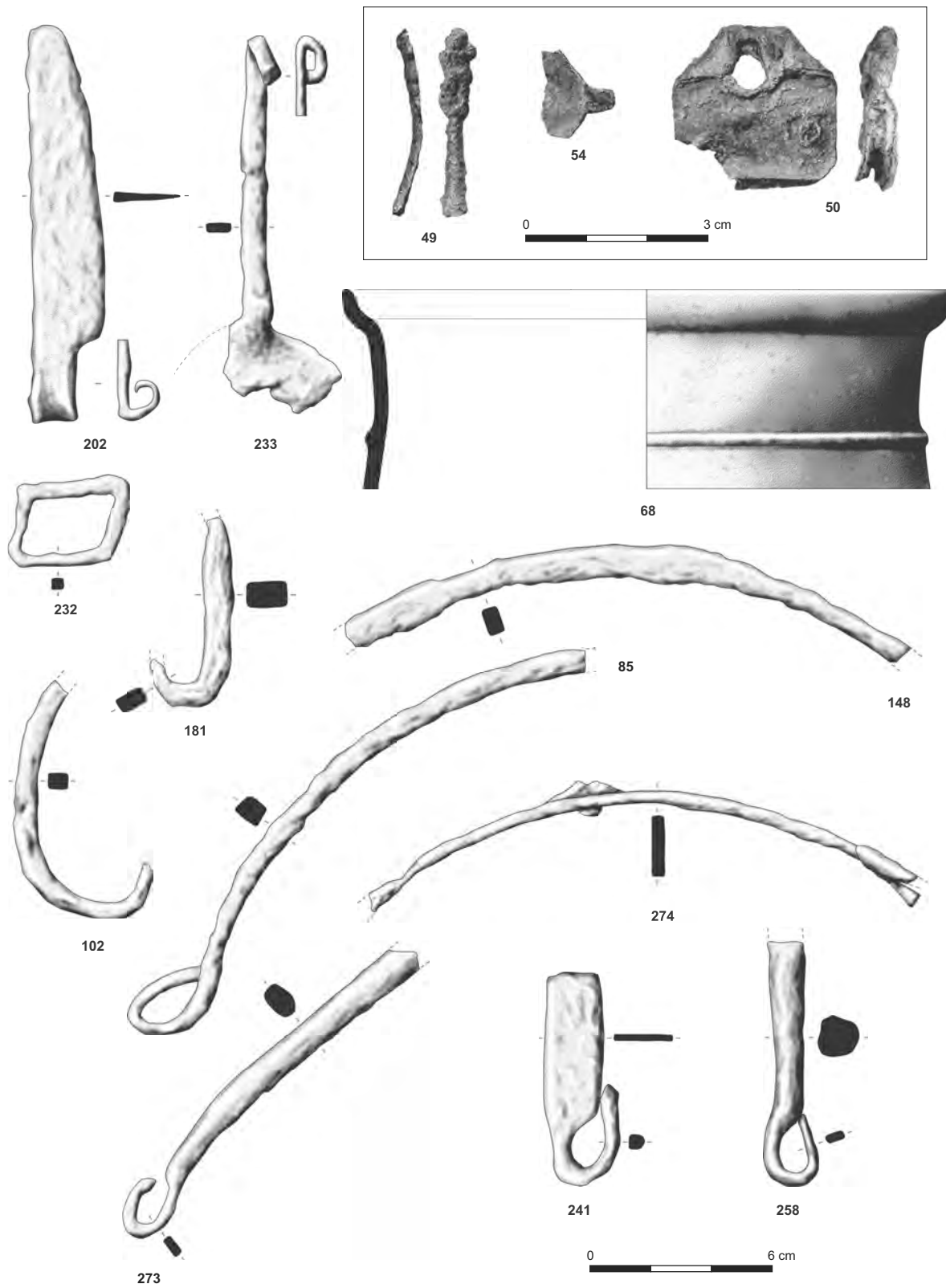


Fig. 71: Mobilier métallique du registre culinaire © V. Legros.

confectionnées en bronze ou en cuivre, plutôt qu'en étain, dont l'emploi se généralise au XVI^e siècle. Un second critère chronologique réside dans la terminaison du manche qui, dans notre cas, est peu développé, alors que les cuillères du XVI^e siècle disposent d'une extrémité très travaillée et souvent plus volumineuse. La seconde cuillère, datée de la seconde moitié du XVI^e siècle, dispose en revanche d'un manche dont la configuration oblongue de section plate, légèrement évasée vers l'extrémité, n'apparaît pas avant le début du XVIII^e siècle. La configuration de cet exemplaire ressemble en tous points à nos cuillères à soupe contemporaines, dont l'usage semble s'établir vers le début du XVIII^e siècle, au cours duquel leur présence devient quasi exclusive pour le service de table.

Le mobilier de la phase des XVII^e et XVIII^e siècles comporte deux fragments de cuillères en bronze (n^{os} 49 et 54) issus des niveaux du XVII^e siècle. Le manche n^o 49 présente une section semi-lenticulaire et une moulure anthropomorphe sur son extrémité. Cinq cuillères de ce type sont recensées dans le département de l'Oise : quatre figurent dans le corpus du mobilier métallique issu des fouilles préventives d'un établissement rural d'époque moderne à Verberie (Legros 2001b, t. I, p. 108, fig. 59 bis), au lieu-dit « la plaine d'Herneuse » (Bruley-Chabot 2007), et la cinquième appartient aux collections du musée Antoine Vivenel de Compiègne (Legros 2001b, t. IV, pl. 57, n^o 300). Cette dernière, de taille moyenne (13,7 cm × 4,1 cm), ainsi que la cuillère n^o 1 de Verberie (13,8 cm) présentent toutes deux des caractéristiques morphologiques et sémiologiques identiques au manche découvert sur le site de la ferme du Colombier. Ces analogies laissent entrevoir l'existence possible d'un atelier de production localisé dans le Bassin parisien, comme le suggère la présence de cuillères semblables à Meaux (Magnan 1992). L'abandon de la ferme de Verberie au début du XVIII^e siècle et l'association de ces quatre cuillères à la dernière phase d'occupation du site permettent de proposer une datation entre le milieu du XVII^e et le début du XVIII^e siècle. Quant au fragment de cuillère n^o 54, il présente tous les critères techniques des cuillerons généralement associés à ce type de manche.

L'ustensile n^o 88 (XIV^e-XVII^e siècles ; phase 1) est doté d'un cuilleron circulaire avoisinant 8 cm de diamètre et muni d'un long manche (min. 14 cm) de section plate, qui s'effile vers l'extrémité. Il est comparable à une louche par ses dimensions et sa forme générale. On remarque toutefois que le profil ne présente pas l'inflexion traditionnelle visible sur ce type d'objet, qui forme le plus souvent un angle quasi droit entre le cuilleron et le manche. L'observation de cette liaison n'indique pas non plus que l'objet ait subi une quelconque déformation. D'autre part, la faible profondeur du cuilleron ne permettait pas de prélever en une seule fois une grande quantité de denrées liquides ou semi-liquides. Son usage comme grande cuillère destinée au service de table semble préférable ; il aurait pu servir à distribuer des aliments présentés dans un contenant peu profond. Un second élément du même type, mais de taille inférieure (n^o 233, 12,45 cm ; phase 2), provient de niveaux archéologiques de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le cuilleron fragmenté arbore un profil plus rectiligne, dans le prolongement d'un manche de section plus massive, terminé par une extrémité repliée en anneau. Malgré son état, nous pouvons proposer pour cet objet le même usage que pour l'ustensile précédemment évoqué.

L'objet n^o 116 (seconde moitié du XVI^e siècle), de grandes dimensions (26,3 cm), se compose d'une tige torsadée brisée à sa base, d'une partie médiane évasée de section plate et d'une terminaison recourbée en crochet formant un demi-cercle. Il s'agit probablement d'une pelle à feu ou d'un tisonnier (Armstrong *et al.*

1991, phase 7A, p. 137, fig. 102, n° 316) d'après la portion de tige torsadée qui fait généralement office d'évacuateur de chaleur, aménagement souvent observé sur les objets liés à l'âtre.

Les contenants destinés à la cuisson sont représentés par deux poêlons en fonte et un fragment de chaudron en phase 1, et par quatre fragments de marmite en fonte en phase 2. Le poêlon n° 71 présente une panse globulaire prolongée par un col marqué à inflexion oblique externe et terminée par une lèvre à pans concaves, autorisant ainsi l'ajustement d'un couvercle. D'après les exemplaires recensés, aux dimensions similaires (ext. panse: 14,4 cm, ext. base col: 13,05 cm; Legros à paraître), le fond devait être globulaire et comporter trois pieds. La préhension s'effectuait par l'intermédiaire de deux petites anses angulaires, placées en opposition dans le prolongement horizontal du bord supérieur. Ce poêlon offrait une contenance d'environ 1,6 litre. Son usage était principalement destiné aux cuissons longues ou aux fritures. La marmite n° 68, datant de la phase 2, est constituée d'un col droit formant un large bandeau haut d'environ 5 cm. Il est souligné d'un ressaut prolongé par une panse qui semble s'évaser vers le bas. Ce type de ressaut s'observe fréquemment sur les marmites du XVII^e siècle. Un fragment de marmite provenant du corpus du site de Verberie (Legros 2001b, Bruley-Chabot 2007) dispose de deux ressauts analogues espacés de 3 cm, aménagés sur une panse dont la hauteur, conservée à partir du fond plat du récipient, mesure 10,1 cm. La marmite de Verberie, qui présente un diamètre d'environ 32 cm, est sans doute plus grande que celle de la ferme du Colombier, dont le diamètre externe de la lèvre est de 16 cm. Enfin, le fragment de fonte n° 176, daté du XVI^e siècle, peut être attribué à un chaudron comportant une attache d'anse forgée sur le bord supérieur, et dont le diamètre atteint 35 cm. D'une manière générale, les récipients en fonte destinés à la cuisson sont relativement mal connus, appréhendés de manière très fragmentaires; n'en subsistent archéologiquement que des fragments épais, parfois munis d'un pied (Demolon 1999; Legros 2001a).

Hormis l'exemplaire n° 110 (L. : 15,85 cm), les sept fragments d'anses recensés proviennent principalement de la phase 2. Le type de l'anse la plus ancienne est beaucoup plus massif et dispose d'une section oblongue. Son diamètre reporté en largeur devait atteindre environ 26 cm. Les anses de la seconde phase présentent des caractères morphologiques bien différents. Les sections sont généralement carrées, rectangulaires, voire circulaires, et les boucles d'attache sont forgées dans l'axe de l'anse (n^{os} 258 et 273). L'anse n° 241 présente toutefois des analogies avec l'exemplaire n° 110, au niveau du système d'attache et de sa section. On peut s'interroger dans les deux cas sur la raison d'être d'un élément de préhension de section aussi large. La présence d'une anse implique soit le déplacement, soit la suspension de contenants tels que des baquets, des seaux, des chaudrons ou des marmites, mais sa forme ne permet pas systématiquement de l'associer à l'objet concerné. Les deux fragments n^{os} 85 et 148 étaient probablement associés en raison de leur localisation, de leur section et d'un diamètre projeté d'environ 30 cm, correspondant à la moyenne des mesures à l'ouverture d'un seau. L'objet en alliage cuivreux n° 50 (4,9 × 4,8 cm) a été identifié comme attache d'anse: il s'agit d'une tôle rectangulaire repliée en vis-à-vis de part et d'autre du bord supérieur d'un contenant. Elle était fixée par l'intermédiaire de deux rivets sous forme de tubes écrasés longitudinalement par les extrémités. Les angles supérieurs ont été rabattus pour ne pas entraver le basculement de l'anse. Cette attache pouvait être associée à un contenant en métal ferreux ou en alliage cuivreux. La dernière hypothèse semble plus plausible, d'après les restes d'alliage cuivreux conservés entre les deux tôles. Toutefois, sa confection

quelque peu grossière, notamment au niveau des replis supérieurs, peut être le signe d'une réparation, de même que la mise en œuvre de ce type de rivetage, souvent observé sur du mobilier réparé (Legros 2001b, t. IV, pl. 107, n° 781). L'objet n° 274 (18,2 × 4,2 cm) correspond finalement à un cercle de tonnelet ou de seau, au diamètre projeté d'environ 26 cm. Le nettoyage mécanique a mis en évidence plusieurs indices permettant de caractériser fonctionnellement cet élément. La section est relativement large et plate. Un clou de fixation transversale est encore visible et le principe technique d'assemblage des extrémités du cercle a été identifié. La partie distale dispose d'un cintrage latéral symétrique. La seconde extrémité vient recouvrir la première sur 3 cm et dispose d'excroissances latérales en forme de demi-cercles. Ces dernières sont rabattues autour de la première extrémité, à hauteur du cintrage. Lors de l'assemblage, les douelles étaient maintenues par des cercles mis en place provisoirement. Après plusieurs étapes de mise en œuvre, les cercles définitifs étaient ajustés en force, ce qui justifie l'obligation d'un assemblage distal solide, également rendu nécessaire par les contraintes liées à la manipulation de ces types de contenants. D'autres systèmes d'assemblage pouvaient être mis en œuvre, notamment par l'intermédiaire d'une extrémité aménagée en crochet engagé, au travers d'un anneau quadrangulaire fixé sur la seconde extrémité.

Enfin, le reste du mobilier domestique comprend un couteau (n° 202, 12,7 × 2,5 cm), quelques boucles rectangulaires (n°s 4 et 232), quelques éléments pouvant être associés à des crochets, des crocs (n°s 102 et 181), ainsi qu'un maillon de système de suspension (n° 24).

Les inventaires après décès de deux des fermiers du Colombier fournissent des informations sur le niveau d'équipement métallique illustrant le registre culinaire. La description du mobilier y demeure toutefois approximative. En 1722, sont recensés « une crémaillère, une pelle, deux petits chenets, un triangle de fer, une petite marmite avec son couvercle »¹⁷, auxquels s'ajoutent « une grande chaudière, trois petits chaudrons, une autre méchante chaudière, deux poêlons, un réchaud (...) deux poêles et deux poêlons de fer, une broche, un mauvais lèchefrite, deux petites marmites usées... ». Il est intéressant d'observer que ces mentions successives, et apparemment répétitives, correspondent vraisemblablement à des ensembles rangés dans des endroits différents autour de la cheminée. Dans l'inventaire de 1762 sont mentionnés « au foyer, une crémaillère, deux chenets, une pelle, une paire de pincettes, un porte-poêle, un petit gril, le tout de fer, un petit fourneau de fonte de fer », puis « une marmite de fonte de fer et son couvercle de taule... »¹⁸. La batterie de cuisine métallique y semble donc moins abondante, mais le foyer y paraît mieux équipé.

Chacun des deux inventaires après décès met en évidence la présence de quantités honorables d'étain. En 1722, il s'agit de « trente livres d'étain commun » dont on ne connaît pas exactement l'usage¹⁹. En 1762, sont rangés dans une armoire « vingt-quatre livres d'étain commun en différents ustensiles de ménage ». Ces objets appartiennent vraisemblablement à la catégorie de la vaisselle de table. Ils sont distingués de « treize livres d'étain fin aussi en différents ustensiles de ménage »²⁰. La part du métal, dans la batterie de cuisine comme dans la vaisselle, occupe une place importante au côté de la céramique. La valeur du métal varie selon la fonction des objets et leurs usages spécifiques. Dans l'inventaire de 1762, l'usage du cuivre est réservé à des objets d'agrément, tels que chandeliers, bougeoir et lampe. Dans le même texte apparaissent « deux tasses à oreilles, une tasse en goridolle et deux tymbales, le tout d'argent ». Ces pièces constituent des objets de luxe dans cet intérieur paysan aisé, probablement liées à des utilisations occasionnelles et à la consommation de produits particuliers.

.....

17. AD Seine-et-Marne, 222 E 13.

18. AD Seine-et-Marne, 192 E 247.

19. AD Seine-et-Marne, 222 E 13.

20. AD Seine-et-Marne, 192 E 247.

Bois de tous les jours, objets du quotidien (B.L.-S.)

Une part importante des objets du quotidien liés aux usages de la cuisine et de la table est faite de bois, matériau peu coûteux et abondant. Bols, plateaux et gamelles côtoient les saladiers d'osier mentionnés dans les inventaires. Rarement conservés archéologiquement, ces objets ne nous parviennent que dans un état très partiel, même lorsqu'on a la chance d'être en présence de contextes humides. Les ustensiles en bois hors d'usage pouvaient être brûlés, ou rejetés sur l'espace de fumure avant épandage. Les quelques objets retrouvés en 2004 ne sont donc en aucun cas représentatifs de la gamme des ustensiles en bois associés aux pratiques culinaires.

Des fragments de seaux et d'une pelle en bois font partie des objets relatifs à la vie quotidienne de la maison. Ils ne sont associables à la cuisine que de manière indirecte.

Trois fonds de seau et sept douelles (quatre complètes, trois fragmentaires) proviennent du puits 3098. Un fond de seau, parfaitement comparable aux autres, a par ailleurs été trouvé dans le puits 3012. Tous ces éléments sont en chêne et présentent des dimensions et un mode de débit similaire : sur maille pour les fonds, sur maille ou dosse pour les douelles. Les diamètres des fonds de seaux sont compris entre 20,5 et 22 cm, pour une épaisseur toujours inférieure à 1 cm. Les languettes, irrégulières, mesurent 0,2 à 0,7 cm de large (fig. 72).

Les douelles présentent toutes un profil légèrement courbe vers le milieu de leur longueur, comprise entre 28,3 et 28,8 cm. Elles devaient être maintenues par des cerclages métalliques, comme l'atteste une concrétion ferrugineuse sur l'un des fragments. Le jable (rainure ménagée dans l'épaisseur de la queue de douelle pour insérer la languette du fond) de 0,2 cm est creusé à 1 cm de l'extrémité de la douelle, ce qui permet de restituer la hauteur totale des récipients autour de 27,3 cm. Les têtes des douelles (vers le haut) sont plus larges que les queues (3,7 à 5 cm pour les têtes, 3 à 3,5 cm pour les queues).

Les éléments découverts ne permettent pas la reconstitution d'un récipient complet. En revanche, on peut en estimer le volume approximatif puisque leur périmètre oscille entre 64,4 et 69,1 cm. Si l'on prend en considération la largeur variable des douelles, on peut estimer leur nombre à 20 ou 21 par seau (calcul

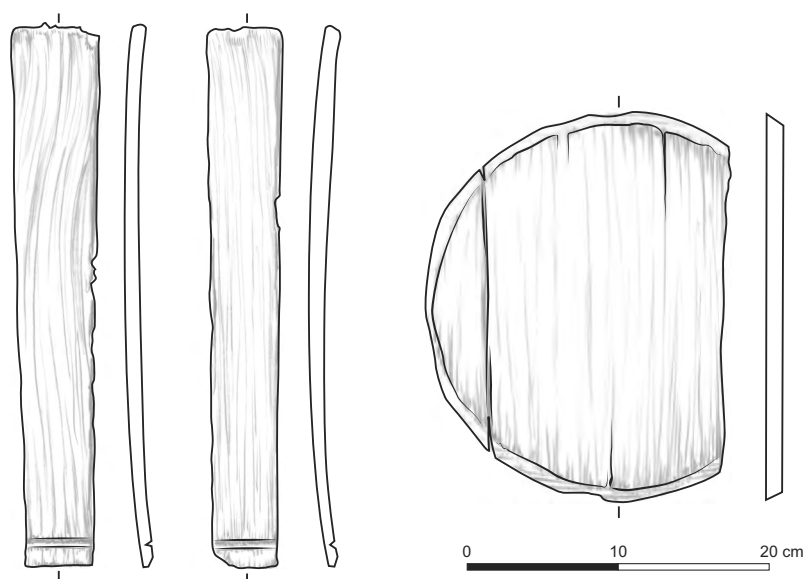


Fig. 72 : Deux douelles et un fond de seau trouvés dans le puits 3098
© P. Raymond.

fondé sur la moyenne des largeurs des queues de douelles). De la même façon, selon la largeur des têtes de douelles, le périmètre supérieur du seau (l'ouverture) pouvait osciller entre 85,6 et 89,9 cm. Les seaux devaient donc présenter une forme tronconique évasée vers le haut, dont le volume peut être évalué entre 11,8 et 14,8 litres.

La découverte de ces éléments de seau dans les puits confirme bien leur fonction de puisage. Un « sceau à eau » est mentionné dans « la chambre basse du pavillon²¹ » et « deux petits seaux à lait, deux autres grands seaux à eau » dans la laiterie.

La fabrication des seaux était normalement le fait des tonneliers-boisseliers. Pourtant, l'inventaire après décès de 1722 signale la présence dans le fournil d'une « colombe à tonnelier »²². Ce type de gros rabot monté sur un banc, utilisé pour dresser les rives des douelles, témoigne, si ce n'est de la fabrication des seaux, tonneaux et autres futailles dans l'enceinte de la ferme, du moins d'un certain travail du bois.

Un objet de type pelle a été retrouvé dans le fossé, entre l'escarpe et la contre escarpe (fig. 73). Cet élément en chêne, d'une longueur conservée de 28 cm et de 7,5 cm de largeur pour une épaisseur maximale de 1 cm, est débité sur maille. Incomplet, il est cassé dans sa largeur. La spatule, longue de quasiment 20 cm, est légèrement incurvée en son milieu du fait de l'enfouissement et se termine en biais à une extrémité; on imagine un biais symétrique pour la partie manquante. Ce biais rappelle l'épaule rejoignant ce qui semble être le départ du manche. La « pelle » est perforée vers le milieu de sa largeur. Rien n'indique qu'elle était renforcée d'un ourlet de métal. Pourvue d'une spatule de forme triangulaire, la fonction de cet objet reste hypothétique. Les battoirs, tout comme les pelles à pain, présentent dans l'iconographie des spatules droites et plus longues; et malgré la mention des pelles à pain dans les textes²³, la découverte de cet objet à distance du fournil laisse présumer un autre usage. Du fait de la forme triangulaire de la spatule, l'hypothèse la plus vraisemblable pourrait être celle d'une pelle à taluter, abandonnée dans le fossé car cassée: le manche très court, incomplet, semble d'ailleurs impliquer qu'il était à l'origine plus long ou emmanché à un autre élément.

Le site de Montévrain « Val d'Europe/Collecteur » (Dietrich, Lecomte-Schmitt 2002) a livré en 2002 une spatule rectangulaire de forme comparable, longue de 25,5 cm et large de 8,4 cm (largeur proche de celle d'origine). Le manche mesurait 14 cm de long, soit deux fois plus que le modèle découvert à Varennes, et 3 cm de large. Daté des XIII^e-XIV^e siècles, il a été interprété comme un battoir, nom générique d'un objet utilisé dans les sphères domestiques ou artisanales, aussi bien pour le linge que comme batte ou brise-motte. L'iconographie montre de nombreuses lavandières utilisant de tels objets à manche court. L'essence du bois n'est pas connue, mais la *Grande Encyclopédie* précise qu'au XIX^e siècle, ces objets étaient en hêtre (Berthelot, 1885-1902, t. 5 p. 844).

Le bois, matériau périssable et consommable, ne parvient que rarement jusqu'à nous, alors qu'à l'époque médiévale comme à l'époque moderne, c'était le

21. AD Seine-et-Marne, 192 E 247.

22. AD Seine-et-Marne, 222 E 13.

23. A.D Seine-et-Marne, 222 E 13;; A.D Seine-et-Marne, 192 E 247.

.....

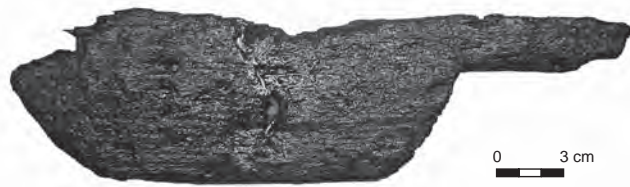


Fig. 73 : Pelle (objet 3035-1-1)
© cliché S. Hurard.

matériau privilégié. La relative faiblesse des occurrences sur la ferme du Colombier, malgré la présence des contextes humides du fossé recueillant d'abondants dépôts, montre que ce n'est pas seulement une affaire de conservation *stricto sensu*. En fin de parcours, ces objets finissaient très probablement en bois de chauffage.

Se vêtir : rapport au corps et représentation sociale

Les indices archéologiques concernant les vêtements sont rares et les textiles conservés rarissimes. Les contextes humides du fossé de la ferme ont toutefois favorisé la conservation de quelques chaussures de cuir. Le mobilier métallique complète une image extrêmement lacunaire : des boucles de chaussures et quelques éléments liés à la couture renseignent de manière indirecte sur le vêtement. La céramique éclaire également certains usages liés au soin et à l'hygiène du corps.

Les chaussures de cuir (V.M.)

Les niveaux anaérobies du fossé de la ferme ont grandement participé à la préservation des éléments en cuir. La plupart ont été exhumés près de l'entrée est (US 3027 et 3043), d'autres proviennent du fossé sud (US 3083). Enfin, une pièce a été répertoriée dans la structure 3098. Les fragments présentaient un état d'altération différentiel, qui s'est confirmé après le traitement de stabilisation. Cette différence structurelle ne résultait ni de l'utilisation des artefacts, ni de leur appartenance typologique, mais correspondait à leur emplacement stratigraphique. Ainsi, les pièces les plus fragiles proviennent-elles du contexte 3027, situé entre la surface et le niveau de la nappe phréatique. Les éléments, soumis aux fluctuations hygrométriques, se sont trouvés emprisonnés dans une strate instable et par conséquent dans des conditions propices à leur dégradation. Il est donc possible que les cuirs aient été une première fois rejetés sur un tas de déblais et exposés aux intempéries, avant d'être rejetés dans le fossé principal. La couture du cuir au moyen de fils de lin ou de chanvre est la principale technique de fabrication traditionnellement utilisée. Ce fil d'essence végétale se désagrège dans les milieux acides favorables à la conservation du cuir. Les objets, même complets, sont alors exhumés désassemblés et il convient d'observer toutes les traces de coutures visibles sur les fragments pour reconstituer les ensembles. Ce travail a permis de reconnaître seize ensembles, dont treize correspondent à des chaussures plus ou moins complètes. On remarque que des entailles rythmaient le bord non assemblé de la pièce 3043/1/12 qui, par ailleurs, a été réalisée dans un cuir fin et souple, rarement utilisé pour la confection des souliers (fig. 74). Ce crantage est une technique ornementale très en faveur durant la première moitié du XVI^e siècle (Thornton 1972, p. 94, fig. 43). En dehors des chaussures, elle était également employée dans les jaques, tels celui découvert à Dordrecht (Goubitz, Offerman 1981).

Aucun soulier n'est complet. L'éparpillement des éléments peut s'expliquer par la dégradation du fil d'assemblage, mais il convient également de souligner que, sur nombre d'artefacts, on relève des traces de découpe et de mutilation. Ainsi les ensembles doivent-ils dès lors être considérés comme des rebuts, jetés une fois les surfaces réutilisables prélevées.

Il est particulièrement significatif qu'aucune chute de fabrication n'ait été exhumée. Le dépôt doit donc être interprété comme l'aire de rejet d'une occupation domestique, et non comme le reliquat d'une production artisanale de cuir. Les

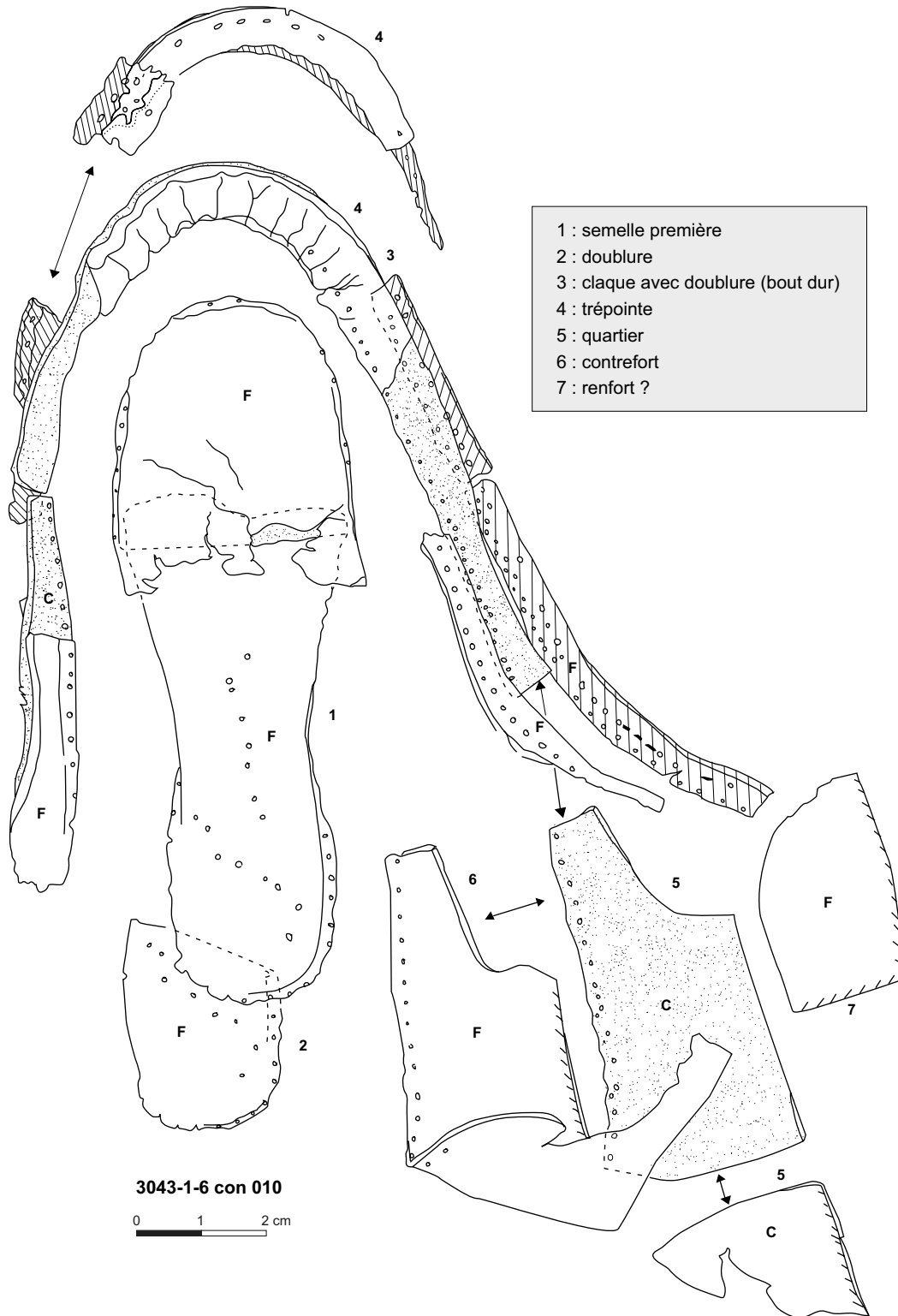


Fig. 74 : Dessin de la pièce 3043-1-6 © N. Herbert, V. Montembault.

lieux isolés comme la ferme de Varennes pouvaient recevoir la visite régulière de colporteurs et d'artisans itinérants. Le cordonnier fabriquait ou réparait alors sur place, ne laissant comme trace de son passage que quelques déchets de fabrication.

Les quelques traces de mise en œuvre encore conservées sur les « portions de semelage »²⁴ ont permis de distinguer deux conceptions techniques de la chaussure. En premier lieu, la pièce 3043-1-11 s'inscrit dans la tradition médiévale. Les études menées en Europe sur du mobilier similaire montrent que ce cousu retourné²⁵ (fig. 75) avec trépointe intercalée²⁶, bien qu'encore usité au début du XVI^e siècle, fut rapidement abandonné dès 1520-1530. Il laissa alors la place au cousu petits points²⁷, mode d'assemblage identifié sur le reste du mobilier de la ferme (fig. 76). Cette mutation dans la cordonnerie a permis, grâce à l'emploi du double semelage, la pose de bon-bouts²⁸ et l'apparition progressive du talon dans la mode occidentale, à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle.

La seule chaussure typologiquement identifiable correspond à un soulier bas pour pied gauche d'adulte, constitué par l'assemblage de deux demi-quartiers²⁹ et d'une claque³⁰, probablement pourvue de trois crevées. Les coutures d'assemblage, situées sur la face extérieure, assuraient ainsi une double fonction structurelle et ornementale (fig. 77). Cet article chaussant peut être comparé à une pièce mise au jour sur l'épave du *Mary Rose*, navire ayant sombré en 1545 (Rule 1982, p. 198). O. Goubitz précise que les entailles présentes sur la claque sont typiques de la période de la fin des Tudor (Goubitz 2001, p. 221).

De plus, la présence des entailles décoratives permet de penser que le possesseur de ce soulier jouissait d'un certain statut au sein de la ferme. En effet, les paysans et ouvriers représentés dans l'imagerie contemporaine portent des souliers simples, identiques à la plupart des exemplaires découverts dans des épaves, telles que celles du *Mary Rose* et du galion basque découvert le long des côtes du Canada (Davis 1997). En revanche, les bourgeois et les maîtres artisans, tels les cordonniers, portaient quant à eux des souliers à crevées. Des études statistiques conduites sur d'importantes séries de semelles médiévales et modernes indiquent que les pointures étaient inférieures à celles rencontrées de nos jours. Ainsi, la taille 34 enregistrée sur le soulier de Varennes correspond à une pointure d'adulte, sans doute féminine.

La collection de la ferme du Colombier, bien que peu spectaculaire, permet certaines observations. Tout d'abord, le rejet de pièces éculées dont le cuir encore utilisable avait d'abord été récupéré indique un souci d'économie certain. D'autre part, les techniques de fabrication des chaussures, de même que les styles identifiés, situent la date de production des artefacts durant les premières décennies du XVI^e siècle. La nature humide des contextes du fond du fossé a favorisé la conservation des éléments précoces. L'absence d'éléments postérieurs est sans doute liée à un problème de taphonomie et au caractère non humide des niveaux de comblement supérieurs.

Les accessoires de vêtement et la couture dans le mobilier métallique

(V.L.)

Les accessoires métalliques représentent seulement 3,7 % (hors clous) de l'ensemble du corpus. Ils constituent la plus grande part du mobilier en alliage cuivreux identifié sur l'ensemble du site (73 %). On recense quatre boucles vestimentaires, un dé à coudre, trois épingles et un fragment de ciseaux en fer (fig. 78).

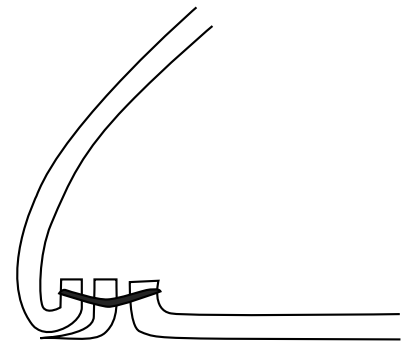


Fig. 75 : Vue en coupe du semelage cousu retourné © V. Montembault.

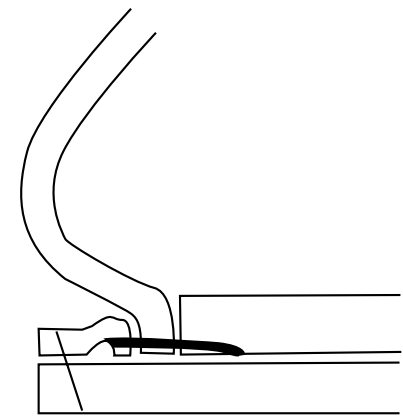


Fig. 76 : Vue en coupe du semelage cousu petits points © V. Montembault.

.....
24. Semelage : par opposition au dessus de la chaussure, ensemble des pièces constituant le dessous de la chaussure et s'interposant entre le pied et le sol.

25. Cousu retourné : procédé de montage dans lequel la semelle est cousue avec le dessus, l'une et l'autre à l'envers, avant que l'ensemble ne soit retourné, de manière à rendre la couture invisible à l'intérieur de la chaussure.

26. Trépointe : bande de cuir souple fixée autour de la semelle et entrant dans la réalisation du semelage.

27. Cousu petits points : mode d'assemblage à deux coutures. La première, placée sur l'envers de la semelle première, permet d'assembler celle-ci avec le dessus et la trépointe. La trépointe retournée et plaquée sur la seconde semelle est alors cousue sur cette dernière.

28. Bonbout : élément placé sous le talon pour servir de couche d'usure en contact avec le sol.

29. Demi-quartier : une des deux pièces formant l'arrière du dessus et remontant plus ou moins sur le cou-de-pied pour fermer la chaussure.

30. Claque : pièce du dessus de la chaussure couvrant l'avant-pied.

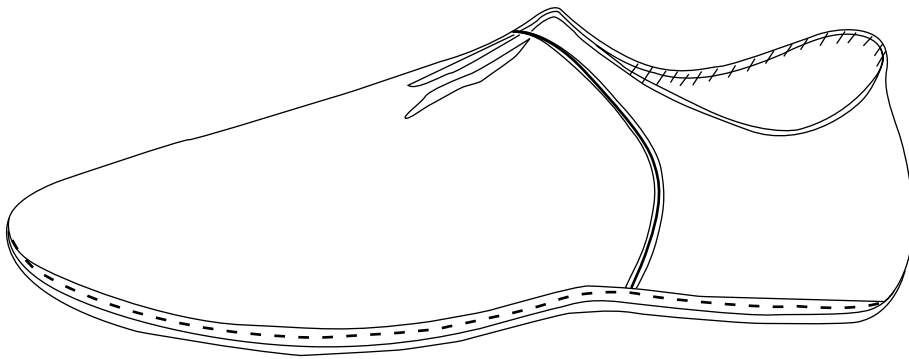


Fig. 77 : Dessin de restitution de la chaussure 3043-1-6 © V. Montebault.

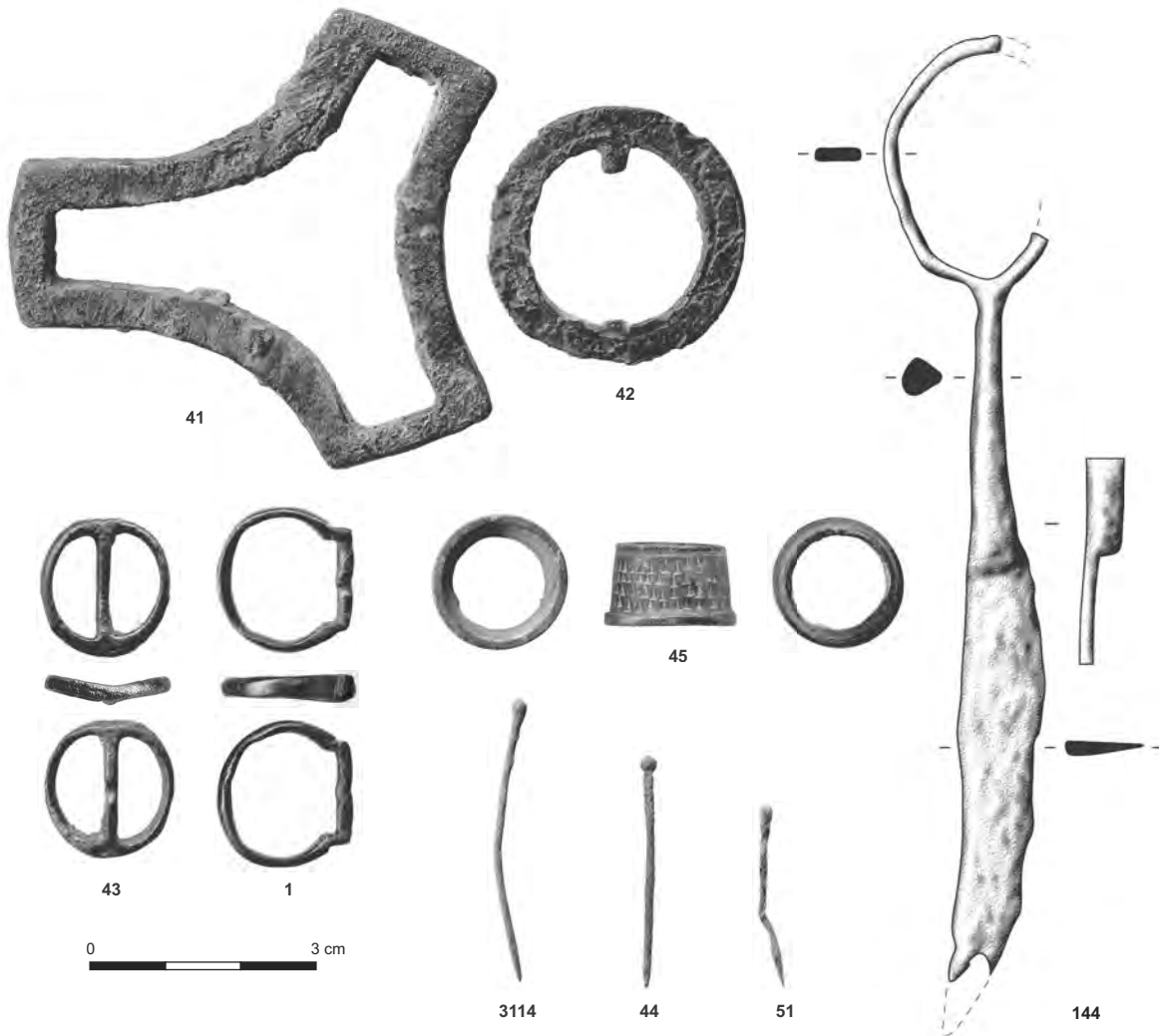


Fig. 78 : Mobilier métallique et accessoires de vêtement © V. Legros.

Les deux boucles (n^{os} 1 et 43) arborent une forme courante et leur présence est récurrente dans les corpus d'objets métalliques du bas Moyen Âge et du début de la période moderne. La boucle n^o 43 est de forme circulaire en alliage cuivreux à traverse médiane. Elle était destinée à la fermeture d'une chaussure. Les boucles de ce type sont souvent difficiles à distinguer des simples boucles vestimentaires. Les chaussures ne furent pourvues de boucles qu'à partir du XIV^e siècle, auparavant fermées, dans la plupart des cas, par l'intermédiaire d'un lacet latéral, qui rapprochait les deux pans de cuir situés à la verticale de la malléole. Quatre boucles de ce type, de dimensions similaires (1,8 × 2 cm), sont répertoriées en région picarde (Legros 2001b, t. IV, pl. 97, n^{os} 611-613 et 615). Elles sont également courantes sur les sites de Rougiers (Démians d'Archimbaud 1980, p. 495, fig. n^o 466-18; période C1) et de Saint-Denis (Meyer *et al.* 1985, fig. n^o 5, p. 94). Leur configuration permettait de recevoir une lanière de cuir, qui pivotait autour de la traverse et se rangeait sous la seconde partie de la boucle, faisant office de passant (Magnan 1992, fig. 19, p. 96). D'autres exemplaires retrouvés en Haute-Savoie (Raynaud 1992, p. 100, fig. 100-A/B) disposaient d'une section triangulaire; ils ont été datés des XVI^e-XVII^e siècles. Ce type de boucle est également attesté à Londres (Egan, Pritchard 1991, p. 66, n^{os} 214 et 216), où il apparaît assez tôt (phase 11, c.1350 – c.1400) et se porte encore dans la seconde moitié du XVI^e siècle (Egan 2005). Sa présence à Varennes dans les niveaux du XVIII^e siècle indique que son usage s'est prolongé bien au-delà de la première moitié de la période moderne. Le caractère diachronique de cette forme de boucle rend sa datation délicate.

Quelques indices permettent pourtant de percevoir une évolution morphologique entre le XIV^e et le XVIII^e siècle. Ainsi, la section de la boucle, plate ou lenticulaire au bas Moyen Âge, devient circulaire dans la première moitié de la période moderne, puis ovale vers la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle. La taille générale de la boucle est également variable: dans un premier temps, elle mesure entre 1,9 et 2,1 cm de diamètre, puis ses dimensions ont tendance à diminuer progressivement pour atteindre environ 1,6 cm de diamètre. Cette décroissance pouvant générer une réduction de la taille interne du dé, nécessaire au passage de la lanière en cuir, est compensée à la fois par l'amincissement de la section et par la modification de son orientation.

La seconde boucle (n^o 1; 1,8 × 1,7 cm) présente une forme classique, attribuable à la fermeture de divers accessoires du vêtement. Sa section présente une configuration analogue à celle observée sur la boucle n^o 43. Ce constat permet d'envisager la reconnaissance d'un critère typologique propre à cette période, au regard des sections relevées sur les boucles médiévales et de la première moitié de la période moderne.

La boucle n^o 42 (diamètre: 3,2 cm) offre une forme circulaire plate à large couverture; deux appendices brisés disposés dans l'axe de symétrie suggèrent l'aménagement d'une traverse. L'usage de cette boucle peu courante reste délicat à déterminer. Sa forme évoque une fermeture de chaussure, tandis que sa grande taille, comparée avec l'exemplaire n^o 43, l'associe plutôt à un vêtement ou à un accessoire en cuir. La datation de cet objet demeure incertaine. La bande circulaire est ornée d'incisions linéaires, qui forment une série continue de triangles bordés de lignes circulaires, épousant le pourtour interne et externe. Ce type de décor s'observe sur de nombreuses boucles médiévales du XIV^e siècle, par exemple à Neuilly-en-Thelle (Legros 2001b, t. IV, pl. 97, n^o 606). Ce module de boucle figure dans le catalogue du Museum de Londres (London Medieval Catalogue 1954, p. 276, pl. LXXVIII, n^o 3) qui le date du XVI^e siècle. On

remarque toutefois qu'à Londres ce type de boucle apparaît dans des niveaux archéologiques plus récents (Egan 2005, p. 34, fig. 16, n° 76, c.1550-c.1600). Enfin, l'objet n° 41 (6,1 × 5,8 cm) évoque un anneau ou une boucle vestimentaire en alliage cuivreux, à pans incurvés et de section rectangulaire, qui pouvait permettre la réunion de trois lanières. Un élément identique a été recensé dans le corpus du mobilier métallique des fouilles archéologiques préventives du Campus de Troyes (Legros 2008, n° 160). Légèrement plus petit (5,3 × 4,9 cm), il provient de niveaux datés des XVI^e-XVII^e siècles et dispose plutôt d'une section trapézoïdale. Sur l'exemplaire de Troyes, l'unique indice susceptible d'associer cet objet au registre vestimentaire consiste en une modification de la section, qui devient circulaire sur l'extrémité la plus allongée (et uniquement sur cette zone). On y remarque quelques traces d'usure, laissant supposer qu'un élément rapporté du type ardillon devait pivoter autour de cet axe. En revanche, l'exemplaire de la ferme de Colombier ne possède pas ce type d'aménagement et la section reste invariable sur l'ensemble du pourtour.

Quelques objets métalliques illustrent l'activité textile. La présence de ce type de mobilier demeure une constante dans les corpus de l'ensemble des sites explorés du bas Moyen Âge et de la période moderne. Fréquemment attribués à une activité artisanale locale, ils pourraient tout autant être classés dans la catégorie de l'équipement domestique, destinés alors aux diverses réparations textiles du quotidien.

Le dé à coudre en bronze n° 45 (1,65 × 1,1 cm) est un objet moulé. Son traitement de surface a été réalisé à froid, à l'aide d'un poinçon. Les entailles triangulaires forment des cavités tétraédriques. La tôle est épaisse en raison du poinçonnage, alors qu'un traitement de surface par emboutissage, plus courant au bas Moyen Âge, requiert une tôle de plus faible épaisseur. Ce dé à coudre datant du XVIII^e siècle offre une particularité peu commune : l'absence de partie sommitale, qui génère la forme d'un simple tronc de cône. En couture, la zone distale du dé est plus rarement utilisée, la pression latérale du doigt conférant plus d'efficacité. Dans ce cas, le geste décrit une flexion au cours de laquelle l'orthogonalité du dé par rapport à l'aiguille a tendance à s'infléchir. Afin de parer à tout ripage, les entailles du dé sont orientées spécifiquement et la présence d'un bourrelet à la base du dé renforce la protection du doigt contre les atteintes.

Les trois épingles en alliage cuivreux (n°s 44, 51 et 3114), datant des XVI^e-XVII^e siècles, présentent une tête ovoïde moulée. Du XIV^e jusqu'à la fin du XVII^e siècle, la plupart des épingles sont fabriquées à partir d'un fil enroulé sur l'extrémité (Legros 2001b, t. IV, pl. 99, n° 656-659), après quoi les têtes moulées se généralisent.

Les accessoires de couture sont également représentés par un ciseau datant de la seconde moitié du XVI^e siècle (n° 144 ; 12 cm). Comme pour les nombreux exemplaires des XIII^e et XIV^e siècles découverts à Rougiers (Démians d'Archimbaud 1980, p. 462, fig. 441-442), l'anneau de préhension est aménagé dans l'axe de la tige. Bien que cette particularité confère à l'exemplaire de la ferme du Colombier un caractère archaïque, sa morphologie générale demeure peu différente des modèles contemporains. D'autres ciseaux découverts sur le site de Moreaucourt dans la Somme (Legros 2001b, t. IV, pl. 19, n°s 206-207), attribués au XVI^e siècle, disposent d'anneaux tantôt forgés dans l'axe, tantôt désaxés. Sur ce même site, les forcettes sont également utilisées au cours de la première phase (XIV^e-XV^e siècles). Si l'usage des ciseaux ne se généralise qu'à partir du XIV^e siècle, il semble se substituer à celui des forcettes vers la fin du

XV^e siècle ou au début du XVI^e, dans le cadre des travaux textiles ou à des fins hygiéniques.

Un objet, relatif au vêtement, retient particulièrement notre attention en raison de sa rareté et de ce qu'il traduit du niveau social. Il s'agit d'un éperon (n° 255 ; fig. 79), identifié grâce au nettoyage. Il présente des branches brisées de section semi-lenticulaire. La lecture visuelle de la branche de droite nous indique qu'elle était coudée. La tige intermédiaire, en forme d'olive, est bordée d'une moulure circulaire et d'appendices hémisphériques distincts, percés latéralement dans l'axe pour goupiller une molette. Ce type d'éperon à olive, généralement chaussé dans le courant de la première moitié du XVII^e siècle, semble apparaître en Europe dès la fin du XVI^e siècle. Quelques exemplaires conservés au musée Stibbert de Florence (Boccia 1975) arborent cette configuration (n°s 202-204), en associant des terminaisons de branches composées d'un double œillet, disposé de façon quasi orthogonale par rapport à l'axe de la branche. On peut également noter que la fente médiane nécessaire au placement de la molette est peu profonde. Elle devait recevoir une molette de faible diamètre (1 cm environ), semblable à l'exemplaire n° 203b du catalogue du musée Stibbert, dont le pourtour est découpé de petits triangles acutangles. Cet éperon est daté du début du XVII^e siècle. Relativement peu fréquent, c'est un attribut du cavalier, révélateur d'un niveau social particulier et d'un souci d'apparat.

L'hygiène et les soins du corps à travers la céramique (F.R.)

Quelques éléments céramiques reflètent une infime partie des pratiques liées à l'hygiène et aux soins du corps. Ils complètent, bien que de manière lacunaire, une perception du rapport au corps et de la représentation de soi.

▀ Les pots à crèmes et onguents

En Île-de-France, à partir du XVI^e siècle, ces petits pots cylindriques obturés par un couvercle, fabriqués en bois, en terre ou en métal permettaient la conservation des crèmes et autres onguents. Ces pots ont également pu servir de contenants pour des mets tels que les confitures, particulièrement appréciées à partir de cette époque. L'inventaire après décès d'un écuyer parisien, par ailleurs apothicaire de la Reine, en date du 3 décembre 1649, mentionne « 15 pièces de vaisselle de fayence tant plats assiettes que pots de confiture 32 sous » (De Kisch 2001, p. 165). De tels pots se retrouvent fréquemment dans les contextes archéologiques, en particulier à partir du deuxième tiers du siècle. Le grès, matériau apprécié pour ses qualités de conservation, était répandu. Les exemplaires retrouvés à la ferme du Colombier proviennent tous du comblement de la cave (contexte 2). Les albarelles en grès du Beauvaisis sont au nombre de cinq dans le lot de la cave, dont deux archéologiquement complètes. La plus grande présente une surface partiellement glaçurée à la cendre (inv. 1, US 3019, fig. 80, n° 4 – H. estimée : env. 10 cm ; ouv. : 9 cm ; fond : 7 cm). Les autres sont très fragmentaires : l'une est de petite taille (inv. 4, US 3019, fig. 80, n° 2), les trois autres de taille moyenne. Une albarelle incomplète, dont il manque notamment le fond, à pâte fine blanche du Beauvaisis, comporte un décor gravé sur double engobe, en bleu et vert sur fond blanc (3100, inv. 1, fig. 80, n° 1), qui témoigne d'un certain raffinement. Elle a été découverte dans la tranchée de fondation du puits 3098, creusé au XVII^e siècle dans le comblement de la cave 3109. On dénombre en outre neuf petits flacons à panse globulaire en grès du Beauvaisis, à l'état de fragments ; peut-être étaient-ils utilisés comme fioles. Huit proviennent de la cave et un du fossé sud (US 3085).

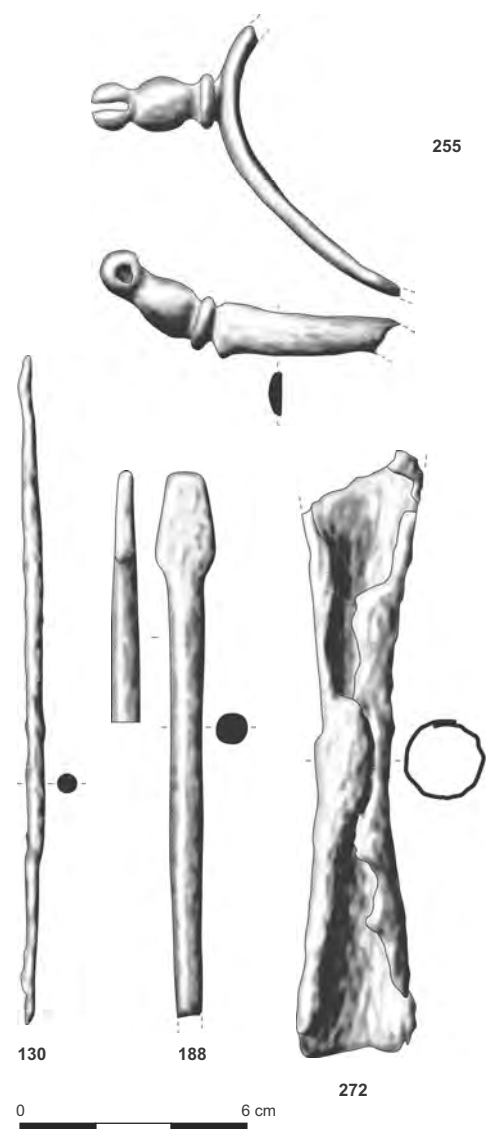


Fig. 79 : Éperon (255), outil indéterminé (188), tige indéterminée (130) et douille d'outil ou hampe (272) © V. Legros.

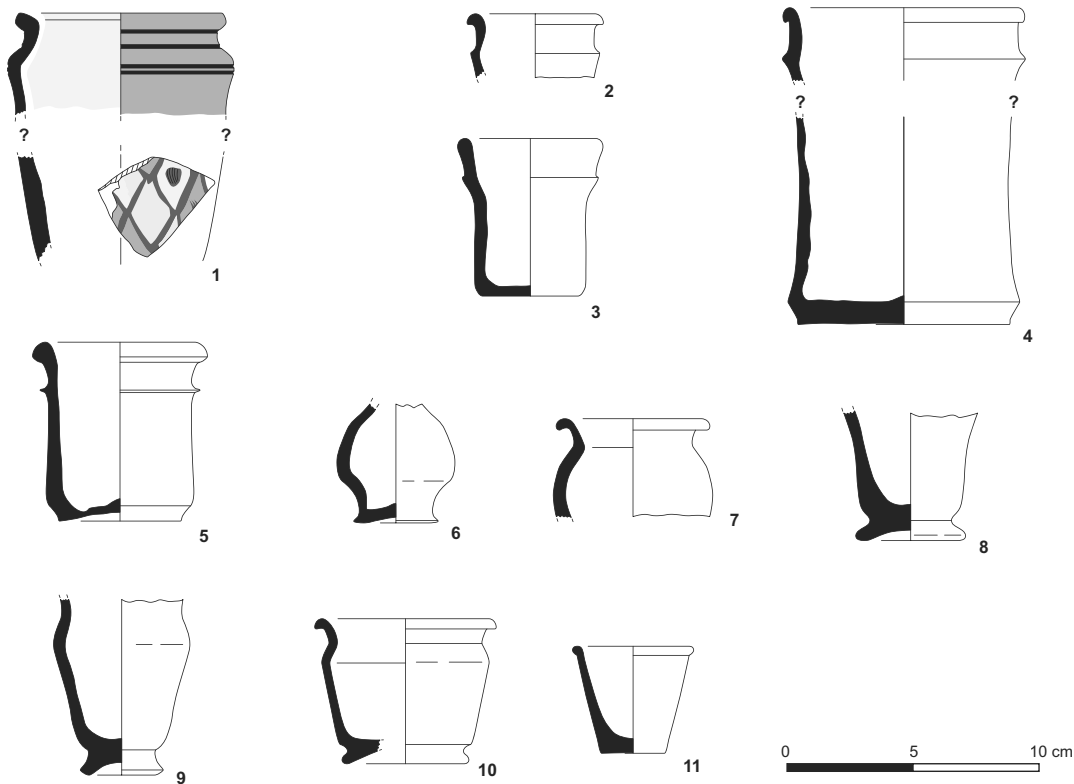


Fig. 80 : Pots à crème et à onguents du XVI^e au XVIII^e s. © P. Pibuit.

Au XVII^e siècle, ces mêmes récipients existent non seulement en grès, mais également en faïence. Dans la couche 3083, furent mis au jour une petite albarelle à panse rectiligne (inv. 171 ; fig. 80, n^o 5) et une partie inférieure de flacon (inv. 170 ; fig. 80, n^o 6) en grès gris du Beauvaisis ; un fragment supérieur de flacon en faïence blanche à pâte rosée et émail blanc (inv. 133) provient de la couche 3079 (fig. 80, n^o 7).

Pour le XVIII^e siècle, on recense sept petites albarelles à pâte crème et émail bleuté (n^{os} 127 et 136). La forme de l'une d'elle pourrait également évoquer un coquetier (inv. 132, US 3082 ; fig. 80, n^o 8). Deux petites albarelles, dont l'une est entièrement conservée à l'exception du bord, sont à pâte fine blanche et glaçure jaune. Cette glaçure couvre intégralement l'un des récipients (inv. 61 ; fig. 80, n^o 9) et seulement l'extérieur de l'autre (inv. 62 ; fig. 80, n^o 10). Enfin, un petit pot tronconique en faïence fine « anglaise » correspond soit à un pot à onguent, soit à un godet à liqueur (3080, inv. 134 ; fig. 80, n^o 11). Il est postérieur au milieu du XVIII^e siècle, puisque ce type de produit céramique n'est arrivé en France que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (cf. *supra*).

► Les pots d'hygiène

Les vases d'aisances faïence et en céramique glaçurée apparaissent dès le XVII^e siècle à la ferme, soit une date assez précoce pour un site rural. On dénombre au moins trois pots de chambre en faïence, très incomplets, dans le dépotoir sud. Leur pâte crème était recouverte d'un émail très blanc, qui se désolidarise du support (US 3079, 3083, 3081). La base marquée et la forme à peine ourlée des rebords sont caractéristiques des productions du XVII^e siècle (inv. 128 ; fig. VII, n^o 1). Deux pots de chambre présentent une pâte sableuse blanche à engobe rouge et glaçure verte, couvrante à l'intérieur et partielle à

l'extérieur. L'un des récipients est constitué de tessons provenant des couches des XVII^e et XVIII^e siècles du fossé sud (US 3079 à 3082). Il est comparable à un exemplaire très incomplet, issu des couches du XVII^e siècle du fossé est (US 3028 et 3029, inv. 2 ; fig. VII, n° 2). La forme à peine ourlée du bord, qui imite les pots de chambres en faïence, et la pâte blanche engobée sont des critères qui placent ces pots parmi les productions du XVII^e siècle.

Les exemplaires du XVIII^e siècle sont également peu nombreux. Un seul est décoré. De ce récipient très incomplet ne sont conservés que la partie inférieure et un bord auquel on peut associer des tessons de panse. Sa pâte est jaune et l'émail légèrement bleuté se délite. L'anse est striée de traits bleus. Sa forme et son décor, d'inspiration chinoise en bleu, vert et jaune, rappellent les productions nivernaises de la première moitié du XVIII^e siècle (fig. VII, n° 4). La forme et le décor de grand feu évoquent aussi les pots de chambre retrouvés dans une auberge de Besançon, datés de la fin du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle (Goy 1995, p. 160, n^{os} 7-10). Cette forme est également comparable à certains des pots de chambre en faïence blanche retrouvés dans les latrines des abbesses de Chelles, datées de la seconde moitié du XVIII^e siècle (Coxall *et al.* 1994, p. 233, fig. 179). À Varennes, on dénombre encore six autres pots de chambre très fragmentaires, à pâte crème et émail bleuté, dépourvus de décor.

L'ensemble du mobilier archéologique, bien que lacunaire, constitue un échantillon remarquable pour un établissement rural de cette période, dans la mesure où les corpus de référence contemporains sont peu nombreux. Il n'a évidemment aucun caractère exhaustif puisque, bien que les niveaux humides aient favorisés la conservation des matériaux organiques, il ne faut pas sous-estimer les phénomènes de dispersion, de destruction et le recyclage.

Quand les textes mentionnent le mobilier, il s'agit d'inventaires après décès, dans le cadre desquels n'est recensé que le mobilier prisé susceptible d'être vendu. Notre vision est donc fatalement tronquée, excluant par ailleurs l'immobilier – c'est-à-dire le bâti – et la description des espaces. Les archives ne livrent jamais une description exhaustive de l'équipement intérieur. Ces inventaires auraient d'ailleurs tendance à figer nos représentations de certaines réalités matérielles. La sous-représentation de certains types de mobilier est caractéristique de cette distorsion. Par exemple, les couteaux sont illustrés par un seul individu archéologique et sont absents des inventaires. On peut encore évoquer le domaine vestimentaire, réduit à 4 boucles et à une part très faible des alliages cuivreux pour la période.

L'activité de la ferme et l'exploitation des ressources

Le croisement des données archéologiques issues de l'archéobotanique, de l'archéozoologie et des études de mobilier permet de d'éclairer les relations du site avec son milieu humide, les choix d'exploitation des ressources végétales et animales, la gestion globale de l'espace rural et l'économie de l'établissement. Les deux principales activités mises en évidence sont la céréaliculture et l'élevage ovin. L'essor de l'activité pastorale est particulièrement marqué à partir de la fin du XVI^e siècle. Plusieurs activités secondaires, corollaires de l'élevage, sont également perceptibles.

La céréaliculture

La céréaliculture n'est pas absente des témoins archéologiques. La carpologie, la palynologie et la xylologie témoignent de la richesse des restes en céréales cultivées et en fourrage, particulièrement nombreux dans les prélèvements effectués sur la partie ouest du fossé, qui semble induire la localisation des granges sur ce côté de la plate-forme. La culture céréalière est par ailleurs attestée par la présence d'attelages et de charrues dans les inventaires et par l'outillage métallique, qui n'a pas été prisé lors des ventes par adjudication.

Les plantes cultivées (M.B., M.F.D.-S.)

Les données polliniques n'apportent pas d'information particulière sur l'activité céréalière : seul un grain de pollen issu de la séquence de la coupe 2 peut être attribué au seigle (type *Secale*), les autres sont regroupés dans le type *Cerealia*. En revanche, les macrorestes nous renseignent davantage.

Le corpus des plantes cultivées comprend une légumineuse – la lentille (*Lens culinaris*), qui a livré une graine –, deux céréales – le seigle (*Secale cereale*) et l'avoine (genre *Avena*) – et trois fruitiers – le noyer (*Juglans regia*), bien représenté quant à lui dans les séquences polliniques, le pêcher (*Prunus persica*) et la vigne (*Vitis vinifera*). En ce qui concerne le genre *Avena*, il est impossible de distinguer les caryopses de folle-avoine (*Avena fatua*), graminée sauvage inféodée aux champs de céréales d'hiver, de ceux des avoines cultivées (*Avena sativa* et *A. strigosa*). Seuls les caractères discriminants des bases de lemme (glumelle inférieure de l'épillet des Poacées) autorisent cette distinction. Néanmoins, le fait qu'à l'instar des autres grains de céréales, le fragment de caryopse d'avoine recueilli au sein de l'US 3085 soit carbonisé, alors qu'aucune semence d'adventice des céréales d'hiver ne l'est, nous incite à considérer qu'il provient d'une avoine cultivée. Seize caryopses carbonisés sont trop incomplets pour être attribués à l'un ou l'autre genre ; ils demeurent donc des céréales indéterminées (*Cerealia*). Le seigle a livré un caryopse carbonisé entier et un fragmentaire.

Si les restes céréaliers sont présents en quantité relative dans les prélèvements effectués aux abords du corps de logis, la coupe 5, située dans l'angle nord-ouest de la plate-forme, se distingue par les taux de céréales les plus importants. Cette présence accrue peut être liée au stockage des céréales après moisson, dans des espaces de granges en aplomb du fossé. La représentation des céréales dans ce secteur du fossé serait néanmoins suffisante pour témoigner d'une production à proximité immédiate de la ferme (16 % des restes polliniques). L'avoine, le blé et le seigle apparaissent en tête des macrorestes céréaliers identifiés dans le fossé. La présence de pollens de bleuet, plante adventice du blé, est également un bon indicateur de céréaliculture. Toutefois, la plante messicole a pu être récupérée lors de la moisson et être stockée avec la récolte.

L'outillage agricole métallique (V.L.)

Seul le petit outillage agricole de type faucille, bêche ou pelle a pu être identifié archéologiquement. Les fers d'outils témoignent des activités agricoles liées à la céréaliculture, à l'entretien des essences boisées ou d'un potager.

La faucille est un outil agricole exclusivement utilisé pour la céréaliculture. Dans la plupart des cas, elle comporte une soie de section rectangulaire, généralement assez longue. La forme de la lame présente toujours une courbure plus ou moins ouverte. Sa section peut être plate, ou de forme triangulaire et sa partie travaillante peut disposer de dents ou tout simplement être coupante. La liaison entre

la soie et la lame peut être continue ou anguleuse. Dans notre corpus, la largeur des lames varie entre 1 et 3,5 cm.

Parmi les quatre faucilles retrouvées, trois provenaient des niveaux archéologiques de la phase 1 (n^{os} 74, 90 et 217) ; la quatrième est issue de la phase 2. La faucille n^o 217 (34,9 × 12,2 cm), quasiment conservée dans son intégralité, présente une forme semblable à un exemplaire daté du xvii^e siècle, retrouvé à Neuilly-en-Thelle dans l'Oise (Legros 2001a, p. 57, fig. 14, n^o 140). La soie, très longue, se connecte sur une large lame très ouverte formant un demi-ovale régulier. La faucille de la ferme du Colombier présente une légère variation, décrivant une forme un peu plus arrondie. En revanche, la configuration des lames n^{os} 90 et 121 se rapproche de celle de Neuilly-en-Thelle. Par ailleurs, les faucilles de Varennes-sur-Seine ne disposent pas de lames dentelées, qui apparaissent dans les régions du nord de la France vers le début du xiv^e siècle. Les faucilles utilisées en céréaliculture offrent une grande ouverture, autorisant un geste ample et continu. L'érosion fréquemment remarquée sur la partie inférieure de la lame (n^o 121) montre qu'il s'agit de la portion qui rentre en contact la première avec la matière lors de son utilisation : elle heurte le chaume, puis un retrait selon un mouvement pivotant interne permet de couper ce dernier. Enfin, l'objet n^o 74 a été identifié comme une faucille à l'emmanchement très atypique. Caractérisée en premier lieu en tant que penture, on pourrait éventuellement l'associer à une faucille d'après sa forme légèrement courbe et sa section aiguisée (fig. 81).

La serpette n^o 177 (18,1 × 10 cm), datée de la phase 1, dispose d'une lame en demi-cercle, dont la partie coupante est de forme curviligne concave. La fixation s'effectuait par le biais d'une soie étroite de section rectangulaire, brisée sur son extrémité. Ces serpettes, également dénommées « croissant de lune », étaient principalement destinées aux activités viticoles. Elles furent couramment utilisées dans la plupart des régions viticoles jusqu'au début du xix^e siècle, progressivement remplacées, pour certaines opérations, par le couteau et le sécateur.

Le site de la ferme du Colombier a également livré deux fers de bêtes (n^{os} 95 et 178). La bête n^o 95 (20,3 × 20,1 cm), datant de la phase 1, est brisée à sa base et présente une forme trapézoïdale. Elle dispose d'une soie de section quadrangulaire longue et effilée nécessaire à son emmanchement. Cette configuration est inhabituelle, voire inédite pour ce type d'outil. Le recours à une douille massive solidarissant l'ensemble devait s'imposer pour empêcher l'éclatement du bois au niveau de la liaison entre le manche et la partie en fer, lorsque l'outil était utilisé. La tôle est par ailleurs renforcée par une puissante arête de section triangulaire et comporte de part et d'autre de la soie une section élargie, permettant l'appui du pied en percussion posée. Le second fer de bête (n^o 178, 28,3 × 19,1 cm, diamètre : 5,4), daté du xvi^e siècle, est doté d'un solide emmanchement. Ce fer, également brisé à sa base, présente une forme générale très proche des fers de bête contemporains.

La céréaliculture est par ailleurs documentée par les inventaires après décès. L'information la plus importante pour nous réside dans les mentions de trains de charrues disponibles, dont le nombre permet d'estimer la capacité agricole de la ferme. S'y ajoutent des inventaires de bétail lié à la traction animale. La production végétale était conditionnée par la présence des bovins et des équidés, force de travail indispensable.

Les charrettes et ridelles complètent l'évocation des hangars, des volumes de grain et de fourrage. Les granges mentionnées, la plus grande « au bout du midy du corps de bâtiment servant de granges » et la plus petite « au nord de celle cy-dessus », étaient respectivement réservées au stockage du blé et de divers pro-

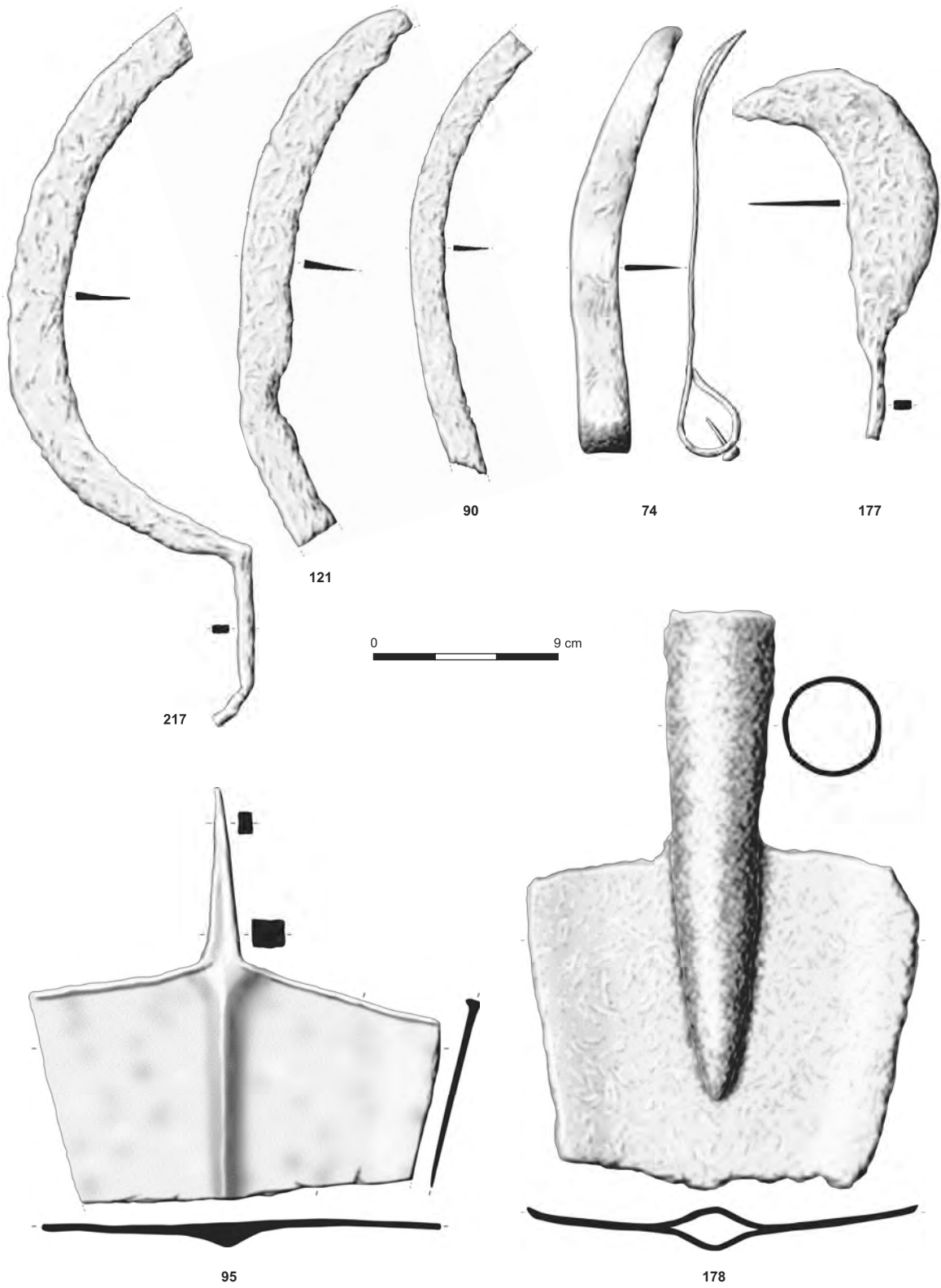


Fig. 81 : Outillage agricole © V. Legros.

duits, parmi lesquels l'orge. Tout un corps de bâtiment servait au stockage des foins, grains et autres fourrages. On sait par ailleurs qu'en 1762, deux literies étaient ménagées dans les combles d'une des granges, au-dessus des écuries, à l'attention des charretiers.

L'activité céréalière se conjugait avec l'exploitation de diverses ressources végétales et animales : l'ensemble des terres du Colombier n'était pas uniquement réservé à la céréaliculture, beaucoup d'entre elles étant maintenues en saussaies et en espaces humides. L'exploitation raisonnée de ces différents milieux permettait de diversifier les sources de revenus. L'archéozoologie reflète très bien cette diversité, à travers le spectre faunique et les âges d'abattage, et montre comment certains espaces incultes étaient mis en valeur grâce au développement du pastoralisme.

Plusieurs activités artisanales sont nettement perceptibles parmi les données archéologiques au sens large. Bien que secondaires, elles n'en demeurent pas moins essentielles à l'économie de l'établissement.

L'élevage et les produits secondaires de l'élevage

De l'usage des animaux domestiques à partir des données archéozoologiques (B.C.)

La liste des espèces attestées dans les niveaux modernes de Varennes nous renseigne sur le cheptel vif de l'exploitation. Ces animaux étaient étroitement impliqués dans l'ensemble des activités humaines et pouvaient répondre à de nombreux besoins : ils tractaient les charrettes ou les charrues, transportaient les personnes, les biens et les marchandises, et constituaient des sources de matières premières (lait, laine, cuir, os, corne) et de viande. L'âge d'abattage des jeunes ovins montre une orientation vers la production de viande, quand l'abattage d'un certain nombre de sujets plus âgés révèle la recherche d'autres productions, telles que le lait ou la laine. L'utilisation de ces produits secondaires semble prévaloir aux XVI^e et XVII^e siècles, tandis que la part des caprinés augmente nettement après le XVI^e siècle, indiquant un accroissement de l'activité pastorale et, par conséquent, sans doute de la production lainière et de boucherie. La faible proportion des restes fauniques montre sans doute que les bêtes étaient vendues jeunes, sur pied, et donc abattues ailleurs que sur le site.

► Le gros bétail

Cette catégorie regroupe les équidés et les bovins, deux groupes aux fonctions assez différentes, dans la mesure où les équidés (cheval, âne ou mulet), durant ces périodes, ne servent qu'à une seule chose : le travail. La consommation de ces animaux relevait d'un tabou qui ne fut levé qu'en 1866. Les témoins de l'activité hippophagique sont effectivement très rares au Moyen Âge et à l'époque moderne, en dehors des périodes de disette et de famine, ou d'événements particuliers comme les sièges de cités. Les bovins, quant à eux, offraient une utilisation économique plus variée. Fournissant à la fois travail, fumier, viande, lait, beurre, fromage, cuir et peaux, les bêtes à cornes formaient le secteur lourd de l'élevage.

Les bovins

L'âge d'abattage traduit, outre la qualité de la viande consommée, une partie des contraintes inhérentes au type de productions recherchées. Ainsi, la majorité des sujets ont été abattus à un âge relativement avancé, indiquant ainsi l'emploi des animaux pour le labour, le trait ou la production de lait. En effet, au

XVI^e siècle, on constate par exemple que la sélection des animaux affecte les individus adultes et individus de réforme âgés de plus de cinq ans. Ces animaux pouvaient être exploités dans le cadre d'une production laitière (femelles) ou pour les travaux de traction (mâles), quelques-uns pouvant être gardés pour la reproduction. Le troupeau de bovins constituait un réservoir de force pour cultiver la terre et produire du grain. Il est l'indispensable soutien du labourage. L'absence de sex-ratio n'a pas permis de préciser leur fonction exacte. On remarque la présence de trois éléments de veau dans les couches les plus récentes et l'existence d'un squelette entier de veau (non consommé) dans une structure mal datée (US 3114) suggère un élevage bovin sur place. Cette structure agricole a probablement géré son élevage bovin, peut-être sans acheter de jeunes bêtes pour l'exploitation, comme cela s'est souvent fait après le XVII^e siècle.

La proximité du marché parisien a aussi pu jouer un rôle dans la production de lait et peut-être de beurre et de fromage. La présence de jeunes sujets peut d'ailleurs éventuellement trahir cette production de lait. En effet, dans certains cas, on abattait précocement les animaux pour pouvoir traire la mère. Mais, si la production de lait est très bien attestée, elle ne peut être quantifiée ici.

Les équidés

Les nombreux fragments d'équidés semblent en majorité se rapporter au cheval. Cet animal, contrairement aux autres catégories d'animaux de la ferme, était un compagnon dont on ne se séparait pas dans l'agriculture. Même « hors d'âge », le cheval servait de « devancier » à l'attelage pour diriger la charrette, ou de cheval de relais pour les charrues. La majorité des ossements appartiennent à des individus adultes et pour certains très âgés (US 3005, une mandibule de mâle de plus de 18/20 ans ; US 3035, fragments dentaires d'un sujet de plus de 12 ans).

Un autre représentant des équidés est illustré à Varennes-sur-Seine par un métagrèpe d'âne dans l'US 2029 (XVII^e-XVIII^e siècles). L'âne était assez répandu dans la France de l'Ancien Régime. Seules deux régions en étaient dépourvues : le Nord-Est, où les hivers rigoureux d'Alsace, de Franche-Comté ou de Lorraine étaient, semble-t-il, dissuasifs, et l'Ouest armoricain, où les chevaux abondaient. L'âne incarnait alors l'animal de trait et de bât par excellence des petits paysans où des meuniers. Dans certaines régions de vignoble, ils rendaient également de précieux services.

► Le petit bétail

La bergerie

Le mode d'exploitation du cheptel ovin répond également à un choix propre à ce site. En effet, malgré un corpus limité de données, les estimations ont révélé l'abattage éclectique d'un certain nombre d'animaux âgés d'un an à quatre ans au cours du XVI^e siècle. À peine plus du tiers des animaux étaient tués avant quatre ans, les deux autres tiers l'étant à un âge plus avancé. Ce maintien de sujets adultes, dont certains semblent atteindre un âge avancé au sein de l'échantillon, peut être interprété comme l'indice de recherche d'une production de lait ou de laine. Pour la phase suivante, la pyramide des âges traduit une baisse de l'âge moyen des animaux et la disparition des sujets séniles. Cette modification a lieu à une période où le complexe agricole de Varennes, doté de deux charrues, a atteint sa superficie maximale (fig. 82). En effet, entre la fin du XVI^e siècle et la seconde moitié du XVIII^e siècle, la taille de l'exploitation a triplé. Le cheptel, susceptible d'être entretenu sur les nouvelles chaumes et probablement plus important, semble géré différemment. En tous les cas, on peut souligner des modifications dénotant une nouvelle orientation dans l'économie du site. Ce mode de gestion

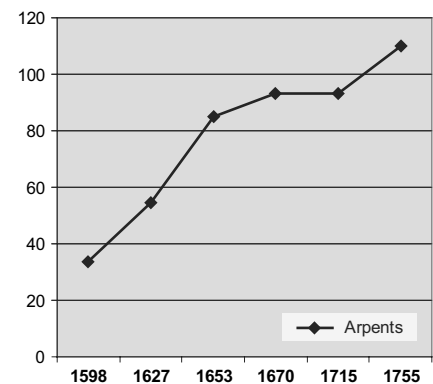


Fig. 82 : Évolution de la taille de l'exploitation, de Varennes-sur-Seine (d'après les études d'archives réalisées par Olivier Bauchet, ce volume) © B. Clavel.

des caprinés, marqué par une mise à mort de sujets adultes et jeunes adultes assez importante, pourrait s'apparenter à un cheptel d'engraissement. Peut-être reflète-t-il une stratégie pastorale mieux maîtrisée et plus diversifiée, intégrant à la fois production de lait, de laine et surtout de viande.

La production de produits secondaires semble donc prévaloir au XVI^e siècle, tandis que c'est surtout la fourniture de viande qui semble caractériser la période plus récente; mais les productions dites secondaires sont loin d'être abandonnées par la suite. En règle générale, le soin apporté à l'élevage des bêtes à laine laissait à désirer sous l'Ancien Régime, sur le plan de l'hygiène comme sur celui de l'alimentation. On recherchait surtout la meilleure adaptation possible aux conditions de pâturage, qui correspondaient aux divers systèmes agraires. L'abattage des animaux à Varennes aux XVII^e-XVIII^e siècles concerne d'une part une série d'animaux assez jeunes et d'autre part un second type de sujets plus âgés (qui ne dépassent pas quatre ans). Sachant qu'une brebis peut engendrer deux agneaux par an (en septembre et en janvier-février), les mises à mort pouvaient avoir lieu en hiver, voire en automne. L'abattage d'animaux plus âgés est probablement à rapprocher des pratiques de gestion qui consistaient, à la fin du mois d'avril, à éliminer les vieux sujets pour renouveler le troupeau. On châtrait alors le parc. Les exploitants procédaient à la vente ou à l'abattage d'animaux d'environ quatre ans. On sait que, dans les plaines à blé autour de Paris, le mouton ne faisait pas l'objet d'un élevage intensif. Les laboureurs gagnaient à vendre le gros de leur cheptel à l'entrée de l'hiver (animaux de 12 à 18 mois) aux bouchers de la capitale et à le reconstituer par des achats de fin de printemps pour le parc vers l'automne ou l'hiver.

La bergerie est difficilement identifiable d'un point de vue archéologique, étant donnée la faible conservation du bâti et des sols. La lecture des différents textes semble indiquer qu'elle était intégrée aux bâtiments de la ferme et à même d'héberger 150 moutons en moyenne, l'acte de décès de 1762 en dénombant 173. Une bergerie n'a pas nécessairement besoin d'être un bâtiment très grand, le mouton supportant relativement bien la promiscuité avec ses congénères. Il est par ailleurs probable que les ovins passaient une grande partie de leur temps sur les pâtures, plus ou moins éloignées de la ferme. La zone d'enclos extérieure était probablement utilisée comme zone de pacage en alternance avec d'autres terres du domaine. Si les moutons souffrent théoriquement de l'humidité, leur élevage sur la ferme du Colombier semble avoir été un bon moyen de valoriser les terres de marais, prairies humides impropres à la céréaliculture. L'élevage du mouton n'est pas mentionné dans les documents historiques avant 1671.

La porcherie ou le toit à porc

Les inventaires sont catégoriques : les cochons étaient bien présents à Varennes, puisque un « toit à porc » est mentionné en 1653. En revanche, les données archéozoologiques sont maigres. Les estimations d'âges réalisées sur l'échantillon ancien du XVI^e siècle révèlent une sélection marquée des jeunes animaux. Le sacrifice des bêtes ayant atteint leur plein développement (un an, un an et demi environ et deux ans) relève d'une pratique classique. En revanche, la découverte d'une dent de chute provenant d'un jeune sujet confirme bien la présence d'un élevage complet sur place, de la naissance à la production de porc gras (US 3100, XVI^e siècle).

La prédominance des os d'animaux domestiques caractérise la composition des échantillons modernes et traduit l'importance du rôle économique du cheptel. La composition des échantillons de la phase la plus ancienne (XVI^e siècle) est marquée par une large prédominance des restes de gros bétail, alors que ceux de

caprinés et de porcs n'y représentent qu'une moindre proportion. Même si la quantité de restes déterminés de petits ruminants augmente au cours de l'histoire du site pour finalement supplanter ceux du bœuf aux XVII^e-XVIII^e siècles, il n'en demeure pas moins qu'en masse d'ossements, ce dernier est largement prépondérant. On perçoit malgré tout, un peu confusément il est vrai, la mise en place d'un système d'exploitation agricole plus spécialisé au-delà du XVI^e siècle. Les règles de sélection mises en œuvre dans le cas des caprinés – pour autant qu'il soit possible d'en juger d'après les rares données recueillies –, indiquent la mise en place d'une stratégie pastorale intégrant la production de lait et de viande, par des prélèvements de jeunes individus et par le maintien d'adultes ne dépassant pas quatre ans. On peut peut-être en déduire l'entretien de femelles lactantes et l'abattage concomitant de jeunes moutons de 12 à 18 mois, destinés à l'apport carné. Dans le cas du bœuf, le maintien de bêtes adultes, dont la majorité atteint un âge avancé, se justifie par la recherche d'autres productions que la viande, comme le lait et l'énergie (travaux des champs dans le cadre d'une culture céréalière par exemple).

L'apparition de l'âne dans les niveaux des XVII^e-XVIII^e siècles constitue aussi un indice explicite d'un changement d'orientation économique dans la région sous l'Ancien Régime. Dans les contrées en cours de spécialisation, comme dans les fermes d'Île-de-France, la progression de ce petit équidé au cours du XVIII^e siècle indique des livraisons de produits laitiers à faible distance. Cela ne nous surprend guère, dans la mesure où, comme nous l'avons vu, l'élevage était aussi très probablement orienté vers la production de produits secondaires (laine, lait et pourquoi pas fromage ou beurre) dans le complexe agricole de Varennes. Enfin, signalons pour finir, les poules, les coqs, les canes ou les oies qui formaient le tout venant d'un petit élevage à Varennes. Leurs os sont malgré tout assez discrets dans les échantillons.

Données archéobotaniques : fourrages et pâtures (M.B., M.-F.D.-S.)

L'étude des essences ligneuses permet d'éclairer un autre aspect de l'élevage du bétail, à savoir son mode d'alimentation. L'orme est particulièrement représenté dans les macrorestes mis en évidence par les études palynologiques et carpologiques, par rapport aux espaces forestiers franciliens de l'époque moderne. La présence d'une plantation d'ormes est attestée par les inventaires, mais aussi par l'analyse cartographique. Cette essence peut être cultivée et exploitée afin, entre autres, de servir de fourrages pour les bêtes. L'exploitation de l'orme trouvait peut-être un terrain propice en milieu de forêt alluviale, au bord de la Seine. Les espaces humides autour de la ferme s'y prêtaient également remarquablement. La toponymie enregistre cette exploitation, puisque une des parcelles au sud de la ferme est située « au midi et entre l'allée des Ormes et des Peupliers ». L'étude xylogique met en évidence d'autres petits branchages (saule, noisetier, aulne) qui pourraient également avoir servi de fourrages ponctuels.

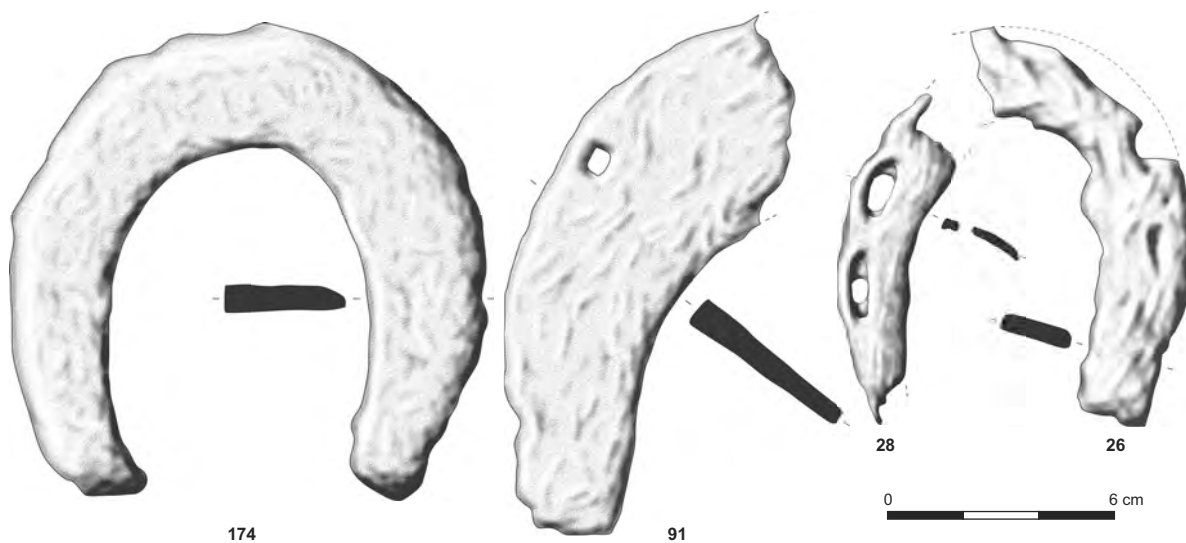
L'hypothèse de plantations entretenues de saules ou d'ormes est étayée par les documents cartographiques anciens et les données textuelles.

Les études palynologiques et carpologiques confirment l'existence d'une prairie humide dans l'environnement immédiat de la ferme. Outre les plantes de marais ou roselières, certains taxons, représentatifs d'une végétation basse caractéristique de sols piétinés, laissent supposer la présence de pâtures aux abords du fossé et confirment la probable exploitation de cette zone de marais pour le pacage des bêtes, ovins ou bovins. Cette activité participait de la mise en valeur de la prairie environnante.

Les traces de l'élevage dans le mobilier métallique (V.L.)

Le nombre de fers à cheval retrouvés à la ferme du Colombier s'élève à 21 individus, dont 5 en phase 1 et 16 en phase 2 (fig. 83, 84). Un fer à cheval est fabriqué à partir d'une barre métallique, repliée pour former un arc de cercle. Il épouse parfaitement la morphologie du sabot, afin de le protéger contre l'usure de la corne et d'amortir les chocs. À partir du XVII^e siècle, la pince ou zone médiane du fer peut comporter sur son bord externe un appendice triangulaire, le pinçon. En opposition au pinçon, le bord interne est identifié comme « voûte ». Trois types distincts sont repérés dans notre corpus. Les voûtes décrivent un arc en demi-cercle pour les fers n^{os} 164 (Legros 2001b, t. IV, pl. 21, n^o 112) et 174 (Le Patourel 1973, période VI, p. 123, n^o 110), forme attribuable aux fers de jambe avant. Lorsque la voûte décrit plutôt une courbe ovale (n^{os} 207-1 et 207-3), il s'agit généralement de fers de jambe arrière. Enfin, la voûte du fer n^o 77-1 présente un angle caractérisant les fers de labours, destinés aux sols lourds. On appelle « mamelles » externes et internes les zones situées de part et d'autre de la pince et « branches » les portions latérales du fer terminées par l'éponge. Par sa forme arrondie et biseautée, cette dernière permet de compenser l'inclinaison du talon du sabot lors d'un appui et d'éviter les atteintes. Les fers de derrière sont souvent dotés d'un crampon situé au niveau de l'éponge (n^o 207-1), qui favorise la fixité de l'appui sur un terrain accidenté. La rive interne caractérise le contour intérieur du fer et la rive externe le contour extérieur. L'ensemble des fers du corpus présente une rive linéaire, excepté les fers n^{os} 26 (Legros 2001b, t. IV, pl. 21, n^o 106) et 28 (Legros 2001b, t. IV, pl. 19, n^o 88) de la phase 1. Leur rive externe comporte des ondulations liées au percement à chaud des contre-perçures, technique héritée du Moyen Âge. La couverture définit l'espace compris entre les deux rives : elle est étroite pour les deux fers précédemment cités, trait indiquant généralement des fers de chevaux de monte. Les fers à couvertures larges, illustrés par les n^{os} 77-2 (Legros 2001b, t. IV, pl. 21, n^o 113) et 91 (Legros 2001b, t. IV, pl. 21, n^o 114) ferrent en revanche principalement les chevaux de labours. La face antérieure du fer est en contact avec le sabot et la face postérieure avec le sol. C'est sur cette dernière que l'on peut noter la présence de plusieurs loges quadrangulaires (n^{os} 77-2 et 91) ou oblongues (n^o 28), qui coïncident en négatif avec la forme de la tête du

Fig. 83 : Fers à cheval © V. Legros.



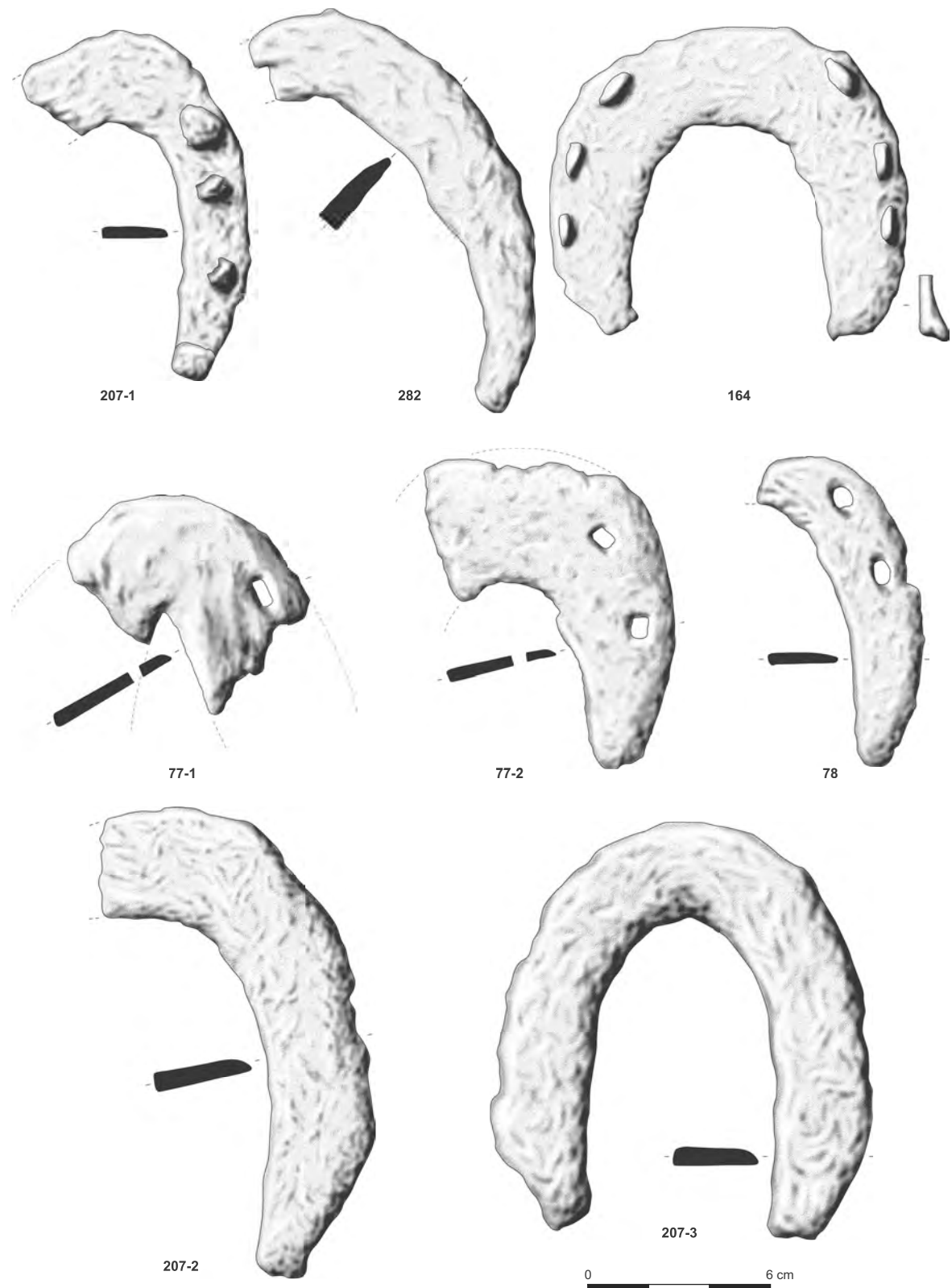


Fig. 84 : Fers à cheval © V. Legros.

clou de ferrage et de son collet. La contre-perçure correspond à l'ouverture pratiquée au fond de l'étampure, qui permet de laisser passer la lame du clou pour atteindre le sabot. Dans ce cas, le collet du clou est en contact avec la partie postérieure de la contre-perçure, dont la taille est généralement plus large que la section de lame du clou, ce qui permet de donner la direction souhaitée au clou.

Les fers à cheval d'époque moderne disposent généralement d'une large couverture d'épaisseur constante pour compenser de lourdes charges. Les éponges sont arrondies et légèrement relevées. Les étampures sont plus proches de la rive externe de la branche du dedans (étampures à maigre) et plus éloignées sur la branche du dehors (étampures à gras). L'épaisseur est plus importante au niveau de la pince qu'à celui de l'éponge, tandis que la couverture est plus large sur la branche du dehors. Les étampures sont situées, pour les deux branches, plus proches de l'éponge et ne sont aménagées qu'à partir des mamelles. La localisation des étampures, à maigre ou à gras, et la position de l'arrondi, plus marqué sur la branche extérieure, permettent de différencier les fers droits des fers gauches.

Artisanat et produits secondaires de l'élevage

La production de viande n'est pas attestée directement par l'archéologie, mais induite, comme on vient de le démontrer, par la nature de l'élevage ovin.

La production de laine est, quant à elle, difficile à mettre en évidence par l'archéologie, en l'absence d'outillage spécifique. La mention de rouets et autres accessoires dans les inventaires ne signifie pas que la transformation de la laine brute dépassait le cadre domestique. Quelques indices archéobotaniques pourraient par ailleurs révéler d'autres transformations de la laine.

La transformation des produits laitiers est presque une évidence dans le cadre d'une ferme où sont élevés bovins et ovins. Le croisement des diverses données archéologiques permet de montrer que cette activité était, au moins en partie, destinée aux marchés locaux.

Laine et artisanat textile : une activité tinctoriale ? (M.B., M.-F.D.-S.)

L'existence d'un artisanat textile lié à la production de laine nous est suggérée par le croisement de plusieurs sources d'informations, archéologiques et textuelles.

L'aspect chronologique revêt ici une importance majeure puisque la mise en évidence de cette activité repose en grande partie sur la relative contemporanéité des différents phénomènes observés.

Ainsi, ce n'est qu'après le XVI^e siècle que progresse nettement l'élevage des caprinés, majoritairement du mouton. Ce cheptel se caractérise par le maintien de nombreuses bêtes adultes, en vue de l'utilisation des produits secondaires, lait ou laine (cf. *supra*).

L'acquisition et le traitement de la laine sont attestés d'une part par des forces à tondre identifiées par V. Legros (elles proviennent néanmoins d'un contexte plus ancien, daté du XVI^e siècle, le cellier 3019) et, d'autre part, par les mentions d'outils spécifiques, dans les inventaires après décès : « un rouet à filler » un « devidet à escheveaux » en 1722, « trois rouets à filer avec un dévidoir à écheveau » en 1762³¹. Nous verrons par la suite que ces rouets servaient peut-être aussi à filer des matières premières d'origine végétale.

.....

31. AD Seine-et-Marne, 222 E 13.

La découverte – en divers endroits du fossé, mais principalement près de l'entrée, dans des contextes du XVII^e siècle – de nombreuses branchettes majoritairement issues du saule, de l'orme et de l'aulne, coïncide avec l'enregistrement de taux particulièrement élevés de pollens d'orme au sein de l'US 3085 (coupe 11). L'absence totale de cette essence au sein de l'US sous-jacente (3086), datée du XVI^e siècle, signale l'existence d'un hiatus, suivi de la mise en place de l'US 3085, probablement dans le courant du XVII^e siècle. Une accumulation d'origine anthropique de ces restes végétaux a été démontrée, permettant de proposer de les interpréter comme fourrage. Le caractère concomitant des deux phénomènes laisse penser à une utilisation du fourrage pour nourrir le cheptel ovin, qui compte « 173 bestes à laine, tant meres portières qu'agneaux » d'après l'inventaire après décès de 1762. Notons que l'on peut également associer ce développement de l'orme à la plantation de cette essence en bordure du chemin (cf. *supra*).

À côté de la laine, d'origine animale, il semble que des matières d'origine végétale aient également été utilisées pour la fabrication de textiles. La surabondance de semences d'ortie dioïque (*Urtica dioïca*) conduit à s'interroger sur son statut. La proportion que représentent, parmi les restes identifiés, les semences de cette seule plante reste modeste en coupe 5 (10,47 %), s'intensifie en coupe 2 (26,9 %) et en 3086, coupe 11 (21,08 %) pour atteindre 44,75 % en 3085, coupe 11 (tabl. 7). L'ortie est certes une plante prolifique, qui pousse généralement en grands massifs compacts. Il nous semble cependant que ces propriétés ne suffisent pas à expliquer sa surreprésentation. Tout d'abord, force est de constater que les autres plantes de friches et broussailles connaissent une représentation assez homogène d'un échantillon à l'autre (10,8 % en 3086, 10,5 % en 3085, 12,3 % en coupe 2, 8,8 % en coupe 5). Il n'y a donc pas lieu de soupçonner l'un ou l'autre des secteurs échantillonnés d'être plus favorables qu'un autre au développement de ces plantes et, parmi elles, de l'ortie. Après l'en avoir exclue, si l'on réintègre l'ortie parmi ces rudérales, il apparaît que ce groupement est particulièrement bien représenté en 3085 (les semences de ces plantes y fournissent 55,3 % des restes identifiés). Les fluctuations observées d'un échantillon à l'autre ne sont donc pas liées à une variation globale dans la représentation de l'ensemble du groupement, mais dans celle de la seule ortie. Les vertus de l'ortie sont innombrables, qu'elles soient médicinales, alimentaires ou agricoles (engraissement des volailles, nourriture des bestiaux, fumure).

Tabl. 7 : Représentation des différents milieux végétaux et de deux espèces remarquables, le réséda (*Reseda luteola*) et l'ortie dioïque (*Urtica dioïca*) © M. Boulén.

	Coupe 5	Coupe 2	Coupe 11 3086	Coupe 11 3085
Plantes cultivées	8,08 %	4,26 %	10,94 %	3,05 %
Plantes aquatiques	45,7 %	35,7 %	12,53 %	4,04 %
Plantes amphibies	19,3 %	17 %	31,8 %	17,1 %
Plantes de marais et roselières	2,9 %	0,3 %	0,1 %	0,7 %
Adventices des cultures d'hiver	1,6 %	0,02 %	0,3 %	0,1 %
Plantes de sols piétinés	3,8 %	0,4 %	1,03 %	0,6 %
Milieux rudéraux ouverts (avec <i>Reseda luteola</i>)	1,1 %	2,2 %	10,3 %	18,8 %
Milieux rudéraux ouverts (sans <i>Reseda luteola</i>)	1,1 %	1,2 %	1,8 %	5,7 %
<i>Reseda luteola</i>	-	0,9 %	8,04 %	13,08 %
Milieux rudéraux denses à fermés (avec <i>Urtica dioïca</i>)	19,3 %	39,3 %	31,9 %	55,3 %
Milieux rudéraux denses à fermés (sans <i>Urtica dioïca</i>)	8,8 %	12,3 %	10,8 %	10,5 %
<i>Urtica dioïca</i>	10,47 %	26,9 %	21,08 %	44,75 %

L'ortie contient également « une fibre textile dont on a fait des tissus très beaux et très résistants » (Lieutaghi 1996, p. 332). Parmi ses nombreuses propriétés il en est une qu'elle possède en commun avec une autre plante, la gaude (*Reseda luteola*). Comme elle, l'ortie est une plante utilisée pour teindre en jaune – aux nuances variables en fonction du mordant et des parties de la plante utilisées (racines, jeunes pousses, feuilles) –, la laine, et moins facilement les fibres végétales (Bertrand 2002). Or, la présence des semences de gaude dans le fossé n'était sans doute pas d'origine naturelle. Il nous a donc semblé intéressant de comparer la représentation de l'ortie à celle de la gaude. Il apparaît alors que la représentation de ces deux plantes suit la même tendance, culminant au sein de l'US 3085, pour chuter à 10,47 % dans le cas de l'ortie, voire disparaître dans celui de la gaude, au sein de la coupe 5.

Si l'activité tinctoriale est suggérée par les différents éléments évoqués ci-dessus, il s'agit vraisemblablement d'une activité artisanale mineure menée dans le strict cadre domestique.

Transformation des produits laitiers à travers la céramique (F.R.)

La spécificité rurale du site se manifeste, depuis le début de l'occupation de la ferme au XVI^e siècle jusqu'au XVIII^e siècle, par l'abondance de tèles et de pots à lait, fabriqués en terre cuite glaçurée et en grès. Celle-ci se voit notamment renforcée au XVIII^e siècle, comme le montre l'analyse quantitative de ces pots durant les trois principales phases d'occupation du site dont le mobilier céramique témoigne (à savoir le milieu et la seconde moitié du XVI^e siècle, le milieu et la seconde moitié du XVII^e siècle, et enfin la première moitié du XVIII^e siècle). Le mobilier provenant des fosses et des sols de cour ne fait pas apparaître de spécialisation fonctionnelle des bâtiments qui constituaient la ferme ; la vaisselle de laiterie (pots à lait et tèles) était néanmoins omniprésente dans la plupart des structures.

Les éléments dont nous disposons pour la première phase d'occupation montrent que, dès le milieu du XVI^e siècle, les tèles à lait sont présentes dans le contexte du fossé, contrairement aux pots à lait. On relève ainsi deux bords en bandeau mouluré très érodés appartenant à des tèles à lait. Le premier, à pâte beige foncé (type N58 ; inv. 9 ; fig. 85, n° 1), est comparable aux exemplaires retrouvés avec le réchauffoir à bouton de Blandy-les-Tours (latrines 3) daté du milieu du XVI^e siècle (Ravoire 2002a). Le second, à pâte beige clair et à bord saillant (type N53), s'apparente aux formes des productions parisiennes notamment attestées dans le dépotoir du four de potier de l'allée des Justes (fig. 85, n° 2 ; Peixoto, Ravoire 2011), bien daté du milieu du XVI^e siècle. Par ailleurs, ont été mis au jour deux autres fragments de panses de tèles en grès jaunâtre du Beauvaisis. Une petite faisselle cylindrique à pâte blanche entièrement glaçurée verte, qui était archéologiquement complète (fig. 86, n° 2 ; fig. 87), constitue une trouvaille assez exceptionnelle. Les perforations de 5 mm de diamètre sont espacées de manière à peu près régulière (H. : 9 cm ; ouv. : 12 cm ; fond : 9 cm). Ce type de récipient, très rarement retrouvé sur les sites de consommation franciliens du XVI^e siècle, trouve une comparaison en contexte bisontin, dans une maison de vigneron de la seconde moitié du XVI^e siècle (Ex Pots... 1995, p. 125, n° 1).

Le comblement de la cave, daté des dernières décennies du XVI^e siècle, permet une estimation quantifiée de la proportion de la vaisselle de laiterie par rapport aux autres vaisselles. On dénombre en effet près d'une quarantaine de tèles à lait sur les 102 récipients recensés dans ce dépotoir, soit plus du tiers du corpus ! Ces

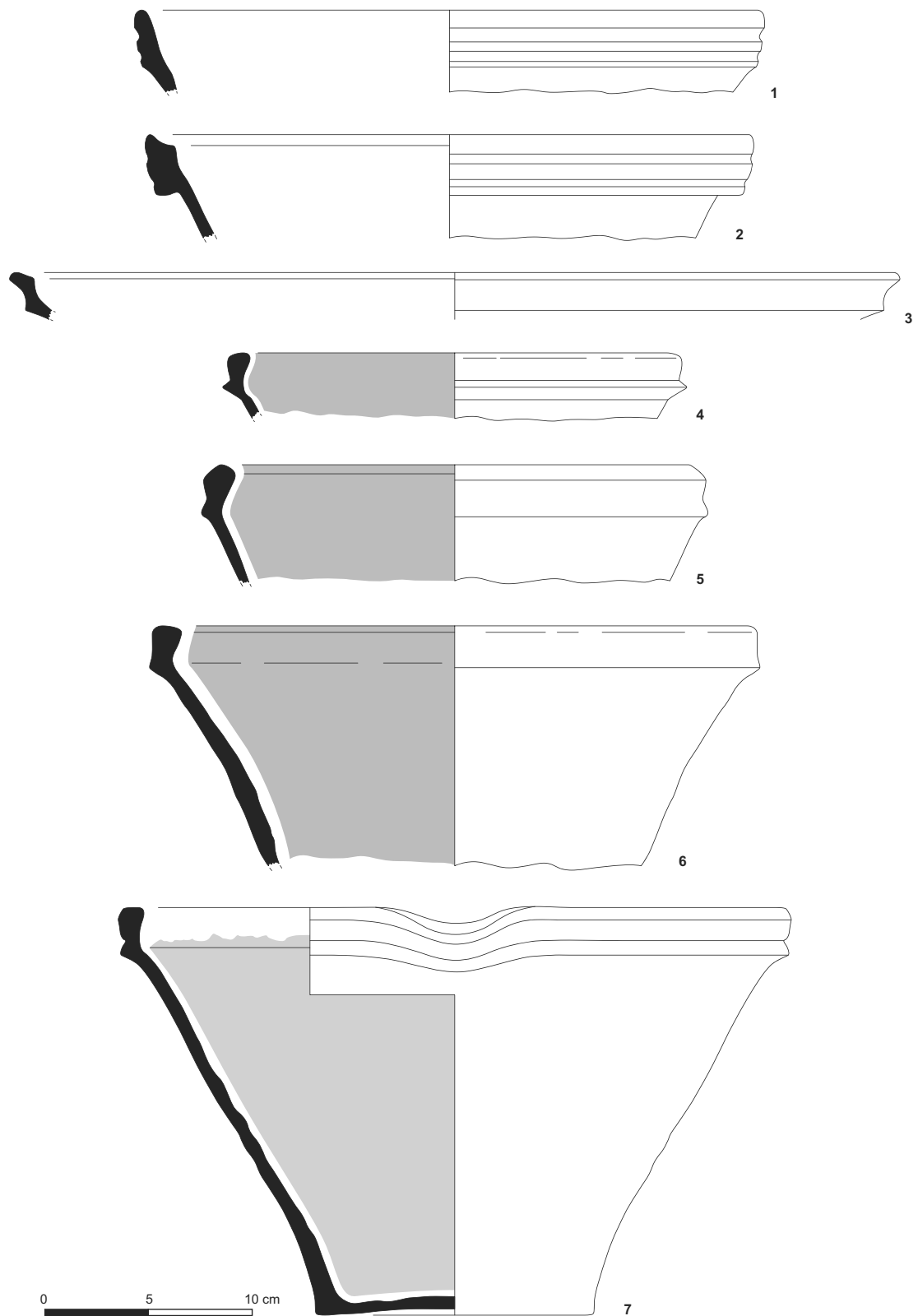


Fig. 85 : Céramique de laiterie (tèle à lait) du XVI^e s. © P. Pibuit.

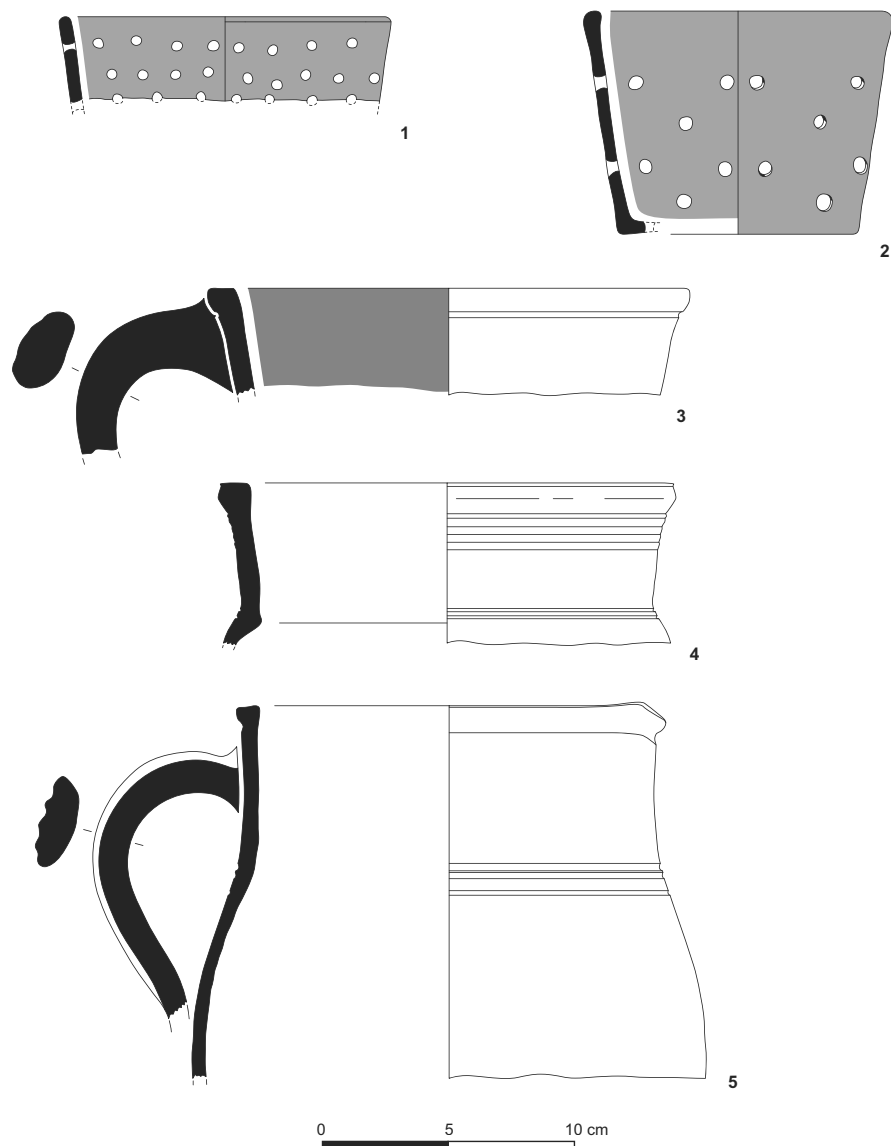


Fig. 86 : Céramique de laiterie
(pots à lait et faisselles)
du XVI^e au XVIII^e s.
© P. Pibuit.

tèles ont des origines variées, mais sont toutes issues de productions régionales. Quinze tèles appartiennent à un même type à bord court en bandeau et bec verseur, à pâte blanche et glaçure verte interne verte. Un exemplaire est presque complet : sa glaçure n'est pas homogène et sa pâte tend vers le gris (inv. 9 ; fig. 85, n° 7). Une vingtaine de tessons de tèles (des bords ou des fragments supérieurs) présentent une pâte blanche, dont la surface jaunâtre ou orangée est recouverte d'un engobe (s'agit-il d'une production en terre cuite de la Puisaye ?) qui existe aussi au XVII^e siècle. L'un des bords est de type débordant mouluré (N53), tandis que les autres sont en bandeau simple. La glaçure est couvrante interne (inv. 2 ; fig. 85, n° 3). Trois tèles à pâte blanche et inclusions visibles complètent cet inventaire : l'une est dotée d'un bec verseur (inv. 17), une autre présente une perforation intentionnelle. La plus complète d'entre elles est un fragment supérieur dont la glaçure verte interne est très altérée (fig. 85, n° 3).



Fig. 87 : Faisselle XVII^e s.
© L. de Cargouët.

Souignons enfin que deux sont à pâte fine rosée (inv. 18 ; fig. 85, n° 7) et une à pâte rougeâtre.

C'est dans les comblements du fossé (XVII^e, et surtout XVIII^e siècle) que les récipients de laiterie sont les plus abondants, comme si on avait sciemment jeté ce mobilier si spécifique des activités agricoles de la ferme. Les récipients, composés des tèles et des pots à lait, sont pratiquement tous en grès de la Puisaye. L'inventaire de 1762 relève une vingtaine de récipients relatifs à la laiterie : « 17 pots de grèz à laitage, 3 terrines aussi de grèz ». Les récipients locaux sont rares. On recense néanmoins une partie supérieure de tèle à lait à pâte commune rosée, à surface externe jaunâtre et glaçure interne partiellement enlevée (3079 et 3082 ; inv. 29) et une faisselle à fromage, entièrement glaçurée. Par sa pâte beige avec glaçure, sa forme cylindrique et ses dimensions (13 cm de diamètre), elle s'apparente à l'exemplaire du XVI^e siècle retrouvé dans le fossé (3089-3079 ; fig. 86, n° 1 ; inv. 58). Dans une ferme où la production de fromage est attestée au XVIII^e siècle (inventaire de 1762), il est curieux de constater l'absence d'assiette à fromage (Poulet 1984, p. 108), sorte de faisselle plate perforée, fabriquée en grès de la Puisaye au XVIII^e siècle.

Trois formes de récipients de laiterie en grès de la Puisaye sont attestées : des tèles à lait, des jattes à bord rentrant dites « cadins » et des pots à lait (fig. 89, 90). Les tèles à lait, grands récipients tronconiques avec ou sans anse, se nomment « terrine » ou « laitière » en Puisaye, quand leur base est pourvue d'un trou d'écoulement. Aucune base perforée n'a été identifiée sur le site. Au XIX^e siècle, cette forme était exportée en Seine-et-Marne sous le nom de « crèmeière » (Poulet 1984, p. 109, type IcD1 ou 7). Une tèle archéologiquement complète, de type dit « terrine becquetée » en Puisaye, c'est-à-dire avec un bandeau large et un petit bec verseur, à pâte grise rosée, provient du puits 3098 (fig. 88, n° 3). Cette forme trouve des comparaisons au château de Sourdun, dans un contexte daté de la seconde moitié du XVII^e siècle (Frichet, Frichet 1996, p. 117, fig. 2, n°s 3-4). Deux autres exemplaires archéologiquement complets proviennent respectivement des couches du XVII^e siècle (3079-3083 ; inv. 82) et du XVIII^e siècle (inv. 83 ; fig. 88, n° 4). Le bord haut et droit des exemplaires du fossé indique, d'après M. Poulet, une datation entre la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle. Deux parties supérieures de tèles (forme appelée jatte, Poulet 1984, p. 104, IaC11) en grès jaunâtre à surface externe flammée et glaçure interne brune (inv. 147) et une autre à anse horizontale avec glaçure interne brune proviennent des couches du XVIII^e siècle (inv. 155). Une tèle presque complète de la couche du 3083 (fin du XVII^e siècle ; inv. 84 ; fig. 88, n° 2), en grès rouge, présente un bec verseur légèrement étiré et un décor de bande digitée estampée sous le bord en bandeau. Il pourrait s'agir d'une production des ateliers du nord de la Puisaye, en particulier de Moutiers, village qui s'était spécialisé dans la fabrication de ce type de récipient (Poulet 1984, p. 97). On dénombre en outre au moins treize jattes à bord rentrant et à fond lenticulaire, qui sont dénommés « cadins » en Puisaye. Trois seulement proviennent des contextes du XVII^e siècle (3079-3080), les autres de ceux du XVIII^e siècle (3081-3082). Tous sont pourvus de glaçure au laitier.

Les pots à lait proviennent seulement des couches supérieures du dépotoir sud (3080 à 3082) ; ils sont nombreux dans le dépotoir de l'entrée est (3028). La forme caractéristique du pot à lait en Puisaye était appelée « coquemard » par les marchands (Poulet 1984, type IbD2). Pourvue de bec verseur comme un pichet, son col est beaucoup plus large (ouv. : 11,2 cm à 16 cm ; fig. 86, n°s 4-5). Ces formes, dotées d'un couvercle, étaient fabriquées en série de neuf tailles de 0,25 litres à 9 litres et servaient dans les fermes au caillage du lait (Poulet 1984,

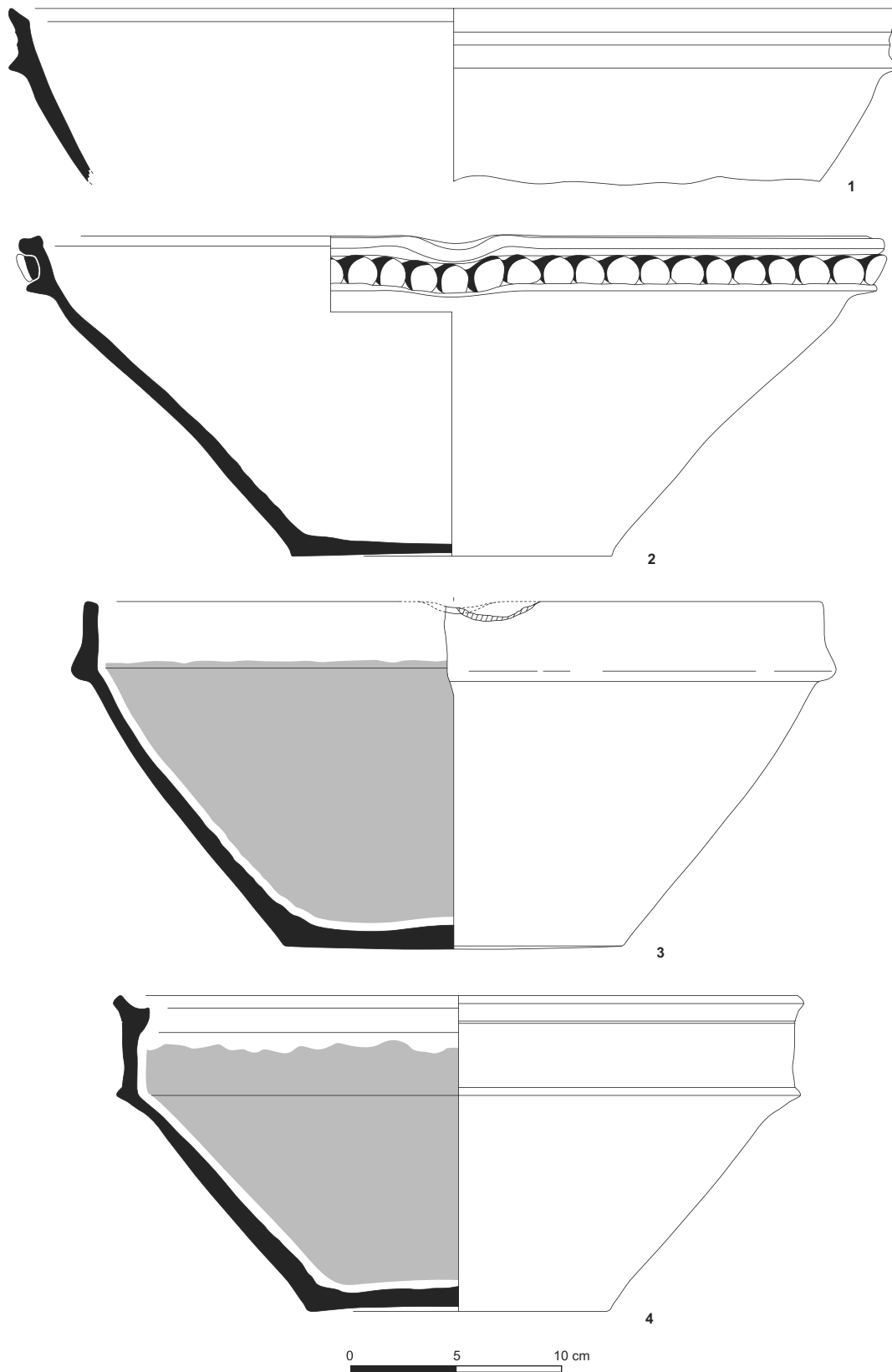


Fig. 88 : Céramique de laiterie (tèle à lait) des XVII^e et XVIII^e s. © P. Pibuit.



Fig. 89 : Tèle à lait XVII^e s. © L. de Cargouët.



Fig. 90 : Tèle à lait XVIII^e s. © L. de Cargouët.

p. 127-128). L'anse moulurée est typique du XVIII^e siècle. À Varennes, on dénombre 11 pots à lait dont 10 avec glaçure verte interne et un avec glaçure marron (inv. 85 ; fig. 86, n° 3).

Un fond de céramique attribué aux contextes du XVII^e siècle a livré un résidu alimentaire qui, analysé en 2007 par Martine Regert au C2RMF, s'est révélé être une matière grasse d'origine animale, que l'on peut vraisemblablement rapprocher de l'activité laitière.

La présence de la laiterie à proximité immédiate du logis est assez probable. Dans le traité d'agronomie *Agriculture et maison rustique* d'Estienne et Liébault, paru en 1564, il est fait mention d'une « chambrette » servant à la préparation des laits et fromages, située au rez-de-chaussée du logis de la maison qui, comme à Varennes, comportait deux étages avec cave et grenier (Moriceau 1994, p. 250). Les pots retrouvés dans le fossé peuvent provenir du logis comme de la laiterie. L'inventaire après décès de 1762 mentionne 30 fromages suspendus dans le grenier du logis. Dans la laiterie, la prisée de 1762 ne mentionne que « 3 terrines et 17 potz de grèz à laitage ». Par comparaison, à la ferme le Ber en 1703, la laiterie ne contenait pas moins de 70 terrines (Pothier, Duguay 1993, p. 49). Il est donc probable que le logis n'abritait pas seulement la pièce à vivre des fermiers, mais également un espace où les activités de transformation des produits agro-pastoraux pouvaient se dérouler. Quant au beurre, il était fabriqué dans la laiterie comme l'atteste la présence de baratte.

D'une économie de subsistance à une économie de marché (S.H.)

À l'échelle du site, l'image qui se dessine est celle d'un établissement implanté dans un terroir où la diversité des milieux permet une exploitation large des ressources végétales et animales. Le pastoralisme est clairement une des voies de valorisation de la prairie humide.

Céréaliculture et élevage sont étroitement liés dans l'économie de cet établissement agricole moderne. La céréaliculture est l'activité principale, suivie de près par le pastoralisme dont le développement semble s'accroître au début du XVII^e siècle. Ces deux activités offrent de multiples voies de diversification de la production, à travers l'exploitation de la viande, de la laine, du lait, des céréales, du fourrage, des essences boisées...

Cette économie de subsistance, celle qui consiste à assurer l'existence d'une communauté rurale réduite, est notamment dépeinte par Nicolas Lépicier dans

le tableau intitulé *La cour de Ferme* (fig. VIII). Cette peinture de genre, véritable pendant iconographique des tentatives de restitution d'une ferme d'époque moderne, livre une image foisonnante de l'activité d'une cour de ferme où cohabitent le bétail, le poulailler, le traitement et le stockage des foins et les activités domestiques. Non sans rappeler les évocations champêtres de « l'école de Nicolas Poussin », l'image manifeste une certaine effervescence, générée par la multiplicité des activités et le nombre des protagonistes. Le foisonnement est renforcé par la présence du bétail et de nombreux animaux et par celle d'un outillage agricole abondant, mais disséminé dans la cour de manière apparemment aléatoire. Certaines des ridelles, trains de charrue et charrettes présentes paraissent en mauvais état. Le traitement des foins indique qu'il s'agit d'une évocation estivale. Les dimensions de la ferme représentée n'offrent aucune commune mesure avec celle du Colombier : la grange du second plan paraît en particulier de taille bien supérieure à celles que nous proposons de restituer à Varennes. L'encombrement de la cour, même exagéré pour les besoins de l'évocation rustique, semble correspondre à l'image de la vie quotidienne d'une ferme d'Île-de-France dont l'activité principale serait la céréaliculture, ce dont témoignent les trains de charrue et les bœufs. Apparaît également une main-d'œuvre nombreuse, affairée à des tâches variées.

L'analyse des inventaires après décès permet d'insister sur le poids de ces deux activités, céréaliculture et élevage ovin, dans l'économie de la ferme. Les productions végétales et animales y apparaissent comme la véritable richesse de l'exploitation. Les ressources végétales dominent clairement la production de l'exploitation. Sur les 2 571 livres totalisées par l'inventaire après décès de 1722, 960 sont consacrées au cheptel vif, soit 37 %. 912 livres sont consacrées aux ressources végétales (blés, orges) soit 35 %, voire 40 % si l'on ajoute les 120 livres consacrées au vin et autres liquides stockés. En tout, les ressources issues de la céréaliculture et de l'élevage représentent 77 % des richesses de la ferme. Sur l'inventaire de 1762, 4 295 livres sont accumulées à la suite de la vente par adjudication. 1 172 livres sont dévolues aux blé et orme, auxquels il faut ajouter pois, fèves et vins, à hauteur de 28 %, contre 52 % pour les bêtes. Les moutons et chevaux sont respectivement vendus 800 et 1 040 livres. Cette différence entre les deux inventaires s'explique par la part du pastoralisme dans l'activité de la ferme. On note un accroissement sensible des biens mobiliers du ménage dans l'inventaire le plus tardif, très certainement significatif d'un niveau de vie plus élevé.

Le développement d'une activité pastorale et la mise en place d'un système d'exploitation plus spécialisé témoignent d'une volonté de diversification de l'économie de la ferme, orientée vers l'écoulement sur les marchés locaux et régionaux. La vente des produits agricoles ou pastoraux était favorisée par la proximité directe de la route de Bourgogne (actuelle Route Nationale 6) et la liaison avec les marchés parisiens ou bourguignons favorisée par la confluence Seine-Yonne et la possibilité du transport fluvial. Les fermiers étaient extrêmement dépendants des marchés. Ainsi, la ferme ne pouvait fonctionner sans une solide insertion dans des réseaux économiques complexes, qui passaient sans doute par la relation avec la ville et par une exploitation raisonnée du milieu. L'image que nous dessinons de la ferme du Colombier à l'issue de l'analyse archéologique, loin de correspondre à une vision exclusivement rustique et champêtre, est celle d'un établissement dont le sort est lié à sa relation au milieu économique, social et environnemental. Notre restitution graphique de la ferme (fig. IX) illustre le fait que la réflexion archéologique met en lumière les aspects macroéconomiques, mais aussi microéconomiques, d'un système

d'exploitation complexe, qui soumet l'ensemble des pratiques sociales du foyer aux marchés.

Cette restitution graphique de la ferme est le résultat des hypothèses formulées au sujet des questions d'organisation spatiale, des élévations bâties et du paysage végétal qui l'environne. La ferme est représentée en vue cavalière depuis l'angle nord-ouest, à la fin de l'été, et dans son état du début du XVII^e siècle. Ce parti pris nous permet de présenter une image contrastée du milieu végétal, de représenter la ferme avec son pont-levis, qui fut détruit par la suite, et une maison couverte d'ardoises. Les bâtiments répartis autour d'une cour fermée sont essentiellement faits de bauges. Les granges et bâtiments annexes sont couverts de tuiles. Les granges, hangars et étables sont représentés dans des tailles et des volumes variés. La tour d'angle, même si l'on sait que sa base était construite en grès, est représentée avec des élévations en bauges. En revanche, l'apport de matériaux plus nobles (ardoise, chaînages, encadrements et linteaux de grès, briques, calcaire) est démontré pour le logis, même si l'on peut imaginer qu'un enduit pouvait masquer les matériaux de la façade.

Comme la porte de la ferme de la Folie de La Tombe, la porte, aux chaînages et encadrements de grès, comporte des trous de boulins permettant d'accueillir un petit nombre de pigeons. L'escarpe nord du fossé, sous la porte et de part et d'autre de celle-ci, porte un glacis maçonné de grès.

Le fossé périphérique est occupé par une végétation abondante, composée de plantes hygrophiles. Un clayonnage est représenté en haut de l'escarpe du fossé ouest.

L'échelle de représentation ne permet pas de figurer la multitude de détails que nous aurions souhaité y intégrer. La végétation générale des parcelles tient compte des nombreux indices paléoenvironnementaux et des limites de parcelles mises au jour lors de la fouille. Sont ainsi représentées des parcelles de pâture rase, des parcelles de pâture moyenne – où sont figurés les moutons – et des parcelles de chaumes, qui illustrent la culture céréalière. Les parcelles sont divisées par des haies vives où croissent de jeunes arbres. Les essences d'arbres les plus fréquentes sont des bosquets de saule, des arbres victimes d'abrutissement dans les pâtures et des trognons et arbres têtards plantés aux bords des chemins. Les grands arbres qui participent à la monumentalisation de l'entrée sont des ormes. Les deux chemins, l'un venant de Varennes et celui venant de la route de Bourgoigne, sont représentés simultanément.

Chapitre 3

Site, terroir et territoire : milieu valorisé / milieu valorisant

.....

Dans cette partie, le site du Colombier est abordé à l'échelle du terroir et du territoire. Les analyses archéobotaniques permettent d'appréhender la ferme dans un environnement élargi, et d'essayer de mesurer les relations qu'elle entretenait avec son milieu et l'impact des choix d'exploitation sur ce dernier. Les contextes anaérobies du fossé principal constituent une nasse dans laquelle ont été collectées de riches informations sur le milieu environnant. Il est en effet possible de distinguer, à partir des taux de représentation des essences végétales, la part de ce qui croît dans le fossé de l'écho plus lointain d'une végétation locale. Les informations sur le milieu sont d'autant plus riches et diverses que le site est implanté en milieu humide.

Le changement d'échelle esquissé à travers cette analyse est ensuite complété par une analyse archéogéographique, qui fournit de précieuses informations sur la construction paysagère autour de la ferme et sur les modes de rassemblement foncier. Cette étude nous éclaire sur l'insertion de la ferme et son impact sur les transformations de son terroir. Elle montre aussi comment les choix d'implantation du site ont joué un rôle essentiel dans la construction et l'affirmation d'une identité sociale.

L'ensemble des données récoltées a participé à la lecture du paysage, appréhendé en tant que milieu, mais aussi en tant que territoire, et permis *in fine* de proposer une interprétation sociale du site. De la confrontation de ces différentes approches a émergé la restitution d'un paysage exploité, aménagé et vécu par une petite élite rurale en quête d'affirmation sociale à la charnière entre le Moyen Âge et l'époque moderne.

L'implantation dans le marais : restitution du milieu, exploitation des ressources végétales et données archéobotaniques (S.H.)

Le site de la ferme du Colombier est, rappelons-le, implanté dans un contexte de plaine alluviale, qui détermine clairement les conditions hydrographiques du terrain. La morphologie du site et la multiplication des fossés drainants de l'enclos de 2 ha qui flanque l'est de la ferme montrent les contraintes auxquelles ont dû faire face les propriétaires et locataires successifs, ainsi que les modes de gestion de cet écosystème. Le caractère humide relativement constant de cette zone est bien attesté par l'ensemble des analyses archéologiques.

La mention du « marestz du Columbyer »¹ dans l'aveu et le dénombrement de fief de 1598 montre que la nature palustre de la zone était connue des fonda-

.....

1. AD Seine-et-Marne, 193 E 4.

teurs et que la mise en valeur de cette biodiversité a sans doute prévalu dans le choix d'implantation du site.

L'ensemble des données, notamment archéobotaniques, permet de brosser le cadre environnemental général de la ferme entre la fin du XVI^e et le XVIII^e siècle et de proposer une restitution du milieu.

Le paysage autour du site apparaît comme très ouvert ; l'écho d'un espace forestier de type chênaie y est néanmoins perceptible. Cette image est conforme à celle du reste du Bassin parisien où, tout au moins pour les XV^e et XVI^e siècles, les analyses polliniques réalisées par Ch. Leroyer montrent que « les grands ligneux [...] sont absents ou très peu développés ». Cette étude a également montré qu'au XV^e siècle, les enregistrements « évoquent une nouvelle crise forestière, au moins équivalente, si ce n'est supérieure à celle du XI^e siècle » (Leroyer 1997). Cette crise forestière ne se limite d'ailleurs pas à ce secteur géographique (Neveux 1975).

Le contexte humide est nettement marqué par l'enregistrement de plantes de marais et roselières, ainsi que par une prairie humide et une ripisylve (formation linéaire buissonnante, étalée le long des petits cours d'eau). Cette dernière n'est perceptible que de manière extrêmement discrète par la palynologie et la carpologie, qui excluent ainsi le développement de ces essences aux abords immédiats du fossé. L'analyse xylogique, à l'inverse, présente ces essences comme majoritaires. On peut voir dans cette spécificité un biais relatif à un apport anthropique, plutôt que le reflet d'une réalité floristique.

Le choix de l'implantation de l'établissement dans un milieu de marais, contexte de prairie humide très perceptible dans la pédogenèse, témoigne de la volonté de valoriser une zone humide en exploitant ses ressources végétales. La cartographie ancienne du XVIII^e siècle distingue clairement par masses de cultures les prairies humides, des prés et prairies présentant un couvert arboré, cultivé en saules par exemple. Les études palynologiques et carpologiques mettent en évidence la présence d'une prairie humide, où l'on observe de probables espaces de pâture. L'espace boisé est dominé par le saule, l'orme et l'aulne, essences de milieu frais à humide. Il ne s'agit pas d'un espace forestier naturel, mais bien d'un paysage construit où les essences cultivées ont été sélectionnées en fonction des besoins de l'exploitation. La surreprésentation de l'orme, présent en quantité anormale par rapport aux espaces forestiers franciliens de la même époque, prouve son caractère anthropique. Il s'agit de plantations entretenues, dont l'exploitation pourrait être liée à l'activité agricole et notamment à la production de fourrage. Le saule est également présent sous la forme de plantations, par ailleurs mentionnées dans les documents archivistiques et cartographiques. Outre les plantes de marais et roselières, certains taxons sont représentatifs d'une végétation basse et caractéristique de sols piétinés. Ces indices laissent supposer la présence de pâtures destinées au bétail aux abords de la ferme. Ces données confirment la probable exploitation de cette zone de marais pour le pacage des bêtes, en particulier des ovins dont l'élevage se développe sur la ferme surtout à partir du XVII^e siècle, selon les données archéozoologiques. Enfin, la vocation agropastorale est bien traduite par l'enregistrement des céréales, de plantes adventices et messicoles, ainsi que par des indices de pâtures, fourrages et plantes tinctoriales.

Cette restitution croisée du milieu semble relativement stable durant la période d'occupation, puisque aucun changement majeur n'est perceptible entre le début du XVI^e siècle et le XVIII^e siècle.

Le développement du pastoralisme à partir de la fin du XVI^e siècle participe clairement de la mise en place d'une stratégie globale de gestion d'un milieu

diversifié, en complément de la céréaliculture. Les espaces cultivés peuvent être plus ou moins distants de la ferme, à l'écart des zones humides. L'étude archivistique montre d'ailleurs l'étendue et la dispersion des terres du Colombier sur l'ensemble du finage de Varennes-sur-Seine.

Ainsi, loin de constituer un choix par défaut ou une relégation à un espace inexploité et inexploitable, le marais est reconnu (et manifestement vécu) comme un écosystème riche, avec une biodiversité particulièrement importante pour nos climats tempérés. En sus des ressources traditionnelles du marais (pêche, chasse, tourbe, etc.), on entrevoit donc, avec ce système de prés et prairies humides alternés, la possibilité de ressources liées au pâturage (élevage d'ovins et de bovins) et à la production de foin. S'y ajoutent la sylviculture (ébranchage pour bois de chauffage, vannerie, fourrage, etc.) et peut-être aussi l'arboriculture – des activités particulièrement favorisées par ce milieu humide, corroborées par les artefacts et écofacts mis au jour en fouille, et les mentions cartographiques. Ces espaces à l'écosystème si particulier, au contact direct de la ferme, témoignent d'une gestion raisonnée. Leur mise en valeur présente un potentiel économique intéressant, ce qui en fait manifestement, encore au début de la période moderne, des lieux d'implantation privilégiés.

La zone humide n'est pas un espace inculte, au sens où il est intégré à une gestion agricole raisonnée. Son exploitation et son accès constituent, à l'époque moderne comme à l'époque médiévale, un enjeu social fort. C'est une réserve stratégique, souvent corrélée à l'autorité des élites et où les usages collectifs sont fortement régulés (Morsel 2004, p. 184).

Bois gorgés d'eau et vestiges ligneux (B.L.-S.)

L'exploitation des ressources du milieu frais à humide est également caractérisée par l'utilisation des essences boisées à des fins agricoles ou domestiques.

Les bois gorgés d'eau, vestiges ligneux découverts dans le fossé, relèvent de deux modes de dépôt. L'un, anthropique et volontaire, procède de l'aménagement du fossé et de son utilisation comme lieu de rejet d'un matériel devenu inutile ou inutilisable. L'autre, naturel, est lié à l'accumulation de divers macrorestes dans cette structure ouverte. La localisation et la nature des éléments ligneux permettent de préciser le milieu de collecte du bois, de caractériser son usage et donnent une image partielle de l'aménagement intérieur de la demeure et de son confort moyen. Le secteur du pont-levis a livré des éléments d'ameublement et des branchages. Une claie et divers débris de meubles ont été découverts au nord-ouest du fossé. Enfin, dans la portion sud/sud-est du fossé, ont été mis au jour des éléments de meubles et des branchages.

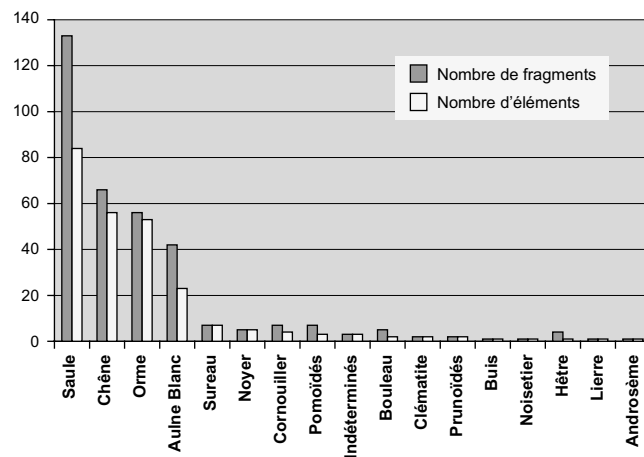
343 fragments de bois ont été étudiés, correspondant à 248 éléments ou objets, répartis en diverses catégories (tabl. 8).

Le bon état de conservation général des vestiges ligneux a permis l'identification de la totalité des fragments, à l'exception de trois d'entre eux. Seize essences feuillues ont été reconnues, dont dix à l'échelle de l'espèce, grâce à la conjonction des observations microscopiques et environnementales. Six identifications sont restées à l'échelle du genre.

Les essences identifiées sont fréquentes dans la région et correspondent à un type de milieu sableux caractérisé par l'abondance d'eau. Il s'agit, par ordre de fréquence, du saule, du chêne, de l'orme, de l'aulne blanc, du sureau (noir), du noyer, du cornouiller, des pomoidées (fruitiers à pépins), du bouleau, des prunoidées (fruitiers à noyau), de la clématite, de l'androsème, du buis, du hêtre, du lierre et du noisetier (fig. 91).

Tabl. 8 : Répartition des éléments par catégorie. Les taxons sont donnés par ordre d'importance © B. Lecomte-Schmitt.

Catégories	Nombre d'objets	Identification	Taxons
Objets	1	Pelle	Chêne
	4	Seaux	Chêne
Aménagement intérieur	7	Planches et fragments	Chêne, orme, noyer et hêtre
Aménagement	11	Barres et fragments	Chêne et orme
Aménagement divers	4	Planchettes, lattes et fragments	Chêne
	5	Tenons et chevilles	Chêne
	2	Piquets	Orme
Aménagement extérieur ferme	1	Claie	Aulne, orme, saule
	1	Puits	Chêne
Bois travaillés autres	88	Branchages élagués	Saule, orme, chêne, sureau, aulne, noyer, cornouiller et noisetier
Bois non travaillés	69	Branchages	Saule, orme, aulne, chêne, cornouiller, pomoidées, bouleau, clématite, prunoidées, buis, lierre, millepertuis

*Fig. 91 :* Les essences de la ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine, en nombre d'éléments et en nombre de fragments © B. Lecomte-Schmitt.

Hormis certains objets travaillés, façonnés en chêne, orme, noyer ou hêtre, les restes trouvés sur le site consistent surtout en des branchages de faible diamètre (30 à 40 mm en moyenne), parfois des éclats fendus sur maille et des éléments de clayonnage assez grossiers : il est raisonnable de penser que ces bois ont été prélevés sur place, dans l'environnement proche du site.

Le saule domine largement l'assemblage des essences, suivi du chêne et de l'orme en proportion comparable, et dans une moindre mesure, de l'aulne (tabl. 9). Le sureau, le noyer et le cornouiller sont assez bien représentés et comptent pour 6,43 % du total des restes identifiés. Les autres essences, en quantité inférieure ou égale à trois restes, peuvent sembler anecdotiques, mais leur présence est significative des ressources disponibles à proximité du site.

Excepté pour l'androsème officinal ou « toute-bonne » (*Hypericum androsaemum*), à notre connaissance jamais identifiée en contexte archéologique, cet assemblage d'essences apparaît comme assez classique.

Les taxons ligneux identifiés à l'échelle du genre ne sont pas déterminants pour définir les formations dont ils proviennent. Les diverses espèces d'un même genre peuvent en effet appartenir à des formations végétales très différentes.

Tabl. 9 : Les essences de la ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine, en nombre minimum d'individus (NMI), nombre de fragments (NF), et en pourcentage du total des restes NMI et NF © B. Lecomte-Schmitt.

Essence	Taxon	NMI	NF	% NMI	% NF
	Total				
Saule	<i>Salix</i> sp.	84	133	33,87	38,78
Chêne	<i>Quercus</i> sp.	56	66	22,58	19,24
Orme	<i>Ulmus</i> sp.	52	56	20,97	16,33
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	23	42	9,28	12,24
Sureau	<i>Sambucus nigra</i>	7	7	2,82	2,04
Noyer	<i>Juglans regia</i>	5	5	2,02	1,46
Cornouiller	<i>Cornus sanguinea</i>	4	7	1,61	2,04
Pomoiées	Maloideae	3	7	1,21	2,04
Indéterminés	–	3	3	1,21	0,87
Bouleau	<i>Betula</i> sp.	2	5	0,81	1,46
Clématite	<i>Clematis vitalba</i>	2	2	0,81	0,58
Prunoiées	<i>Prunus</i> sp.	2	2	0,81	0,58
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	1	4	0,40	1,17
Androsème	<i>Hypericum androsaemum</i>	1	1	0,40	0,29
Buis	<i>Buxus sempervirens</i>	1	1	0,40	0,29
Lierre	<i>Hedera helix</i>	1	1	0,40	0,29
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	1	1	0,40	0,29

Cependant, quelques précisions sur les essences peuvent être apportées par le croisement de la liste taxinomique des bois gorgés d'eau avec les résultats des autres disciplines paléobotaniques, et avec nos connaissances sur la végétation de la région.

L'androsème officinal est un petit arbuste semi-persistant, qui pousse dans des lieux ombragés assez humides sur sol sablo-limoneux, alluvions ou colluvions. Il peut donc se retrouver sur des talus de fossés en eau, au milieu d'autres plantes, comme le saule, l'aulne ou le sureau. Cette plante aux fleurs jaunes et aux baies rouges était appréciée pour ses nombreuses vertus curatives. Ces dernières lui valurent une grande réputation de vulnéraire du XVI^e au XVIII^e siècle. L'androsème officinal entrainait dans la thériaque et dans la plupart des grandes compositions de l'ancienne pharmacopée. Censée chasser l'Esprit des ténèbres et guérir les possédés au cours de l'époque médiévale, sa présence probable sur les talus du grand fossé, bien que sans doute naturelle, a pu revêtir une symbolique protectrice.

L'écorce de l'aulne est celle du glutineux (*Alnus glutinosa*), très répandu dans la région et notamment en Bassée, dernière des grandes forêts alluviales d'Île-de-France. Des akènes d'aulne glutineux ont par ailleurs été identifiés par M.-F. Dietsch-Sellami parmi les carporestes. Ce taxon se trouve en Bassée, un milieu écologique très favorable. Coupé, l'aulne est un bois quasiment impu-trescible, très largement employé depuis la Protohistoire.

Les essences de chêne offrent plusieurs interprétations. Si l'on considère que le bois utilisé sur le site venait de l'environnement proche et que certains objets étaient fabriqués sur place – notamment pour le boisage du puits – le chêne pédonculé (*Quercus robur*) fut privilégié, car appartenant au cortège des taxons des forêts ripicoles.

Cependant, à la lumière de la période considérée, nous pouvons penser qu'une bonne partie des pièces était achetée, sous forme de bois d'œuvre ou d'objets

finis : les meubles, tonneaux, pièces de charpente ou de construction étaient fabriqués par des corps de métiers spécialisés et bien établis. Nous pouvons donc envisager, malgré la présence probable de chêne pédonculé autour de la ferme, l'utilisation de chênes provenant de forêts plus ou moins lointaines – le rouvre (*Quercus petraea*) ou le pubescent (*Q. pubescens*) – pour confectionner les pièces de bois d'œuvre et autres éléments de meubles découverts sur le site. L'analyse microscopique ne peut distinguer le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) du cornouiller mâle (*Cornus mas*). En revanche, le premier se trouve en forêt ripicole quand le second préfère des sols plus secs. Il semblerait donc que les fragments ligneux identifiés appartiennent au cornouiller sanguin, dont quelques restes sont d'ailleurs attestés par la carpologie.

L'orme champêtre (*Ulmus minor*) est bien implanté dans la région, et ses conditions stationnelles rejoignent celles des essences précédemment citées. L'analyse palynologique fait par ailleurs état de grandes quantités de pollen d'orme.

Le sureau noir (*Sambucus nigra*) est plus fréquent dans la région que le sureau à grappes (*Sambucus racemosa*). Il apprécie une forte teneur en eau dans le sol et supporte les inondations temporaires, fréquentes dans ce secteur de la Seine. Les graines de sureau noir sont d'ailleurs largement représentées dans les assemblages carpologiques.

Sur les seize essences identifiées, neuf se développent dans un milieu frais à humide. Les essences de ripisylve sont donc majoritaires parmi les bois gorgés d'eau : la Bassée, aux sols sableux ou limoneux frais à humides, dans la large plaine alluviale de la Seine, leur procure un environnement privilégié. On retrouve ainsi le saule, l'orme, l'aulne (glutineux), le sureau (noir), le noyer, le cornouiller (sanguin), certaines rosacées à pépins (pommier, aubépine), le bouleau et l'androsème. La clématite et le lierre, à large amplitude hydrique, peuvent également se trouver dans ces formations ripicoles, auxquelles nous pouvons encore associer le chêne pédonculé et certaines prunoïdées (prunellier, cerisier à grappes). Cet assemblage se retrouve encore aujourd'hui dans cette plaine alluviale proche de la confluence de la Seine et de l'Yonne.

Les bois peuvent avoir poussé le long d'un des petits cours d'eau proches, en bord de Seine, dans des formations de type saussaie, que les textes mentionnent par ailleurs parmi les terres plantées d'arbres. Par ailleurs, la durée relativement longue de l'occupation du site a laissé le temps aux essences héliophiles, grandes consommatrices d'eau, de croître et de coloniser les talus. L'analyse carpologique, du fait de la faible quantité de carporestes d'aulne, semble toutefois en exclure cette essence.

Des formations boisées plus denses et plus sèches, également prospectées pour les matières premières, pouvaient couvrir les reliefs et les coteaux crayeux : le buis, arbuste xérophile, mais aussi le chêne pubescent, le rouvre, le hêtre, le noisetier et diverses espèces de prunoïdées (tel le cerisier de Sainte-Lucie – *Prunus mahaleb* – toujours présent dans la région sur les reliefs calcaire) préférèrent en effet des sols plus secs.

► Le bois et ses multiples usages agricoles dans les inventaires

Les essences ligneuses mises en évidence lors de l'analyse xylogologique font également l'objet d'un certain nombre de mentions dans les inventaires après décès, qui nous fournissent un éclairage intéressant sur les multiples usages du bois en contexte agricole et domestique.

Les baux et inventaires mentionnent la présence de certaines essences d'arbres – saule, aulne, orme – et des diverses obligations et usages les concernant. Ces arbres représentent trois des quatre essences principales de notre corpus.

L'aulne semble revêtir une importance toute particulière. Il est mentionné dès le premier bail en 1653². L'aveu de 1627 fait déjà état de deux arpents de terre plantés d'aulnes et de saules³. Avant 1726, le fermier était autorisé à couper les aulnes une fois au cours du bail de neuf ans⁴. Après cette date, il n'eut plus que le droit de les élaguer. Le bois d'aulne, coupé, était stocké à des fins diverses. Ainsi, l'inventaire après décès de 1762 fait mention :

- dans la bergerie, de « 24 morceaux de bois d'aulne servant de sinotage » ;
- dans la vacherie, de « bois de sinotage de ladite vacherie consistant en 40 brins d'aulne » ;
- dans l'écurie, de « 15 brins de bois d'aulne faisant le synotage » ;
- et dans une autre petite grange de « 8 brins de bois d'aulne ».

Le sinot (sénat ou sinas) est une sorte de plancher fait grossièrement de gaules et de planches posées à hauteur du sommet de la porte de la grange, de l'écurie ou de la bergerie, pour ne pas gêner son ouverture, entre les deux poutres de la charpente. Il constitue une sorte de faux-plafond utilisable au-dessus de l'aire de la grange, une sorte d'entresol. Ce plancher léger et fragile sert à entasser le foin et la paille, mais jamais les gerbes de céréales. Le sinotage est un terme propre à la Brie (Lachiver 1997).

L'aulne est donc largement utilisé pour l'aménagement et le cloisonnement des espaces agricoles. La claie découverte dans le fossé indique également son emploi en milieu humide. On ne peut ignorer son usage possible pour les claies d'enclos et autres barrières. Son abondance dans la région, sa croissance rapide, la facilité à le travailler et à le mettre en œuvre ont certainement été des critères présidant au choix de cette essence.

Le saule est la principale essence identifiée sur le site parmi les bois gorgés d'eau. Les textes nous apprennent l'existence de saussaies exploitées par le Colombier. Divers usages de ce bois sont possibles : il peut être utilisé dans la fabrication de diverses vanneries, dont les tournettes d'osier mentionnées dans l'inventaire après décès de 1762. Le saule constitue également l'essentiel de la trame de la claie – sa souplesse rend sa mise en œuvre facile dans ce type d'ouvrage. La coupe à intervalles réguliers des jeunes branches de saules, taillés en têtard, permettait la récolte de ces perches souples prisées pour les ouvrages tressés et les échelas.

Par ailleurs, l'inventaire après décès de 1722 mentionne la présence d'un « bois-seau d'ozier » dans le fournil. M. Lachiver, dans le *Dictionnaire du monde rural*, indique que le saule blanc était principalement exploité en têtard comme bois de chauffage (Lachiver 1997). Quant à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, elle mentionne que les saules « font un bois de chauffage passable, après les avoir laissé sécher pendant six mois » (Diderot, d'Alembert 1765, vol. 14, p. 712). Sa présence dans le fournil pourrait être liée à son utilisation pour l'allumage, puisqu'il permet une montée en température rapide.

L'orme, troisième essence du corpus, est présent aussi bien dans l'ameublement que parmi les branchages, travaillés ou non. Le bail du 14 décembre 1726 mentionne que le chemin du Colombier, qui reliait la ferme à la route de Bourgogne, était bordé d'ormes. Il semble que le fermier devait les « conserver » et veiller à ce qu'ils ne soient pas « endommagés » par les bestiaux⁵. On peut donc envisager que leur entretien, en particulier l'élagage, était assuré par le fermier. Le bois ainsi obtenu pouvait servir à divers usages, par exemple la fabrication des barreaux d'échelle, ou celle des piquets de la claie. L'inventaire après décès de 1762 rapporte d'ailleurs la présence de 400 bourrées (fagots) de bois d'orme dans la cour de la ferme. Fournissant bois d'œuvre (pour la confection de barres et planches relevant de l'aménagement intérieur), fagots de bois de feu ou

.....

2. AD Seine-et-Marne, 192 E 75.

3. AN, P 191/3.

4. AD Seine-et-Marne, 192 E 117.

5. AD Seine-et-Marne 192 E17.

rameaux de fourrage – usage par ailleurs suggéré par la forte quantité de pollens d'orme dans le fossé – cette essence était donc polyvalente.

La mise en œuvre et la facture de certaines pièces indiquent qu'elles ont été exécutées sur place par les exploitants de la ferme. Les pièces ne sont pas très apprêtées, mais leur mise en œuvre dénote une connaissance des propriétés des essences. Ainsi, la claie est-elle faite de bois souples et résistants à l'humidité. Le puits emploie du bois de chêne, façonné de façon à donner l'illusion d'un cercle et masqué sous la maçonnerie. L'artisanat du bois dans le cadre de l'activité de la ferme est confirmé par les textes, dans lesquels on trouve par exemple mention de vanneries de type van à céréales ou « tournettes » pour le fromage. Les branchages retrouvés témoignent des travaux de coupe et d'élagage quand les biseaux résultant de la coupe des branches de faible diamètre portent les traces des lames des outils ; scies, haches, hachettes, serpes, serpettes et autres couteaux ne devaient pas manquer.

Indices carpologiques : graines imbibées et graines carbonisées

(M.F.D.-S.)

Les macrorestes végétaux (graines et fruits) proviennent de quatre échantillons de sédiment prélevés au sein du fossé.

Deux des échantillons sont issus de l'US 3043, niveau hydromorphe argileux très homogène, qui colmate le fond du fossé et qui témoigne d'une humidité permanente : l'un de ces échantillons a été prélevé au sein de la coupe 2, l'autre au sein de la coupe 5. Tandis que la proximité du corps de logis fait de l'emplacement de la coupe 2 un secteur riche en matériel archéologique, la situation de la coupe 5, implantée, selon la diagonale, à l'angle opposé de la plate-forme, explique qu'il s'agit d'un secteur beaucoup plus pauvre (cf. coupes 5 et 6, fossé, fig. 6).

Les deux autres échantillons étudiés proviennent de la coupe 11. Située en contrebas du corps de logis, c'est elle qui s'est révélée la plus riche en matériel archéologique. L'un des échantillons a été prélevé au sein de l'US 3086, niveau hydromorphe très homogène équivalent à l'US 3043. Ce sédiment correspond au comblement du fond du fossé. L'autre échantillon provient de l'US sus-jacente (3085), constituée d'un sable brun-noir hydromorphe avec lit gravillonneux en surface.

Le matériel archéologique recueilli au sein des US 3043 et 3086 permet une attribution au XVI^e siècle ; la mise en place de l'US 3085 est plus tardive, sans doute dans le courant du XVII^e siècle.

Les deux échantillons issus de l'US 3043, ainsi que celui prélevé au sein de l'US 3086, présentent tous un volume initial de 20 litres. La quantité de sédiment issue de l'US 3085 est légèrement moins élevée, équivalente à 8 litres⁶.

En valeurs corrigées, on dénombre un total de 34 141 restes, essentiellement des graines et des fruits. Leur identification permet d'attester 94 taxons, dont 67 espèces (tabl. 10, 11).

Deux modes de fossilisation ont assuré la conservation des semences : l'imbibition et la carbonisation (seulement 0,2 % des vestiges).

La carbonisation concerne tous les restes de céréales et de légumineuses cultivées, ainsi que quelques restes de fruits, secs (noix) et charnus (raisin, baie de sureau noir). L'échantillon issu de la coupe 5, située à distance du logis, est le seul à n'avoir livré aucun macroreste carbonisé.

La conservation par imbibition suppose une humidité permanente et une ambiance anaérobie, c'est-à-dire sans oxygène. Le maintien d'une saturation en

.....

6. Les sédiments ont été tamisés à l'eau par Noumia el Haimoudi (Cravo) sur une colonne de deux tamis calibrés aux mailles de 1,6 mm et de 0,5 mm. Nous avons ensuite procédé au tri des refus de tamis, maintenus humides, sous loupe binoculaire, en milieu aqueux. Le tri a porté sur l'intégralité du refus de tamis de 1,6 mm et sur 50 ml du refus de tamis de 0,5 mm, et cela pour chacun des quatre échantillons. Afin de gommer les différences qu'introduit le sous-échantillonnage de la fraction fine dans la représentation des taxons qui en proviennent par rapport à ceux issus de la fraction grossière, les quantités de semences extraites de la fraction 0,5 mm ont été multipliées par un facteur correctif approprié avant d'être ajoutées au nombre de semences issues de la fraction de 1,6 mm. L'analyse s'appuie sur les résultats ainsi corrigés, présentés au sein des tableaux de décomptes carpologiques.

Tabl. 10 : Décomptes des restes carpologiques carbonisés corrigés du fossé de Varennes-sur-Seine © M.-F. Dietsch-Sellami.

Noms scientifiques	3043, cpe 2	3086, cpe 11	3085, cpe 11	TOTAL	Noms vernaculaires
PLANTES CULTIVÉES					
<i>Avena</i> sp., grain			1f	1	Avoine
Cerealia, grains	1f	2, 9f	4f	16	Céréales
<i>Secale cereale</i> , grains	1		1f	2	Seigle
<i>Lens culinaris</i>		1		1	Lentille
<i>Juglans regia</i> , coques	1f			1f	Noyer
<i>Vitis vinifera</i> , pépins	3			3	Vigne cultivée
<i>Vitis</i> cf. <i>vinifera</i> , pépins	2f			2f	Vigne cf. cultivée
RUDÉRALES DE MILIEUX DENSES À FERMES					
<i>Sambucus nigra</i>	1			1	Sureau noir
DIVERS TAXONS					
Coquilles indéterminées			2f	2	
Indéterminés		9f		9f	
AUTRES TYPES RESTES					
Résidus organiques	9	18	24	51	
Nombre total de restes	18	39	32	89	

eau empêche en effet la prolifération des microorganismes hétérotrophes, limitant ainsi la destruction des macrorestes. La présence des semences imbibées dans chacun des échantillons étudiés permet de conclure au maintien de conditions suffisamment humides pour assurer leur conservation, et celle de nombreux autres vestiges organiques (bois gorgés d'eau, cuirs). L'absence de semences minéralisées permet en outre d'affirmer que ces conditions n'ont pas été interrompues par des périodes d'assèchement. On peut donc penser que le fossé se trouvait en eau en permanence et de manière suffisamment importante pour que les macrorestes ne soient pas victimes de phénomènes d'évapotranspiration.

Les quatre échantillons étudiés ne sont pas tous aussi riches en semences. Tandis que les échantillons prélevés à l'aplomb du corps de logis affichent des densités extrêmement élevées (de 1 029 restes au sein de l'US 3086 à 1 992 restes au sein de l'US 3085), l'échantillon issu de la coupe 2 se révèle moins fourni en semences (690 restes par litre) et celui de la coupe 5 connaît une chute brutale de densité, puisque celle-ci n'est plus que d'une centaine de restes par litre de sédiment. La richesse en semences des différents échantillons varie donc en fonction de leur proximité du corps de logis, cette dernière déterminant aussi leur richesse en matériel archéologique. La composition du spectre taxonomique de chacun des échantillons nous permettra par la suite de déterminer si l'accumulation des semences au pied du corps de logis est liée à leur déversement volontaire dans le fossé, ou si le phénomène de barrage créé par l'entassement d'autres matériaux à cet endroit l'a favorisée.

Les plantes sauvages peuvent être classées en sept groupes, sur la base de leur comportement phytosociologique actuel (Ellenberg 1979, Bournérias 1979) et de leur représentation quantitative : plantes aquatiques, espèces amphibies, plantes de marais et roselières, adventices des cultures d'hiver, plantes de sols piétinés, plantes de milieux rudéraux ouverts, rudérales de milieux denses à fermés.

Le premier groupe, celui des plantes aquatiques, compte trois taxons : des algues charophytes, des potamogetons (*Potamogeton* spp.) et des renoncules aquatiques (*Ranunculus aquatilis* agg.). Globalement, les restes de ces plantes constituent 13,9 % du nombre total de semences attribuées aux plantes sauvages classées dans un des sept groupes précités. Cette forte représentation est sans

Tabl. 11 : Décomptes des restes carpologiques imbibés corrigés du fossé de Varennes-sur-Seine © M.-F. Dietsch-Sellami.

Noms scientifiques	3043, cpe 2	3043, cpe 5	3086, cpe 11	3085, cpe 11	TOTAL	Noms vernaculaires
PLANTES CULTIVÉES						
<i>Juglans regia</i> , coques	101f		14f	2f	117	Noyer
<i>Prunus persica</i> , noyau	1				1	Pêcher
<i>Vitis vinifera</i> , pépins	9, 1m	3	3	14	30	Vigne cultivée
<i>Vitis cf. vinifera</i> , pépins	103f	41f	3m, 851f	352f	1350	Vigne cf. cultivée
PLANTES AQUATIQUES						
Charophytes	576	165	27		768	Algues Charophytes
<i>Potamogeton</i> spp.	571, 56f	6, 6f, 6cd	111	1	757	Potamogetons
<i>Ranunculus aquatilis</i> agg.	352, 316f	24, 42f	567, 306f	165, 330f	2064	Renoncules aquatiques
VÉGÉTATION AMPHIBIE DANS FOSSÉ						
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	396, 8f	9	297	1200	1910	Plantain d'eau
<i>Lycopus europaeus</i>	132, 4f	48, 3f	360, 99f	165, 90f	901	Lycophe d'Europe
<i>Mentha aquatica</i>	4	15	207	75	301	Menthe aquatique
<i>Oenanthe aquatica</i>	24, 48f	21f	56, 180f	67, 352f	748	Oenanthe aquatique
<i>Polygonum lapathifolium</i>	115, 160f	6, 3f	753, 10m, 606f	60, 1m, 90f	1804	Renouée à feuilles de Patience
VÉGÉTATION DE ROSELIÈRE, MARAIS						
<i>Alnus glutinosa</i> , akènes			9f	15	24	Aulne glutineux
<i>Eleocharis palustris</i>	4, 4f				8	Scirpe des marais
<i>Potentilla palustris</i>		3			3	Comaret
<i>Ranunculus sceleratus</i>		3, 6m			9	Renoncule scélérate
<i>Scirpus lacustris</i>	12			45, 30f	87	Jonc des tonneliers
<i>Sparganium erectum</i>		1, 3f	4		8	Rubanier dressé
ADVENTICES CULTURES						
<i>Agrostemma githago</i>			9f		9	Nielle des blés
<i>Ajuga chamaeepytis</i>	1				1	Bugle petit pin
<i>Aphanes arvensis</i>		3			3	Alchémille des champs
<i>Papaver argemone</i>		3f			3	Pavot argemone
<i>Polygonum convolvulus</i>			1f		1	Renouée liseron
<i>Raphanus raphanistrum</i>		3f	9f	16f	28	Radis ravenelle
<i>Stachys annua</i>			9		9	Épiaire annuelle
LIEUX PIÉTINÉS						
<i>Bellis perennis</i>			18		18	Pâquerette
<i>Carex hirta</i>			1		1	Laïche hérissée
<i>Plantago major</i>		18	18	45, 15f	96	Gand plantain
<i>Polygonum aviculare</i>	12, 28f		38, 9f		87	Renouée des oiseaux
<i>Ranunculus repens</i>		3f		1	4	Renoncule rampante
<i>Ranunculus cf. repens</i>				15f	15	Renoncule cf. rampante
<i>Rumex crispus</i>			1		1	Rumex crépu
RUDÉRALES DE MILIEUX OUVERTS : CULTURES SARCLÉES, TERRAINS VAGUES						
<i>Anthemis cotula</i>		3f	9f	15f	27	Camomille puante
<i>Carduus nutans</i>			2		2	Chardon penché
<i>Chenopodium album</i>	12		27		39	Chénopode blanc
<i>Euphorbia helioscopia</i>	4		1, 9f		14	Euphorbe réveil-matin
<i>Geranium rotundifolium</i>	12				12	Géranium à feuilles rondes
<i>Hyosciamus niger</i>			9f	375, 150f	534	Jusquiame
<i>Marrubium vulgare</i>				90	90	Marrube blanc
<i>Reseda luteola</i>	44, 4f		576, 108f	960, 645f	2337	Gaude
<i>Solanum nigrum</i>			9		9	Morelle noire
<i>Sonchus asper</i>	32	3f	45, 18f	75	173	Laiteron âpre
<i>Urtica urens</i>	8		18		26	Petite ortie

Tabl. 11 (Suite)

Noms scientifiques	3043, cpe 2	3043, cpe 5	3086, cpe 11	3085, cpe 11	TOTAL	Noms vernaculaires
RUDÉRALES DE MILIEUX DENSES À FERMES : DÉCOMBRES, FRICHES, BROUSSAILLES, HAIES, LISIÈRES FORESTIÈRES NITRATÉES						
<i>Artemisia vulgaris</i>	4				4	Armoise commune
<i>Barbarea vulgaris</i>	164, 4f		9, 9f		186	Barbarée vulgaire
<i>Clematis vitalba</i>	1				1	Clématite Vigne-blanche
Cf. <i>Clematis</i>				15f	15	cf. Clématite
<i>Cornus sanguinea</i>	1, 1f				2	Cornouiller sanguin
<i>Corylus avellana</i>			10f	8f	18	Noisetier
<i>Crataegus monogyna</i> , cenelle				1	1	Aubépine à un style
<i>Crataegus monogyna</i> , noyaux	1, 1m			2, 1m	5	Aubépine à un style
<i>Daucus carota</i>	4				4	Carotte sauvage
<i>Galeopsis tetrahit</i>			2m		2	Galéopsis tétrahit
cf. <i>Galeopsis tetrahit</i>				15, 1f	16	cf. Galéopsis tétrahit
<i>Heracleum sphondylium</i>				7f	7	Berce spondyle
<i>Lapsana communis</i>	12, 72f		54, 82f	45, 91f	356	Lampsane commune
<i>Picris hieracioides</i>	4f				4	Picris fausse Epervière
<i>Potentilla reptans</i>	8		9	15	32	Potentille rampante
<i>Prunus avium</i>				1	1	Merisier
<i>Prunus spinosa</i>	6, 3f		3		12	Prunellier
<i>Ranunculus auricomus</i>			1m		1	Renoncule tête d'or
<i>Rosa</i> sp.	9, 13f		1	2	25	Rosiers
<i>Rubus caesius</i>				1	1	Ronce bleuâtre
<i>Rubus fruticosus</i> agg.	58		27	2	87	Ronce arbrisseau
<i>Sambucus nigra</i>	126, 36f	3, 3f	246, 78f	134, 185f	811	Sureau noir
<i>Solanum dulcamara</i>	58, 32f	15	21, 45f	51, 300f	522	Morelle douce-amère
<i>Torilis japonica</i>			27f	46f	73	Torilis du Japon
<i>Urtica dioica</i>	1412	57	1701	5490	8660	Ortie dioïque
<i>Verbena officinalis</i>	28	21, 6f	207, 45f	375	682	Verveine officinale
DIVERS TAXONS						
Apiaceae	12f			15, 1f	28	Ombellifères
<i>Arctium</i> sp.	40, 9f		7, 3f	75, 120f	254	Bardane
Asteraceae	4, 8f	3, 15f	63	197, 15f	305	Composées
<i>Atriplex hastata/patula</i>	32		37	15f	84	Arroche hastée/étalée
cf. <i>Atriplex hastata/patula</i>	4		9f	15f	28	cf. arroche hastée/étalée
<i>Carex</i> spp.		12, 3f		15f	30	Laïches
Caryophyllaceae	24, 20f		18f	30	92	Caryophyllacées
Chenopodiaceae			9f	15f	24	Chénopodiacées
<i>Chenop. gr. polyspermum</i>	4, 8m				12	Chénopode groupe polysperme
<i>Chenopodium</i> sp.	8f			15f	23	Chénopode
<i>Cirsium/Carduus</i>	20, 24f		2		46	Cirse/Chardon
<i>Corylus/Prunus</i>				18f	18	
Cyperaceae	4	12f	1, 18f	1f	36	Cypéracées
<i>Hypericum</i> sp.	4		9		13	Millepertuis
Indéterminés	161, 79f	18, 75f	154, 83f	120, 137f	827	
Lamiaceae	4, 12f			15	31	Lamiacées
<i>Linum catharticum</i>		3			3	Lin purgatif
<i>Nasturtium officinale</i>			63		63	Cresson officinal
Poaceae		3		15	18	Graminées
<i>Polygonum</i> sp.	1m, 100f	3f	6, 378f, 18o	105f	611	Renouée
<i>Potentilla</i> sp.		36, 12f	9		57	Potentille
<i>Prunus</i> sp.	5f	1f	3f		9	
<i>Ranunculus</i> sp.		6, 18m	9m, 9f		42	Renoncule
<i>Rubus</i> sp.	449f	33f	198f	150f	830	Ronce
<i>Rumex</i> sp.	16, 4p	90	73	120, 45f, 15p	363	Oseille
<i>Sambucus</i> sp.	228f	123f	955f	2329f	3635	Sureau
Solanaceae		6f			6	Solanacées
<i>Stachys arvensis/sylvatica</i>	4				4	Épiaire des champs/des bois
AUTRES TYPES RESTES						
Bourgeons feuillus	72	15	47	1	135	
<i>Coenococcum</i>			63		63	
Rosaceae, aiguillons	311	3	28	63	405	
Nombre total de restes	6883	1007	10256	15906	34502	

aucun doute d'origine naturelle, simplement liée au fait que ces plantes ont trouvé dans le fossé un milieu favorable à leur développement et que cet habitat se confond avec le milieu de dépôt des semences. On note aussi que la place qu'elles occupent se fait proportionnellement plus discrète dans les échantillons de la coupe 11, proches du logis (4,04 % en US 3085, 12,5 % en US 3086) que dans ceux qui en sont éloignés (35,7 % en coupe 2, 45,7 % en coupe 5).

Creusé dans le limon, le fossé était alimenté en eau par la nappe phréatique. Cinq herbacées recherchant des sols temporairement inondés se sont certainement développées dans la zone de battement de la nappe. Le rejet de détritiques dans le fossé leur a fourni les sols riches en azote qu'elles apprécient particulièrement. Parmi ces espèces amphibies, il faut citer le plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*), le lycoper d'Europe (*Lycopus europaeus*), la menthe aquatique (*Mentha aquatica*), l'œnanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*) et la renouée à feuilles de Patience (*Polygonum lapathifolium*). Certaines de ces plantes colonisent certes d'autres milieux végétaux : il est ainsi possible de rencontrer le lycoper ou la menthe aquatique au sein des roselières et la renouée à feuilles de Patience parmi les cultures sarclées. L'abondance de leurs semences qui, en dehors d'un improbable rejet massif par l'homme (Couplan 1989), ne peut s'expliquer que par leur chute directement dans le milieu de dépôt, nous incite toutefois à penser que ces plantes poussaient dans le fossé.

L'existence d'une zone marécageuse en contrebas de la ferme explique sans doute la présence, en quantités inférieures à celles des autres plantes de sols humides précitées, de semences d'une demi-douzaine de plantes des marais et roselières. Certaines d'entre elles – renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*), rubanier dressé (*Sparganium erectum*), scirpe des marais (*Eleocharis palustris*) – auraient tout aussi bien pu pousser dans le fossé, mais dans ces conditions, leurs semences auraient vraisemblablement été plus nombreuses. Aussi pensons-nous que le faible nombre de semences de ces plantes est révélateur de leur origine plus lointaine et de leur apport involontaire, par exemple par des oiseaux aquatiques. Le jonc des tonneliers (*Scirpus lacustris*) est une héliophyte caractéristique des roselières. Le comaret (*Potentilla palustris*) s'épanouit lui aussi dans les marais. La rareté des akènes et l'absence totale de strobiles d'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) dans les échantillons étudiés suggèrent que cette essence poussait en revanche dans le marais et non aux abords du fossé.

Les occupants de la ferme et les animaux qu'ils y entretenaient ont favorisé le développement de la majorité des espèces attestées dans les échantillons étudiés. Sept de ces plantes sont des annuelles des cultures d'hiver (classe des Secalietea). Il s'agit de la nielle des blés (*Agrostemma githago*), du bugle petit pin (*Ajuga chamaepitys*), de l'alchémille des champs (*Aphanes arvensis*), du pavot argémone (*Papaver argemone*), de la renouée liseron (*Fallopia convolvulus*), du radis ravenelle (*Raphanus raphanistrum*) et de l'épiaire annuelle (*Stachys annua*). Ces annuelles hivernales germent dès l'automne, traversent l'hiver à l'état de plantules et connaissent une croissance rapide dès l'arrivée des beaux jours. Des trois plantes cultivées attestées, seul le seigle (*Secale cereale*) est considéré comme une céréale d'hiver, l'avoine cultivée (*Avena sativa*) se sème en février (Matterne 2001) et la lentille (*Lens culinaris*) au printemps, comme les autres légumineuses. Le contexte d'étude ne permet cependant pas d'associer ces annuelles hivernales à l'une ou l'autre des céréales, qu'elle soit présente ou non dans les échantillons. On peut déduire de leur état imbibé que les semences de ces adventices, rejetées fraîches, ont été isolées des grains de céréales avant que ces derniers ne subissent l'action du feu, qui les a fossilisés.

Les chemins d'accès à la ferme ainsi que les endroits les plus fréquentés de la plate-forme sur laquelle cette dernière est implantée ont vraisemblablement été colonisés par une végétation basse de plantes tout à la fois nitrophiles et caractéristiques de sols tassés par suite d'un piétinement intense. Le corpus de ces plantes de sols piétinés comporte la pâquerette (*Bellis perennis*), la laïche hérissée (*Carex hirta*), le grand plantain (*Plantago major*), la renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), la renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et le rumex crépu (*Rumex crispus*). Parce que leurs sols, piétinés par le bétail et enrichis en nitrates par les déjections de ce dernier, offrent des caractéristiques comparables à celles des lieux piétinés par l'homme, les prairies pâturées constituent un autre habitat potentiel pour la plupart de ces plantes (Bournérias 1979). On peut facilement imaginer que les quelques semences qui leur sont attribuées ont voyagé jusqu'au fossé, collées aux chaussures des occupants de la ferme ou aux pattes de leurs animaux.

Les terres remuées et riches en nitrates des jardins et potagers, les décombres, tas de détritiques et composts, ainsi que les pieds des murs sont autant de milieux rudéraux ouverts propices à la croissance de près d'une douzaine d'espèces. Ces herbacées nitrophiles et héliophiles présentes dans les échantillons étudiés sont la camomille puante (*Anthemis cotula*), le chardon penché (*Carduus nutans*), le chénopode blanc (*Chenopodium album*), l'euphorbe réveil-matin (*Euphorbia helioscopia*), le géranium à feuille ronde (*Geranium rotundifolium*), le marrube blanc (*Marrubium vulgare*), la morelle noire (*Solanum nigrum*), le laitron âpre (*Sonchus asper*), la petite ortie (*Urtica urens*), la jusquiame (*Hyoscyamus niger*) et la gaude (*Reseda luteola*). La représentation des semences de ces plantes est extrêmement fluctuante. Très discrète au sein des échantillons des coupes 2 (2,2 %) et 5 (1,1 %), elle atteint 10,3 % au sein de l'US 3086 et 18,8 % dans l'US 3085. Il est vraisemblable que les conditions favorables à la croissance de ces plantes – présence de murs, enrichissement des sols en nitrates par rejets de détritiques, etc. – étaient particulièrement affirmées dans le secteur du corps de logis. Il faut néanmoins remarquer que la forte représentation des semences des rudérales dans les échantillons de la coupe 11 est liée à la présence de l'une d'entre elles, la gaude ou réséda des teinturiers (*Reseda luteola*), qui constitue à elle seule 69,5 % des semences de ce groupe en 3085 et 82,3 % d'entre elles en 3086. Si l'on exclut cette plante des décomptes, les écarts dans la représentation des rudérales sont beaucoup plus réduits (1,1 % en coupe 5, 1,2 % en coupe 2, 1,8 % en 3086 et 5,7 % en 3085). On peut donc s'interroger sur l'origine d'une telle surreprésentation. L'hypothèse d'une chute directe des semences à partir d'une plante-mère prospérant au-dessus du lieu de dépôt des graines doit être envisagée.

Vingt-trois taxons partagent leur caractère nitrophile avec les plantes du groupe précédent, mais s'en distinguent par leur capacité à supporter des lieux plus ombragés. De nos jours, tous les sols riches en nitrates et relativement frais situés aux abords des villes et villages sont propices au développement d'une haute friche nitrophile (Bournérias 1979), au sein de laquelle s'épanouissent l'armoise commune (*Artemisia vulgaris*), la barbarée vulgaire (*Barbarea vulgaris*), le galéopsis tétrahit (*Galeopsis tetrahit*), la lampsane commune (*Lapsana communis*), la potentille rampante (*Potentilla reptans*), la verveine officinale (*Verbena officinalis*), la carotte sauvage (*Daucus carota*), le picris fausse-épervière (*Picris hieracioides*), la berce spondyle (*Heracleum spondylium*), l'ortie dioïque (*Urtica dioica*), la morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*), la clématite vigne-blanche (*Clematis vitalba*), la ronce bleuâtre (*Rubus caesius*) et le sureau noir (*Sambucus nigra*). Pour peu que l'intervention

humaine sur ces milieux à la végétation dense soit stoppée, ces derniers évoluent, par boisement progressif, vers une ormaie rudérale (Bournérias 1979). Accompagnées du sureau noir, plusieurs des herbacées précitées (ortie dioïque, morelle douce-amère, clématite, lampsane, galéopsis, ronce bleuâtre), pionnières de ce groupement, se maintiennent, dans la mesure où il s'agit d'espèces héliophiles ou de demi-ombre. Elles sont alors accompagnées d'arbres et arbrisseaux tels que le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le prunellier (*Prunus spinosa*), le noisetier (*Corylus avellana*), le merisier (*Prunus avium*) et de quelques herbacées de demi-ombre, telles que le torilis du Japon (*Torilis japonica*) et la renoncule tête d'or (*Ranunculus auricomus*). Ronces (*Rubus fruticosus* agg.) et églantiers (*Rosa* sp.) sont fréquents parmi ces broussailles. Il est aisé d'imaginer ces « bois et broussailles anthropiques sur sols nitrates » (Bournérias 1979) aux abords du fossé, où le rejet de détritiques, la présence de bâtiments et la proximité de l'eau devaient offrir à ces rudérales de milieux denses à fermés les sols nitrates, ombragés et frais qu'elles recherchent. Nous verrons par la suite qu'au moins deux d'entre elles, le sureau noir et l'ortie dioïque, ne doivent pas uniquement leur présence aux abords du fossé à leur représentation dans ses couches de remplissage.

Indices palynologiques et restes polliniques (M.B.)

Le fossé 3000 a fait l'objet de prélèvements palynologiques sous forme de carottages au niveau des coupes 2, 5 et 11 (fig. 92, 93). Les couches concernées par l'analyse sont les plus profondes, là où les conditions de conservation du pollen étaient les plus favorables. Cependant, les prélèvements ayant été faits « en aveugle », c'est à dire par un système de forage, et non pas en les pratiquant directement sur les coupes, il est relativement malaisé de corréler ces séquences aux coupes relevées sur le terrain. L'attribution des échantillons à telle ou telle US de manière péremptoire serait alors quelque peu abusive. Un total de 19 échantillons a été analysé (fig. 94).

Ces taxons sont purement locaux et, en grande partie au moins, imputables aux conditions édaphiques du fossé. C'est la raison pour laquelle les taux des principaux taxons sont également calculés sans le nombre de ces hygrophiles.

Au centre des diagrammes apparaissent le rapport AP/NAP, mais aussi le cumul des essences forestières qui constituent la chênaie (*Quercus*, *Tilia*, *Fagus*, *Carpinus* et *Acer*, respectivement chêne, tilleul, hêtre, charme et érable).

Les plantes aquatiques ont donc été rassemblées dans la rubrique « hygrophiles ». Enfin, certains taxons, présents de manière sporadique, sont répertoriés en colonnes « *Varia* » pour les arbres et arbustes d'une part, pour les herbacées d'autre part (tabl. 12).

Une figure synthétique (fig. X) présente les pourcentages de certains taxons ou groupes de taxons significatifs pour chacun des niveaux. Les taux indiqués sont calculés sans les hygrophiles.

On y recense les céréales, les rudérales (*Plantago lanceolata*, *major/media* et *sp.*, *Artemisia*, *Urticaceae*, *Rumex*, *Carduus type*, *Polygonum bistorta/viviparum* et *sp.* et *Polygonaceae*, *Centaurea jacea* et *sp.*, *Chenopodiaceae*, *Brassicaceae* et *Apiaceae*, respectivement les différents plantains, les armoises, urticacées, oseilles, chardons, différentes renouées, les centaurées, chénopodiacées, brassicacées et apiacées) et les hydrophiles (*Cyperaceae*, *Equisetum*, *Filipendula* et *Lythrum*, soit les cypéracées, prêles, filipendules et salicaires) pour les herbacées, ainsi que les taux cumulés des essences de la chênaie (précédemment citées), auxquels

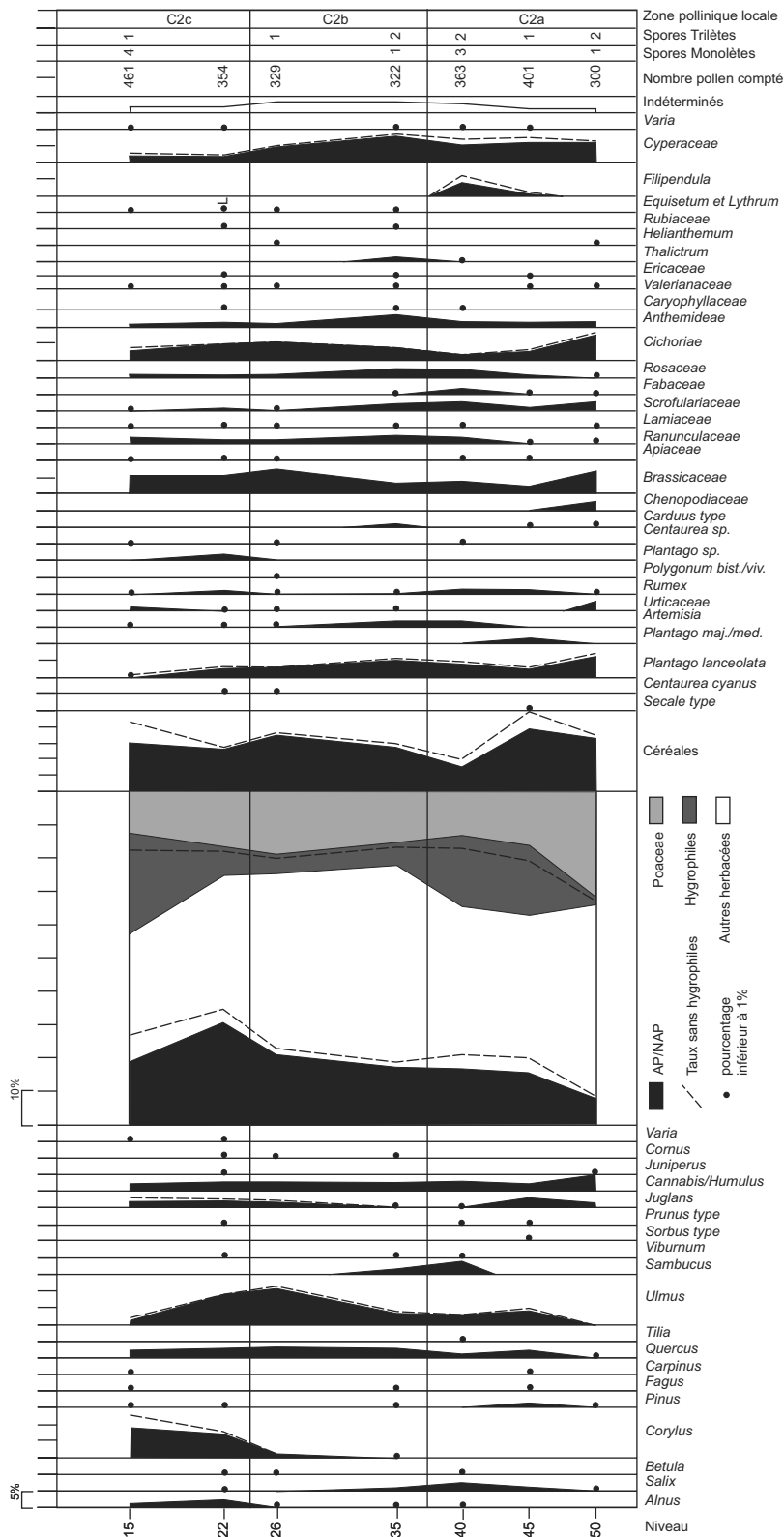


Fig. 92 : Diagramme pollinique de la coupe 2 © M. Boulen.

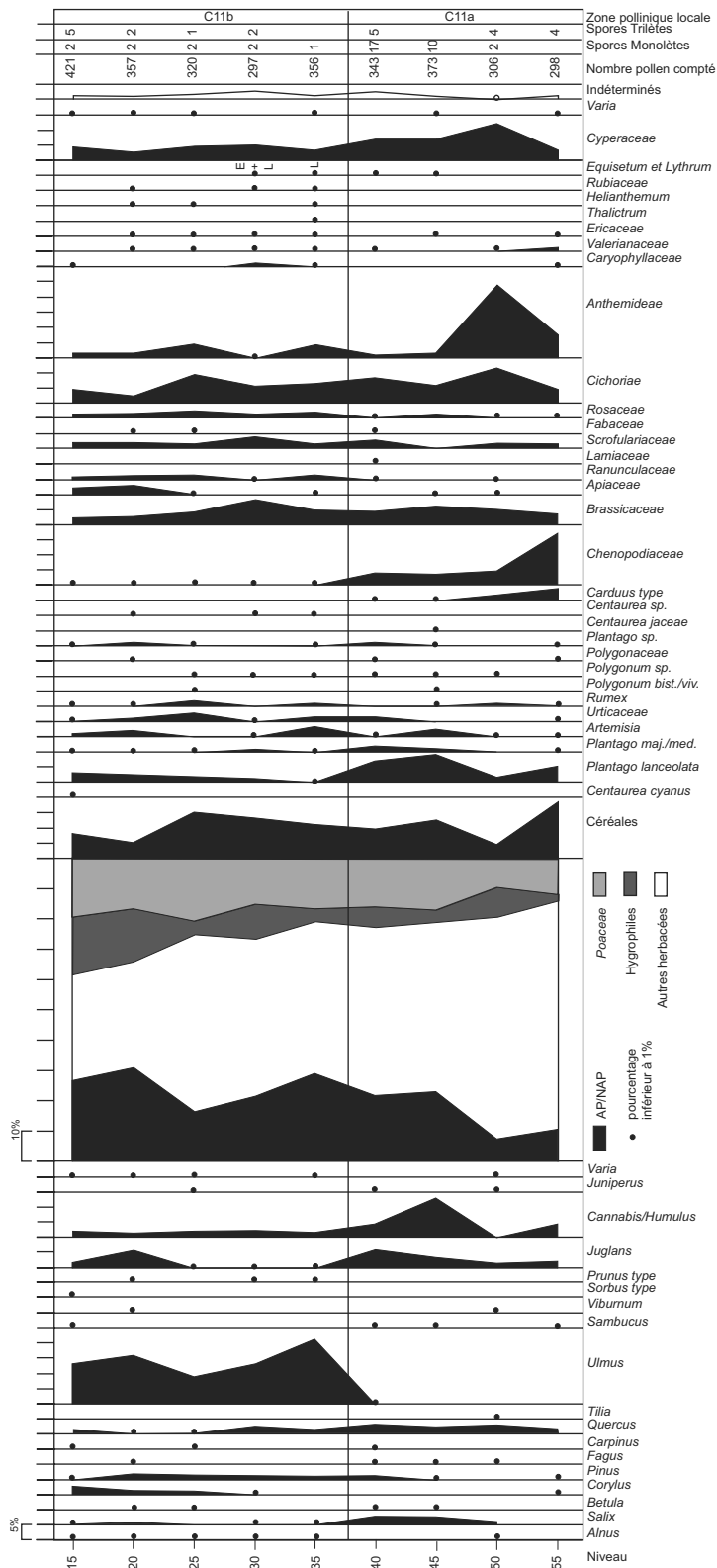


Fig. 93 : Diagramme pollinique de la coupe 11 © M. Boulen.

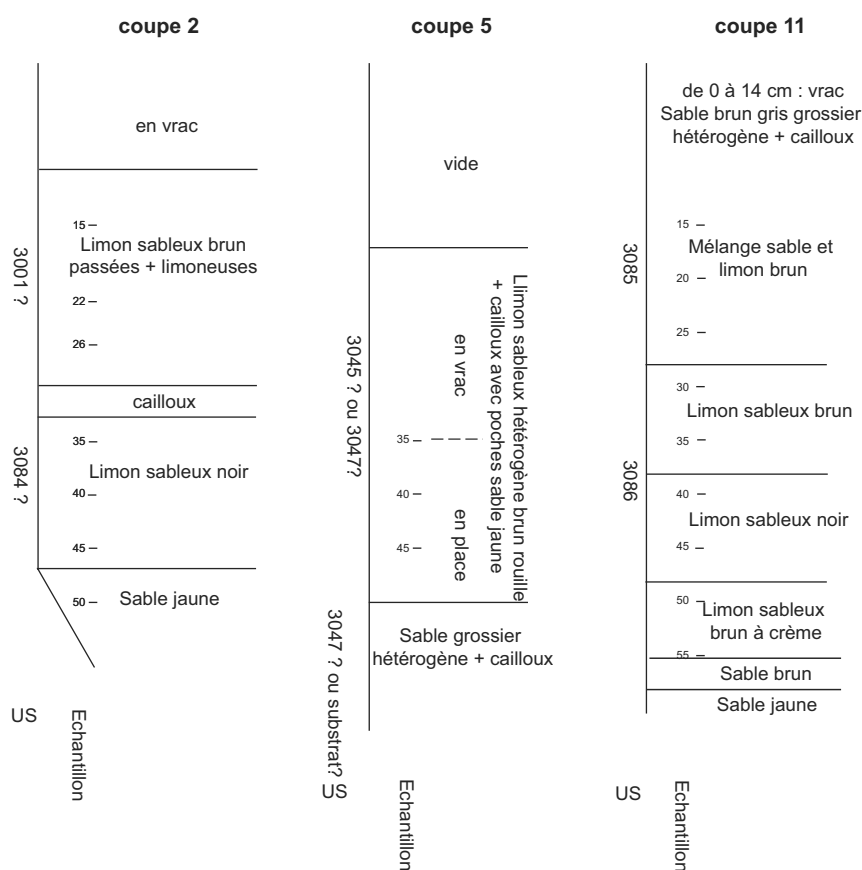


Fig. 94 : Localisation et descriptif des échantillons polliniques
© M. Boulen.

s'ajoutent *Ulmus* (l'orme), *Juglans* (le noyer), et les ligneux hydrophiles (*Alnus* et *Salix*, aulne et saule) pour la strate arborée.

L'ensemble des échantillons traités est riche en pollens, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. En effet, le nombre de pollens comptés atteint une moyenne de 354 pour 36 taxons ; il a été déterminé jusqu'à 45 taxons distincts pour un même niveau, ce qui est considérable, rapporté au seuil statistique minimal de 20 taxons.

Les concentrations absolues, qui rendent compte de la richesse pollinique, sont élevées également, avec en moyenne 3 322 grains de pollen par gramme de sédiment.

Quelques échantillons contribuent cependant à minimiser cette valeur. Il s'agit des niveaux 30, 50 et 55 de la coupe 11, qui, bien qu'avec des quantités statistiquement fiables, présentent des concentrations absolues très faibles (respectivement 523, 155 et 546). Les variations observées dans les courbes à ces niveaux-ci peuvent alors être dues à des problèmes de conservation différentielle. Cela peut notamment constituer une explication au maximum conjoint des composées type *Cichoriae* et *Anthemideae* du niveau 50.

Les très bons résultats polliniques obtenus offrent une image très diversifiée de la végétation. Sur les trois séquences étudiées, l'ensemble des spectres présente un certain nombre de caractéristiques communes, qui définissent un cadre environnemental général globalement homogène, au sein duquel peuvent être perçues des variations et/ou des données ponctuelles, liées, suivant les cas, à des conditions locales ou des apports anthropiques.

Tabl. 12 : Inventaire des taxons répertoriés en « varia » dans les diagrammes polliniques (AP : arborean pollen ; NAP : non arborean pollen) © M. Boulen.

Coupe 2

Niveau	AP	NAP
15	<i>Buxus</i>	<i>Spergula type</i>
22	<i>Genista</i>	<i>Gentianaceae</i> <i>Campanulaceae</i> <i>Sedum type</i>
35		<i>Euphorbiaceae</i>
40		<i>Crassulaceae</i> <i>Fabaceae type vicia</i> <i>Fabaceae type medicago</i>
45		<i>Crassulaceae</i> <i>Borraginaceae</i> <i>Centhranthus</i>

Coupe 5

Niveau	AP	NAP
35		<i>Centhranthus</i>
40		<i>Fabaceae type vicia</i>
45		<i>Campanulaceae</i>

Coupe 11

Niveau	AP	NAP
15	<i>Cornus type</i> <i>Castanea</i>	<i>Crassulaceae</i> <i>Hypericum</i>
20	<i>Erica arborea</i>	<i>Crassulaceae</i>
25	<i>Fraxinus</i>	
35	<i>Pirus type</i>	<i>Centhranthus</i>
45		<i>Saxifragaceae</i> <i>Euphorbiaceae</i> <i>Euphrasia type</i>
50	<i>Fraxinus</i>	
55		<i>Saxifragaceae</i>

Rappelons que, les plantes aquatiques présentant ponctuellement de forts taux, nous présentons ici des pourcentages calculés sur une somme de base restreinte, qui en fait abstraction. Il se trouve que pour les niveaux des coupes 5 et 11, compte tenu de la faible représentation des taxons, ce mode de calcul ne change pas fondamentalement les pourcentages. Il paraissait néanmoins nécessaire d'homogénéiser la base de calculs.

L'ensemble de ces séquences polliniques est caractérisé par une forte représentation des marqueurs anthropiques. Les céréales atteignent 16 % de moyenne, tandis que les rudérales totalisent 18 % de moyenne, dont 8 % pour les rudérales sûres. Notons que sur ces trois enregistrements, les céréales sont parfois associées à *Centaurea cyanus* (le bleuet), plante messicole par excellence.

Le reste de la strate herbacée est dominée par les *Poaceae* (poacées, 17,8 % en moyenne) qui, s'associant aux hydrophiles (*Cyperaceae*, *Equisetum*, *Filipendula* et *Lythrum*, c'est-à-dire cypéracées, prêles, filipendules et salicaires), qui totalisent 6,2 % en moyenne, constituent une prairie relativement humide, liée aux

marais qui se situent à proximité du site. On enregistre encore des composées (*Anthemideae* et *Cichorieae*, respectivement 3,8 et 8,2 % de moyenne), dont les courbes présentent ponctuellement des *maxima* qui seront discutés au fur et à mesure, et un certain nombre d'autres taxons qui ne correspondent pas à une écologie particulière, le rang de détermination à la famille n'étant pas suffisant pour aller plus loin.

Dans cet environnement fortement anthropisé, la strate arborée n'en demeure néanmoins pas faiblement représentée. Le rapport AP/NAP est de 21,4 % en moyenne. Parmi les ligneux, les essences forestières ne totalisent que 2,8 %, nous plaçant ainsi dans un environnement déboisé, comme cela a été évoqué dans la présentation générale. On trouve principalement le *Quercus* (2,2 %) secondé de quelques *Acer*, *Fagus*, *Carpinus* et *Tilia*, sporadiques, dont les taux ne dépassent jamais 1 %. *Ulmus* (l'orme) atteint des pourcentages conséquents (7,6 % de moyenne, mais ses valeurs peuvent s'élever jusqu'à 22,7 %). Cette prédominance ne se retrouvant pas dans les cadres environnementaux naturels synchrones, elle ne peut être que d'origine anthropique. Les rameaux de cette essence étant utilisés comme fourrage, il paraît cohérent de proposer comme hypothèse d'associer les taux conséquents de notre étude à une activité d'élevage sur le site. Nous rappelons qu'il est par ailleurs fait mention, en 1726, d'ormes bordant le « chemin du Colombier ».

Parmi les autres ligneux, on trouve également, de manière homogène entre les différentes séquences du fossé, quelques essences hydrophiles (*Alnus* et *Salix*, 1,6 % de moyenne), témoins d'une ripisylve, ainsi que quelques héliophiles (*Corylus*, noisetier, 1,8 % et quelques rares *Betula*, bouleau) et des arbustes tels que *Sambucus*, *Viburnum*, *Sorbus*, *Cornus*, *Genista* et *Juniperus* (sureau, viorne, sorbier, cornouiller, genêt et genévrier), mais on note également la présence de *Juglans* (noyer), qui montre des enregistrements variables entre les coupes et au sein d'une même séquence. L'interprétation de l'enregistrement de *Cannabis/Humulus* (chanvre/houblon) est plus problématique. En effet, les grains de pollen de ces deux taxons ne sont pas différenciables. Il peut s'agir de l'un comme de l'autre, cultivé ou non. À partir du XV^e siècle, il a tendance à être associé au développement d'une industrie textile en plein essor (Barbier 1999). Cependant, la présence d'un contexte humide constitue également une condition favorable au développement du houblon sauvage, associé à l'aulnaie qui, par ailleurs, est ici très discrète.

Il est possible de percevoir des phases distinctes au sein du cadre environnemental général et d'aborder les séquences de manière individuelle.

La séquence de la coupe 2 (sept échantillons, fig. 92) se distingue des autres par sa représentation des taxons hygrophiles. En effet, s'ils sont moindres à la base (2,3 %), ils totalisent près de 14 % de moyenne, présentant de plus des variations significatives durant la séquence.

Tout en pouvant fort bien être associés à la zone de marais proche du site, ils sont vraisemblablement directement liés à la présence d'eau dans le fossé. L'indice qui permet cette interprétation est la présence parmi eux de *Lemma* (lentilles d'eau), qui se développe précisément dans ce contexte et non en marais. Outre *Lemma*, c'est essentiellement le pollen de *Potamogeton* qui a été enregistré ici. Ce dernier est également bien présent dans l'étude des macro-restes.

Sur la base, entre autres, des variations de la courbe de ces aquatiques, on distingue ici trois phases :

La phase C2a (échantillons 50 à 40)

Les taxons indicateurs d'humidité sont à leurs *maxima* :

Les hygrophiles, jusqu'à 22 %, et les hydrophiles jusqu'à 3,8 % pour les ligneux et 12 % pour les herbacées. Ces courbes traduisent un optimum des conditions édaphiques. Ce phénomène s'accompagne d'un net recul de la courbe des céréales (10 %), après avoir atteint un optimum à 25 %. Nous y noterons la présence de *Secale* (le seigle). La courbe des céréales semble être la seule à subir un effet mécanique de régression, celles des autres taxons restant stables, voire en légère progression.

La phase C2b (échantillons 35 à 26)

On assiste ici à une phase plus sèche, ou plus entretenue, où les taxons indicateurs de milieu humide diminuent nettement ; les ligneux hydrophiles dépassent à peine 1 % de moyenne et les herbacées ne sont plus qu'à 6,5 %. Quant aux hygrophiles, elles ne totalisent plus que 6,1 %. Les indices anthropiques se développent de nouveau légèrement. Notons que la courbe de *Juglans*, relativement homogène sur la séquence (avec une moyenne de 2,1 %), marque un recul au niveau de la transition entre ces deux premières phases.

La phase C2c (échantillons 22 à 15)

Cette phase enregistre un nouvel essor des hygrophiles (jusqu'à 30 %), témoignant soit d'une augmentation de la stagnation d'eau dans le fossé, soit du fait qu'il ne serait plus régulièrement entretenu. Parallèlement, la courbe d'*Alnus* s'est légèrement développée (2 %), corrélant l'hypothèse de l'accroissement des conditions hydriques locales. En revanche, les herbacées hydrophiles, bien qu'en légère augmentation, n'atteignent pas les taux précédents. Cette phase est également définie par des taux conséquents de *Corylus* (noisetier), avec une moyenne supérieure à 10 % largement plus importante que dans les autres séquences, où ses taux oscillent entre 1 et 2 %. Cette représentation peut être due soit à un apport ponctuel, soit à la présence d'une haie ou d'un bosquet car ce développement ne semble pas répondre à une ouverture particulière du paysage, ni à une recolonisation de l'espace.

Seuls trois échantillons ont pu être prélevés sur la coupe 5, le carottage ayant fourni des sédiments en grande partie remaniés. Ils fournissent des résultats polliniques homogènes (fig. 95), ce qui les distingue des résultats des autres coupes et semble témoigner de l'activité anthropique.

En effet, positionnée à l'opposé du corps de logis, la séquence enregistre les taux les plus faibles de rudérales, qui cumulent tout de même près de 12 %. En revanche, les taux de céréales y sont les plus élevés (plus de 25 % de moyenne).

Par ailleurs, on observe ici un taux record de pollen de *Cichorieae* à 26,4 %, pour une moyenne à 19 %. Il est fréquent que ce taxon soit surreprésenté dans des cas de mauvaise conservation du contenu sporo-pollinique, car son pollen semble mieux résister que d'autres à la corrosion et que, de plus, il est très facilement identifiable (Firmin 1982, Boulen 1997). En l'occurrence, ici, l'hypothèse d'une conservation différentielle ne peut être retenue. En effet, c'est dans ces mêmes échantillons que l'on trouve les meilleures concentrations absolues de cette étude, avec en moyenne 5 069 grains de pollen comptés par gramme de sédiment. La diversité taxonomique n'est pas non plus en cause, avec 34 taxons distincts en moyenne. Par conséquent, la prédominance des *Cichorieae*, spécifiquement dans les spectres polliniques de cette coupe, doit correspondre à une réalité. Ces taux peuvent être révélateurs de zones de piétinements et/ou de pâturages (Argant 1984).

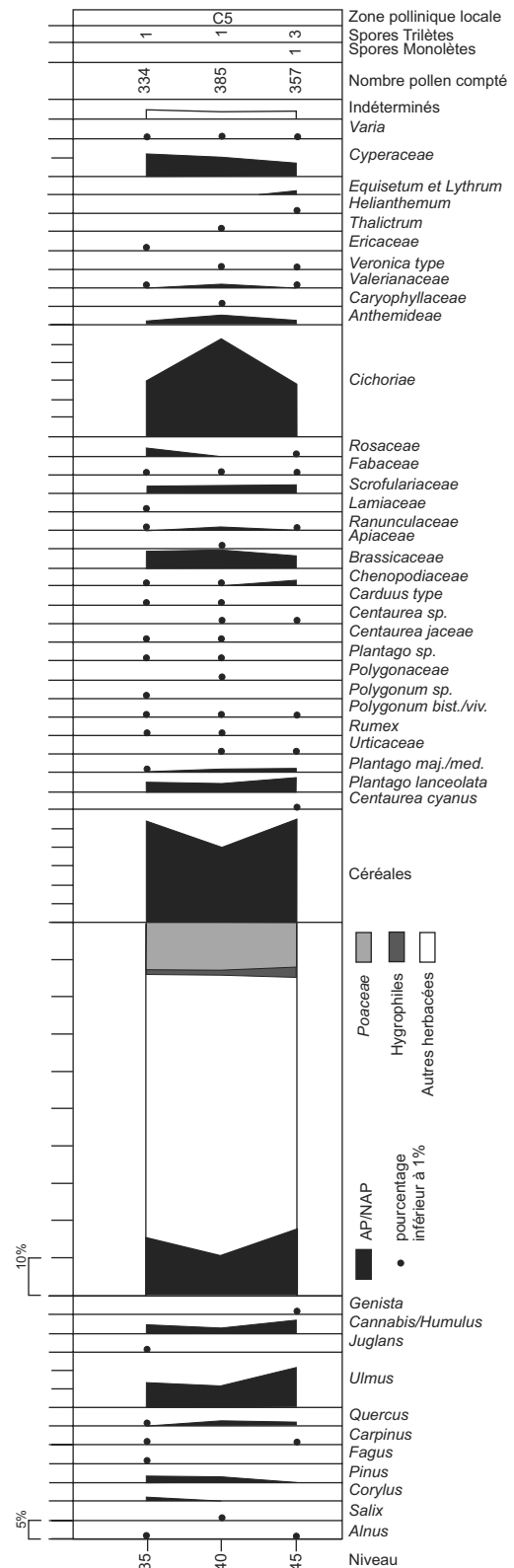


Fig. 95 : Diagramme pollinique de la coupe 5 © M. Boulen.

La coupe 11 est le seul cas où il a été possible de faire correspondre de manière certaine la séquence prélevée aux couches identifiées sur la coupe. En l'occurrence, les quatre niveaux inférieurs se raccordent à l'US 3086, tandis que les cinq niveaux supérieurs sont relatifs à l'US 3085, qui constitue un recouvrement.

Tout d'abord, trois de ces neuf échantillons présentent des valeurs de concentration absolue faibles. Le niveau 50 n'a notamment pour valeur que 155 grains de pollen par gramme de sédiment. De plus, si la diversité taxonomique y est acceptable en soi (n = 31), elle est largement inférieure aux valeurs obtenues dans les autres niveaux (jusqu'à 42 taxons distincts). Ce constat nous pousse à interpréter avec prudence les variations des courbes visibles ici. En l'occurrence, le pic d'*Anthemideae*, conjoint à une petite augmentation des *Cichorieae*, répond sûrement à une conservation différentielle du pollen. Il serait abusif d'en proposer une interprétation en termes de végétation et/ou d'activité. Par ailleurs, ces deux niveaux inférieurs, où la conservation est moindre, correspondent à une passée claire, non organique. Deux phases s'individualisent ici. La bipartition se fait essentiellement par rapport à la courbe d'*Ulmus*, absent de la première phase. Cette bipartition est par ailleurs en accord avec l'hiatus existant entre les deux couches, puisque la seconde est un recouvrement plus tardif.

La phase C11a (échantillons 55 à 40) est celle où l'on enregistre les taux de rudérales les plus conséquents, qui cumulent 25,6 % en moyenne. Ce constat s'explique sans problème par la proximité immédiate du corps de logis. Les céréales atteignent des

taux moins importants que dans la coupe opposée, mais représentent tout de même 11,8 % en moyenne. L'image générale qui se dégage corrobore ce qui a été observé avant, à savoir la présence d'une prairie humide (*Poaceae*, 14,5 % et hydrophiles, 8,1 % en moyenne) et un espace fortement déboisé. Les essences de la chênaie n'y cumulent que 3,8 %. *Ulmus* n'est pas enregistré ici. Dans l'hypothèse qu'il puisse s'agir de fourrage, l'absence de l'orme ici peut refléter une différence chronologique, ou de localisation de l'activité. À moins qu'il ne faille y voir le témoignage de la plantation des ormes en bordure de chemin, dont il n'est fait mention qu'en 1725.

On trouve aussi une assez forte représentation de *Cannabis/Humulus* (5,6 % de moyenne), mais une interprétation certaine de cette courbe serait abusive (cf. *supra*). La courbe de *Juglans* est encore bien présente durant cette phase, puisque ses taux atteignent près de 6 %.

La phase C11b (échantillons 35 à 15)

On observe ici une régression des hydrophiles tant herbacées qu'arborées, avec respectivement 4,8 et 1,2 %. Dans l'ensemble, la majeure partie des courbes des ligneux tend à diminuer, exception faite de *Ulmus*, qui présente ici des valeurs conséquentes (16,7 % en moyenne). Son interprétation a déjà été discutée précédemment. On note également une régression dans la courbe de *Cannabis/Humulus*, qui s'est stabilisée autour de 2,5 % en moyenne, et un recul ponctuel des taux de *Juglans*, sur les niveaux 35 à 25.

La confrontation de ces séquences permet d'une part de mettre plusieurs phases en évidence – esquisant une histoire de la végétation liée au fossé et à l'activité humaine sur le site – et d'autre part de percevoir des différences spatiales dans la répartition de ces activités.

La présence d'eau dans le fossé est mise en évidence par l'enregistrement des hygrophiles. Elles sont représentées de manière constante et discrète dans les niveaux des coupes 5 et 11 (fig. 93, 95). La spécificité des résultats de la coupe 2, où ce groupe atteint des proportions importantes, peut s'expliquer par une stagnation d'eau plus importante, qui peut s'expliquer par une contrainte physique dans le fossé. Une autre hypothèse serait le défaut d'entretien de cette partie du fossé, par rapport aux autres sections. Il est par ailleurs également envisageable que les phases humides enregistrées ne soient pas comprises dans les séquences prélevées des autres coupes.

La coupe 5 est située dans la partie la plus éloignée du corps de logis. De fait, c'est dans cette séquence que les rudérales sont le moins fortement représentées. En revanche, les céréales y atteignent les taux les plus importants. On peut alors proposer l'hypothèse d'une présence de culture ou de traitement des céréales dans une aire située à proximité immédiate de cet angle nord-ouest. Parallèlement, la forte représentation des *Cichorieae*, que l'on ne retrouve pas dans les deux autres coupes, peut suggérer la présence de pâtures, l'hypothèse d'une conservation différentielle ayant été écartée.

À l'inverse de la coupe 5, éloignée du corps de logis, la coupe 11 est située juste en contrebas de celui-ci. De fait, c'est ici que l'on enregistre le taux maximal des rudérales. La bipartition de cette séquence s'est établie sur la base de la courbe

d'*Ulmus*, absent de C11a et bien présent de C11b. Il a été établi que ce phénomène n'est pas d'ordre naturel du point de vue environnemental, mais lié à l'activité humaine. Si l'on ne peut se fier à cette essence pour mettre les différentes phases en relation d'une séquence à l'autre, il est éventuellement possible de se caler d'après la courbe de *Juglans*, encore que le noyer compte également parmi les ligneux exploités par l'homme. Néanmoins, le recul ponctuel de ce dernier durant le début de la phase C11b, sur le haut de l'US 3086, peut être mis en relation avec le recul observé dans la coupe 2, au niveau de la transition C2a et C2b. Dans les deux cas, on assiste à une reprise des courbes, suivie ensuite d'un développement de *Corylus*.

Ces deux indices sont trop ténus pour que l'on puisse suggérer une stricte contemporanéité. Cependant, les autres taxons, qui sont assez bien représentés et seraient susceptibles de nous fournir une base de comparaison, sont trop inféodés à l'activité humaine d'une part et aux conditions édaphiques et locales d'autre part. Il serait donc hasardeux de proposer un raccord entre les différentes couches uniquement sur la base des séquences polliniques.

L'analyse pollinique du fossé 3000 a été faite d'après des prélèvements au niveau des coupes 2, 5 et 11. À quelques rares exceptions près, ils témoignent d'une très bonne conservation du pollen dans ces sédiments. Les résultats des trois séquences offrent des informations communes quant à l'image de l'environnement général et des variations qui constituent, entre autres, autant d'indices de différenciations spatiales de l'activité anthropique. Les spectres polliniques donnent *a priori* l'image d'un environnement boisé. Cependant, nous avons fait la démonstration que les taux d'*Ulmus* observés ici doivent être imputables à un apport anthropique, en l'occurrence, peut-être de fourrage pour l'élevage. Abstraction faite des ligneux liés à l'activité humaine, le boisement de type chênaie reste faiblement perceptible, en corrélation avec ce qui est habituellement observé ailleurs pour cette période. De fait, dans la strate arborée, on compte un grand nombre de taxons d'arbustes héliophiles. La proximité du marais nous offre l'image d'une prairie humide et d'une ripisylve. L'activité agricole du site est attestée par la présence de céréales, associées à des messicoles. En l'occurrence, le maximum de cette activité semble bien être enregistré dans la partie nord-ouest, la plus éloignée de la zone d'habitat, où existaient peut-être en outre des pâtures.

Les données environnementales riches et diversifiées, collectées dans le fossé principal de la ferme, mettent en lumière une gestion raisonnée des ressources végétales issues du milieu environnant.

Les choix d'exploitation des ressources végétales et animales apparaissent comme un véritable système de gestion du milieu humide, qui permet de diversifier les sources de revenus. L'impact de ces choix sur la sélection de certaines essences et l'adaptation du milieu en fonction des besoins de la ferme aboutissent, par ajustements successifs, à la construction d'un paysage ouvert où cohabitent espaces humides et espaces cultivés. Les zones humides sont complètement intégrées à l'exploitation agricole et à son « un espace quotidien de travail » (Burnouf 2008, p. 24).

Lecture archéogéographique d'une implantation au XVI^e siècle. Un ancrage dans l'espace pour une insertion sociale (É.C.)

Le site du Colombier à Varennes-sur-Seine nous fournit l'occasion de porter un regard archéogéographique sur un établissement du XVI^e siècle relativement bien documenté par les sources sédimentaires et écrites, et, finalement, d'exploiter un objet et une source archéologique silencieuse, mais révélatrice de pratiques sociales. L'espace s'envisage nécessairement comme un objet hybride, au croisement des faits naturels et sociaux. Différentes approches – menées distinctement ou combinées – participent à cette lecture géographique des sociétés anciennes, qu'elles portent sur l'étude des milieux (paléo-environnement et écosystèmes), des paysages (formes et structuration des voies, des parcellaires et des habitats), des territoires (appropriation de l'espace, réseaux de peuplement, distribution et organisation spatiales des lieux habités) ou des représentations de cet espace (espace vécu/perçu). C'est dans cette perspective qu'a été entreprise – parallèlement à l'exploitation des artefacts, des écofacts et des archives – une analyse de l'ancrage et de l'insertion du Colombier dans l'espace au sens large, en tenant autant compte du contexte sitologique que situationnel, en passant du milieu au paysage et du paysage au territoire. L'objectif était d'évaluer si le lieu d'implantation choisi renseignait sur le niveau social du fondateur, et s'il pouvait finalement être mobilisé comme un des estimateurs archéologiques de détermination sociale.

Le choix du site d'habitat : un objet d'étude à l'échelle du territoire

Le Colombier doit sa création à Jean Le Normand au tout début du XVI^e siècle. C'est précisément l'acte du fondateur, propriétaire et habitant du lieu, que l'analyse spatiale se propose d'éclairer, notamment d'un point de vue sociologique. Quels arguments supplémentaires sur la question de la détermination sociale ce choix d'implantation dans le temps et l'espace apporte-t-il ?

Position géographique, position sociale : le choix du lieu, l'empreinte de pratiques sociales

En ouvrant une fenêtre d'étude sur un établissement archéologique positionné dans le temps et l'espace, le site d'implantation du Colombier est appréhendé comme un objet d'étude à part entière ; et c'est tout particulièrement la dimension sociale de cet objet qui est examinée ici, dans le cadre plus général de la problématique archéologique des habitats d'élites médiévales et modernes.

► Le lieu d'implantation : un vecteur et un marqueur d'identité sociale

L'ouverture des sciences du passé aux sciences de l'actuel – notamment la géographie, la sociologie et l'anthropologie – permet de considérer le choix du lieu d'habitat comme un acte socialement discriminant. L'habitat est en effet reconnu, dans toutes les sociétés actuelles et anciennes, comme le lieu privilégié pour exprimer « une position, une représentation de soi, de sa famille et de son groupe d'identité dans l'univers social » (Di Méo, Buléon 2005, p. 100-101).

Le choix du lieu de résidence est considéré comme un marqueur fort d'identité sociale : il permet, consciemment ou non, soit d'affirmer une position acquise,

soit de traduire une aspiration. Loin d'être anodin, cet acte s'impose comme un vecteur et un marqueur de distinction à part entière, et par extension comme un possible estimateur archéologique de détermination sociale (Nissen-Jaubert 2003 ; Cavanna 2006 ; Burnouf 2007 ; Cavanna à paraître-a). Cet estimateur est d'autant plus efficient que le Colombier est une création *ex nihilo*, bien calée dans le temps par les données matérielles et les sources écrites.

► Les pratiques sociales de l'espace : des estimateurs archéologiques de niveau social

C'est précisément l'acte du propriétaire-fondateur que l'analyse spatiale se propose d'éclairer, notamment d'un point de vue sociologique. Actuellement, l'interprétation sociale d'une structure fouillée pour les périodes médiévale et moderne se fonde en grande partie sur la présence et/ou la combinaison de différents indicateurs, tels que le mobilier, l'architecture, le régime alimentaire ou encore l'association à d'autres structures ou ensembles (Burnouf 2007 ; Gentili, Valais 2007 ; Hautefeuille 2007 ; Signes du pouvoir 2007 ; Burnouf 2008). À Varennes, artefacts et écofacts permettent de caractériser relativement finement les modes de subsistance et d'exploitation agricole pour le début du XVI^e siècle ; il s'agit de conditions de vie proches de celles des paysans aisés (notamment au niveau de l'alimentation), que viennent nuancer l'architecture imposante du site (entrée monumentale, fossés en eau, tourelles d'angle, logis) et la consommation de certains objets de qualité (vaisselle de table) ou vecteurs de représentation sociale (éperons). Parallèlement, il est possible de retracer les opérations foncières et le devenir familial des Le Normand jusqu'à la fin du XVI^e siècle, grâce aux archives textuelles. Ainsi, il apparaît à peu près certain que Jean, le fondateur du site, n'était pas d'extraction noble. En revanche, il disposait de suffisamment de capitaux pour, d'une part, acheter et convertir une terre roturière en fief et, d'autre part, bâtir dans le même temps un site à la fois siège d'une habitation et d'une exploitation agricole.

C'est par le biais des pratiques sociales de l'espace, celles notamment qui sont du ressort de la distinction – par nature fortement corrélée aux notions de distanciation et de représentation sociales (Elias 1985 ; Bourdieu 1994 ; Lévy, Lussault 2003 ; Construction de l'espace 2007 ; Depreux *et al.* 2007 ; Lussault 2007 ; Cavanna à paraître-a) – que l'on souhaite étayer l'interprétation générale sur le statut des fondateurs du site, à partir de son ancrage topographique dans le paysage (physique et social) existant, aux alentours des années 1500. Par cette voie, on entend approcher non seulement les projections et les aspirations sociales d'un individu, mais également d'une certaine catégorie de la société aux franges des ordres (noblesse/tiers-état) et des classes (aristocratie/bourgeoisie/paysannerie) traditionnels d'un point de vue historiographique et aussi archéologique, puisque rangée dans un groupe intermédiaire encore mal défini par la culture matérielle entre les « gens ordinaires » et les élites, alors même que ces deux groupes souffrent d'un problème de délimitation externe et de hiérarchisation interne.

Échelles et emprise de l'étude : l'espace comme support et objet d'analyse

L'insertion d'un site archéologique dans l'espace s'analyse à différentes échelles : les abords immédiats du site, l'échelle locale et l'échelle régionale, qui permettent d'observer des phénomènes plus vastes comme l'articulation du site avec les réseaux de communication. Les va-et-vient entre les focales apportent des éléments de compréhension nouveaux. Il est toutefois nécessaire de délimiter

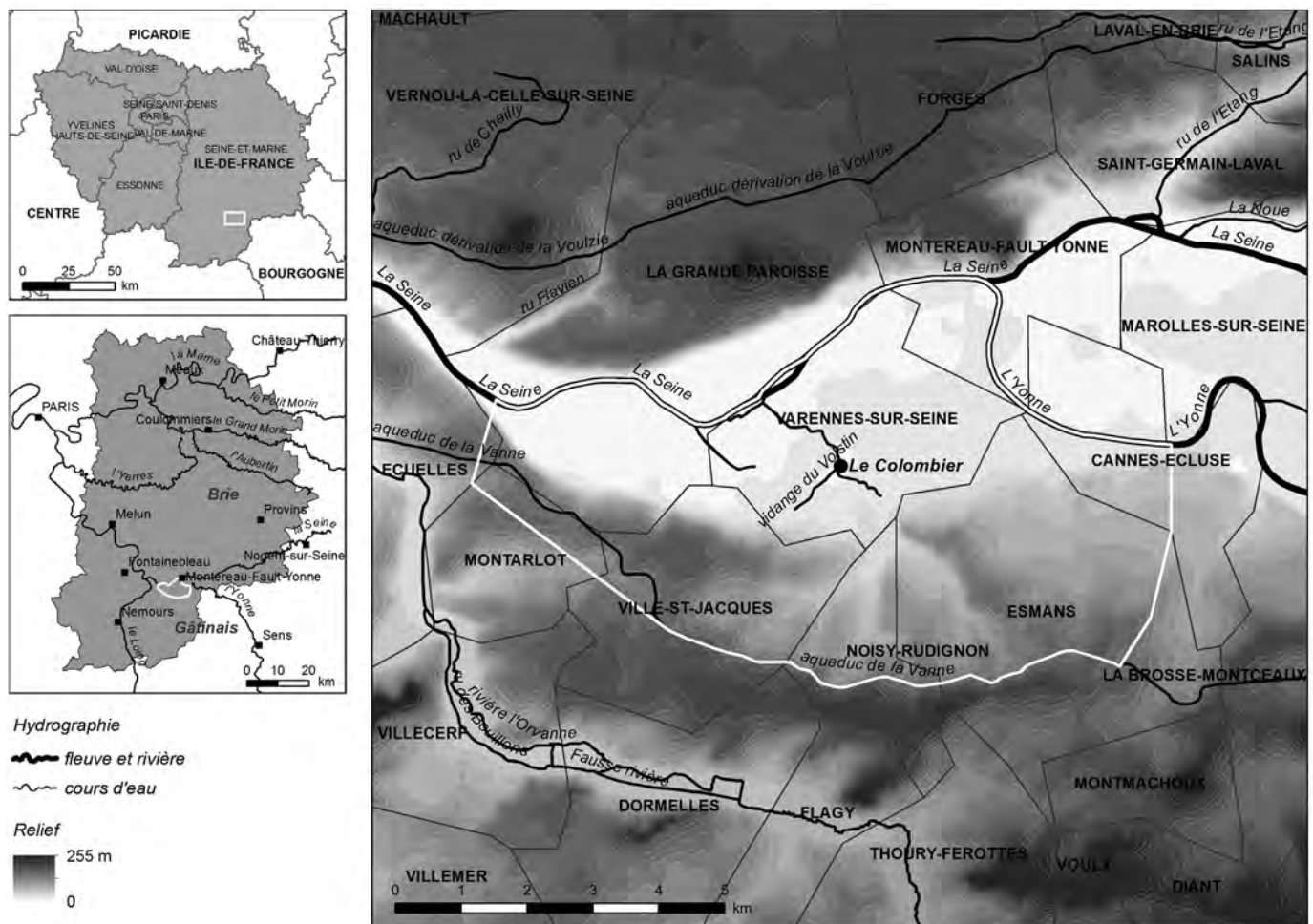
une fenêtre d'observation qui servira de cadre aux analyses spatiales à proprement parler, tout en restant en cohérence avec la problématique de départ centrée sur les pratiques sociales de l'espace.

► Échelle locale, échelle du territoire

C'est l'échelle locale qui a été privilégiée, définie comme celle qui se rapproche d'un possible « territoire du quotidien » (Di Méo 1996). S'il n'existe pas de définition unique du territoire, la signification de ce concept varie selon que l'on lui attribue un sens majoritairement sociologique (identité culturelle d'une portion d'espace ou représentation de que l'on s'en fait), économique (mise en valeur des ressources d'une portion d'espace) ou politique (portion d'espace appropriée par un pouvoir). Il est néanmoins admis que le territoire est le produit de l'interaction entre ces différentes composantes matérielles ou idéelles (Elissalde 2005). Travaillant sur la question de la distinction sociale, on retient ici l'acceptation sociologique, c'est-à-dire celle d'un « agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social, et d'informer en retour cet individu ou ce collectif sur sa propre identité » (Lévy, Lussault 2003, p. 910). De ce fait, en parlant d'une échelle du territoire, on entend délimiter un espace vécu et perçu (Leturcq 2001 ; Di Méo, Buléon 2005 ; Leturcq 2007), support du choix d'implantation d'un individu. La difficulté consiste évidemment à cerner grossièrement cette portion d'espace autour du site. À défaut de pouvoir connaître la représentation personnelle du fondateur du Colombier en 1506, il s'avère nécessaire de recourir à des postulats d'ordre « anthropologique », suffisamment pragmatiques pour être transposés dans le temps. Ainsi, on a tenu compte des frontières naturelles (colline, rivière, montagne, forêt, etc.) ou anthropiques (enceinte, pont, monument, etc.). Si celles-ci ne constituent pas forcément en soi des obstacles infranchissables, elles sont généralement vécues et perçues dans la plupart des sociétés, anciennes ou actuelles, comme des limites mentales au territoire du quotidien, ou tout du moins comme une discontinuité dans l'espace (Paul-Lévy, Segaud 1992 ; Bromberger, Morel 2001). Parallèlement, on a pris en considération une aire de voisinage immédiat, accessible au cours des allées et venues ordinaires, matérialisée par la distance moyenne que peut parcourir un homme à pied ou à cheval (au pas) en moins d'une heure (Brun 2006), soit un rayon de 4 à 6 km à partir d'un point donné (soit la valeur approximative de la lieue d'Ancien Régime).

► Fenêtre d'observation : la plaine alluviale de la confluence Seine-Yonne

Considérant la ferme du Colombier comme épicode, la fenêtre d'observation a été délimitée par trois frontières physiques, à savoir ici un fleuve (la Seine) et une rivière (l'Yonne) d'est en ouest, et les premières buttes au sud, soulignées par l'aqueduc de la Vanne, auxquelles s'ajoute une limite anthropique forte : la ville de Montereau (Marchand 2000). Ces quatre éléments dessinent une surface en forme de croissant irrégulier d'environ 3 à 4 km de part et d'autre du site – ce qui constitue une aire de sociabilité plausible (fig. 96). Cette zone d'une trentaine de m² possède une cohérence topographique et environnementale, puisqu'elle s'étend sur la plaine alluviale issue de la confluence Seine-Yonne, aux marges de la Brie et du Gâtinais. Elle recouvre administrativement (tout ou seulement une partie pour certaines) les communes de La Grande-Paroisse, Montereau-Fault-Yonne, Varennes-sur-Seine, Montarlot, Ville-Saint-Jacques, Noisy-Rudignon, Esmans et Cannes-Écluse.



Sources et méthodes de l'analyse archéogéographique

À partir de cette fenêtre, l'objectif est de déterminer quels critères et variables ont pesé dans le choix du site du Colombier, lesquels ont été véritablement discriminants, et de tenter d'interpréter ce choix, opportuniste ou raisonné, en terme de pratiques sociales. Pour y parvenir, il est nécessaire de décrire le plus exhaustivement possible les caractéristiques du lieu, en partant du principe que Jean Le Normand s'insère dans un paysage déjà existant, résultat d'héritages et d'interactions permanentes entre les sociétés et les milieux depuis des siècles. C'est pourquoi l'espace est envisagé pour ses propriétés tant verticales et physiques (qualités du milieu) qu'horizontales et relationnelles (maillage social), en partie synthétisées dans les formes du paysage. Les critères d'analyse dépendent naturellement de la documentation disponible pour reconstituer le paysage, mais aussi – comme pour toute approche inductive-déductive – de postulats posés préalablement (cf. *supra*), ainsi que des méthodes et des outils utilisés.

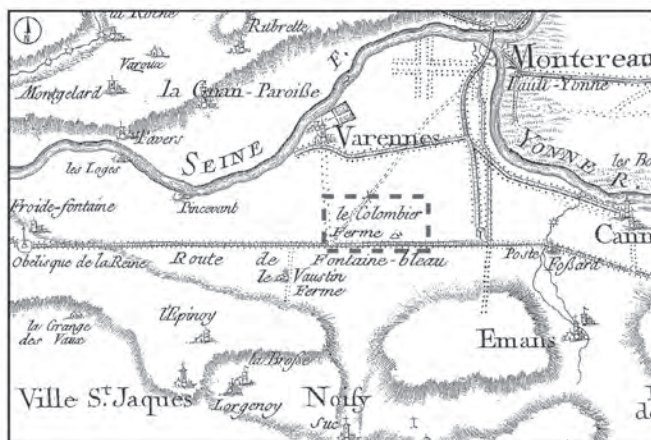
► Reconstituer les paysages : la fabrique des sources

Parallèlement aux informations recueillies dans les bases de données archéologiques (Patriarche, service régional de l'Archéologie d'Île-de-France ; Gouge,

Fig. 96 : Contexte topographique et localisation de l'emprise de l'étude archéogéographique © É. Cavanna.



Extrait de l'Atlas de Trudaine, 1745
(Archives Nat., F/14/8446)



Extrait de la Carte de Cassini, 1752-1757
(I.G.N, feuille 46/Sens)



Extrait du Plan-terrier de la seigneurie de Varennes, 1769
(Archives Dép. Seine-et-Marne, 37/F1)



Extrait du Plan d'Intendance de Varennes, 1781
(Archives Dép. Seine-et-Marne, 1C38/13)

Griffisch 2008) et dans la bibliographie locale et régionale, la cartographie ancienne et plus récente ont enrichi l'inventaire des objets spatialisés (lieux habités, voies, forme et nature des parcelles, etc.). Ils fournissent occasionnellement des jalons chronologiques – en prenant évidemment en considération les limites informatives de chaque source. Loin d'être des sources directes, les cartes et plans demandent en effet une lecture critique qui tienne compte de leurs spécificités, en particulier du fait que ce sont des images, des représentations d'une réalité à un temps T de l'Histoire. Leur caractère suggestif – propre à toutes les archives, dites sources testimoniales – est canalisé par l'analyse de la nature et la fonction du document, sa fiabilité, mais aussi par le décryptage du point de vue adopté sur l'espace que transcrivent les choix sémiographiques du cartographe (Touzery 1995 ; Dainville 2002 ; Laboulais 2008 ; Costa, Robert 2009 ; Cavanna à paraître-b). Du plan à grande échelle à la carte topographique, six documents ont été particulièrement sollicités (cf. encadré ci-dessous et fig. 97), en tenant compte de leurs atouts et défauts respectifs (Costa, Robert 2009).

Fig. 97 : Atlas des cartes et plans anciens utilisés © É. Cavanna.

<p>– <i>L'Atlas des routes de France dit de Trudaine</i> (1745) : le secteur d'étude est traversé par la route Royale de Paris à Auxerre.</p> <p>– <i>La Carte géométrique de la France dite de Cassini</i> (1752-1757).</p> <p>– <i>Le plan terrier de la seigneurie de Varennes</i> (1769) : document à vocation fiscale, qui recense, localise et décrit les possessions du seigneur, dans un registre accompagné d'un atlas de plans. Ces seize plans, par leur exhaustivité et leur précision métrique, offrent non seulement un état de la trame parcellaire antérieur au cadastre napoléonien, mais également une image datée du paysage, par le biais d'une sémiographie très détaillée. Ils permettent en outre de confronter les structures et le parcellaire mis au jour par les fouilles à cet état abouti du site, quelques années avant la destruction et la disparition du Colombier dans les années 1780. Tout comme le suivant, ce document été entièrement vectorisé pour servir de fond de plan parcellaire.</p>	<p>– <i>Le cadastre de Louis Bertier de Sauvigny de Varennes dit plan d'Intendance</i> (1781) : réalisé à partir d'un arpentage par masse de culture, ce document avait pour vocation d'évaluer le potentiel agricole de chaque paroisse de la généralité de Paris et donc de rationaliser la perception de l'impôt. De ce fait, il est particulièrement utile pour documenter le réseau viaire, les lieux habités et la nature des parcelles.</p> <p>– <i>Le cadastre napoléonien de Varennes</i> (1809).</p> <p>– <i>La carte d'État-Major au 1/80 000</i> (début XIX^e siècle) : son niveau de détail étant bien moindre que les précédents plans et cartes, nous n'y avons essentiellement recours que pour l'étude du réseau viaire supralocal et régional.</p> <p>À ces ressources cartographiques anciennes, il faut également ajouter toute la cartographie actuelle disponible, notamment les cartes topographiques de l'IGN au 25 000^e, la carte géologique et les modèles numériques de terrain associés.</p>
---	---

► Traiter et analyser les données : les méthodes

L'ensemble de la documentation a été compilée et traitée dans un système d'information géographique (géoréférencement des documents et vectorisation des informations), puis soumise à plusieurs types d'analyses : morphologiques d'une part, à l'aide des indicateurs de transmission des formes – à savoir l'orientation, l'alignement et la discontinuité (Chouquer 2000 ; Marchand 2003 ; Robert 2003a), spatiales d'autre part, sous forme de mesures de distance entre le site et plusieurs points, traitées à l'aide de statistiques descriptives. À ces méthodes empruntées à la morphologie planimétrique et à l'archéologie spatiale, s'ajoute naturellement l'observation de la superposition des couches d'informations.

Analyse d'un ancrage spatial au XVI^e siècle : un choix opportuniste ou raisonné ?

L'insertion du Colombier dans l'espace du XVI^e siècle s'entend à différents niveaux. En fonction des données disponibles, les critères d'analyse peuvent recouper des informations relatives au milieu (qualités physiques et environnementales) et au paysage (interactions entre le milieu et les hommes) pour le contexte sitologique, mais aussi au territoire (relations socio-spatiales) pour le contexte situationnel. Ces croisements permettent de caractériser au mieux le lieu d'implantation et de tenter de déterminer s'il s'agit d'un choix opportuniste (lieu disponible) et/ou raisonné (lieu sélectionné).

Insertion du Colombier dans un milieu alluvial entre Seine et Yonne

Hormis les données paléoenvironnementales collectées en fouille, on ne dispose évidemment pas de documentation directe sur le milieu dans lequel est implanté le Colombier au début du XVI^e siècle. Toutefois, la bibliographie locale sur la Brie et le Gâtinais à l'époque moderne (Dupâquier 1956 ; Derouard 1988 ; Touzery 1995 ; Derex 2001a, 2004), et plus généralement sur les zones humides (Carpentier 2003 ; Penna 2003 ; Burnouf, Leveau 2004 ; Beck *et al.* 2007 ;

Carpentier *et al.* 2007), associée aux ressources actuelles et aux cartes et plans des XVIII^e et XIX^e siècles, permet de dresser quelques-unes de ses caractéristiques.

► Une implantation en bordure de Seine à l'interface de la Brie et du Gâtinais
La zone d'étude centrée sur Varennes-sur-Seine appartient, sous l'Ancien Régime, à l'Élection de Montereau dans la généralité de Paris, à l'interface de deux régions « naturelles » calquées sur des « pays » historiques : la Brie au nord de la Seine et le Gâtinais au sud du fleuve. La vallée alluviale se trouve de fait encadrée par les plateaux briard et gâtinais, qui partagent sensiblement les mêmes caractéristiques, à savoir des sols limono-marneux imperméables nécessitant d'être drainés, un climat humide et des régimes de crues saisonnières. Malgré tout, au XVIII^e siècle, l'est de la généralité de Paris est considéré, au même titre que le Vexin et la Plaine de France au nord, comme le grenier à blé et la grange de la capitale. Y prédominent en effet de grandes exploitations céréalières sur les plateaux, mais aussi, dans les fonds de vallée, de vastes zones d'herbage consacrées à l'élevage (ovins et équins surtout) et à la production de fourrage. La Brie se distingue néanmoins du Gâtinais, ses terres comptant parmi les plus cotées de la généralité (Touzery 1995).

En bordure de Seine, comme en témoigne le modèle numérique de terrain réalisé à partir des courbes topographiques actuelles (la commune de Varennes est entamée depuis la seconde moitié du XX^e siècle par des carrières d'extraction de sable, la topographie actuelle n'est donc pas exactement celle de l'époque moderne), la zone d'étude présente un faciès topographique typique d'un fond de vallée alluviale, encastrée entre le fleuve et les premiers contreforts boisés du Gâtinais au sud (fig. 96). Le recours à une carte topographique au 25 000^e de 1961 permet de valider l'existence d'une petite cuvette dans laquelle s'insère le site – il ne s'agit pas d'un creusement récent, engendré par le décapage archéologique ou l'extraction de sable.

De fait, la position géographique du Colombier – c'est-à-dire dans le lit majeur de la Seine – conditionne les paramètres physiques de son implantation, comme l'altitude (51 m NGF), la pente (nulle), la géologie (alluvions et colluvions) et la pédologie (limons sableux). On se trouve clairement ici dans un milieu humide peu contrasté, à peu de distance du lit mineur du fleuve (1,4 km à vol d'oiseau) et de l'interfluve Seine-Yonne (3,5 km). La proximité du réseau hydrographique secondaire actuel (environ 50 m : vidange du Volstin, vidange du Bréau) est de la même façon favorisée par ce milieu interfluvial. Les petits cours d'eau présents sont vraisemblablement artificiels puisqu'il s'agit, depuis le XVIII^e siècle au moins d'après les cartes anciennes, de vidanges (fossés en eau) qui drainent les sols, au même titre que les nombreux points d'eau (mares, marchais, noues) destinés à recevoir l'excès d'eau (Dereux 2001a). Par ailleurs, il faut noter que la plate-forme est installée sur une très légère inflexion du terrain, un petit monticule limono-sableux qui se distingue des terres alentours, plus hydromorphes. Cette petite butte d'origine alluviale ne permettant pas une surélévation manifeste, la plus-value symbolique est de fait peu significative. C'est pourquoi, on voit plutôt dans le choix de cet emplacement une utilisation pragmatique, concordante avec le contexte humide ambiant.

► Une implantation dans une zone humide

À ces caractéristiques alluviales s'ajoute la nature palustre du site, bien documentée par la cartographie du XVIII^e siècle. Deux niveaux d'information peuvent être distingués : l'un porte sur la nature agricole (et donc fiscale) des masses de culture, l'autre sur les modes d'exploitation effectives des parcelles. Il s'agit de

confronter ces informations, resserrées dans le temps, en tenant compte des points de vue et spécificités graphiques de chaque plan.

Le plan d'Intendance de 1781 permet tout d'abord d'apprécier le potentiel agricole de la paroisse de Varennes à la fin du XVIII^e siècle (fig. XI; tabl. 13) par rapport à l'ensemble de la généralité de Paris (Touzery 1995). Bien que la valeur locative moyenne de la terre soit moindre (inférieure ou égale à 10 livres l'arpent), Varennes présente la plupart des caractéristiques générales observées pour la Brie (tabl. 14) : une large place faite aux labours (plus de 70 % des terres) et donc à la céréaliculture (froment, avoine et orge en particulier) et une surface non négligeable consacrée aux herbages naturels – « les prairies dites artificielles correspondent aux cultures de sainfoin, luzerne et trèfle et sont comprises dans les terres labourables » (Touzery 1995, p. 93) – en bordure de Seine et Yonne (6,50 %). Ces espaces sont voués d'une part à la production de fourrage et, d'autre part, à l'élevage, avec un nombre d'ovins (inférieur ou égal à 100 têtes par m²) supérieur à celui des bovins (inférieur ou égal à 15 têtes par m²), bien qu'un élevage laitier existe en Brie (fromage). Les ovins sont traditionnellement associés à l'assolement triennal céréalière (notamment pour l'engrais). L'élection de Montereau appartient également à l'aire du train d'attelage privilégiant largement le cheval (inférieur ou égal à 15 têtes par m²), pour sa productivité de travail supérieure au bœuf. Par ailleurs, à Varennes, les marais sont identifiés comme une nature de culture à part entière, alors qu'ils sont généralement comptabilisés dans les friches ou terres inutiles, preuve de leur valeur fiscale spécifique dans la vallée de la Seine. Ils correspondent à plus de 5 % des

Tabl. 13 : Le potentiel agricole de Varennes dans la généralité de Paris, d'après le Plan d'Intendance de Varennes, 1781 et Touzery, 1995 © É. Cavanna.

		Varennes	Généralité de Paris		
			Minimum	Moyenne	Maximum
<i>Occupation des sols</i>	Terres labourables	70-80 %	0-30 %	62 %	≥ 90 %
	Herbages naturels	4-8 %	0-2 %	5 %	≥ 30 %
	Forêts	0-5 %	0 %	12,50 %	≥ 30 %
	Vignes	0-2,5 %	0 %	5 %	≥ 30 %
<i>Élevage</i>	Ovins	≤ 100 têtes/km ²	≤ 25 têtes/km ²	69 têtes/km ²	≥ 100 têtes/km ²
	Équins	≤ 15 têtes/km ²	≤ 5 têtes/km ²	6,9 têtes/km ²	≥ 15 têtes/km ²
	Bovins	≤ 15 têtes/km ²	≤ 10 têtes/km ²	12,5 têtes/km ²	≤ 35 têtes/km ²
<i>Imposition</i>	Valeur locative de l'arpent de terre labourable	≤ 10 livres	≤ 5 livres	≤ 11 livres	≥ 20 livres
	Taux d'imposition théorique de l'exploitation agricole	≥ 10 %	0,4 à 5 %	≥ 17,5 %	≥ 25 %

Tabl. 14 : Transcription du procès-verbal d'arpentage et répartition des natures d'occupation des sols d'après le Plan d'Intendance de Varennes, 1781 et Touzery 1995 © É. Cavanna.

	Labours	Prés	Marais	Bois	Vignes	Rivière	Routes et chemins	Bâtiments, cours et jardins	TOTAUX
En arpent du Roy (0,51 ha)	1692,47	151,08	123	98,5	20,66	124,37	87,78	25,94	2323,8
En hectares	863,15	77,05	62,73	50,23	10,53	63,42	44,76	13,22	1185,13
%	72,83 %	6,50 %	5,29 %	4,23 %	0,88 %	5,35 %	3,77 %	1,11 %	100

Tabl. 15 : Répartition et surface des marais dans la paroisse de Varennes d'après le Plan d'Intendance de Varennes, 1781 © É. Cavanna.

	En arpent du Roy (0,51 ha)	En hectares	%
Volstin	24,59	12,54	20 %
Bois Boucher	24,33	12,40	19,77 %
Mare Charlot	19,91	10,15	16,18 %
Marais d'Air	17,14	8,74	13,93 %
Beauchamp	12,52	6,38	10,84 %
Fontaine du Cœur	8,38	4,27	6,81 %
Le Bréau et Plumignon	5,00	2,55	4,06 %
L'Orme aux Chats	4,95	2,52	4,01 %
Grand Parc	4,10	2,09	3,33 %
Villepommier	2,08	1,06	1,69 %
TOTAUX	123,00	62,73	100 %

terres agricoles, réparties au cœur de la paroisse et loués vers 1789 entre 10 et 15 livres l'arpent, alors que les terres labourables le sont aux alentours de 5 livres l'arpent. Nous connaissons la valeur des terres car Senac de Meilhan, seigneur de Varennes, dresse un *État du produit de la terre de la seigneurie de Varennes* vers 1789, date à laquelle le fief du Colombier et ses terres (rachetés en 1765 par le précédent seigneur, Philippe-François Marchant) sont englobés dans le fief du Volstin. À partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, on assiste en effet à un remembrement de la réserve, qui se solde par des achats, ventes et échanges de parcelles pour accroître et rationaliser l'exploitation du domaine seigneurial (Dupâquier 1956, p. 185 ; Derex 2001a, p. 94 ; Derex 2004, p. 236). En 1781, dix zones de marais sont identifiables (tabl. 15), dont deux – celui du Volstin et celui du Colombier, qui porte le toponyme voisin du « bois Boucher » – présentent une surface cohérente d'un point de vue morphologique : à elles deux, de part et d'autre de la route de Bourgogne, elles représentent environ 20 % des marais de la paroisse (soit environ 25 ha).

Le plan-terrier de la seigneurie de Varennes (1769) constitue une autre source d'informations, en particulier sur les modes de mise en valeur des parcelles (fig. XII, 98). Le marais ou « climat » du Colombier est, à cette date, largement exploité par plusieurs propriétaires, dont le seigneur de Varennes qui a acquis quelques années plus tôt le fief à proprement parler. Il s'agit manifestement du marais le plus diversifié en termes de valorisation du milieu et des ressources potentielles. Irriguée par une vidange depuis la Seine, parcourue et structurée

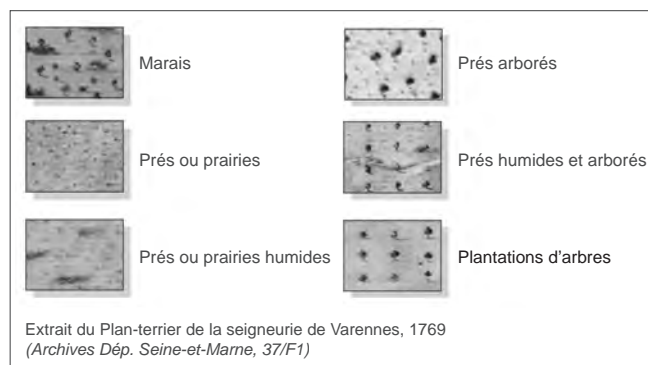


Fig. 98 : La sémiologie graphique, témoignage d'une spécialisation intense des terres sises au « Climat du Colombier » au XVIII^e siècle © É. Cavanna.

par un réseau de fossés vraisemblablement en eau, la zone humide du Colombier s'étend depuis la route de Bourgogne jusqu'à « l'allée des Peupliers » en formant une emprise triangulaire, délimitée à l'ouest par des parcelles de terres labourables en lanières (le « bois Boucher »). À l'intérieur de cette surface d'une vingtaine d'hectares, des parcelles de tailles variables forment un patchwork d'exploitations agricoles, témoignant d'une spécialisation importante et d'une rationalisation des potentialités économiques de l'écosystème. Si la parcelle trapézoïdale au sud-est de la zone est clairement désignée comme un marais (appelé aussi « bois des Aulnettes »), les autres parcelles sont distinctement tournées vers la production d'herbe et d'arbres. La langue de terre centrale à la morphologie ondulante – évoquant d'ailleurs la présence d'un cours d'eau antérieur à la création de fossés drainants parallèles – présente *a priori* une hydro-morphie plus importante. En effet, on y trouve des prairies, signalées comme étant particulièrement humides pour certaines, et humides pour d'autres, qui présentent en outre un couvert arboré. La nature des parcelles a été déduite de l'observation de la sémiographie utilisée dans les plans, qui sont dépourvus de légendes. Néanmoins, les détails apportés pour distinguer les parcelles sont suffisamment riches pour en faciliter l'interprétation. Des prés arborés dominent aux extrémités sud-ouest et nord-est. En bordure de la zone la plus humide et faisant le joint avec le marais, se trouve une vaste parcelle plantée d'arbres (probablement de saules d'après de nombreuses mentions textuelles de « saulcy » – c'est-à-dire de saussaies – et les écofacts prélevés en fouille), encadrée au sud et à l'est par deux parcelles de terres labourables. Aux ressources traditionnelles du marais (pêche, chasse, tourbe, etc.) s'ajoute donc, avec ce système de prés et prairies humides alternés, la possibilité de ressources liées au pâturage (élevage d'ovins et de bovins) et à la production de foin, complétée par la sylviculture (ébranchage pour bois de chauffage, vannerie, fourrage, etc.) et peut-être aussi par l'arboriculture – activités particulièrement favorisées par ce milieu humide. La distinction entre la prairie et le pré est fluctuante selon les époques et les lieux, avec des modes de mise en valeur et des statuts juridiques variables (Brumont 2008). Néanmoins, d'un point de vue écologique (végétation, composition floristique, durée), la prairie se définit communément depuis le XIX^e siècle comme « une formation herbeuse dense et continue, naturelle ou artificielle, pluriannuelle », alors que le pré désigne une formation plus naturelle, « de petite surface, toujours en herbe et souvent enclose ». L'un et l'autre peuvent être utilisés pour le pâturage (lieu où l'on mène le bétail) et le fauchage (plantes spontanées et/ou cultivées pour produire du fourrage; Ruas 2008, p. 18-19).

Il fait relativement peu de doute que la nature palustre du secteur était connue au moment de l'achat des terres par Jean Le Normand (dans l'aveu et dénombrement de 1598, on parle déjà du « marestz du Columbyer »). Toutefois, la cartographie ancienne offre un instantané entre 1769 et 1781, qui ne permet pas d'affirmer que le marais du Colombier se présentait déjà sous cette forme structurée et si fortement spécialisée d'un point de vue agricole, au début du XVI^e siècle. C'est d'autant plus probable que le XVIII^e siècle apparaît comme une période riche en bouleversements fonciers à Varennes, voire comme un tournant dans la gestion seigneuriale du domaine. On peut se demander si cette mise en valeur diversifiée, à l'encontre des idées contemporaines des physiocrates à propos des zones humides (Derex 2001b; Abbé 2006), en constitue la preuve, à moins qu'il ne s'agisse d'un mode de mise en valeur hérité des différents propriétaires et exploitants du Colombier, ou encore antérieur à sa création.

Insertion du Colombier dans un paysage hérité

La cartographie du XVIII^e siècle ne nous permet pas de caractériser la physionomie du marais du Colombier lors de son inféodation en 1506. Il est néanmoins possible de démêler, à partir d'une analyse régressive des formes du paysage, les héritages anciens et les transformations plus récentes, qui peuvent éclairer à différentes échelles le choix d'implantation, deux siècles auparavant, et son insertion dans les trames existantes.

► Du microlocal au suprarégional : logiques spatiales et structuration du paysage

La documentation disponible invite dans un premier temps à travailler à l'échelle microlocale, c'est-à-dire à celle de la commune de Varennes, à partir de la vectorisation du plan terrier de 1769, pour ensuite réfléchir à une structuration régionale – notamment par le biais du réseau viaire et des cartes topographiques du XIX^e siècle.

L'image de l'agencement du paysage au XVIII^e siècle est le résultat de la combinaison de plusieurs logiques spatiales, enregistrées par des éléments concrets du paysage, d'origine topographique et anthropique (cours d'eau, paléochenaux, fossés, limites parcellaires, routes et chemins, etc.). Ces logiques prennent la forme de réseaux distincts qui cohabitent, se superposent ou s'oblitérent (fig. XIII) ; elles témoignent d'une construction du paysage sur le long terme, à force d'héritages et de transformations.

- On distingue en premier lieu, un grand réseau de formation⁷ (Chouquer 2000 ; Foucault 2003 ; Pinoteau 2003 ; Pinoteau, Di Pietro 2003 ; Robert 2003b ; Noizet 2005 ; Watteaux 2007 et 2009) que l'on qualifiera d'« alluvio-parcellaire » (en bleu sur la carte compilée, fig. XIII), car il épouse les caractéristiques physiques du lieu : celles d'une plaine alluviale à la confluence entre un fleuve et une rivière. Ainsi, on distingue deux sous-réseaux grossièrement orientés nord-sud : l'un venant buter contre la Seine (sous-réseau Seine), plus ou moins perpendiculairement, et l'autre moins étendu que le précédent, plus ou moins parallèle à l'Yonne (sous-réseau Yonne). Ils fonctionnent tous deux avec un troisième sous-réseau d'orientation est-ouest (sous-réseau confluence), qui tapisse la plaine confluente en mettant en cohérence les logiques fluvio-parcellaires (Pinoteau 2003 ; Noizet 2005). Le résultat de cette combinaison prend la forme d'un réseau de formation à quadrillage lâche, dans un contexte topographique peu contrasté, reposant principalement sur les dynamiques alluviales du lieu, notamment pour les écoulements des eaux (cours d'eau temporaires et pérennes, fossés en eau).
- L'hydrographie engendre également un autre type de réseau, plus ponctuel et peu étendu, en discontinuité morphologique avec le précédent, mais sans qu'il ne l'oblitére, puisque des anomalies peuvent aussi être support du principal réseau de formation. Ce réseau « hydro-parcellaire » (en kaki sur la carte compilée, fig. XIII) se démarque du sous-réseau confluence par une géométrie plus souple, qui épouse harmonieusement le fleuve, les zones hydromorphes comme les marais, et les cours d'eau actifs, temporaires ou fossiles (Pinoteau 2003 ; Marchand 2000). Des paléochenaux de la Seine qui sont identifiables concordent avec les toponymes évoquant d'anciennes îles (*Isle de la Trémois*, *Les isles de Varennes*), antérieures au XVIII^e siècle.
- Parallèlement à ces réseaux étroitement liés au milieu physique, vient s'insérer un réseau plus régulier (en brun sur la carte compilée, fig. XIII), qui prend naissance dans le bourg de Varennes. Il se décompose en un sous-réseau d'inclinaison nord-ouest/sud-est, centré principalement sur l'habitat groupé

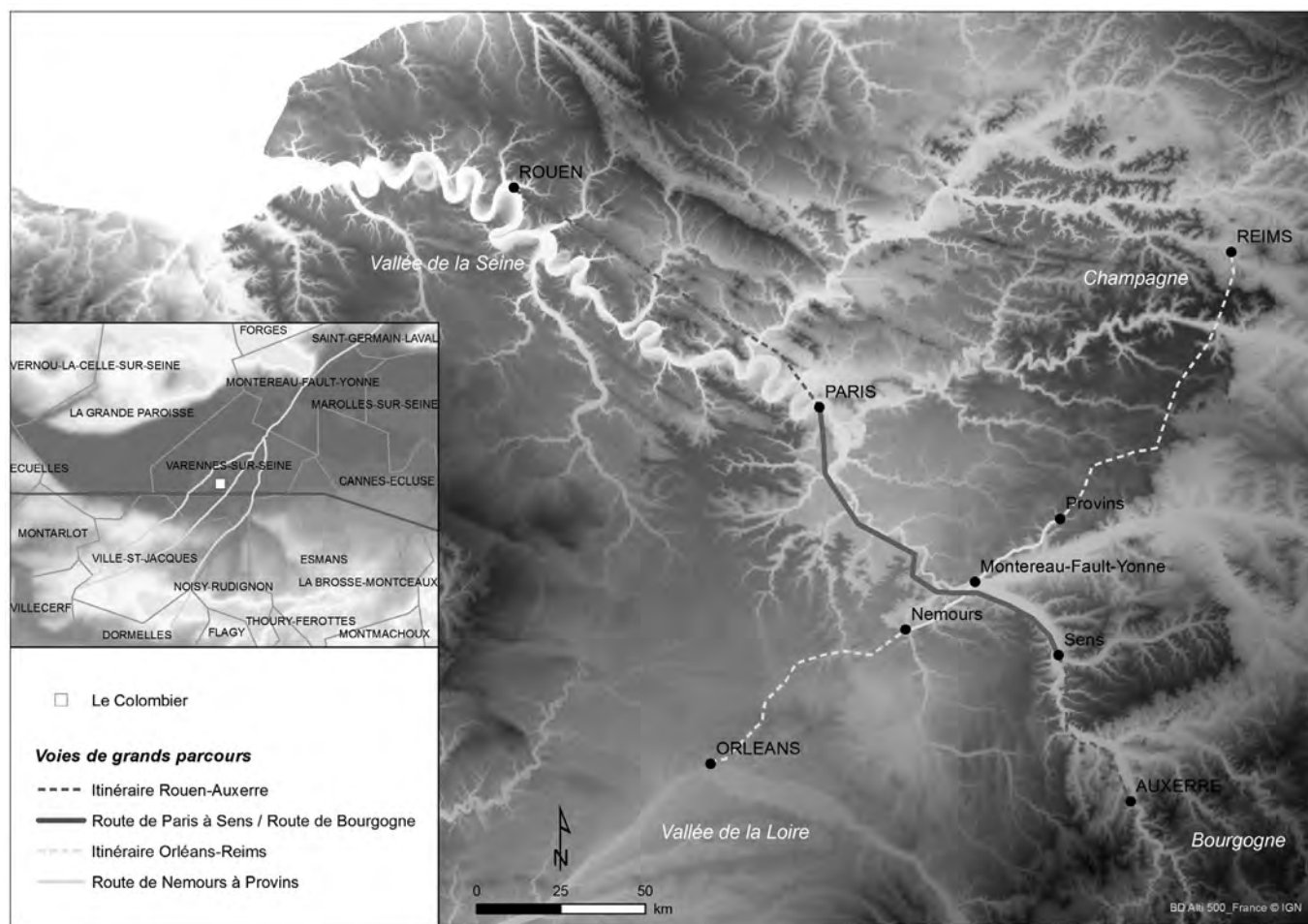
.....

7. On appelle « réseau de formation » un réseau dont la forme repose sur un principe géométrique souple (plus au moins quadrillé, radial, concentrique, etc.), résultat d'une structuration plurimillénaire et non fruit d'une création volontaire et concertée par une société à un temps T (cf. les planifications). Ce type de réseau, déjà étudié dans différentes régions, témoigne avant tout d'une adaptation aux contraintes du milieu (topographiques, hydrologiques, sédimentologiques, etc.) pour la mise en valeur des sols.

- et s'appuyant vraisemblablement sur l'église orientée (sous-réseau église), et en un sous-réseau axé nord-est/sud-ouest, qui s'écarte du précédent en éventail vers l'extérieur du bourg (sous-réseau bourg extérieur), en prenant probablement appui sur l'ancien chemin de Nemours à Montereau. Ces deux sous-réseaux ne sont pas en concurrence morphologique et semblent correspondre à un développement souple et progressif du parcellaire autour de Varennes.
- Le réseau qui rayonne autour du château de Varennes et qui établit une connexion avec la route Royale de Bourgogne oblitère les réseaux précédents par une discontinuité d'orientation et un tracé strictement rectiligne (réseau « château », en magenta sur la carte compilée, fig. XIII). Ce réseau, qui constitue une belle anomalie par rapport aux logiques paysagères antérieures, s'appuie quasi exclusivement sur la voirie. Seule une limite parcellaire (matérialisée par un fossé) semble, à la date du terrier, sous son influence. Le caractère planifié de ces aménagements est par ailleurs confirmé par les archives, qui désignent François Marchant, seigneur de Varennes entre 1749 et 1778, comme l'instigateur du tracé de nouvelles voies (des allées plantées d'arbres notamment), de la reconstruction du château et du remembrement du domaine (Dupaquier 1956, p. 137). L'impact de ce réseau planifié est notamment perceptible dans le cas de l'« allée qui va de la route de Bourgogne au château de Varennes » (dite au XIX^e siècle « allée d'ormes ») et du « chemin allant à Noisy » (dit au XIX^e siècle « allée des Peupliers ») qui rendent rapidement obsolète le chemin de Noisy à Varennes, qui n'est déjà plus représenté au XIX^e siècle.
 - À cette trame paysagère complexe, s'ajoute enfin un réseau présentant une orientation totalement discordante par rapport à celles des réseaux précédents. Il s'agit d'un réseau de voies de grand parcours (en gris sur la carte compilée, fig. XIII) qui traverse la commune de Varennes, avec deux itinéraires distincts : une direction diagonale sud-ouest/nord-est composée d'un faisceau de trois voies, et une transversale unique et rectiligne est-ouest coupant la plaine alluviale. La plupart de ces routes et chemins sont supports de parcelles ; seule une voie coupe franchement le parcellaire et témoigne d'une création plus récente : il s'agit de la nouvelle route de Nemours à Montereau. En revanche, l'ancien et l'actuel chemin de Nemours à Montereau, le chemin de Montereau à Ville-Saint-Jacques, le chemin de Montereau à Dormelles et la route de Bourgogne – supports de parcelles – sont vraisemblablement au moins contemporains de la structuration paysagère générale de la plaine alluviale, qui repose principalement sur le réseau de formation, résultat de siècles de créations et de transformations. S'il n'est pas possible d'avancer une quelconque datation de ces éléments, à ce stade et à cette échelle d'analyse, l'ancienneté de leur tracé peut être posée. Le faible impact morphologique⁸ de ces voies de grand parcours sur le parcellaire général doit être également souligné, à la différence de ce qui a pu être observé ailleurs, notamment dans le Val-d'Oise avec la chaussée Jules-César (Robert 2002 ; Robert, Verdier 2009) ou dans le Sénonais tout proche (Marchand 2000), où les tracés des grands itinéraires ont fortement structuré la trame paysagère. Ici, la logique générale du lieu – c'est-à-dire celle du réseau de formation contraint par la plaine alluviale – prime sur le potentiel organisateur des grandes voies qui, pourtant, traversent de part en part l'interfluve. On est donc face à deux logiques de flux (viaire/hydrique) qui ne se rencontrent pas (Robert 2003b). Le réseau viaire de grand parcours mis en évidence amène à réduire la focale d'observation (fig. 99). Il s'avère en effet que la commune de Varennes, par sa situation dans la confluence Seine-Yonne, se situe au carrefour de plusieurs flux

.....

8. Ce ne sont pas des éléments « morphogénétiques » dans la trame parcellaire globale de Varennes, dans le sens où ces voies ne sont pas à l'origine d'un réseau, en imposant une orientation par exemple.



de circulation dont les logiques sont à prendre en considération, à l'échelle locale comme à l'échelle régionale. La morphologie et la dynamique des réseaux de voies sont le résultat de plusieurs siècles d'héritage, de créations, d'abandons et de reprises de tracés, qui favorisent la permanence de certains grands itinéraires, dont les origines peuvent remonter à la Protohistoire (Robert, Verdier 2009). Ils ont de fait pu constituer un attrait pendant plusieurs siècles pour les établissements humains. C'est cette capacité de résilience que nous examinons dans les lignes qui suivent pour les deux itinéraires traversant Varennes de part en part.

Le plus visible, l'axe est-ouest que suit l'actuelle RN 6, correspond à la Grande Route royale de Paris à la Bourgogne (dite route de Bourgogne) construite entre 1730 et 1758. Cette route carrossable n'est pourtant pas une création du XVIII^e siècle. D'une part, elle reprend un axe plus ancien, appelé *chemin de Sens* dans l'acte d'aveu et dénombrement de 1598. Cette reprise de tracé est étayée par le parcellaire, puisqu'en 1769, la voie est déjà support de parcelle et ne coupe pas la trame existante. D'autre part, son ancienneté a été démontrée par l'archéologie préventive. En effet, les fouilles récentes ont montré que ce tronçon, traversant la plaine alluviale de Varennes et longeant la Seine sur sa rive gauche, faisait bien partie de l'itinéraire qui reliait *Agedincum* (Sens) à Lutèce (Paris) et, à plus petite échelle, *Autessiodurum* (Auxerre) à *Rotomagus*

Fig. 99 : Les logiques du réseau viaire à l'échelle régionale et suprarégionale : le Colombier, un espace au carrefour de deux itinéraires de grands parcours © É. Cavanna.

(Rouen) – grande voie romaine mentionnée sur la Table de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin (Hugues 1897, p. 13-14; Grenier 1985, p. 27). L'hypothèse d'une reprise d'un tracé d'origine protohistorique sur ce tronçon a même été proposée, à la faveur d'un ensemble de structures interprété comme étant une auberge installée en bordure de voie, côté Ville-Saint-Jacques (Séguier 2008, p. 187). Un autre trajet longe la rive gauche de l'Yonne, en passant par Cannes-Écluse, où une borne miliaire du IV^e siècle a été observée (Séguier 2008, p. 187), avant de traverser Montereau en suivant la rive droite de la Seine. Le second itinéraire marquant la plaine alluviale a été documenté par C. Marchand dans le cadre d'une thèse d'archéogéographie sur les réseaux de formes dans le Sénonais occidental (Marchand 2000; Marchand 2009). Il s'agit d'un itinéraire à faisceaux multiples reliant Nemours à Montereau à l'échelle supralocale, et Nemours à Provins si l'on considère l'échelle régionale. Cette liaison s'insère également à l'échelle suprarégionale dans l'itinéraire ancien Reims-Orléans. Le développement des foires de Champagne au XII^e siècle, tout comme la position de zone-frontière entre le comté de Champagne et le Royaume de France ont entre autres favorisé l'axe Orléans-Nemours-Montereau, en mettant en relation le bassin de la Loire et celui de la Seine, tout en ouvrant la voie vers Provins, une des principales plaques tournantes du commerce médiéval (Marchand 2009, p. 21-22). Varennes se trouve donc aux portes de Montereau, une ville qui s'est développée sur un nœud de circulation par voie d'eau (confluence Seine-Yonne) et par voie terrestre (étape sur la route menant en Champagne).

► À l'échelle du site : insertion du Colombier dans les trames paysagères

Considérons maintenant, à plus grande échelle, l'espace dans lequel sont implantés les structures d'habitat et de production du Colombier ainsi que l'enclos associé. Le géoréférencement et la vectorisation du plan de fouille, du plan-terrier, mais aussi du plan d'Intendance, permettent de replacer ces éléments dans la trame et le paysage de la seconde moitié du XVIII^e siècle (fig. XIV). Il se révèle que l'enclos fossoyé a été recoupé par l'allée de peupliers qui mène au bourg. Si ce débord a été effacé par le parcellaire du XVIII^e siècle, sans doute lui-même rectifié par l'édification des deux allées qui se connectent à la nouvelle route de Bourgogne, il est encore visible dans les années 1780, puisque le plan d'Intendance le signale sous forme d'une trace fossile. En revanche, la parcelle de marais en biseau a bien enregistré l'angle obtus formé par les fossés de l'enclos. D'une surface d'environ 2,3 ha, soit approximativement 7 arpents et 20 perches⁹, ce dernier pourrait peut-être faire écho aux « neuf arpens de terre et saucis en une pièce assize près ledit Columbyer *tenant d'une part au chemin de Sens*, d'autre aux hoirs Simon Robert, Michel Lenfant, Simon Concault et autres et *aboutissant d'un bout au sentier dudict Columbyer* [identifié lors de la fouille, il contourne la plate-forme, à l'est de l'enclos] et d'autre bout aux héritiers Fucouldray, sergent royal à Montereau », mentionnés dans l'aveu et dénombrement de 1598. En effet, en ajoutant une portion d'espace issue de l'intersection des orientations parcellaires jouxtant l'enclos, on obtient une surface d'environ 3,1 ha, soit approximativement la surface évoquée (9,7 arpents). De plus, cette excroissance prise sur la zone de marais du XVIII^e siècle trouverait une résonance dans sa dénomination de « bois des Aulnettes », qui n'est pas sans rappeler les « saucis » de l'acte – saules et aulnes étant toutes deux des essences exploitées en taillis en contexte humide. On note enfin qu'aux abords directs de la plate-forme, les parcelles se caractérisent par leur belle taille – moins importante tout de même que celle du Volstin – qui tranche avec des surfaces plus

.....
9. Rappelons qu'un arpent équivalait approximativement ici à 0,32 ha, et une perche à un dixième d'arpent : cette valeur a été obtenue à partir du ratio entre les surfaces données par le registre du terrier en arpents et leurs correspondances réelles en hectares sur le plan géoréférencé. Elle se rapproche de l'arpent dit briard, équivalent à 0,39 ha, alors que l'arpent dit du Roi et des Eaux et Forêts ou d'ordonnance, utilisé préférentiellement par les arpenteurs au XVIII^e siècle, valait 0,51 ha (Dereux 2001a, p. 117).

réduites aux extrémités, indice probable d'un pouvoir foncier moindre et/ou de partages successifs.

En évacuant les éléments viaries les plus récents, on note que le Colombier se situe plus ou moins au centre d'un triangle formé par trois axes de circulation, participant à des itinéraires de grand parcours : au sud, un axe est-ouest (chemin de Sens puis route royale de Bourgogne, dont l'existence au XVI^e siècle est avérée), à l'ouest l'ancien chemin de Montereau à Nemours, et à l'est le chemin de Noisy à Varennes. L'entrée du site est orientée au nord-ouest, en continuité avec la vidange qui coupe l'ancien chemin de Montereau à Nemours, pour venir irriguer les prés. Cette orientation semble plaider en faveur de l'importance de l'ancien chemin de Montereau à Nemours au début du XVI^e siècle, par rapport au chemin de Sens/route de Bourgogne, auquel le Colombier tourne le dos. Cette configuration pose question : l'entrée monumentale du site ayant naturellement une vocation de représentation sociale, elle devrait donc « normalement » avoir été édifiée avec l'intention d'être visible de loin. Or, c'est depuis l'ancien chemin de Montereau que le Colombier offre sa meilleure perspective. On peut dès lors se demander comment interpréter le choix du raccordement au chemin de Sens/route de Bourgogne. Deux *scenarii* peuvent être envisagés : selon le premier, le chemin fouillé serait bien contemporain de l'édification de la plateforme, et il y aurait tout lieu de penser que le marais empêchait la connexion directe à l'ancien chemin de Montereau et/ou que le chemin de Sens était déjà un axe de communication attractif en termes de fonctionnalité (desserte, qualité du revêtement, etc.), mais pas de démonstration sociale (peu de passage d'où une orientation divergente). Selon le deuxième scénario, le chemin contournant le Colombier serait postérieur au début du XVI^e siècle et marquerait un possible basculement de flux, au cours du temps, en faveur de l'axe est-ouest qui coupe la plaine alluviale – à savoir la nouvelle route Royale qui, à partir du milieu du XVIII^e siècle, se connecte à la nouvelle route de Nemours à Montereau (actuelle RD 403) et devient carrossable, donc plus praticable.

Les indices manquent pour étayer l'une ou l'autre thèse. Mais finalement, qu'il s'agisse de l'état antérieur au XVIII^e siècle ou du XVIII^e siècle à proprement parler, le site se trouve dans une position géographique particulière : jamais en bordure directe de voie, mais toujours à peu de distance (entre 200 et 500 m) de plusieurs axes desservant presque tout l'éventail possible des directions et donc des itinéraires. Ainsi, si l'on se place au moment du choix du site au XVI^e siècle, il y a tout lieu de penser que cette position de carrefour au milieu de la vallée a constitué un réel attrait, voire un atout économique et social en termes de transport et de prestige.

Insertion du Colombier dans un maillage territorial existant

Bien que la configuration topographique du Colombier semble peser largement dans le choix du site, le rapport au paysage social – certes plus discret dans ses manifestations – touche tout aussi directement la question de la représentation sociale. Au tout début du XVI^e siècle, en développant un site à vocation résidentielle et agricole, Jean Le Normand s'insère dans un maillage territorial (et donc social ; fig. XVa) déjà en place, constitué de points (habitats isolés et habitats groupés) plus ou moins espacés les uns des autres, reliés par des linéaires (réseau viaire). Dans un souci d'homogénéité pour l'ensemble de la zone d'étude, la restitution des axes principaux et secondaires a été réalisée à partir de la Carte d'État-Major de la première moitié du XIX^e siècle. Toutefois, les éléments déduits de l'analyse morphologique du paysage à partir du parcellaire du

XVIII^e siècle ont été pris en compte, puisque celle-ci a permis de démêler les créations récentes (au moment de l'exécution du terrier) des plus anciennes pour la commune de Varennes. Le but était de tenter d'approcher un état du réseau viaire, au moins antérieur au XVIII^e siècle. On peut apprécier ces relations de distance selon des modalités qui s'adaptent bien à l'échelle locale : distance en unité métrique à vol d'oiseau et pondérée par le réseau viaire, distance calculée en unité de temps selon les différents moyens de locomotion et vitesses possibles (vitesses estimatives sur terrain plat, en prenant les valeurs basses des moyennes actuelles pour pallier notre méconnaissance de l'état des routes, des performances des chevaux, de la qualité des attelages et d'autres paramètres entrant en compte dans les vitesses de déplacement au XVI^e siècle ; tabl. 16), mais aussi visibilité (possibilité d'avoir un point de vue sur un objet, par exemple l'habitat de son voisin) et co-visibilité (possibilité réciproque de voir et d'être vu depuis deux objets distincts) (Cavanna 2006, à paraître-a et thèse en cours). La restitution de cet état bien calé chronologiquement, qui dépend exclusivement de la documentation disponible sur la zone étudiée, est un exercice difficile. Une base de données spatialisée a été créée à partir des différents éléments recueillis, en privilégiant au maximum le recoupement d'informations de diverses provenances, et en tenant compte du niveau de fiabilité des ressources utilisées.

► Relations et interactions spatiales du site avec les habitats groupés

Pour les habitats groupés, on a utilisé la Carte de Cassini (1752-1757) et l'Atlas de Trudaine (1745) qui, pour ce niveau d'information, sont des ressources fiables et homogènes (Costa, Robert 2009). Nous disposons donc de l'image d'un état du milieu du XVIII^e siècle, ce qui n'est pas foncièrement gênant puisque les six points recensés sont largement antérieurs au XVI^e siècle, sans qu'il faille toutefois exclure la possibilité de disparitions de hameaux entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Ces lieux se répartissent de la sorte : un bourg (Varennes-sur-Seine), une ville (Montereau-Fault-Yonne) et quatre villages (Ville-Saint-Jacques, Noisy, Esmans et Cannes), avec lesquels le site du Colombier entretient des relations de distance plus ou moins lâches. Afin de s'approcher au mieux des distances réelles en termes de coût temporel, on a calculé les cheminements depuis le Colombier vers chaque point, en empruntant les chemins antérieurs au XVIII^e siècle. Soit, comme on l'a vu précédemment, l'ancien chemin de Montereau à Nemours, le chemin de Noisy à Varennes et le chemin de Sens. Depuis le site, on a privilégié une connexion avec l'ancien chemin de Montereau, qui

Tabl. 16 : Coût en temps d'un déplacement selon différents moyens de locomotion

© É. Cavanna.

allure	moyen de locomotion	vitesse moyenne	distance en km	coût en temps
douce	HOMME : à pied CHEVAL monté et attelé : au pas	5 km/h	0 km - 1,25 km	moins de 15 mn
			1,25 km - 2,5 km	moins de 30 mn
			2,5 - 5 km	moins de 1 h
mixte	CHEVAL monté et attelé : au pas + au trot	10 km/h	0 - 2,5 km	moins de 15 mn
			2,5 - 5 km	moins de 30 mn
			5 - 10 km	moins de 1 h
rapide	CHEVAL monté : au galop	20 km/h	0 - 5 km	moins de 15 mn
			5 - 10 km	moins de 30 mn
			10 - 20 km	moins de 1 h

nous semble malgré tout plus la plus probable au moment de l'implantation au début du XVI^e siècle, à cause de l'orientation de la plate-forme. La différence métrique entre le Colombier et chaque lieu étant homogène, nous n'avons pas jugé nécessaire de calculer également les trajets à partir du chemin se raccordant à l'ancien chemin de Sens.

À l'issue des analyses, trois niveaux de distance se dégagent (tabl. 17, fig. XVb). En premier lieu, la position topographique du Colombier induit une relation privilégiée avec le bourg de Varennes, rapidement accessible, quels que soient le mode et la vitesse de déplacement (toujours moins de 30 mn). C'est à la fois un lieu d'approvisionnement et d'écoulement (pour les matières premières, objets et services) que matérialise le marché, un lieu où s'exprime le pouvoir local via le château des seigneurs de Varennes, mais aussi un lieu de rencontre et de rassemblement, où s'échangent les nouvelles et les idées et où l'on se retrouve à l'église au moins une fois par semaine. Le Colombier est certes situé au cœur d'un marais, mais il est en connexion étroite avec un pôle de sociabilité avec lequel plusieurs allers-retours sont théoriquement possibles dans la journée. Par ailleurs, il faut ajouter que l'orientation de la plate-forme permet d'offrir un large panorama sur Varennes, et inversement – preuve que le Colombier, par sa localisation et son aménagement spatial, est véritablement tourné vers le bourg et qu'un fort lien social existe.

À un niveau inférieur de proximité (toujours moins d'une heure), on trouve les villages équidistants de Ville-Saint-Jacques et Noisy, ainsi que la ville de Montereau. Ces derniers, distants d'environ une lieue en tenant compte du réseau viaire, font pleinement partie du cercle de voisinage du Colombier ; ils sont donc facilement accessibles depuis le site. Si on peut imaginer que les deux premiers aient pu être vécus comme des pôles de sociabilité secondaires ou équivalents par rapport à Varennes, il est vraisemblable que Montereau ait davantage été vécue comme un lieu central. C'est en effet en ville que se polarise un spectre plus large et varié d'activités politiques, économiques et sociales, dont l'influence se fait ressentir à plusieurs lieues à la ronde. L'interaction ville-campagne se manifeste par des échanges commerciaux intenses (par exemple par le biais des foires), notamment en ce qui concerne l'approvisionnement des citadins en denrées alimentaires et, inversement, l'approvisionnement des ruraux en denrées manufacturées importées ou produites sur place. Le Colombier, par sa situation géographique et sa proximité à un chemin desservant Montereau profite, de fait, des atouts de cette ville, située au carrefour de voies de circulation importantes à l'échelle régionale, à peu de coût en termes de distance et de temps de trajet. Plus à l'est et à plus d'une lieue et demie de distance, les villages d'Esmans et de Cannes constituent un troisième anneau de sociabilité à plus d'une heure

Tabl. 17 : Distances entre le Colombier et les habitats groupés © É. Cavanna.

	type d'habitat groupé	distance à vol d'oiseau (en km)	distance pondérée par le réseau viaire (en km)	coût en temps (d'après la distance pondérée)		
				allure douce (5 km/h)	allure mixte (10 km/h)	allure rapide (20 km/h)
Varennes	bourg	1,3	1,7	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
Noisy	village	3,2	4,6	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
Ville-Saint-Jacques	village	3,3	4,2	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
Montereau	ville	3,3	4,3	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
Esmans	village	3,9	5,8	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn
Cannes	village	4,2	6,2	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn

de marche. Le Colombier apparaît beaucoup moins lié à ces pôles, car il ne se trouve pas directement sur le chemin qui y mène contrairement, on l'a vu, aux autres pôles. Un détour de presque 2 km est en effet nécessaire pour se connecter à l'ancien chemin de Sens. En admettant que la création du chemin venant raccorder le site à la route royale de Bourgogne (mis au jour lors de la fouille) ou au chemin de Sens n'est pas contemporaine de l'implantation du Colombier, un détour par le chemin de Noisy à Varennes paraît obligatoire.

► Relations et interactions spatiales du site avec les habitats isolés

Pour étudier les relations spatiales entre le Colombier et les autres habitats isolés, un inventaire des sites était nécessaire. Par le terme « isolé », on entend autant des lieux habités dispersés dans l'espace (fermes) que des lieux en situation d'habitat groupé, mais se différenciant par leur statut. Cet inventaire s'est fondé dans un premier temps sur la carte archéologique de la Seine-et-Marne (SRA Île-de-France), à laquelle on a confronté la cartographie ancienne et des éléments de bibliographie locale. Dix-sept sites ont été recensés et localisés sur la zone d'étude (tabl. 18). Deux d'entre eux, retrouvés grâce à la cartographie ancienne (fig. 100), sont inédits.

Le premier site « inédit » est absent des bases de données archéologiques, mais il est représenté sur deux cartes anciennes à peu près contemporaines (la Carte de Cassini et l'Atlas de Trudaine). Il s'agit de la Grange des Vaux – la dénomination de « grange » évoque une dépendance abbatiale ou monastique, et peut-être d'origine médiévale ? –, site qui semble avoir disparu entre le milieu du XVIII^e et le milieu du XIX^e siècle, période à partir de laquelle il n'apparaît plus dans la cartographie.

Le second site est, quant à lui, connu par la bibliographie via la mention d'un « petit château de 65 m de côté, détruit en 1760, nommé au Moyen Âge, Froide Fontaine et, au XVI^e siècle, Folie Picard » (BGASM 1965, p. 96), mais non reconnu archéologiquement malgré des opérations d'archéologie préventive menées entre 2000 et 2003 dans ce secteur (lieu-dit Beauchamp), aujourd'hui

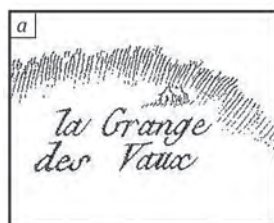
Tabl. 18 : Inventaire des sites présents dans la zone d'étude © É. Cavanna.

Site	Commune	Datation relative	Sources	Niveau social relatif (Cassini)
1 Folie-Picard	Varennes	avant déb. XVI ^e	BGASM 1965 & Carto ancienne	fortification
2 Château de Varennes	Varennes	avant déb. XVI ^e	Stein, Hubert 1954 ; Chastellux 1876	habitat d'élite
3 Ferme du Volstin	Varennes	avant déb. XVI ^e	Stein, Hubert 1954 ; Chastellux 1876	habitat d'élite/ferme
4 Maison de Bouville/d'Ainville	Varennes	avant déb. XVI ^e	Stein, Hubert 1954 ; Chastellux 1876	habitat d'élite/ferme
5 Ferme de Bouzançoy	Varennes	avant déb. XVI ^e	Stein, Hubert 1954 ; Chastellux 1876	habitat d'élite/ferme
6 Ferme de Maison-Rouge	Varennes	avant déb. XVI ^e	Stein, Hubert 1954 ; Chastellux 1876	habitat d'élite/ferme
* Ferme du Colombier	Varennes	1506	AD 77 et fouilles archéo	habitat d'élite/ferme
7 Ferme des Loges	La Grande Paroisse	existant XVIII ^e	Carto ancienne	ferme
8 Ferme de Froide-Fontaine	La Grande Paroisse	existant XVIII ^e	Carto ancienne	habitat d'élite/ferme
9 Ferme de Pincevent	La Grande Paroisse	existant XVIII ^e	Carto ancienne	ferme
10 Grange des Vaux	Montarlot	antérieur XVI ^e ?	Carto ancienne	ferme
11 Ferme de l'Épinoy	Ville-Saint-Jacques	existant XVIII ^e	Carto ancienne	habitat d'élite/ferme
12 Château de la Brosse	Ville-Saint-Jacques	existant XVIII ^e	Carte archéo IDF	habitat d'élite
13 Château de l'Orgenoy	Ville-Saint-Jacques	avant déb. XVI ^e	Carte archéo IDF	habitat d'élite
14 Ferme du Grand Fossard	Esmans	existant XVIII ^e	Carto ancienne	habitat d'élite/ferme
15 Château d'Esmans	Esmans	avant déb. XVI ^e	Carto ancienne	habitat d'élite
16 Château de Cannes	Cannes	avant déb. XVI ^e	Carte archéo IDF	habitat d'élite
17 Ferme de Rudignon	Noisy-Rudignon	existant XVIII ^e	Carte archéo IDF	habitat d'élite/ferme



1 : la grange des Vaux

2 : la redoute "Folie Picard"



Carte de Cassini : 1750-1757
feuille 47 (Sens) (a, d)
© Archives de la cartothèque de l'IGN



Atlas de Trudaine : 1759
Paris-Auxerre planche 41 (b, c) et 42 (e)
© Archives nationales



Fig. 100 : L'apport de la cartographie ancienne à l'inventaire des sites
© É. Cavanna.

oblitéré par une carrière de sable (Griffisch *et al.* 2008, p. 480-481). Cette indication est extraite d'un petit opuscule de 1962 rédigé par P. Verdier de Pennery qui rapporte les découvertes de l'abbé Lebeuf (1687-1760) – célèbre érudit du XVIII^e siècle qui s'intéressait à l'histoire et à l'archéologie, membre de l'Académie des Inscriptions. Lors de ses excursions, Lebeuf visita un « petit châtel carré » dans l'espoir d'y trouver des tuiles antiques, entre Moret et Montereau. Deux siècles plus tard, Verdier de Pennery identifie cet édifice en trouvant dans les archives, et tout particulièrement celles des Ponts et Chaussées, deux plans de 1759 exécutés par deux élèves-ingénieurs, dans le cadre du « concours pour le dessin des plans », et représentant les abords de Montereau. C'est d'après l'un deux (celui de X. Dergny) que Verdier de Pennery nous livre une description du site : « nous y voyons une enceinte carrée de 65 m environ de côté, entourée de fossés secs, sans entrée, et située dans un pré-marais presque au bord de la route de Moret à Sens, sur le territoire de la paroisse de Varennes-sur-Seine. Les dessinateurs l'ont qualifiée de Redoute ; elle a été supprimée aussitôt après l'exécution de ce plan, à la suite d'un regroupement de terrains alors effectué dans cette partie de Varennes ». Ceci explique son absence sur le plan terrier de 1769... et nous renvoie finalement aux planches de l'Atlas de

Trudaine, levées à cet endroit (1759, planches 41-42). L'édifice de la Folie Picard, situé dans la partie de Varennes appelée aussi climat de Beauchamp, y est en effet représenté ; alors que, sur la Carte de Cassini (1752-1757), le même site est mentionné déjà ruiné ou tout du moins à l'état d'abandon et désigné par erreur comme la « ferme du Colombier ».

Une datation relative a été attribuée à ces sites en fonction des informations disponibles, minces et/ou peu convaincantes pour certaines. Pour pallier ce problème de fiabilité, on a limité l'information chronologique au strict minimum, c'est-à-dire à l'existence ou non du site au début du XVI^e siècle, lors de l'implantation du Colombier dans le paysage social. Neuf sites ont livré des indices d'antériorité au XVI^e siècle et donc de contemporanéité à l'établissement de Jean Le Normand. Sept sites existaient de manière certaine au XVIII^e siècle, sans que l'on dispose de plus de précisions (faute de documentation tangible). Une présomption d'antériorité est posée pour un dernier site, à ce jour uniquement mentionné par la cartographie du XVIII^e siècle. Une estimation du niveau social, réalisée à partir de l'étude de la sémiographie utilisée sur la Carte de Cassini pour caractériser ces lieux, vient enrichir l'inventaire. Il faut insister sur le caractère relatif et non absolu de cet attribut social, car la caractérisation sociale des lieux sur la Carte de Cassini peut varier d'une planche à l'autre (donc être propre à chaque ingénieur chargé d'une partie du territoire), et à l'intérieur d'une même planche. Des exemples d'emploi de symboles différents pour un même type d'habitat et de même position sociale ont été observés, et il est difficile de déterminer s'ils sont imputables à un problème de perception, à une difficulté de caractérisation sociale pour des sites intermédiaires, ou bien à un changement de statut social pour certains sites. Une étude de cas sur les habitats d'élite dans une vallée du Pays d'Auge (Calvados) a permis d'examiner ce phénomène, à partir d'une analyse critique des symboles utilisés dans différentes ressources cartographiques du XVIII^e siècle (Cavanna à paraître-b). Sur l'emprise concernée, quatre symboles sont employés (*ferme/maison*, *hameau*, *château*, *tour ruinée*) ; ils ont été interprétés socialement et fonctionnellement, après confrontation avec les autres informations disponibles et par comparaison avec l'étude de cas déjà réalisée (Cavanna à paraître a et b ; fig. 101) :

- *Ferme* : petite unité d'exploitation agricole combinée à l'habitat des exploitants et/ou propriétaires, ordinaire par son architecture et modeste par sa capacité de production, ne présentant pas de signes extérieurs de distinction sociale. Par « signes extérieurs de distinction sociale », on entend les manifestations matérielles de la mise en scène d'un niveau social (surface et qualité des constructions, organisation architecturale, présence d'éléments emblématiques comme la tour, l'enceinte, le fossé, etc.), mais aussi des estimateurs liés aux pratiques sociales de l'espace (monumentalisation de l'espace autour du site, recherche de panorama, attraction ou rejet du voisinage, etc. ; Cavanna à paraître-a).
- *Ferme/habitat d'élite* : siège d'une exploitation agricole et lieu de vie des exploitants et/ou propriétaires, se distinguant de la simple ferme par une certaine aisance exprimée dans les formes et les surfaces architecturales (habitat, annexes), ainsi que dans l'outil de production (surfaces agricoles). Le symbole « hameau », présent sur la planche de Sens, illustre sans doute un problème de caractérisation, à cause de l'absence de signe adéquat. En effet, ces mêmes sites sont représentés sur l'Atlas de Trudaine sous forme de grosses exploitations agricoles. C'est pourquoi on leur a attribué un statut à l'interface de la ferme et de l'habitat d'élite.





Symbole		Interprétation
		fortification
ferme / maison		ferme
hameau		ferme / habitat d'élite
château		habitat d'élite

Fig. 101 : Interprétation sociale et fonctionnelle des sites à partir de la Carte de Cassini © É. Cavanna.

- *Habitat d'élite* : ensemble architectural, plus ou moins vaste, à vocation essentiellement résidentielle (ou clairement séparé de bâtiments d'exploitation agricole), marquant fortement le paysage par des signes extérieurs de distinction sociale, afin d'asseoir une notabilité et un pouvoir (économique et social, voire politique) à l'échelle locale ou supérieure.
- *Fortification* : lieu présentant des caractéristiques militaires dans son architecture et exerçant une autorité sur une portion d'espace (défense, contrôle, perception, etc.) émanant d'un pouvoir local, régional ou royal.

Il faut préciser ici que la Carte de Cassini n'apporte pas d'élément supplémentaire à la question de la détermination sociale du Colombier par rapport aux autres sites. Si celui-ci est bien mentionné sous la dénomination « Colombier Ferme », le symbole et la localisation sont erronés : il s'agit de la Folie Picard, en ruine. À la date du levé cartographique (1752-1757), d'après les sources écrites, le Colombier était encore en activité. De plus, la localisation coïncide parfaitement avec celle de la Redoute, bien identifiée grâce à l'Atlas de Trudaine. Cette erreur pose tout de même question (fig. 100).

Comme précédemment avec les habitats groupés, ce sont les distances pondérées par le réseau viaire qui permettent de discrétiser des groupes de sites, en tenant compte cependant des autres attributs (chronologie, niveau social), d'où la nécessité d'avoir recours à un tableau croisé dynamique, décomposé en deux tableaux pour faciliter l'analyse des résultats.

La distribution des valeurs de distance distingue dans un premier temps quatre groupes (tabl. 19 ; fig. XV) : le premier, dans un rayon de distance resserrée, englobe les sites présents sur le territoire de Varennes (dans le bourg notamment) ainsi que la ferme du Volstin, aujourd'hui sur la commune de Ville-Saint-Jacques, mais autrefois sur la paroisse de Varennes. Ce sont les voisins les plus proches du Colombier, ceux qu'on peut facilement distinguer dans le paysage (au maximum 1,5 km à vol d'oiseau) et qui étaient en outre déjà présents au moment de l'implantation. Dans un rayon un peu plus large, mais toujours dans une relative proximité, un second groupe de quatre sites se dégage sur les franges de La Grande-Paroisse et au cœur de Ville-Saint-Jacques. Néanmoins,

Tabl. 19 : Distances entre le Colombier et les habitats isolés. Distribution selon la distance © É. Cavanna.

<i>Habitats isolés</i>		datation relative	niveau social	distance à vol d'oiseau (en km)	distance pondérée par le réseau viaire (en km)	coût en temps (d'après la distance pondérée)		
						allure douce (5 km/h)	allure mixte (10 km/h)	allure rapide (20 km/h)
Proche +	Ferme de Maison-Rouge (V)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite / ferme	1,4	1,8	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Maison de Bouville / d'Ainville (V)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	1,2	1,8	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Château de Varennes (V)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	1,5	2	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Folie-Picard (V)	avant déb. XVI ^e	fortification	0,6	2,1	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Ferme de Bouzançoy (V)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite / ferme	1,1	2,1	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Ferme du Volstin (VSJ)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite / ferme	1,1	2,2	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
Proche -	Ferme de l'Epinoy (VSJ)	existant XVIII ^e	habitat d'élite / ferme	2,5	3,4	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Ferme de Pincevent (GP)	existant XVIII ^e	ferme	2,5	3,8	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Château de la Brosse (VSJ)	existant XVIII ^e	habitat d'élite	2,6	3,8	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	L'Orgenoy (VSJ)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	3	4,2	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
Eloigné -	Ferme de Froide-Fontaine (GP)	existant XVIII ^e	habitat d'élite / ferme	4,3	4,9	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Grange des Vaux (M)	antérieure XVI ^e ?	ferme	3,9	4,9	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Ferme des Loges (GP)	existant XVIII ^e	ferme	3,3	5,1	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn
Eloigné +	Ferme de Rudignon (NR)	existant XVIII ^e	habitat d'élite / ferme	3,4	5,6	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn
	Ferme du Grand Fossard (E)	existant XVIII ^e	habitat d'élite / ferme	3,3	5,7	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn
	Château d'Esmans (E)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	3,8	5,8	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn
	Château de Cannes (C)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	4,3	6,3	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn

seul l'un d'entre eux (l'Orgenoy) est assurément contemporain de la création du Colombier. Le troisième groupe marque le pas vers les sites distants d'une lieue et au-delà, entrant peut-être déjà dans la sphère du plus ou moins lointain en termes de perception. Un des trois sites pourrait être par ailleurs attribué à une période antérieure au XVIII^e siècle (la grange des Vaux). Le dernier ensemble se caractérise par un éloignement suffisamment conséquent (notamment sur les communes d'Esmans et de Cannes, cf. habitats groupés) pour qu'on en déduise que leur présence a peu (voire pas du tout) influencé l'implantation du Colombier; deux sites sur quatre existaient néanmoins alors.

Le classement des valeurs de distance en fonction des modalités chronologique et sociale (fig. XV; tabl. 20, 21) permet de dresser une esquisse du paysage social au début du XVI^e siècle – en gardant à l'esprit les limites de l'exercice, en raison de lacunes documentaires sur un certain nombre de sites, seulement renseignés par la cartographie du XVIII^e siècle. Il en ressort tout de même l'image d'une implantation au cœur d'un maillage social dense, où on trouve, dans un rayon de voisinage majoritairement inférieur à 30 mn de trajet (à la plus lente des allures), pas moins de six sites contemporains de l'installation de Jean Le Normand. On note que toutes les configurations sociales sont représentées, à l'exception de la ferme au statut inférieur. On trouve ainsi deux habitats d'élite, trois sites intermédiaires entre l'habitat d'élite et la ferme, et un site figuré par le symbole d'une fortification. Vraisemblablement active au début du XVI^e siècle, celle-ci reste présente dans le paysage au moins jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, et présente encore à cette période un aménagement paysager (bois, taillis, garenne ?) situé en face de la fortification (dit « le Bréau » au XIX^e siècle), mais séparé d'elle par le chemin de Sens/route royale de Bourgogne. Cette distribution spatiale et sociale appelle plusieurs remarques. Il faut d'abord souligner la concentration dans le bourg de Varennes de deux habitats d'élite anciennement implantés (château de Varennes et maison de Bouville) et qui entretiennent une forte relation de proximité avec l'église (entre 100 et 200 m). En position d'interface, c'est-à-dire en périphérie immédiate du bourg (à environ 400 m de

Tabl. 20 : Distribution selon la datation et la distance © É. Cavanna.

<i>Habitats isolés</i>		datation relative	niveau social	distance à vol d'oiseau (en km)	distance pondérée par le réseau viaire (en km)	coût en temps (d'après la distance pondérée)		
						allure douce (5 km/h)	allure mixte (10 km/h)	allure rapide (20 km/h)
Contemporains du Colombier	Ferme de Maison-Rouge (V)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite / ferme	1,4	1,8	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Maison de Bouville / d'Ainville (V)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	1,2	1,8	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Château de Varennes (V)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	1,5	2	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Folie-Picard (V)	avant déb. XVI ^e	fortification	0,6	2,1	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Ferme de Bouzañoy (V)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite / ferme	1,1	2,1	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Ferme du Volstin (VSJ)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite / ferme	1,1	2,2	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	L'Orgenoy (VSJ)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	3	4,2	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Grange des Vaux (M)	antérieur XVI ^e ?	ferme	3,9	4,9	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Château d'Esmans (E)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	3,8	5,8	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn
	Château de Cannes (C)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	4,3	6,3	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn
Existant au XVIII ^e s.	Ferme de l'Epinoy (VSJ)	existant XVIII ^e	habitat d'élite / ferme	2,5	3,4	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Ferme de Pincevent (GP)	existant XVIII ^e	ferme	2,5	3,8	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Château de la Brosse (VSJ)	existant XVIII ^e	habitat d'élite	2,6	3,8	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Ferme de Froide-Fontaine (GP)	existant XVIII ^e	habitat d'élite / ferme	4,3	4,9	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Grange des Vaux (M)	antérieur XVI ^e ?	ferme	3,9	4,9	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Ferme des Loges (GP)	existant XVIII ^e	ferme	3,3	5,1	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn
	Ferme de Rudignon (NR)	existant XVIII ^e	habitat d'élite / ferme	3,4	5,6	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn
	Ferme du Grand Fossard (E)	existant XVIII ^e	habitat d'élite / ferme	3,3	5,7	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn

Tabl. 21 : Distribution selon le niveau social et la distance © É. Cavanna.

Habitats isolés		datation relative	niveau social	distance à vol d'oiseau (en km)	distance pondérée par le réseau viaire (en km)	coût en temps (d'après la distance pondérée)		
						allure douce (5 km/h)	allure mixte (10 km/h)	allure rapide (20 km/h)
*	Folie-Picard (V)	avant déb. XVI ^e	fortification	0,6	2,1	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
supérieur	Maison de Bouville / d'Ainville (V)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	1,2	1,8	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Château de Varennes (V)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	1,5	2	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Château de la Brosse (VSJ)	existant XVIII ^e	habitat d'élite	2,6	3,8	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	L'Orgenoy (VSJ)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	3	4,2	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Château d'Esmans (E)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	3,8	5,8	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn
	Château de Cannes (C)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite	4,3	6,3	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn
équivalent	Ferme de Maison-Rouge (V)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite / ferme	1,4	1,8	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Ferme de Bouzançoy (V)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite / ferme	1,1	2,1	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Ferme du Volstin (VSJ)	avant déb. XVI ^e	habitat d'élite / ferme	1,1	2,2	moins de 30 mn	moins de 15 mn	moins de 15 mn
	Ferme de l'Épinoy (VSJ)	existant XVIII ^e	habitat d'élite / ferme	2,5	3,4	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Ferme de Froide-Fontaine (GP)	existant XVIII ^e	habitat d'élite / ferme	4,3	4,9	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Ferme de Rudignon (NR)	existant XVIII ^e	habitat d'élite / ferme	3,4	5,6	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn
	Ferme du Grand Fossard (E)	existant XVIII ^e	habitat d'élite / ferme	3,3	5,7	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn
inférieur	Ferme de Pincevent (GP)	existant XVIII ^e	ferme	2,5	3,8	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Grange des Vaux (M)	antérieur XVI ^e ?	ferme	3,9	4,9	moins de 1 h	moins de 30 mn	moins de 15 mn
	Ferme des Loges (GP)	existant XVIII ^e	ferme	3,3	5,1	plus de 1 h	moins de 1 h	moins de 30 mn

l'église) et des terres à exploiter, on trouve deux sites intermédiaires également bien antérieurs au XVI^e siècle (les fermes de Maison-Rouge et de Bouzançoy). À Ville-Saint-Jacques, l'Orgenoy (habitat d'élite vraisemblablement de création médiévale) est également inséré dans un habitat groupé. À ce titre, seule la ferme du Volstin (site intermédiaire, mentionné depuis le milieu du XV^e siècle au moins) apparaît, comme le Colombier, en position d'habitat dispersé. Il faut aussi noter que le Colombier est situé à égale distance à vol d'oiseau de deux sites potentiellement concurrentiels (c'est-à-dire vraisemblablement de même niveau social et pratiquant les mêmes activités économiques) – le Volstin au sud et la ferme de Bouzançoy au nord –, avec qui il entretient des relations de visibilité indirecte. Le jeu des orientations fait que le Colombier voit l'arrière de Bouzançoy, tandis que le Volstin voit, quant à lui, la face nord-ouest du Colombier. S'il n'est évidemment pas possible d'affirmer que ce contact visuel est intentionnel, il existe néanmoins et le fondateur de la ferme du Colombier n'a pu ignorer la présence de ces deux sites dans le paysage. De même qu'il n'a pu ignorer le voisinage, encore plus concret, de la fortification de la Folie Picard à l'est (à 600 m à vol d'oiseau), quel qu'ait pu être son état au début du XVI^e siècle (actif, passif, abandonné ou ruiné). La proximité d'un tel lieu est une donnée à ne pas négliger, en raison de sa nature et de son ancienneté, vraisemblablement lisibles dans le paysage.

À l'issue des analyses spatiales, un « portrait-robot » de l'implantation du Colombier peut être dressé : dans un marais aux potentialités agricoles importantes, situé dans une vallée alluviale ; au carrefour de plusieurs voies de communication – dont certaines sont des voies de grand parcours (vers Sens, Nemours et Montereau) – desservant un pôle de sociabilité tout proche (Varennes) et un lieu central à moins d'une heure de marche (Montereau) et dans le voisinage concret de deux sites concurrentiels existant au début du XVI^e siècle. Si l'on ne peut évidemment pas trancher définitivement la question d'un choix opportuniste ou raisonné, il apparaît que la localisation de cet établissement présente des atouts indéniables.

Des pratiques de distinction sociale inscrites dans l'espace ? Les indices spatiaux d'une aspiration ou d'une affirmation sociale

On admet que la notion d'élite sous-tend celle de distinction, qui exprime non seulement un état de différence, mais aussi de supériorité entre individus ou groupes sociaux. C'est ce qu'a démontré P. Bourdieu, pour qui la distinction n'est qu'une « idée de différence, d'écart, [...] au fondement de la notion même d'espace, ensemble de positions distinctes et coexistantes, extérieures les unes aux autres, définies les unes par rapport aux autres, par leur extériorité mutuelle et par des relations de proximité, de voisinage ou d'éloignement [...] » (Bourdieu 1994, p. 20). C'est d'après ce postulat sociologique, voire anthropologique, que les différentes analyses spatiales ont été construites.

Ainsi, en réponse à la question initiale posée – celle de savoir si la position géographique du Colombier offre des éléments d'interprétation pour la détermination sociale des structures fouillées –, des pistes d'interprétation peuvent être avancées, en s'appuyant notamment sur les résultats d'une analyse conduite sur une fenêtre d'observation plus large (75 m²) dans le Calvados (Basse-Normandie) et sur des sites d'habitat de la petite élite rurale, dont la datation s'échelonne entre le XV^e et le XIX^e siècle. En effet, à partir des critères sitologiques et situationnels mis en évidence sur la longue durée (analyse diachronique) et sur le temps court (analyse périodisée), des caractéristiques spatiales fortes ont été identifiées comme participant à la quête de distinction sociale (Cavanna 2005, 2006, à paraître a et b). Certaines trouvent une résonance particulière à Varennes-sur-Seine, sous la forme notamment de pratiques de mimétisme (recherche de « voisinage ») et de concurrence (gestion de la « distance ») sociales.

Mimétisme social: le poids du lieu

Le mimétisme social, notion empruntée à la sociologie et à l'anthropologie, désigne la ou les pratique(s) volontaire(s) ou inconsciente(s) d'imitation d'un modèle (tel qu'un groupe social comme celui des élites), auquel on cherche à s'identifier (Akoun, Ansart 1999, p. 342) dans une quête plus globale de distinction sociale. L'adaptation aux normes du groupe convoité passe donc par l'« absorption » de codes et de symboles, afin de s'en approcher et s'en faire accepter.

Dans la relation entre lieux, pouvoir et identité, des marqueurs qui reflètent et forment une identité (Monnet 1998) s'expriment notamment par l'existence de « géosymboles », c'est-à-dire de signes dans l'espace. Définis par J. Bonnemaïson, il peut s'agir d'« un lieu, un itinéraire, [ou] une étendue qui, pour des raisons religieuses, politiques ou culturelles prend aux yeux de certains peuples et groupes ethniques, une dimension symbolique qui les conforte dans leur identité » (Bonnemaïson 1981, p. 249). Deux géosymboles, vecteurs et marqueurs de notabilité, et donc de statut social, semblent éclairer en partie le choix du site du Colombier, car ils appartiennent à la « panoplie » des élites au XVI^e siècle – période où les pratiques de distinction sociale de tradition médiévale sont réinterprétées pour en constituer de nouvelles.

► Le marais : un géosymbole économique et social fort

L'implantation dans un marais apparaît comme le facteur le plus discriminant dans le choix du lieu. Les potentialités économiques de ce type d'écosystème sont largement exploitées du Moyen Âge au XVIII^e siècle, période à partir de laquelle les zones humides font l'objet d'un rejet, et sont de fait victimes de

grands travaux d'assèchement et d'assainissement commandés par les élites. Jugés comme nuisibles à l'homme et inutiles à l'économie, ces espaces ont payé un lourd tribut à la révolution agricole, qui a favorisé la spécialisation et l'accroissement des surfaces agricoles (Garnier 1971 ; Garnier 1975 ; Moriceau 2005) via notamment les « rassembleurs de terres », au détriment de ces étendues intermédiaires entre terre et eau (Moriceau 2005 ; Carpentier *et al.* 2007). Il ne faut pas non plus omettre les raisons idéologiques de leur éradication, largement masquées par un discours agronomique et hygiéniste : si le paludisme était effectivement répandu dans les régions humides, les marais, lorsqu'ils étaient biens communaux, ont suscité l'hostilité des élites pour qui les droits associés constituaient un manque-à-gagner, et donc des espaces convoités. Elles ont alors poussé le pouvoir royal, dès le début du XVII^e siècle, à réglementer la bonification des étangs et marais, notamment lors des périodes de croissance démographique (après les guerres de Religion, sous les règnes d'Henri IV et Louis XIII, sous l'impulsion des physiocrates au milieu du XVIII^e siècle, puis enfin sous le Second Empire). Par ailleurs, la Révolution française a mis en place une politique globale d'assèchement de ces mêmes zones humides, parce que nombre d'entre elles étaient aux mains de grands propriétaires issus de la noblesse et du clergé (seigneurs laïcs et monastiques) et constituaient un symbole fort des privilèges de l'Ancien Régime (Derex 2004 ; Abbé 2006 ; Carpentier 2008).

Bien communaux ou privés, avant cette mutation des mentalités et des pratiques culturelles entre le XVII^e et le XIX^e siècle, les marais sont loin d'être considérés comme des milieux répulsifs et incultes. Ils sont au contraire largement prisés, recherchés et défendus en cas d'appropriations ou de litiges (Derouard 1988 ; Penna 2003 ; Charpentier 2007), car ce sont des sources de profits diversifiés. Par l'intermédiaire de la faune tout d'abord – poissons (carpes, brochets), oiseaux migrateurs et petit gibier d'eau sont abondants –, mais également par l'intermédiaire d'une « mosaïque végétale » (Derex 2001b ; Abbé 2006 ; Beck *et al.* 2007 ; Carpentier *et al.* 2007, p. 236 ; Fournier 2007) offrant de multiples productions au fil des saisons, consommées sur place ou exportées. Entre autres ressources, on peut citer les roseaux pour la couverture et la litière, le chanvre pour le textile, les saussaies, oseraies et peupleraies pour l'artisanat, les tourbières pour le combustible, les sangsues pour la médecine, les fruits et légumes sous la forme de vergers ou d'espace maraîcher, et surtout l'herbe pour la pâture et le fourrage destiné à l'alimentation du bétail (ovins et bovins). Si l'exploitation pastorale et fourragère des prés humides est encore trop peu documentée pour le Moyen Âge, elle est néanmoins très lisible aux XVI^e et XVIII^e siècles, en raison de la demande croissante en herbe et en foin pour les animaux d'embouche, mais aussi pour l'approvisionnement du cheptel équin en forte expansion durant cette période (cavalerie, transport, labours, etc. ; Touzery 1995 ; Moriceau 2005 ; Brumont 2008).

L'exploitation et les entreprises d'assèchement des zones humides montrent qu'il s'agit de lieux revêtant une symbolique économique et sociale forte sous l'Ancien Régime : depuis le Moyen Âge, le marais est l'apanage exclusif des élites quand il est propriété privée. Il est source de revenus quand il est mis en valeur et, par extension, il devient probablement un vecteur de prestige. On ne peut pas non plus exclure la charge imaginaire collective de ce paysage entre terre et eaux, source de fantasmagories et de mythologies, déjà exploitée par la littérature médiévale et moderne, puis par la peinture du XIX^e siècle (Bata 2002). La perception que les hommes du XVI^e siècle ont pu avoir de ces espaces nous est difficilement accessible et quantifiable. On peut se demander si exploiter, voire

habiter, ces étendues d'eaux stagnantes, propices aux manifestations physiques longtemps inexpliquées – les feux follets notamment –, pouvait constituer une source de prestige.

Il reste qu'implanter son habitat dans un marais en 1506 témoigne clairement de l'attractivité plutôt que de la répulsion de ce type de milieu. Déjà à l'âge du Fer (début III^e siècle av. J.-C.), le « Marais du Colombier » était vraisemblablement considéré comme un endroit attractif puisque ont été fouillés – à une centaine de mètres à l'est de la ferme moderne – les vestiges d'une ferme laténienne, se composant de plusieurs bâtiments organisés autour d'une cour ou d'un jardin, avec des capacités de stockage importantes (greniers) et une consommation préférentielle d'animaux jeunes élevés pour leur viande (Séguier *et al.* 2008). Les analyses paléoenvironnementales ont par ailleurs démontré combien la biodiversité du lieu a été largement mise en valeur par cette unité agricole, interprétée comme étant « une ferme parfaitement intégrée au milieu diversifié qu'elle exploite » (*op. cit.* p. 46), sans pour autant être un habitat privilégié, compte tenu du mobilier. La résilience d'une valeur symbolique – en référence aux « outils » de distinction et d'affirmation sociales des élites du passé – vraisemblablement imbriquée avec la volonté de faire fructifier une portion de nature, aux potentialités agricoles concordantes avec les secteurs porteurs de l'économie contemporaine (élevage et fourrage), est une piste d'interprétation sérieuse pour expliquer ce choix, et constitue un indice supplémentaire d'une recherche d'ascension sociale.

► Un lieu de pouvoir à proximité : un géosymbole de prestige

Le réinvestissement ou la proximité directe d'un ancien lieu de prestige et de pouvoir (généralement de statut noble) ruiné ou encore actif, tels qu'une fortification ou le siège d'un habitat d'élite, constitue un autre vecteur de notabilité. Dans le Pays d'Auge aux XV^e et XVI^e siècles, c'est la présence des « mottes » médiévales qui est particulièrement recherchée : l'habitat d'élite est construit dans un rayon de cent à quelques centaines de mètres de ces vestiges du passé (Cavanna 2006, Cavanna à paraître-a). Ce déplacement du site au cours du temps dans un périmètre restreint s'observe relativement fréquemment, notamment dans le Grand Ouest (Maneuvrier 1993 ; Brière 2004 ; Meuret 2006) où la guerre de Cent Ans a provoqué l'émergence de nouvelles élites en quête de légitimité, par l'achat, entre autres, de terres nobles (Bourquin 2002 ; Constant 2004).

Le site de la Folie Picard, situé à moins de 600 m à vol d'oiseau, entre dans cette configuration spatiale de proximité. Néanmoins, on ne dispose d'aucune information sur son état au début du XVI^e siècle (habité ou non, abandonné, ruiné ?), si ce n'est sa possible contemporanéité (le toponyme *Folie Picard* est mentionné au XVI^e siècle d'après Cavailler 1967, p. 96) et sa disparition dans les années 1760 (fig. 100). Sa nature même pose question : est-ce un habitat d'élite fortifié – l'abbé Lebeuf parle d'un « petit châtel carré » lorsqu'il le visite à la fin du XVIII^e siècle et l'Atlas de Trudaine représente de larges fossés secs – ou bien une fortification à part entière, puisque les ingénieurs des Ponts et Chaussées le qualifient de « redoute » en 1759 ?

Sa localisation permet toutefois de poser une hypothèse : au bord du chemin de Sens, future route royale de Bourgogne, il pourrait s'agir d'un édifice de péage. D'origine régaliennne, mais inclus par usage dans les droits seigneuriaux depuis le second Moyen Âge, le droit de péage est perçu par un seigneur qui s'engage en contrepartie à assurer l'entretien du tronçon de voie de communication sur lequel il est requis (route, pont, fleuve, rivière). Cette taxe, levée sur toute

marchandise et tout usager, constitue une importante source de revenus, surtout sur les grands axes de circulation (voies d'eau et voies de terre). Jusqu'au XVIII^e siècle, les péages sont généralement matérialisés par une barrière ou, lorsque le trafic est important, par un bâtiment où siège le receveur (Conchon 2002). Cette hypothèse est étayée par la concordance entre la datation de la destruction de la Folie Picard dans les années 1760, avec l'édit de 1763 qui supprime en effet tous les péages et droits de passage intérieurs dans le royaume de France.

Si l'on retient cette interprétation, le Colombier se trouve alors dans le voisinage direct d'un symbole fort du pouvoir seigneurial : le droit de péage matérialisé par un édifice – probablement sous la forme d'une tour vu ses dimensions – qui marque le paysage et constitue vraisemblablement un point de repère, dans cette plaine alluviale au relief peu contrasté. Si l'on ne peut pas mesurer le degré de prestige retiré de cette proximité, la sociologie et l'anthropologie nous rappellent combien ce genre de géosymbole, lié à une forme de domination politique, sociale et économique, sont facteurs d'attraction plus que de répulsion (Paul-Lévy, Segaud 1992). S'il est peu probable que le choix du site ait été motivé en premier lieu par la présence de cette hypothétique tour de péage (aux mains du seigneur de Varennes ?), elle a sans doute constitué un réel atout symbolique, un faire-valoir, voire un trompe-l'œil (via l'équation « près de » égal « appartient à » ?), pour créer une affiliation fictive avec le niveau social matérialisé par cet édifice.

Les informations disponibles sur Jean Le Normand – un roturier qui, en 1506, achète la conversion en fief du marais du Colombier au seigneur de Varennes – amènent à considérer la place du mimétisme social dans le choix du site. Implantation dans un marais et proximité d'un lieu matérialisant le pouvoir incitent à reconnaître une volonté du fondateur de s'affirmer et de revendiquer un statut équivalent à celui de ceux qu'il tente d'imiter, pour mieux s'intégrer et asseoir ses ambitions d'ascension. C'est sans doute la preuve d'une aspiration sociale, par le biais d'une « appropriation » de deux géosymboles propres aux élites, tous deux résultants de prérogatives économiques et sociales juridiquement liées à la noblesse.

Concurrence sociale : le poids des autres

La position géographique du Colombier transcrit une autre pratique inhérente à toutes les sociétés hiérarchisées : la compétition incessante entre individus et groupes sociaux pour l'obtention et l'accroissement de leur situation matérielle et de leur prestige au sens large (Akoun, Ansart 1999, p. 100-101) – efforts qui entrent pleinement dans les pratiques de distinction, puisqu'il y a recherche de supériorité. Cette concurrence s'exprime de diverses manières et combine naturellement toutes les dimensions de la société (politique, économique, etc.) dont l'archéologie seule ne peut rendre compte. Néanmoins, l'intentionnalité, et par extension la stratégie, produisent des manifestations matérielles et elles peuvent donc être mises en évidence (Archéologie et espaces 1990 ; Archaeomedes 1998 ; Berger *et al.* 2005).

Les données dont nous disposons permettent d'étudier plus particulièrement la gestion complexe de la distance et de la proximité entre les hommes de catégorie sociale équivalente, inférieure ou supérieure, via entre autres la localisation de leur habitat, qui résulte d'un choix. Parallèlement, la manière dont on expose au regard des autres sa résidence manifeste également une forme de compétition, chacun cherchant à afficher sa situation sociale, réelle ou prétendue.

► Distance critique : position et « lutte des places ¹⁰ »

La place du Colombier dans le maillage territorial apparaît particulièrement « calculée » par rapport aux autres sites de même nature (intermédiaire : habitat d'élite/ferme) : dans le même rayon de distance, se trouvent les sites du Volstin et celui de Bouzançoy, situé à la sortie du bourg de Varennes. Autre voisin direct, le site de la Folie Picard, dont on a évoqué la possible attractivité et charge symbolique, de niveau social vraisemblablement supérieur. Le Volstin et le Colombier partagent des points communs suffisamment significatifs d'un point de vue spatial, pour être considérés comme révélateurs d'une concurrence, certainement fondée, dans un premier temps, sur un probable mimétisme du plus récent (le Colombier, XVI^e siècle) sur l'ancien (XIV^e siècle au moins)¹¹. Situés dans un marais, en position d'habitat isolé par rapport à leur paroisse d'origine, ils partagent de plus la particularité d'être tous deux desservis par l'ancien chemin de Sens/route de Bourgogne et l'ancien chemin de Nemours à Montereau, dont on a vu l'importance au niveau local et régional. Par ailleurs, comme on l'a déjà souligné, ces deux sites ne se font pas face : l'entrée monumentale du Colombier n'est pas orientée vers le Volstin, bien qu'existe entre eux une visibilité, non ostentatoire, mais tout de même évidente. Cette relation n'a pu être ignorée de Jean Le Normand et a dû peser dans l'implantation du Colombier. La notion de panorama ne doit pas être minorée, surtout pour une création de site s'insérant dans un paysage social déjà constitué depuis plusieurs siècles.

Cette concurrence spatiale et sociale avec des établissements plus anciens s'exprime finalement par une sorte d'espacement qui en fait des voisins, mais à bonne distance... L'insertion du Colombier ne semble pas être le fait d'une coïncidence ; la place qu'il occupe dans le territoire n'est pas anodine, mais implicitement porteuse de sens social. Ce « voisinage distancié », au sens propre comme au figuré, fait écho à une notion élaborée par l'anthropologue E. Hall, récemment transposée en archéologie et en histoire (Galinié 2001 ; Leturcq 2001 ; Leturcq 2007 ; Burnouf 2007) : la distance critique, définie comme une séparation matérielle, métrique et/ou symbolique entre un groupe et un autre, ou avec un objet ou un lieu. Cette idée permet de caractériser la manière de concevoir la distance à établir avec l'autre, propre à chaque société (Hall 1971).

À l'échelle du Colombier, cette distance critique correspond à une « zone-tampon » comprise entre 600 et 1 100 m. On retrouve le même écart entre les sites contemporains de même niveau social dans la vallée de la Touques en Pays d'Auge, notamment pour les fondations du XVI^e siècle. On y a vu le signe d'une distanciation volontaire, visant à constituer un domaine agricole centré autour du site d'habitat, à l'écart des habitats groupés. Toutefois, des relations sociales de concurrence avec les sites antérieurs et contemporains existaient, perceptibles à travers un indéniable phénomène de covisibilité accentué, il est vrai, par une vallée aux versants encaissés favorisant des situations de face-à-face (Cavanna à paraître-a).

► Mise en scène sociale : exposition et lieu de passage

Le choix d'orientation du Colombier s'apparente plus explicitement à de la démonstration sociale, notamment par la place déterminante accordée à un axe de circulation ancien structurant le réseau routier jusqu'à l'échelle supra-régionale. L'emplacement du site se révèle d'une part stratégique du point de vue de la desserte et de l'accessibilité vers les lieux d'échanges économiques et sociaux (Varennes et Montereau, route des foires de Champagne), en restant à l'écart des habitats groupés, sans être néanmoins totalement isolé. D'autre part,

.....
10. Nous empruntons cette expression à Gaulejac, Taboada Léonetti 1997 et Lussault 2009.

11. Ce mimétisme concerne aussi la forme architecturale, celle d'un habitat fossoyé en eau, organisé en cour avec des tourelles d'angles.

depuis l'ancien chemin de Nemours à Montereau, le site est certainement bien visible, notamment grâce à son caractère fossoyé et son entrée monumentale qui, nécessairement, marquent le paysage et attirent l'œil du voyageur, quel que soit son moyen de transport. De la même façon, en Pays d'Auge, la plupart des manoirs du XVI^e siècle sont particulièrement visibles depuis la route principale qui longe la vallée; à tel point que Jean-Baptiste d'Anville, cartographe du XVIII^e siècle, alors missionné pour lever une carte topographique des environs de Lisieux, les a systématiquement pris comme repères pour ses croquis préparatoires (Cavanna à paraître-b).

Ce procédé de distinction, fondé sur l'exposition de son statut social sur un lieu de passage, est courant dans toutes les sociétés actuelles ou passées: déjà durant l'Antiquité, on implantait préférentiellement les nécropoles en bordure des grandes voies de communication, pour afficher le prestige de sa famille par l'intermédiaire de monuments funéraires, rivalisant d'ostentation. La compétition sociale passe immanquablement par des « signes extérieurs » de notabilité, la position topographique occupant une place de choix, en tant que condition d'une bonne visibilité, et donc d'une bonne diffusion de « l'information ». Les élites de toutes les époques ont su jouer de ces médias puissants pour asseoir ou légitimer leur position aux yeux de la société (Marin 1981 ; Chaussinand-Nogaret 1991).

L'ancrage spatial du Colombier apparaît, à la lumière de l'analyse archéogéographique, bel et bien comme le marqueur d'une volonté d'insertion dans la catégorie supérieure de la société du XVI^e siècle. Si le choix du site transcrit le désir d'ascension sociale d'un roturier comme Jean Le Normand, il reflète aussi un contexte historique de mutation et de mobilités sociales, caractéristiques du début de l'époque moderne. On assiste en effet depuis le milieu du XV^e siècle, à la suite de la guerre de Cent Ans, à un profond renouveau des élites : la disparition de nombreuses lignées nobles favorise l'émergence d'« hommes nouveaux », qui accèdent à ce statut juridique si convoité, notamment grâce à des pratiques d'anoblissement taiseable (Chaussinand-Nogaret 1991 ; Moriceau 1994 ; Bourquin 2002 ; Constant 2004). Les clés de la considération pouvaient s'acquérir en faisant oublier des origines roturières, c'est-à-dire en devenant propriétaire foncier, en s'abstenant de toute activité dérogeante (soit essentiellement en vivant des ressources de la terre) et en adoptant quelques traits essentiels du mode de vie nobiliaire. Les nombreuses créations ou réinvestissements de sites par la petite élite, entre le XV^e et le XVI^e siècle en milieu rural, à la fois résidences et sièges d'exploitations agricoles (cf. les « manoirs » pour la France du Nord-Ouest), témoignent de cette vague d'achats de fiefs qui permettent de justifier, quelques générations plus tard, des titres de noblesse silencieusement arrogés. La répartition de la qualité sociale des seigneurs beaucerons est révélatrice de la situation vers 1500 : 22 % sont roturiers et 52 % sont d'extraction noble depuis moins de cent ans... (Bourquin 2002, p. 21).

Ainsi, l'objectif d'un anoblissement taiseable apparaît comme une piste d'interprétation possible pour expliquer le choix du lieu d'implantation du Colombier, en vertu d'une interprétation des symboles et codes spatiaux des élites, dont les usages et modes d'occupation de l'espace renvoient à des pratiques sociales plus anciennes, de tradition médiévale. Cette étude permet en outre de souligner la résilience du niveau social dans l'espace et le paysage, hors des stratigraphies, en variant notamment la focale d'observation. La lecture archéogéographique montre par ailleurs combien les pratiques sociales de l'espace peuvent servir d'estimateurs potentiels de caractérisation et de hiérarchisation. Elles sont à même de participer à la détermination sociale d'un site archéologique, au même titre que les artefacts et écofacts.

Chapitre 4

Hiérarchie des petites élites rurales et rapports de production

L'archéologie, moteur de l'enquête interdisciplinaire, met ici en lumière un monde matériel complexe, reflétant des mécanismes sociaux qui engagent différents groupes autour de l'activité productive. L'analyse archéologique pose le problème de l'identification, à partir des témoignages matériels, de deux groupes distincts : celui des propriétaires et celui des fermiers/locataires. La création de la ferme, les choix d'implantation et de configuration du site relèvent du premier groupe, quand l'essentiel de la culture matérielle mise au jour est du ressort des divers occupants qui se sont succédé sur le site pendant près de trois siècles d'occupation. Cette distinction n'exclut pas, nous le verrons plus loin, que certains propriétaires, en l'occurrence les fondateurs du site, aient pu vivre sur place durant quelques générations. Les éléments de la culture matérielle collectés lors de la fouille montrent en particulier une rupture, qui s'opère à la fin du XVI^e siècle. Elle traduit, par un changement sensible dans la qualité du mobilier mis au jour, un changement du statut des occupants.

La confrontation des données archéologiques avec les sources écrites permet, par le biais d'une lecture archéologique, de dresser un portrait plus précis des fondateurs/constructeurs d'une part, et des occupants/laboureurs d'autre part. Elles éclairent les conditions foncières et juridiques de la création de la ferme et les modalités de transmission des biens immobiliers et mobiliers sur près de trois siècles.

La confrontation de ces deux types de données a largement participé à la compréhension du site et à celle de l'évolution des rapports entre propriétaires et occupants entre le début du XVI^e et la fin du XVIII^e siècle. Les données archéologiques, paléoenvironnementales, textuelles et archéogéographiques collectées témoignent de choix d'exploitation agricole, d'approvisionnement, de modes de consommation, de bâtir et de multiples manières de se projeter dans l'espace – en documentant les pratiques sociales des petites élites entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. L'ensemble de ces éléments participent de la distinction sociale et sont révélateurs de la volonté d'affirmation de positions dominantes. Ces éléments s'imposent comme de solides estimateurs sociologiques et concourent au renouveau actuel des réflexions sur la caractérisation et la hiérarchisation des habitats des élites aux périodes médiévales et modernes.

Seigneurs et fermiers : une lecture archéologique des sources écrites

Statuts, familles et domaine à travers les sources écrites (O.B.)

L'examen des sources écrites permet d'apporter de précieux éclairages sur l'origine du fief, la succession des familles seigneuriales et des fermiers, ainsi que sur les modes d'exploitation du domaine agricole.

Les sources de première main sont constituées principalement de minutes notariées de la fin du XVI^e au XVIII^e siècle. Les plus anciennes sont représentées par deux aveux et dénombrements de 1598 et 1599, rédigés chez un substitut juré de Varennes. D'autres actes antérieurs ont été passés dans cette étude, dont les minutes n'ont été malheureusement conservées que très partiellement. Les foies et hommages, aveux et dénombrements étaient ordinairement rendus devant un notaire local résidant à Varennes, comme il vient d'être dit, ou à Montereau. En revanche, les actes de vente ou d'échange étaient le plus souvent contractés devant les notaires résidant à proximité de l'une des parties (acheteur ou vendeur). Or, au moins à partir de la fin du XVI^e siècle, on sait que les seigneurs ne résidaient pas au Colombier. Certains habitaient dans les paroisses voisines de Varennes, tandis que d'autres avaient élu domicile à Sens, à Paris ou encore à Reims. Globalement, ces contrats étaient passés devant un notaire parisien. Cette logique de proximité se vérifie aussi pour les actes dont le fief du Colombier ne représentait qu'une partie : c'est notamment le cas des inventaires après décès et des partages de successions des propriétaires. En revanche, il a été constaté que les baux ont, dans l'ensemble, été signés localement, à Montereau. Les actes produits par les fermiers ou par leurs héritiers (notamment les inventaires après décès) étaient eux aussi rédigés dans les environs. Les registres paroissiaux de Varennes, dressés aux XVII^e et XVIII^e siècles, apportent quelques indications complémentaires sur les fermiers et leurs familles.

Le terrier de Varennes, rédigé entre 1770 et 1780, appartient à la catégorie des copies notariées, car le notaire qui l'a rédigé a introduit, à côté des déclarations des propriétaires, des renseignements sur les anciens titres des biens fonciers. Ce document constitue un outil très appréciable dans la conduite de cette recherche, même si des omissions ou des erreurs ont parfois été relevées. Il présente aussi l'intérêt de signaler des transactions dont la trace écrite a depuis disparu : c'est le cas de la plupart des actes du XVI^e siècle.

D'autres actes de cette époque sont signalés dans l'article du comte de Chastellux paru dans la *Revue historique du libraire Dumoulin* (Chastellux 1876). L'auteur, descendant indirect du dernier seigneur de Varennes, disposait d'une partie des archives seigneuriales¹. Des notes de Paul Quesvers indiquent qu'à la fin du XIX^e siècle, ces papiers étaient conservés dans l'étude de Dupré, notaire honoraire d'Esmans ou de Montereau². Albert Catel était parvenu à en récupérer une partie dans les années 1930, mais ces pièces, qui sont aujourd'hui conservées aux Archives départementales de Seine-et-Marne, ne concernent pas le fief du Colombier. Le reste de la documentation est définitivement perdu.

Naissance du fief du Colombier

La création du fief du Colombier intervint peu de temps après la mutation féodale de la seigneurie de Varennes. Depuis près d'un siècle, Varennes était détenue par la famille de Brie. À la mort de Louis de Brie, qui survint probablement en début d'année 1505, les enfants se partagèrent l'héritage³. Jean,

.....
1. Le comte Roger de Damas, neveu du duc du Châtelet, dernier seigneur de Varennes, aurait épousé une représentante de la famille Chastellux (Catel 1937, p. 73).

2. AD Seine-et-Marne, J 818.

3. AN, ét. XIX/25 : partage du 21 août 1505.

l'aîné, reçut Sablonnières comme seigneurie principale⁴ et d'autres seigneuries, dont celle de Varennes. Cette localité avait probablement peu d'intérêt à ses yeux, si bien qu'il s'en détacha très rapidement. En effet, le 15 mars 1505, il échangeait la seigneurie de Varennes contre celle de Verdelot, située à moins de 7 km de Sablonnières. Verdelot appartenait à Guillaume Badouillier, un notaire et secrétaire du roi, greffier de la Chambre des comptes. Il l'avait lui-même acquis par permutation de Claude, fils de Pierre d'Aboy et d'Anne de Chevericourt⁵. Ce robin disposa dès lors de toute la seigneurie de Varennes, y compris les fiefs et arrières-fiefs qui en dépendaient. À cette date, on dénombrait quatre fiefs⁶ situés dans la paroisse de Varennes :

- le fief de Dainville ou de Bouville, dont le siège se trouvait près du presbytère de Varennes,
- le fief de la Maison Rouge, avec sa ferme située à la sortie du village, sur un chemin qui menait autrefois à Ville-Saint-Jacques (ferme encore exploitée),
- le fief de Bouzançoy, localisé au sud de la route reliant Varennes à Montereau (lieu-dit actuel la Grande Garenne),
- le fief de Volstin, situé au sud de la RN 6 (ferme encore exploitée).

À cette date, le fief du Colombier n'existe pas encore. Et pourtant, le microtoponyme du Colombier est déjà présent dans l'esprit des habitants de Varennes. On le retrouve en effet dans un texte de la fin du XIV^e siècle dénombant les terres dépendantes du fief de Bouzançoy⁷. Ce microtoponyme fait certainement référence aux terres d'une ancienne exploitation agricole du même nom, assise à un autre endroit de la paroisse. Mais en tout état de cause, de cette ferme qui n'existait déjà plus à la fin du XIV^e siècle, ne subsistait que le souvenir du nom. Les édifices portant le nom de Colombier sont très fréquents. En Seine-et-Marne, on peut signaler (Hubert, Stein 1954, p. 133-135) :

- « la maison [et fief] de Bray, appelé le Colombier », commune de Brie-Comte-Robert (vers 1340),
- « le fief du Colombier [...], consistant en un hostel », commune des Chapelles-Bourbon (1672),
- « la maison du Colombier », commune de Ferrières-en-Brie (1498),
- « la maison [et fief] du Colombier consistant en maison, cour, granges, étables, bergerie, et colombier à pied, le tout enclos et fermé de murailles », commune de Forges (1690),
- « la maison du Colombier », commune de Lieusaint (1463)⁸,
- « le fief du Colombier qui consiste en un corps d'hostel de trois travées avec six travées de granche en mesure [...] avec un colombier à pied », Maisoncelles-en-Brie, sur l'actuelle commune de Saint-Martin-du-Boschet (1627),
- « la ferme [et fief] du Coulombier », commune de Mitry-Mory (1540),
- « [ferme] le Coulombier », commune de Perthes (1642),
- « [ferme] le Coulombier », commune de Villuis (1565).

La plupart de ces exemples appartiennent à la catégorie des sièges féodaux. Il faut rappeler qu'un colombier peut faire partie des attributs de la noblesse, si celui-ci est dit « colombier à pied », c'est-à-dire si le bâtiment comporte des boulines (nids) du sommet au rez-de-chaussée. Dans la coutume de Paris, seuls les seigneurs hauts-justiciers ou les seigneurs de fiefs constitués d'au moins 50 arpents pouvaient détenir des pigeonniers de ce type. En revanche, les roturiers ne pouvaient détenir qu'une fuie, volière ou volet aménagé(e) au-dessus d'un hangar, d'une étable ou d'un porche (Lachiver 1997). Malgré ces nuances, il pouvait y avoir confusion des genres : vus de l'extérieur, les pigeonniers roturiers pouvaient ressembler aux colombiers nobles. On comprend donc que le sens social de l'appellation de colombier n'est pas aussi strict qu'on pourrait le croire.

.....
4. Acte du 15 mars 1504 [1505] conservé à l'état de minute aux Archives nationales (ét. XIX/22), et sous la forme d'expédition dans le fonds Catel (AD Seine-et-Marne, 134 F 446).

5. Bazin 1898, p. 26.

6. Chastellux en compte cinq avec celui détenu par Oudin de Lenfernat en 1472 (Chastellux 1876, p. 41), mais il est possible que ce dernier ne soit en fait que le fief de Bouzançoy.

7. AD Seine-et-Marne, 34 F 446 : décret de la terre de Bouzançoy, 8 décembre 1398.

8. AN, S 3996.

D'après le terrier de Varennes rédigé entre 1770 et 1785, le fief du Colombier aurait été constitué à partir d'héritages roturiers en 1506⁹. De toute évidence, il doit son nom au lieu-dit qui préexistait depuis au moins un siècle, mais rien n'interdit de penser que les terres nouvellement inféodées provenaient, tout au moins en partie, du domaine foncier de l'ancienne ferme portant le nom de Colombier.

L'origine roturière de ces terres écarte l'hypothèse d'une aliénation de la réserve seigneuriale. De même, il ne pouvait s'agir de terres roturières attachées au domaine réservé, car le seigneur ne pouvait pas inféoder ce type de biens qui, par définition, dépendaient normalement d'une autre seigneurie. Il s'agissait donc de terres appartenant à un roturier et relevant de la censive du seigneur de Varennes. Cette conversion avait un prix : le propriétaire du fief, en l'occurrence Jean Le Normand, a dû payer 32 écus soleil pour le rachat et l'amortissement des censives qu'il devait sur les terres du fief (Chastellux 1876, p. 41). On doit s'interroger sur l'identité de Jean Le Normand. Était-ce un gros exploitant local, un notable parisien en quête de fiefs ruraux ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que ce dernier obtint l'anoblissement de son patrimoine dix-huit mois seulement après l'arrivée du nouveau seigneur. D'autre part, la redevance de 32 écus versée à Guillaume Badouillier tombait à point nommé, car dix jours auparavant, il venait d'engager un charpentier pour réaliser des travaux dans le corps de son hôtel de Varennes pour une somme de 200 livres¹⁰.

Cette conversion fut certainement suivie par la construction de la nouvelle exploitation agricole qui, avec ses fossés pleins d'eau et ses murailles, avait l'allure d'un lieu seigneurial. Mais il ne faut pas s'y tromper, le fief restreint était dépourvu de droits hauts justiciers. Son propriétaire n'avait pas obtenu l'autorisation d'ériger un colombier ; ses terres n'étaient pas suffisantes : d'après un aveu de 1598, le vieux domaine contenait moins de 23 arpents (9,7 ha)¹¹. L'absence de colombier pouvait engendrer une frustration pour les seigneurs successifs dont la propriété n'en portait que le nom.

Les propriétaires du Colombier (tabl. 22)

La famille Le Normand, fondatrice du fief, est restée maîtresse des lieux pendant près de quatre-vingt ans. Le terrier de Varennes, qui contient un bref historique du fief, mentionne trois générations : Jean Le Normand, le premier propriétaire, suivi de son fils Jean, puis de sa petite-fille Barbe. Celle-ci fut dame du Colombier de 1577 à 1584. L'alliance matrimoniale de Barbe avec un bourgeois, du nom de Jean de la Chaise, semble suggérer que la famille Le Normand n'était pas issue d'une famille noble. Barbe vivait certainement à Reims, ville d'où son mari était originaire. Cette supposition est confirmée par l'acte de vente signé par Barbe et Jean de la Chaise devant maître Vergier un notaire de Reims¹². Le 5 janvier 1584, Nicolas Lequien, acheta le fief pour un montant de 900 écus et une chaîne d'or (Chastellux 1876, p. 41). On sait peu de chose sur ce personnage, si ce n'est qu'il portait le titre d'écuyer. La qualité de son rang a certainement contribué à valoriser le statut du fief. En effet, six mois après la signature de la vente, Guillaume Allegrain, le tuteur des héritiers mineurs du seigneur de Varennes (Jacques I^{er} du Quesnay), s'engagea envers Nicolas Lequien à construire au Colombier un pont-levis et une volière¹³. Nous verrons plus loin que cet accord fut annulé par lettres patentes, mais la perspective de construire de tels ouvrages ne fut pas entièrement abandonnée.

On peut se demander si le propriétaire n'espérait pas obtenir une plus-value sur ce fief car il s'en détacha rapidement. Malheureusement, la mutation suivante

.....
9. AD Seine-et-Marne, 37 F 3, p. 1361. L'acte original n'a pas été retrouvé.

10. AN, MC, XIX/27, marché du 23 octobre 1506.

11. AD Seine-et-Marne, 193 E 4: aveu et dénombrement du 3 septembre 1598. La valeur de l'arpent de Varennes est égale à 42,21 ares.

12. AD Seine-et-Marne, 37 F 3, p. 1361.

13. *Ibid.*

Tabl. 22: Propriétaires et fermiers de la ferme du Colombier © O. Bauchet.

An	Mois	Jour	Nature transaction	Seigneurs	Fermiers
1506	11	4	Inféodation	Jean Lenormand	
1569	1	22	Répertoire		Jean Deschallats, fils de dame Marchant, et sa femme Marguerite Beaussin
1577	5	9	Foi et hommage	Jean de la Chaise, bourgeois de Reims, et Barbe Le Normand sa femme, héritière de Jean Lenormand, son père	
1577	5	30	Aveu et dénombrement	Jean de la Chaise, bourgeois de Reims et Barbe Le Normand sa femme, héritière de Jean Lenormand, son père	
1584	1	5	Vente	Nicolas Lequyen, écuyer	
1584	6	27	Accord	Nicolas Lequyen	
1586	6	17	Vente	Jean Vaugirault et Françoise Poart sa femme	
1586	9	27	Foi et hommage	Jean Vaugirault et Françoise Poart sa femme	
1589	4	30	Lettres patentes	(Françoise Poart)	
1598	9	3	Aveu et dénombrement	Françoise Poart, femme séparée en biens de Jean de Vaugirault, vivant en Anjou	
1599	2	1	Vente	Constantin du Fayel, seigneur de la Bigne et Joachim du Fayel, seigneur des Hauts Foings	veuve et héritiers de Gervais Gaze, laboureur, placés par Jacques Du Fayel, cédant leur place à Etienne Pigeon, marchand demeurant sur place
1599	4	20	Aveu et dénombrement	Constantin du Fayel, seigneur de la Bigne et Joachim du Fayel, seigneur des Hauts Foings.	
1604	11	10	Vente	Jean-Baptiste Leclerc, conseiller, notaire et secrétaire du roi et de ses finances et son épouse Catherine Bachele	
1615	6	15	Foi et hommage	Jean-Baptiste Leclerc, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses Finances, sieur de la Brosse	
1618	3	14	Aveu et dénombrement	Jean-Baptiste Leclerc	
1627	8	7	Aveu et dénombrement	Baptiste Leclerc, secrétaire du roi, seigneur de la Brosse	
1639-1679			Répertoire	Antoine Leclerc	
1643			Censier	Antoine Leclerc, écuyer, sieur de La Brosse (Ville-Saint-Jacques) au lieu de Catherine Coignes, sa mère	
1648	11	27	foi et hommage	Louis Leclerc, écuyer seigneur de la Brosse (Ville-Saint-Jacques), demeurant audit lieu de la Brosse	
1652	8	22	Vente	Pierre Charmeux, conseiller, magistrat au bailliage et siège présidial de Sens, y demeurant	
1653	5	4	Bail à ferme	Pierre Charmeux, conseiller du roi, magistrat au bailliage de Sens et grenetier en cette ville, y demeurant	Edme Hezard, laboureur demeurant à Montereau au faubourg Saint-Maurice
1657	9	15	Foi et hommage	Antoine Charmeux, écuyer, seigneur du Colombier, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel de Sens, y demeurant	
1660	5	23			Jacques Verjus, fermier du Colombier, transporte un bail de terres sises à Marolles-sur-Seine
1662	1	17	Bail à ferme	héritiers du sieur Charmeux	Jacques Verjus et sa femme Savinienne Martin
1664	10	27		Marie Charmeux	
1664	10	29	Partage	Marie Charmeux	

Tabl. 22 (Suite)

An	Mois	Jour	Nature transaction	Seigneurs	Fermiers
1664	11		Censier	Marie Charmeux, fille du défunt Pierre Charmeux, conseiller et grenetier à Sens	
1665	9	9	Foi et hommage	Marie Charmeux, fille de feu Pierre Charmeux, demeurant à présent à Montereau	
1668	11	23	Ratification	héritiers du sieur Charmeux	Jacques Verjus et sa femme Savinienne Martin
1670	4	16	Acte de décès		Mort de Jacques Verjus, fermier du Colombier, âgé de 72 ans
1670	4	20	Ratification	Marie Charmeux demeurant à Sens	Pierre Verjus et Blaise Verjus, héritiers de Jacques Verjus et leur mère Savinienne Martin
1670	12	28	Bail à ferme	Marie Charmeux, demeurant à Sens	Pierre et Blaise Verjus, laboureur demeurant à Varennes, et leurs femmes respectives Marie Desportes et Jeanne Pineau
1671	7	29	Accord	Marie Charmeux, demeurant à Sens	
1672			Censier	Jean Charmeux, sieur du Colombier	
1672	2	24	Inventaire après décès	Marie Charmeux, décédée entre le 12 et le 24 février 1672 (37 ans)	
1672	5	20	Accord	Jean Charmeux, sieur de Saint Maurice	
1672	7	13	Partage	Jean Charmeux, sieur de Saint Maurice	
1679	11	12	Bail à ferme	Jean Charmeux, demeurant à Sens	Blaise Verjus, laboureur demeurant au Colombier et sa femme Michelle Alluat
1683	11	22	acte de décès		Décès de Pierre Verjus, laboureur, à l'âge de 48 ans
1687	5	16	Inventaire après décès	defunt Jean Charmeux, demeurant à Sens	
1691	12	14	acte de décès		Décès de Blaise Verjus, laboureur, à l'âge de 50 ans environ
1694			acte de décès		Décès de Michelle Alluat, veuve de Blaise Verjus, à l'âge de 45 ans environ
1697	12	9		Jacques Charmeux, demeurant à Sens	
1698	3	1		Guillaume Maillet	
1708	4	12	Foi et hommage	Guillaume Maillet, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Montereau, y demeurant.	
1710	11	6	Bail à ferme	Guillaume Maillet	Laurent Beauvais et sa femme, demeurant à la Brosse-Montceaux
1715	1	13	Bail à loyer	Guillaume Maillet, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel en l'élection de Montereau	Claude Trouvé, laboureur demeurant à Montereau
1716	12	1	Acte de baptême		Claude Trouvé et Jeanne Laprée
1720	9	10	Quittance	Guillaume Maillet, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Montereau, y demeurant.	
1721	2	17	Continuation de bail	Guillaume Maillet, conseiller du roi, lieutenant de l'élection de Montereau, y demeurant	Claude Trouvé
1722	3	10	Acte de décès		Décès de Claude Trouvé
1722	12	10	Inventaire après-décès		Jeanne Laprée, veuve de Claude Trouvé
1726	12	14	Bail à ferme	Pierre-Etienne Maillet, seigneur du Colombier, avocat en Parlement, demeurant à Montereau	Jacques Soutan, laboureur fermier demeurant en la ferme du Colombier et Jeanne Laprée sa femme, ancienne épouse de Claude Trouvé

Tabl. 22 (Suite)

An	Mois	Jour	Nature transaction	Seigneurs	Fermiers
1727	5	30	Foi et hommage	Pierre-Etienne Maillet, seigneur du Colombier, avocat en Parlement, demeurant à Montereau	
1727	5	30	Aveu et dénombrement	Pierre-Etienne Maillet, seigneur du Colombier, avocat en Parlement, fils aîné de Guillaume Maillet, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Montereau	
1741	10	20	Bail à ferme	Pierre-Etienne Maillet, seigneur du Colombier, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel en l'élection de Montereau, y demeurant	Jacques Soutan, laboureur fermier demeurant en la ferme du Colombier et Jeanne Lapré sa femme [ancienne épouse de Claude Trouvé]
1750	2	18	Bail à ferme	Pierre-Etienne Maillet, seigneur du Colombier, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel en l'élection de Montereau, y demeurant	Nicolas Baudin, laboureur fermier demeurant à Montereau et Marie Sillard, sa femme, à la place de Jacques Soutan.
1755	12	17	Bail à ferme	Pierre-Etienne Maillet, seigneur du Colombier, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel en l'élection de Montereau, y demeurant	Nicolas Baudin, laboureur fermier demeurant à Montereau et Marie Sillard, sa femme.
1762	11	29	Inventaire		Nicolas Baudin (décédé) et Marie Sillard
1764	6	1	Mariage		Louis Laîné, manœuvrier demeurant à Varennes et Marie Sillard, veuve en seconde noce de Nicolas Baudin
1764	10	19	Acte de décès		Inhumation de Marie Sillard (morte le 18 octobre), âgée de 52 ans. Louis Laisné inhumé le 26 mai 1783, âgé de 64 ans, marguillier de Varennes
1765	6	26	Vente	Philippe François Marchand, écuyer, seigneur de Varennes et maître d'hôtel ordinaire du roi, demeurant à Paris, rue Neuve Saint-Gilles	
1765	12	18	Bail à ferme	Philippe-François Marchant, fermier général du roi, écuyer, seigneur de Varennes, fiefs du Bourg de Montereau, de Maison Rouge et autres lieux	Pierre Chaumet le jeune, laboureur fermier et Marie Louise Deveneau son épouse demeurant dans la ferme de Maison Rouge
1772	1	13	Inventaire après décès	Philippe François Marchant	
1777	2	22	Bail à ferme	Philippe-François Marchant, fermier général du roi, écuyer, seigneur de Varennes et autres lieux	
1778	1	23	Donation	Gabriel Sénac de Meilhan et son épouse Victoire-Louise Marchant	
1780			Terrier	Gabriel Sénac de Meilhan et Victore-Louise Marchant	
1783	12	20	Bail à ferme	Louis Marie Florent, duc du Châtelet d'Harancourt, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées..., Seigneur de Varennes	Pierre Chaumet, laboureur fermier et Louise Deveneau son épouse demeurant dans la ferme de Maison Rouge
1794	8	29	procès-verbal d'expertise	Louis Marie Florend Duchatelet, duc , colonel des gardes françaises..., ancien seigneur de Varennes	

n'est pas suffisamment renseignée pour constater une augmentation de la valeur du bien.

En 1586, Nicolas Lequien échangea le fief contre des biens appartenant à Françoise Poart. Celle-ci était mariée à Jean Vaugirault, également écuyer et seigneur de la Brisandière. Françoise Poart était issue d'une famille qui possédait déjà des fiefs dans la paroisse de Varennes. Son père Guillaume Poart, auditeur des comptes, était seigneur du fief de Volstin depuis 1544, et avait hérité de ses parents du fief Lenfernat¹⁴. La mère de Guillaume n'était autre que Madeleine Badouillier, l'une des trois filles de Guillaume Badouillier, le seigneur de Varennes (Chastellux 1876, p. 44-45 ; Catel 1937, p. 57). Nous ignorons si, à l'époque de l'acquisition du fief, Françoise Poart vivait dans la région. En revanche, lorsqu'elle rendit son aveu et dénombrement au seigneur de Varennes en 1598, elle déclara habiter à « Brishandiere, en pais d'Anjou¹⁵ ». Et quand elle se dessaisit du fief en 1599, elle résidait en sa demeure parisienne, rue des Marmousets (paroisse Saint-Pierre-aux-Bœufs)¹⁶.

Acculée par les dettes de son mari, Françoise Poart fut obligée de se séparer du Colombier : ses créiteurs, Constantin et Joachim du Fayel, lui cédèrent en échange 100 écus de rente¹⁷. Les deux écuyers vivaient dans la vicomté de Bayeux et détenaient respectivement la seigneurie des Hauts-Foins¹⁸ et celle de la Bigne¹⁹. Le Colombier était de toute évidence trop éloigné pour être géré directement. C'est sans doute Jacques du Fayel, le fils de Constantin, qui s'en chargea : en sa qualité de principal au collège Maître Gervais²⁰ à Paris, il lui était apparemment plus facile de se rendre sur les lieux. Cette famille resta propriétaire du fief pendant cinq années.

Après la mort de Constantin, la famille se résolut à vendre le fief à un seigneur local, Jean-Baptiste Leclerc, moyennant 3 100 livres²¹. Ce dernier détenait le château et la seigneurie de la Brosse²², mais exerçait probablement son métier de notaire et secrétaire du roi et de ses finances à Paris²³. La famille Leclerc conserva le Colombier pendant près de cinquante ans, période durant laquelle quatre générations au moins se succédèrent :

- Jean-Baptiste Leclerc, qui vécut au moins jusqu'en 1615²⁴, était marié à Catherine Bachellet.
- Antoine Leclerc, écuyer, maître ordinaire du roi, capitaine d'une compagnie entretenue pour le service du roi et au régiment du Piémont, succéda à sa mère, Catherine Coignes en 1643²⁵. Il racheta la même année le fief du Volstin (Chastellux 1876, p. 45).
- Pierre Antoine Leclerc, fils d'Antoine, qui mourut avant sa majorité.
- Louis Leclerc, également écuyer, oncle du précédent, demeurant à La Brosse, fut seigneur du Colombier de 1648 à 1652.

Le fief passa ensuite entre les mains de la famille Charmeux pour une durée de quarante-six ans. Il fut acheté pour 7 950 livres par Pierre Charmeux, écuyer, conseiller du roi et magistrat au bailliage et siège présidial de Sens²⁶. L'année suivante, il se qualifia aussi de grenetier du grenier à sel de Sens. Il demeurait bien évidemment dans cette ville, mais se déplaça jusqu'à Montereau pour choisir son fermier²⁷. Cette acquisition vint augmenter son patrimoine local, constitué du fief Guyot (paroisse de Varennes)²⁸ et de celui de Saint-Maurice appelé aussi fief Vernon (faubourg Saint-Maurice de Montereau)²⁹, dépendant tous les deux de la seigneurie de Varennes.

À sa mort, qui survint en 1656 ou 1657, son fils aîné Antoine récupéra la charge de grenetier et se para du même titre d'écuyer. Le 5 août 1657, il rendit foi et hommage au seigneur de Varennes pour lui et ses frères et sœurs mineurs, à cause des trois fiefs³⁰. La seigneurie resta indivise pendant sept

.....

14. Ces deux fiefs reviendront à Guillaume II, le frère de Françoise.

15. AD Seine-et-Marne, 193 E 4. Seigneurie non identifiée.

16. AN, ét. CIX/41, échange du 1^{er} février 1599.

17. AN, ét. CIX/41, *ibidem*.

18. Lieu non identifié, situé probablement dans le Calvados.

19. Commune de Cahagnolles, Calvados.

20. Situé dans le V^e arrondissement, dans l'ancienne rue du Foin.

21. AN, ét. XXIX/112 : vente du 10 novembre 1604.

22. Commune de Ville-Saint-Jacques.

23. Néanmoins, celui-ci n'apparaît pas dans la liste des notaires parisiens (base de données Etanot consultable sur internet). Il n'apparaît pas non plus parmi les notaires de l'actuelle Seine-et-Marne.

24. Date de l'acte de foi et hommage rendu au seigneur de Varennes le 15 juin 1615 (AD Seine-et-Marne, 192 E 37).

25. Catherine Coignes était soit la seconde épouse de Jean-Baptiste Leclerc soit l'épouse de l'un de ses successeurs (AD Seine-et-Marne, E 502 : papier censier de Varennes).

26. AD Seine-et-Marne, 237 E 34 : vente du 22 août 1652.

27. AD Seine-et-Marne, 192 E 75 : bail du 4 mai 1653. On note cependant que ce contrat n'a pas été signé dans la ferme du Colombier, mais à Montereau dans l'hôtel de François Meneau, le grenetier de Montereau.

28. Ce fief appartenait à la famille Charmeux depuis au moins 1608 (AD Seine-et-Marne, 37 F 3, p. 1421-1422).

29. Pierre Charmeux rendit foi et hommage au seigneur de Varennes le 16 août 1648 (Chastellux 1876, p. 43).

30. AD Seine-et-Marne, 192 E 77 : foi et hommage du 5 août 1657. Pierre était alors âgé de 17 ans, Jean de 10 ans, Marie-Céleste de 14 ans et Marie de 12 ans.

années, durant lesquelles Nicolas Coustes, oncle et tuteur des enfants, se chargea de gérer la succession³¹. En 1664, les enfants s'accordèrent enfin à partager les héritages de leurs parents situés à Sens, à Varennes et dans leurs environs. Pour éviter d'aliéner le fief du Colombier, Antoine renonça à son droit d'aînesse, qui lui garantissait le logis seigneurial, en faveur de Marie. Marie-Céleste hérita du fief Guillot³², tandis que son frère Pierre qui, depuis, travaillait comme greffier des présentations du bailliage et prévôté de Montereau, récupéra le fief Saint-Maurice³³. Dans l'acte de foi et hommage rendu en 1665, Marie déclarait habiter à Montereau³⁴, mais, dans les actes postérieurs (notamment à partir de 1670), sa demeure principale se trouvait à Sens. Cela ne l'empêcha pas de se rendre à Montereau pour signer diverses transactions devant notaire. Elle décéda en février 1672, à l'âge de vingt-sept ans³⁵.

De nouveau, la fratrie Charmeux se réunit pour partager l'héritage de sa sœur : cette fois-ci, Jean, alors âgé de vingt-cinq ans, hérita de l'intégralité du fief du Colombier en échange de diverses compensations foncières et financières³⁶. Il avait déjà hérité de son frère Pierre en devenant seigneur de Saint-Maurice. Son travail l'amena à résider à Sens, mais lui aussi n'hésita pas à faire le déplacement à Montereau pour conclure des baux³⁷. Il mourut à son tour en 1687, à l'âge de quarante ans³⁸.

Dans un acte de 1697, un certain Jacques Charmeux, demeurant à Sens, se dit seigneur du Colombier³⁹. Peut-être s'agit-il du fils de Jean ? Mais de toute évidence, il n'avait pas tous les droits sur ce fief car, l'année suivante, ce sont Antoine et Marie-Céleste qui réglèrent définitivement le sort du fief en le vendant à Guillaume Maillet⁴⁰.

Guillaume Maillet habitait dans la ville de Montereau, où il travaillait comme lieutenant civil et criminel. Son fils, Pierre-Étienne, lui succéda vers 1726⁴¹. Ce dernier exerça tout d'abord le métier d'avocat au Parlement de Paris, avant de récupérer la charge de son père entre 1727 et 1734. Après sa mort, qui survint en 1764 ou 1765, sa fille unique, Marie Marguerite, vendit le fief du Colombier à Philippe-François Marchant, écuyer et seigneur de Varennes, moyennant la somme de 12 000 livres⁴².

Philippe Marchant était seigneur de Varennes depuis 1749. Il avait acquis cette seigneurie, ainsi que les fiefs de la Maison Rouge, du Volstin et des fiefs du Bourg de Montereau, par voie d'adjudication (Chastellux 1876, p. 38). En 1778, il donna la terre de Varennes et toutes ses dépendances – parmi lesquelles est cité le fief du Colombier – à sa fille Victor-Louise Marchant, épouse de Gabriel Sénac de Meilhan, intendant de Valenciennes⁴³. Vers 1783, l'ensemble fut cédé à Louis-Marie Florent, duc du Châtelet (Catel 1937, p. 68), mais déjà à cette époque, le fief et la ferme du Colombier n'étaient plus qu'un souvenir, puisqu'ils avaient été démantelés.

Les fermiers du Colombier (tabl. 22)

Les premiers affermagés du Colombier reconnus à ce jour remontent à la fin du XVI^e siècle, mais leur origine est certainement plus ancienne ; peut-être coïncide-t-elle avec la naissance du fief.

En 1569, un certain Jean Deschallats, fils de dame Marchant, et sa femme Marguerite Beauassin demeuraient au Colombier⁴⁴. Malheureusement, les textes ne précisent pas s'il s'agissait de simples domestiques ou de véritables fermiers. Ce couple avait certainement des liens de parenté avec la famille Deschallats de Ville-Saint-Jacques, dont les membres exerçaient le métier de

.....

31. C'est lui notamment qui signa le bail du 17 janvier 1662 (AD Yonne, 3 E 22/392).

32. Elle rendit foi et hommage le 9 septembre 1665 (AD Seine-et-Marne, 37 F 3, p. 1421-1422).

33. AD Yonne, 3 E 33/52 : partage du 27 octobre 1664. Le 21 novembre 1666, Pierre Charmeux se déclarait avocat au Parlement dans le partage de 1664. Le 21 novembre 1666, il baillait sa charge de greffier à son frère Jean (AD Seine-et-Marne, 237 E 2).

34. AD Seine-et-Marne, 192 E 80, foi et hommage du 9 septembre 1665.

35. AD Yonne, 3 E 69/32 : inventaire après décès du 24 février 1672.

36. AD Yonne, 3 E 69/32 : accommodement du 13 juillet 1672.

37. AD Seine-et-Marne, 192 E 93 : bail du 12 novembre 1679.

38. AD Yonne, 3 E 22/373 : inventaire après décès du 16 mai 1687.

39. AD Yonne, 3 E 22/382 : bail du 9 décembre 1697.

40. AD Seine-et-Marne, 192 E 118 : renseignement contenu dans l'acte de foi et hommage du 12 avril 1708. L'acte de vente a été passé par devant maître Martin, notaire à Sens.

41. AD Seine-et-Marne, 192 E 17 : bail du 14 décembre 1726.

42. AN, ét. CVIII/573/1 : vente du 26 juin 1765.

43. *Ibidem*.

44. AD Seine-et-Marne, 193 E 4 : vente d'une pièce de vigne de Ville-Saint-Jacques, 22 janvier 1569.

laboureur depuis le début du XVI^e siècle, sur des terres qu'ils tenaient à rente de la commanderie de Beauvais-en-Gâtinais (Grez-sur-Loing)⁴⁵.

À la fin du XVI^e siècle, l'exploitation du Colombier fut saisie par les frères Du Fayel, en raison des arrérages dus par Jean Vaugirault et sa femme Françoise Poart. À cette occasion, les créanciers confièrent la gestion des terres et de la seigneurie du Colombier à Gervais Gaze, un laboureur. Lorsque les Du Fayel obtinrent le rachat du fief, en 1599, la veuve et les héritiers de Gervais Gaze durent quitter les lieux pour laisser place à Étienne Pigeon, un marchand à qui Françoise Poart avait accordé un bail à ferme pour six ans⁴⁶.

Il faut ensuite attendre 1653 pour trouver le premier contrat d'affermage : celui-ci fut accordé par Pierre Charmeux, le seigneur du Colombier, en faveur d'Edme Hezard, un laboureur demeurant à Montereau, au faubourg Saint-Maurice, alors âgé de vingt-sept ans environ⁴⁷. Il obtint la ferme pour neuf ans, mais quitta les lieux avant la fin de son contrat pour gérer la ferme voisine du Volstin⁴⁸. Il fut remplacé vers le mois de mai de l'année 1660 par Jacques Verjus et sa femme Savinienne Martin, qui cultivaient jusque-là les terres de la cure de Marolles-sur-Seine⁴⁹. Ce couple disposa de la seigneurie pour neuf nouvelles années⁵⁰, malgré l'âge avancé de Jacques Verjus (soixante-quatre ans) qui mourut en avril 1670, sept mois avant l'expiration du bail⁵¹. Il était certainement malade depuis quelque temps car, dès le 23 novembre 1668, les héritiers de Pierre Charmeux obtinrent de Savinienne Martin une ratification du bail de 1662 pour qu'elle assume, en cas de décès de son mari, toutes les obligations⁵². À cette date, la ferme était probablement exploitée par les fils, Pierre et Blaise Verjus, âgés respectivement de vingt-et-un et de vingt-cinq ans⁵³. En décembre 1670, les deux frères et leurs épouses respectives, Marie Desportes et Jeanne Pineau, reprirent en commun la seigneurie pour neuf ans⁵⁴. Le bail précise que cette association pouvait cesser après les trois premières années, mais elle se prolongea jusqu'au terme du contrat. En 1679, seul Blaise fut retenu pour le bail suivant, accompagné de Michelle Alluat, son épouse en secondes noces⁵⁵. Il est possible que ce laboureur ait obtenu le renouvellement de son bail car les registres paroissiaux le signalent comme paroissien de Varennes jusqu'à sa mort, en 1691⁵⁶.

Le bail suivant remonte à 1710 : Guillaume Maillet, seigneur du Colombier depuis douze ans, confia la ferme et les terres en dépendance à Laurent Beauvais et à sa femme⁵⁷, des habitants de la Brosse-Montceaux (Montereau) ; mais ces derniers ne semblent pas rester jusqu'au terme du contrat car le bail suivant fut conclu dès 1715. À cette date, la ferme fut confiée au jeune laboureur Claude Trouvé, âgé de vingt-cinq ans, qui demeurait jusque-là à Montereau⁵⁸. À la différence des baux précédents, la durée du contrat était fixée à six ou neuf ans, « au choix respectif des parties ». En 1721, Claude Trouvé fut reconduit,⁵⁹ mais mourut l'année suivante⁶⁰. Neuf mois plus tard, sa veuve, Jeanne Laprée, fit dresser un inventaire des meubles de la communauté (cf. *infra*, pièce justificative n° 2)⁶¹.

Elle se remaria ensuite avec Jacques Soutan, un autre laboureur. Tous deux occupèrent la ferme du Colombier au-delà du terme fixé. Ce n'est qu'en 1726, lorsque Pierre-Étienne Maillet prit la succession de son défunt père, que le bail fut renouvelé en faveur du nouveau couple⁶². La durée du bail fut fixée, comme pour le précédent, à six ou neuf ans. Mais dans les faits, ils tinrent le Colombier pendant quinze années⁶³. Ce n'est qu'en 1741 que le seigneur décida de contracter un nouveau bail en faveur des mêmes locataires⁶⁴. Ces derniers parvinrent à l'exploiter jusqu'à la date d'expiration, en 1750⁶⁵.

.....

45. AD Seine-et-Marne, H 687.

46. AN, ét. CIX/41 : échange du 1^{er} février 1599.

47. AD Seine-et-Marne, 192 E 75 : bail du 4 mai 1653. Edme Hezard mourut à l'âge de 60 ans à l'Hôtel-Dieu de Montereau le 5 février 1686 (AD Seine-et-Marne, 5 Mi 7630).

48. AD Seine-et-Marne, 192 E 82 : acte du 11 avril 1660.

49. À cette date, ils transportèrent le bail des terres de Marolles à Claude Delalende, le 23 mai 1660 (AD Seine-et-Marne, 192 E 78).

50. AD Yonne, 3 E 22/392 : bail du 17 janvier 1662.

51. AD Seine-et-Marne, 5 Mi 6725 : registre paroissial de Varennes.

52. AD Seine-et-Marne, 192 E 82 : ratification de bail du 23 novembre 1668.

53. AD Seine-et-Marne, 192 E 82 : à la mort de leur père, ils s'engagèrent à payer les revenus de la moisson (ratification au dos de la ratification du 23 novembre 1668).

54. AD Seine-et-Marne, 192 E 84 : bail du 28 décembre 1670.

55. AD Seine-et-Marne, 192 E 93 : bail du 12 novembre 1679.

56. AD Seine-et-Marne, 5 Mi 6726.

57. AD Seine-et-Marne, 105 C 1 : enregistrement. Minute non conservée.

58. AD Seine-et-Marne, 192 E 122 : bail du 13 janvier 1715. Si le contrat ne le dit pas, Claude Trouvé était accompagné de Jeanne Laprée, son épouse et de sa première fille âgée d'un ou deux ans. (AD Seine-et-Marne, 222 E 13).

59. Contrat du 17 février 1721 passé devant François Michel, notaire de Montereau (AD Seine-et-Marne, 236 E 19).

60. AD Seine-et-Marne, 5 Mi 6727.

61. AD Seine-et-Marne, 222 E 13 : inventaire après décès du 10 décembre 1722.

62. AD Seine-et-Marne, 192 E 17 : bail du 17 décembre 1726.

63. Ce nombre d'années suggère que le bail fut renouvelé au bout de six ou neuf ans (6+9 ou 9+6), mais le bail suivant (1741) fait seulement référence à celui de 1726.

64. AD Seine-et-Marne, 192 E 31 : bail du 20 octobre 1741.

65. AD Seine-et-Marne, 192 E 227 : bail du 18 février 1750.

À cette date, Pierre-Étienne Maillet choisit de nouveaux occupants : Nicolas Baudin, Marie Sillard, sa troisième épouse, et ses quatre enfants mineurs⁶⁶. Le fermier n'en était pas à ses premières expériences (il a alors cinquante-deux ans) : le seigneur du Colombier lui avait déjà confié la culture de 51 arpents de terre en 1734⁶⁷. En 1755, le seigneur, qui sentait peut-être sa santé décliner, décida de leur accorder un autre bail de neuf ans, débutant en 1760⁶⁸. Nicolas Baudin finit par mourir de maladie le 28 novembre 1762. Le lendemain, un inventaire après décès fut rédigé à la requête de sa veuve (pièce justificative n° 3)⁶⁹. Ses deux fils, Pierre-Nicolas et Jean, âgés respectivement de vingt-six et vingt-deux ans, demeuraient encore au Colombier. Ces derniers semblent avoir quitté les lieux en 1764, quand leur belle-mère se remaria avec Louis Lâiné, un manœuvrier⁷⁰. Elle décéda quelques mois plus tard, à l'âge de cinquante-deux ans⁷¹. Louis Lâiné demeura dans la ferme, mais lorsque les héritiers de Pierre-Étienne Maillet vendirent la seigneurie à Philippe-François Marchant, ils précisèrent que Louis Lâiné pouvait être expulsé sans condition⁷². Il semble avoir été le dernier occupant des lieux avant la destruction de la ferme. Cette chronologie des locataires montre que, à l'exception d'Edme Hezard et de Laurent Beauvais, tous les autres preneurs ont cherché à renouveler leurs baux. L'occupation la plus longue fut de trente-cinq années. Seuls les Verjus réussirent à passer la main à leurs enfants, mais il n'y eut pas de véritable enracinement : cette famille ne subsista sur les lieux qu'une vingtaine d'années. Au décès de leur époux, les veuves n'hésitaient pas à se remarier avec un laboureur ou un manœuvrier pour rester dans la ferme : ce fut le cas de Jeanne Lapré et Marie Sillard. Ces différentes attitudes semblent indiquer que la ferme du Colombier présentait des avantages pour ses occupants par rapport aux petites exploitations familiales. Ces fermiers étaient pour la plupart de petits laboureurs, qui travaillaient dans un ressort local (Varennes, Montereau, Ville-Saint-Jacques ou encore Marolles-sur-Seine). Étienne Pigeon était le seul à porter le statut de marchand, et là encore, son patronyme semble indiquer une origine locale⁷³. En revanche, aucun d'entre eux n'avait la qualité de « marchand-laboureur » au XVII^e siècle, ni celle de « laboureur-fermier » ou de « fermier », plus en vogue au XVIII^e siècle pour qualifier les gros exploitants. Ils n'avaient pas non plus d'épithètes honorifiques. Leur niveau d'instruction était sans doute très limité. Parmi les onze exploitants des XVII^e et XVIII^e siècles, seul trois savaient signer : Edme Héazard (1653-1660), Jacques Soutan (1726-1750) et Nicolas Baudin (1750-1762).

Les documents inventoriés lors du décès de ce dernier permettent de faire le point sur sa situation sociale et financière. Natif du faubourg Saint-Nicolas de Montereau, il était fils d'un manœuvrier⁷⁴. À la veille d'entrer dans la ferme du Colombier, il était marié en troisième noces à Marie Sillard depuis quatre ans. Pour cette union, ils s'étaient constitués une dot de 3 000 livres, somme modeste pour l'époque, d'autant qu'ils n'étaient pas de jeunes mariés⁷⁵. Nicolas Baudin possédait en biens propres quelques petites rentes foncières ou successorales, qui lui rapportaient une trentaine de livres. Il détenait surtout une maison à Montereau, qu'il perdit lors de la reconstruction du pont vers 1757. Il reçut 440 livres d'indemnités. Il avait également hérité de son père de deux granges et d'une place dans le faubourg Saint-Nicolas de Montereau. Après avoir fait construire une maison à l'emplacement d'une des granges, il vendit le tout pour une valeur de 1 400 livres en 1755. Les acquêts avec Marie Sillard se limitaient aux deux tiers d'une pièce de terre de 4 ha située dans le faubourg Saint-Maurice de Montereau (1749). Avant d'entrer au Colombier, ils étaient fermiers dans une exploitation agricole de Montereau appartenant au sieur Delorgne de Savigny.

.....

66. Nicolas Baudin, par deux fois veuf, s'était marié en 1746 avec Marie Sillard, également veuve (AD Seine-et-Marne, 192 E 247). Le nombre de ses enfants a été déterminé à partir des registres paroissiaux de Montereau (5 Mi 7648 et 5 Mi 8923).

67. AD Seine-et-Marne, 192 E 131 : bail du 28 mars 1734.

68. AD Seine-et-Marne, 192 E 227 : bail du 17 décembre 1755.

69. AD Seine-et-Marne, 192 E 247 : inventaire après décès du 29 novembre 1762. D'après deux mémoires écrits en 1768 et 1769, les meubles auraient été volontairement sous-estimés par l'huissier pour faciliter le projet de la veuve de déshériter son beau-fils (AD Seine-et-Marne, 134 F 446).

70. AD Seine-et-Marne, 192 E 251 : contrat de mariage du 1^{er} juin 1764. Pierre-Etienne Maillet figure parmi les témoins.

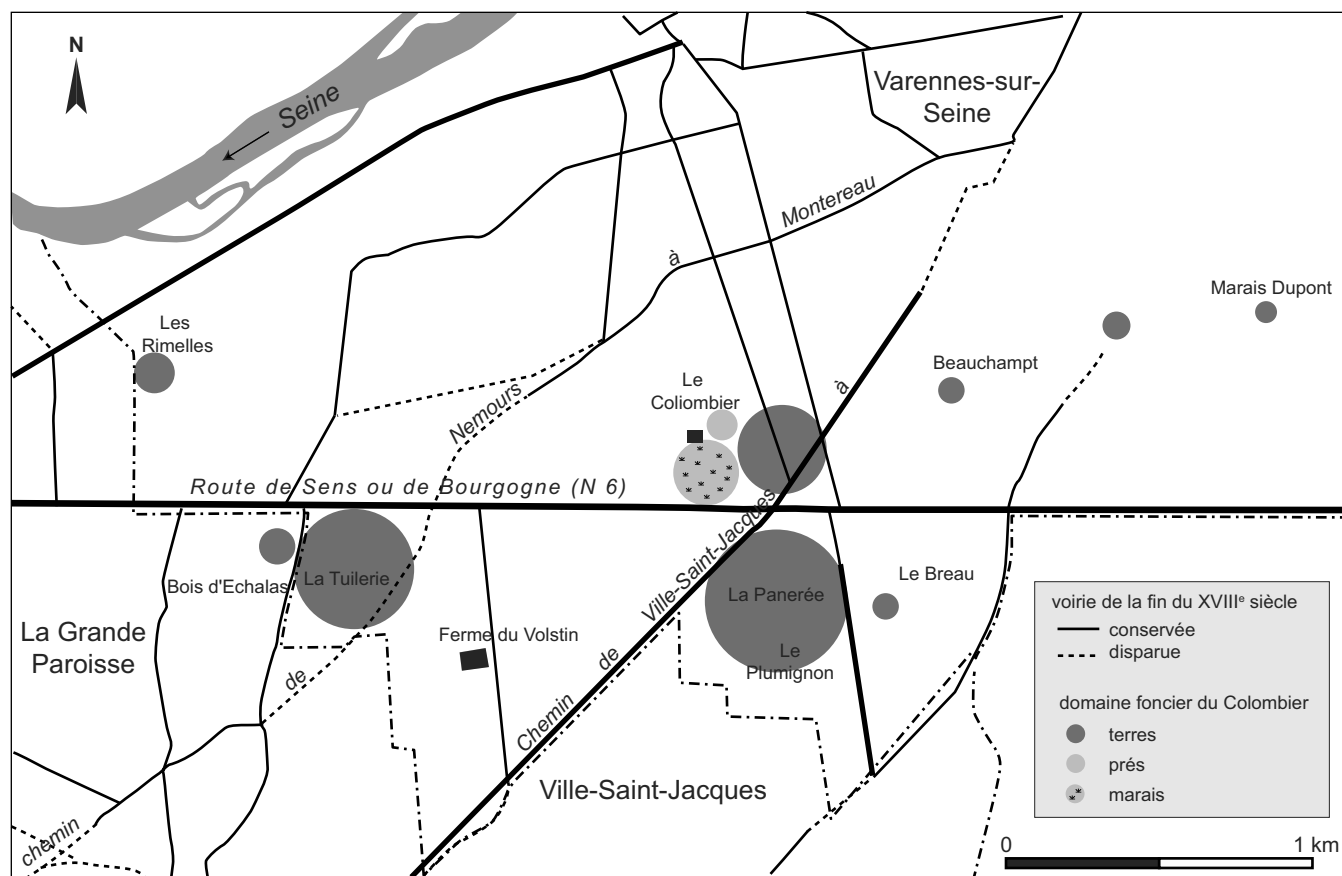
71. AD Seine-et-Marne, 5 Mi 6729 : registre paroissial de Varennes.

72. AN, ét. CVIII/573/1 : vente du 26 juin 1765.

73. Les Pigeon sont présents à Varennes et à Montereau.

74. AD Seine-et-Marne, 5 Mi 7656 : Nicolas Baudin, fils de Nicolas Baudin et de Marguerite Baudin, baptisé le 10 mai 1698.

75. La moyenne des dots fluctue entre 9 000 livres (en 1744) et 6 500 livres (en 1749) dans le Pays de France (Moriceau 1994, p. 616).



Ils exploitaient en outre des terres et des prés appartenant au chapitre et à la Charité de Montereau, qu'ils conservèrent après leur entrée au Colombier. Ils parvinrent ensuite à exploiter les terres de la cure, de la fabrique et de l'école de la Charité de Varennes. En 1757 et 1758, Nicolas Baudin remplit même les fonctions de marguillier de l'église de Varennes. À son décès, la valeur de son capital fut établie à environ 4 300 livres, une estimation qui, d'après un mémoire postérieur, aurait été sous-évaluée par les experts⁷⁶ à la demande de la veuve Sillard. Celle-ci cherchait en effet à déshériter les enfants de son mari ; elle parvint à ses fins⁷⁷.

Le domaine du Colombier (fig. 102)

Lors de sa fondation, le fief du Colombier était doté d'un petit domaine foncier. L'aveu rendu par Françoise Poart en 1598 (pièce justificative n° 1) permet de restituer la configuration du domaine : à cette date, celle-ci déclarait posséder 33,68 arpents (14,21 ha). Sur ce petit domaine, constitué de terres labourables, de prés ou de marais et de saussaies, 3,75 arpents (1,58 ha) de terres avaient été récemment acquis par la dame du Colombier (art. 11, 12 et 13). On doit en outre retrancher environ 8 arpents (3,37 ha) de terres récemment inféodés (art. 19). Sur un total de 22,95 arpents (9,81 ha), on comptait environ 20,62 arpents (8,70 ha) de terres. Les sept premiers articles de l'aveu semblent correspondre au noyau initial : ces pièces se trouvaient à proximité de la ferme, toutes jointives les unes aux autres. Elles étaient desservies soit par le chemin du

Fig. 102 : Le domaine foncier du Colombier en 1765 © O. Bauchet.

76. D'après le mémoire, les meubles auraient été prisés de la moitié de leur valeur, tout comme les bestiaux, les grains et le vin. De surcroît, les foins et les emblavures n'ont pas été estimés (AD Seine-et-Marne, 134 F 446).

77. AD Seine-et-Marne, 192 E 247, renonciations de Marie Madeleine et de Pierre-Nicolas Baudin, 14 et 27 décembre 1762.

Colombier (qui reliait la ferme à la route de Bourgogne), soit par le chemin allant de Ville-Saint-Jacques à Montereau. On apprend pour la première fois en 1726 que cette allée était bordée d'ormes⁷⁸. À ce noyau de terres labourables, il faut ajouter deux petites pièces de prés ou marais (articles 15 et 17), d'une contenance globale de 75 perches (0,31 ha), localisées tout près de la ferme. Elles étaient probablement destinées au pâturage des quelques vaches et chevaux de la ferme. Deux petites saussaies étaient enfin exploitées à proximité des bâtiments.

Les articles 14, 15 et 16 correspondent très certainement aux pièces de terre récemment inféodées : toutes les trois, couvrant au total 8,25 arpents (3,58 ha), étaient rassemblées au lieu-dit Le Plumignon, au sud-est du vieux domaine, de l'autre côté de la route de Bourgogne. Peut-être étaient-elles initialement rattachées à la ferme du Volstin, une autre possession des Poart ? La dame du Colombier déclare également trois pièces de terre, qu'on peut supposer roturières, acquises depuis peu d'un certain Jacques Boutteret, en échange d'héritages qu'elle possédait au lieu-dit Beauchamp. La première (art. 11) venait compléter le domaine de Plumignon, et les deux suivantes (art. 12 et 13) avoisinaient le vieux domaine. On apprend à cette occasion qu'il existait dans les marais du Colombier « une fosse aux carpes ». Celle-ci appartenait certainement au seigneur voisin, car les seigneurs du Colombier n'ont jamais déclaré une telle possession.

En 1627, Jacques du Quesnay, seigneur de Varennes, rendit au roi un aveu et dénombrement détaillant toutes les terres mouvant de sa seigneurie⁷⁹. On apprend ainsi que les terres inféodées du Colombier, appartenant alors à Jean-Baptiste Leclerc, avaient été complétées par l'adjonction d'une pièce d'un arpent (0,42 ha) au Plumignon, mais surtout par le rattachement d'une grande pièce de 20 arpents (8,40 ha) située à la « Grande mare de Vaussetin », tout près de la ferme du même nom. À côté de ces pièces nobles existaient un nombre important de parcelles roturières, attachées à la ferme du Colombier : elles représentaient 46 % du domaine en 1652⁸⁰. Mais lorsque Louis Leclerc vendit le fief à Pierre Charmeux, il aliéna le domaine pour continuer à jouir de 16 arpents (6,75 ha) de prés et de vignes situés dans les environs. La perte des prés fut compensée par des locations complémentaires, réalisées par les fermiers avec les propriétaires voisins⁸¹. L'année suivante, le nouveau seigneur loua la ferme du Colombier avec ses 85 arpents (35,87 ha)⁸². Au bail de 1670, la seigneurie fut augmentée de 6 arpents (2,53 ha)⁸³. Neuf ans plus tard, le fermier disposait de 93 arpents (39,25 ha)⁸⁴. Le bail de 1715 précise que sur les 93 arpents toujours disponibles, 52 (21,94 ha) étaient tenus en fief, y compris 10 arpents (4,21 ha) de marais⁸⁵.

L'aveu de 1727 dénombre pour sa part 54 arpents (22,79 ha) en fief. Certaines pièces de terres avaient été remembrées : autour du Colombier on passa de sept à quatre parcelles et plus de 2 arpents de terre plantés de saules et d'aulnes⁸⁶. Cette extension était peut-être récente, coïncidant en tout cas avec la nouvelle réserve que le seigneur s'était accordée : depuis le bail de 1726, le fermier n'avait plus le droit de couper les aulnes ; il pouvait tout juste les élaguer⁸⁷. En revanche, il avait l'obligation, après la coupe triennale des saules, de planter 100 nouveaux plants contre 50 auparavant⁸⁸. Les terres en fief du Plumignon avaient aussi légèrement augmenté, passant de 10,5 arpents (4,43 ha) à 11,75 arpents (4,95 ha).

Le domaine culmina en 1755 avec 110 arpents (46,43 ha), tant en fief qu'en roture. La plupart des terres en roture étaient implantées à proximité des pièces inféodées des trois ensembles du Colombier, de Plumignon (ou de la Panerée) et

.....

78. AD Seine-et-Marne, 192 E 17 : bail du 14 décembre 1726

79. AN, P 191/3 : aveu du 7 août 1627.

80. La vente de 1652 déclare 97 arpents dont 52 ou 53 étaient inféodés (AD Seine-et-Marne, 237 E 34).

81. Au début de son bail de 1662, Jacques Verjus loue 5 arpents de prés appartenant à Louis Duquesnay, seigneur de Varennes (AD Seine-et-Marne, 192 E 79).

82. AD Seine-et-Marne, 192 E 75 : bail du 4 mai 1653.

83. AD Seine-et-Marne, 192 E 84 : bail du 28 décembre 1670.

84. AD Seine-et-Marne, 192 E 93 : bail du 12 décembre 1679.

85. AD Seine-et-Marne, 192 E 122 : bail du 13 janvier 1715.

86. L'apparition de l'aulne n'est pas aussi tardive qu'on pourrait le croire : il est mentionné dès le premier bail conclu en 1653 (AD Seine-et-Marne, 192 E 75).

87. Auparavant le fermier pouvait les couper une fois durant le bail (neuf ans).

88. AD Seine-et-Marne, 192 E 117 : bail du 14 décembre 1726.

derrière les marais du Volstin (la Tuilerie). Quelques autres pièces de terre étaient disséminées dans les terroirs de Varennes et de Ville-Saint-Jacques (fig. 102). Les plus lointaines se trouvaient à près de 2 km à vol d'oiseau. Les prés et marais étaient pour leur part rassemblés autour de la ferme. Les marais s'étendaient sur 9 arpents (3,79 ha) traversés par le ru de Volstin.

Après le rachat du fief du Colombier par Philippe-Marchant, seigneur de Varennes, on ignore ce qu'il advint de l'exploitation. Dans le contrat d'acquisition, l'acheteur promettait de ne pas réunir les terres du Colombier à l'une des fermes qu'il possédait déjà. Peut-être a-t-il respecté cette clause⁸⁹, mais ses successeurs (Gabriel Sénac de Meilhan et Victore-Louise Marchant) firent fi de l'accord : en 1780, le domaine primitif du Colombier fut rattaché à la ferme de la Basse-cour de Varennes⁹⁰, avant d'être loué en 1783 avec les terres de la Maison Rouge⁹¹. D'autre part, les terres de la Panérée et de la Tuilerie furent réunies avec celles de la ferme du Volstin⁹².

Des données relatives à l'exploitation de ces terres sont contenues dans les clauses des baux, mais aussi dans une estimation d'emblavures et dans les inventaires après décès (fig. 103). La rotation triennale était bien entendue de mise et les dessaisonnements prohibés. Les baux, généralement conclus entre octobre et février, fixaient l'entrée des nouveaux fermiers au printemps suivant pour lever les guérets (labour des jachères). Les premières récoltes étaient effectives l'année suivante. Pour labourer ce domaine, qui atteignait près de 42 ha au milieu du XVIII^e siècle, deux charrues suffisaient⁹³. En 1722, elles étaient chacune attelées à deux chevaux. Il faut attendre 1762 pour trouver, à côté de l'attelage traditionnel, un attelage à trois chevaux, devenu la règle dans le Bassin parisien. Les fermiers de cette époque employaient deux charretiers pour le travail des labours. Les baux précisent aussi que les terres devaient être amendées par la fumure des animaux de la ferme, qui consommaient divers fourrages (pailles, feues⁹⁴ et pontils⁹⁵). Pour les moissons, les fermiers du XVIII^e siècle employaient quatre moissonneurs. Normalement, les céréales récoltées – grains et foins compris – étaient stockées dans les granges de la ferme. Mais suffisaient-elles encore au XVIII^e siècle ? Ce n'est pas certain. L'inventaire de Claude Trouvé précise par exemple que les grains emblavés sur les 19 ha du domaine étaient en partie stockés dans une grange de Varennes louée par un particulier. Les deux baux suivants (1750 et 1755) stipulent que le preneur avait l'obligation d'engranger tous les grains et foins dans la ferme du Colombier. À la mort de Nicolas Baudin, il est précisé qu'un millier de bottes de foin étaient conservées dans une grange de Varennes, mais il faut rappeler que ce fermier exploitait d'autres terres que celles du Colombier. Le battage des céréales, tout comme le bottelage des foins était confié à d'autres saisonniers spécialisés (batteurs en grange et botteleurs)⁹⁶.

Les textes des XVII^e et XVIII^e siècles montrent que les exploitants ne produisaient sur la sole d'hiver que du méteil (« petit méteil » ou « blé méteil »), destiné au marché local de Montereau. En 1671, on en produisait sur un peu moins de 10 ha, en 1722 sur 19 ha et en 1750 sur 21 ha. Cette augmentation suit celle du domaine. Le rapport d'estimation des emblavures de 1671 montre que la sole d'hiver était cependant moins importante que celle de mars (fig. 103). Nous manquons malheureusement d'autres données chiffrées pour voir si cette tendance à la production fourragère s'est inscrite dans la durée. La présence d'une grande surface marécageuse (4,2 ha, soit 11 % du domaine), certainement accessible aux bêtes à cornes et à laine, offrait la possibilité de spécialiser l'exploitation dans l'élevage. Toutefois, le cheptel n'était pas très important, même si les seigneurs ont encouragé les fermiers à développer la production de

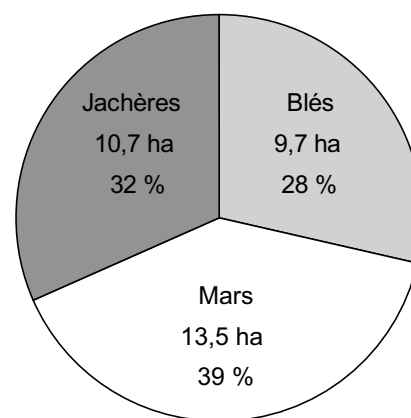


Fig. 103 : Emblavures de 1671 à 1764
© O. Bauchet.

89. En 1777, les terres du Colombier sont encore mentionnées dans le bail de la ferme de la Maison Rouge, comme des terres voisines (AD Seine-et-Marne, 192 E 191 : bail du 22 février 1777).

90. AD Seine-et-Marne, 37 F 3 : terrier de Varennes, fol. 1359, 1361 et 1367.

91. AD Seine-et-Marne, 192 E 209 : bail de la ferme de la Maison Rouge, 20 décembre 1783.

92. AD Seine-et-Marne, E 510 : bail de la ferme du Volstin, 20 décembre 1783.

93. L'inventaire après décès de 1762 signale quatre charrues dont deux « vieilles » non montées qui ne servent plus.

94. Paille longue de blé.

95. Petite paille (balle).

96. AD Seine-et-Marne, 134 F 446.

Tabl. 23 : Évolution du cheptel bovin d'après les sources textuelles © O. Bauchet.

	Surface globale du domaine	Nombre de bœufs	Nombre d'hectares par tête
1653	37,85 ha	15	2,5 ha
1722	39,25 ha	11	3,56 ha
1755	43,47 ha	12	3,62 ha

viande et de lait : ainsi, en 1653, quand Edme Hezard entra dans la ferme du Colombier, Pierre Charmeux lui bailla sept taureaux à engraisser, qu'il venait tout juste d'acheter ainsi que huit vaches laitières⁹⁷. Au bout des trois années d'affermage, il devait récupérer la somme investie, plus la moitié du croît. En outre, le preneur devait lui fournir 24 livres de beurre par an. En 1722, la ferme ne contenait que huit vaches et trois génisses, chiffre qui reste stable en 1762, avec les douze vaches comptabilisées dans la vacherie. Rapportée à la surface du domaine, l'évolution du cheptel tend à la baisse (tabl. 23).

Quant aux moutons, leur existence n'est attestée que par deux documents des XVII^e et XVIII^e siècles. Le premier est un bail à cheptel conclu le 3 juin 1671 par la dame du Colombier, Marie Charmeux, aux fermiers Blaise et Pierre Verjus⁹⁸. Elle leur confia quatre-vingts bêtes, probablement achetées au marché de Monttereau. Ce contrat, conclu quatre jours avant le bail de vaches, intervint peu de temps avant l'ouverture de la saison du parc. La pratique du bail à cheptel a probablement perduré au XVIII^e siècle. Cependant, l'inventaire après décès de 1762 montre que les fermiers ne rechignaient pas à investir personnellement dans ce type d'élevage : ainsi nous apprenons que Nicolas Baudin disposait au jour de sa mort, en novembre 1762, d'un cheptel de cent soixante-treize têtes, soit une charge de près de quatre têtes/ha, contre deux têtes par hectare en 1671. Ce troupeau atteignait sans doute son effectif maximal pour la saison, car les agneaux n'avaient pas encore été vendus. Ce cheptel était géré par un berger, que le fermier employait et logeait sur place depuis six ans⁹⁹. En plus des apports de revenus (vente des agneaux, de la laine et des toisons), la vaine pâture du troupeau de moutons fournissait un amendement bien supérieur à la fumure de la cour.

L'analyse des sources écrites liées à la ferme du Colombier permet de mieux saisir l'ensemble des stratégies matrimoniales, foncières et agricoles qui a présidé à sa création et conditionné son évolution économique et sociale. Ces données nous permettent de réfléchir à la place occupée par nos protagonistes, dans un complexe processus de mutation du monde rural à l'époque moderne, et de replacer le parcours des propriétaires d'une part et des fermiers d'autre part dans un contexte historique élargi.

L'illustration des mutations des élites rurales à travers le bail à fermage (S.H.)

Une petite élite de notables ruraux venus de la ville ?

La création du fief du Colombier en 1506, fruit de la conversion et de la valorisation d'une terre roturière, composée de marais, ne semble pas être le fait de la petite noblesse. L'initiative en revient à Jean Le Normand, fondateur et acquéreur du fief, dont rien n'indique le statut seigneurial. La création du fief, l'achat des terres et la construction *ex-nihilo* de la ferme nécessitaient un capital de départ important, impliquant que la famille Le Normand faisait déjà partie

.....

97. AD Seine-et-Marne, 192 E 75, baux du 29 juin 1653. Marie, la sœur de Pierre Charmeux, baille à son tour des vaches aux nouveaux entrants, le 7 juin 1671 (AD Yonne, 3 E 69/32).

98. Signalé dans l'inventaire après décès de Marie Charmeux, le 24 février 1672 (AD Yonne, 3 E 69/32). La minute de ce bail a été perdue.

99. AD Seine-et-Marne, 192 E 247.

d'une fraction aisée de la population. Le mariage de Barbe Le Normand, en troisième génération, en 1584, avec un bourgeois de Reims étaye l'hypothèse d'une famille issue de la bourgeoisie marchande. Les relations entre la famille Le Normand et la famille seigneuriale de Varennes ne sont pas clairement établies. Un cens lui était probablement dû.

Les données archéologiques montrent que l'établissement avait, dès sa construction, les apparences d'une demeure seigneuriale. Ce n'est pourtant qu'au rachat du domaine en 1584 par Nicolas Lequien, écuyer de son état, que promesse fut faite d'élever un pont-levis et une volière. Ce n'est également qu'à partir de cette époque et jusqu'au XVIII^e siècle que l'établissement demeura en possession de familles d'écuyers et devint une ferme seigneuriale, grâce au statut de ses détenteurs. Il faut sans doute mettre en relation la mise en place du pont-levis, le comblement du cellier et les réfections du logis avec le changement de propriétaire.

La qualité du nouveau détenteur valorisait le patrimoine foncier de manière déterminante. Outre la construction du pont-levis et de la volière, la structure fut systématiquement rachetée ou échangée par une succession d'écuyers, souvent dotés de quelques charges administratives s'exerçant à l'échelle locale ou régionale. Jean Baptiste Leclerc, au début du XVII^e siècle, était écuyer, notaire et secrétaire du roi et de ses finances à Paris. Au milieu du XVI^e siècle, Pierre Charmeux était écuyer, conseiller du roi et magistrat au bailliage et siège présidial de Sens. La valeur ajoutée au fief était sans doute autant économique que symbolique.

La plus ancienne mention concernant un contrat d'affermage à un laboureur remonte à 1599. Elle semble coïncider avec la revente du fief à Nicolas Lequien, premier écuyer acquéreur du fief. À partir de cette date, aucun des propriétaires ne vécut plus à la ferme du Colombier, préférant élire domicile à Sens, Paris ou Montereau où les appelait l'exercice de leurs charges.

Les sources antérieures, de toute façon peu nombreuses, ne permettent pas de déterminer si la famille Le Normand, à l'origine du fief, a vécu ou non au Colombier. Les données archéologiques semblent indiquer un niveau social plus élevé caractérisant les occupants de la ferme, au moins pour la première moitié du XVI^e siècle. Ce constat pourrait plaider en faveur de la présence de la famille Le Normand au Colombier pendant une à plusieurs générations.

Il convient de rappeler qu'au début du XVI^e siècle, comme pour les périodes précédentes, la possession de la terre restait un vecteur solide de distinction sociale. « C'est aux champs en effet que s'enracine la seule puissance que l'on considère comme solide et durable : celle que donne la possession de la terre. Un signe élémentaire de la différenciation hiérarchique est la superficie possédée ou exploitée, et, corrélativement, le niveau de la richesse ou des revenus fonciers. » (Jouanna 1991, p. 87). Vivre noblement à la campagne était un moyen de manifester sa distinction et de tenter une ascension sociale, voire d'initier un processus d'anoblissement. « Dans la lutte que se livrent la rusticité et l'urbanité comme modèles sociaux (...) il est tentant d'aller "vivre noblement" sur une seigneurie achetée bien cher, et d'y réussir l'enracinement progressif dans la gentilhommerie rurale... » (Jouanna 1991, p. 69) Beaucoup de petits marchands des villes, bénéficiant d'un capital financier suffisant, tentèrent l'aventure, favorisés par la conjoncture économique et sociale. Le sieur de Gouberville incarne sans doute l'exemple le plus célèbre de ce type de bourgeois gentilhomme, qui, par le biais de la notabilité rurale, tenta d'accéder à un rang supérieur. L'aspect économique de cette stratégie n'est pas à négliger. Vivre noblement à la campagne impliquait de tirer de multiples revenus directs et indirects de la mise en

valeur des terres (commerce des grains et du bétail, exploitation des bois et des prairies...). À travers l'exemple du sieur de Gouberville, A. Jouanna rappelle que les nobles campagnards vendaient directement le produit de leurs terres sur les foires des villes voisines (Jouanna 1991, p. 88). J.-M. Moriceau soulignait déjà dans sa thèse (Moriceau 1994) l'agrégation à la noblesse terrienne d'individus, issus de la bourgeoisie marchande, orfèvres ou cordonniers, par l'acquisition de petits fiefs à partir du ^{xv}^e siècle. Il cite pour exemple le cas de J. Danès, marchand et bourgeois de Paris, qui fit édifier une ferme au début du ^{xvi}^e siècle à Gonesse en Pays-de-France, pour laquelle il obtint en 1548 la permission d'élever un colombier ou volet à pigeons au-dessus du portail de la grange. La possibilité que la ferme du Colombier ait été habitée par la famille fondatrice du fief n'est donc pas à exclure. Cette hypothèse supposerait que la famille Le Normand était impliquée dans le processus de production, et influait directement sur les choix d'exploitation. C'est d'ailleurs à ces nobles campagnards que s'adressent les traités d'agronomie qui fleurissaient aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles.

Fermage et rapports de production entre seigneurs et fermiers

Au moins dès la fin du ^{xvi}^e siècle et jusqu'à la fin du ^{xviii}^e siècle, la ferme fut systématiquement louée à des couples de fermiers. Le seigneur fournissait un capital d'exploitation, mis à disposition des locataires ayant à charge de gérer le domaine dans le cadre d'un bail. L'apport de ces derniers était constitué par l'achat de l'équipement et des cheptels, nécessitant un capital important et impliquant que les locataires appartiennent à une catégorie sociale rurale aisée (Moriceau 1994). À partir de la fin du ^{xvi}^e siècle, la ferme fut louée par le biais d'un bail à fermage à des laboureurs, dont le statut particulier au sein de la population rurale était attaché à la possession d'au moins un train de culture (Bloch 1988). Les inventaires après décès de 1715 et de 1762 font état de deux trains de charrue parmi l'équipement agricole des défunts laboureurs.

Cette valorisation du bien foncier constitue, nous semble-t-il, un exemple de spéculation foncière. L'acquisition montre une volonté d'ascension sociale de la part d'une petite élite marchande : son rachat successif par des écuyers montre que l'opération fut couronnée de succès. Le vecteur de réussite et d'enrichissement reste la propriété foncière et l'exploitation agricole. Pour autant, la situation de Barbe Le Normand, qui vendit la ferme en 1598, montre que l'opération foncière n'a pas favorisé l'hypergamie. Les alliances matrimoniales se faisaient toujours au sein de la bourgeoisie marchande.

La pratique du fermage favorisait la transmission de l'outil de production à un groupe social de fermiers. Le domaine foncier d'origine seigneuriale était confié à bail, moyennant une redevance fixée à l'année, à une petite élite rurale non statutaire. Assimilée à la catégorie des laboureurs, elle possédait au moins un train de culture et les attelages correspondants. Ainsi, Claude Trouvé, laboureur au Colombier dans les années 1715, possédait deux herses, une charrette et deux charrues. Le défunt Baudin possédait avant sa mort, survenue en 1762, « deux charrues montées et garnies de leurs roues et deux autres vieilles charrues non montées ». Les laboureurs, détenteurs par intérim du bien foncier et qui contrôlaient leurs moyens de production, s'imposèrent comme une élite rurale, non plus fondée sur les droits du sang, mais sur ceux de l'intérêt économique. « Ils incarnent la voie classique du passage du féodalisme au capitalisme » (Moriceau 1994). La multiplication des baux à fermage modifie les rapports de production entre propriétaires et locataires, notamment par rapport à l'usage du métayage. Dans le cas du fermage, la rente du bailleur de terre est fixe et les choix d'exploitation

du fermier n'ont pas d'effets sur le montant de la redevance que perçoit le bailleur (Morsel 2004, p. 198). Ce dernier peut donc être amené à se désintéresser de l'exploitation, à espacer ces visites et à privilégier ses charges et fonctions citadines.

Un autre corollaire de cette situation est la généralisation des baux courts, à durée limitée, ici souvent fixés entre trois et neuf ans. « Ils permettent au seigneur de modifier régulièrement les termes du contrat en fonction de la conjoncture et de ces propres besoins (...) la seule chose dont s'éloignent les seigneurs qui afferment, c'est du contrôle direct du processus de travail » (Morsel 2004, p. 199).

C'est bien la question de la hiérarchisation de la domination entre ces deux groupes qui se pose ici. À partir du moment où « le contrôle du processus de travail » est cédé au fermier-laboureur, une part de l'autorité, honorabilité et notabilité lui sont également transmises. Ces groupes exercent une domination combinée à l'échelle locale qui les lie dans un rapport de production et leurs confèrent un intérêt commun, économique, mais également une culture et des valeurs communes.

Les rapports qui unissent le producteur et celui qui détient les moyens de production sont sans doute plus complexes qu'il n'y paraît de prime abord. Dans un certain nombre de situations, l'engagement, à des degrés différents, dans la production doit impliquer des choix d'exploitation concertés (orientation du type de production vers les besoins du marché), mais peut aussi s'appliquer aux choix concernant la configuration de l'exploitation et du centre de gestion que constitue l'habitat (adaptations aux nécessités de la production).

La ferme du Colombier illustre donc un des aspects de la mutation de la société rurale entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Elle donne à voir une société rurale hiérarchisée où, aux côtés de l'élite seigneuriale classique, une élite paysanne exerce une autorité fondée sur l'exploitation d'un outil de production dont elle n'est pas propriétaire.

Les laboureurs d'Ancien Régime : un objet pour les historiens, une élite paysanne hétérogène (S.H.)

Les situations des fermiers et laboureurs étaient très hétérogènes et largement conditionnées par la conjoncture économique, sociale et climatique. Les laboureurs dans leur ensemble ne constituaient pas un groupe social homogène. Leurs situations variées dépendaient de leur capital de départ, de la taille des exploitations, de la nature de la production et de l'insertion dans les réseaux économiques. Examinés à travers les indices matériels et les inventaires après décès, les laboureurs du Colombier faisaient clairement partie d'une frange aisée de la paysannerie locale. Leur appartenance à une petite élite rurale ne fait pas de doute, au regard de la culture matérielle. Il est pourtant difficile de mesurer leur place au sein de ce groupe multiforme.

Reproduction du statut social

Force est de constater que la courbe de référence les concernant a été construite par les historiens. Le terme de « laboureur » est directement issu des sources écrites. Trop peu de sites du type de la ferme du Colombier, qui permettraient de construire un outil archéologique équivalent, ont été fouillés ces dernières décennies. Les enquêtes historiques, en particulier celle de J.-M. Moriceau sur les fermiers de l'Île-de-France (Moriceau 1994), montrent l'extrême variabilité des

situations sur l'échelle sociale, oscillant entre de très grosses exploitations qui tiennent le marché et d'autres, plus modestes, qui le subissent.

Les études historiques montrent clairement que l'élite paysanne en question déployait des stratégies de transmissions des biens comme de l'outil de production, afin d'assurer au groupe la reproduction du statut social. Il s'agissait d'un groupe fermé, où l'endogamie sociale permettait de préserver les intérêts communs et d'éviter le recrutement extérieur. Le fait d'être laboureur nécessitait un capital financier conséquent pour s'installer, acheter ou louer le cheptel et les produits nécessaires à l'exploitation, ceci impliquant que, pour devenir laboureur, il fallait souvent être fils de laboureur (Moriceau 1994). Les alliances matrimoniales favorisaient également la conservation de l'exploitation au sein de la même famille. Deux exemples illustrent ces mécanismes bien huilés pour la ferme du Colombier de Varennes. Ainsi, à partir de 1762, Jacques Verjus, laboureur, et sa femme Savinienne Martin exploitèrent la ferme. Au décès de leur père, les deux fils reprirent le bail en commun avec leurs épouses, jusqu'en 1679, où l'un des deux fils signa seul le bail suivant, laissant probablement à son frère le soin de s'installer dans une autre ferme. Lorsqu'il décéda à son tour, sa femme reprit le bail avec son nouvel époux, également laboureur. En tout, la même famille au sens élargi s'est transmise l'outil de production pendant au moins vingt-cinq ans. La famille Trouvé a quant à elle exploité la ferme pendant trente-cinq ans, à savoir de 1715 à 1750, en jouant le jeu de la transmission par le lignage. Elle alla en effet jusqu'à privilégier la veuve au détriment des héritiers, afin d'éviter une dilution du bien et de favoriser la continuité de l'exploitation. Lorsque Claude Trouvé décéda en 1721, six ans après la signature du bail dont la durée classique est de neuf ans, sa veuve reprit le bail avec son nouvel époux, Jacques Soutan, laboureur. Le bail fut renouvelé en 1726, puis en 1741 jusqu'en 1750. Cette stabilité dans les lignages de laboureurs témoigne d'une forme de domination sociale favorisée par l'exercice du droit, où la « perpétuation préférentielle par le sang d'un statut juridique confirme et matérialise la supériorité matérielle à laquelle elle prétend » (Morsel 2004).

La domination sociale se fondait également sur la capacité des fermiers à dynamiser les réseaux économiques et sociaux, en fournissant de l'emploi aux populations rurales. La présence de domestiques permanents est avérée par les inventaires après décès, auxquels il faut ajouter les travailleurs agricoles saisonniers, indispensables à la bonne marche de la ferme. La part des literies dans ces inventaires est un indicateur important de la quantité de main d'œuvre permanente présente dans la ferme. À des moments divers de son occupation, le Colombier a abrité un berger, des charretiers, des servantes. Ces personnes, nourries et logées par les fermiers, sont clairement nommées dans l'inventaire de 1722, au titre des dettes contractées par le fermier à leur égard.

Si l'inventaire de 1762 passe sous silence un éventuel rôle de receveur de l'impôt qu'aurait pu jouer le dernier exploitant, la lecture de l'inventaire de 1722 nous apprend que le défunt Trouvé était collecteur de la Taille pour le sieur Merille, receveur de l'Impôt. Relais de l'autorité locale, le fermier en question faisait office de lieutenant de juridictions seigneuriales. Cette situation de domination lui conférait une notabilité rurale et une influence certaine sur la communauté paysanne.

Le laboureur avait une « identité sociale très définie », indépendamment de tout statut seigneurial (Feller 2007). Il appartenait à l'élite parce qu'il détenait une fortune, basée sur l'exploitation d'un outil de production. Sans transmettre un statut, il transmettait un état favorisant les descendants et les alliances matrimoniales au sein du même groupe. Cette position sociale dominante lui donnait

l'accès à l'instruction, à l'apprentissage et à l'exercice de fonctions administratives et lui octroyait de fait la reconnaissance d'autrui.

Des situations disparates et fluctuantes

L'important travail de J.-M. Moriceau sur les fermiers d'Île-de-France (Moriceau 1994) permet de comparer la moyenne des situations des exploitations du nord de la région (Pays-de-France, Brie, Hurepoix) avec la situation du Colombier, localisé à l'extrême sud. Il faut rappeler ici que les régions précédemment citées sont considérées comme une sorte d'optimum agricole. La rentabilité à l'hectare y est excellente et les terres constituent sans doute, depuis l'Antiquité et durant les périodes médiévales et modernes, des terres céréalières extrêmement productives.

Les grandes exploitations du Pays-de-France varient entre 20 et 90 ha. La ferme de deux charrues y représente la situation ordinaire et l'auteur considère qu'une charrue permet en moyenne l'exploitation de 25 à 30 ha (60 arpents). Il précise qu'entre les règnes d'Henri II et de Louis XIV, la taille moyenne d'une exploitation était de 60 ha, ce qui correspond au travail de deux charrues. La moitié des fermes réunies dans l'échantillon statistique de J.-M. Moriceau entre dans cette catégorie. Or, on observe que la taille de l'exploitation de la ferme du Colombier varie de 14 ha en 1598 à 46 ha en 1755, pour deux charrues en état de marche. Les inventaires mentionnent jusqu'à quatre charrues, mais tout porte à croire que leur état ne permettait pas de les utiliser toutes. Cela implique que, même parvenue au point culminant de son expansion, le Colombier se trouvait dans la moyenne basse des exploitations du même type. Par ailleurs, sur une propriété de 46 ha, toutes les terres n'étaient pas labourables. Composées d'aulnes, de saussaies et de marais, elles permettaient d'exploiter différents types de ressources (bois, fourrages...). L'élevage des ovins permettait, en alternant les zones de pacage, de nettoyer certaines des terres et de les engraisser. La relative richesse de la ferme se fondait, comme dans beaucoup de cas à partir des XVII^e et XVIII^e siècles, sur l'association entre céréaliculture et élevage ovin. Ce dernier constituait une activité secondaire non négligeable, puisque la viande d'agneaux et la laine présentaient un vif intérêt. La première pouvait aisément être orientée vers les boucheries parisiennes et locales, quand la seconde pouvait être destinée aux industries drapières, par exemple celles de Meaux, de Saint-Denis ou de Gonesse, même si elles étaient situées au nord de l'Île-de-France. À taille similaire, la disparité des revenus comparés de deux exploitations, respectivement situées en Pays-de-France et en Bassée, était forcément liée à la proximité des marchés. La capitale, grande consommatrice des ressources agricoles de l'Île-de-France, restait un des principaux débouchés économiques. Le transport des produits par grandes voies d'eau, en vigueur jusqu'au XVI^e siècle pour approvisionner Paris (Moriceau 1994), a sans doute favorisé l'écoulement des productions. La région montrelaise, distante de Paris de près de cent kilomètres, pouvait difficilement concourir avec les fermes du nord de l'Île-de-France. Plus proches de la demande, elles bénéficiaient en outre, à taille équivalente, d'une productivité des sols accrue.

La production végétale et animale est de toute évidence la véritable richesse d'une exploitation telle que celle du Colombier. Les ressources végétales dominent clairement le produit de l'exploitation : sur les 2 571 livres totalisées par l'inventaire après décès de 1722, 960 sont consacrés au cheptel vif, soit 37 %, tandis que 912 livres sont consacrées aux ressources végétales (blés, orges) soit 35 % (40 % si l'on ajoute les 120 livres consacrées au vin et autres liquides

stockés). En tout, les ressources issues de la céréaliculture et de l'élevage représentent 77 % des richesses de la ferme. Sur l'inventaire de 1762, 4 295 livres sont accumulées à la suite de la vente par adjudication : 1 172 livres sont dévolues aux blés et à l'orme, auxquels il faut ajouter pois, fèves et vins, soit 28 %, contre 52 % pour les bêtes. Les moutons et chevaux sont respectivement vendus 800 et 1 040 livres. Cette différence entre les deux inventaires est essentiellement due à la part du pastoralisme dans l'activité de la ferme. On note un accroissement sensible des biens mobiliers du ménage dans l'inventaire le plus tardif, qui dénote très certainement un niveau de vie plus élevé. Pour autant, l'analyse met en évidence le fait que la richesse des fermiers-laboureurs ne possédant pas l'immobilier réside essentiellement dans la production, dont une part est dévolue au seigneur. La valeur monétaire accordée à la production ne fait aucun doute. Cette situation engendre une fragilité certaine des exploitants, soumis aux conjonctures économiques et sociales. Seules les très grosses exploitations sont à l'abri de la précarité.

Dans ce contexte, la ferme du Colombier doit sans doute être placée sur la partie inférieure de la courbe de référence des grandes exploitations agricoles d'Île-de-France. L'image que permet de dresser l'ensemble des informations cumulées est celle d'un établissement au rendement moyen.

On observe qu'une partie de l'inventaire après décès de 1722 est dédiée aux dettes dites « passives » des fermiers. Ceux-ci doivent une année de fermage au seigneur, une partie de la taille perçue pour le seigneur au titre de l'année 1722, un salaire de manouvrier et un de charretier, les gages de deux servantes et le prix d'une messe pour l'enterrement du défunt. Si l'importance de ces dettes, rapportées à la valeur totale de l'inventaire, doit être minorée, cet exemple montre que les liquidités dont disposent les fermiers sont sans doute limitées, ce qui les oblige à reporter les divers règlements.

Dans le contexte du capitalisme agricole naissant et du rassemblement foncier, la ferme du Colombier paraît moins rentable que ses voisines, au profit desquelles elle fut détruite vers 1770. La vétusté et le manque de place eurent raison de l'établissement. L'inventaire après décès de 1762 révèle d'ailleurs l'inadaptation de la ferme aux besoins croissants d'espaces de stockage. On y apprend que le fermier louait à Varennes une grange dans laquelle il stockait sa récolte de foin. Après sa destruction, les terres du Colombier furent rattachées au Volstin, ferme d'origine médiévale, située de l'autre côté de la route de Bourgogne. Cet exemple illustre le mouvement de capitalisation agricole et foncière, creusant l'écart entre de puissantes élites rurales et les autres acteurs du monde rural, manouvriers, petits fermiers et journaliers.

Des petites élites rurales : pratiques de distinction sociale et estimateurs archéologiques (S.H., É.C., B.C., F.R.)

Le cas d'étude de la ferme du Colombier permet d'aborder un habitat rural moderne et d'interroger, à travers un faisceau d'indices archéologiques et historiques, un aspect de la mutation et de la transformation des petites élites rurales, de la fin de l'époque médiévale à la fin de l'époque moderne. Ce site illustre bien la complexité des hiérarchies du monde rural, les aspirations à l'ascension sociale d'une frange supérieure de la paysannerie, et celles d'une frange inférieure des élites seigneuriales.

Autour de l'exploitation de la terre et de ses revenus, deux groupes distincts sont engagés dans des stratégies d'ascension et des pratiques de distinction sociales,

perceptibles à travers les témoignages matériels. L'essentiel de la culture dite matérielle, issue des contextes archéologiques, reflète les modes de vie des occupants locataires de la ferme. La configuration générale du site d'habitat relève, quant à elle, des fondateurs propriétaires. Il est possible que, sur la première phase d'occupation de la ferme, les propriétaires aient eux-mêmes été les occupants.

La difficile distinction entre ces différentes élites du monde rural à partir des témoignages matériels donne l'occasion de réexaminer les problématiques concernant la caractérisation des petites élites rurales à partir des « estimateurs archéologiques » (Burnouf 2007). La forme de l'habitat, les indices matériels, écofacts et artefacts relevant de ce que l'on appelle la culture matérielle, les pratiques de l'espace et le rapport au milieu peuvent être analysés comme des estimateurs archéologiques. L'ensemble de ces éléments participent de la distinction sociale et sont révélateurs d'une volonté d'affirmer des positions dominantes.

Projeter et construire un habitat : le modèle fossoyé médiéval (S.H.)

Le choix d'une forme d'habitat héritée

La ferme du Colombier traduit, dans sa forme et sa configuration, la volonté d'un groupe d'individus issu de la bourgeoisie marchande d'accéder à la notabilité rurale. Les mécanismes d'assimilation aux petites élites seigneuriales passent par un certain nombre de choix – celui de la configuration du site et de son milieu d'implantation – qui traduisent la volonté d'ascension sociale des premiers propriétaires et fondateurs du fief.

L'expression de la distinction sociale est ici clairement liée à la possession et à l'exploitation de la terre, représentée par le modèle de l'habitat à plat fossoyé, abusivement désigné par le terme de « maison forte ». Le choix de cette forme d'habitat est directement hérité de modèles plus anciens, qui constituent toujours une référence culturelle forte au début du XVI^e siècle. Très répandu en Europe occidentale jusqu'à la fin du XV^e siècle, le modèle reste pertinent en milieu rural, parce qu'il symbolise la propriété foncière, l'exploitation du sol et la notabilité, sinon la noblesse rurale.

Le fossé est l'élément symbolique essentiel de ce dispositif. Il reste l'apanage, même aux XVI^e et XVII^e siècles, d'une élite seigneuriale. Le soin apporté au fossé et à l'aménagement d'une entrée monumentale est particulièrement évident. La volonté de représentation sociale est très nette. La grande porte d'entrée est dotée, au moins pendant un siècle et demi, d'un pont-levis et flanquée d'une tourelle d'angle, même s'il ne s'agit que d'un « toit à cochons ». Ces différents éléments montrent que la configuration du site, la nature des éléments bâtis et la verticalité constituent des signes forts de domination sociale et fonctionnent comme autant de codes adressés à autrui.

Cette résidence du XVI^e siècle conserve une conception très médiévale, matérialisée par la permanence de la tour d'angle et par l'austérité probable des bâtiments imitant l'enceinte et dépourvus de fenêtres, entourés par un fossé dont le caractère défensif est très relatif, même si, en restreignant l'accès à la résidence à un ou deux points, il renforce la sécurité du lieu. Ces éléments ont pour vocation de rappeler l'ancienne fonction défensive d'un certain nombre d'habitats seigneuriaux. La tour, le fossé et la grande porte fonctionnent surtout comme des signes de prééminence et sont les marqueurs architecturaux de la distinction sociale. Ils ont en commun avec le logis le soin particulier porté à la construction, qui se traduit surtout par le choix des matériaux employés (briques, grès, ardoise...), qui s'oppose à l'emploi généralisé des bauges (moellons calcaire et

torchis) pour l'essentiel des bâtiments agricoles. Le caractère spectaculaire de l'entrée est par ailleurs probablement renforcé par une végétation adaptée, par exemple par l'alignement de grands arbres.

La persistance de ce modèle d'habitat à plat fossoyé au début du XVI^e siècle et sans doute encore au XVII^e siècle montre la force de l'image construite depuis le XII^e siècle. Le cas de Varennes n'est d'ailleurs pas isolé, puisqu'un site comparable à celui de la ferme du Colombier a été partiellement fouillé en 2005 dans la Marne. L'habitat fossoyé de Sainte-Marie-du-Lac, sur la commune des Grandes Côtes, daté des XIV^e-XVIII^e siècles, a livré les vestiges d'un pont-levis que la dendrochronologie a permis d'attribuer à la seconde moitié du XVI^e siècle. L'auteur de la publication insiste très justement sur le fait que le site illustre « l'importance encore accordée au cours de cette période moderne à l'aménagement du fossé et de l'accès » (Verbrugge 2007). Le fossé joue un rôle protecteur évident. Il ne s'agit nullement d'un dispositif à caractère militaire, mais bien d'une modeste défense passive, qui permet au moins de freiner les ardeurs de groupes restreints de maraudeurs. Sa fonction dissuasive eut sans doute une valeur plus marquée au début du XVI^e siècle et dans le courant du XVII^e siècle que par la suite, au XVIII^e siècle, alors que les troubles évoqués en début d'ouvrage – notamment les guerres de Religion – ont fait long feu.

L'établissement agricole à cour fermée tel qu'il se dessine à la fin du Moyen Âge, héritant d'une partie des valeurs matérielles et symboliques de l'habitat à plat fossoyé médiéval, fixe les caractéristiques de la ferme moderne et contemporaine. Celle-ci représente un modèle économique de prise de possession du sol qui, à l'aube de l'époque moderne, prend une importance significative. En témoigne l'apparition de nombreux traités d'agriculture, œuvres de physiocrates soucieux de poser les règles du développement agricole prévalant à la rentabilité de telles exploitations, nouveaux objets d'investissement foncier. *Le théâtre d'agriculture et Ménage des champs* d'Olivier de Serres (1600) et *Agriculture et maison rustique* de Charles Estienne et Jean Liébault (1564) présentent, sous la forme de traités théoriques, une vision idéale de la ferme, conçue comme un centre de gestion économique.

La grande ferme de l'époque moderne hérite des attributs de la représentation seigneuriale rurale autrefois incarnée par l'habitat à plat fossoyé. Malgré des changements dans les formes d'habitat et la disparition, lente, mais progressive du fossé comme indicateur de statut social, la ferme matérialise une continuité certaine dans les pratiques sociales du monde rural. Par l'intercession du bail à fermage, les petites élites seigneuriales transmettent la domination sociale à des élites paysannes en voie d'élargissement. Les laboureurs de l'Ancien Régime se retrouvent, à travers la grande ferme à cour fermée fossoyée, dépositaires d'une forme d'habitat qui était le fait d'une classe seigneuriale d'écuyers et de chevaliers à l'époque médiévale.

Un certain nombre de questions nous amène pourtant à nuancer une vision trop tranchée de la répartition des rôles entre propriétaires et locataires. En premier lieu, nous ne mesurons pas le rôle joué par le seigneur de Varennes dans le choix d'implantation du site au moment de la vente des terres. Le choix des terres du Colombier peut avoir été imposé par ce dernier et, en l'état actuel de nos connaissances, rien ne permet d'éclairer les facteurs juridiques ou fonciers qui ont présidé au choix des dites terres.

En second lieu, nous ne voudrions pas négliger le rôle joué par les occupants, en l'occurrence les fermiers (à partir du moment où le fermage est mis en place), dans les choix concernant la configuration du site. Nous ne saurions voir de frontière trop hermétique entre les deux groupes, au sujet des prises de décision

relatives à l'évolution de la forme d'habitat. Les modes de vie et d'exploitation des fermiers sont conditionnés par la forme du bâti, dont ils héritent en signant le bail à fermage. Il est donc fort probable que le remplacement de certains bâtiments, leurs réparations, leurs orientations, le choix des matériaux aient fait l'objet de concertation entre les deux parties, visant à une exploitation optimale de la structure dans un intérêt commun. Il est également possible que, comme pour les choix d'exploitation, un certain nombre de ces questions aient été du ressort de l'exploitant, sans concertation préalable avec le seigneur. Ces questions paraissent fondamentales dans la distinction entre les deux types d'élites rurales ici évoquées. Il s'agit d'éclairer les processus d'appropriation de la domination sociale, via la gestion du site et son occupation. Le rôle des occupants dans les stratégies d'adaptation de l'outil de production est déterminant et participe au processus de valorisation, qui leur permet d'accéder à leur tour à une forme de notabilité rurale.

Le fossé fait-il l'élite ?

La forme d'habitat à plat fossoyée et isolée est clairement identifiée par les archéologues médiévistes comme l'expression de la domination sociale en milieu rural. C'est ce que manifeste en particulier le succès du concept de « maison forte » dans les années 1980 (Bur 1986). Le terme, issu des sources juridiques, a largement et abusivement été employé pour désigner toute structure d'habitat médiévale entourée d'un fossé. La ferme du Colombier en est une illustration supplémentaire, le caractère fort de ces structures est souvent modeste. Le fossé protège à différents degrés, mais il n'est pas pour autant synonyme de fortification. Il constitue néanmoins un signe important dans les pratiques de distinction et de distanciation et signale, lorsque sa largeur est conséquente, un habitat au statut particulier, probable émanation d'une petite élite. Le fossé, en tant qu'outil de mise à l'écart, est l'arme ultime de la distinction sociale. En matière d'habitat des petites élites, c'est ce que J.-M. Pesez appelait « le critère minimum d'identification » (Pesez 1986). Le creusement du fossé, soumis, tout comme la construction du pont-levis ou du colombier, à une autorisation seigneuriale et à l'acquittement de droits, apparaît donc comme un acte social fort.

À Varennes, la présence du fossé, renforcée par la présence de contextes anaérobies, a largement contribué à la prescription de la fouille. Tous les sites d'habitats à plat médiévaux qui ont fait l'objet de fouilles préventives en Île-de-France ou dans ces marges ces dernières décennies (Serris, Roissy, Louvres-Orville, Sainte-Marie-du-Lac, Lisses¹⁰⁰) sont l'expression de petites élites rurales multiformes. Tous ont été fouillés parce qu'ils ont été d'emblée perçus comme tels. Dans chacun de ces cas, les éléments décisifs sont la surface du site et la présence du fossé, qui constitue un critère de détermination fort. Doit-il dès lors être considéré comme un critère absolu ? Faut-il exclure de la catégorie de l'habitat des petites élites rurales tout site autour duquel aucun fossé n'aurait pas été observé ? Partant du postulat qu'en milieu rural, l'habitat des petites élites seigneuriales médiévales est toujours un habitat fossoyé, il est possible que d'autres habitats équivalents, caractérisés par l'absence de fossé périphérique n'aient jamais fait l'objet de recherches. Présupposer que le fossé fait l'élite rurale, c'est exclure du champ de l'enquête d'autres formes d'habitats potentielles. Ce qu'induit cette démarche, c'est évidemment une lecture extrêmement partielle de l'habitat des petites élites rurales non seigneuriales et une absence de documentation dont souffre l'ensemble de la hiérarchie des élites paysannes. L'absence de fossé,

.....
100. Serris, F. Gentili ; Roissy, J.-Y. Dufour ; Louvres-Orville, F. Gentili ; Sainte-Marie-du-Lac, G. Verbrugge ; Lisses, L. Cissé.

apanage seigneurial, autour de ces habitats condamne notre compréhension globale de la société rurale et de la complexité des rapports de domination, qui n'engagent pas seulement les franges inférieures de l'élite seigneuriale.

Il est donc ici question de nos pratiques archéologiques et des critères sur lesquels nous fondons la sélection des sites, qui sont ou non fouillés après un premier diagnostic.

L'exemple de Varennes montre que, sans la combinaison de plusieurs élites sur le même site – dont une seigneuriale ou assimilée, qui matérialise sa volonté de distinction sociale par un fossé périphérique –, l'habitat de la frange supérieure de l'élite paysanne n'aurait sans doute pas été livré à l'examen archéologique. Or, si le cas du bail à fermage impose la promiscuité relative de plusieurs types de groupes dominants sur un même site, il est néanmoins certain que plusieurs types d'élites rurales, seigneuriales et/ou paysannes, étaient engagées dans des rapports de production sans pour autant cohabiter. L'absence de témoignage matériel sur ces élites paysannes entrave l'élaboration d'une réflexion archéologique sur les rapports de domination et les pratiques de distinction à l'intérieur des groupes paysans.

Habiter l'espace « réservé » : culture matérielle et indicateurs de niveaux de vie

Les témoignages matériels recueillis sur le site reflètent essentiellement les modes de vie et de subsistance des divers occupants de la ferme sur près de trois siècles. Le monde matériel mis en lumière par l'enquête archéologique traduit les aspirations à l'ascension sociale des élites paysannes et témoigne de modes de vie privilégiés au sein d'un monde rural composite. La présence et la combinaison d'un certain nombre d'estimeurs peuvent être révélatrices de pratiques de distinction sociale. Plus que de mettre en évidence des signes éventuels et ponctuels de richesse, il s'agit surtout d'éclairer des mécanismes d'appropriation de biens et de valeurs. L'élévation du niveau de vie et le franchissement d'un certain seuil « modifie la conscience de soi et le regard porté sur les autres » et « permet de donner à la vie ce "style" qui crée la distance par rapport aux pauvres et aux obscurs, et (...) fait naître leur déférence » (Jouanna 1991, p. 90).

Écofacts et artefacts permettent de caractériser plus ou moins finement les conditions de vie de groupes de paysans aisés et l'évolution du niveau de vie moyen sur une durée d'occupation donnée. Biens mobiliers, pratiques alimentaires et rapport à l'espace intime sont autant d'indicateurs des pratiques quotidiennes des fermiers et de leur place dans la société paysanne.

Le mobilier comme marqueur social ? (S.H., F.R.)

Le mobilier sur lequel nous fondons notre analyse archéologique est celui qui, brisé, abîmé et sans valeur, a été rejeté sans avoir fait l'objet d'aucune transaction ou d'aucun recyclage. L'image est donc lacunaire, mais garde une certaine valeur, dans la mesure où la somme et la combinaison des indices nous permettent de dresser une esquisse du confort moyen des occupants et de leurs conditions de vie. Le mobilier constitue, par sa quantité, sa diversité et sa nature, un estimateur du niveau de vie des fermiers. Toutefois, des changements importants sont intervenus entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, notamment avec l'augmentation croissante des produits manufacturés. La valeur accordée à certains types de mobilier présents dans l'habitat paysan est donc susceptible d'avoir été modifiée

par l'introduction de nouveaux usages, tandis que d'autres tombaient en désuétude.

La **céramique** est-elle un indicateur du niveau de vie des populations paysannes ? Un matériau de peu de valeur comme la céramique, exceptionnellement prisée dans les inventaires, peut-il être considéré un marqueur statutaire ? Si l'on prend l'exemple de l'équipement de cuisine en métal des Parisiens, prisé par les notaires, on s'aperçoit que « si du foyer le plus humble au plus opulent, le fonds commun de toute batterie de cuisine est identique ou presque, au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle sociale, les instruments, notamment de cuivre, se multiplient et se diversifient » (Pardailhé-Galabrun 1988, p. 290). Pour la céramique, il existe aussi une hiérarchie des matériaux, due d'une part au goût des consommateurs, qui reflète le plus souvent des effets de mode, et se fonde d'autre part sur des critères de coûts.

Il est difficile de connaître précisément le coût des céramiques. Dans les inventaires après décès des potiers parisiens par exemple, les céramiques sont estimées au compte. On ne peut donc avancer que des valeurs relatives entre différents types de céramiques. Bien souvent, plusieurs types de vaisselle différents sont prisés par lots. Pour autant, on perçoit une valeur différentielle, selon qu'il s'agisse de vaisselle glaçurée, de grès ou de faïence. Ainsi, chez un marchand potier de Mantes au milieu du XVIII^e siècle, la céramique ordinaire est prisée au compte, tandis que la vaisselle de faïence l'est à la douzaine ou à la pièce (Waro-Desjardins 1996, p. 161). Le compte de « potterie commune » vaut 10 sols, celui de « potterie plombée » 32 sols et celui de « potterie en grez » 5 sols 6 deniers. Le compte de poterie plombée, c'est-à-dire de céramique glaçurée, vaut donc plus que celui de la vaisselle sans revêtement, et celui de grès moitié moins que la vaisselle sans glaçure.

Dans cet exemple, 48 terrines de différentes grandeurs sont prisées 5 livres 10 sols le tout. La vaisselle en faïence décorée est plus chère que la vaisselle simplement émaillée de blanc. Le pot à eau de « fayance blanche » vaut 4 sols pièce, tandis que celui à décor bleu vaut 7 sols la pièce. 15 douzaines de plats de « fayance » de différentes grandeurs valent 6 livres la douzaine. 54 pots de chambre (en faïence ?) « tant petits que grands » de différentes couleurs sont évalués à 6 sols pièce. Chez un autre marchand, en 1785, la vaisselle commune locale venant de Houdan et de Paris et la vaisselle de grès sont toujours prisées au compte et au demi-compte. Ainsi, « 7 comptes de (poterie de) terre de Houdan tant en pots, poêlons, assiettes et plats valent 7 livres ; 1 demi compte de terre de Paris, tant soupières que plats et casseroles, vaut 1 livre 5 sous ; 1 demi compte de terrines de grès et 4 comptes de grès, tant en bouteilles, cruches et brichets de différentes espèces, environ 1 cent de godets en grès, valent 1 livre 12 sous 6 deniers ; 31 assiettes de faïence commune sont prisées 6 livres 10 sous, 14 pots à eau de faïence commune, tant brune que blanche, de différentes grandeurs, quatre salières et trois pots de chambre aussi de faïence valent 5 livres » (Waro-Desjardins 1996, p. 534).

Il existe bien des hiérarchies au sein de ce mobilier céramique, qui évoluent en fonction des périodes et des milieux sociaux, avec le type de matériau, la forme et l'usage des récipients. « Quels que soient leur rythme et leur ampleur, les changements dans les habitudes de consommation sont liés pour une bonne part, surtout dans le peuple, à des raisons pécuniaires, elles-mêmes consécutives à des évolutions techniques et économiques. On le voit particulièrement bien au XVIII^e siècle, où le prix de l'étain augmente alors que la faïence se fait moins coûteuse, tandis que les indiennes et tous les tissus à base de coton deviennent de

moins en moins chers grâce aux progrès des méthodes de fabrication : l'équipement des ménages se modifie en conséquence. » (Garnot 1995, p. 134.)

Le XVI^e siècle s'illustre par la présence massive de pots culinaires en terre cuite de type coquemar à une anse – dont le faciès est plus proche des productions de Paris, de Melun (prieuré Saint-sauveur) que de Blandy-les-Tours –, peu de marmites, mais beaucoup de tèles à lait. Les quelques réchauds de table retrouvés, dont un exemplaire entier jeté dans le fossé, illustrent un certain raffinement de la table. Cependant, les productions luxueuses, notamment en faïence et en terre fine blanche du Beauvaisis, sont quasiment absentes, alors qu'elles sont bien présentes dans les villes, notamment dans la seconde moitié du siècle. Il est vraisemblable qu'à cette période et compte tenu du rang social des propriétaires de la ferme, la vaisselle était d'étain. Les petites coupelles et pichets en grès du Beauvaisis sont également peu nombreux en comparaison des sites proches, comme le château de Blandy-les-Tours (Ravoire 2006c).

La découverte de plusieurs pots à onguents datés de la fin du XVI^e siècle au XVIII^e siècle souligne la place des soins du corps chez des occupants de la ferme (Ravoire 2002b). Ce sont en général les seuls vestiges archéologiques témoignant de ces pratiques. Mais leur présence illustre la prise en compte par la société de l'époque de l'intérêt pour les cosmétiques, à la différence de la période médiévale, pour laquelle aucun objet archéologique ne témoigne de telles pratiques, contrairement aux affirmations de M. Bimbenet-Privat (Bimbenet-Privat 2009). Ces pots à onguents, si prisés des apothicaires dès le XV^e siècle, n'étaient pas réservés à ces derniers ; grâce à l'archéologie, on observe la généralisation de leur usage, en particulier à partir de la seconde moitié du siècle. Si l'aristocratie et le monde des villes paraissent plus sensibles aux soins du corps, la présence de pots à onguents à la ferme du Colombier de Varennes, comme au château voisin de Blandy-les-Tours, constitue un indice important de leur généralisation.

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, la présence de vaisselle de table fine (coupe), de plats et de pichets en faïence, de pots d'apothicairerie et de pots de chambre en faïence blanche de Nevers manifeste le goût des occupants du logis pour la céramique de qualité. Cependant, on constate qu'à la même époque, les seigneurs de Blandy et le prieur du prieuré Saint-Sauveur de Melun disposaient de belle vaisselle glaçurée au cobalt de la Puisaye, assiettes (Gaxatte 1996) et pichets (Ravoire 2005a). On peut se demander si cette vaisselle en faïence était destinée aux propriétaires de la ferme ou aux riches fermiers. En Île-de-France, ces premières faïences nivernaises proviennent presque exclusivement de contextes aristocratiques. C'est le cas des demeures mises au jour lors des fouilles du Grand Louvre à Paris (Fleury 1987 ; Archéologie du Grand Louvre 2001), du château de Vincennes et, tout près de Varennes, du château de Blandy-les-Tours (Gaxatte 1996). Cependant, une auberge à Étampes (Ravoire 2011a) et le logis d'un meunier à Roissy-en-France en ont également livré ; mais à la différence des premiers, il n'est question que de quelques récipients (Ravoire 2007c). Ce constat corrobore le témoignage des inventaires après décès de bourgeois et nobles parisiens du quartier Fromenteau au XVII^e siècle, qui font état, essentiellement à partir du milieu du siècle, de la présence de quelques faïences blanches ou décorées (écuelles et plats surtout) dans les maisons (Archéologie du Grand Louvre 2001, p. 162-166). Ces objets, plus décoratifs qu'utilitaires, se trouvent sur les cheminées et les étagères. Outre ces faïences, l'on retrouve quelques fragments de céramiques fines. La présence de ces dernières conforte l'impression d'un vaisselier de qualité dans le logis au XVII^e siècle.

Au XVIII^e siècle, une partie de la vaisselle en faïence s'est démocratisée. C'est notamment le cas des services de table, que l'on retrouve à la ferme du Colom-

bier. C'est sans doute la raison pour laquelle les inventaires après décès de 1722 et surtout celui, beaucoup plus détaillé, de 1762 ne font pas état de vaisselle en faïence. Le contexte était différent pour les occupants de la Nouvelle France, ce qui explique sans doute qu'à la même époque, à Québec, les inventaires après décès des occupants de la Place-royale font régulièrement état de vaisselle en faïence, même commune. La vaisselle en faïence de la ferme se compose de récipients de table et de toilette. Les premiers sont des assiettes dites « calotte » à décor de liseré bleu, d'un modèle très répandu dans les faïenceries de Nevers et d'ailleurs, représentées par Jean Siméon Chardin dans plusieurs de ces tableaux, comme nous l'avons précédemment signalé (cf. *supra*). Quantitativement, le nombre de ces assiettes est élevé à Varennes. Dans les contextes contemporains, comme ceux des fouilles de la cour Napoléon qui sont les plus représentatifs, jamais le nombre de ces récipients n'excède une quinzaine (Bonnet, Ravoire 1987). À Québec, ce sont près de deux douzaines d'assiettes qui ont été recueillies dans les latrines de la maison Le Picart et seize exemplaires dans la maison Dumont (Genêt 1980, p. 40). Les assiettes en faïence représentent 42 % de la vaisselle en faïence de Québec (L'Anglais 1994, p. 124, 127), mais 57 % à Varennes. Sans doute faisaient-elles parties des « ustensiles » de ménage présents dans l'armoire de la chambre « d'habitation » du défunt, qui servait également de pièce à vivre.

À une époque où l'accès à hygiène est encore réservé à une élite, l'équipement de toilette n'est pas négligeable, avec des pots à onguents, mais également au moins trois pots de chambre au XVII^e siècle et autant au XVIII^e siècle. La présence d'objets de toilette témoigne d'un souci d'hygiène, alors même que l'image classique du paysan est celle d'un individu peu soucieux de son corps et de son apparence. Le paysan, lorsqu'il s'aventure en ville, est identifié « au bouseux », celui qui sent la ferme et ses odeurs d'étable, de purin et de fiente (Garnot 1995, p. 101). La vaisselle de toilette est essentiellement en faïence, mais la terre cuite glaçurée est également présente. On sait par les inventaires que celle-ci commence à atteindre les populations aisées, en particulier les populations citadines, à partir du XVIII^e siècle. Pourtant, grâce à l'archéologie, on s'aperçoit que ce phénomène arrive en fait bien plus tôt – dès le XVI^e siècle et surtout au XVII^e siècle – en milieu rural, où il est un signe de distinction sociale (Ravoire 2002b). On le voit bien à Varennes, l'inventaire de 1722 ne mentionne aucun objet de toilette ou d'hygiène tandis que celui de 1762 ne cite qu'un miroir. Aucun pot de chambre n'est mentionné. Cet ustensile en faïence semble très rare dans le Vexin au XVIII^e siècle (Waro-Desjardins 1996, p. 253), parce qu'il n'y apparaît pas non plus dans les inventaires. Aucun bassin à barbe, ni aucun autre récipient de toilette important n'a été identifié à Varennes. Ces récipients sont encore rares dans le monde paysan au XVIII^e siècle, si l'on se réfère aux inventaires. Dans ceux du Vexin, étudiés par F. Waro-Desjardins, seuls quatre artisans aisés et deux laboureurs possédaient des plats en barbe, qui étaient pour la plupart en faïence. Les rasoirs sont encore plus rares (Waro-Desjardins 1996, p. 252).

Socialement, les fermiers qui exploitaient la ferme de Varennes aux XVII^e et XVIII^e siècles n'appartenaient pas à proprement parler à une « classe » de paysans pauvres (Ravoire 2008a). Sans être riches, l'examen de leurs biens propres, *a fortiori* de leur vaisselle, dénote une certaine aisance, car aux services de table et aux pots de toilette en faïence, dont l'un est prisé par le notaire en 1762 (il se trouve cependant en position de relégation avec des outils dans le fournil), s'ajoutaient, dans les deux cas, de la vaisselle d'étain et quelques ustensiles en argent. Cependant, par rapport à la bourgeoisie des villes, les fermiers étaient

moins désireux de marquer leur statut social, sans doute peu au fait des modes : on ne retrouve pas chez eux de service à thé ou à café, ni de porcelaine chinoise par exemple. Leur richesse n'est pas ostentatoire. De fait, la vaisselle est utilitaire et leur seul luxe réside en quelques pièces de faïence décorées et d'argenterie « tenues serrées en leur armoire ».

Le **mobilier en verre**, surtout caractérisé par la vaisselle de table, n'apparaît pas dans les inventaires après décès, alors même que les quelques éléments rejetés dans le fossé témoignent de la présence de formes décorées et émaillées qui marquent une certaine aisance sociale. Les fragments de verre à piédouche en sont les éléments les plus caractéristiques. Ils sont tous attribués à la première phase d'occupation du site, plus précisément à la première moitié du XVI^e siècle. Les exemples de comparaison sont essentiellement issus de contextes urbains, où ce mobilier est davantage associé aux manières de table bourgeoises. La présence de ce type de mobilier en milieu rural semble donc constituer un indicateur de niveau social élevé. Il est difficile de déterminer s'il reflète « les manières de table » des propriétaires ou celles des fermiers. La présence de verrerie pourrait constituer un des meilleurs indices d'une occupation du site par les propriétaires, avant une mise en fermage de l'exploitation dans le courant ou la fin du XVI^e siècle.

Le verre mis au jour dans les niveaux des XVII^e et XVIII^e siècles n'apporte que peu d'informations sur le statut des occupants de la ferme. La gobeletterie est encore présente sur le site au XVII^e siècle, peut-être liée à des usages divers, qui ne témoignent pas nécessairement de pratiques de distinction. Au XVIII^e siècle, le verre n'est plus représenté que par des bouteilles de stockage, relativement communes.

Le **nombre et la qualité des meubles** peuvent être un bon indicateur de niveau social. Ils témoignent de l'aménagement intérieur et du confort mobilier. La conservation de certains de ces éléments dans les contextes anaérobies du fossé permet d'observer, à défaut d'éléments décorés, la qualité du traitement de certains meubles en bois et la qualité des essences employées. Les fragments, parfois conséquents, de planches en chêne ou en noyer finement sciées témoignent de l'utilisation de bois de valeur dans la confection de coffres, armoires et autres meubles. La mise en œuvre de ces bois de valeur, utilisés en ébénisterie et en marqueterie, est le fait d'une corporation spécialisée. On note que les inventaires après décès mentionnent essentiellement les meubles de chêne et de noyer. Ces essences sont d'ailleurs souvent associées aux serrures et aux systèmes de fermeture, qui leur confèrent une valeur accrue. On passe sous silence la nature des essences peu recherchées, telles que le hêtre, alors que celui-ci est identifié parmi les vestiges archéologiques.

La part des meubles dans l'échantillon est souvent quasi inexistante et le cas de Varennes constitue une exception. Pourtant, les volumes conservés sont extrêmement faibles et ne traduisent pas l'importance quantitative et qualitative des lits à hauts piliers, des armoires et des coffres qui constituaient la véritable richesse personnelle des occupants de la ferme. L'accumulation de ces meubles était sans doute le résultat de transmissions sur plusieurs générations.

Les inventaires après décès contemporains permettent de mesurer la perte d'informations. Le mobilier décrit est toujours celui de la chambre basse, ce qui traduit donc la richesse mobilière des occupants, non celles des seigneurs. La literie (linge compris), révélatrice d'une aisance sociale et financière, représente une part très importante du mobilier.

Dans l'inventaire de 1722, le lit à hauts piliers et le linge associé sont repris par la veuve ; seuls sont comptabilisés un premier lit et son linge situés dans la

maison et un second petit lit et « traversin de plume, une vieille couverture et de nulle valeur de laine blanche » situés dans l'écurie. Même s'il ne s'agit pas d'un lit à hauts piliers, le premier couchage a une valeur certaine puisqu'il est prisé 39 livres. Même en l'absence du lit conjugal, la literie représente 51 livres, soit 2 % de la valeur totale des biens prisés. L'inventaire de 1762 est révélateur d'une élévation du niveau de vie. On trouve dans la maison deux couches à hauts piliers garnies des traditionnelles « enfonçures et ciels de serge verte » et de multiples paillasses, couvertures, draps et pentes. Le tout est prisé 116 livres. Mais il faut également ajouter, dans le fournil attenant à la chambre basse, un troisième lit à hauts piliers à l'usage d'un couple de domestiques, un peu moins richement garni. Si l'on ajoute également les lits plus modestes des deux charretiers dans l'écurie, la ferme avait une capacité minimale de couchage de huit personnes, dont six dans la maison. La présence du lit à hauts piliers révèle sans aucun doute une certaine aisance matérielle, puisqu'il constitue le meuble principal par sa taille et son prix, avant les armoires et les coffres. Le fait que la veuve Trouvé le récupère comme bien personnel, au même titre que ses bijoux, témoigne de la valeur pécuniaire et symbolique de ce meuble. Les tissus d'ameublement, étoffes, rideaux, ciels et tours de lits de serge verte représentent une part importante de la valeur des biens mobiliers et participent au confort de l'ameublement. Une tapisserie de Bergame, signalée dans l'inventaire de 1762, témoigne également d'un souci décoratif.

À cet égard, la quantité de linge de maison lié à la table constitue un autre indicateur précieux. Alors que, dans l'inventaire de 1722, 30 draps, 6 nappes et une douzaine de serviettes de toilettes sont rangés dans divers coffres et armoires, en 1762, sont recensés 20 draps, 19 nappes, 24 serviettes de toile de ménage et 16 essuie-mains. Ce volume important, nettement supérieur en 1762, indique, sinon la présence, même saisonnière, d'un nombre important de personnes à nourrir, en tout cas une capacité à recevoir en dressant tables pliantes et tables à tréteaux. Il met en relief la part de la famille et des travailleurs non saisonniers, qu'il faut nourrir, blanchir et loger.

Le vêtement, y compris au sein du monde paysan, constitue un élément fort de distinction, associé au paraître et à la représentation sociale. Pour des problèmes de conservation, il ne fait que rarement l'objet d'analyses archéologiques. Notre vision du vêtement est souvent limitée à la part des petits accessoires métalliques, boucles de chaussure et autres épingles. La nature des matériaux peut être un indicateur de la valeur de l'objet, mais, à moins que ces objets ne soient d'argent ou d'or, il est souvent difficile de déterminer leur valeur réelle.

La découverte de plusieurs fragments de chaussures de cuir traduit une utilisation du soulier, en opposition ou en association avec les sabots, dont nous ne conservons pas de traces, ni archéologiques, ni sous forme de mentions dans les inventaires après décès. Ces souliers étaient-ils réservés à un usage ponctuel ou destinés au quotidien ? Les reprises et réparations successives des souliers en question témoignent d'un souci d'économie. Il s'agit d'un type d'accessoire conservé et utilisé sur une longue durée, très certainement porté par plusieurs individus au sein d'une même fratrie. Un des souliers identifiés, appartenant à une paire de chaussures féminines, présente des entailles décoratives, dont l'usage est rare, voire inexistant, dans le monde paysan, mais davantage répandu dans des milieux d'artisans ou parmi la bourgeoisie. De tels éléments décoratifs ne seraient pas incompatibles avec l'une des familles de laboureurs, dont les niveaux de vie peuvent être comparables, voire, pour les plus riches d'entre eux, supérieurs à ceux des artisans et de la bourgeoisie marchande.

La présence d'un fragment d'éperon à molette daté de la fin du XVI^e siècle, rejeté dans le fossé, constitue un marqueur fort de distinction sociale. Cet élément induit la présence d'un cavalier, c'est-à-dire de quelqu'un qui pratique l'équitation et se déplace à cheval. Pièce d'un costume d'apparat, l'éperon signale un statut social aisé et matérialise la pratique d'une activité réservée aux fractions aisées de la population. Contemporain des fragments de chaussures de cuir, ce fragment d'éperon pourrait être associé à l'occupation du site par la famille fondatrice du fief, petite élite en quête d'anoblissement par le biais de la notabilité rurale.

Même rares, ces quelques éléments montrent bien que les accessoires du vêtement et les types d'étoffes, lorsque l'on a la chance de les compter parmi les vestiges archéologiques, constituent un marqueur social fort et résonnent d'une façon particulière. Le recours aux données textuelles pourrait permettre de construire une image pondérée des pratiques de distinction liées au vêtement et au linge de corps en général. L'emploi du conditionnel dans cette dernière phrase traduit une contrainte méthodologique et chronologique liée au fait que, si les données archéologiques n'éclairent que le XVI^e siècle, les données textuelles ne concernent que le XVIII^e siècle. Il est donc impossible de tenter de mesurer, à partir de deux types de sources différentes, l'évolution des pratiques autour du vêtement. Il nous faut donc nous contenter de proposer deux interprétations côte à côte.

Les deux états dressés par les inventaires de 1722 et de 1762 montrent une certaine abondance du linge de corps, qui marque sans doute une distinction nette avec la situation moyenne de la paysannerie du XVIII^e siècle. Les deux inventaires témoignent de situations disparates. Entre les deux, on observe une augmentation générale du volume et du nombre de pièces de linge. Cette augmentation concorde avec une élévation du raffinement de l'habillement, plus diversifié. Dans le cas du premier inventaire, la veuve récupère l'ensemble de sa garde-robe au titre de ses biens propres, ce qui nous prive de la description de l'habillement féminin pour le début du XVIII^e siècle et de l'opportunité de le comparer au second.

Seul le costume masculin du défunt Trouvé est décrit dans l'inventaire de 1722. Ne sont mentionnés ni sabots ni souliers, souvent absents des inventaires, pourtant certainement présents. La totalité du vêtement est constitué de draps de laine et d'étoffes robustes : serge, produit manufacturé fabriqué à Troyes, tiretaine, Pinchinat. Les vêtements, qualifiés de « méchants », devaient être relativement usés. Mais la quantité semble importante. On dénombre notamment 36 chemises, dont plusieurs neuves, très certainement en toile de ménage. À titre d'exemple, on compte dans le Vexin au XVIII^e siècle entre 6 à 12 chemises par personne en moyenne (Waro-Desjardins 1996). Le costume masculin se compose essentiellement de vestes et de culottes. Sont essentiellement représentés les vêtements d'hiver, adaptés aux besoins et aux activités agricoles, et quelques vêtements de cérémonie ou vêtements « du dimanche ». L'ensemble est rangé dans un coffre de bois.

Dans l'inventaire de 1762 du défunt Baudin, on note un certain nombre de changements, qui traduisent une diversification des étoffes. Aux solides draps de laine (serge, ratine, molleton...), étoffes traditionnelles et chaudes, s'ajoutent les cotonnades, dont l'usage se répand très nettement en milieu rural vers 1770 (Waro-Desjardins 1996). La garde-robe semble plus diversifiée, même si elle ne compte que quelques pièces. L'introduction d'étoffes de coton, plus souples, s'accompagne de celle de couleurs plus vives, associées à des motifs à la mode : les vêtements de coton à carreaux ou à fleurs, où les couleurs rouge et bleue dominant et marquent une recherche d'élégance dans le costume masculin. Une

armoire sert à ranger le linge de corps avec une partie du linge de maison, draps et nappes. Dans le deuxième inventaire, le nombre de pièces semble moins important on ne compte que 9 chemises en lieu et place des 36 de Claude Trouvé –, mais davantage tourné vers la reconnaissance sociale et la représentation : culotte de coton à carreaux et bas de laine, deux gilets, de toute évidence plutôt liés à des usages occasionnels. Dans cette double évocation du costume masculin, l'usure des vêtements est récurrente et s'explique en partie par la transmission des vêtements d'une génération à l'autre.

Le costume féminin révèle encore plus les changements qui s'opèrent dans le courant du XVIII^e siècle en matière de mode vestimentaire. Seulement mentionnés dans l'inventaire de 1762, les vêtements féminins apparaissent d'emblée plus nombreux et plus variés. Ils sont d'ailleurs rangés dans une armoire distincte. La part des vêtements ordinaires est représentée par les chemises en drap de laine, dite toile de ménage, par les jupes de serge et autres étoffes de laines (ratine, callemande) et témoigne du choix de tissus solides. Le costume traditionnel reste composé d'une jupe, à laquelle se superpose un indispensable tablier, et d'une chemise accompagnée d'un justaucorps ou casaquin, recouvert d'une camisole sur les épaules et éventuellement d'un mouchoir de col pour la nuque. Le vêtement féminin, même quand il est composé de différents types de draps de laine, apparaît plus coloré : serge rouge, callemande jaune. Les vêtements de siamoise (lin et coton) et d'indienne montrent l'importance du coton, aux couleurs vives et imprimées, dans la garde-robe. Les vêtements de cérémonie se distinguent par les étoffes noires, toujours composées de toile de ménage, étamine et serge. Là encore, on observe qu'aux étoffes traditionnelles, dominant clairement l'ensemble, s'opposent les cotonnades, qui correspondent à une quête d'élégance nouvelle. Si les formes évoluent peu, les imprimés à carreaux et à rayures deviennent courants dans la seconde moitié du XVIII^e siècle en milieu rural, surtout après 1770 (Garnot 1995). On peut se demander si la proximité de Paris n'a pas accéléré le phénomène en Île-de-France.

On sent bien la part de l'ancien et du moderne dans cette garde-robe, où s'opposent les traditionnelles jupes de serge rouge et d'étamine noire et les cotonnades imprimées. La distinction se fait en jouant subtilement sur les accessoires, tels que bonnets mouchoirs et chapeaux. Le linge de tête et le linge de col jouent en effet un rôle important. Les coiffes, encore plus que les bonnets portés sous ces dernières, sont évidemment révélatrices. La dentelle et la mousseline témoignent d'une certaine forme de coquetterie et d'un raffinement plus marqué, de même que les bonnets piqués de toile matelassée maintenue par des piqûres décoratives. Il en va de même des mouchoirs de col de mousseline. L'absence de bijoux dans les inventaires est très certainement symptomatique d'une faiblesse de l'enregistrement, plus que d'une réalité sociale. On prend soin de les soustraire à l'inventaire. La seule mention relative à ces derniers est celle de la veuve Trouvé qui reprend en tant que biens personnels, le lit conjugal, ses vêtements et ses « bagues et bijoux ». L'absence de mention de vêtements d'enfants dans les deux inventaires est liée au fait qu'ils sont également considérés comme des biens propres des mineurs, ne pouvant donc être prisés.

Les modifications de l'habillement perçues entre les deux inventaires témoignent de changements qui interviennent dans le courant du XVIII^e siècle en milieu rural dans les circuits d'approvisionnement, où l'on observe l'introduction et le succès des toiles de coton colorées et imprimées. La distinction sociale se fait sur le nombre de pièces de linge, souvent modeste, dont un individu dispose. Posséder 36 chemises, même de toile de ménage, montre une certaine aisance dont n'est sans doute pas capable l'ouvrier agricole. Si la différence s'inscrit dans la quan-

tité des pièces d'habillement accumulées sur plusieurs générations, elle se manifeste également dans la qualité et la diversité des textiles. Les cotonnades colorées permettent de marquer cette distinction, en partie parce que ce sont des produits manufacturés et non plus issus de la fabrication artisanale locale ou familiale. La part de la fabrication directe reste sans doute encore importante, comme en témoigne la présence dans les deux inventaires d'étoupes, chanvre en boisseaux, rouet et dévidoir, mais également en 1762 de « 12 aulnes de toile de ménage ». Une paire de ciseaux et un dé à coudre, trouvés au cours de la fouille, témoignent très certainement d'une activité de couture domestique.

La présence de taies, essuie-mains, serviettes et torchons met en lumière un certain souci d'hygiène, les deux premiers étant peu fréquents dans les inventaires après décès.

Les volumes de linge de corps restent relativement importants rapportés à une population rurale de charretiers ou de manouvriers.

Au sein du monde paysan, comme ailleurs, les différences sociales se marquent par le vêtement, en particulier par la quantité et dans une moindre mesure par la qualité des étoffes.

« L'habit change dans les campagnes, mais plus lentement et dans de moindres proportions qu'en ville, les ruraux ne suivant pas la mode d'aussi près que les citadins, sur lesquels ils ont toujours du retard. » (Garnot 1995, p. 103.) Le milieu rural est moins réceptif aux modes que le milieu urbain. Néanmoins, de nombreuses études ont montré que plus les populations rurales étaient en contact avec la ville (proximité spatiale ou économique), plus elles étaient sensibles aux changements.

Par ailleurs, le facteur « temps d'utilisation » est un aspect de la culture matérielle difficile à appréhender, « la société rurale d'Ancien Régime ne jette rien, elle utilise les choses jusqu'au bout » (Garnot 1995, p. 103). Cette caractéristique ne doit pas être comprise comme un indicateur de pauvreté. La société d'Ancien Régime dans son ensemble partage en effet la culture de l'économie domestique et nous ne saurions opposer un milieu rural paysan, appauvri, contraint à l'économie domestique la plus sévère, à un milieu où « l'aristocratie érige en règle de vie le gaspillage et l'ostentation » (Garnot 1995, p. 103). La variabilité des situations au sein des groupes qui composent cette société, y compris au sein des élites seigneuriales, ne permet pas de généraliser ce constat. Une partie des grandes élites est contrainte à l'économie domestique, parce qu'obligée de soutenir un mode de vie et des pratiques de distinction sociale conformes à la société de cour (Elias 1985).

Ressources alimentaires et modes de consommation

(S.H., B.C., M.B., M.-F.D.-S.)

La question des ressources et des modes de consommation, dans ce qu'elles révèlent des pratiques sociales médiévales, a été abordée dans deux colloques récents portant sur le rapport au goût, à la cuisine et à la table (Alexandre-Bidon 2006 ; Ravoire, Dietrich 2009).

À Varennes, écofactes – dont la conservation a été favorisée par les niveaux anaérobies du fossé – et artefacts éclairent de manière directe et indirecte les modes de consommation des populations paysannes de la ferme. L'archéobotanique et l'archéozoologie sont particulièrement riches d'enseignements. Elles livrent une image, même lacunaire, du régime alimentaire, des modes d'exploitation des ressources végétales et animales, des milieux de prédation et d'approvisionnement.

Le mobilier, la batterie de cuisine, la vaisselle de table et les ustensiles de bois ou métalliques éclairent l'ensemble des pratiques culinaires, des modes de préparation et de cuisson, et de manière plus large nous renseignent sur les types de produits consommés et/ou transformés, dans le cadre des activités domestiques et artisanales secondaires de la ferme.

L'analyse de ces pratiques dans une frange élitaires de la paysannerie permet une réflexion globale sur les modes de consommation de la société paysanne. Bien que représentant 4/5 de la population d'Ancien Régime, celle-ci reste encore largement méconnue des problématiques archéologiques comme de l'enregistrement notarial ou foncier, surtout pour ses franges les plus modestes.

Les sciences archéobotaniques livrent d'importantes données sur le régime alimentaire végétal des occupants de la ferme. La bonne conservation des taxons polliniques et des macrorestes dans les niveaux anaérobies du fossé favorise la constitution d'un échantillon de l'alimentation végétale assez complet, le plus souvent associé aux niveaux les plus anciens. La densité de restes est très importante en contrebas du logis, relevant sans doute de rejets répétés. Il faut noter qu'aucune latrine n'a été identifiée ; les restes minéralisés relevant de la consommation directe ne font donc pas partie du corpus.

Il apparaît clairement que les espèces céréalières consommées directement liées à l'activité principale de la ferme sont évidemment les mieux représentées. Le blé, l'avoine et le seigle prédominent dans l'échantillon. Les traces de carbonisation montrent bien qu'il s'agit d'espèces consommées et pas seulement stockées dans les granges. Lentille, noix, raisin et sureau noir sont présents dans tous les échantillons prélevés. Cette densité est symptomatique d'une forte consommation de ces éléments, liés à l'exploitation des ressources immédiates de la ferme. Les taux de fragmentation du raisin et du sureau noir indiquent qu'il s'agit de rejets de préparations culinaires. Parmi ces espèces fruitières, se détache la pêche. Une seule occurrence a été mise en évidence, ce qui laisse à penser qu'il pourrait s'agir d'une consommation occasionnelle, voire exceptionnelle.

Malgré la relative abondance de l'information dont nous disposons, nous observons la faible quantité de données concernant les légumes. Il nous semble que cette absence ou sous-représentation peut être liée aux conditions de conservation. Les éléments rejetés devaient être répandus sur le tas de fumier, livrés aux animaux de la basse-cour, ou épandus dans les champs. La pratique de l'épandage nous prive sans doute d'une bonne part de l'information relative aux légumes, dont nous ne pouvons examiner les restes minéralisés. Il peut paraître étonnant qu'aucun potager ne soit mentionné dans les inventaires après décès. Ressource d'appoint indispensable, ce dernier devait vraisemblablement être situé à l'extérieur de l'enceinte de la ferme.

L'archéozoologie fournit l'ensemble des témoignages directs sur l'alimentation carnée des occupants. L'image restituée en est plus diachronique dans la mesure où les restes osseux, notamment pour le gros bétail, souffrent moins de problèmes de conservation et ne sont donc pas systématiquement associés aux niveaux anaérobies du fossé.

Les bœufs, caprinés et porcs sont les trois espèces les plus consommées, ce qui correspond aux taux rencontrés pour les périodes médiévales et modernes en Europe occidentale. Ce qui nous intéresse ici est moins la présence de telle espèce ou de telle autre, que le rapport de proportions entre elles. La parité entre bœufs et caprinés pour la période XVI^e-XVII^e siècles montre que l'on consomme d'abord les espèces issues des cheptels de la ferme. Le porc appartient à la basse-cour. Seuls quelques individus sont mentionnés dans l'inventaire de 1762. La consommation du porc, sans doute sous des formes transformées, ne doit pas

dépasser le cadre domestique. La prépondérance du bœuf tout au long de l'activité de la ferme plaide plutôt en faveur d'un régime simple, sans être austère.

L'examen des âges d'abattage est un autre critère atténuant l'image d'une alimentation de qualité. La viande de bœuf est fournie par les animaux de réforme, hors d'âge. Les bœufs représentent avant tout une force de traction animale et ne sont consommés qu'en fin de vie. Même si la viande est plus abondante que dans des milieux paysans plus modestes, sa qualité gustative est moindre. Les modes de préparation de ces viandes sont adaptées, notamment grâce à la cuisson de ragoûts. Si quelques restes témoignent de la consommation de jeunes ovins sur toute la durée d'occupation de la ferme, on observe surtout des âges d'abattage tardifs, qui montrent que l'exploitation des caprinés est essentiellement basée sur les activités secondaires : production de lait et de laine. Une bonne partie de ces produits, notamment les jeunes ovins vendus sur pied, est destinée aux marchés locaux ou régionaux.

La volaille est assez faiblement représentée dans les échantillons osseux. Cette constatation peut être liée à la taille des ossements et à leur condition de conservation. Animaux de basse-cour, vraisemblablement élevés en petite quantité, le coq, l'oie et le canard colvert composent une part mineure de l'alimentation. La volaille constitue cependant une ressource d'appoint non négligeable, également complétée par les œufs.

In fine, la combinaison des âges d'abattage des individus consommés, de la faible consommation de volaille et de porc, en général perçus comme de bons indicateurs et de la faible part du gibier, indique une alimentation carnée proche d'un milieu paysan, même si les ressources disponibles sont plus abondantes.

La part des espèces sauvages dans l'alimentation carnée est largement perçue comme un signe fort de modes de consommation privilégiés. L'exercice de la chasse est en effet soumis à partir de 1553 à une ordonnance royale, qui réserve cette pratique aux seigneurs et détenteurs de fiefs et droits de justice. Source de conflits récurrents entre les élites et la paysannerie, la chasse constitue un véritable enjeu de pouvoir dans la prise de possession des espaces ruraux dits incultes (espaces humides, prés, bois).

À Varennes, la part de la consommation du gibier de plaine et du gibier d'eau est assez faible. B. Clavel rappelle que « la part du gibier dans la diète carnée s'accroît dans les milieux aisés » (Ravoire 2009, p. 114). Quelques espèces sauvages sont attestées ; leur faible représentation ne traduit pas l'aisance des occupants, mais plutôt une consommation occasionnelle. Il est difficile de savoir si la présence du gibier témoigne des pratiques cynégétiques des propriétaires de la ferme ou de celles des fermiers. Les propriétaires peuvent pratiquer une chasse d'agrément, qui permet en outre de parcourir les terres lors de visites occasionnelles. Cependant, l'activité se démocratise parmi les franges supérieures de la paysannerie, qui court le taillis et chasse le petit gibier. La mention d'un fusil à « giboyer » et d'un pistolet d'arson dans l'inventaire après décès de 1762 étaye l'hypothèse d'un droit de chasse octroyé au fermier, au moins à cette époque. En plus de la ressource d'appoint que constitue le gibier chassé, la pratique de cette activité contribue très certainement à la valorisation sociale des fermiers à l'échelle locale.

Des témoignages indirects sur les modes de consommation sont livrés par le mobilier archéologique, dont la présence révèle la diversité des pratiques culinaires. Vaisselle de table, plats de préparation, formes de stockage ou ustensiles en bois et métal reflètent la complexité des modes de cuisson et l'étendue des activités liées à la transformation des produits bruts. Notre seul témoignage

direct sur les modes de cuisson est le « fournil », maçonnerie saillante située sur le pignon est de la maison. Il laisse supposer l'existence d'un espace réservé à la cuisine et au rassemblement des outils qui étaient liés à cette activité. Les éléments métalliques, ustensiles divers et chaudrons, témoignent de la présence d'une cheminée, que les inventaires après décès invitent à localiser non loin du fournil à la fin du XVIII^e siècle.

Les pratiques culinaires et les modes de consommation sont principalement documentés par la céramique et en particulier par la vaisselle de préparation. Tèles à lait, jattes, terrines et faisselles expriment clairement l'existence d'une activité secondaire liée à la transformation des produits laitiers, à la confection de beurre et de fromages. Il est probable que cette production dépasse le simple cadre de la consommation de la ferme. Les inventaires après décès signalent par ailleurs qu'une trentaine de fromages suspendus sont stockés dans le grenier du logis, afin d'être mis à l'abri des rongeurs; une grande partie d'entre eux est vraisemblablement destinée aux marchés locaux.

Les inventaires après décès apportent d'autres informations sur les modes de stockage et les produits consommés, qui permettent une corrélation avec les données archéologiques. De nombreuses bouteilles de verre ont été trouvées dans les dépotoirs de la ferme. Ce mode de stockage des boissons est très répandu aux XVII^e et XVIII^e siècles, en particulier pour le vin, dont la consommation est par ailleurs induite par les macrorestes de raisin. Des vignobles connus aux alentours de Varennes, sur les communes de Cannes-Ecluses ou de La Grande-Paroisse, laissent penser qu'il s'agit de productions locales de vin de piètre qualité. L'inventaire de 1762 nous aide à faire en la matière une petite mise en perspective. Il y est mentionné « 4 demi-queues de vin de 2 demi-queues de boisson non identifiée » stockées dans le cellier. La queue est une unité de mesure du vin qui valait à Paris 402 litres. Près de 1 200 litres de liquide sont donc probablement stockés en tonneaux. Le décompte de l'huissier permet de supposer qu'il s'agit de tonneaux de 200 litres. Le cellier contient donc alors environ 6 tonneaux. L'inventaire mentionne la vente d'un entonnoir, en même temps que les unités de vin, ce qui étaye l'hypothèse de l'usage de tonneaux et la mise en bouteilles. L'importance de la réserve en boisson ne doit pas nous amener à déduire qu'il s'agit d'un marqueur d'aisance. D'abord, la qualité du vin n'est pas démontrée et les coteaux d'Île-de-France (Pontoise, Argenteuil ou autres) fournissaient des vins blancs médiocres, bien que largement consommés. Les vins claires et le cidre sont consommés, y compris dans les milieux ruraux, préférentiellement à l'eau. La faible profondeur des puits du Colombier indique vraisemblablement que l'eau puisée sur le site est d'assez mauvaise qualité, la nappe phréatique étant peu profonde et trop près des sources de contamination que constituent le fossé et les étables. Plus que la qualité du vin et la présence de boissons transformées, c'est la quantité de vin stocké qui pourrait constituer un marqueur d'aisance même relatif.

Enfin, la présence de tasses en argent dans l'inventaire après décès le plus tardif constitue peut-être la seule véritable marque d'ostentation dans les modes de consommation. Au-delà de la qualité évidente du matériau, la présence des tasses induit la consommation potentielle de produits exotiques, thé ou café, peu répandus en milieu rural à ces périodes. Au XVIII^e siècle, ces produits restent encore largement le fait des élites urbaines. En témoigne la réaction de la princesse Palatine – femme du duc d'Orléans, frère de Louis XIV – qui, au début du XVIII^e siècle, s'inquiète de la consommation excessive de cette nouvelle boisson par la cour. Une consommation de ces produits à la ferme revêt vraisemblablement un caractère exceptionnel. En milieu rural en effet, la consom-

mation de ces produits exotiques d'importation ne s'est démocratisée qu'après la Première Guerre mondiale. La présence de tasses en argent au Colombier pourrait plutôt indiquer la transposition et l'utilisation d'un objet de luxe à une consommation plus ordinaire (lait, alcool).

L'alimentation des laboureurs de la ferme reste donc une alimentation simple. Plus que dans la qualité des ressources, les signes d'élévation du niveau de vie sont à chercher dans la diversité du régime alimentaire et dans la diversité des apports. Sans s'éloigner des modes de consommation des populations rurales moyennes, les fermiers du Colombier peuvent compter sur des ressources abondantes, assurées par les différents types de production et par l'exploitation des ressources propres du site et de son environnement direct. Ces denrées constituent la vraie richesse des laboureurs qui, moins exposés aux périodes de disette et aux carences, se distinguent au sein des populations rurales. La ferme leur assure une certaine autosubsistance et une situation privilégiée. La variété de l'alimentation constitue un excellent estimateur du niveau de vie. Elle montre l'étendue des ressources, la diversité des approvisionnements potentiels et surtout la possibilité d'un régime alimentaire plus équilibré.

L'organisation de l'espace privé (S.H., F.R.)

L'espace de la ferme est largement consacré au rassemblement des moyens de production et de la production elle-même, végétale ou animale. Rapporté à l'ensemble de la plate-forme de la ferme, l'espace domestique occupe une part infime de la surface disponible. Sur une surface bâtie estimée à 800 m² (contre 1 200 m² pour la plate-forme et 1 500 m² pour la surface du fossé), l'espace à vivre occupe une surface au sol de 50 m².

C'est à l'organisation spatiale de la chambre basse, lieu de vie des fermiers, que nous allons à présent nous intéresser. La chambre haute, dédiée aux seigneurs, n'appelle aucun commentaire en l'absence de données archéologiques et textuelles suffisantes. C'est la manière dont les fermiers s'approprient l'espace privé qui retient ici notre attention. Si les modes de construction du logis portent des signes de distinction forts, la partition des espaces internes au logis et leur organisation reflètent, plus que tout autre espace, le rapport du groupe à sa propre identité. C'est là que se manifeste la conscience d'appartenir à un groupe supérieur.

L'espace privé est un espace réduit à une « chambre basse unique », conformément aux modes de vie paysans. Y est rassemblée une part importante des ressources mobilières, si ce n'est la totalité. Lieu de cuisine, de couchage, de veillée et lieu de réalisation de certaines activités artisanales, notamment textiles, il s'agit d'un espace où coexistent dimensions privée et publique et où la partition de l'espace interne permet d'organiser « la gradation du rapport à l'autre » (Journot 2008, p. 43).

En l'absence de niveaux de sol conservés, l'archéologue est plutôt démuné sur ces questions. Nous connaissons la localisation du fournil, dont nous pouvons déduire la place d'un espace culinaire, et celle d'un seuil, qui reflète vraisemblablement l'accès à un cellier. Du strict point de vue archéologique, la tentative de spatialisation des différentes activités au sein de l'habitat s'arrête là.

Surtout déduite de la lecture des inventaires après décès du XVIII^e siècle, la volonté de spécialisation des espaces apparaît dans la distinction nette qui semble s'opérer entre un espace organisé autour du fournil et un espace organisé autour de la cheminée (Ravoire 2008a). Le premier, cloisonné dans un second temps, permet de dissocier le couchage de deux servantes de l'espace privé dédié

aux fermiers. L'opération peut être liée à la combinaison de plusieurs aspirations : réserver l'espace principal à la famille des fermiers et créer ainsi plus d'intimité, induire une distance sociale avec le personnel ou accroître le confort en écartant les activités génératrices de nuisances (fumées et odeurs de cuisine par exemple).

Le percement d'une ou de plusieurs fenêtres n'est malheureusement pas daté. Il est certain que la présence de surfaces vitrées augmente considérablement le confort du logis, par l'apport d'un mode d'aération et d'une source de lumière. Leur présence n'est pas anodine, n'étant sans doute pas la règle dans l'habitat paysan, même au XVIII^e siècle.

Cette aspiration croissante au confort n'est possible que si le groupe en question, dégagé de la crainte de la précarité, peut consacrer une partie de ces ressources à l'amélioration générale du cadre de l'habitat.

La prédominance d'une unique pièce à vivre reste conforme à l'habitat rural paysan. C'est dans la multiplicité des modes de partition de l'espace interne qu'il faut chercher les critères déterminant le confort et l'aisance sociale. Ces dispositifs, éminemment adaptables et amovibles, permettent « d'organiser isolement et convivialité » à l'intérieur d'un volume unique (Journot 2008). Les éléments mobiliers, nombreux dans les inventaires, permettent aisément d'organiser un zonage d'espaces plus ou moins spécialisés ou polyvalents. Le confort de cet espace privé est par ailleurs accru par la qualité du mobilier et son caractère décoratif. C'est le cas notamment des lits à hauts piliers complétés de tentures. Ces éléments mobiliers sont les vrais indicateurs de la condition sociale. Plus que la notion d'espace elle-même, c'est la capacité à mobiliser ces ressources afin d'organiser et éventuellement de hiérarchiser les lieux de convivialité et d'intimité, indépendamment des cloisonnements fixes, qui est révélatrice. Les notions de promiscuité et d'inconfort telles qu'elles sont perçues aujourd'hui ne peuvent pas davantage être appliquées au monde rural, même aisé, de la période moderne qu'à l'intérieur bourgeois de la fin du Moyen Âge. Il faut sans doute attendre le XIX^e siècle pour que la notion d'espace se modifie de manière perceptible, comme critère de distinction sociale dans l'intérieur des élites paysannes ; pour le reste du monde paysan, il faut attendre le XX^e siècle.

La ferme du Colombier illustre donc une forte dichotomie entre un espace bâti et habité relativement exigü et un domaine agricole vaste et diversifié, où la construction de l'espace collectif et exploité participe au processus d'appropriation de la notabilité rurale.

Occuper, aménager, exploiter l'espace : la fabrique du paysage et l'appropriation du territoire (S.H., É.C.)

L'espace, entendu ici à l'échelle du territoire, est aussi affaire de pratiques de distinction sociale. L'empreinte des petites élites rurales dans la structuration et la mise en valeur du paysage est lisible par une approche croisée entre les données archéologiques et archéogéographiques. Elle permet d'appréhender un autre vecteur d'affirmation et d'expression d'identité sociale : l'emplacement du site dans le maillage social et la mosaïque environnementale du début du XVI^e siècle. Il s'agit des pratiques de distinction mobilisées par les seigneurs, fondateurs du fief et de la ferme, pour accéder à la notabilité rurale.

Espacement et distanciation sociale : s'imposer dans le réseau économique et social

La ferme du Colombier, créée au tout début du XVI^e siècle, s'insère dans un maillage territorial construit et organisé autour d'un certain nombre de pôles préexistants, groupés ou isolés. Son implantation en tient compte et génère des transformations dans les relations sociales et spatiales en place.

On l'a vu, la notion d'élite est corrélée à celle de la distinction, qui exprime un état de différence, mais aussi de supériorité par rapport aux autres. Archéologiquement, à Varennes, cette différence s'exprime à travers la forme de l'habitat utilisé comme objet de représentation sociale, symbole d'un statut social dominant. Du point de vue de l'archéogéographie, à l'échelle du territoire, cette même aspiration s'observe dans les relations spatiales que le Colombier entretient avec les autres pôles d'habitat ; parce que l'idée de différence est également au fondement de la notion d'espace sociologiquement défini « par des relations de proximité, de voisinage ou d'éloignement » (Bourdieu 1994, p. 20). Les notions d'espacement et de mise à distance nous renvoient directement au concept de distanciation sociale, utilisé en géographie pour qualifier justement les pratiques de certains individus pour se distinguer socialement (Lévy, Lussault 2003, p. 270-271). De l'élite à la distinction, de la distinction à la distanciation : la pratique volontaire de mise à l'écart par rapport à l'autre, en tant qu'individu ou groupe social, ramène inmanquablement vers l'idée selon laquelle la distance, et tout spécialement l'espacement entre les sites, est un estimateur archéogéographique de niveau social.

Ainsi, le critère « habitat isolé », tout particulièrement attaché aux habitats à plat médiévaux et modernes, est ici déterminant dans la caractérisation sociologique du site : il agit comme un signal fort de distinction sociale. « L'élite se met à part » (Burnouf 2007, p. 40), au centre du terroir qu'elle exploite, à distance mesurée des sites potentiellement concurrents. À Varennes, cette mise à l'écart volontaire construit le paysage et le marque concrètement par l'intermédiaire d'importants fossés, dont le fossé principal qui délimite et retranche un espace réservé de 3 000 m². Parallèlement, l'ensemble des fossés de la pâture réserve un espace de 2 ha autour de la ferme et affirme ainsi une capacité à mobiliser des terres. Ces terres servent par ailleurs de « tampons », en tenant à distance les habitats concurrents socialement et économiquement (environ 1 km à vol d'oiseau). À l'image du site directement concurrent du Colombier, la ferme du Volstin, d'origine plus ancienne, implantée de l'autre côté de la route de Bourgogne, présente, quant à elle, un espace réservé d'environ 3 500 m².

Bien qu'en situation d'habitat isolé, la position de la ferme du Colombier dans le territoire manifeste une quête d'affirmation sociale. Elle lui permet en outre de s'insérer dans le réseau économique local (proximité de Varennes et Montereau) et régional (au carrefour de plusieurs itinéraires vers Paris, Sens et les foires de Champagne), en facilitant l'accès aux lieux d'écoulement des produits agricoles, par l'intermédiaire des axes de communication qui la desservent.

Exploitation et valorisation d'une zone humide : réaliser une plus-value économique et sociale

Nous avons souligné que le choix du lieu d'implantation et du lieu d'habitat, acte socialement discriminant, était clairement perçu comme un vecteur et un marqueur d'identité sociale exprimant « une position, une représentation de soi, de sa famille et de son groupe d'identité dans l'univers social » (Di Méo, Buléon 2005, p. 100-101).

La localisation du Colombier dans une zone humide ne constitue certainement pas un choix par défaut, ou une relégation à des espaces inexploités et inexploitable. Le marais est un écosystème riche, avec une biodiversité parmi les plus importantes de nos climats tempérés. Au Moyen Âge comme à l'époque moderne, la mise en valeur de ce type de milieu correspond à l'exploitation de ressources végétales et animales extrêmement diversifiées : herbages en prairies humides pour l'élevage, pêche, chasse du gibier d'eau, sylviculture (saussaies, roselières...), etc. Toutes ces ressources constituent un complément intéressant à la céréaliculture, sans compter qu'elle permet de produire à moindre coût le fourrage nécessaire à l'élevage du bétail. Le potentiel économique de cet écosystème en fait un lieu d'implantation privilégié, encore au XVI^e siècle. Zones de pâture proches de la ferme, alors que les terres cultivées sont dispersées sur le finage de Varennes, les zones humides entretenues témoignent d'une gestion raisonnée d'un type de milieu particulier. Il s'agit évidemment d'un milieu géré et maîtrisé, d'un « anthroposystème » (Burnouf 2003 ; Levêque 2003), défini comme « un ensemble en co-évolution constante de dynamiques d'interactions, d'adaptations de choix et de prises de décisions » (Burnouf *et al.*, 2009, p. 76). Le cas de la ferme du Colombier témoigne encore une fois d'une réalité que l'archéologie ne cesse de mettre en évidence ces dernières années : celle de zones humides qui, même quand elles ne sont pas créées artificiellement, n'en sont pas pour autant subies.

Le témoignage archéologique met en évidence cette richesse et la gestion sur une longue durée d'un écosystème, dont il ne fait pas de doute que la valeur ajoutée a été perçue par le fondateur du fief. La valorisation économique d'une zone humide s'impose comme un signe extérieur de domination sociale. Au-delà de la valeur économique, le marais revêt une valeur symbolique certaine, notamment à l'époque médiévale où il est l'apanage des élites (Burnouf 2007, p. 39). Son réinvestissement au début du XVI^e siècle marque une volonté, consciente ou non, de réappropriation de ses attributs symboliques.

Les données archéologiques, notamment archéobotaniques, témoignent de l'ensemble des interactions d'un groupe d'individus avec le milieu, des choix d'approvisionnement, des modes de consommation et des multiples manières de se projeter dans l'espace. Tous ces éléments sont révélateurs de choix identitaires et d'une volonté d'affirmation sociale, qui passe d'abord par l'ancrage dans un territoire déterminé et déterminant.

Caractériser les petites élites rurales : la relativité des estimateurs matériels (S.H.)

Des estimateurs archéologiques pour éclairer les pratiques de distinction sociale

Au sein d'un monde matériel dense, qui témoigne à la fois d'activités agricoles, domestiques et artisanales, un certain nombre de données peuvent être mobilisées comme des estimateurs des pratiques de distinction sociales.

La **qualité** des objets et des matériaux apparaît sans doute ici comme le critère le plus évident. La distinction sociale est signalée par quelques objets, dans une culture matérielle commune, au sein d'un même groupe. Les études portant sur les objets du quotidien à travers les inventaires après décès, que ce soit au XVI^e, au XVII^e ou au XVIII^e siècle, montrent clairement qu'il existe une hiérarchie des objets en fonction de différents paramètres, comme la matière ou la couleur, qui permet d'établir des distinctions entre les différentes catégories (Roche 1981 ; Pardailhé-Galabrun 1988).

Verres émaillés, réchauffoir de table, vaisselle en faïence ou en argent et coffres en noyer constituent les estimateurs d'une position sociale aisée à l'intérieur de la paysannerie d'Ancien Régime.

La **quantité** s'impose comme un critère déterminant. Elle témoigne d'une capacité d'accumulation des biens et de mobilisation des ressources, qui traduit, sinon une forme de richesse, au moins une certaine aisance. Seule la vaisselle céramique offre un échantillon de mobilier archéologique suffisamment important pour illustrer cette abondance au sein d'une même catégorie. L'abondance du mobilier métallique, relatif notamment à l'activité agricole, peut être un bon indicateur de rendement.

Les inventaires après décès témoignent de l'abondance de certains types d'objets, comme par exemple le linge de maison, dont les volumes exprimés paraissent très importants. Cette constatation montre que le nombre, s'il témoigne d'une solidité financière à l'échelle domestique, est également un indicateur économique. Il traduit, dans le cas d'une ferme de ce type, la capacité à accueillir une main-d'œuvre journalière ou saisonnière, à la nourrir, à la blanchir, voire à la loger. Cette abondance ne correspond donc pas à un mécanisme de thésaurisation, qui consiste à accumuler pour s'enrichir, mais reflète les pratiques économiques et sociales de l'établissement agricole et son insertion dans le tissu économique et social.

Le statut de producteurs des fermiers permet de supposer une certaine abondance dans l'alimentation, mais les données archéologiques restent quantitativement faibles. Les ressources plus nombreuses et plus diversifiées issues de l'exploitation permettent un prélèvement direct en fonction des besoins et assurent une auto-subsistance certaine aux occupants de la ferme. Elles sont d'ailleurs corrélées par l'abondance de la céramique et du répertoire des formes, qui témoignent de la diversité des pratiques culinaires et des modes de consommation.

La **variété et la diversité** des ressources alimentaires constituent un indicateur fiable. La richesse de l'alimentation se fonde sur la diversité des apports végétaux ou carnés, ici favorisée par la capacité à produire. Céréaliculture et élevage sont les premières sources d'approvisionnement et de subsistance. La diversification des activités agricoles permet une exploitation large des ressources disponibles, en s'appuyant également sur la transformation des produits de base (céréales, viandes, lait) en produits élaborés de plus longue conservation, pour assurer notamment les périodes de soudure. Blé, avoine, orge, seigle, lentilles, bœufs, ovins, volailles et fruits reflètent une alimentation plus riche et plus équilibrée, complétée par la chasse, même occasionnelle, des espèces sauvages (gibiers de plaine et gibiers d'eau). La sous-représentation de la pêche – une seule vertèbre de poisson dans le spectre faunique – est sans doute liée aux conditions de conservation. La combinaison de ces éléments suppose une diversification des moyens et modes d'approvisionnement. Fondées sur un large éventail de possibilités, l'aisance et la sécurité des fermiers les distinguent d'une population paysanne davantage soumise à la précarité et aux aléas alimentaires. La diversité et la variété du mobilier participent des mêmes mécanismes. En ce qui concerne la diversité des matériaux au sein d'une même catégorie d'objets, certaines essences comme le chêne ou le noyer, par opposition au hêtre par exemple, ne sont employées que pour les meubles les plus « précieux ». De même, la diversité des productions céramiques au sein d'une même batterie de cuisine (grès de la Puisaye ou du Beauvaisis, faïence de Montereau ou de Nevers...) montre bien que, pour des formes identiques, on prend soin de se procurer des céramiques aux apparences et propriétés variées. Si la diversité des matériaux répond à des questions de qualité plastique ou technique, nul doute

que le caractère esthétique entre également en ligne de compte et influe sur la hiérarchisation du mobilier.

Aux multiples circuits d'approvisionnement impliqués, il faut également ajouter les artisanats spécialisés, auxquels peuvent avoir recours les fermiers, parallèlement à un artisanat endogène à la ferme. L'hypothèse a été évoquée à propos des souliers de cuir ou des meubles de bois précieux, identifiés dans le mobilier archéologique. Les inventaires montrent que, si certains accessoires du vêtement sont achetés à l'extérieur, une partie du linge est confectionnée dans le cadre domestique. Les apports exogènes à la ferme restent limités aux marchés régionaux (Île-de-France, Champagne, Bourgogne). Les produits manufacturés (céramiques ou même cotonnades des inventaires après décès) témoignent de modes de consommation similaires aux milieux ruraux et urbains aisés pour la période moderne.

La diversité des types de mobilier, notamment celui qui relève des activités agricoles et artisanales, constitue enfin un autre critère déterminant. Au sein d'une même catégorie d'objets, elle démontre la multiplicité des ressources mises en œuvre afin d'assurer la rentabilité économique de la ferme. Au travers des types d'outillage, d'ustensiles, de vaisselle de stockage ou de préparation, apparaît un champ d'activités diversifié. C'est d'ailleurs la diversification, par opposition à la spécialisation, qui favorise l'insertion du site dans les dynamiques économiques locales et régionales entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Les indices récoltés offrent un large panel d'activités secondaires : travail du bois, du textile, de la laine (associé à une éventuelle activité tinctoriale) ou encore transformation des produits laitiers.

Le **milieu et le territoire**, appréhendés grâce aux données archéologiques et archéogéographiques, sont également mobilisés comme des estimateurs forts de distinction sociale. Ils traduisent, au même titre que les éléments de la culture matérielle, la volonté d'ascension sociale de petites élites rurales. Le rapport au milieu est d'abord appréhendé par l'exploitation des ressources végétales et animales dont témoignent écofacts et artefacts. Ils révèlent des processus de prédation, de collecte, de sélection et de transformation du milieu en fonction d'impératifs économiques et culturels. Les éléments perçus du milieu reflètent les pratiques d'un groupe d'individus capables de faire des choix à l'échelle du terroir, voire du territoire, en matière de gestion de l'espace agricole.

Par ailleurs, l'implantation dans un milieu humide d'une forme d'habitat empruntée à des modèles anciens traduit la combinaison de deux signaux forts, parfaitement intégrés par la petite élite fondatrice au début du XVI^e siècle : la forme de l'habitat et le choix du milieu, qui sont assimilés à des attributs de statut social et donc de pouvoir. Le rapport à l'espace enregistre ainsi les pratiques de distanciation, qui marquent aussi la distinction par la mise à l'écart volontaire. Elle fonctionne à l'échelle du site par une succession de systèmes d'enclos parcellaires, mais aussi par une construction paysagère et territoriale, reconstituée par l'archéogéographie ; cette science révèle d'une part les stratégies d'insertion d'un site dans un espace habité et aménagé, dans un maillage aussi bien environnemental, qu'économique et social, et d'autre part les mécanismes de concurrence avec les sites aux enjeux similaires.

L'ensemble des estimateurs, présentés ici comme une grille d'analyse issue de l'étude de la ferme du Colombier, met surtout en évidence le fait que leur nature est nécessairement amenée à varier en fonction de la catégorie sociale et de la chronologie étudiée. Les invariants sont donc constitués par des critères généraux : quantité, qualité, diversité, rapport à l'espace. Plus que les estimateurs pris séparément, c'est leur combinaison qui fait force.

Deux groupes livrent des témoignages matériels mêlés. Globalement, il ressort que l'essentiel de la culture matérielle témoignant des pratiques domestiques, alimentaires et agricoles traduit les modes de vie de l'élite paysanne constituée par la succession des fermiers. Les choix du milieu d'implantation, de la configuration du site et sans doute une partie des choix d'exploitation sont entendus comme relevant des propriétaires et seigneurs.

Il s'agit donc de deux groupes aux statuts et situations privilégiés. L'un est en position de domination par rapport à un autre, en position de subordination. Leur distinction sur la base des témoignages matériels est délicate dans la mesure où ces groupes expriment leur position hiérarchique sur une échelle de valeur et avec un référentiel culturel commun, où seuls quelques éléments fonctionnent comme des codes sociaux de distinction et de différenciation.

Cette dernière considération amène à relativiser la valeur de ces estimateurs. Pour que ces derniers soient pleinement pertinents, il faudrait connaître l'ensemble de la culture matérielle de la société rurale pour la période donnée et établir des comparaisons avec des corpus reflétant les modes de vie et les pratiques sociales de l'ensemble de la population rurale, des couches les plus pauvres de la paysannerie aux franges les plus aisées de la noblesse rurale. Or, les enquêtes archéologiques menées sur le monde rural moderne sont trop peu nombreuses à l'heure actuelle et les laboureurs, comme les populations moins aisées, ou les « sieurs de Gouberville » et autres notables ruraux, sont peu ou pas connus des archéologues. Pour que les outils de comparaison méthodologiques soient valides, il faudrait impérativement ouvrir le champ de l'enquête archéologique à l'ensemble de la population rurale médiévale et moderne. Comment caractériser les franges supérieures de groupes dont on connaît peu ou pas les manifestations les plus modestes ?

Des élites interdépendantes sur un même site

La difficulté de l'interprétation des données matérielles est justement liée à la coexistence, voire la cohabitation ponctuelle, de plusieurs groupes sociaux issus de cette société rurale d'Ancien Régime. Seuls les occupants du site nous livrent une culture matérielle abondante. Il s'agit donc *a priori* des fermiers, par opposition aux seigneurs propriétaires qui, ne vivant pas sur place, ne laissent que peu de traces dans les rejets divers.

L'évolution des niveaux de vie sur les trois siècles d'occupation de la ferme est souvent malaisée à caractériser. L'interprétation des données archéologiques montre en effet un niveau de vie s'inscrivant globalement dans une situation économique et sociale homogène sur trois siècles. Pourtant, une rupture dans les modes de consommation et une différence de qualité des éléments rejetés semblent bien marquer un changement entre une première phase d'occupation s'étendant de la création du site à la fin du XVI^e siècle et une longue période de stabilité qui s'étend sur les XVII^e et XVIII^e siècles. L'ensemble des données converge vers un constat commun : les signes de richesse, ou tout au moins d'aisance, perceptibles dans la culture matérielle, sont plus marqués pour le XVI^e siècle et le début du XVII^e siècle qu'ils ne le sont pour les phases postérieures.

Cette différence de niveau de vie entre le XVI^e siècle, le début du XVII^e siècle et les phases postérieures, à partir desquelles le mobilier traduit très clairement les modes de vie d'une classe paysanne aisée, pourrait être liée au fait que les occupants de la première phase sont aussi les propriétaires (cf. *supra*). La présence de plusieurs bons indicateurs d'un niveau de vie élevé, comparable à celui des petites élites marchandes ou artisanes, pourrait s'expliquer par l'instal-

lation de la famille Le Normand à la ferme sur une ou plusieurs générations. Les signes matériels clairs d'une distinction sociale sont bien moins nombreux, voire absents, pour les phases postérieures, ce qui traduit la présence sur l'exploitation de fermiers et de laboureurs qui, à partir du XVII^e siècle, exploitent le site tout en vivant sur place. Leurs modes de vie, bien que confortables, reflètent ceux de la paysannerie.

Le cas de la ferme du Colombier montre la difficulté de la démarche, qui consiste à mettre en exergue les manifestations matérielles de la distinction sociale et les processus d'appropriation d'une position sociale dominante à partir de données issues d'un site, où coexistent deux catégories d'élites interdépendantes. Engagées à des degrés différents autour de l'outil de production, elles interviennent de manière combinée dans les choix déterminant la configuration du site d'habitat et les modes d'exploitation. Il s'agit donc, autant que faire se peut, de faire la part des indices matériels qui traduisent les comportements et pratiques sociales des fermiers de ceux qui révèlent les comportements des propriétaires et seigneurs. La distinction est d'autant moins aisée que ces deux groupes partagent une culture commune.

Ainsi, l'essentiel de la culture matérielle mise au jour reflète les modes de vie des fermiers, occupants et exploitants de l'établissement. L'ensemble des estimateurs s'y rapportant révèle donc les aspirations d'une élite paysanne changeante, dont les conditions de vie fluctuent sur plusieurs siècles. De l'autre côté de l'outil de production, se trouvent les petites élites propriétaires. D'abord issus de la bourgeoisie marchande en quête d'anoblissement par le biais de la notabilité rurale, les propriétaires appartiennent ensuite à une petite élite seigneuriale, qui se détourne de l'exploitation directe de la terre, mais pas de ses revenus. De ces derniers dépendent les choix du milieu d'implantation, de la configuration du site et sans doute une partie des choix d'exploitation.

Propriétaires comme locataires tirent leurs revenus du même outil de production. Ils n'ont pas les mêmes modes de vie et n'occupent évidemment pas la même place dans la hiérarchie des petites élites rurales, mais ils partagent néanmoins des intérêts communs, sans doute une culture et des valeurs communes et des aspirations similaires à l'ascension sociale. On peut donc estimer qu'il existe une perméabilité entre les influences jouées par l'un ou l'autre des groupes sur la forme de l'habitat et les choix d'exploitation, ce qui reste extrêmement difficile à mesurer à l'aune des témoignages matériels. Par ailleurs, la volonté d'ascension sociale de ces différents groupes se traduit par des mécanismes similaires d'appropriation, de distinction et de reproduction de la domination sociale.

Ce que la fouille de la ferme du Colombier permet avant tout d'aborder, grâce aux témoignages matériels, ce sont d'une part les processus d'insertion et d'assimilation de plusieurs types de petites élites rurales et d'autre part les pratiques de distinction sociale.

Le site permet d'observer deux manifestations de petites élites, dont l'évolution reflète les mutations profondes du monde rural durant l'époque moderne. Chacun de ces groupes, à travers des mécanismes économiques et sociaux différents, parvient à concentrer divers degrés de puissance, d'autorité et d'influence. Ici, l'argent et l'exploitation du sol sont le moteur de la distinction et de la domination sociale (Chaussirand-Nogaret 1991, p. 12-13).

Les lignes de clivage entre ces deux expressions des petites élites rurales – la deuxième étant à entendre comme une petite élite paysanne – sont encore à préciser. En effet, les critères d'identification et de hiérarchisation sociales doivent encore largement être définis; ils devront être étayés par de nouveaux

exemples, que pourra fournir l'archéologie médiévale et moderne. Tout effort de catégorisation est vain tant que l'on ne disposera pas d'informations archéologiques sur les populations rurales qui n'appartiennent pas aux élites, cette paysannerie qui représente l'immense majorité de la population rurale.

Conclusion

.....

S. Hurard

Établissement rural d'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles), la ferme du Colombier de Varennes-sur-Seine se révèle être un objet d'étude complexe, qui permet à l'archéologue, à partir des témoignages matériels, de développer un discours sur les processus d'appropriation de la position dominante par plusieurs petites élites en milieu rural.

Autour du même outil de production s'articulent les aspirations à l'ascension sociale de plusieurs groupes : d'une part les propriétaires, petite élite marchande en quête d'anoblissement par le biais de la notabilité rurale, puis petites élites seigneuriales ; d'autre part les fermiers, frange supérieure de la paysannerie qui, par l'intercession du bail à ferme, construisent une position dominante.

Ces élites, fortement attachées à la possession du sol et à son exploitation, dont elles tirent leurs revenus, sont interdépendantes et engagées dans des rapports de production. Ceux-ci déterminent les rapports de domination et leur hiérarchie au sein du monde rural.

Nous nous sommes attachés à démontrer, en analysant le monde matériel, que les choix d'exploitation, d'approvisionnement, les modes de consommation, de bâtir et les multiples manières de se projeter dans l'espace participent de la distinction sociale, en étant révélateurs de choix identitaires. Une fois combinés, ces éléments s'imposent comme des estimateurs archéologiques et concourent, à plus vaste échelle, au renouveau actuel des réflexions sur la caractérisation et la hiérarchisation des habitats d'élites aux périodes médiévales et modernes.

La confrontation des différentes données a en particulier permis de démontrer que la valorisation d'une zone humide pouvait s'imposer comme un signe extérieur de domination sociale. Apanage des élites médiévales « de souche », le marais – dont la valeur symbolique et économique est encore très forte au début de l'époque moderne – est l'objet d'une réappropriation de la part de l'élite « en devenir », l'expression d'une situation sociale privilégiée.

En passant de l'intra à un large intersite, l'interdisciplinarité a offert la possibilité d'appréhender un milieu, un paysage, un territoire, au croisement de faits environnementaux et sociaux. Les données archéologiques, paléoenvironnementales, textuelles et archéogéographiques collectées ont ainsi permis de documenter les pratiques sociales de plusieurs petites élites entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. De la confrontation de ces différentes approches émerge la restitution d'un site et d'un paysage exploités, aménagés et vécus par de petites élites rurales à la charnière entre le Moyen Âge et l'époque moderne.

La fouille d'établissements ruraux modernes tels que celui de la ferme du Colombier de Varennes-sur-Seine est encore trop rare, malgré le développement de l'archéologie préventive et la multiplication « opportuniste » des données sur ces périodes (Burnouf, Journot 2004). L'étude illustre la légitimité de développer un discours archéologique, à partir des données sédimentaires et textuelles, sur des problématiques chères aux historiens des périodes modernes. L'archéologie doit élargir le champ d'enquête à l'ensemble de la population rurale moderne et non pas seulement se cantonner à ses manifestations dans les classes les plus aisées. Le même constat peut d'ailleurs être fait pour le second Moyen Âge.

Pièces justificatives

.....

Pièce n° 1 1598, 20 avril

Extrait de l'aveu et dénombrement du fief du Colombier fourni par Françoise Poart à Jacques Du Quesnay, seigneur de Varennes.

A. Original. Minute de maître Marsault Planche, substitut juré de Varennes (Arch. dép. Seine-et-Marne, 193 E 4).

Lequel fief, terre et seigneurie se consiste en une maison et hostel couvert d'ardoise, granges, estables et ung accinct circuy contenant cinq quartier ou environ partye encloz de fossez tout alentour desdits logis et lieu, sur le hault desquelz y a baulges tenant lieu de murailles de costé desdits logis fermant à pont levis, les sur plus desdits cinq quartiers ampres esdits fossez rampart et circuit alentour de ladite maison, tenant et aboutissant de toutes partz aux autres terres dudict lieu cy apres declarées et

- [1] – Premièrement neuf arpens de terre et saucis en une piece assize près ledit Columbyer tenant d'une part au chemin de Sens, d'autre aux hoirs Simon Robert, Michel Lenfant, Simon Concault et autres et aboutissant d'un bout au sentier dudict Colombier et d'autre bout aux heritiers Fucouldray, sergent royal à Montereau,
- [2] – Item trois arpens de terre en une piece assis audit lieu tenant d'une part ausdits neuf arpens d'autre aux fossez de la dicte maison et aboutissant d'un bout sur le pré en saulcoy des sieurs du chappitre de l'esglise Notre-dame de Paris autrement appelé le Pré Maribue et dautre bout sur le chemin dudict Columbyer,
- [3] – Item cinq quartiers de terre en une piece assis par devant mesme lieu tenant d'une part à la piece de trois arpens dessus declairée d'autre à la piece cy apres declairée contenant ung arpent et aboutissant d'un bout au chemin allant de Ville-Saint-Jacques à Montereau,
- [4] – Item ung arpent de terre en une piece près et attenant desdits cinq quartiers d'autre part à ladite damoiselle à cause de l'eschange faict avec ledit sieur Lequien et autres heritaiges aboutissant d'ung bout à ladite piece de neuf arpens cy devant declairée et d'autre bout à [blanc]
- [5] – item trois arpens et demy quartier de terre en une piece assis près ledit lieu tenant d'une part aux heritiers feu noble homme maistre Guillaume Poart d'autre part au chemin allant à la maison dudict Coloumyer aboutissant d'ung bout sur ladicte damoiselle à cause de l'acquisition faicte de Lambert Piauxt et d'autre bout audit chemin,
- [6] – Item deux arpens ung quartier de terre en une piece assis près ledit lieu au travers desquelz passe le chemin allant de Montereau à Ville-Saint-Jacques tenant d'une part à Jehan Barbot, d'autre part audit chemin du Columbyer aboutissant d'ung bout lesdits heritiers feu maistre Guillaume Poart d'autre bout à ladite damoiselle à cause de l'eschange faict avec Jacques Bouetteret,
- [7] – Item ung arpent de terre en une piece assis près ledit lieu tenant d'une part à ladite damoiselle à cause dudict eschange faict avec ledit Bouetteret d'autre part à Jehan Moreau à cause de sa femme aboutissant d'ung bout sur ledit chemin allant de Ville-Saint-Jacques à Montereau et d'autre bout au chemin tendant de Varennes au Bréau,
- [8] – Item cinq quartiers de terre en une piece assis en Plumignon tenant d'une part audit sieur de Varennes d'autre à Pierre Rezé à cause de sa femme aboutissant

- d'ung bout audit sieur de Varennes et d'autre bout à Lambert Fer à cause de sa femme,
- [9] – Item trois arpents et demy de terre en une piece assis audit lieu tenant d'une part à Jehan Vincent d'autre part à [blanc] aboutissant d'ung bout sur Jehan Moreau et d'autre bout aux terres de Bruières,
- [10] – Item trois arpents et demy de terre en une piece assis en ce lieu tenant d'une part et d'autre à ladite damoiselle à cause dudict eschange faict avec ledict Boutteret aboutissant d'ung bout sur les terres de Bruières et d'autre bout sur ledit Jehan Moreau,
- [11] – Item de ladite damoiselle au lieu de Jacques Boutteret pour ung arpent et demy de terre en une piece assis en ce mesme lieu tenant d'une part audit sieur de Varennes d'autre part à ladite damoiselle aboutissant d'ung bout sur lesdites terres de Bruières et d'autre bout sur lesdites terres de Bruières et d'autre bout sur Jehan Moreau à cause de sa femme, ladite piece et lieu appartenant à ladite damoiselle à cause de l'eschange faict avec ledit Boutteret et autres heritaiges assis en Beauchamp,
- [12] – Item de ladite damoiselle au lieu dudict Boutteret à cause que dessus pour ung arpent de terre en une piece assis proche les terres dudict columbier tenant d'une part à ladite damoiselle d'autre part audit Jehan Moreau aboutissant d'ung bout sur le chemin de Bréau et d'autre bout sur le chemin allant de Ville-Saint-Jacques à Montereau,
- [13] – Item de ladite damoiselle au lieu dudict Boutteret à cause que dessus pour cinq quartiers de terre en une piece assis à la Fosse aux Carpes tenant d'une part audit sieur de Varennes d'autre à Jehan Breton aboutissant d'ung bout sur Lambert Fay et d'autre bout sur les marestz du Columbier,
- [14] – Item demy arpent de saulcy assis près ledit Columbyer tenant d'une part à ladite damoiselle d'autre part audit chemin de Ville-Saint-Jacques aboutissant d'ung bout aux terres du Colombyer et d'autre bout sur le chemin de Sens,
- [15] – Item demy quartier de pré ou marestz assis près ledit Columbyer tenant d'une part audit Jehan Breton d'autre part à Pierre Rezé aboutissant d'ung bout sur ledict Lambert Fay et d'autre bout sur ladite damoiselle,
- [16] – Item dix huit perches de saulcy en une piece assis audictz marestz du Columbyer tenant d'une part audit Pierre Rezé d'autre part à la veuve ou heritiers feu Lambert Peault aboutissant d'ung bout à Pierre Deshaies seigneur... à Montereau à cause de sa femme et d'ung bout à [blanc],
- [17] – Item ung quartier de pré et marestz assis audit lieu tenant d'une part audit Jehan Breton d'autre part audit Lambert Fay aboutissant d'ung bout sur ledit sieur de Varennes et d'autre bout sur ledict Breton,
- [18] – Item le droict de mettre en fief huit arpents de terre ou environ en paiant audit sieur de Varennes à une seule foyz ung escu sol pour chacun sol de censive suivant l'inféodation et anoblissement faict de ladite terre du Columbyer,
- [19] – Item le droict et pouvoire de bastir et ediffier en ladite maison une faye ou voliere sur la porte dudict lieu ou en autre endroit commode à la volenté de ladite damoiselle six vingtz bollins [...]

Pièce n° 2
1722, 10 décembre

Extrait de l'inventaire après décès de la communauté de Claude Trouvé et de Jeanne Laprés, fermiers du Colombier.

A. Original. Minute de maître Jean Lenfant, notaire résidant à Montereau (Arch. dép. Seine-et-Marne, 222 E 13).

- | | | |
|------|---|------------|
| [1] | – Premièrement, à la cheminée de la chambre basse du pavillon de la ferme du Colombier ou est decedé le defunct Trouvé, c'est trouvé une cremailliere, une pelle, deux petits chenets, un triangle de fer, une petite marmitte avec son couvercle estimé le tout ensemble trois livres. | 3 l. |
| [2] | Item une petite table ronde playante, deux mechantes pincettes, trois mechantes chaises, une selle ? estimé le tout ensemble quarente sols. | 2 l. |
| [3] | Item une met ¹ , un sceau à eau, une pelle, estimé le tout ensemble dix livres. | 10 l. |
| [4] | Item une grande chaudiere, trois petits chaudrons, une autre mechante chaudiere, deux poeslons, un rechaux estimé le tout quinze livres. | 15 l. |
| [5] | Item deux poesles et deux poeslons de fer, une broche, une mauvaise lechefritte, deux petites marmittes usez, estimé le tout trois livres dix sols y compris resp... | 3 l. 10 s. |
| [6] | Item la quantité de trente livres d'étain commun estimé chacune livre vingt sols qui..... la totalité la somme de trente livres. | 30 l. |
| [7] | Item une couche à hault pillier sur laquelle c'est trouvé un lit et traversin à plumes, deux draps de toille commune avec couverture de laine blanche et deux draps autour duquel ledit Germain n'ayant fait aucune estimation sur le repère de leurs biens comme du consentement dudit curateur attendu que ladite veuve reprend ledit lit par son contrat de mariage avec ses habitz, linges à son usage, bagues et joyaux dont elle fait pareillement reprise. | |
| [8] | Item un autre lit com... à la serge sur laquelle c'est trouvé un lit et traversin à plumes, deux draps et une couverture de laine blanche, un drap et une nappe estimé le tout ensemble trente neuf livres, | 39 l. |
| [9] | Item un coffre vieux de bois de noyer fermant à clef estimé dix livres, | 10 l. |
| [10] | Dans lequel c'es trouvé trente draps de toille de chanvre et estoupe b... demy usez estimé le tout pour l'un l'autre cent sols, | 5 l. |
| [11] | Item six nappes et une douzaine de mauvaise serviette estimé le tout douze livres, | 12 l. |
| [12] | Item deux petites tasses d'argent.....peçant six onces les deux et pour l'article cinquante livres, | 50 l. |
| [13] | Item un autre coffre de bois de chêne fermant à clef estimé quinze livres, | 15 l. |
| [14] | Dans lequel c'est trouvé trente six chemises à usage dudit défunt Trouvé neuve et demy usez estimé le tout ensemble quarente cinq livres, | |
| [15] | Item un vieux justaucorps de tiretaine, une vieille veste de serge Saint-Nicolas ² un vieux s..... de Pinchinat, deux mechantes cullottes, un mechant roquelore de camelot estimé le tout ensemble ladite cha... vingt cinq livres, | 25 l. |
| [16] | Item un rouet à filler, un devidet à escheveaux, un... à farine, une montre d'étain à l'eau, une lumiere à une corne, une lanterne de bois estimé le tout quatre livres, | 4 l. |
| [17] | Item dans le fournil c'est trouvé une vieille met, une futaille à queue, une cage à poule et un bouchoir de fonte....., une chesne, un boisseau d'ozier, une colombe à tonneller, un roualle de fer, une pelle à four estimé le tout déclarez 10 livres, | 10 l. |
| [18] | Item dans l'escurye , un petit lit et traversin de plume, une vieille couverture et de nulle valeur de laine blanche estimé le tout ensemble douze livres, | 12 l. |
| [19] | Item quatre chevaux sont de plusieurs poils et ages dont un est aveugle, estimez avec leur gros et menus harnois quatre cent cinquante livres, | 450 l. |

.....

1. Pétrin.

2. Textile fabriqué à Troyes.

- [20] Item huit mères vaches laitieres sont de plusieurs poils et ages et trois genisse estimez le tout trois cent cinquante livres 350 l.
- [21] Item dans ladite estable c'est trouvé une bourique avec son b... et p.... estimé vingt livres 20 l.
- [22] Item trois porcs mesgneaux et une g... estimé le tout ensemble quarente livres, 40 l.
- [23] **Item dans dans la cour** c'est trouvé quatre douzaines tant volailles que c... estimé le tout ensemble vingt livres, 20 l.
- [24] Item une charrette montée sur ses roues..... de fer, deux charrues montée, deux herse, un r..... estimé le tout quatre vingt livres, 80 l.
- [25] **Item dans la v....** c'est trouvé deux mechantes petites cuves montée sur leur billots estimés le tout ensemble trente livres 30 l.
- [26] **Item dans la cave** c'est trouvé quatre p... de vin nouveau de pays estimé trois livres chacun p.... es..... cent vingt livres, 120 l.
- [27] Item vingt livres de fillasse de plusieurs chanvres? et quatre livres de gros fil estimé le tout dix livres, 10 l.
- [28] **Item dans la grange** c'est trouvé un tas de meules de bled metal non botté estimé par Denis Piquier et Jacques Tourneur batteur de grange cy present demeurant en ce lieu commun, par les p..., à la quantité de cent quatre vingt bichets mesure de Montereau estimé quarante sols le bichet cy 360 livres, 360 l.
- [29] Item un tas suivant d'avoine non battue estimé par ledit susnommez produire quatre cent grands bichets y compris ce qui est dans l'autre grange et chacun bichet prisé vingt deux sols cy pour l'article 440 livres, 440 l.
- [30] **Item dans une grange scize à Varennes** dependant de la ferme du sieur... demeurant à Fontainebleau c'est trouvé un tas d'orge non battu estimé par les susnommez quatre vingt bichets chacun bichet trente sols cy pour l'article 120 livres, 120 l.
- [31] Item quatre cens de botte de foin estimé déclaré chacun cy pour l'article 40 livres, 40 l.
- [32] Item dans le grenier c'est trouvé six bichets de bled metal estimé quarante sols le bichet cy pour l'article la somme de douze livres 12 l.
- [33] Item plusieurs cayer avec eschisse porté à l'article autres ustancilles pour le...tage estimé le tout ensemble cent sols 5 l.
- [34] Item ladite veuve a déclaré qu'elle a fait emblaver en la semaine derniere tous dans ladite ferme du Coulombier appartenant à M. Guillaume Maillet lieutenant cy present à Montereau, que dans celle qu'il a à Varennes appartenant audit Chabouillé la quantité de quarante cinq arpens de terre en bled metal dans les labours de sa ferme d'iceux ont esté amiablement estimez à raison de quinze livres chacun arpent cy pour l'article la somme de 300 livres 300 l.
- Debtes passives**
- [35] – Item ladite veuve a déclaré qu'elle doit audit sieur Maillet une année de fermage de la ferme du Coulombier de trois cent soixante, pour l'année presente mil sept cent vingt deux,
- [36] – A Jean Laurent Rousseau manœuvrier à Montereau trente livres l... pl..... de son metier,
- [37] – Au sieur Merille receveur des tailles de Montereau soixante livres pour reste de la taille des autres paiements des versements lors ledit defunct Trouvé etoit collecteur en la dite année 1722,
- [38] – A Morin Tourneur chartier vingt trois livres jusques la saint-Martin d'hiver dernier,
- [39] – A Jean Demoneau aussy chartier vingt deux jusques audit jour saint-Martin d'hiver dernier,
- [40] – A Marie Le Begue servante, vingt six livres pour son mari de ses gages jusque cy ans
- [41] – A Germaine Le Begue aussy servante dix livres restant de vingt une livres pour son mari de ses gages jusque cy an,
- [42] – Audit curé de Varennes dix livres pour messes ditte pour le deffunct Trouvé

Pièce n° 3
1762, 29 novembre

Extrait de l'inventaire après décès de la communauté de Nicolas Baudin et de Marie Sillard, fermiers du Colombier.

A. Original. Minute de maître Jean De Saint-Père, notaire résidant à Montereau (Arch. dép. Seine-et-Marne, 192 E 247).

Dans la chambre d'habitation du dit deffunt Baudin

- | | |
|---|------------|
| 1 – premièrement au foyer, une cremaillere, deux chenets, une pelle, une paire de pincettes, un porte-poêle, un petit gril, le tout de fer, un petit fourneau de fonte de fer et un vieux soufflet, le tout prisé 4 livres, | 4 l. |
| 2 – item une marmite de fonte de fer et son couvercle de taule, un peson, une vieille lanterne de fer blanc, prisés ensemble 1 livre 4 sols, | 1 l. 4 s. |
| 3 – item une table de differens bois montés sur ses quatre pieds dormants ayant un tiroir non fermant à clef dans lequel ne s'est rien trouvé, une autre table monté sur son chassis ployant, ayant par-dessus une autre pareille table ovale sans chassis, huit chaises et un fauteuil de bois blanc foncées de paille et un saladier d'osier, le tout prisé ensemble 3 livres | 3 l. |
| 4 – item une couche à hauts piliers garnie de son enfonçure et ciel de bois blanc, une paillasse de grosse toile sur laquelle es gissant le cadavre du dit deffunt, une couverture de laine verte, une tour de lit de serge verte composé de cinq pieces, outre deux pentes de pareille serge et trois treingles ? de fer, et au pas du lit s'est trouvé deux lits et un traversin de plume à taye de coutil commun et un matelas de laine à toile de futaine blanche, deux draps de toile de menage de deux lez chacun, le tout prisé ensemble 80 livres, | 80 l. |
| 5 – item une autre couche à haut piliers garni de son enfonçure et ciel de differents bois, une paillasse de grosse toile, un matelas de Bourg-Lanisse ? à taye de toile à carreaux, un vieux lit et traversin de plume à toile de coutil commun, deux draps de toile de menage de deux lez chacun, une couverture de laine verte mauvaise, un vieux tour de lit de vieille serge verte composé de six pieces compris le ciel et dossier, et autre deux pentes de pareille serge garni de vieilles franges de soye de même couleur à deux tringles de fer, le tout prisé 36 livres, | 36 l. |
| 6 – item trois vieux morceaux de tapisserie de bergame prisés 12 sols, | 12 s. |
| 7 – item une armoire vieille, de differens bois, à deux battans fermante à clef, prisée 6 livres, | 6 l. |
| 8 – dans laquelle armoire s'est trouvé vingt quatre livres d'étaing commun en different utanciles de ménage prisé à raison de neuf sols la livre ce qui revient à la somme de treize livres un sol, | 13 l. 1 s. |
| 9 – item treize livres d'étaing fin aussy en differens utencilles de menage prisés à raison de douze sols la livre ce qui revient à la somme de sept livres sols, | 7 l. |
| 10 – item une bassinoire, deux chandeliers, un martinet ou bougeoir, une lampe à une corne garnie de son lampion, le tout de cuivre jaune et potin prisé ensemble trois livres, | 3 l. |
| 11 – item un vieux fusil à giboyer et un vieux pistolet d'arson, prisés ensemble 6 livres, | 6 l. |
| 12 – item trente livres de chanvre en branches ou surjon, prisé à raison de deux sols la livre ce qui fait la somme de 3 livres, | 3 l. |
| 13 – item une armoire de bois de noyer et autres ayant au-dedans deux tiroirs dont un fermant à clef, prisés 30 livres, | 30 l. |
| 14 – dans laquelle armoire s'est trouvé neuf chemises à l'usage dudit deffunct six presque neuves de toile de menage et les deux autres vieilles prisées ensemble 12 livres, | 12 l. |

15 – item dix huit draps de toile de menage dont six de deux lez chacun et les douze autres d'un lez et demi chacun prisé ensemble vingt six livres,	26 l.
16 – item quinze nappes aussy de toile de menage plus trois autres nappes de pareille toile prisées ensemble quinze livres,	15 l.
17 – item un habit et une veste de gros drap brun assez usé, une vieille culotte de laine, une veste et une culotte de cotonettes à petits carreaux, un gillet de cotonette à fleurs, un viel habit de satigne de ratines, une vieille veste de serge de saint-Nicolas, un autre gillet de moileton, deux vieilles paires de bas de laine, un chapeau, le tout prisé ensemble vingt livre, le tout à l'usage du defunt,	20 l.
18 – deux vieilles boetes de sapin, des vergettes, un ecritoire de cuivre et un petit marteau de fer prisé le tout huit sols,	8 l.
19 – item une nappe à pain beni tavoyelle, deux semoirs, deux charroirs, seize essuye mains, un petit sac blanc à farine prisé ensemble quatre livres,	4 l.
20 – item douze aulnes de grosse toile de menage en une piece d'environ trois quarts de lez prisée à raison de dix huit sols l'aulne vingt une livres douze sols,	21 l. 12 s.
21 – qui est tout ce qui s'est trouvé dans ladite armoire,	
22 – item une autre armoire de differens bois garnie de deux tiroirs avec leurs serrures, deux battans à double serrures prisée 30 livres,	30 l.
23 – dans laquelle s'est trouvé deux douzaines de serviettes de toile de menage prisé douze livres,	12 l.
24 – item un juste de cotton de cresse brun, une autre jupe de callemande rayée à l'or jaune, un calaquin de siamoise rayé, une jupe de demie serge de loudre rouge, une jupe, un casaquin, un juste et un tablier d'etamine noire, un juste de ratine blanche, des bas, une vieille paire de soulliers, deux paires de mauvais bas de laine le tout à l'usage de ladite veuve prisé ensemble la somme de trente livres avec une vieille robe de chanvre d'etamine noire au même usage,	30 l.
25 – item douze chemises de toile de ménage à l'usage de ladite veuve quatre garnitures de mousseline dont deux de dentelles, quatre coeffes de nuit, quatre bonnets piqués, trois mouchoirs de col de mousseline et deux de siamoise de toile de cotton et un d'indienne, le tout prisé ensemble la somme de vingt livres,	20 l.
26 – item deux autres vieux draps prisés trois livres, qui est tout ce qui s'est trouvé dans ladite armoire,	3 l.
27 – montre à l'eau garnie de sa boete prisée 30 sols,	1 l. 10 s.
28 – trois rouet à filer avec un devidoir à echeveau prisés ensemble 3 livres,	3 s.
29 – item deux tasses à oreilles, une tasse en goridolle et deux tymbales, le tout d'argent de différents poinçons pesantes ensemble un marc quatre onces six gros prisé à raison de quarante huit livres,	48 l.
30 – item petit miroir de toilette prisé 10 sols, qui est tout ce qui s'est trouvé dans la dite chambre.	10 s.

Dans un fournil attenant ladite chambre

31 – item cinq chaudieres de differentes grandeurs, trois chaudrons aussy de grandeurs inegales, une passoire à pois, deux casseroles rondes, une paire de balances, une tourtiere et son couvercle, deux armoires, un poële et un poelon de cuivre jaune prisés ensemble la somme de 30 livres,	30 l.
32 – item une vieille marmite de cuivre rouge garnie de son couvercle prisée 20 sols,	1 l.
33 – item le dressoir ³ composé de onze planches de differens vieux bois prisé 20 sols,	1 l.
34 – item une poele, une lechefrite, une broche, un bouchoir de four, un rouable et un rateau, le tout de fer prisé avec une pelle à four de bois prisés la somme de 3 livres compris un billot,	3 l.

.....
3. Étagères.

35 – item un cuvier de sapin et une geale de pareil bois prisés avec celle du dit cuvier et un ecorsoir à broyer chanvre de bois de noyer fait somme de quatre livres,	4 l.
36 – item une méts de differens bois, un garde manger aussy de differens bois etant au dessus ayant deux ventaux fermants à clef prisés trois livres,	3 l.
37 – ouverture faite dudit garde manger ou armoire il s’y est trouvé que des hardes et linges appartenantes à Marie Brouet et Anne Renault servantes domestiques de la maison les qu’elles presentes les ont reclamées en avoir connoissance,	
38 – item une couche à haut pilliers ayant son enfoncure de bois sur laquelle est une mauvaise paillasse de toile, un lit de grosse plume à toye de toile, un traversin de semblable plume à toye de coulit, deux draps de grosse toile de menage d’un lez et demi chacun, une vieille couverture de laine blanche avec six morceaux de vieille serge rouge faisant le tour de portée dudit lit compris les pentes, le tout prisé ensemble la somme de quinze livres,	15 l.
39 – item quinze livres de ferrailles prisés avec une scie à main, un marteau et un pot de chambre de fayance vingt cinq sols, Qui est tout ce qui s’est trouvé dans ledit fournil,	1 l. 5 s.
Dans la chambre haute étant au dessus dudit fournil	
40 – item trois cribles de peau, un bichet et un boisseau ferrés mesure de Montereau, deux rateaux de bois, une pelle aussy de bois, un truble à pescher, une passoire à avoine, une broche et une cremaillere de fer, le tout prisé cent sols, Qui est tout ce qi s’est trouvé dans ladite chambre,	5 l.
Dans le grenier etant à côté, regnant sur la grande chambre basse	
41 – item six bichets de noix prisées trois livres,	3 l.
42 – item deux bichets de pois verts prisés quatre livres,	4 l.
43 – item deux bichets de chenvy ⁴ prisés trois livres,	3 l.
44 – item deux bichets de pois hatifs prisés quatre livres,	4 l.
45 – item cinq sols de toile à mettre blé dont parties sont rapieccés, un ratelier, fromage avec ses cordes qui le suspendent, 30 fromages, le tout prisé avec 3 feuilletes defoncées, la somme de 18 livres qui est tout ce qui s’est trouvé dans ledit grenier	18 l.
Dans la laiterie étant hors du corps de logis	
46 – item 17 pots de gréz à laitage, 3 terrines aussi de grés, 5 eclisses, 24 tournettes d’osier blanc, 2 petits sceaux à lait, 2 autres grands sceaux à eau, une petite geole et une barate de bois garnie de cercles de fer avec son barateau, le tout prisé ensemble 7 livres, qui est tout ce qui s’est trouvé dans la dite laiterie	7 l.
Dans la cave regnant sous la maison⁵	
47 – item quatre demi queue de vin nouveau rouge très faible prisées ensemble au par-dessus des droits 36 livres,	36 l.
48 – item deux autres demi queues de boisson prisés aussy au par-dessus des droits 6 livres,	6 l.
49 – item un entonnoir de bois à douille de fer et deux morceaux de bois servants de chauttes ? Prisés ensemble 25 sols,	1 l. 5 s.
Sous le hangard etant près la grande porte d’entrée de la cour	
50 – item une cuve montée sur ses billots ou patins de grés garnis de ses cercles de chesne, prisée avec son rondeau 5 poinçons, deux feuilletes et une tonne, le tout geulebé et de peu de valeur, 18 livres,	18 l.
Dans la bergerie	
51 – item 173 bestes à laine, tant meres portieres qu’agneaux, prisés ensemble la somme de 800 livres,	800 l.

.....

4. Graine du chanvre.

5. D’après les mémoires de 1768-1769, au mois d’octobre 1762 la cave contenait encore huit pièces de vin (AD Seine-et-Marne, 134F 446).

52 – item 8 rateliers de differentes grandeurs et bois prisés 100 sols, 5 l.
 53 – item 24 morceaux de bois d’aulne servant de sinotage prisé 4 livres 10 sols, 4 l. 10 s.
 qui est tout ce qui s’es trouvé dans ladite bergerie,

Dans la vacherie

54 – 12 vaches meres laitieres dont trois hors d’age et en mauvais etat, 360 l.
 prisées ensemble la somme de 360 livres,
 55 – item les bois de sinotage de ladite vacherie consistant en 40 brins 4 l.
 d’aulne prisé 4 livres,
 qui est tout ce qui s’est trouvé dans la dite vacherie

Dans l’ecurie

56 – item 5 chevaux dont 3 sous poil rouge et bay et 2 sous poil noir hors 1040 l.
 d’age, prisés avec leurs gros et menu harnois, la somme de 1 040 livres,
 57 – item les lits des chartiers consistant à deux lits et deux traversins de 24 l.
 grosse plume dont l’un à taye de coutil et l’autre de toile, 3 draps de
 chacun 1 lez et demi de toile de menage et 2 couvertures de laine blanche,
 le tout prisé ensemble la somme de 24 livres,
 58 – item 15 brins de bois d’aulne faisant le synotage prisé 30 sols, 1 l. 10 s.
 59 – item 4 fourches et 3 crochets à fermier, prisés 3 livres, 3 l.
 qui est tout ce qui s’est trouvé dans ladite ecurie

Dans la cour

60 – Item 6 douzaine de poules et une douzaine de cannes prisés ensemble 1 l. 16 s.
 36 livres,
 61 – item un tombereau monté sur ses roues et essieu de fer estimé 18 l.
 18 livres, les roues etant en mauvais etat,
 62 – item 2 barrettes montées sur les roues et essieux de fer prisées 70 l.
 ensemble 70 livres dont une 40 livres et l’autre 30 livres,
 63 – item une autre vieille charettes à ridelles non montée, prisée avec deux 11 l.
 vieilles herses et deux roulotes, la somme de 11 livres,
 64 – item deux charrues montées et garnies de leurs ruelles et autres 27 l.
 ferrures ? et utencils prisées avec deux autres vieilles charrues non montées
 ayant seulement leur soc et 3 mauvaises ruelles avec leur fret en tout la
 somme de 27 livres,
 65 – item 400 de bourrées de bois d’orme prisée 20 livres, 20 l.

Dans la grange au blé étant au bout du midy du corps de batiment servant de grange⁶

66 – item un tas et montre de bled meteil en gerbes et non battu évalué 375 l.
 pouvoir produire la quantité de 300 bichets mesure de Montereau sauf
 toutes fois le rapport du batteur qui est ledit Longuet, le blé prisé 25 sols le
 bichet, frais de battage, voitures deduits ce qui revient pour la quantité à la
 somme de 375 livres,
 67 – item au côté gauche de ladite grange un tas et montre d’avoine en 500 l.
 quenouille estimé pouvoir produire 500 petits bichets de même mesure
 estimé à raison de 20 sols le bichet aussy ledit frais deduit la somme de
 500 livres,
 68 – item deux vans à vanter blé et 2 echelles prisés ensemble 3 livres,

Dans une autre petite grange étant au nord de celle cy-dessus

69 – item un tas de bled meteil estimé pouvoir produire 100 bichets prisés 125 l.
 au prix cy-dessus de 25 sols le bichet revenant pour la dite quantité à la
 somme de 125 livres,
 70 – item un tas d’orge aussy non battu estimé pouvoir produire 60 bichets 60 l.
 estimés aussy frais deduits à 20 sols le bichet, 60 livres,
 71 – item 8 brins de bois d’aulnes, prisés 16 sols, 16 l.

.....
 6. D’après les mémoires de 1768-1769, sous la menace d’être chassé, le batteur en grange n’aurait déclaré que la moitié des grains, parce que Marie et Claude Sillard disaient que le surplus servirait à payer les frais d’inventaire et autres frais de justice (AD Seine-et-Marne, 134F 446).

Mais un certificat des botteleurs, passé devant notaire le 22 février 1769, prouve que l’inventaire ne contient pas la quantité des foins.

72 – item une bourrique hors d’age sous poil noir prisée avec son bât, selle et paunier ? la somme de 15 livres,	15 l.
Dans une tourelle dans le bas de laquelle deux petits porcs prisés 12 livres qui est tout ce qui s’est trouvé dans les batimens de ladite ferme	12
74 – les parties ayant déclaré que le defunt tenoit à loyer du sieur Huré marchand à Nemours une grange située à Varennes dans laquelle il renfermoit sa recolte de foin, nous nous y sommes avec lesdites parties transporté et aussy avec les experts cy-après nommés ou étant et ouverture faite de ladite grange s’y est trouvé la quantité d’un millier de bottes de foin botte dure ordinaire qui a été prisé quinze livres le cent, frais de bottelage et voitures deduit ce qui fait pour ladite quantité la somme de cent cinquante livres,	150 l.

Sources et bibliographie

Sources écrites

Archives départementales de Seine-et-Marne (Dammarie-lès-Lys)

Série C, Administration provinciale

C 38 (14 Fi 4118) : plan d'intendance de Varennes-sur-Seine, 1781.
↳ La ferme du Colombier est symbolisée par un petit carré.

105C1 : registre des contrôles des actes, 1709-1711.
↳ Mention du bail de la ferme du Colombier, accordé à Laurent Beauvais et sa femme demeurant à la Brosse Monceaux, passé le 6 novembre 1710 et contrôlé le 15 décembre 1710 (original en déficit).

Série E, état civil, familles, notaires

5 Mi 6724 (Arch. mun. Varennes, GG1) : Répertoire des baptêmes, mariages, sépultures.
↳ Mariages des enfants de Jacques Verjus, fermier du Colombier (Pierre Verjus le 6 juillet 1665, Louise Verjus le 26 juillet 1666 et Blaise Verjus le 24 septembre 1668).

5 Mi 6725 (Arch. mun. Varennes, GG2) : *idem*, 1617-1677.
↳ Décès de Jacques Verjus, fermier du Colombier, 16 avril 1670; de Jeanne Pineau fermière du Colombier, le 6 octobre 1673 et de son fils âgé de 15 jours le 9 octobre suivant.

5 Mi 6726 (Arch. mun. Varennes, GG3) : *idem*, 1674-1710.
↳ Décès de Pierre Verjus, laboureur, fermier du Colombier, 22 novembre 1683.

5 Mi 6727 (Arch. mun. Varennes, GG4) : *idem*, 1711-1734.
↳ Naissance de Jeanne-Gabrielle Trouvé, fille de Claude Trouvé, fermier du Colombier, 1^{er} décembre 1716.
↳ Décès de Claude Trouvé, fermier du Colombier, 10 mars 1722.

5 Mi 6729 (Arch. mun. Varennes, GG6) : *idem*, 1751-1770.
↳ Décès de Marie Sillard, fermière du Colombier, 19 octobre 1764.

E 502 : papiers Florent du Châtelet d'Harancourt. Papier censier et tables des noms des redevables des cens, rentes... dus au seigneur de Varennes, suivi des acquisitions faites en la censive de ce seigneur, 1672.
↳ Mention du partage entre les héritiers de Pierre Charmeux, conseiller et grenetier du grenier à sel de Sens et seigneur du fief du Colombier, 1664 (fol. 22v^o).
↳ Paiement du cens dû par Jean Charmeux, seigneur du Colombier, 1672 (fol. 22v^o).

192 E 4 : répertoire des minutes de Michel et Jean Lenfant, notaires à Montereau, 1652-1687.

↳ Mention de la déclaration d'Antoine Leclerc, rendu au seigneur de Varennes, 12 avril 1639.

192 E 17 : minutes de Lenfant, notaire de Montereau, 1726-1727.
↳ Bail de la ferme et métairie du Colombier à Jacques Santan et sa femme Jeanne Lapré pour six ou neuf ans, 14 décembre 1726.

↳ Foi et hommage rendu par Pierre-Etienne Maillet, à cause du fief du Colombier, 30 mai 1727.

↳ Aveu et dénombrement du fief du Colombier rendu par Pierre-Etienne Maillet, 30 mai 1727.

192 E 31 : minutes de Michel Lenfant, notaire de Montereau, 1741.
↳ Bail de la ferme et métairie du Colombier à Jacques Santan et sa femme Jeanne Lapré pour six ou neuf ans, 20 octobre 1741.

192 E 37 : *idem*, 1615.

↳ Foi et hommage rendu par Jean-Baptiste Leclerc au seigneur de Varennes, à cause du fief du Colombier, 15 juillet 1615.

192 E 70 : minutes de Pierre Lenfant, notaire à Montereau, 1648.

↳ Foi et hommage rendu par Louis Leclerc au seigneur de Varennes, à cause du fief du Colombier, 27 novembre 1648.

192 E 75 : minutes de Jean Lenfant, notaire à Montereau, 1653.

↳ Bail de la terre et seigneurie du Colombier à Edme Hezard pour 9 ans, 4 mai 1653.

↳ Baux à cheptel (huit vaches laitières et sept taureaux) accordés par le seigneur à son fermier, 29 juin 1653.

192 E 77 : *idem*, 1657.

↳ Fois et hommages rendu par Antoine Charmeux au seigneur de Varennes, à cause du fief du Colombier, 4-5 août 1657.

192 E 78 : *idem*, 1660.

↳ Edme Hezard, ancien fermier du Colombier, apparaît dans un bail de pré comme nouvel occupant de la ferme du Volstin, 11 avril 1660.

↳ Transport des terres et prés de la cure de Marolles par Jacques Verjus, le nouveau fermier du Colombier à Claude Delalende, 23 mai 1660.

192 E 79 : *idem*, 1662.

↳ Bail pour six ans d'une pièce de pré par Louis Duquesnay, seigneur de Varennes, à Jacques Verjus, laboureur du Colombier, 30 avril 1662.

192 E 80 : *idem*, 1665.

↳ Foi et hommage rendu par Marie Charmeux au seigneur de Varennes, à cause du fief du Colombier, 9 septembre 1665.

- 192 E 82 : *idem*, 1668.
 ↳ Ratification du bail accordé par Nicolas Coustes, tuteur des enfants du sieur Charmeux, 23 novembre 1668.
 ↳ Reconnaissance du paiement des revenus de la moisson du Colombier (écrit à la suite du précédent contrat), 20 avril 1670.
- 192 E 84 : *idem*, 1670.
 ↳ Bail de la ferme du Colombier à Pierre et Blaise Verjus pour 9 ans, 28 décembre 1670.
- 192 E 93 : *idem*, 1679.
 ↳ Bail de la ferme du Colombier à Blaise Verjus pour 9 ans, 12 novembre 1679.
- 192 E 118 : minutes de Dominique Martel, notaire à Montereau, 1708.
 ↳ Foi et hommage rendu par Guillaume Maillet au seigneur de Varennes à cause du fief du Colombier, 12 avril 1708.
- 192 E 122 : *idem*, 1715.
 ↳ Bail à loyer de la ferme du Colombier à Claude Trouvé, le 13 janvier 1715.
- 192 E 191 : minutes de Nicolas-Pierre Thibault, notaire à Montereau, 1777.
 ↳ Bail à ferme de la Maison Rouge à Pierre Chaumet, 22 février 1777. Les terres de la ferme du Colombier ne sont pas encore réunies à la ferme de la Maison Rouge.
- 192 E 209 : minute de Nicolas Adine, notaire à Montereau, 1783.
 ↳ Bail à ferme de la Maison Rouge à Pierre Chaumet, 20 décembre 1783. À cette date, les terres de l'ancienne ferme du Colombier dépendent du domaine de la ferme de la Maison Rouge.
- 192 E 227 : minutes de Pierre de Saint-Père, notaire à Montereau, 1764.
 ↳ Bail de la ferme et métairie du Colombier à Nicolas Baudin et sa femme Marie Sillard pour six ou neuf ans, 18 février 1750.
- 192 E 247 : *idem*, 1762.
 ↳ Inventaire de la communauté de feu Nicolas Baudin et de Marie Sillard, 29 novembre, 10 et 13 décembre 1762. Un mémoire de 1768 (134 F 446) soupçonne l'huissier-priseur d'avoir sous-estimé la valeur du mobilier contenu dans la ferme du Colombier.
 ↳ Renonciations de Marie-Madeleine et de Pierre-Nicolas Baudin à l'héritage de leur père, 14 et 27 décembre 1762.
- 192 E 251 : *idem*, 1764.
 ↳ Mariage de Louis Lainé et de Marie Sillard, fermière du Colombier, 1^{er} juillet 1764. Mention des récoltes conservées dans la ferme du Colombier (grenier, cave).
 ↳ Transport d'héritages et rentes par Marie Sillard, fermière du Colombier, 17 mars 1764. Aucune information sur la ferme.
- 193 E 4 : registre des minutes de Marsault Planche, substitut juré de Varennes, 1566-1600.
 ↳ Présence de Jean Deschallatz, demeurant au Colombier, comme témoin dans la vente d'une pièce de vigne, 22 janvier 1569.
 ↳ Aveu et dénombrement du fief du Colombier rendu par Françoise Poart au seigneur de Varennes, 3 septembre 1598.
 ↳ Aveu et dénombrement du fief du Colombier rendu par Constantin et Joachim du Fayel au seigneur de Varennes, 20 avril 1599.

- 222 E 13 : minutes de Lenfant, 1721-1722.
 ↳ Inventaire après décès de Jeanne Lépée, veuve de Claude Trouvé, fermier du Colombier, 10 décembre 1722.
- 237 E 34 : minutes de Nicolas Barbier, notaire à Montereau, 1652.
 ↳ Vente du fief du Colombier par Louis Leclerc et Louise Menagier à Pierre Charmeux, 22 août 1652.

Série F, fonds divers se rattachant aux archives civiles

- 37 F 3 : terrier de Varennes, troisième volume (1770-1785).
 ↳ On trouve dans la déclaration des biens domaniaux du seigneur de Varennes de 1781, l'historique du fief du Colombier (présenté dans l'ordre décroissant, p. 1360-1361), dans lequel sont mentionnés l'inféodation de 1506 (original perdu), les ventes successives du fief et les principaux actes de foies et hommages, aveux et dénombremments. Voici la liste des minutes ou expéditions perdues :
 4 novembre 1506 : inféodation des héritages roturiers en fief par Jean du Quesnay¹ à Jean Lenormand.
 9 mai 1577 : foi et hommage rendu par Jean de la Chaise et Barbe Lenormand sa femme, héritière de son père Jean Lenormand au seigneur de Varennes, passé par devant maître Bouchard, notaire à Montereau.
 30 mai 1577 : aveu et dénombrement rendu par les mêmes au seigneur de Varennes, passé par devant le même notaire.
 5 janvier 1584 : vente du fief par Jean de la Chaise et Barbe Lenormand à Nicolas Lequyen, passé par devant Vergier, notaire à Reims.
 37 F 4 : plan terrier de la seigneurie de Varennes, 1769.
 ↳ Sur l'atlas V figure la ferme du Colombier symbolisée par un carré rouge.
- 134 F 446 : Fonds Catel. Dossier Varennes-sur-Seine, 1354-1769.
 ↳ Mention du microtoponyme le Colombier dans l'adjudication par décret de la terre du Bousançoy, juillet 1393.
 ↳ Deux mémoires suspectant l'inventaire après décès dressé à la demande de Marie Sillard, veuve de Nicolas Baudin, fermier du Colombier, 1768 et 1769.
 On notera aussi la plus ancienne mention du microtoponyme le Colombier de 1393.

Série H, clergé régulier

- H 687 : inventaire général des titres et pièces de la commanderie de Beauvais-en-Gâtinais, 1220-1758 (1758), par Jacques Doligé.
 ↳ Plusieurs mentions des membres de la famille Deschallats de Ville-Saint-Jacques, dont l'un des descendants a vécu à la ferme du Colombier.

.....

1. Il s'agit en réalité de Guillaume Badouillier. Jean du Quesnay ne devient seigneur de Varennes qu'en 1544.

Série J, Documents entrés par voies extraordinaires

J 818 : Notes et documents sur la seigneurie de Varennes du XII^e au XVIII^e siècle par Paul Quesvers (XIX^e-XX^e siècles).

↳ Les notes de Quesvers indiquent qu'une partie des archives de la seigneurie de Varennes – aujourd'hui rassemblée dans le fonds Catel, 134 F 446 – était conservée auparavant chez Auguste Dupré, notaire honoraire d'Esmans ou de Montereau.

Série Q, domaines nationaux

1 Q 782 : procès-verbal de consistance des biens confisqués sur l'émigré Louis Duchâtelet, 12 fructidor an 2 (29 août 1794).

↳ Les terres de la ferme du Colombier sont alors attachées à la ferme de la Maison Rouge.

Archives départementales de l'Yonne (Auxerre)

Série E, notaires

3 E 22/373 : minutes de Jacques Bollogne, notaire à Sens, 1687.

↳ Inventaire après décès de Jean Charmeux, 16 mai 1687. Ce document rappelle un certain nombre d'actes de partage entre les héritiers et un bail de la ferme du Colombier, 12 novembre 1679. Il n'y a malheureusement pas de description détaillée du mobilier contenu dans la ferme : seule une couche y est mentionnée.

3 E 22/382 : *idem*, 1697.

↳ Bail quelconque précisant que Jacques Charmeux était alors paré du titre de seigneur du Colombier, 9 décembre 1697.

3 E 22/392 : minutes de François Bollogne le jeune, notaire à Sens, 1662.

↳ Bail de la ferme du Colombier accordé à Jacques Verjus et Savinienne Martin, 17 janvier 1662.

3 E 33/52 : *idem*, 1664.

↳ Partage des héritages de Pierre Charmeux, 27 octobre 1664. Le seconde lot, composé entre autres choses du fief du Colombier, advient à Marie Charmeux. Le document rappelle que des travaux de réparations ont été récemment réalisés sur les bâtiments de la ferme.

↳ Dessaisissement d'Antoine Charmeux de son droit d'aînesse sur la succession de Pierre Charmeux, 29 octobre 1664. Ce document indique qu'un procès-verbal de prise de la ferme a été dressé par des experts de Sens (Guillaume Joyneau, maître des ouvrages des bâtiments du roi au bailliage de Sens, Gilles Simon, arpenteur audit bailliage, Nicolas Beaugrand charpentier et Jean Baillot vigneron).

3 E 69/32 : minutes de Claude Cormier, notaire à Sens, 1672.

↳ Inventaire après décès de Marie Charmeux, 24 février 1672. Pas de détail du mobilier contenu dans la ferme du Colombier. Marie Charmeux avait signé plusieurs contrats avec Pierre et Blaise Verjus (passés par devant Lenfant, minutes perdues) :

– 3 juin 1671 : bail de 80 bêtes à laines,

– 4 juin 1671 : obligation,

– 7 juin 1671 : bail de vaches.

↳ Accord entre les héritiers de leur sœur Marie Charmeux, pour diviser l'héritage en parts équitables, 20 mai 1672.

↳ Accommodement en forme de partage des biens de Marie Charmeux entre les frères et sœur, 13 juillet 1672. Le fief du Colombier revient à Jean Charmeux.

Archives nationales

Série P, Chambre des comptes

P 191/3 : aveu et dénombrement de la seigneurie de Varennes rendu au roi par Jacques du Quesnay, 7 août 1627 (pièce 36).

↳ Le fief du Colombier est décrit avec précision.

Série T, papiers privés tombés dans le domaine public

T 267/1 : papiers de Gabriel Sénac de Meilhan, émigré.

↳ Parmi les titres de propriétés relatifs à Varennes figure l'expédition de la vente du fief du Colombier, 26 juin 1765.

Minutier central

Et. XIX/22 : *idem*, 1505-1506.

↳ Échange de la seigneurie de Varennes par Jean de Brie, seigneur de Sablonnières à Guillaume Bardouillier, notaire et secrétaire du roi, avec les fiefs, arrières-fiefs... contre la seigneurie de Verdelot, 15 mars 1504 [1505]. Les arrières-fiefs ne sont malheureusement pas détaillés.

Et. XIX/24 : *idem*, mars-septembre 1505.

Et. XIX/25 : *idem*, octobre 1505-avril 1506.

↳ Partage de l'héritage de Louis de Brie et de sa femme entre les différents enfants. Varennes et le fief Bréau reviennent à Jean de Brie, 21 août 1504 [1505]. Le fief du Colombier n'apparaît pas dans la liste des biens partagés.

Et. XXIX/112 : minutes de Philippe Cothereau, notaire à Paris, rue de la Calandre, 1604.

↳ Vente du fief du Colombier par la famille Du Fayel à Jean-Baptiste Leclerc, 10 novembre 1604.

Et. XLIX/835 : minutes de Martin-Jean-Baptiste Goupy, notaire à Paris, rue Saint-Jacques, décembre 1777-février 1778.

↳ Donation de Philippe François Marchant à sa fille Victoire-Louise Marchant, épouse de Gabriel Sénac de Meilhan, de la terre de Varennes et de ses dépendances, 23 janvier 1778.

Et. CVIII/573 : minutes de Guillaume De La Leu, notaire à Paris, au coin de la rue du Puits, 1765.

↳ Vente du fief du Colombier par Marie Marguerite Maillet à Philippe François Marchant, seigneur de Varennes, 26 juin 1765.

Et. CVIII/618 : *idem*, janvier-février 1772.

↳ Inventaire après décès de Mme. Marchant, dame de Varennes, 13 janvier 1772. Ce document fait seulement référence à l'acte d'acquisition du fief du Colombier conclu en 1765.

Et. CIX/41 : minutes de Pierre Belot, notaire à Paris, rue Saint-Jacques, 1599.

↳ Échange de la terre et seigneurie du Colombier par Françoise Poart à Constantin et Joachim Du Fayel contre le paiement d'une rente, 1^{er} février 1599.

Sources planimétriques et cartographiques

- L'Atlas des routes de France dit de Trudaine (1745) – AN, F/14/8446
- La Carte géométrique de la France dite de Cassini (1752-1757) – IGN, feuille 46/Sens
- Le plan terrier de la seigneurie de Varennes (1769) – AD, Seine-et-Marne, 37/F1)
- Le cadastre de Louis Bertier de Sauvigny de Varennes dit plan d'Intendance (1781) – AD, Seine-et-Marne, 1C38/13
- Le cadastre napoléonien de Varennes (1809) – AD77/4P37
- La carte d'Etat-Major au 1/80 000 (début XIX^e siècle) – IGN/feuille de Sens (18)

Bibliographie générale

- À la fortune du pot 1990 : *La cuisine et la table à Lyon et à Vienne, X^e-XIX^e siècles, d'après les fouilles archéologiques*. Catalogue de l'exposition itinérante Lyon-Vienne-Mâcon, 1990-1991. Lyon : Musée de la civilisation gallo-romaine, 1990 (Numéro spécial d'Archéologie en Rhône-Alpes).
- Abbé 2006 : Abbé (J.-L.) dir. *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XI^e-XV^e siècle)*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2006.
- Akoun, Ansart 1999 : Akoun (A.), Ansart (P.) dir. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Seuil, 1999.
- Alexandre-Bidon 2006 : Alexandre-Bidon (D.). Le confort dans la maison médiévale. Une synthèse des données. In : Alexandre-Bidon (D.), Piponnier (F.), Poisson (J.-M.) dir. *Cadre de vie et manières d'habiter (XII^e-XVI^e siècle)*. Actes du VIII^e Congrès international de la Société d'archéologie médiévale, 11-13 oct. 2001. Caen : Publications du CRAHM, 2006, p. 129-144.
- Alexandre-Bidon *et al.* 2006 : Alexandre-Bidon (D.), Piponnier (F.), Poisson (J.-M.) dir. *Cadre de vie et manières d'habiter (XII^e-XVI^e siècle)*. Actes du VIII^e Congrès international de la Société d'archéologie médiévale, 11-13 oct. 2001. Caen : Publications du CRAHM, 2006, 328 p.
- Andrews, Milne 1979 : Andrews (D. D.), Milne (G.) dir. *Wharram, A study of settlement on the Yorkshire Wolds, I*. Oxford : Archaeopress, 1979 (Society for Medieval Archaeology, Monograph series 8, v. 5), 172 p.
- Archéologie du Grand Louvre 2001 : *Le quartier du Louvre au XVII^e siècle*. Catalogue de l'exposition Archéologie du Grand Louvre, 16 mars-31 déc. 2001, Musée du Louvre. CD-Rom sous la dir. de Bresc-Bautier (G.). Paris : Musée du Louvre, 2001.
- Archéologie et espaces 1990 : *Archéologie et espaces*. Actes des X^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 19-21 oct. 1989. Antibes : APDCA, 1990.
- Archéologie médiévale 1981 : *Actes du colloque de Caen sur les mottes et maisons-fortes* numéro spécial de la revue *Archéologie Médiévale*, Caen, 1981.
- Archeomedes 1998 : *Des oppida aux métropoles : archéologues et géographes en vallée du Rhône*. Paris : Anthropos, 1998.
- Argant 1984 : Argant (J.). L'empreinte humaine sur les paléo-milieux à travers l'analyse palynologique. In : *Actes du 8^e colloque inter-régional sur le Néolithique, Le Puy, 1981*. Clermont-Ferrand : CREPA, 1984, p. 305-312.
- Armstrong *et al.* 1991 : Armstrong (P.), Tomlinson (D.), Evans (D. H.). *Excavations at Lurk Lane Beverley, 1979-1982*. Sheffield : J.R. Collis Publications, 1991, 267 p. (Sheffield Excavation Reports).
- Barbier 1999 : Barbier (D.). *Histoire de la végétation du nord mayennais de la fin du Weichsélien à l'aube du XXI^e siècle. Mise en évidence d'un Tardiglaciaire armoricain. Interaction Homme-Milieu*. Thèse de doctorat de l'Université de Nantes, 1999.
- Barrera 1987 : Barrera (J.). Archéologie de la ville, Orléans 3 : Le verre du XIV^e au XVI^e siècle. *Revue archéologique du Loiret*, 13, 1987, p. 1-107.
- Barrera 1990 : Barrera (J.). La verrerie médiévale et moderne, Coll. Thaurin, Musée des Antiquités de Rouen. *Revue archéologique de l'Ouest*, 7, 1990, p. 115-129.
- Bata 2002 : Bata (Ph.) dir. *Aux rives de l'incertain : histoire et représentation des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*. Paris : Somogy, 2002.
- Bauchet 2001 : Bauchet (O.). *Varennes-sur-Seine*. Étude documentaire, AFAN, Saint-Denis, 2001.
- Beck *et al.* 2007 : Beck (C.), Benarrous (R.), Derex (J.-M.), Gallicé (A.). *Les zones humides européennes : espaces productifs d'hier et d'aujourd'hui*. Actes du 1^{er} colloque international du Groupe d'Histoire des Zones Humides, Le Blanc, Indre, 21-23 oct. 2005. Cordemais : Estuarium, 2007 (*Æstuarium* ; 9. Histoire et terres humides ; 1).
- Bellanger 1988 : Bellanger (J.). *Verre d'usage et de prestige, France 1500-1800*. Paris : Éditions de l'Amateur, 1988.
- Berger *et al.* 2005 : Berger (J.-F.), Bertoncetto (F.), Braemer (F.), Davtian (G.), Gazenbeek (M.) dir. *Temps et espace de l'homme en société : analyses et modèles spatiaux en archéologie*. Actes des XXV^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes (21-23 oct. 2004). Antibes : APDCA, 2005, 526 p.
- Berthelot 1885-1902 : Berthelot (M.) dir. *La grande encyclopédie : inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*. Paris : H. Lamirault, 1885-1902.
- Bertrand 2002 : Bertrand (B.). *Les secrets de l'ortie*. Aspet : Éditions de Terran, 7^e édition, 2002, 127 p. (Collection Le Compagnon végétal ; 1).
- Bimbenet-Privat 2009 : Bimbenet-Privat (M.). Le bain et le miroir, soins du corps et cosmétiques à la renaissance. In : Bardies-Fronty (I.), Bimbenet-Privat (M.), Walter (Ph.) dir. *Le bain et le miroir. Soins du corps et cosmétiques de l'Antiquité à la Renaissance*. Catalogue de l'exposition du Musée national du Moyen Âge – Musée de Cluny et du Musée national de la Renaissance – Château d'Ecouen, 20 mai 2009-21 sept. 2009. Paris : Gallimard, 2009, p. 29-34.

- Bloch 1988 : Bloch (M.). *La société féodale*. Paris : A. Michel, 1988 (édition originale, 1939).
- Boccia 1975 : Boccia (L.-G.). *Il Museo Stibbert a Firenze, Volume Terzo: L'armeria europea*. Milan : Electa, 1975, L. I, 259 p., L. II, 621 fig.
- Boessneck 1969 : Boessneck (J.). Osteological Differences between Sheep (*Ovis aries*) and Goat (*Capra hircus*). In : Brothwell (D.), Higgs (E.). *Science in Archaeology*. Londres : Thames and Hudson, 1969, p. 351-358.
- Bonnemaison 1981 : Bonnemaison (J.). Voyage autour du territoire. *L'Espace géographique*, 4, 1981, p. 249-262.
- Bonnet, Ravoire 1987 : Bonnet (J.), Ravoire (F.). La céramique d'usage à Paris dans un quartier d'habitations face au château du Louvre – Cour Napoléon Grand Louvre. Essai de méthodologie. In : *Fouilles de la cour Napoléon du Louvre*. Rapport d'étude céramologique. Paris : SRA Île-de-France, 1987, 390 p.
- Boulen 1997 : Boulen (M.). *Études palynologiques en contextes archéologique et naturel. La micro-aire de Bucy-le-Long (Aisne)*. Diplôme de l'EHESS, Toulouse, 1997.
- Bourdieu 1994 : Bourdieu (P.). *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris : Seuil, 1994.
- Bourger, Cabart 1990 : Bourger (I.), Cabart (H.). La céramique et le verre de deux ensembles clos à Metz. *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 1990, p. 105-140.
- Bournérias 1979 : Bournérias (M.). *Guide des groupements végétaux de la région parisienne, Bassin parisien – Nord de la France (Écologie et phytogéographie)*. Paris : Sedes, 1979, 509 p.
- Bourquin 2002 : Bourquin (L.). *La noblesse dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*. Paris : Belin Sup, 2002.
- Brière 2004 : Brière (Ch.). L'habitat seigneurial du Ham et l'occupation du sol au bord de la Dives. *Bulletin de la société historique de Lisieux*, 56, 2004, p. 21-58.
- Bromberger, Morel 2001 : Bromberger (C.), Morel (A.) dir. *Limites floues, frontières vives : des variations culturelles en France et en Europe*. Paris : Éditions de la MSH, 2001.
- Brongniart 1877 : Brongniart (A.). *Traité des Arts céramiques ou des poteries considérées dans leur histoire, leur pratique et leur théorie*. Paris : Dessain et Tolra, 1977 (fac-similé de l'édition de 1877), vol. I, 759 p.; vol. II, 823 p.
- Bruley-Chabot 2007 : Bruley-Chabot (G.). Les deux fermes d'Herneuse à Verberie (Oise), quels vestiges pour des fermes seigneuriales en fermage ? In : *Medieval Europe*. Actes du 4^e Congrès international d'archéologie médiévale et moderne, Paris, 3-8 sept. 2007 [<http://medieval-europe-paris-2007.univ-paris1.fr/G.%20Bruley-Chabot.pdf>].
- Brumont 2008 : Brumont (F.) dir. *Prés et pâtures en Europe occidentale*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail (Flaran ; 28).
- Brun 2006 : Brun (P.). Pour une archéologie des réseaux locaux. Les outils d'analyse et les problèmes d'échelles spatiales et temporelles. *Les Nouvelles de l'archéologie*, 104-105, 2006, p. 7-12.
- Brunella, Cabart 1990 : Brunella (P.), Cabart (H.). Metz, Résidences St-Croix. In : *Verrerie de l'Est de la France, XIII^e-XVIII^e siècles. Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 9^e supplément, 1990, p. 241-246.
- Bur 1986 : Bur M. dir. *La maison forte au Moyen Âge*. Actes de la table-ronde de Nancy – Pont-à-Mousson, 30 mai-3 juin 1984. Paris : CNRS, 1986.
- Burnouf 2007 : Burnouf (J.). Les estimateurs archéologiques : de l'interprétation sociale, de la notion d'élite et de la question des lieux centraux. In : Ehlers (C.) dir. *Deutsche Königspfalzen: Beiträge zu ihrer historischen und archäologischen Erforschung. Achter Band, Places of power = Orte der Herrschaft = Lieux du pouvoir*. Actes du colloque de l'Institut Max-Planck, Harvard, 3-5 juin 2004. Göttingen : Vandenhoeck und Ruprecht, 2007, p. 35-44.
- Burnouf 2008 : Burnouf (J.). *Archéologie médiévale en France : le second Moyen Âge (XII^e-XVI^e siècle)*. Paris : La Découverte, 2008.
- Burnouf, Metz 1986 : Burnouf (J.), Metz (B.). Sic et non. Archéologie et histoire de la maison forte alsacienne : points de vue contradictoires à partir de l'exemple de Millelhausen. In : Bur (M.) dir. *La maison forte au Moyen Âge*. Actes de la table-ronde de Nancy – Pont-à-Mousson, 30 mai-3 juin 1984. Paris : CNRS, 1986, p. 153-162.
- Burnouf, Journot 2004 : Burnouf (J.), Journot (F.). Une archéologie opportuniste et dérobée ? dossier « L'archéologie moderne » in *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 96, 2^e trimestre 2004, p. 5-6.
- Burnouf, Leveau 2004 : Burnouf (J.), Leveau (Ph.) dir. *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*. Paris : CTHS, 2004.
- Burnouf et al. 2009 : Burnouf (J.), Arribet-Deroin (D.), Desachy (B.), Journot (F.), Nissen-Jaubert (A.). *Manuel d'Archéologie médiévale et moderne*. Paris : Armand Colin, 2009, 352 p. (Collection U).
- Cabart 1983 : Cabart (H.). Céramiques et verreries des XVII^e et XVIII^e s. provenant de la fouille de la rue Saint-Dominique à Châlons-sur-Marne. *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, XCVIII, 1983, p. 231-263.
- Cabart 1986 : Cabart (H.). Matériel archéologique trouvé dans la fosse P24, rue Saint-Dominique, à Châlons-sur-Marne. *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, CI, 1986, p. 117- 143.
- Cabart 1987 : Cabart (H.). Objets en verre mis au jour sur le site des halles de Troyes. *Bulletin de la Société archéologique Champenoise*, 2, 1987, p. 113-118.
- Cabart 1992 : Cabart (H.). Verrerie médiévale et post-médiévale. In : Magnan (D.) dir. *Meaux Médiéval et Moderne*. Meaux : Association Meldoise d'Archéologie, 1992, p. 112-125.
- Cabart 1996 : Cabart (H.). Le verre des fouilles médiévales et post-médiévales à Metz. In : *Metz médiéval, Mises au jour / Mise à jour*. Catalogue de l'exposition du Musée de Metz, 1996/1997. Metz, 1996, p. 90.

- Cabart 2009 : Cabart (H.). Les verres de la fouille de la Rue du Palais-de-Justice à Troyes (Aube). In : *Annales du 17^e Congrès de l'Association Internationale pour l'Histoire du Verre*, 2006. Anvers : Aspeditions, 2009.
- Carpentier 2003 : Carpentier (V.). La maîtrise des eaux dans les marais de la Dives à la fin du XIII^e siècle. Un aspect de l'histoire du paysage en milieu humide. In : *Les paysages ruraux en Normandie. Actes du XXXVII^e congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Pont-Audemer, 17-20 oct. 2002)*. *Annales de Normandie*, 8, 2003, p. 269-285.
- Carpentier 2008 : Carpentier (V.). Les seigneurs de marais. Regard sur l'encadrement des hommes au bord des marais de la Dives (Calvados) : châteaux, maisons fortes, manoirs et prieurés, XI^e-XVIII^e siècles. In : Laloux (E.), Lepeuple (B.), Roch (J.-L.) dir. *Des châteaux et des sources. Archéologie et histoire dans la Normandie médiévale. Mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Flambard Hélicher*. Rouen : Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 223-253.
- Carpentier et al. 2007 : Carpentier (V.), Garnier (E.), Lespez (L.), Maertens (S.). Les marais de la basse vallée de la Dives. Contribution interdisciplinaire à l'histoire d'un espace productif et de ses mutations paysagères sur le temps long. In : Beck (C.), Benarrous (R.), Derex (J.-M.), Gallicie (A.) dir. *Les zones humides européennes : espaces productifs d'hier et d'aujourd'hui*. Actes du 1^{er} colloque international du Groupe d'Histoire des Zones Humides, Le Blanc, Indre, 21-23 oct. 2005. Cordemais : Estuarium, 2007, p. 213-230 (*Æstuararia* ; 9. Histoire et terres humides ; 1).
- Cartier 2001 : Cartier (J.). *Céramiques de l'Oise, La collection du musée départemental de l'Oise*. Paris : Somogy, 2001, 419 p.
- Catalogue Chardin 1999 : *Chardin*. Catalogue de l'exposition, Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 7 sept.-22 nov. 1999. Paris : RMN, 1999.
- Catel 1937 : Catel (A.). Varennes-sur-Seine. *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, XLIII, 1937, p. 44-77.
- Cavailler 1967 : Cavailler (P.). Répertoire archéologique du canton de Montereau-Fault-Yonne. *Bulletin du Groupement archéologique de Seine-et-Marne*, 6, 1967, p. 53-96.
- Cavanna 2006 : Cavanna (É.). *Spatialisation des élites : pour une approche archéologique des pratiques sociales de l'espace*. Mémoire de Master II Recherche de l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne (sous la dir. de J. Burnouf), 2006, 2 vol., 153 p.
- Cavanna à paraître-a : Cavanna (É.). L'espace : un estimateur archéologique de distinction sociale ? L'exemple des élites médiévales et modernes aux champs. Actes de la table-ronde *Des hommes aux champs. Pour une archéologie des espaces ruraux dans le Nord de la France du Néolithique au Moyen Âge* (Caen, 8-9 oct. 2008). Caen : Publications du CRAHM, à paraître.
- Cavanna à paraître-b : Cavanna (É.). Cartes et plans anciens : des images de l'espace du passé à déchiffrer (Moyen Âge-Époque Moderne). Actes de la Journée doctorale d'archéologie *Les images : regards sur les sociétés*. Paris : Presses de la Sorbonne, à paraître (*Archéo. Doct* ; 3).
- Celly, Ravoire 2001 : Celly (P.), Ravoire (F.). Inventaire de la céramique. In : Celly (P.) dir. *Marcoussis, le château de Bellejame (Essonne)*. Document final de synthèse, Inrap, SRA Île-de-France, Saint-Denis (93), vol. II, p. 21-27.
- Champenoises 2000 : *Champenoises, Champagne*. Catalogue de l'exposition de l'Atelier – musée du verre de Trélon. Trélon : Écomusée de la région de Fourmies Trélon, 2000.
- Charpentier 2007 : Charpentier (E.). Le marais de Dol au XVIII^e siècle : une zone humide utile et convoitée. In : Beck (C.), Benarrous (R.), Derex (J.-M.), Gallicie (A.). *Les zones humides européennes : espaces productifs d'hier et d'aujourd'hui*. Actes du 1^{er} colloque international du Groupe d'Histoire des Zones Humides, Le Blanc, Indre, 21-23 oct. 2005. Cordemais : Estuarium, 2007, p. 83-95 (*Æstuararia* ; 9. Histoire et terres humides ; 1).
- Chastellux (de) 1876 : Chastellux (de). La seigneurie de Varennes. *Revue historique du libraire Dumoulin*, 1876, p. 36-46.
- Chaussinand-Nogaret 1991 : Chaussinand-Nogaret (G.) dir. *Histoire des élites du XVI^e au XX^e siècle*. Paris : Tallandier, 1991.
- Chouquer 2000 : Chouquer (G.). *L'étude des paysages. Essai sur leurs formes et leur histoire*. Paris : Errance, 2000.
- Chouquer 2004 : Chouquer (G.) dir. Objets en crise, objets recomposés. *Études rurales*, 167-168, 2004.
- Clutton-Brock 1981 : Clutton-Brock (J.). *Domesticated Animals from early Times*. Londres : British Museum, 1981 (National History).
- Conchon 2002 : Conchon (A.). *Le péage en France au XVIII^e siècle. Les privilèges à l'épreuve de la réforme*. Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002.
- Constant 2004 : Constant (J.-M.). *La noblesse en liberté, XVI-XVIII^e siècles*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2004.
- Construction de l'espace 2007 : *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations*. Actes du XXXVII^e Congrès de la SHMES, Mulhouse, juin 2006. Paris : Publications de la Sorbonne, 2007 (Histoire ancienne et médiévale ; 96).
- Costa, Robert 2009 : Costa (L.), Robert (S.). *Guide de lecture des cartes anciennes*. Paris : Errance, 2009.
- Couplan 1989 : Couplan (F.). *Le régal végétal. Plantes sauvages comestibles. Encyclopédie des plantes comestibles de l'Europe*, vol. 1. Flers : Éditions Équilibres, 1989, 453 p.
- Dainville 2002 : Dainville (F.). *Le langage des géographes*. Paris : Picard, 2002 (1^{re} édition, 1964).
- Davis 1997 : Davis (S.). Piercing together the Past : Footwear and other Artefacts from the Wreck of the 16th century Spanish Basque Galleon. In : Redknap (M.) dir. *Artefacts from Wrecks, dated Assemblages from the Late Middle Ages to the Industrial Revolution*. Oxford : Oxbow Books, 1997, p. 111-120 (Oxbow monograph ; 84).
- De Kisch 2001 : De Kisch (Y.). Le service de Nevers. In : *Archéologie du Grand Louvre. Le quartier du Louvre au XVII^e siècle*. Paris : Musée du Louvre, 2001, p. 162-166.

- Delattre 2002 : Delattre (V.). Le cimetière carolingien de Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne). In : *Actes des Journées archéologiques d'Île-de-France*, Paris, 1-2 déc. 2001. Paris : DRAC, 2002, p. 95-101.
- Démians d'Archimbaud 1980 : Démians d'Archimbaud (G.). *Les fouilles de Rougiers (Var)*. Paris : CNRS Éditions, 1980 (Archéologie médiévale méditerranéenne ; Mémoires 2).
- Demolon 1999 : Demolon (P.). *Douai, rue François Cuvelle*, fouille de sauvetage sous la dir. de J.-M. Willot, 1^{er} avril-15 mai 1999. Rapport de fouille, Service archéologique du Douaisis, Douai, 1999.
- Depreux *et al.* 2007 : Depreux (Ph.) dir., Bougard (F.), Le Jan (R.). *Les élites et leurs espaces. Mobilité, rayonnement, domination (du VI^e au XI^e siècles)*. Turnhout : Brepols, 2007 (Collection haut Moyen Âge ; 5).
- Dereux 2001a : Dereux (J.-M.). *La gestion de l'eau et des zones humides en Brie (fin de l'Ancien Régime – fin XIX^e siècle)*. Paris : L'Harmattan, 2001.
- Dereux 2001b : Dereux (J.-M.). Pour une histoire des zones humides en France (XVII-XIX^e siècles). Des paysages oubliés, une histoire à écrire. *Histoire et sociétés rurales*, 15, 2001, p. 11-36.
- Dereux 2004 : Dereux (J.-M.). Le dessèchement des étangs et des marais dans le débat politique et social français du milieu du XVIII^e siècle à la Révolution. In : Ciriaco (S.) dir. *Eau et développement dans l'Europe moderne*. Paris : Éditions de la MRS, 2004, p. 231-247.
- Derouard 1986 : Derouard (J.-P.). Fouille de la fosse P58, rue St-Dominique à Châlons-sur-Marne. *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, CI, 1986, p. 145-160.
- Derouard 1988 : Derouard (J.-P.). Les marais communaux de la Basse Seine aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le cas de la région de Duclair. *Études normandes*, 2, 1988.
- Di Méo, Buléon 2005 : Di Méo (G.), Buléon (P.). *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*. Paris : Armand Colin, 2005.
- Di Méo 1996 : Di Méo (G.) dir. *Les territoires du quotidien*. Paris : L'Harmattan, 1996.
- Diderot, D'Alembert 1751-1772 : Diderot (D.), D'Alembert (J. Le Rond) dir. *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*. Paris, 1751-1772.
- Dietrich 2009 : Dietrich (A.). Histoire technique et comparative de la construction de planches d'époque médiévale. In : Peixoto X. dir. *Le site de la rue du Rempart à Étampes (Essonne)*. Rapport final d'opération, Inrap Centre-Île-de-France, SRA Île-de-France, 2009.
- Dietrich, Lecomte-Schmitt 2002 : Dietrich (A.), Lecomte-Schmitt (B.). Étude xylologique. In : Berga (A.) dir. *Montévrain « Val d'Europe – Collecteur »*. Rapport final d'opération, AFAN Centre-Île-de-France, Pantin.
- Dietsch 2000 : Dietsch (M.-F.). *Milieux humides pré- et protohistoriques dans le Bassin parisien : l'étude des diaspores*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2000, 194 p.
- Dufour 2001 : Dufour (J.Y.). *Roissy-en-France : le château, origine et développement de la résidence seigneuriale d'un village du Pays-de-France*. DFS de sauvetage urgent. Saint-Denis, Paris : SRA Île-de-France, AFAN, 2001, 2 vol.
- Dupâquier 1956 : Dupâquier (J.). *La propriété et l'exploitation foncière à la fin de l'Ancien Régime dans le Gâtinais*. Paris : PUF, 1956, p. 184-185.
- Egan 1998 : Egan (G.). *The Medieval Household, Daily Living c.1150-c.1450*. Londres : Museum of London, 1998 (Medieval finds from excavations in London ; 6).
- Egan 2005 : Egan (G.). *Material Culture in London in an Age of Transition. Tudor and Stuart Period Finds c.1450-1700 from Excavations at Riverside Sites in Southwark*. Londres 2005. (MoLAS monograph ; 19).
- Egan 2006 : Egan (G.). Le mobilier et le décor de la maison médiévale à Londres. In : Alexandre-Bidon (D.), Piponnier (F.), Poisson (J.-M.) dir. *Cadre de vie et manières d'habiter (XII^e-XVI^e siècle)*. Actes du VIII^e Congrès international de la Société d'archéologie médiévale, 11-13 oct. 2001. Caen : Publications du CRAHM, 2006, p. 221-227.
- Egan, Pritchard 1991 : Egan (G.), Pritchard (F.). *Dress Accessories, c.1150-c.1450*, Museum of London. Londres : Museum of London, 1991, 410 p. (Medieval finds from excavations in London).
- Elias 1985 : Elias (N.). *La société de cour*. Paris : Flammarion, 1985 (1^{re} édition, 1969).
- Elissalde 2005 : Elissalde (B.). Territoire. In : *Hypergeo, Encyclopédie électronique de géographie*, 2005 [http://www.hypergeo.eu/article.php3?id_article=285].
- Ellenberg 1979 : Ellenberg (H.). *Zeigerwerte der Gefässpflanzen Mitteleuropas*. Göttingen : Goltze, 1979, 106 p. (Scripta Geobotanica ; 9).
- Estienne, Liébault 1640 : Estienne (Ch.), Liébault (J.). *L'agriculture et Maison rustique*. Paris : Nicolas de la Vigne, 1640 (1^{re} édition 1564).
- Ex Pots... *Céramiques médiévales et modernes en Franche-Comté*. Catalogue de l'exposition de Montbéliard. Montbéliard : Musées des Ducs de Wurtemberg, 1995, 223 p.
- Faure-Boucharlat *et al.* 1996 : Faure-Boucharlat (E.), Vicard (T.), Maccari-Poisson (B.), Savay-Guerraz (S.). *Pots et potiers en Rhône-Alpes, époque médiévale, époque moderne*. Lyon : DRAC, 314 p. (Dara ; 12).
- Feller 2007 : Feller (L.). L'historiographie des élites rurales du haut Moyen Âge. Émergence d'un problème ? In : *Les élites dans le Haut Moyen Âge occidental (VI^e-XI^e siècle) : Formation, identité, reproduction* (responsable Régine Le Jan). Séminaire historiographique sur les élites, 27-28 nov. 2003 [http://lamop-dev.univ-paris1.fr/IMG/pdf/feller.pdf].
- Firmin 1982 : Firmin (G.). Paléobotanique. In : Vallée de l'Aisne : 5 années de fouilles protohistoriques. *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial, 1982, p. 43-45.

- Fleury 1987 : Fleury (A.). Révélation des latrines du Louvre. *Revue Trouvailles*, 66, 1987, p. 56-61 et 78-79.
- Foucault 2003 : Foucault (M.). Dynamique d'un corridor fluvial sur la commune des Maillys (Côte-d'Or). *Études rurales*, 167-168, 2003, p. 227-245.
- Fournier 2007 : Fournier (P.). La ville au milieu des marais aux XVII^e et XVIII^e siècles. *Histoire urbaine*, 1/2007 (18), p. 23-40.
- Foy, Sennequier 1989 : Foy (D.), Sennequier (G.). *À travers le verre du Moyen Âge à la Renaissance*. Rouen : Musées des Antiquités de la Seine-Maritime, 1989.
- Frichet, Frichet 1996 : Frichet (C.), Frichet (R.). Céramique du XVII^e siècle du Beauvaisis, de Normandie et de la Puisaye au Vieux-Château Tourvoie-Montbron de Sourduin (Seine-et-Marne). *Bulletin du Groupe de Recherche et d'Études de la céramique du Beauvaisis*, 18, 1996, p. 109-130.
- Galinié 2001 : Galinié (H.). Utiliser la notion de distance critique dans l'étude des relations socio-spatiales. *Les petits cahiers d'Anatole*, 7, 2001 [http://citeres.univ-tours.fr/doc/lat/pecada/F2_7.pdf].
- Garnier 1971 : Garnier (B.). Production céréalière et mise en herbe. Lieuvin et Pays d'Auge aux XVII^e et XVIII^e siècles. *Annales de Normandie*, XX, I, 1971 p. 33-53.
- Garnier 1975 : Garnier (B.). Pays herbagers, pays céréaliers et pays ouverts en Normandie (XVI^e-début XIX^e siècles). *Revue d'histoire économique et sociale*, LIII, 1975, p. 493-525.
- Garnot 1995 : Garnot (B.). *La culture matérielle en France aux XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*. Ophrys, 184 p. (Synthèse Histoire).
- Gaulejac, Taboada Léonetti 1997 : Gaulejac (V. de), Taboada Léonetti (I.) dir. *La lutte des places. Insertion et désinsertion*. Paris : DDB, 1997.
- Gaxatte 1996 : Gaxatte (M.). *Les fossés du château, Blandy-les-Tours (Seine-et-Marne)*. Rapport de sondage, ACAME, mai 1996.
- Genêt 1980 : Genêt (N.). *La faïence*. Québec : Ministère des Affaires Culturelles, Direction générale du patrimoine, 1980, 311 p. (Dossier ; 45).
- Gentili, Valais 2007 : Gentili (F.), Valais (A.). Composantes aristocratiques et organisation de l'espace au sein de grands habitats ruraux du haut Moyen Âge. In : Depreux (Ph.) dir. Bougard (Fr.), Le Jan (R.). *Les élites et leurs espaces. Mobilité, rayonnement, domination (du VI^e au XI^e siècle)*. Turnhout : Brepols, 2007, p. 99-134 (Collection haut Moyen Âge ; 5).
- Goetz 1990 : Goetz (B.). Montbéliard. Cabaret de l'Hôtel de ville : verrerie du premier quart du XVII^e siècle. In : Verrerie de l'Est de la France, XIII^e-XVIII^e siècles. *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 9^e supplément, 1990, p. 187-209.
- Goubitz 2001 : Goubitz (O.). *Stepping through Time. Archaeological Footwear from prehistoric Times until 1800*. Zwolle : Stichting Promotie Archeologie, 2001, 396 p.
- Goubitz, Offerman 1981 : Goubitz (O.), Offerman (K.). The Conservation and Restoration of a sixteenth-century leather Jerkin. *Berichten van de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek*, 31, 1981, p. 453-463.
- Gouge, Griffisch 2008 : Gouge (P.), Griffisch (J.-N.). Varennes-sur-Seine. In : Griffisch (J.-N.), Magnan (D.), Mordant (D.) dir. *Carte archéologique de la Gaule. La Seine-et-Marne*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2008, p. 1084-1101.
- Goy 1995 : Goy (C.). Le coutumier des clarisses ou de l'alimentation dans un couvent au début du XVIII^e s. In : *Ex Pots... Céramiques médiévales et modernes en Franche-Comté*. Catalogue de l'exposition de Montbéliard. Montbéliard : Musées des Ducs de Wurtemberg, 1995, p. 173-175.
- Grenier 1985 : Grenier (A.). *Manuel d'archéologie gallo-romaine. Tome 2 : Les routes*. Paris : Picard, 1985 (1^{re} édition, 1934).
- Griffisch et al. 2008 : Griffisch (J.-N.), Magnan (D.), Mordant (D.) dir. *Carte archéologique de la Gaule. La Seine-et-Marne*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2008.
- Hall 1971 : Hall (E.). *La dimension cachée*. Paris : Seuil, 1971.
- Hamadène F. 1992 : Hamadène (F.). Restauration d'un verre à pied. In : Magnan (D.) dir. *Meaux Médiéval et Moderne*. Meaux : Association Meldoise d'Archéologie, 1992, p. 126-131.
- Hautefeuille 2007 : Hautefeuille (F.). Les élites rurales laissent-elles une trace archéologique ? Étude à partir de quelques cas du Sud-Ouest de la France. In : Menant (F.), Jessenne (J. P.) dir. *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*. Actes des XXVII^e journées internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 9-11 sept. 2005. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2007, p. 163-193.
- Henkes 1994 : Henkes (H.). Glas zonder glans. *Rotterdam Papers* 9, 1994, p. 1-404.
- Hoffsummer 2002 : Hoffsummer (P.). *Les charpentes du XI^e au XIX^e siècle. Typologie et évolution en France du nord et en Belgique*. Paris : Monum', Éditions du Patrimoine, 2002 (Cahiers du Patrimoine ; 62).
- Horard-Herbin 1996 : Horard-Herbin (M.-P.). *L'élevage et les productions animales dans l'économie de la fin du second âge du Fer à Levroux (Indre)*. Thèse de doctorat de l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 1996, 461 p.
- Hubert, Stein 1954 : Hubert (J.), Stein (H.). *Dictionnaire topographique de Seine et Marne*. Paris : Imprimerie nationale, 1954.
- Hugues 1897 : Hugues (A.). *Les routes de Seine-et-Marne avant 1789*. Melun : Drosne, 1897.
- Hurard 2006 : Hurard (S.). *L'habitat des petites élites rurales médiévales et modernes. Réflexion à partir d'un cas d'étude fouillé : la ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine, ferme seigneuriale XVI^e-XVIII^e siècles*. Mémoire de Master II (Archéologie des périodes historiques) de l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne (sous la dir. de J. Burnouf), 2006.
- Hurard 2007 : Hurard (S.). La ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine (77). Habitat rural fossoyé (XVII^e-XVIII^e siècle). Expression matérielle de l'ascension sociale d'une petite élite rurale non seigneuriale. Thème 5 : Archéologie médiévale et contemporaine. In : *Medieval Europe*. Actes du 4^e Congrès international d'archéologie médiévale et moderne, Paris, sept. 2007 [http://medieval-europe-paris-2007.univ-paris1.fr/S.Hurard_1.pdf].

- Hurard, Franzini 2006 : Hurard (S.), Franzini (Y.). *Varennes-sur-Seine (77), la ferme du Colombier : ferme seigneuriale des XVI^e-XVIII^e siècles*. Rapport final d'opération, fouille préventive du 10 mai au 10 sept. 2004, INRAP, SRA Île-de-France, Saint-Denis, 2006.
- Jannin 1990 : Jannin (F.). L'artisanat du verre en Argonne, l'atelier de « Pologne », commune de Châtrices (51), XVI^e-XVII^e siècles. In : Verrerie de l'Est de la France, XIII^e-XVIII^e siècles. *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 9^e supplément, 1990, p. 123-136.
- Jouanna 1991 : Jouanna (A.). Des gros et gras aux gens d'honneur. In : Chaussinand-Nogaret (G.) dir. *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècle*. Paris : Tallandier, 1991, p. 17-144.
- Journot 2008 : Journot (F.). De la « limite » en milieu domestique. Rapports au dehors, convivialité et intimité dans la maison bourgeoise à la fin du Moyen Âge. *Archéopages*, 21, Limites et territoires, avril 2008, p. 42-47.
- Journot et al. 2011 : Journot (F.), Ravoire (F.), Horry (A.), Abel (V.). Céramiques modernes. In : Journot (F.), Bellan (G.) dir. *Archéologie moderne et contemporaine en France*. Paris : La Découverte, 2011, p. 93-104.
- Journot, Bellan 2011 : Journot (F.), Bellan (G.) dir. *Archéologie moderne et contemporaine en France*. Paris : La Découverte, 2011,
- L'Anglais 1994 : L'Anglais (P.-G.). Les modes de vie à Québec et à Luisbourg au milieu du XVIII^e siècle à partir de collections archéologiques, Tome 1 : Place-Royale. *Les publications du Québec, Dossiers* 86. Québec, 1994, 333 p., 101 fig. (Collection patrimoine).
- Laboulais 2008 : Laboulais (I.). *Les usages des cartes (XVII^e-XIX^e siècles). Pour une approche pragmatique des productions cartographiques*. Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 2008.
- Lachiver 1997 : Lachiver (M.). *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*. Paris : Fayard, 1 766 p.
- Le Boëdec 1989 : Le Boëdec (A.-F.). Le puits F11 et son mobilier céramique des XVIII^e et XIX^e siècles. Mémoire de maîtrise de l'Université Paris 1 (sous la dir. de L. Pressouyre), 1989, 2 vol., 91 p. et 217 fig.
- Le Patourel 1973 : Le Patourel (H. E. J.). *The Moated Sites of Yorkshire*. Londres : Society for Medieval Archaeology, 1973, 138 p. (Monograph series ; 5).
- Lebeuf 1740 : Lebeuf (Abbé Jean). *Histoire du diocèse de Paris*. Montlhéry, 1740.
- Legros 2001a : Legros (V.). Étude du mobilier métallique des fermes médiévales du Bellé à Neuilly-en-Thelle (approches technique et fonctionnelle). *Revue archéologique de Picardie*, 1/2, 2001, p. 39-72.
- Legros 2001b : Legros (V.). *Archéologie de l'objet métallique aux époques médiévale et moderne entre Somme et Oise : approches typologique et fonctionnelle*. Thèse de doctorat de l'Université de Picardie – Jules Verne, 2001, 4 tomes, 987 p.
- Legros 2008 : Legros (V.). Étude du mobilier métallique. In : Louis (A.). *Fouilles archéologiques préventives de Troyes-Campus*. Rapport final d'opération, INRAP, SRA Champagne-Ardenne, 2008.
- Legros à paraître : Legros (V.). Étude du mobilier métallique des fouilles de Roissy-en-France. In : Dufour (J.-Y.) dir. *Le château de Roissy-en-France (Val-d'Oise). Origine et développement d'une résidence seigneuriale en Pays-de-France*, à paraître.
- Leroyer 1997 : Leroyer (C.) *Homme, climat, végétation au tardi- et postglaciaire dans le Bassin parisien : Apports de l'étude palynologique des fonds de vallée*. Thèse de doctorat de l'Université Paris 1, 1997.
- Leturcq 2001 : Leturcq (S.). Territoire du laboureur, territoire du pasteur. Distances et territoires d'une communauté agraire. *Les petits cahiers d'Anatole*, 3, 2001.
- Leturcq 2007 : Leturcq (S.). *Un village, la terre et ses hommes. Toury-en-Beauce (XII^e-XVII^e siècles)*. Paris : CTHS, 2007.
- Lévy, Lussault 2003 : Lévy (J.), Lussault (M.). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 2003.
- Lieutaghi 1996 : Lieutaghi (P.). *Le Livre des bonnes herbes*. Arles : Actes Sud, 1996, 517 p.
- Ligny 1990 : Ligny (F.). *Le mobilier en Picardie (1200-1700)*. Paris : Picard, 1990, 357 p.
- London Medieval Catalogue 1954 : *Medieval catalogue*, London Museum. Londres : London Museum, réédition 1967, 319 p.
- Lussault 2007 : Lussault (M.). *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*. Paris : Seuil, 2007.
- Lussault 2009 : Lussault (M.). *De la lutte des classes à la lutte des places*. Paris : Grasset, 2009.
- Magnan 1992 : Magnan (D.) dir. *Meaux Médiéval et Moderne*. Meaux : Association Meldoise d'Archéologie, 1992, 229 p.
- Maneuvrier 1993 : Maneuvrier (C.). À propos du manoir de Caude-mone (la Chapelle-Haute-Grue, Calvados) : un exemple d'habitat seigneurial déplacé à la fin du Moyen Âge. *Histoire et traditions populaires*, 41, Foyer rural Le Billot, p. 17-18.
- Marais 1997 : Marais (J.). *Éléments pour une histoire de Montereau de la Renaissance à la Révolution*. Montereau-Fault-Yonne, 1997, 269 p.
- Marchand 2000 : Marchand (Cl.). *Recherches sur les réseaux de formes. Processus dynamiques des paysages du Sénonais occidental*. Thèse de doctorat de l'Université de Tours (sous la dir. de G. Chouquer), 2000, 2 vol.
- Marchand 2003 : Marchand (Cl.). Des centuriations plus belles que jamais ? Proposition d'un modèle dynamique d'organisation des formes. *Études rurales*, 167-168, 2003, p. 93-114.
- Marchand 2009 : Marchand (Cl.). Analyse dynamique des réseaux de voies. L'exemple du Sénonais occidental. *Les Nouvelles de l'archéologie*, 115, mars 2009, p. 18-23.
- Marin 1981 : Marin (L.). *Le portrait du roi*. Paris : Éditions de Minuit, 1981.

- Menant, Jessenne 2007 : Menant (F.), Jessenne (J. P.) dir. *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*. Actes des XXVII^e journées internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 9-11 sept. 2005. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2007, 329 p.
- Méniel 1997 : Méniel (P.). L'apport des restes animaux à l'analyse spatiale des sites fossoyés du second Âge du Fer. In : Auxiette (G.), Hachem (L.), Robert (B.) et Bocquet (A.) dir. *Espaces physiques espaces sociaux 1983-1985. Bilan des fouilles. Sites du Néolithique à l'Âge du Fer*. Actes du 119^e congrès du CTHS, Amiens, 1994. Paris : CTHS, 1997, p. 89-99.
- Meuret 2006 : Meuret (J.-C.). Visseiche, vingt-cinq siècles d'aristocratie. De l'archéologie à l'écrit. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, LXXXIV, 2006, p. 131-180.
- Meyer *et al.* 1985 : Meyer (O.), Wyss (M.), Coxall (D. J.), Meyer (N.). *Saint-Denis. Recherches urbaines 1983-1985. Bilan des fouilles*. Saint-Denis : Ville de Saint-Denis, Unité d'archéologie, 1985, 111 p.
- Monnet 1998 : Monnet (J.). La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité. *Cybergéographie : European Journal of Geography*, document 56, mis en ligne le 7 avril 1998 [<http://cybergeo.revues.org/5316>].
- Moriceau 1994 : Moriceau (J.-M.). *Les fermiers de l'Île-de-France, l'ascension d'un patronat agricole, XV^e-XVIII^e siècle*. Paris : Fayard, 1994.
- Moriceau 2005 : Moriceau (J.-M.). *Histoire et géographie de l'élevage français*. Paris : Fayard, 2005.
- Morsel 2004 : Morsel (J.). *L'aristocratie médiévale, v-XV^e siècles*. Paris : Armand Colin, 2004.
- Neveux 1975 : Neveux (H.). Déclin et reprise : la fluctuation biséculaire (1330-1560). In : Duby (G.), Wallon (A.) dir. *Histoire de la France rurale, t. 2 : l'âge classique 1340-1789*. Paris : Seuil, 1975, p. 11-173.
- Nissen-Jaubert 2003 : Nissen-Jaubert (A.). Historiographie de la spatialisation des élites : les approches archéologiques. In : *Les élites dans le Haut Moyen Âge occidental (V^e-XI^e siècle) : Formation, identité, reproduction* (responsable Régine Le Jan). Séminaire historiographique sur les élites, 27-28 nov. 2003 [<http://lamopdev.univ-paris1.fr/IMG/pdf/nissen.pdf>].
- Noizet 2005 : Noizet (H.). La transmission de la nature et du rural dans la ville : le cas de Tours. *Études Rurales*, 175-176, 2005, p. 109-128.
- Orssaud 1992 : Orssaud (D.). Céramique médiévale et post-médiévale. In : Magnan (D.) dir. *Meaux Médiéval et Moderne*. Meaux : Association Meldoise d'Archéologie, 1992, p. 133-154.
- Pardailhé-Galabrun 1988 : Pardailhé-Galabrun (A.). *La naissance de l'intime. 3 000 foyers parisiens, XVII^e-XVIII^e siècles*. Paris : PUF, 1988, 523 p. (Histoires).
- Paul-Lévy, Segaud 1992 : Paul-Lévy (F.), Segaud (M.). *Anthropologie de l'espace*. Paris : Centre Georges Pompidou, 1992.
- Peixoto, Ravoire 2011 : Peixoto (X.), Ravoire (F.). Un four de potier parisien et sa production du milieu du XVI^e siècle – Site de l'allée des Justes de France, ancienne rue du Grenier-sur-l'eau (Paris IV^e arr.). In : Bocquet (L.), Fajal (B.) dir. *À propos de l'usage, de la production et de la circulation des terres cuites dans l'Europe du Nord-Ouest (XIV^e-XVI^e siècle)*. Actes du colloque de Caen, déc. 2007, Table ronde 7 du CRAHM. Caen : Publications du CRAHM, 2011, p. 93-106.
- Penna 2003 : Penna (B.). *Le marais Vernier. Dix siècles d'évolution paysagère*. Cahier des Annales de Normandie, 33, 2003.
- Pesez 1986 : Pesez (J. M.). Maison-forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, *maoted-site, wasserburg* ou les ensembles en archéologie. In : Bur (M.) dir. *La maison forte au Moyen Âge*. Actes de la table-ronde de Nancy – Pont-à-Mousson, 30 mai-3 juin 1984. Paris : CNRS, 1986, p. 331-339.
- Pinoteau 2003 : Pinoteau (C.). Changer la carte, c'est changer l'objet. *Études rurales*, 167-168, 2003, p. 247-262.
- Pinoteau, Di Pietro 2003 : Pinoteau (C.), Di Pietro (F.). Association de formes et dynamiques dans le bassin-versant de l'Aubrière (Indre-et-Loire). *Études rurales*, 167-168, 2003, p. 263-294.
- Philippe 1998 : Philippe (M.). *Naissance de la verrerie moderne, XII^e-XVI^e s.* Thurhout : Brepols, 1998.
- Pothier, Duguay 1993 : Pothier (L.), Duguay (F.). Le domaine agricole d'un marchand aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le site Le Ber à l'Île des Sœurs. *Les publications du Québec, Dossiers 85*. Québec, 1993. (Collection patrimoine).
- Poulet 1984 : Poulet (M.). *La poterie traditionnelle de Grès de Puisaye. Un grand centre potier du Centre de la France*. Saint-Julien-du-Sault : Fostier éditeur, 2^e édition revue et augmentée, 1984, 271 p.
- Poulet 1998 : Poulet (M.). Une vaisselle oubliée... Les bleus de Puisaye à la table des hauts et puissants seigneurs du XVI^e siècle d'après les documents archéologiques. Saint-Julien-du-Sault : Fostier, 1998, 88 p. (Les cahiers du grès de Puisaye ; 1).
- Ravoire 1994 : Ravoire (F.). Vaisselle et petit mobilier en terre cuite provenant du dépotoir St-110. In : Coxall (D. J.), Charamond (C.), Sethian (E.). *Chelles, fouilles sur le site de l'ancienne abbaye royale 1991-1992*. Chelles : Ville de Chelles, 1994, p. 181-209, ill.
- Ravoire 1997 : Ravoire (F.). *La vaisselle de terre cuite en Île-de-France entre la fin du XV^e siècle et la première moitié du XVII^e siècle. Définition d'un faciès régional*. Thèse de doctorat d'archéologie de l'Université Paris 1, 1997, 930 p., ill.
- Ravoire 1998 : Ravoire (F.). La céramique du XVI^e et du début du XVII^e siècle issue des fortifications et La vaisselle en terre cuite. In : Van Ossel (P.) dir. *Les Jardins du Carrousel (Paris). De la campagne à la ville : la formation d'un espace urbain*. Paris : Éditions de la MSH, 1998 (Collection Archéologie préventive ; DAF ; 73), p. 172-185, p. 240-248.
- Ravoire 1999 : Ravoire (F.). *Étude de la céramique post-médiévale du manoir capétien de Vincennes (XV^e-XVII^e s.)*. Rapport d'études, Inrap Centre-Île-de-France, 1999, 20 p.
- Ravoire 2002a : Ravoire (F.). *Étude de la céramique des latrines 3 du Château de Blandy-les-Tours, datées de la deuxième moitié du XVI^e siècle*. Rapport d'études, Inrap ; SRA ; Direction des archives et du patrimoine, Conseil général de Seine-et-Marne, 2002.

- Ravoire 2002b : Ravoire (F.). Céramique importée et différenciation sociale : l'exemple de la vaisselle parisienne à la Renaissance (fin du XV^e s.-XVI^e s.). In : Helmig (G.), Scholkmann (B.), Untermann (M.) dir. *Centre, Region, Periphery, Medieval Europe*. Actes du 3^e Colloque international d'archéologie médiévale et post-médiévale, Bâle, sept. 2002. Bâle, 2002, p. 364-373.
- Ravoire 2004 : Ravoire (F.). Un ensemble céramique provenant du couvent des Feuillantines (Paris) de la fin XVII^e et du début XVIII^e siècle. In : Céramiques domestiques et terres cuites architecturales au Moyen Âge. *Revue archéologique de Picardie*, 3/4, 2004, p. 175-197.
- Ravoire 2005a : Ravoire (F.). La céramique. In : Henrion (F.) dir. *Melum, ancien prieuré Saint-Sauveur (site 77/288/03)*. Fouille programmée bi-annuelle. Rapport d'étude archéologique. Pantin : DRAC Île-de-France, SRA ; Ville de Melun : Service Municipal de l'Archéologie ; Auxerre : Centre d'études médiévales (UMR 5594), 2005, vol. 1, p. 74-108 et vol. 2, fig. ill. 133-143.
- Ravoire 2005b : Ravoire (F.). La céramique du site des écuries à Roissy-en-France (XII^e-XVIII^e siècle). In : Dufour (J.-Y.) dir. *Rapport d'opération*, vol. 2 *Études spécialisées*, SRA Île-de-France, 2005.
- Ravoire 2006a : Ravoire (F.). Typologie raisonnée des céramiques de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne provenant du Beauvaisis, de Paris et d'ailleurs retrouvées sur les sites de consommation parisiens et franciliens. *Revue archéologique de Picardie*, 3/4, 2006, p. 105-202.
- Ravoire 2006b : Ravoire (F.). Vaisselles de table et vaisselles utilitaires provenant de la ferme fortifiée de Varennes-sur-Seine (XVI^e-XVIII^e s.) (Seine-et-Marne). In : Hurard (S.), Franzini (Y.). *Varennes-sur-Seine (77), la ferme du Colombier : ferme seigneuriale des XVI^e-XVIII^e siècles*. Rapport final d'opération, fouille préventive du 10 mai au 10 sept. 2004, Inrap, SRA Île-de-France, Saint-Denis, 2006.
- Ravoire 2006c : Ravoire (F.). Étude de la céramique des doubles latrines. In : Coste (M.-C.) dir. *Mode de vie et alimentation à la fin du Moyen Âge au château de Blandy-les-Tours*. Approche pluridisciplinaire des latrines de la salle de l'Auditoire. *Revue archéologique du Centre de la France*, suppl. 28, 2006, p. 87-112.
- Ravoire 2007a : Ravoire (F.). Mobilier céramique des XVII^e et XVIII^e s., approche sociale : l'apport des fouilles archéologiques d'Île-de-France. In : *Medieval Europe*. Actes du 4^e Congrès international d'archéologie médiévale et moderne, Paris, 3-8 sept. 2007 [<http://medieval-europe-paris-2007.univ-paris1.fr/F.Ravoire%20poster.pdf>].
- Ravoire 2007b : Ravoire (F.). Étude de la céramique du haut Moyen Âge à l'époque moderne. In : Saint-Jean Vitus dir. *Le site du 12 rue Saint-Genest à Nevers (ancienne abbaye Notre-Dame)*. Rapport d'opération, Dijon, SRA Bourgogne, Inrap, vol. 3, 120 p., 16 fig.
- Ravoire 2007c : Ravoire (F.). La céramique moderne du moulin de Roissy (XVII^e-XVIII^e s.). Fouilles du site de Roissy moulin (Val d'Oise). In : Dufour (J.-Y.). *Rapport final de synthèse*, SRA Île-de-France, 2007.
- Ravoire 2008a : Ravoire (F.). Évolution du confort matériel dans les maisons paysannes sous l'ancien régime en Île-de-France (XVI^e-XVIII^e siècles) : l'apport des sources archéologiques. In : Trochet (J.-R.) dir. *Maisons paysannes en Europe occidentale XV^e-XXI^e siècles*. Actes du colloque de Paris, 15-16 sept. 2006. Paris : Presses Universitaires de la Sorbonne, 2008, p. 239-252 (collection Géographie).
- Ravoire 2008b : Ravoire (F.). Pour une archéologie du quotidien : objets et céramiques modernes. *Archéopages*, hors-série février 2008, Constructions de l'archéologie, p. 33-35.
- Ravoire 2008c : Ravoire (F.). Vaisselle et batterie de cuisine en Île-de-France. In : Burnouf (J.). *Archéologie médiévale en France : le second Moyen Âge (XII^e-XVI^e siècle)*. Paris : La Découverte, 2008, p. 148-149.
- Ravoire 2009 : Ravoire (F.). Le vaisselier en céramique des parisiens et des franciliens du XIV^e au XVI^e s. : entre tradition et innovation. In : Ravoire (F.), Dietrich (A.) dir. *La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge. Contenus et contenants du XIV^e au XVI^e siècles*. Actes du colloque de Sens, 8-10 janv. 2004. Caen : Publications du CRAHM, 2009, p. 249-269.
- Ravoire 2011a : Ravoire (F.). Étude de la céramique moderne. In : Peixoto X. dir. *Le site de la rue du Rempart à Étampes (Essonne)*. Rapport final d'opération, Inrap Centre-Île-de-France, SRA Île-de-France, 2009.
- Ravoire 2011b : Ravoire (F.). Les céramiques en usage à Paris et dans les grandes villes côtières françaises au XVI^e s. et au début du XVII^e s. : contribution à l'identification des productions exportées sur les sites coloniaux nord-américains. In : Pendery (S.), Ravoire (F.) dir. *Migrations, transferts et échanges de part et d'autres de l'Atlantique. Histoire et Archéologie des XVI^e et XVII^e siècles*. Actes du Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 400^e anniversaire de Québec, Québec, 2008. Paris : CTHS, 2011 p. 31-64.
- Ravoire et al. 2004 : Ravoire (F.), Bouquillon (A.) avec la collab. de Dufournier (D.). La poterie de terre Renaissance en Île-de-France (XV^e-XVI^e siècle) : production et diffusion. *Technè*, 20, Terres cuites de la Renaissance, 2004, p. 53-60.
- Raynaud 1992 : Raynaud (F.). *Le château et la seigneurie du Vuache (Haute-Savoie)*. Lyon : DRAC, 1992, 147 p. (Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes ; 6).
- Robert 2002 : Robert (S.). Étude morphologique de la Chaussée Jules César dans le département du Val-d'Oise. *Revue archéologique du Centre de la France*, 41, 2002, p. 173-186.
- Robert 2003a : Robert (S.). Comment les formes du passé se transmettent-elles ? *Études rurales*, 167-168, 2003, p. 115-132.
- Robert 2003b : Robert (S.). *L'analyse morphologique des paysages entre archéologie, urbanisme et aménagement du territoire. Exemples d'études de formes urbaines et rurales dans le Val d'Oise*. Thèse de doctorat de l'Université Paris 1 (sous la dir. de G. Chouquer), 2003, 3 vol.
- Robert, Verdier 2009 : Robert (S.), Verdier (N.) dir. Dossier : Du sentier à la route. Une archéologie des réseaux viaires. *Les Nouvelles de l'archéologie*, 115, mars 2009, p. 5-56.

- Rosen 1995 : Rosen (J.). *La Faïence en France, du XIV^e au XIX^e siècle. Histoire et technique*. Paris : Errance, 1995, 215 p.
- Ruas 2008 : Ruas (M.-P.). Prés, prairies, pâtures : éclairages archéobotaniques. In : Brumont (F.) dir. *Prés et pâtures en Europe occidentale*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2008, p. 13-44 (Flaran ; 28).
- Rule 1982 : Rule (M.). *The Mary Rose, the excavation and raising of Henry VIII's flagship*. Londres : Conway Maritime Press, 1982, 240 p.
- Séguier 2007 : Séguier (J.-M.) dir. *Varennes-sur-Seine, le Marais du Colombier*. Rapport final d'opération. Inrap, DRAC Île-de-France, 2007, 254 p.
- Séguier 2008 : Séguier (J.-M.). Les voies antiques : la voie d'Agrippa entre Sens et Meaux. In : Griffisch (J.-N.), Magnan (D.), Mordant (D.) dir. *Carte archéologique de la Gaule. La Seine-et-Marne*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2008, p. 185-189.
- Séguier et al. 2008 : Séguier (J.-M.), Auxiette (G.), Coubray (S.), Dunikowski (C.), Lecomte-Schmitt (B.), Zech-Matterne (V.). Une ferme du début du III^e siècle avant J.-C. au Marais du Colombier, Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne) : analyse archéologique et environnementale. *Revue archéologique du Centre de la France*, 47, 2008 [Mis en ligne le 13 mai 2009 : <http://racf.revues.org/index1105.html>].
- Serres 1996 : Serres (O. de). *Le théâtre d'agriculture et ménager des champs*. Arles : Actes Sud, 1996 (1^{re} édition 1600) (collection Thésaurus).
- Signes du pouvoir 2007 : *Archéopages*, 19, 2007.
- Sirinelli et al. 2010 : Sirinelli (J.-F.), Cauchy (P.), Gauvard (C.). *Les Historiens français à l'œuvre 1995-2010*. Paris : Presses universitaires de France, 2010.
- Talin d'Eyzac 2009 : Talin d'Eyzac (S.). Un four et un atelier de tuilier du XVI^e s. à Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne). In : Chapelot (J.), Chapelot (O.), Rieth (B.) dir. *Terres cuites architecturales médiévales et modernes*. Caen : Publications du CRAHM, 2009.
- Thornton 1972 : Thornton (J. H.). The shoes. In : Addyman (P.V.). An 18th C. Mansion, a Fishpond, and post-medieval Finds from St Neots, Huntingdonshire. *Post Medieval Archaeology*, 6, 1972, p. 95-106.
- Touzery 1995 : Touzery (M.). *Atlas de la généralité de Paris au XVIII^e siècle, un paysage retrouvé*. Paris : CHEFF, 1995.
- Trombetta 2004 : Trombetta (P.-J.). Archéologie du plus récent que l'ancien (XIV^e-XXI^e siècle), in Burnouf, Journot 2004, dossier « L'archéologie moderne », *Nouvelles de l'archéologie*, 2004, p. 7-12.
- Van Ossel 1998 : Van Ossel (P.) dir. *Les Jardins du Carrousel (Paris). De la campagne à la ville : la formation d'un espace urbain*. Paris : Éditions de la MSH, 1998, 379 p., ill. (Collection Archéologie préventive, DAF ; 73).
- Verbrugghe 2007 : Verbrugghe (G.). Deux sites champenois et leurs apports à l'occupation médiévale et moderne des sites fossoyés : le « Château de la Cour » et le terroir du « Château de Longchamp ». In : *Medieval Europe*. Actes du 4^e Congrès international d'archéologie médiévale et moderne, Paris, 3-8 sept. 2007 [<http://medieval-europe-paris-2007.univ-paris1.fr/G.Verbrugghe.pdf>].
- Vigne 1988 : Vigne (J.-D.). *Les mammifères post-glaciaires de Corse, Étude archéozoologique*. Paris, CNRS, 1988, 337 p. (*Gallia pré-histoire* ; suppl. XXVI).
- Waro-Desjardins 1996 : Waro-Desjardins (F.). La vie quotidienne dans le Vexin français au XVIII^e siècle. Dans l'intimité d'une société rurale. *Société historique de Pontoise*, 1996, 542 p.
- Watteaux 2007 : Watteaux (M.). Proposition de relecture archéogéographique des rapports entre pouvoir, territoire et formes du paysage au Moyen Âge. In : Rodriguez (Ph.) dir. *Pouvoir et territoire (Antiquité- Moyen Âge)*. Actes du colloque organisé par le CERHI, 7-8 nov. 2005. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007, t. 1, p. 267-277.
- Watteaux 2009 : Watteaux (M.). *La dynamique de la planimétrie parcellaire et des réseaux routiers en Vendée méridionale. Études historiographiques et recherches archéogéographiques*. Thèse de doctorat d'archéologie de l'Université Paris 1 (sous la dir. de G. Chouquer), 2009, 3 vol.

PLANCHES

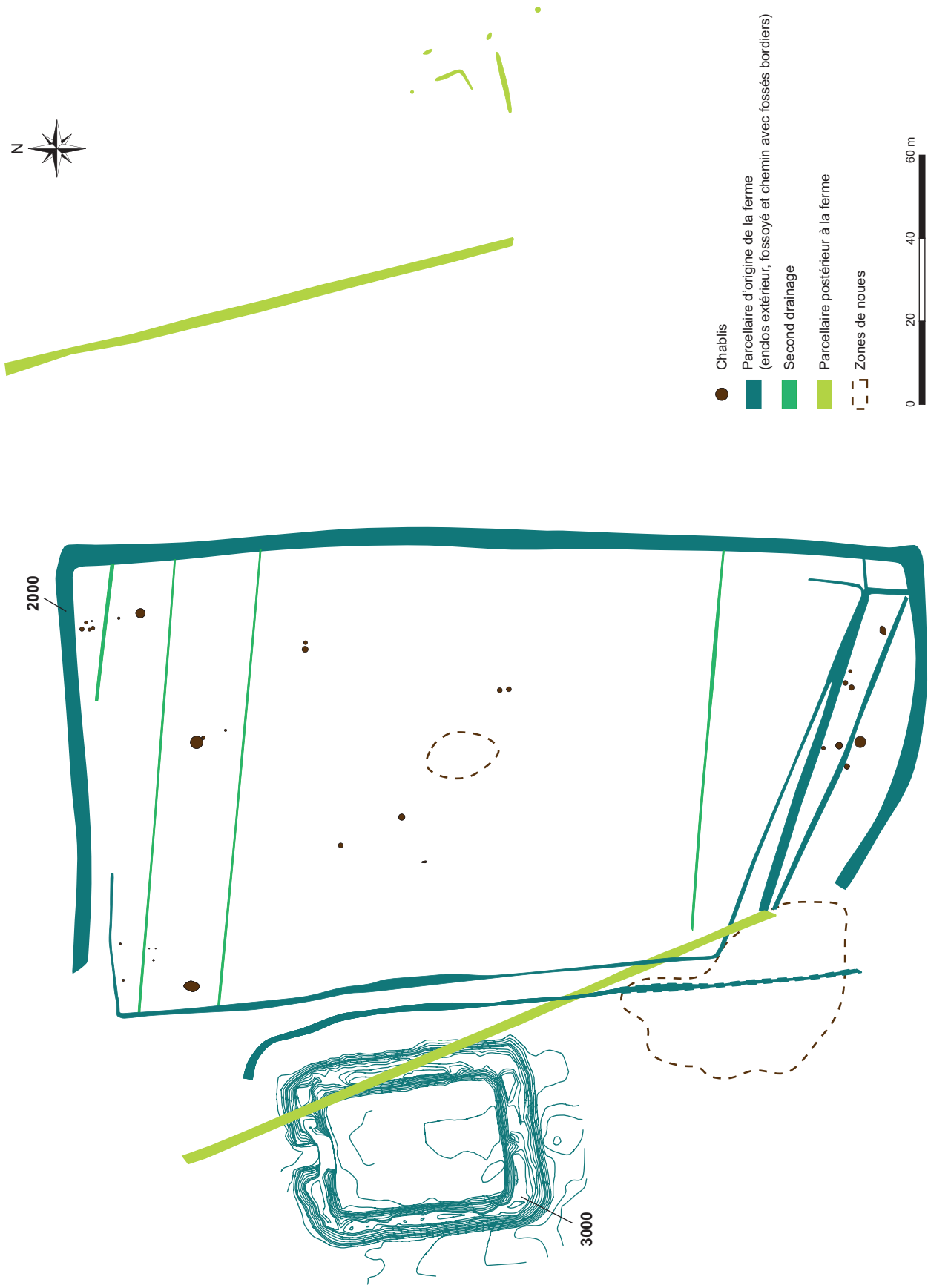
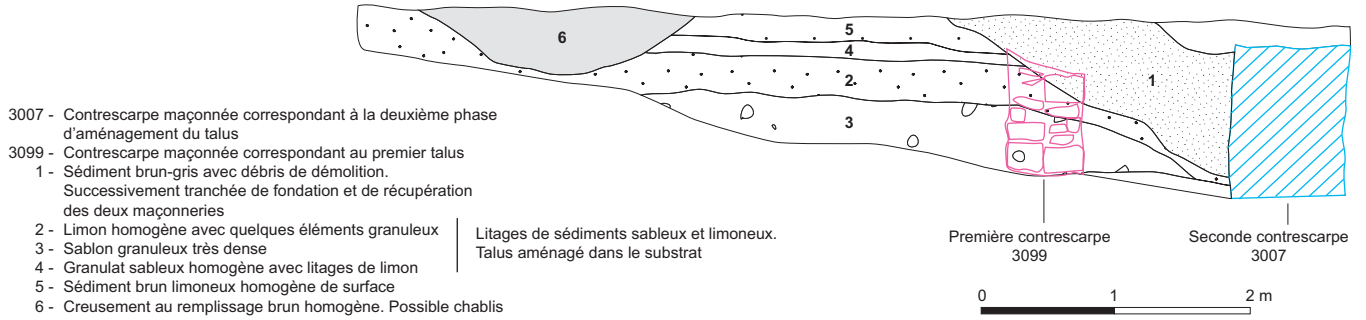
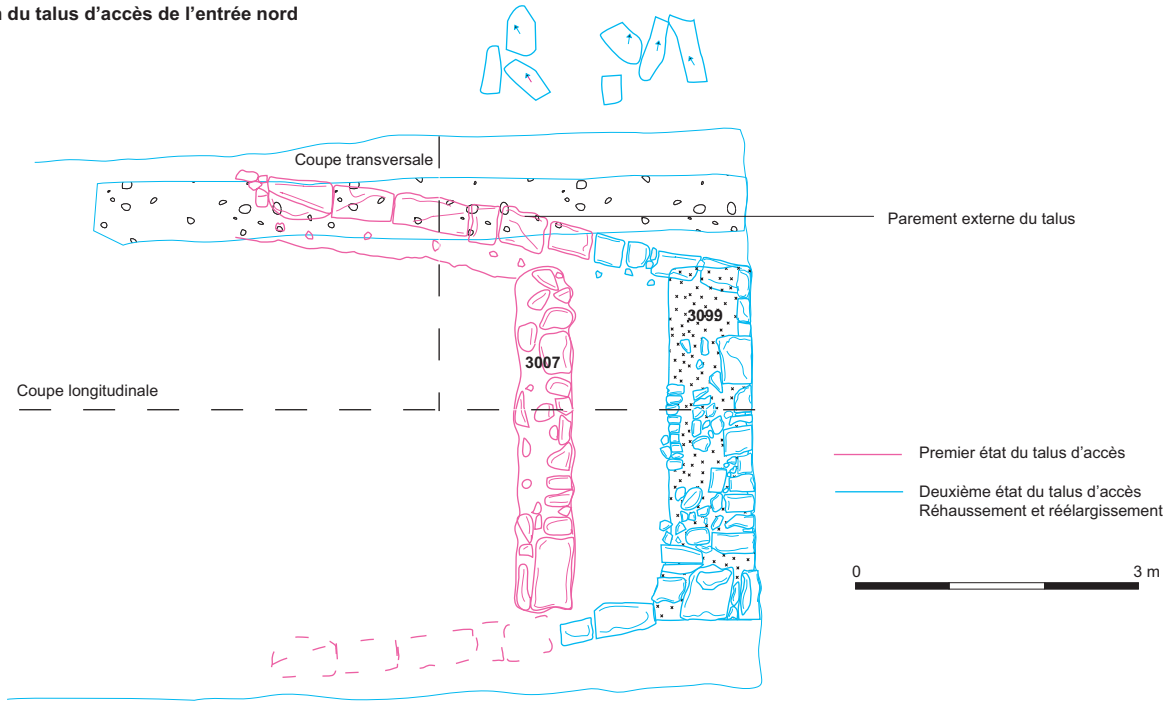


Fig. 1: Vue générale de la plate-forme de la ferme et du fossé © S. Hurard.

Coupe longitudinale du talus central. Entrée nord



Premier plan du talus d'accès de l'entrée nord



Coupe transversale du talus de l'entrée nord. Moitié est

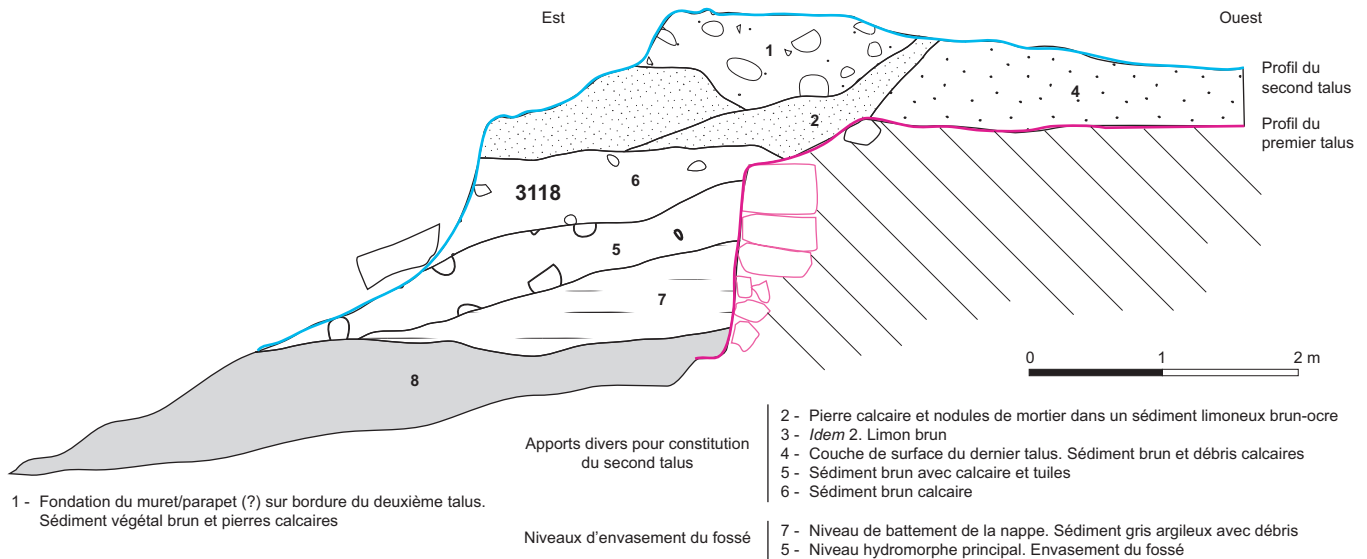


Fig. II : Plan et coupes des différentes phases du terre-plein central de l'entrée nord © S. Hurard.



Fig. III : Réchauffoir de table © L. de Cargouët.

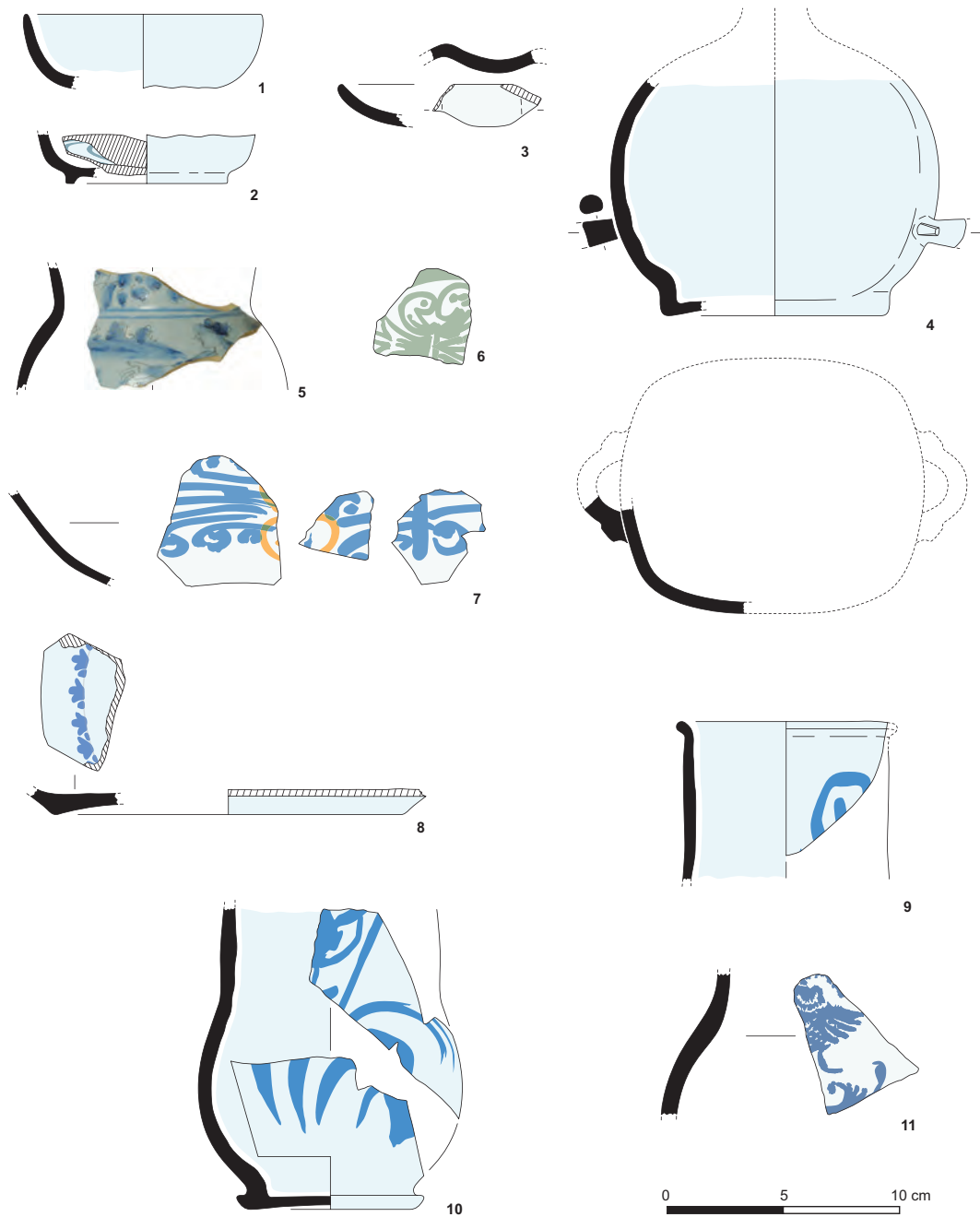


Fig. IV: La vaisselle de table en faïence du XVII^e siècle © P. Pihuit.



Fig. V : La vaisselle de table en faïence du XVIII^e siècle © P. Pibuit.



Fig. VI: Pichet en faïence © L. de Cargouët.



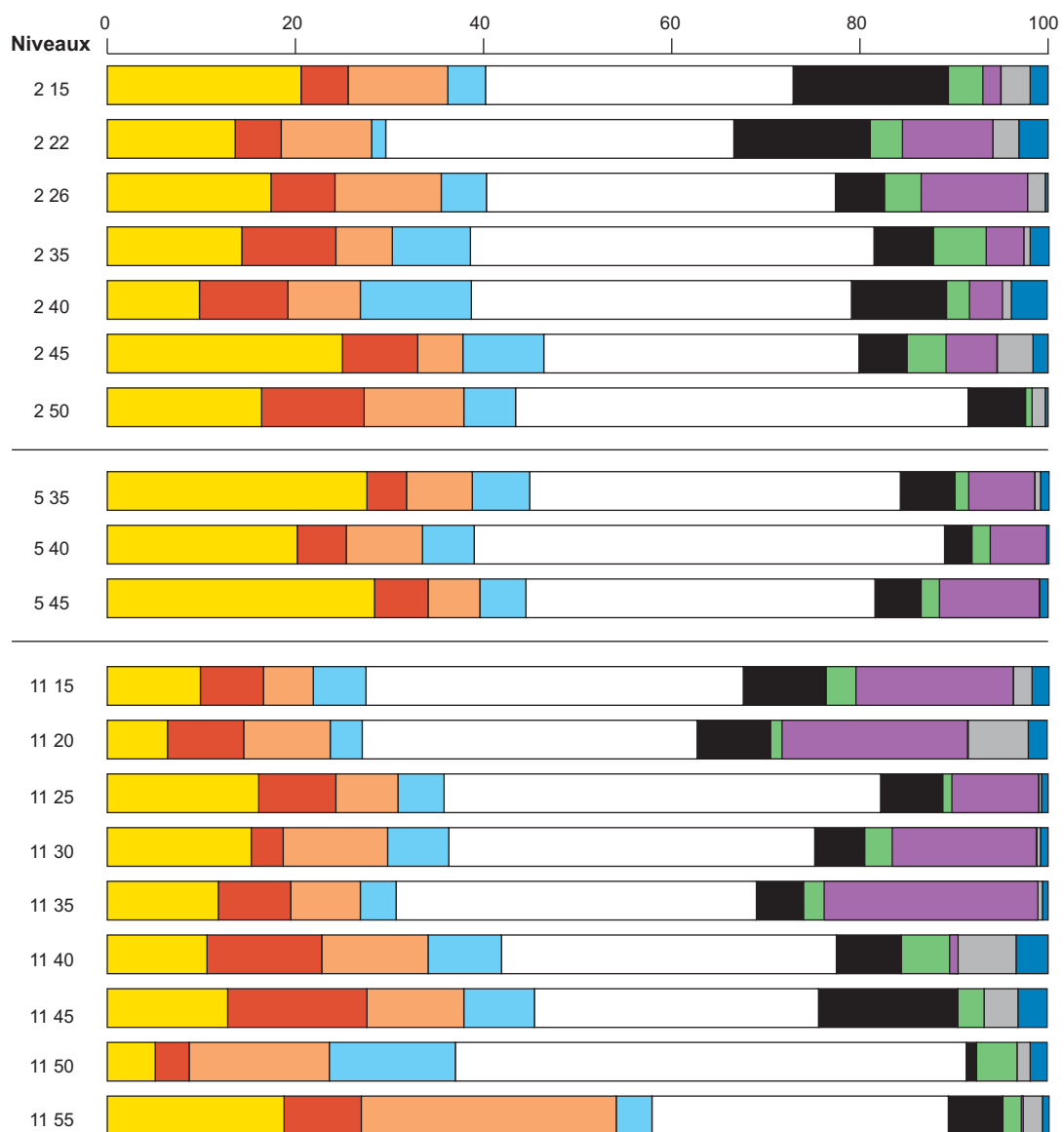
Fig. VII: Les pots d'hygiène des XVII^e et XVIII^e s. © P. Pihuit, sauf n^o 2 © A. Delor-Ahu.



Fig. VIII : Nicolas Bernard Lépicié, Cour de ferme, Musée du Louvre © RMN, Jean-Gilles Berizzi.



Fig. IX : Proposition de restitution de la ferme en élévation à partir des indices archéologiques et textuels © D. Charrier.



Pourcentages sans les hygrophiles

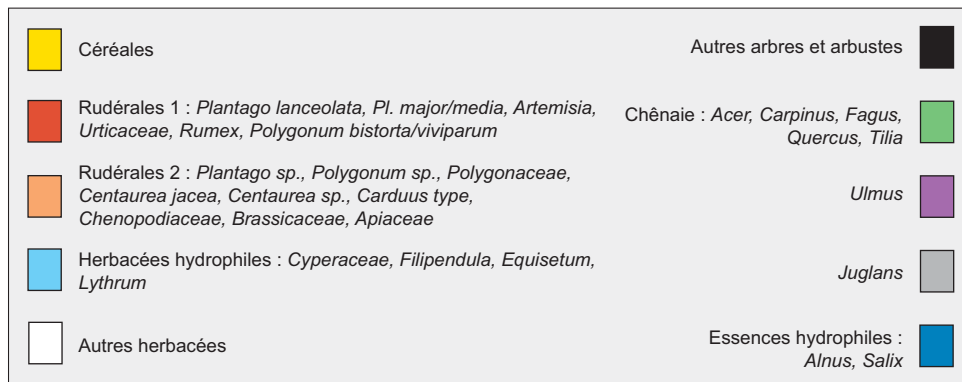


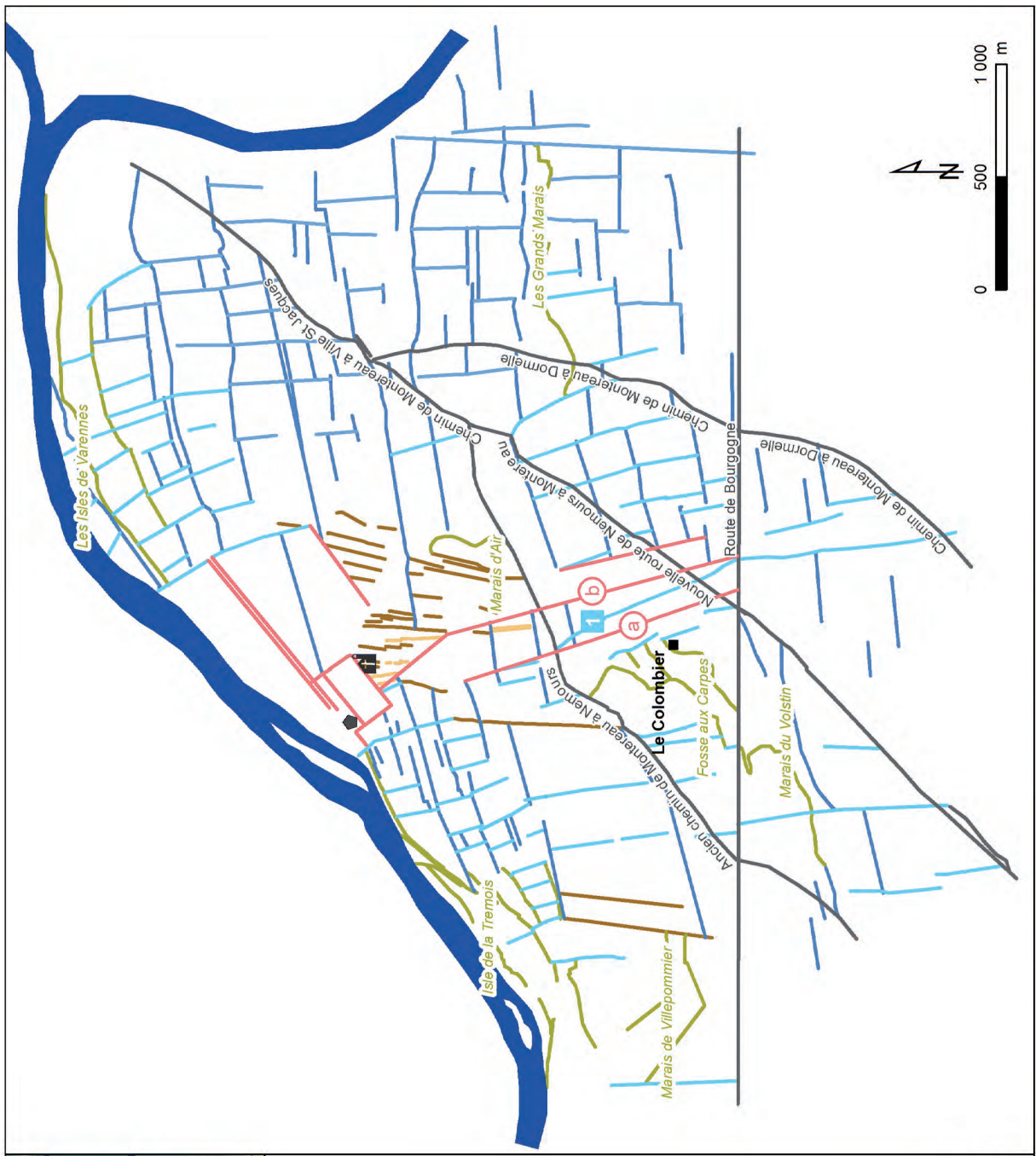
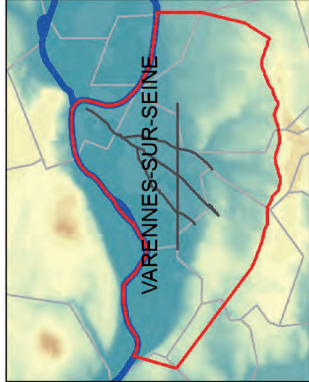
Fig. X : Résultats polliniques synthétiques © M. Boulén.



Fig. XI : Nature de l'occupation des sols au XVIII^e siècle d'après le Plan d'Intendance de la paroisse de Varennes (1781) © É. Cavanna.



Fig. XII : Mise en valeur des terres au XVIII^e siècle d'après le plan-terrier de la seigneurie de Varennes (1769) © É. Cauanna.



Réseau de formation "alluvio-parcellaire"

- sous-réseau Seine
- sous-réseau Yonne
- sous-réseau confluence
- 1 chemin de Noisy à Varennes

Réseau "hydro-parcellaire"

- Isle toponymes
- réseau hydro-parcellaire

Réseau "bourg"

- 🏰 église St-Lambert
- sous-réseau église
- sous-réseau extérieur

Réseau planifié "château"

- 🏰 château de Varennes
- réseau planifié "château"
- (a) chemin de Noisy / allée des peupliers
- (b) allée qui va de la route de Bourgogne au château de Varennes / allées d'ormes

Réseau "voies de grand parcours"

- réseau "voies de grand parcours"

Fig. XIII : Les logiques du paysage à l'échelle microlocale : analyse planimétrique des formes du paysage de Varennes © É. Cavanna.

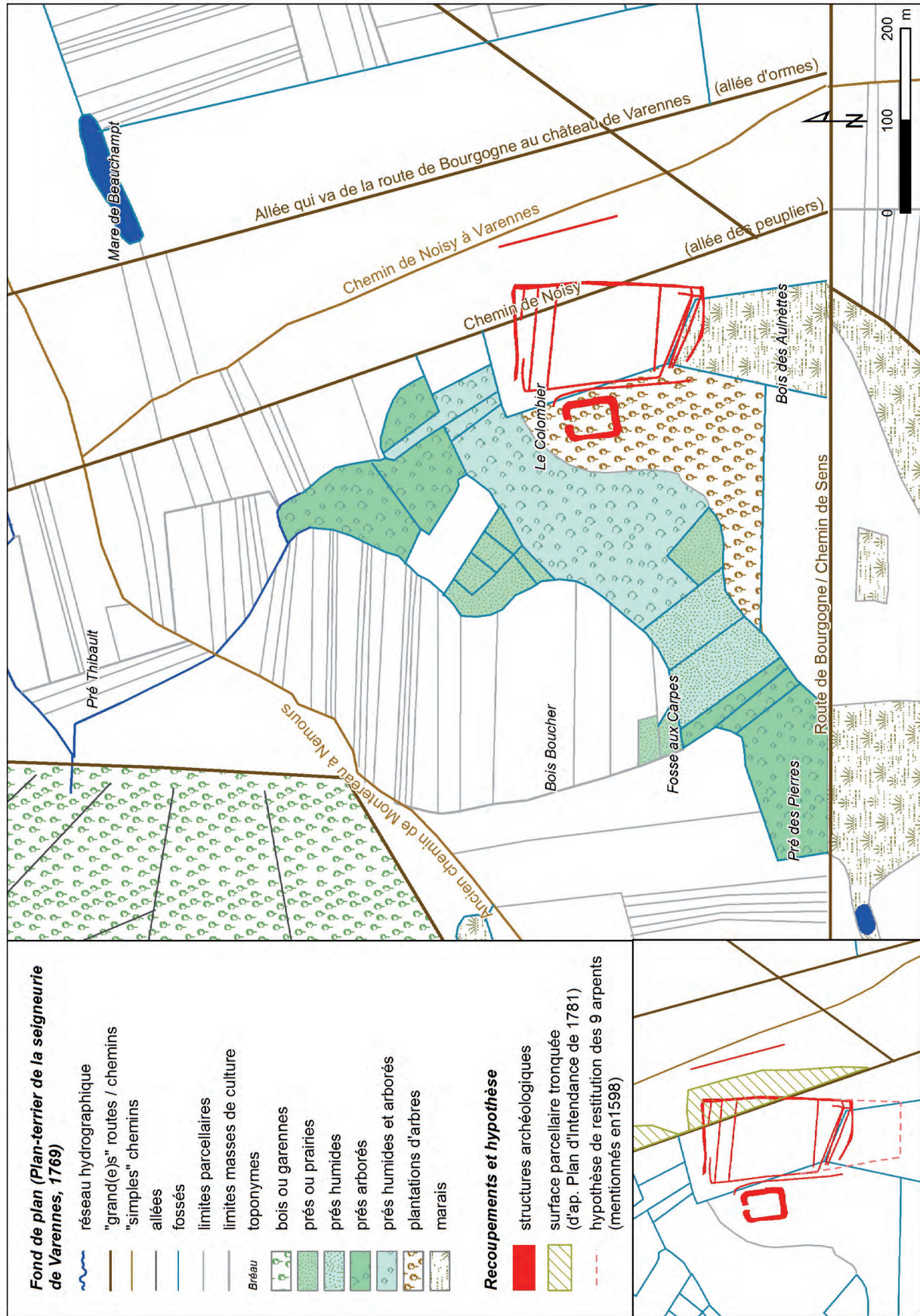


Fig. XIV : Insertion des structures archéologiques dans le paysage du XVIII^e siècle : la plate-forme et l'enclos du Colombier replacés dans la trame parcelaire de 1769 © É. Cavanna.

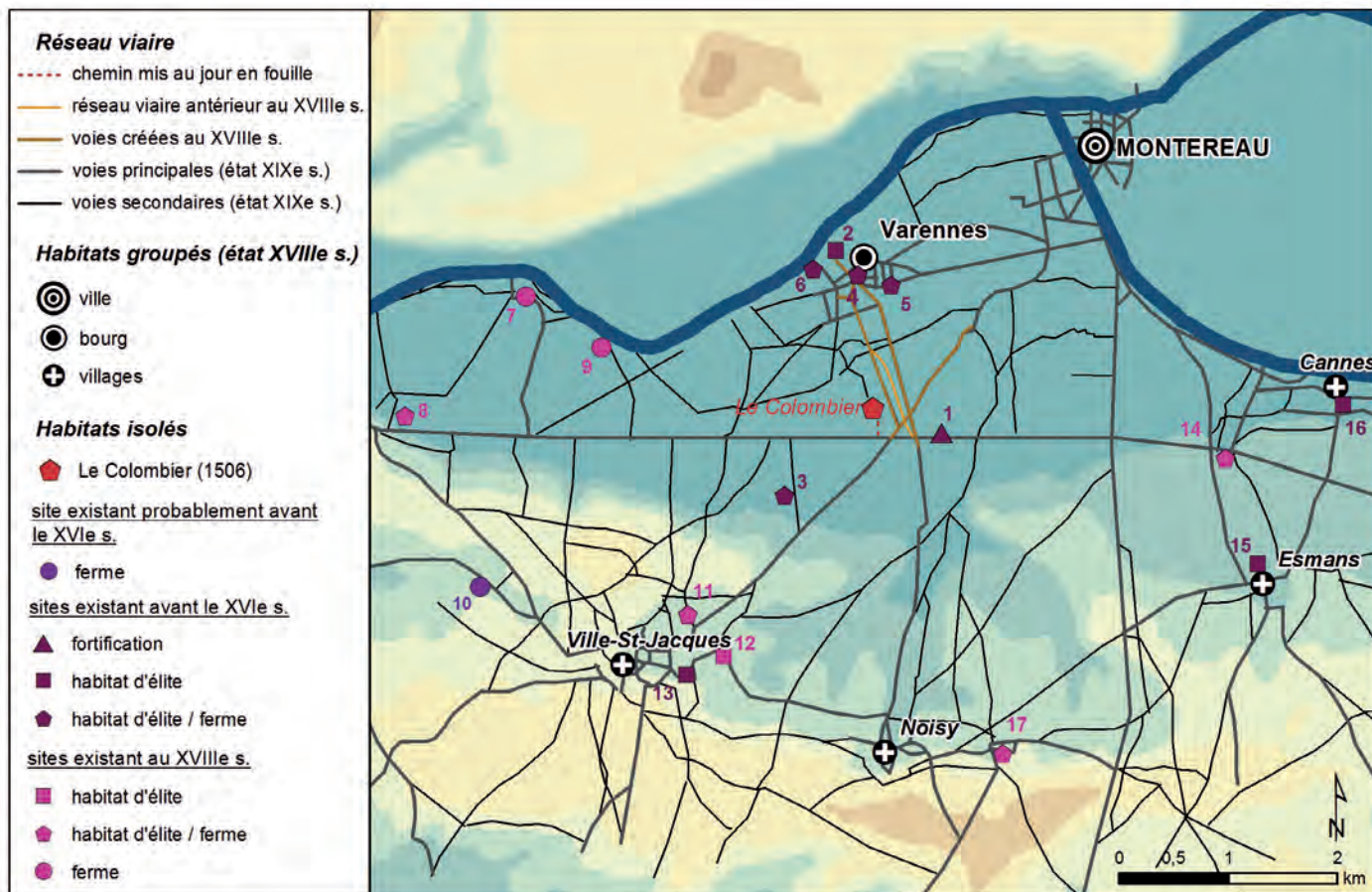


Fig. XVa: Insertion du Colombier dans le maillage territorial existant :
 a. Paysage social et maillage territorial ;
 © É. Cavanna.

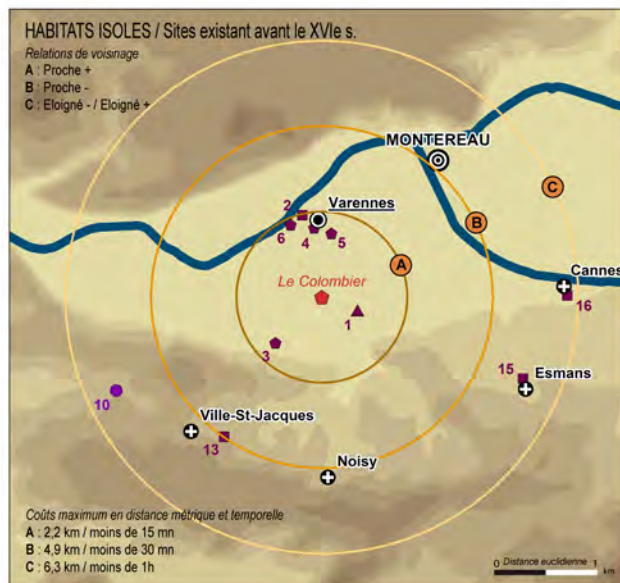
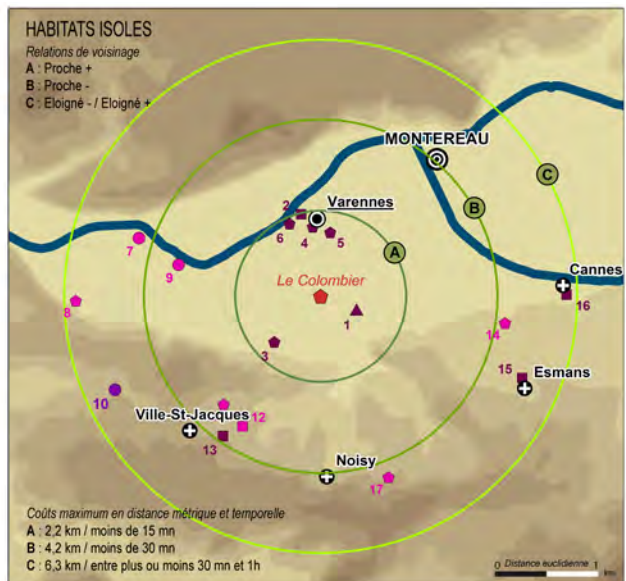


Fig. XVb : Insertion du Colombier dans le maillage territorial existant :
 b. Analyse des relations de voisinage en fonction de la distance métrique pondérée
 par le réseau viaire et de la distance temporelle pour une allure mixte
 © E. Cavanna.

La ferme du Colombier

à Varennes-sur-Seine (xvi^e-xviii^e siècles)

Sur la rive de gauche de la Seine, non loin de la confluence avec l'Yonne, au milieu des marais, s'étendait la ferme dite du Colombier, créée au xvi^e siècle et qui disparut au xviii^e siècle.

Découvert et étudié par l'Inrap entre 2004 et 2007, cet établissement rural moderne a bénéficié d'une fouille de grande surface (4 ha) et de conditions de conservation propices, notamment des restes organiques. L'ensemble des données recueillies a fait l'objet d'une exploitation interdisciplinaire archéologique, paléoenvironnementale, historique et archéogéographique.

En replaçant les données archéologiques dans un propos historique et sociologique, les auteurs restituent, plus qu'une « maison forte », l'ensemble et l'économie d'un site, d'un milieu, d'un territoire et des pratiques sociales de ses habitants. Au-delà, cette recherche permet de retracer la construction et l'ascension de petites élites rurales et d'illustrer un des aspects peu connus des mutations du monde rural entre la fin de l'époque médiévale et celle de l'époque moderne.

Une approche originale, exemplaire des développements actuels de l'archéologie « moderne ».

Séverine Hurard est archéologue à l'Inrap. Médiéviste et moderniste rattachée à l'UMR 7041, ArScan équipe « Archéologies environnementales », ses recherches portent tout particulièrement sur l'habitat des petites élites rurales.

La collection « Recherches archéologiques » publiée, à destination de la communauté scientifique, des ouvrages issus d'opérations d'archéologie préventive menées par l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

29 € prix valable en France
ISBN : 978-2-271-07435-5



www.cnrseditions.fr
www.inrap.fr